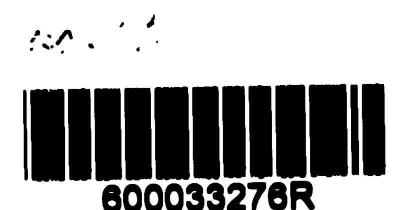
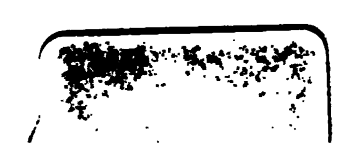






DICTIONNAIRE RAISONNÉ

DU

MOBILIER FRANÇAIS

PARIS
IMPRIMÉ CHEZ BONAVENTURE ET DUCESSOIS
Quai des Augustins, 55, près du Pont-Neuf.

DICTIONNAIRE RAISONNÉ

DU

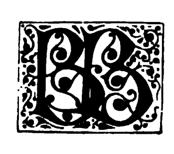
MOBILIER FRANÇAIS

DE L'ÉPOQUE CARLOVINGIENNE A LA RENAISSANCE

PAR

M. VIOLLET-LE-DUC

ARCHITECTE.



PARIS

BANCE, ÉDITEUR

RUE BONAPARTE, 13.

MDCCCLVIII

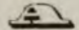
PREMIÈRE PARTIE

MEUBLES



PREMIÈRE PARTIE

MEUBLES



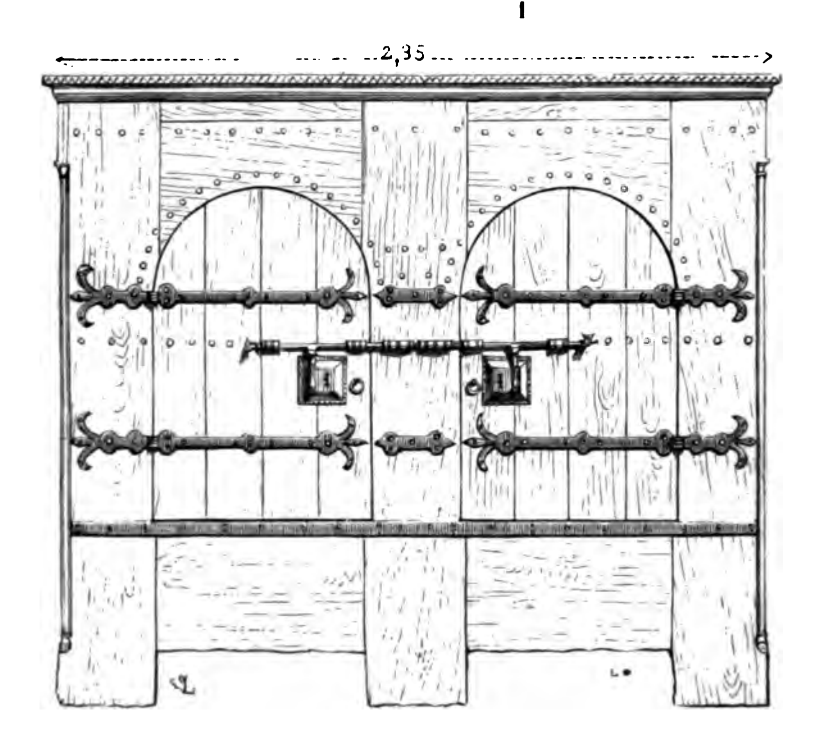
ARMOIRE, s. f. *Amaire, almaire.* Ce mot était employé, comme il l'est encore aujourd'hui, pour désigner un meuble peu profond, haut et large, à un ou plusieurs vantaux, destiné à renfermer des objets précieux. Autrefois, dans les églises, il était d'usage de placer des armoires en bois, plus ou moins richement décorées, près des autels, pour conserver sous clef les vases sacrés, quelquefois même la sainte Eucharistie. Des deux côtés de l'autel des reliques de l'église abbatiale de Saint-Denis, Suger avait fait disposer deux armoires contenant le trésor de l'abbaye [1]. Derrière les stalles, sous les jubés, des armoires contenaient les divers objets nécessaires au service du chœur, parfois même des vêtements sacerdotaux ; beaucoup de petites églises n'avaient pas de sacristies, et des armoires en tenaient lieu. Il va sans dire que les sacristies contenaient elles-mêmes des armoires dans lesquelles on déposait les trésors, les chartes et les livres de chœur. Près des cloîtres, dans les monastères, une petite salle, désignée sous le nom d'*armaria,* contenait des meubles renfermant les livres dont les religieux se servaient le plus habituellement pendant les heures de repos. Le

[1] D. Doublet. Ducange, *Gloss.*, *Armaria*, *Armariolus*.

gardien de la bibliothèque du couvent était appelé *armariatus* ou *armarius*[1].

Les armoires placées près des autels étaient assez ornées pour ne pas faire une disparate choquante au milieu du chœur des églises alors si remplies d'objets précieux. Autant qu'on peut en juger par le petit nombre de meubles de ce genre qui nous sont conservés, les armoires, jusqu'au XIVe siècle, étaient principalement ornées de peintures exécutées sur les panneaux pleins des vantaux, et de ferrures travaillées avec soin, rarement de sculptures. La forme générale de ces meubles était toujours simple, et accusait franchement leur destination. L'un des exemples les plus anciens d'armoires réservées au service du culte existe dans l'église d'Obazine (Cor-

1



rèze). Cette armoire (fig. 1) se compose de pièces de bois de chêne

[1] Udalricus, *lib.* III. *Consuet. Cluniac., cap.* 10 : « Præcentor (cantor) et armarius : armarii nomen obtinuit, eo quod in ejus manu solet esse bibliotheca, quæ et in alio nomine armarium appellatur.... »

d'un fort échantillon. Les deux vantaux terminés en cintres, à leur extrémité supérieure, sont retenus chacun par deux pentures en fer forgé. Deux verroux ou vertevelles les maintiennent fermés. On ne remarque sur la face de cette armoire, comme décoration, qu'un rang de dents de scie sur la corniche et de très-petits cercles avec un point au centre, gravés régulièrement sous cette corniche et autour des cintres des vantaux. Les angles sont adoucis au moyen de petites colonnettes engagées. Ce meuble, qui paraît dater des premières années du XIIIe siècle, était probablement peint, car on remarque encore quelques parcelles de tons rouges entre les dents de scie de la corniche. Les deux côtés de l'armoire d'Obazine sont beaucoup plus riches que la face; ils sont décorés d'un double rang d'arcatures portées par de fines colonnettes annelées (2). Ces deux figures font comprendre la construction de ce meuble, qui se compose de madriers de 0,10 centimètres d'épaisseur environ, fortement assemblés, et reliés en outre à la base de la face par une plate-bande en fer. Pour compléter ces figures, nous donnons (3) le détail d'un des chapiteaux de l'arcature, (4) la vertevelle, et (5) l'extrémité de l'un des deux verroux, se terminant, pour faciliter le tirage ou la poussée, par une tête formant crochet. Cette recherche dans la ferrure d'un meuble aussi grossier en apparence, fait ressortir le soin que l'on apportait alors à l'exécution des objets mobiliers les moins riches. Ces verroux sont forgés, et les deux

2

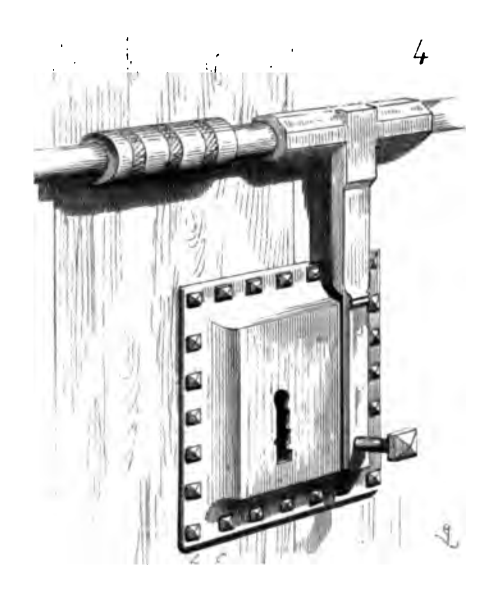


3



petites têtes qui terminent leurs extrémités sont remarquablement travaillées.

La cathédrale de Bayeux conserve encore, dans la salle du trésor,



une armoire du commencement du XIII[e] siècle d'un grand intérêt. Cette armoire, mutilée aujourd'hui, occupait autrefois tout un côté

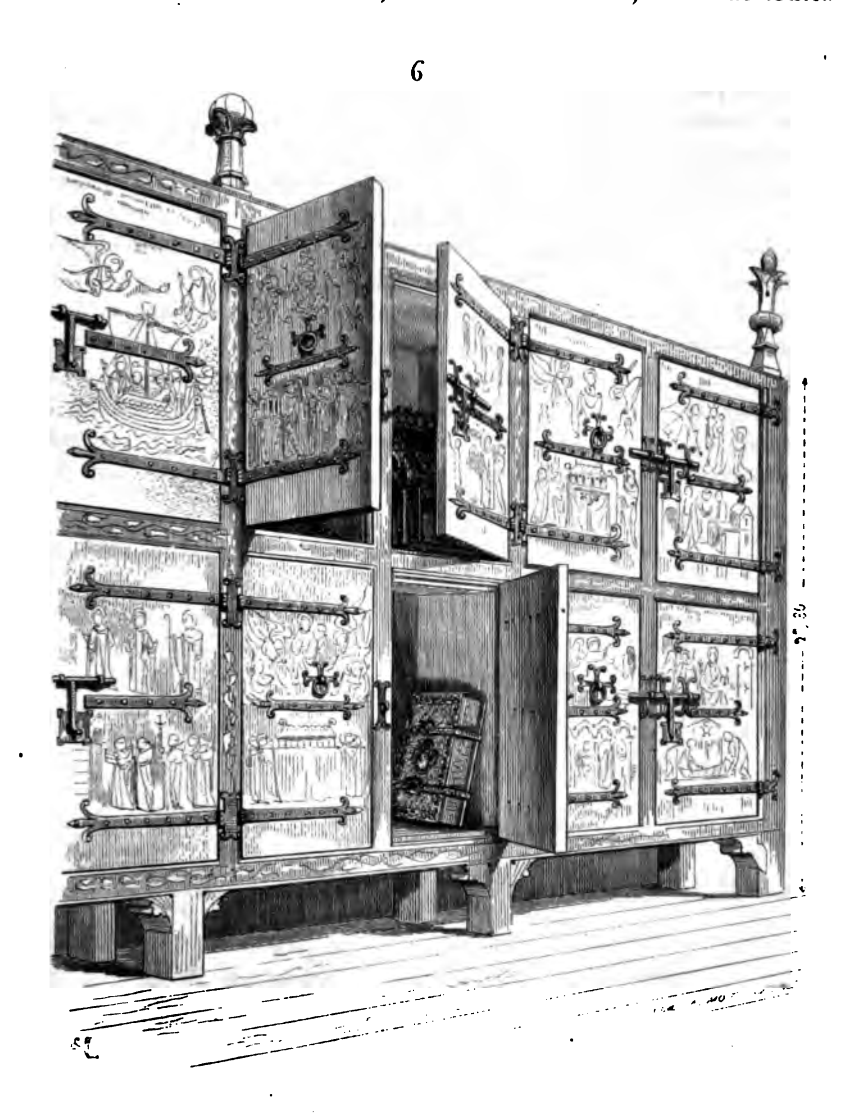


de la pièce dans laquelle elle est placée. Elle était destinée à renfermer des châsses [1], et l'on y voit encore l'armure de l'homme

[1] *Hist. somm. de la ville de Bayeux*, par l'abbé Béziers, 1773.

d'armes du chapitre (*armiger capituli*)[1], gentilhomme qui, par son fief relevant de la couronne, était tenu d'assister, armé de toutes

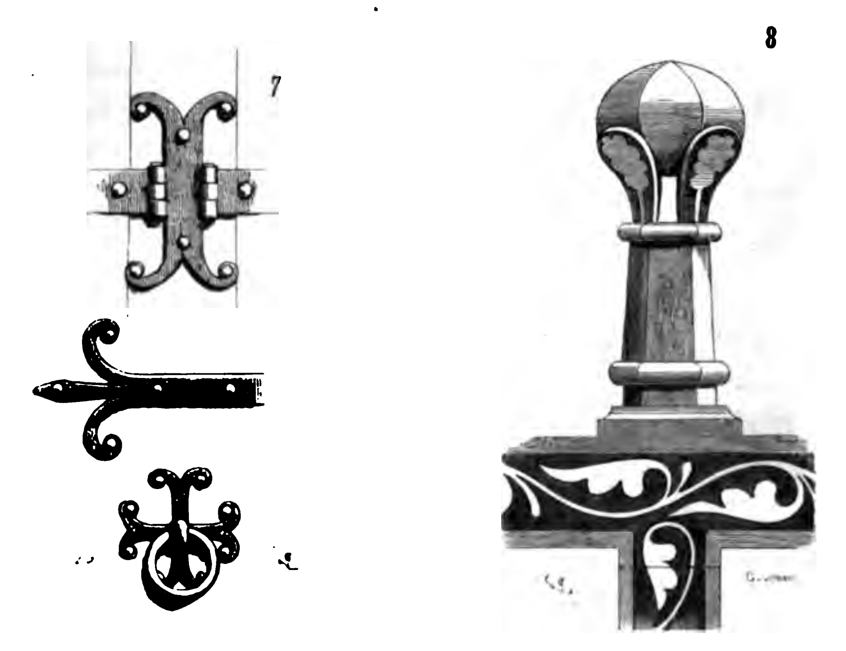
6



pièces, à l'office de la cathédrale aux grandes fêtes, et de se tenir

[1] Voy. la description et la gravure de cette armoire dans la *Revue de l'Architecture* de M. Daly. T. x, p. 130. La gravure, entière et fort exacte, est faite sur les dessins de M. Ruprich Robert.

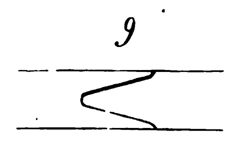
près de l'évêque toutes les fois qu'il officiait solennellement[1]. Cette armoire était entièrement couverte de peintures représentant des translations de reliques. Les sujets qui garnissent les panneaux sont blancs sur un fond vermillon; les montants et traverses sont remplis par un ornement blanc, courant sur un fond noir avec filets rouges; les fleurons sont blancs, noirs et rouges. Nous donnons (fig. 6) la moitié de cette armoire, qui se composait autrefois de huit travées. Une seule tablette épaisse la sépare horizontalement au droit de la traverse intermédiaire, de sorte que les panneaux, s'ouvrant deux par deux, laissaient voir séparément les cellules du meuble; il fallait forcer l'une après l'autre toutes les vertevelles pour s'emparer des objets renfermés dans chacune de ces cellules. On remarquera la disposition des verroux fermant à la fois deux panneaux en s'engageant dans un piton posé sur les montants et le dépassant assez pour mordre sur le panneau qui n'est pas muni de vertevelle. La fig. 7 présente quelques détails des ferrures; la fig. 8, un détail de l'un des



fleurons terminant le montant du milieu, et les peintures de ces montants et traverses.

[1] *Hist. somm. de la ville de Bayeux*, par l'abbé Béziers.

Ces exemples font voir que la principale décoration de ces meubles était obtenue au moyen des ferrures nécessaires et de peintures recouvrant les panneaux. La menuiserie était d'une grande simplicité ; les planches formant les panneaux assemblées à grain d'orge (9). Il semble qu'alors on tenait à conserver à ces armoires l'aspect d'un meuble robuste, bien fermé. Ce ne fut que beaucoup plus tard que la sculpture vint décorer ces menuiseries. Nous ne pourrions affirmer cependant qu'il n'y eût pas, avant le XIVe siècle, d'armoires sculptées ; mais en observant les rares exemples d'objets de menuiserie romane, on pourrait admettre que les panneaux (lorsque la peinture seule n'était pas appelée à les décorer) recevaient une sculpture plate, champ-levée, telle que celle que nous voyons encore conservée sur l'une des portes de la cathédrale du Puy en Velay. Les panneaux de cette porte, en sapin, représentent des sujets peints sur une gravure dont les fonds sont renfoncés de deux ou trois millimètres. Nous avons vu en Allemagne, dans la cathédrale de Munich, des armoires du XVe siècle dont les planches sont ainsi travaillées; les fonds sont peints en bleu sombre, et les ornements conservent la couleur naturelle du bois. Mais une des plus belles armoires anciennes connues se trouve dans le trésor de la cathédrale de Noyon. Les panneaux sont entièrement peints à l'extérieur et à l'intérieur, et déjà le couronnement de ce meuble, qui date des dernières années du XIIIe siècle, est orné de sculptures. Cette armoire était certainement destinée, comme celle de Bayeux, à renfermer des châsses et ustensiles réservés au culte. A l'extérieur, les panneaux sont couverts de peintures fines sur fond pourpre damasquiné, et bleu semé de fleurs de lis blanches, représentant des saints; à l'intérieur, ce sont des anges jouant de divers instruments de musique, tenant des encensoirs et des chandeliers. De petits créneaux se découpent sur le couronnement; ce genre d'ornement fut employé fréquemment dans le mobilier pendant le XIVe siècle. Voici un ensemble de cette armoire (10); nous supposons les volets ouverts, et, comme on peut le remarquer, ces volets sont brisés, c'est-à-dire qu'ils se développent en deux feuilles, afin de ne pas présenter une saillie gênante lorsque l'armoire est ouverte. Les volets sont suspendus à des pentures en fer étamé, et la peinture est exécutée sur une toile marouflée sur le bois. M. Vitet, dans sa *Description de la cathédrale de Noyon*, et



M. Didron, dans les *Annales archéologiques* [1], ont donné une description étendue de ce meuble ; nous y renvoyons nos lecteurs, car nous ne pourrions rien ajouter à ce que ces deux savants archéologues en ont dit. Nous joignons à la fig. 10 une partie



coloriée de l'armoire de Noyon (PL. I) [2], qui nous dispensera de plus longs détails. Les deux côtés du meuble de Noyon sont décorés de chevrons peints en blanc, alternés avec d'autres chevrons jaunes.

Le moine Théophile, dans son *Essai sur divers arts*, ouvrage qui date du XII[e] siècle, donne la manière de préparer les panneaux, les portes en bois destinés à recevoir de la peinture. Cette méthode paraît avoir été suivie dans la fabrication des deux armoires de Bayeux et de Noyon. Il dit [3] : «.... Que l'on joint d'abord les

[1] T. IV, p. 369.
[2] Ce dessin colorié nous a été communiqué par M. Bœswilwald, architecte.
[3] Cap. XVII.

Carresse del. Viollet-le-Duc, Direx.t Ricard lith.

ARMOIRE DE NOYON.

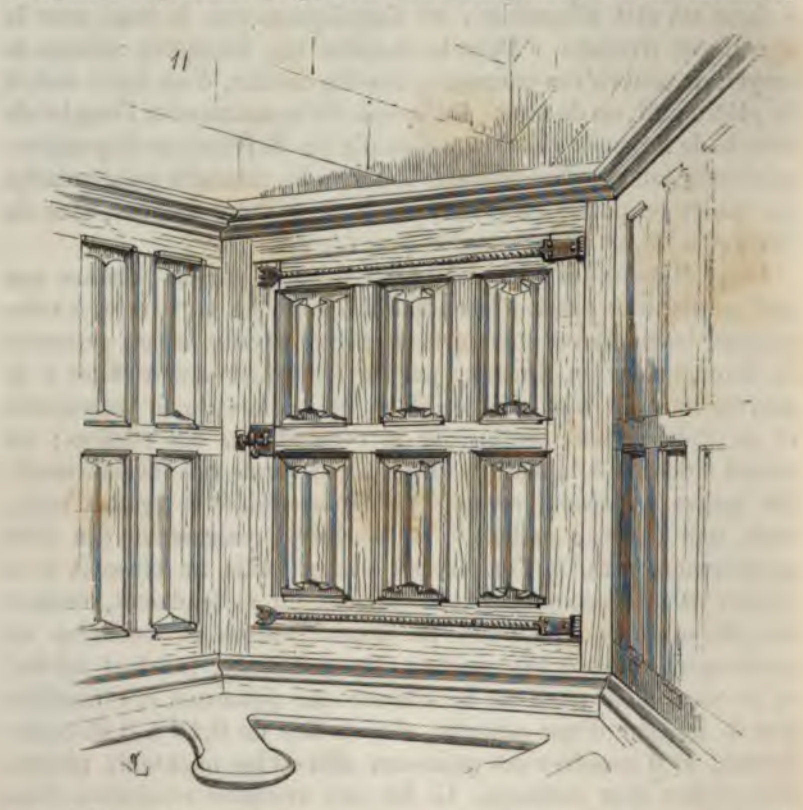
Bance éditeur. — Chromo. Lemercier, Paris

« planches avec soin, pièce à pièce, et à l'aide de l'instrument « à joindre dont se servent les tonneliers et les menuisiers (le « sergent). On les assujettit au moyen de la colle de fromage.... » L'auteur donne ici la manière de faire cette colle : « .... Les tables « assemblées au moyen de cette colle, quand elles sont sèches, « adhèrent si solidement, qu'elles ne peuvent être disjointes ni « par l'humidité ni par la chaleur. Il faut ensuite les aplanir avec « un fer destiné à cet usage. Ce fer, courbe et tranchant à la « partie intérieure, est muni de deux manches, afin qu'il puisse « être tiré à deux mains. Il sert à raboter les tables, les portes « et les écus, jusqu'à ce que ces objets deviennent parfaitement « unis. Il faut ensuite les couvrir de cuir, non encore tanné, de « cheval, d'âne ou de bœuf. Après l'avoir fait macérer dans « l'eau et en avoir raclé les poils, on en exprimera l'excès d'eau : « dans cet état d'humidité, on l'appliquera (sur le bois) avec la « colle de fromage. » Dans le chapitre XIX, Théophile indique le moyen de couvrir ces panneaux, revêtus de cuir, d'un léger enduit de plâtre cuit, ou de craie ; il a le soin de recommander l'emploi de la toile de lin ou de chanvre, si l'on n'a pas de peau à sa disposition ; puis enfin, au chapitre suivant, il donne les procédés pour peindre ces tables ou portes en rouge, ou de toute autre couleur, avec de l'huile de lin, et de les couvrir d'un vernis.

Le goût pour les meubles plutôt décorés par la peinture que par la sculpture paraît s'être affaibli à la fin du XIVe siècle ; à cette époque, les moulures et les ornements taillés dans le bois prennent de l'importance et finissent par se substituer entièrement à la polychromie. Il faut dire qu'il en était alors de la menuiserie et de l'ébénisterie comme de la construction des édifices ; on aimait à donner à la matière employée la forme qui lui convenait. Les larges panneaux, composés d'ais assemblés à grain d'orge, mais non barrés, emboîtés ou encadrés, exigeaient des bois parfaitement secs, si l'on voulait éviter qu'ils ne vinssent à se voiler ; ils se désassemblaient facilement ou se fendaient, malgré les préparations auxquelles ils étaient soumis et les toiles ou parchemins collés à leur surface. On prit donc, pendant les XIVe et XVe siècles, le parti de ne donner aux panneaux des meubles que la largeur d'une planche, c'est-à-dire de 0,18 à 0,25 centimètres, et d'encadrer ces panneaux afin de les maintenir planes, d'empêcher leur coffinage. Ce fut une véritable révolution dans la menuiserie et l'ébénisterie. La construction et la forme des meubles, soumises à ce nouveau principe, changèrent d'aspect.

Les boiseries, comme tous les objets destinés à l'ameublement, au lieu de présenter ces surfaces simples, unies, favorables à la peinture, furent divisées par panneaux de largeur à peu près uniforme, compris entre des cadres, des montants et traverses accusés et saillants. Toutefois, ces pièces principales étaient toujours assemblées carrément; on ne connaissait ou on n'admettait pas les assemblages d'onglet; et, en cela, les menuisiers et ébénistes agissaient sagement; l'assemblage d'onglet étant une des plus fâcheuses innovations dans l'art de la menuiserie, en ce qu'il ne présente jamais la solidité des assemblages à angle droit, et qu'au lieu de maintenir les panneaux il est soumis à leur déformation.

A la fin du XIIIe siècle et au commencement du XIVe, on mariait volontiers cependant la peinture à la sculpture dans les meubles,



et le bois sculpté destiné à être peint était parfois couvert de vélin sur lequel on exécutait des gaufrures, des dorures, des

sujets et ornements coloriés. Nul doute que, parmi ces grandes armoires qui étaient disposées près des autels, il n'y en eût qui fussent ainsi décorées; mais c'est surtout dans les palais que ces meubles, sculptés et revêtus de gaufrures et peintures, devaient se rencontrer, car jusqu'au XVe siècle l'armoire, le bahut, la huche étaient à peu près les seuls meubles fermants, d'un usage habituel, chez le riche seigneur comme chez le petit bourgeois.

Les vantaux des armoires présentent rarement, à partir de la fin du XIVe siècle, de ces surfaces unies recouvertes de peinture; ils se composent de plusieurs panneaux embrevés dans des montants et traverses. Mais, à dater de cette époque, l'art du menuisier et du sculpteur sur bois avait fait de grands progrès; on ne se contente pas de panneaux simples; autant pour les renforcer par une plus forte épaisseur vers leur milieu, que pour les décorer, ils présentent, le plus souvent, un ornement en forme de parchemin plié. Tels sont les panneaux du vantail de la petite armoire que nous donnons ici (11)[1], fermée par un simple verrou (12). Deux pentures suspendent le vantail; voici le détail,


12

13

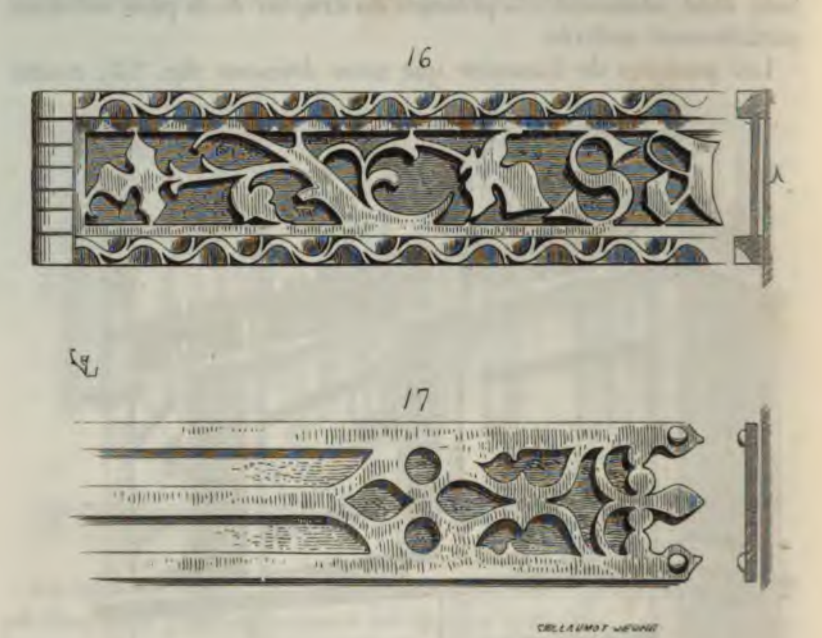




moitié d'exécution, de l'une d'elles (13). A l'appui de la fig. 11,

[1] Nous devons ce dessin à l'obligeance de M. Ruprich Robert. Cette armoire est posée à l'angle d'une salle de l'église de Mortain (abbaye blanche), garnie de stalles :

des vantaux du bas sont simplement ajourées sans tringlettes.



Nous donnons (fig. 17) l'extrémité de l'une d'elles. La construction de ce meuble est fort simple; les montants ne sont pas des poteaux carrés, mais des madriers de 0,10 centimètres de face sur 0,05 centimètres d'épaisseur, reliés par des traverses sur lesquelles une moulure (18) est clouée. Une frise à jour (19) couronne la traverse supérieure entre les têtes des montants. Le banc et les côtés du meuble sont formés de panneaux présentant des parchemins pliés. On remarquera que les montants sont terminés par des bouquets A dont la face antérieure seule est ornée de crochets sculptés aux dépens de l'équarrissage du bois. Ces armoires sont disposées pour la pièce qu'elles occupent; celle-ci est boisée ainsi que le plafond, dont les nerfs saillants viennent retomber sur des culs-de-lampe sculptés représentant divers personnages.



Généralement, les ferrures des meubles, toujours apparentes, sont étamées ou dorées, forgées avec soin. C'est surtout à partir du XV[e] siècle que les entrées de serrures des meubles sont richement

travaillées, présentent des compositions obtenues au moyen de feuilles de tôle découpées rapportées les unes sur les autres, et



formant ainsi des successions de plans qui paraissent fort compliqués, quoique d'une fabrication très-simple (voy. SERRURE).

Il était d'usage aussi, dans les salles de trésor des églises, de placer souvent des armoires bardées de bandes de tôle maintenues avec des clous à tête ronde ; ces bandes de tôle sont posées, passant alternativement l'une sur l'autre, en carrés ou losanges, mais généralement ces meubles sont fort grossiers. On avait également, dans les trésors, de petites armoires portatives destinées à contenir quelques reliques précieuses que l'on transportait, avec le meuble qui les contenait, sur les autels ou les retables à certaines époques de l'année, ou que l'on portait en procession. La miniature dont nous donnons une copie [1] reproduit une de

[1] *Man. anc. fond Saint-Germain*. Psalm. Bib. imp. n° 37.

ces petites armoires (fig. 20). Elle est complétement dorée et semble contenir une couronne et un calice.

Il ne paraît pas que les armoires affectées aux habitations privées aient eu des formes particulières, et si ce n'est les sujets peints ou sculptés et les écussons armoriés qui les décoraient, leur forme n'avait rien qui les distinguât des meubles analogues placés dans les trésors des églises. Quoi qu'il en soit, l'armoire était le meuble principal de la famille [1], et il est resté tel dans beaucoup de campagnes, où la fille qui se marie apporte toujours son armoire dans la maison de son époux. Il n'y a guère de maison de paysan, en France, qui n'ait son armoire de chêne ou de noyer, et ce meuble se distingue des autres par son luxe relatif. L'armoire est le trésor de la famille du paysan; il y renferme son linge, l'argenterie qu'il possède, ses papiers de famille, ses épargnes. Ce meuble, qui représente son avoir, est entretenu avec soin, luisant, les ferrures en sont brillantes. Pour que cette tradition se soit aussi bien conservée, il faut que l'armoire ait été, pendant toute la durée du moyen âge, la partie la plus importante du mobilier privé; aussi les armoires des XVIe et XVIIe siècles ne sont-elles pas rares, et nous ne croyons pas nécessaire d'en donner ici un exemple.


20

AUTEL, s. m. *Aultier, auter*. Outre les autels fixes, dont nous n'avons pas à nous occuper ici [2], on se servait, pendant le moyen âge, d'autels portatifs. Ces autels étaient transportés pendant les voyages, et, une fois consacrés, permettaient de célébrer la messe en tous lieux. Bede [3], qui vivait au VIIIe siècle, rapporte que les

[1] A Roem fist mainte malice (l'archevêque Maugier),
N'i lessa teile ne galice,
Ne croix, ne boen drap en *almaire*,
Ke Maugier ne fist forz traire;
. . . .
(*Le Roman de Rou*, XIIe siècle, vers 9685 et suiv., 2e partie.)

[2] Voy. le *Dict. rais. de l'Archit. franç.*, au mot AUTEL.

[3] *Histor. Anglor.*, t. V.



Carresse del. *Viollet-le-Duc direx[t].*

TABLE D'AUTEL PORTATIF

Bance, éditeur.

BONAVENTURE ET DUCESSOIS, IMP.

deux Ewaldes offraient, chaque jour, le saint sacrifice de la messe sur une table consacrée qu'ils portaient avec eux. L'ordre romain appelle ces autels des tables de voyage, *tabulas itinerarias*. Il ne paraît pas toutefois que les autels portatifs aient été fort en usage avant les XIe et XIIe siècles, tandis qu'à cette époque ils étaient très-communs. Saint Anselme croit devoir s'élever contre l'abus des autels portatifs [1] : « Je n'en condamne pas l'usage, dit-il, « mais je préfère qu'on ne consacre pas des tables d'autels non « fixes. »

Les voyages en Terre-Sainte furent cause cependant que l'on fit beaucoup d'autels portatifs pendant les XIIe et XIIIe siècles. Ces autels se composaient d'une table de pierre, de marbre, ou de pierre dure, telle que le jaspe, l'agate, le porphyre, par exemple, enchâssée dans une bordure de cuivre ciselé, doré, niellé, émaillé, de vermeil ou de bois précieux. On voyait encore, dans certains trésors d'églises cathédrales, avant la révolution, de ces autels portatifs conservés comme objets précieux. Nous avons vu à l'exposition de la société des Arts à Londres, en 1850, un bel autel portatif du XIIIe siècle, faisant partie du cabinet du Rév. docteur Rock [2]. Ce meuble se compose d'une table de jaspe oriental de 0,11 centimètres de largeur sur 0,22 centimètres de longueur environ, enchâssée dans une riche bordure d'argent niellé, et supportée par un socle d'orfévrerie délicatement travaillé. Les nielles représentent, parmi de beaux rinceaux, un agneau au milieu de deux anges. Aux angles, on voit des demi-figures de rois (PL. II). Il n'est pas besoin de dire que les autels portatifs contenaient toujours des reliques. Ces autels, de forme carrée ou barlongue, étaient ordinairement renfermés dans des coffres en bois ou des étuis de cuir estampé, armoyés aux armes du personnage auquel ils appartenaient, garnis de courroies et de fermoirs [3].

M. le prince Soltykoff possède, dans sa belle collection d'objets du moyen âge, un autel portatif provenant du cabinet Debruge-

[1] Lib. III, Epist. 159.

[2] Cet autel est gravé dans le *Glossaire d'architecture* de M. Parker, Oxford, vol. I, p. 19, et décrit dans le *Journal archéologique*, vol. IV, p. 245. M. le d^r Bock a eu l'obligeance de nous laisser dessiner cet autel, que présente notre planche II.

[3] « Un autel beneoit, garny d'argent, dont les bors sont dorez à plusieurs souages, « et la pièce dessouz est toute blanche, et la pierre est de diverses couleurs, et aux « IIII. parties a IIII. escuçons des armes Pierres d'Avoir, et poise l'argent environ « IIII. marcs, et poise en tout IX. marcs I. once. » (*Invent. du duc d'Anjou.*) Voy. dans le *Gloss.* et *Répertoire* par M. le comte de Laborde, Paris, 1853, au mot AUTEL PORTATIF, un curieux catalogue d'autels portatifs extrait de divers inventaires.

Duménil, décrit par M. J. Labarte[1]. Cet autel se compose d'une plaque de marbre lumachelle de 0,165 millimètres de longueur sur 0,135 millimètres de largeur, incrustée dans une pièce de

1



bois de 0,03 centimètres d'épaisseur. La table est entourée d'une plaque de cuivre doré, avec clous à têtes plates niellées, percée en haut et en bas pour laisser voir deux petits bas-reliefs en ivoire, l'un représentant un crucifiement avec la Vierge et saint Jean,

[1] *Descript. des obj. d'art qui composent la coll. Debruge-Duménil*, précéd. d'une *Introd. hist.* par Jules Labarte. Paris, 1847, p. 737. M. le prince Soltykoff a bien voulu nous permettre de copier ce précieux meuble.

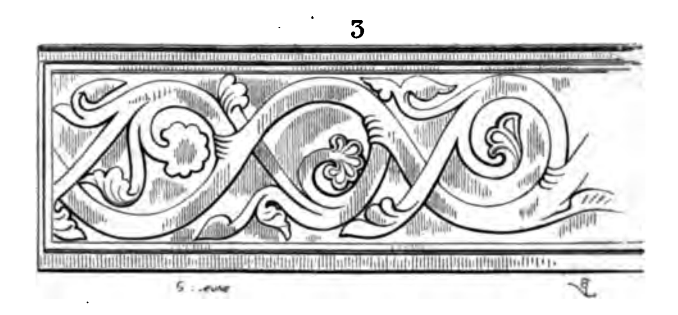
l'autre la sainte Vierge assise avec deux évêques à droite et à gauche (fig. 1). Deux plaques de cristal de roche, maintenues par une bordure saillante, ornent les deux côtés du cadre de cuivre ; sous



ces plaques ont été posées, à la fin du XIIIe siècle, deux petites miniatures représentant des évêques. Sous la table de marbre

sont renfermées un grand nombre de reliques dans un morceau de toile de coton. Cet autel portatif date de la première moitié du XIIIe siècle; les angles du cadre, entre les bas-reliefs et les plaques de cristal, sont décorés de gravures représentant les signes des évangélistes, saint André, saint Pierre, saint Étienne, premier martyr, et saint Laurent. Nous donnons (fig. 2) l'un de ces angles grandeur d'exécution. Les bords du meuble sont également décorés de gravures dont la fig. 3 donne un fragment. Le dessous

3



de l'autel est entièrement revêtu d'une plaque de cuivre couverte par une longue inscription gravée entre des bandes de ce vernis brun foncé que l'on trouve fréquemment appliqué sur les bronzes dorés des XIIe et XIIIe siècles de fabrication rhénane. Cette inscription, transcrite par M. Labarte [1], donne le catalogue des reliques renfermées sous la plaque de marbre. Sous le petit bas-relief de la Vierge, on lit : THIDERICUS. ABBAS. III. DEDIT. Cet autel provient de l'ancienne abbaye de Sayna, près Coblentz.

Quelquefois, mais plus rarement, les autels portatifs étaient en forme de disque. On voit encore, au fond du chœur de la cathédrale de Besançon, enchâssé dans la muraille, un disque de marbre blanc sur lequel divers symboles sont sculptés, et que l'on prétend avoir servi d'autel.

[1] *Descript. des obj. d'art qui composent la coll. Debruge-Duménil*, précéd. d'une *Introd. hist.*, par Jules Labarte. Paris, 1837, p. 737.

B

BAHUT, s. m. *Bahu, bahur*. On donna ce nom primitivement à des enveloppes en osier recouvertes de peau de vache, renfermant un coffre en bois, qui servait, comme nos malles, à transporter des effets d'habillement et tous les objets nécessaires en voyage. Plus tard, le coffre lui-même, avec ses divisions et tiroirs, prit le nom de bahut. De coffre transportable, le bahut devint un meuble fixe. Il n'était pas de chambre, au moyen âge, qui n'eût son bahut. On y renfermait des habits, de l'argent, du linge, des objets précieux; il servait, au besoin, de table ou de banc, et formait, avec l'armoire et le lit, les pièces principales du mobilier privé des gens riches, comme des plus humbles particuliers. Dans les dépendances des églises, telles que sacristies, salles capitulaires, vestiaires, on plaçait aussi des bahuts. On y serrait des tentures, les tapisseries, les voiles déstinés à la décoration des chœurs les jours solennels, des parchemins, des chartes, des actes, etc. Cependant le nom de bahut fut également conservé aux coffres de voyage jusqu'à la fin du xve siècle [1].

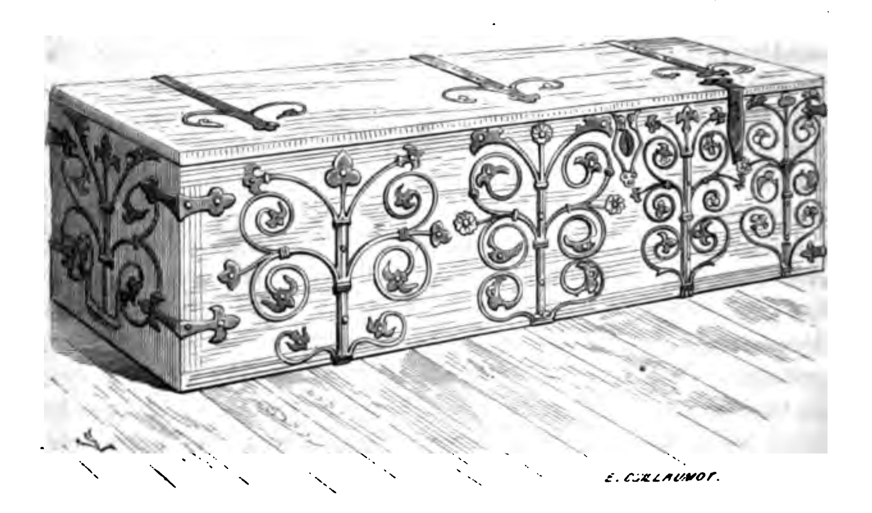
Le bahut fixe est ordinairement un coffre long posé sur quatre pieds courts, ou sur le sol, fermé par un couvercle qui se relève au moyen de pentures ou charnières. Le bahut est muni d'une ou plusieurs serrures, selon qu'il contient des objets plus ou moins précieux.

Les plus anciens bahuts sont fortement ferrés de bandes de fer forgées quelquefois avec luxe, le bois étant recouvert de peau ou de toile peinte marouflée. Il en est du bahut comme des armoires; sa forme première est très-simple; les ferrures, la peinture, ou les cuirs gaufrés et dorés le décorent; plus tard, la sculpture orne ses parois et même quelquefois son dessus. Le marchand qui paye ou reçoit est assis devant son bahut ouvert; l'avare couche sur son bahut. On devise en s'asseyant sur le bahut orné de coussins mobiles. Le bahut est coffre, huche, banc, lit même parfois, armoire, trésor; c'est le meuble domestique le plus usuel du moyen âge. Du temps de Brantôme encore, à la cour, chez les

[1] Pendant son voyage en Portugal, J. de Lalain porte avec lui des coffres *bahuts*, brodés à ses armes. (*Choix de chron.*, édit. Buchon, p. 664.)

riches seigneurs, on s'asseyait sur des coffres ou bahuts, pendant les nombreuses réunions, comme de nos jours on s'assied sur des banquettes [1]. L'aspect tant soit peu sévère du bahut primitif (fig. 1) [2] correspondait à celui des armoires, c'est-à-dire que ces

1



meubles étaient composés d'ais de bois, décorés seulement d'une simple gravure, de filets par exemple, comme celui-ci, et de ferrures plus ou moins riches, destinées à maintenir solidement les planches entre elles. Le bahut s'élève bientôt sur quatre pieds, formant des montants dans lesquels les planches viennent s'embréver (fig. 2) [3]. Des ferrures posées aux angles relient ces montants avec les parois. La miniature dont nous donnons ci-contre un fac-simile montre le bahut ouvert, rempli d'argent. Le personnage déguenillé, assis devant le meuble, en tire un sac d'écus offert en échange d'un vase d'or qu'il semble peser de la main gauche, et qu'un second personnage paraît donner en gage.

Du temps d'Étienne Boileau, c'est-à-dire au XIIIe siècle, les

[1] Voy. les *Vies des Hommes et Femmes illustres* : Brantôme.

[2] Ce bahut provient de l'église de Brampton (Northamptonshire), et paraît dater des dernières années du XIIe siècle. Nous le choisissons entre beaucoup d'autres, parce qu'il conserve encore la forme primitive du coffre de voyage. A cette époque, d'ailleurs, la différence entre les meubles anglo-normands et les meubles français n'est pas sensible.

[3] Miniat. du man. de la Bib. impér., Anc. f. St.-G., n° 37. *Psalm.* XIIIe siècle.

huchers faisaient partie de la corporation des charpentiers; c'est assez dire ce qu'étaient ces meubles d'un usage si général à cette époque [1]; l'industrie de l'ébéniste (alors désigné sous le nom de tabletier) s'appliquait à des ouvrages moins ordinaires; ces derniers employaient des bois précieux, l'ivoire, la corne, et ne s'occupaient pas de fabriquer des meubles vulgaires. Cependant, bien que les bahuts, coffres, huches, fussent des meubles destinés à toutes les classes, et fort communs, on avait cru devoir faire un supplément de règlement pour les *huchers*, afin d'éviter que la marchandise livrée par eux ne fût défectueuse : « Les ouvriers *huchers* ne pouvaient aller travailler « chez les clients du maître *hucher* que par son ordre; défense « était faite aux maîtres de procurer des outils aux ouvriers qui ne « travaillaient qu'à la tâche ou à la journée; défense était faite de « louer des coffres à *gens morts* [2]. » Cette dernière clause fait supposer que les huchers louaient quelquefois aux familles pauvres, qui voulaient s'épargner les frais d'un cercueil pour leurs parents morts, des coffres ou bahuts pour porter le corps jusqu'au cimetière.

2



Mais les bahuts ne conservèrent pas longtemps ce caractère de coffre ferré, verrouillé; lorsque les intérieurs des appartements reçurent de riches boiseries, des tentures précieuses de tapisserie, de toiles peintes ou de cuir gaufré et doré, ces sortes de meubles en bois uni, recouverts seulement de peau ou de toile, ne pouvaient convenir; la sculpture s'empara des bahuts, et les *huchers* devinrent des artisans habiles. On renonça aux ais épais et seulement aplanis, pour former les bahuts de panneaux assemblés dans des montants et traverses, et couverts d'ornements, d'emblèmes, de devises, d'armoiries, d'inscriptions; les pentures et ferrures furent remplacées par des ouvrages de serrurerie moins apparents, mais délicatement travaillés.

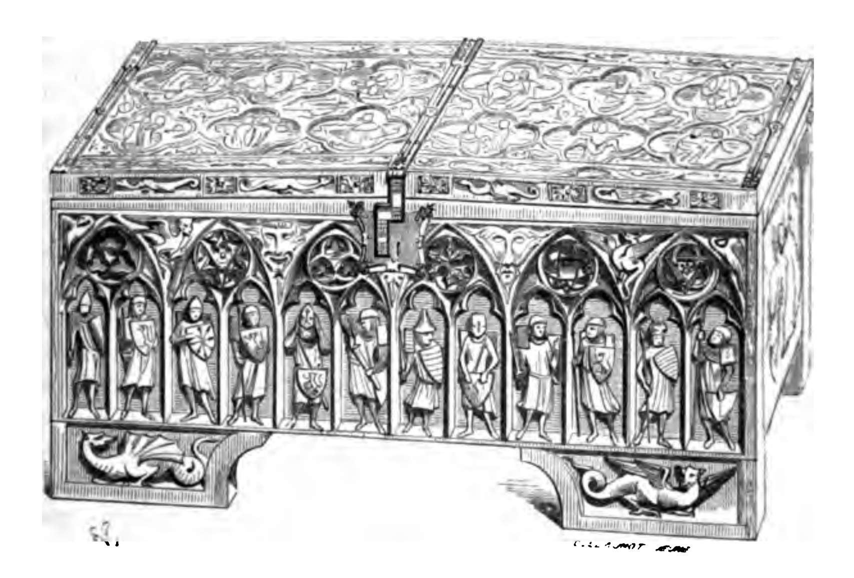
Nous donnons ici (fig. 3) un beau bahut du commencement du XIVe siècle, qui sert de transition entre le bahut à bois plans recouverts de ferrures et le bahut à panneaux, la huche. Ce bahut,

[1] *Regist. des Métiers et Marchandises;* le *Liv. des Mét.* d'Étienne Boileau, publié par G. B. Depping, 1837.

[2] Ibid. *Ordonn. relat. aux métiers de Paris*, titre XIII, 1250.

qui appartient à la collection de M. A. Gérente [1], est encore

3



composé d'ais sculptés en plein bois, et non de panneaux embrevés dans des montants. Nous regardons ce meuble comme le plus beau qui nous soit resté de ce siècle ; sa longueur est de 1m, 38 centimètres, sur 0,65 centimètres de haut et 0,34 centimètres de largeur. C'est probablement un de ces coffres de mariage que l'époux envoyait, rempli de bijoux et d'objets de parure, à l'épousée, la veille des noces. Sa face antérieure représente les douze pairs couverts de leurs armes ; les costumes de ces personnages ne peuvent laisser de doute sur l'époque précise à laquelle appartient ce meuble (de 1290 à 1310). Tous ces guerriers sont encore vêtus de mailles avec le haubert par dessus ; leurs épaules sont garnies de spallières carrées ; les heaumes sont en fer battu et affectent la forme conique ou sphérique (fig. 4). Leurs écus armoyés sont pendus à leur côté ou tenus du bras gauche. Ces douze personnages sont placés dans une jolie arcature d'un faible relief à simples biseaux. Dans les écoinçons, des têtes bizarres, des animaux fantastiques sont sculptés en bas-relief. Le côté droit du

[1] Ce meuble fait partie du cabinet de M. A. Gérente, qui a bien voulu nous le laisser dessiner.

bahut représente les quatre fils Aymon à cheval ; le côté gauche,



un chêne au pied duquel on voit un phallus sur pattes, becqueté par un oiseau. Le dessus du couvercle montre, dans douze quatre-feuilles en bas-relief, des scènes de la vie conjugale et une sorte de harpie touchant de l'orgue à main, à côté d'un homme jouant de la cornemuse (fig. 5). La ferrure de ce meuble, autrefois peint, est fort belle ; la fig. 4 donne l'entrée de la serrure, et la fig. 6 une des pentures. Mais la façon dont le couvercle du bahut roule

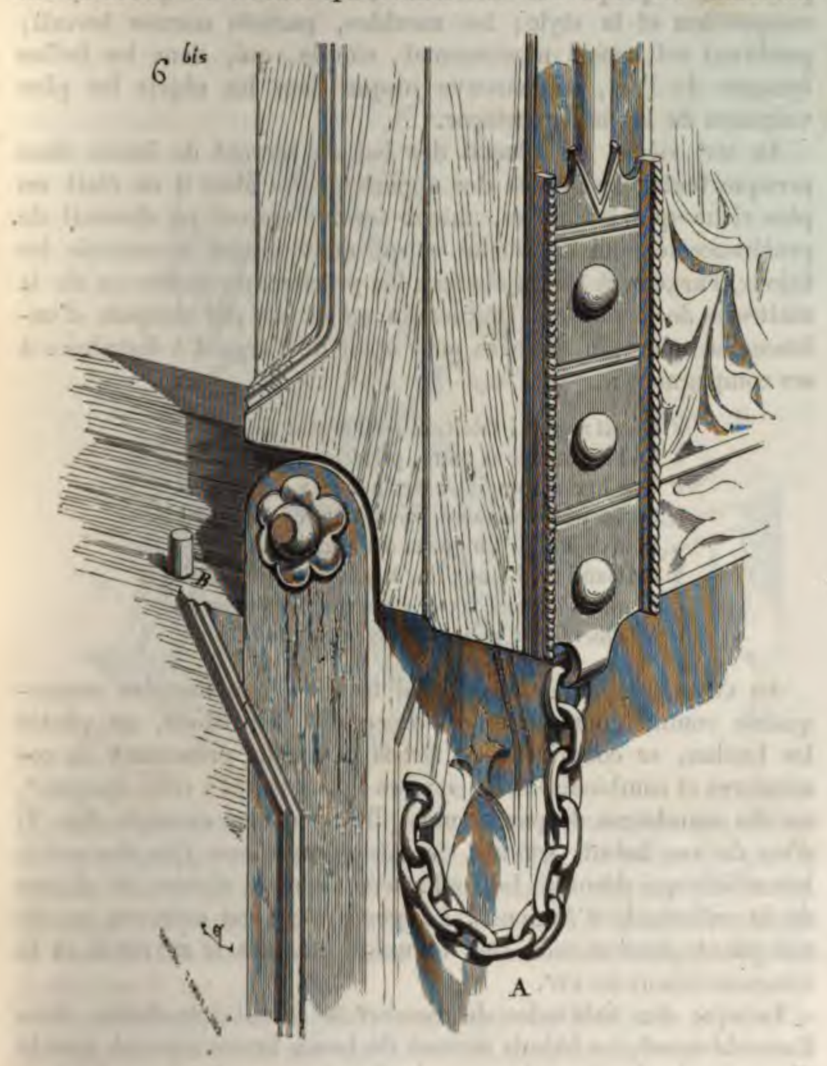


sur ses charnières mérite d'être mentionnée ; les deux montants de



derrière forment charnière à leur extrémité (fig. 6 bis), et reçoivent une fiche ou plutôt un boulon sur lequel roule le couvercle. Afin d'éviter que le contre-coup de ce couvercle ne vienne à fatiguer les charnières de bois lorsqu'on le laisse retomber, deux bouts de chaîne A, attachés à un piton et à l'extrémité de la penture, arrêtent les deux angles postérieurs de l'abattant. Ces chaînes ont encore pour effet d'empêcher de forcer le meuble en brisant les charnières ou en enlevant les fiches. Ce couvercle, à gorge sur les côtés, tombe dans une feuillure garnie de goujons B qui arrêtent tout mouvement de va-et-vient, et maintiennent la gorge parfaitement fixe dans sa feuillure. Les ais du coffre sont fortement maintenus par des membrures intérieures, et on observera que le couvercle n'est pas plan, mais forme deux pentes s'inclinant légèrement à droite et à gauche (voy. fig. 3), ce qui donne au meuble

un caractère de solidité particulier; le couvercle est maintenu



ouvert au moyen d'une chaîne intérieure. Quoique large, et même parfois grossière, la sculpture de ce bahut est d'un beau style.

A ce sujet, nous remarquerons que, dans les meubles antérieurs au xve siècle encore existants, le style paraît préoccuper les fabricants plutôt que l'exécution. Il semblerait que, jusqu'à cette époque, les artistes, les maîtres prenaient la peine de donner les éléments de ces objets destinés à l'usage journalier, tandis que

plus tard, et jusqu'à la renaissance, l'exécution l'emporta sur la composition et le style; les meubles, parfaits comme travail, perdirent cet aspect monumental, simple, qui, dans les belles époques de l'art, se retrouve jusque dans les objets les plus vulgaires de la vie domestique.

Au XIVe siècle, on plaçait des bahuts servant de bancs dans presque toutes les pièces des appartements. Mais il en était un plus riche que les autres, mieux fermé, auquel on donnait de préférence le nom de huche, et qui était destiné à contenir les bijoux, l'argent et les objets les plus précieux du maître ou de la maîtresse de la maison. Duguesclin ne se fait pas scrupule d'enfoncer la huche de sa mère pour avoir de l'argent à distribuer à ses compagnons :

« Quant argent i faloit, et petit argent a,
« En la chambre sa mère, privéement entra,
« Une huche rompi, ou escrin trouva
« Ou les joiaux sa mère, sachiez (cachés) estoient là,
« Et argent et or fin que la dame garda.
« Bertrand mist tout à fin, à ses gens en donna;
« Et quant la dame sceut comment Bertran ouvra
« A démenter se prist, son argent regreta [1]. »

Au XVe siècle, la menuiserie fut traitée d'une manière remarquable comme construction et exécution; les bahuts, ou plutôt les huches, se couvrirent de riches panneaux présentant de ces arcatures et combinaisons de courbes si fréquentes à cette époque [2], ou des simulacres de parchemins pliés. Voici un exemple (fig. 7) d'un de ces bahuts servant de table, copié sur l'un des petits bas-reliefs qui décorent les soubassements de la clôture du chœur de la cathédrale d'Amiens [3]. Le personnage est assis sur un de ces pliants *faudesteuils*, fort en usage pendant le XVe siècle et le commencement du XVIe.

Lorsque des habitudes de *comfort* se furent introduites dans l'ameublement, les bahuts servant de bancs furent souvent garnis d'appuis, de dossiers et même de dais (voy. BANC); leur abattant fut couvert de coussins ou de tapis mobiles, au lieu de ces toiles peintes ou cuirs gaufrés collés sur leur surface.

[1] *Chron. de Duguesclin*, vers 657 et suiv.

[2] Les exemples de ces sortes de meubles se rencontrent si fréquemment dans les collections publiques ou particulières, que nous ne croyons pas nécessaire d'en donner ici; nous renverrons nos lecteurs aux ouvrages qui ont reproduit ces meubles.

[3] *Hist. de saint Jean-Baptiste.*

Pendant les xvie et xviie siècles, le bahut fit encore partie du



mobilier domestique, et il en existe un grand nombre qui datent de cette époque. Au Louvre, sous Louis XIII, les salles des gardes étaient encore garnies de coffres ou bahuts qui servaient de bancs. Lorsque Vitry attend le maréchal d'Ancre, « il demeura longtemps « dans la salle des Suisses, assis sur un coffre, ne faisant semblant « de rien [1]. »

Aujourd'hui, la huche du paysan, qui sert à faire le pain, et les banquettes-coffres de nos antichambres, sont un dernier souvenir de ce meuble du moyen âge.

BANC, s. m. Meuble composé d'une planche assemblée dans deux montants servant de pied. Dans les premiers siècles de la monarchie française, le banc était autant une table qu'un siége. « J'arrive,

[1] *Relat. de ce qui s'est passé à la mort du maréchal d'Ancre*. Journ. de Pierre Dupuy, 1659. Leide, Elzevier.

« dit Grégoire de Tours [1], mandé par Chilpéric ; le roi était debout, « près d'un pavillon formé de branches d'arbres. A sa droite était « l'évêque Bertrand ; à sa gauche, Raguemod. Devant eux un « *banc* [2] chargé de pain et de mets divers.... »

Il était d'usage de couvrir de tapis les bancs posés autour des salles, du temps de Grégoire de Tours. « Waddon arrive, entre « aussitôt dans la maison, et dit : « Pourquoi ces bancs ne sont-ils « pas couverts de tapis? Pourquoi cette maison n'est-elle pas « balayée?... [3] » Lorsque Robert, duc de Normandie, entreprend d'aller en pèlerinage à Jérusalem, passant à Constantinople il est admis, avec les Normands de sa suite, à une audience de l'empereur d'Orient. La salle dans laquelle les seigneurs normands sont reçus était dépourvue de siéges ; ceux-ci se dépouillent de leurs manteaux, les jettent à terre, s'asseyent dessus et dédaignent de les reprendre en partant. Le duc répond au Grec qui veut lui rattacher son manteau :

« Jo ne port pas mun banc od mei. »
. . . .
« Pur la noblesce des Normanz,
Ki de lur manteals firent bancz,
Fist l'Emperor el paleiz faire
Bancz à siege envirun l'aire ;
Ainz à cel tems à terre séeient,
Ki el paleiz séer voleient [4]. »

A Constantinople, l'usage des siéges était donc inconnu au XIe siècle, et les Grecs s'asseyaient à terre sur des tapis, comme les Orientaux de nos jours. Par courtoisie, l'empereur fait faire des bancs autour de la salle du palais, afin que les Normands puissent s'asseoir conformément à leurs habitudes, pendant leur séjour à Byzance.

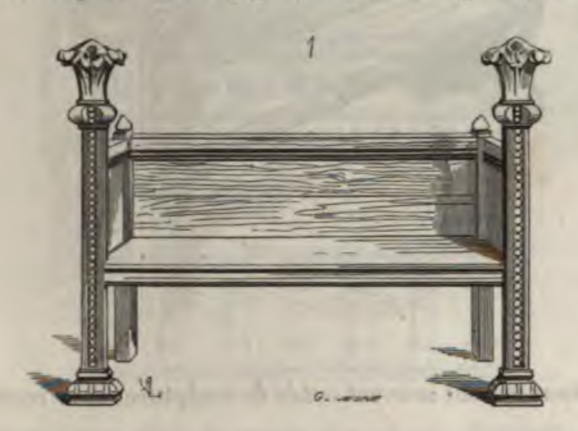
Guillaume, duc de Normandie, apprend la mort d'Édouard et le couronnement d'Harold, étant à la chasse ; il devient pensif, rentre dans son palais, et :

Al chief d'un banc s'est acotez,
D'ores en altre s'est tornez,

[1] Livre V.
[2] ....Et erat ante eos *scamnum* pane desuper plenum, cum diversis ferculis....
[3] Ibid., liv. IX.
[4] *Le roman de Rou*, 1re partie, vers 8273 et suiv.

De sun mantel covri sun vis,
Sor un pecol (appui), sun chief a mis ;
Issi pensa li Dus grant pose,
Ke l'en parler à li n'en ose [1].

Les bancs étaient donc munis d'appuis au XIe siècle ; ces appuis n'étaient que la prolongation des deux montants servant de pieds, avec une barre pour dossier (fig. 1) [2]. Dans les églises, dès l'époque



romane, on faisait habituellement régner une assise de pierre saillante à l'intérieur des bas-côtés ou chapelles formant un banc continu. Cet usage se perpétua pendant la période ogivale, car alors on n'établissait pas, comme aujourd'hui, des bancs en menuiserie ou des chaises pour les fidèles. Mais dans les dépendances des églises, dans les salles capitulaires, les bibliothèques et les sacristies, on plaçait des bancs en bois ; les bahuts (voy. ce mot) en tenaient souvent lieu. Ces bancs furent alors garnis d'appuis, de dossiers et même de dais. Ils étaient d'une forme très-simple jusqu'au XIVe siècle, composés de forts madriers, ornés seulement de quelques gravures. Nous avons encore vu des débris de bancs de ce genre, qui paraissent dater du commencement du XIIIe siècle, dans des salles voisines des églises pauvres dont le mobilier n'avait pas été renouvelé (fig. 2).

Dans les habitations, les bancs étaient recouverts de coussins

[1] *Le Roman de Rou*, IIe partie, vers 1109 et suiv.

[2] *Man. de Saint-Cuthbert*. University college Library, Oxford. Voir d'autres exemples donnés dans *Some Account of domestic Architecture in Engl.*, T. Hudson Turner.—H. Parker, Oxford, 1851.

ou d'une étoffe rembourrée non fixée après la tablette. Les mon-

2



tants latéraux étaient souvent ornés de sculpture, et se recourbaient

3



pour offrir un appui plus commode (fig. 3)[1]. Si l'on s'en rapporte aux vignettes des manuscrits, aux peintures et descriptions, les bois de ces meubles étaient rehaussés de couleurs, de dorures, d'incrustations d'or, d'argent et d'ivoire[2]. Au XIIIe siècle, on ne se contenta pas de tablettes assemblées dans des montants.

[1] Tapisserie de Bayeux.

[2] « Déjoste lui les assist sor un banc
« Qu'iert entaillèz à or et à argent... »
(*Rom. de Guill. d'Orange*; prise d'Orange.)

Les bancs affectèrent souvent la forme d'un coffre long, c'est-à-dire que le devant fut garni de planches ornées d'ajours, d'arcatures et de peintures.

Voici deux exemples de ces sortes de bancs tirés d'un manuscrit (fig. 4)[1]; le dessus de ces siéges se relevait, et, étant fermé par



une serrure, permettait de serrer des objets. Pendant les XIVe et XVe siècles, les bancs, comme tous les autres meubles domestiques, furent décorés de riches étoffes, de cuirs dorés et gaufrés, ou de tapisseries. « Le duc de Bourgogne fut en celle journée assis sur « un banc paré de tapis, de carreaux et de palles ; et fut environné « de sa noblesse et accompaigné et adextré de son conseil qui « estoyent derrière la perche (le dossier) du banc, tous en pié, « et prests pour conseiller le duc si besoing en avoit, et dont « les plus prochains de sa personne furent le chancelier et le « premier chambellan ; et ceux-là estoyent au plus près du prince, « l'un à dextre et l'autre à sénestre [2]. »

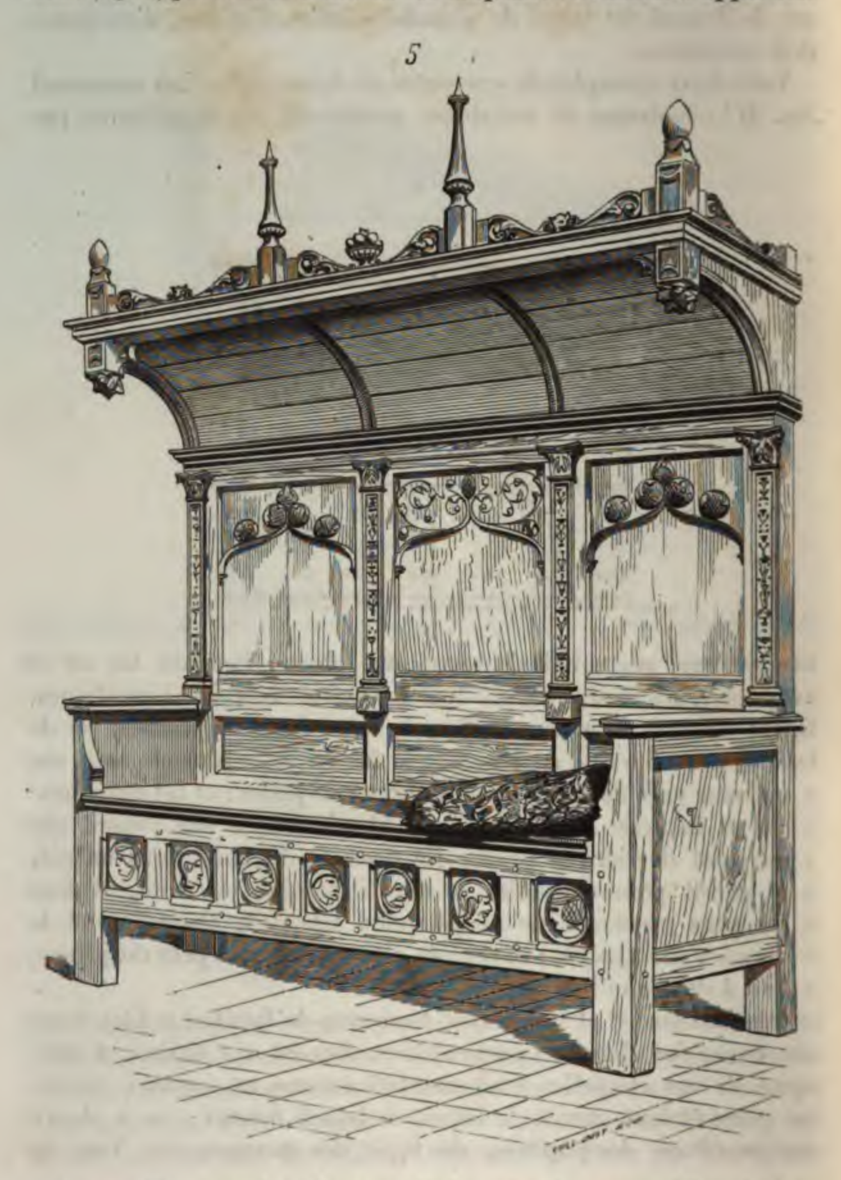
Pendant les XVe et XVIe siècles, beaucoup de familles nobles firent construire des chapelles particulières attenant aux églises. L'intérieur de ces chapelles était meublé comme un oratoire privé ; les murs étaient garnis de bancs en bois à dossier ; on y plaçait des prie-Dieu, des pupitres, des tapis, des carreaux, etc. Voici un

[1] Ces deux exemples sont tirés d'un manuscrit de l'Apocalypse appartenant à M. B. Delessert (XIIIe siècle).

[2] Mém. d'Olivier de la Marche; conférences au sujet du Luxembourg, p. 398. Édit. Buchon.

banc (fig. 5) provenant d'une de ces chapelles. Ce meuble appartient

5



aux premières années du XVI[e] siècle, et est encore déposé dans l'église de Flavigny ; il est garni de son dossier, et surmonté d'un dais en bois sculpté. La tablette du banc devait recevoir des carreaux de tapisserie et d'étoffe ; ce dont on ne peut douter, les

traces des attaches de cette garniture étant encore visibles, et les petites bases des pilastres s'arrêtant au point où elle était fixée. Dans les châteaux, les vestibules, les salles des gardes, les pièces destinées aux réceptions étaient entourées de bancs plus ou moins somptueux, soit comme sculpture, soit comme garniture, en raison de la richesse des propriétaires. Chez les bourgeois, la salle, c'est-à-dire la pièce où l'on admettait les étrangers, était également entourée de bancs qui servaient en même temps de coffres ; les uns n'étaient que des coffres, les autres étaient munis de marches en avant et de coussins. On trouve dans l'inventaire d'un certain Jean Rebours, garde du scel de l'archevêché de Sens et curé d'Ervy, dressé en 1399, parmi les meubles, « une aumoire de bois à trois étages doubles, un banc, un banc à marche, deux banchiers (couvertures de bancs) [1].

BERCEAU, s. m. *Bers*. Les berceaux d'enfant, les plus anciens et les plus simples, figurés dans des manuscrits des IXe et Xe siècles, paraissent être formés d'un morceau de tronc d'arbre creusé, avec de petits trous sur les bords, pour passer des bandelettes destinées à empêcher le marmot de se mouvoir. La convexité naturelle du bois à l'extérieur permettait à la nourrice de bercer l'enfant [2]. Quelquefois les berceaux ne sont que des paniers d'osier, dans lesquels on déposait les enfants, soigneusement entourés de bandelettes (fig. 1) [3]. Plus tard, on trouve un grand nombre d'exemples de berceaux qui sont façonnés comme de petits lits posés sur deux morceaux de bois courbes (fig. 2). On ne rencontre guère d'exemples de berceaux suspendus au-dessus du sol sur deux montants, que dans les manuscrits ou bas-reliefs du XVe siècle; alors ces montants sont fixes, et le berceau se meut au moyen de deux tourillons (fig. 3). Les enfants représentés dans les berceaux ou entre les bras de leurs nourrices, jusqu'au XVIe siècle, ont toujours le corps et les bras soigneusement emmaillotés et entourés de bandelettes; la tête seule reste libre. Cet usage

1



[1] *Voyage paléog. dans le départ. de l'Aube*, par H. D'Arbois de Jubainville, 1855.

[2] Les paysans grecs se servent encore aujourd'hui de berceaux ainsi façonnés.

[3] Manusc. latin, IXe siècle. *Astronom.*, f. St-G., n° 434. Bib. impér. Il faut remar-

s'est conservé en Orient et dans le sud de l'Italie, et il ne paraît



2

pas que le développement physique des enfants ait à en souffrir.



3

Nous n'avons pas vu, dans les manuscrits, peintures ou bas-reliefs, que les berceaux des enfants fussent munis de rideaux jusques au XVIe siècle. Il est vrai que les lits des grandes personnes étaient fort vastes, entourés presque toujours d'amples courtines,

quer toutefois que, dans cette vignette, qui représente la naissance du Sauveur, le berceau est une crèche plutôt qu'un meuble d'un usage habituel.

et que la nuit le berceau de l'enfant était mis à l'abri derrière ces courtines, qui enveloppaient ainsi toute la famille comme sous une tente commune.

BUFFET, s. m. On entendait par ce mot, pendant le moyen âge, la chambre où l'on renfermait la vaisselle, des objets précieux tels que vases, bijoux, curiosités; on donna aussi, pendant les XIVe et XVe siècles, le nom de buffet au meuble que l'on plaçait, pendant les repas de cérémonie, au milieu de l'espace réservé entre les tables en fer à cheval, et sur lequel on rangeait des pièces d'orfévrerie, des épices et confitures, comme sur des gradins. Le dressoir est un meuble servant au même usage, mais ordinairement appliqué contre le mur; tandis que le buffet est isolé, on tourne autour, il pare le centre de la salle du festin. C'est surtout pendant le XVe siècle, alors que le luxe intérieur atteignit des proportions extravagantes, que les buffets furent en grand usage. A cette époque, le mot *buffet* indique non-seulement le meuble, mais tous les objets dont on le couvre; on dit buffet pour exprimer l'ensemble de ces décorations de fêtes. Aux entrées de souverains, d'ambassadeurs, on offre un buffet, c'est-à-dire qu'on donne au personnage auquel on veut faire honneur un amas de vaisselle d'argent ou de vermeil contenant des rafraîchissements; et, dans ce cas, le meuble et ce qu'il porte appartient audit personnage.

C'est au buffet, dans les repas d'apparat, que viennent les chevaliers, écuyers ayant la charge de servir les souverains, pour prendre les plats qui doivent être distribués sur les tables. « En « celle salle avoit trois tables drécées, dont l'une fut au bout « de dessus.... Celle table étoit plus haute que les autres, et y « montoit on à marches de degrés.... Aux deux costés de ladite « salle, tirant du long, furent les autres deux tables drécées, « moult belles et moult longues; et au milieu de ladite salle « avoit un haut et riche buffet, faict à manière d'une lozange. « Le dessouz dudict buffet estoit clos à manière d'une lice, et « tout tapicé et tendu des armes de Monsieur le Duc; et delà « en avant commençoyent marches et degrez chargés de vaisselle, « dont par le plus bas estoit la plus grosse, et par le plus haut « estoit la plus riche et la plus mignote; c'est-à-sçavoir par le « bas la grosse vaisselle d'argent dorée, et par l'amont estoit « la vaisselle d'or, garnie de pierrerie, dont il y avoit à très « grand nombre. Audessus dudict buffet avoit une riche coupe

« garnie de pierrerie, et par les quarrés dudict buffet avoit
« grandes cornes de licornes toutes entières, moult grandes et
« moult belles; et de toute la vaisselle de la pareure dudict buffet
« ne fut servi pour ce jour, mais avoyent autre vaisselle d'argent,
« de pots et de tasses, dont la salle et les chambres furent servies
« ce jour [1]. » C'est là un buffet d'apparat, destiné à récréer la vue pendant le repas.

Voici le buffet d'usage. « Au regard du service, Madame la
« nouvelle duchesse fut servie d'eschançon et d'escuyer tranchant,
« et de pannetier, tous Anglois, tous chevaliers, et gens de grande
« maison; et l'huissier de salle cria : « Chevaliers, à la viande! »
« Et ainsi ala-on au buffet la viande quérir; et autour du buffet
« marchoyent tous les parents de Monsieur, et tous les chevaliers
« tant de l'ordre que de grand-maison, tous deux à deux, après
« les trompettes, devant la viande.... [2] »

Le buffet, au moyen âge, n'était donc pas, à proprement parler, un meuble, mais une sorte d'échafaudage dressé pour une cérémonie; il n'était décoré que par les étoffes dont il était tapissé et surtout par les objets de prix qu'il supportait (voy. DRESSOIR).

Buffet s'entend aussi comme *soufflet* (voy. au *Dictionnaire des Ustensiles* le mot BUFFET).

BUSTAIL, s. m. Vieux mot qui signifie *bois de lit* (voy. LIT).

C

CABINET, s. m. Au XVI[e] siècle, on donna ce nom à une armoire montée sur quatre pieds, fermée par deux vantaux, et remplie de petits tiroirs. Ce meuble est particulièrement en usage pendant le XVII[e] siècle. On y serrait des bijoux, des objets précieux; c'est le *bahut* du moyen âge, dressé sur quatre pieds, ainsi que le fait remarquer judicieusement M. le comte de Laborde [3] (voy. BAHUT).

[1] *Mém. d'Oliv. de la Marche*. Mariage du duc Charles de Bourg. avec Mad. Marg. d'Yorck. Édit. Buchon, p. 542, date 1474.

[2] Ibid.

[3] *Gloss. et Répert.*, II[e] partie. Paris, 1853.

CASIER, s. m. Sorte de garde-manger en forme de huche (voy. HUCHE).

CHAALIT, s. m. Vieux mot employé pour *bois de lit* (voy. LIT).

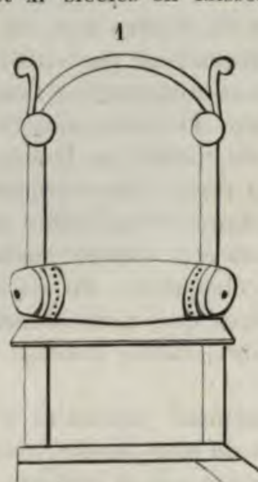
CHAISE, s. f. *Chaire, chaière, forme, fourme.* Siége garni de bras et dossier, quelquefois de dais pendant les XIVe et XVe siècles. Nous comprenons dans cet article tous les siéges, meubles, et même les trônes, en bois ou en métal, sauf les siéges pliants, *faudesteuils* (voyez ce mot). Quant aux chaires en marbre et en pierre, nous les considérons comme immeubles, et nous renvoyons nos lecteurs au *Dictionnaire d'Architecture*, dans lequel ces objets sont décrits.

Il semble que, dès les premiers temps du moyen âge, on ait voulu donner aux siéges une élégance et une richesse particulières; il est à remarquer que, plus les meubles se rattachent à l'usage personnel, et plus ils sont traités avec luxe. Les vêtements étant fort riches, on comprendra ce besoin de mettre en harmonie avec eux les meubles destinés, pour ainsi dire, à les compléter. Si un personnage, vêtu de couleurs éclatantes et d'étoffes précieuses, s'assied dans une chaire grossière, comme matière et comme travail, la disparate sera trop choquante. On ne sera donc pas étonné si les exemples de siéges que nous donnons ici sont, relativement aux autres meubles, d'une richesse remarquable.

Les chaires étaient déjà fort anciennement incrustées d'or, d'ivoire, d'argent, de cuivre, composées de marqueterie, recouvertes d'étoffes brillantes, non point, comme cela se pratique de nos jours, par des tissus cloués, rembourrés et fixes, mais par des coussins et des tapis mobiles, attachés par des courroies, ou jetés sur le bois. Ces sortes de meubles étaient rares d'ailleurs; dans la pièce principale de l'appartement, il n'y avait, la plupart du temps, qu'une seule chaire, place d'honneur, réservée au seigneur, au chef de la famille ou à l'étranger de distinction que l'on recevait. Autour de la pièce, on ne trouvait pour s'asseoir que des bancs, des bahuts, des escabeaux, de petits pliants, ou même parfois des coussins posés sur le carreau. Dans les chambres à coucher, il y avait aussi une seule chaire et des bancs; de même dans la salle où l'on mangeait. La chaire ou chaise est toujours le *trône* du maître ou de la maîtresse; cet usage était d'accord avec les mœurs féodales. Si le chef de la

famille recevait des inférieurs, il s'asseyait dans sa chaire, et les laissait debout ou les faisait asseoir sur des siéges plus bas et souvent sans dossiers; s'il recevait un supérieur dans l'ordre féodal, ou un égal auquel il voulait faire honneur, il lui cédait la chaire. Toutefois, si ces meubles sont riches par la matière et le travail, ils sont simples de forme pendant les premiers siècles du moyen âge, se composent de montants, de traverses et de tablettes pour s'asseoir, ou parfois de sangles sur lesquelles on jetait un gros coussin enveloppé de cuir gaufré ou d'étoffe précieuse.

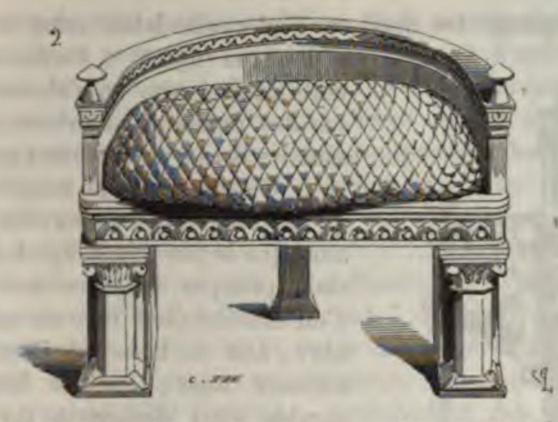
Dans les premiers siècles, des chaires avec dossiers hauts sont peu communes; cependant des vignettes de manuscrits des IXe, Xe et XIe siècles en laissent voir quelques-uns (fig. 1) [1]; mais ils paraissent être des siéges d'honneur, des trônes réservés pour de grands personnages. Il arrivait d'ailleurs que des siéges sans dossiers étaient appuyés contre la muraille, laquelle alors était tapissée au-dessus d'eux. Souvent les chaires étaient garnies de bras ou d'appuis et le dossier ne dépassait pas la hauteur des bras latéraux, ainsi que le fait voir la fig. 2 [2]. Ces dossiers à même hauteur que les bras étaient généralement circulaires et enveloppaient les reins, comme la chaise antique. Mais cependant, jusqu'au XIIIe siècle, les chaires de forme carrée étaient parfois dépourvues de dossiers élevés, ainsi que le fait voir l'exemple (fig. 3) tiré de la collection de M. le prince Soltykoff. Cette pièce d'orfévrerie est en cuivre émaillé, fabrication de Limoges, et date des premières années du XIIIe siècle. Les quatre montants, dépassant les bras et le dossier, sont garnis de pommes sur lesquelles on s'appuyait pour se soulever. Ces pommes étaient généralement riches, soit comme travail, soit comme matière, en ivoire, en cristal de roche, en cuivre émaillé ou doré.



Dès le XIIe siècle, on employait très-fréquemment les bois tournés

[1] Manusc. IXe siècle, no 6-2, Bib. imp.

[2] Ivoire, couverture de manus. moul., coll. de M. A. Gérente; XIIe siècle. Nous avons enlevé la figure de la sainte Vierge assise sur cette chaire, afin d'en mieux faire comprendre l'ensemble.



dans la fabrication des chaires; non-seulement les bois tournés



entraient dans la composition des montants, mais ils servaient

encore à garnir les dossiers, l'intervalle laissé entre la tablette et les bras (fig. 4) [1]. Parfois les montants postérieurs, en s'élevant au-dessus des montants antérieurs et dépassant les bras, ne servaient qu'à maintenir des courroies ou sangles sur lesquelles on jetait un morceau d'étoffe, ainsi que le fait voir la fig. 4. La chaire était presque toujours accompagnée d'un marche-pied fixé au meuble ou libre, afin de laisser dominer le personnage assis, surtout lorsque ce meuble était destiné à un cérémonial, et que sa tablette, recouverte d'un épais coussin, se trouvait assez élevée au-dessus du sol :



« Par dedenz Rome fu Guillaumes li frans,
« Prent son seignor tost et isnelement,
« En la chaière l'asiet de maintenant,
« Se 'l corona del barnage des Frans.
« . . . . » [2]

Les quelques exemples que nous venons de donner indiquent déjà une assez grande variété dans la composition des chaires, et nous ne nous occupons que de celles qui sont mobiles, ne tenant pas à un ensemble de siéges comme les stalles, *formes* et autres meubles dépendant du mobilier fixe des églises [3]. Parmi ces exemples, les uns paraissent conserver les traditions du mobilier antique, comme la fig. 2 par exemple, les autres affectent des formes plus ou moins originales; mais il ne faut pas oublier que, jusqu'à la fin du XIIe siècle, l'influence de l'antiquité, ou plutôt du Bas-Empire, laisse de profondes traces dans la disposition et la forme des vêtements; les meubles usuels subissent naturellement cette même influence.

Au XIIIe siècle, la modification dans le costume est sensible;

[1] Du linteau de la porte de droite de l'église Saint-Lazare d'Avallon, XIIe siècle.

[2] Guill. d'Orange: *Li Coronemens Looys*, vers 2626 et suiv. Édit. de La Haye. Jonckbloet, 1854.

[3] Nous renvoyons nos lecteurs au *Dict. d'archit.*, pour ces objets que nous considérons comme immeubles, aux mots CHAIRE, STALLE.

elle existe également dans le mobilier. Nous voyons alors paraître des formes sinon neuves, au moins empruntées à d'autres sources que celle de la tradition antique romaine. Deux causes amènent ces changements, les voyages en Orient et les modifications notables apportées dans la coupe et la composition des vêtements. On remarquera que les chaires antérieures au XIIIe siècle sont assez étroites entre bras ; c'est qu'en effet, jusqu'alors, bien que les vêtements fussent amples, ils étaient faits d'étoffes souples, fines, et leurs nombreux plis se collaient au corps. Mais au XIIIe siècle on se vêtit d'étoffes plus roides, doublées de fourrures ou de tissus assez épais, on fit usage des velours, des brocards qui forment des plis larges; les vêtements se collaient moins au corps, ils tenaient plus de place, produisaient des plis amples et très-marqués; il fallut élargir les siéges et leur donner des formes plus en rapport avec ces nouveaux habits, afin qu'ils ne fussent pas froissés, et que les plis pussent conserver leur jet naturel. Ainsi, nous voyons ici (fig. 5) un roi assis dans une chaire longue et étroite [1], et le vêtement du personnage, quoique très-ample, dessine la forme du corps; il est fait d'une étoffe souple qui n'avait rien à craindre du froissement, et pouvait, sans gêner le personnage, tenir avec lui dans un espace assez resserré.

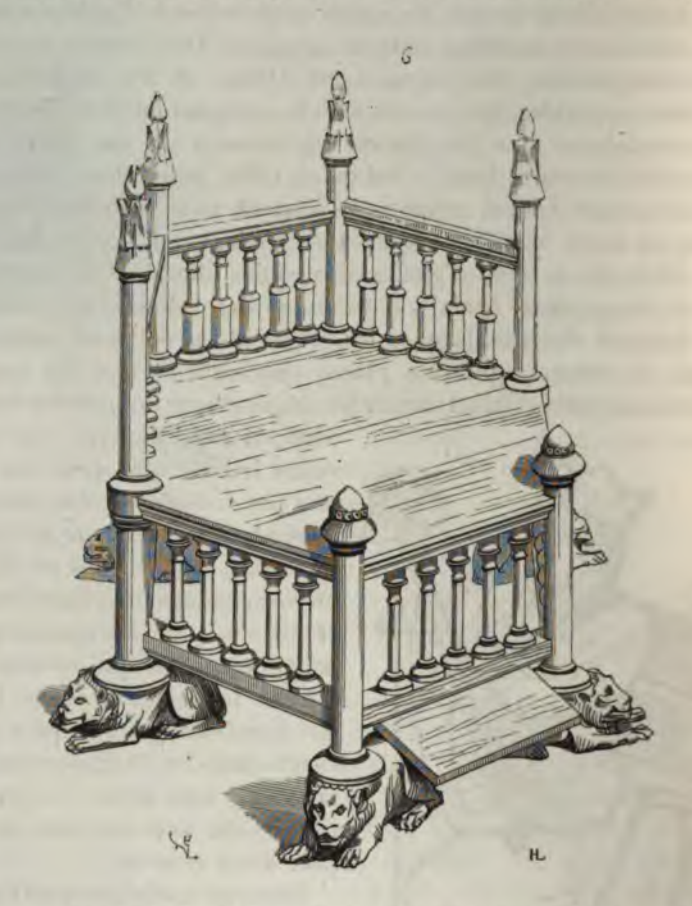


Nous venons de dire que l'Orient eut une influence sur les meubles usuels vers le commencement du XIIIe siècle. En effet, à cette époque, on voit dans les peintures, bas-reliefs et manuscrits, des chaires figurées qui rappellent certaines formes encore usitées dans l'Inde, en Perse et en Égypte. Telles sont les deux chaires représentées dans les deux figures 6 et 7 [2]. Ces deux

[1] Vitrail de la cathéd. de Bourges. Comm. du XIIIe siècle.

[2] Du manusc. de la Bib. imp. Anc. f. S.-G., n° 37; XIIIe siècle. Nous avons donné

chaires, dont l'une est dépourvue de bras et l'autre munie, ont



leurs montants et dossiers en bois tournés; toutes deux sont des siéges d'honneur, des trônes, et les six montants de la première sont posés sur des lions, genre de support très-fréquent pour ces sortes de siéges. Ces meubles n'étaient guère transportables: ils occupaient une place fixe dans la pièce où ils se trouvaient. Ils sont largement ouverts, et permettaient au personnage assis de se mouvoir à droite et à gauche sans être gêné par le froissement des vêtements. Des coussins garnissaient la tablette. Les dossiers ne sont ici que des galeries à jour, assez peu élevées pour ne pas masquer les personnages assis; ces meubles n'étaient

à ces copies de meubles une apparence réelle que les vignettes ne présentent que grossièrement; mais leur forme est parfaitement indiquée d'ailleurs.

point adossés, mais occupaient un espace libre au milieu d'une

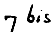

7

pièce ; on circulait autour, et le personnage séant pouvait voir une nombreuse assemblée dont quelques membres se tenaient à ses côtés et derrière lui. Ce sont là des chaires de seigneurs féodaux placées dans la salle publique destinée aux assemblées; ce sont de véritables trônes.

En Italie et dans le midi de la France, les siéges d'honneur de forme polygonale avec bras et dossiers étaient aussi fort en usage, et prennent des développements considérables; nous citerons entre autres le trône sur lequel est assis Jésus-Christ dans une des peintures des voûtes de la petite chapelle de Saint-Antonin aux Jacobins de Toulouse (fig. 7 *bis*). Ce siége est très-vaste, ses formes sont compliquées, et il permettait de se placer dans toutes sortes de postures.

Quant aux chaires des appartements privés, elles étaient plus généralement garnies de dossiers élevés. C'est ainsi qu'est figuré le siége sur lequel David est assis à côté de Bethsabée, à la porte de droite du portail de la cathédrale d'Auxerre (fig. 8) [XIIIe siècle]. Ce beau meuble se rapproche des formes actuelles, et déjà il est enrichi de sculptures plates qui se mêlent aux bois tournés. Nous donnons (fig. 9) le dossier de la chaire de David, sur lequel la sculpture est prodiguée, mais de façon à ne pas offrir de ces aspérités gênantes sur un meuble destiné à l'usage ordinaire.

Il ne faudrait pas croire cependant que les bois tournés fussent

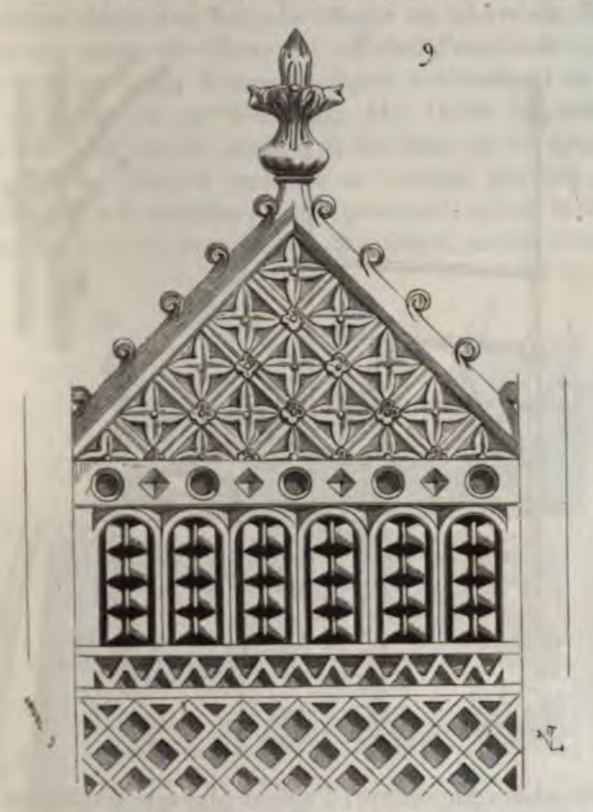




uniformément adoptés dans la construction des chaires du XIIIe siècle, car aucune époque ne présente une aussi grande variété de siéges, soit comme forme, soit comme matière ou comme système de construction. Nous venons de voir des chaires qui affectent des dispositions particulières, telles que celles représentées fig. 6 et 7, qui sont, pour ainsi dire, de petites estrades entourées de galeries pour servir d'appui ou de dossier; d'autres (fig. 8) qui rentrent dans les formes en usage encore aujourd'hui. Mais ces meubles sont en bois; or, pendant le moyen âge, on fabriquait volontiers des siéges en métal, fer ou bronze, que l'on recouvrait de tapisseries. Sans parler des pliants (*faudesteuils*), tels que le trône dit *de Dagobert*, qui est en bronze, et tant d'autres que l'on rencontre encore dans nos églises, et qui sont en fer, il existait aussi des chaires en métal. Nous en avons rencontré souvent des débris jetés parmi les vieux meubles hors de service des cathédrales, et les miniatures des manuscrits ou les bas-reliefs nous en présentent souvent des exemples. Nous essayerons de réunir ces divers renseignements de façon à donner un modèle assez complet de ces chaires en fer, qui, du reste, étaient fort simples,


8

que l'on établissait évidemment dans le but d'obtenir des meubles

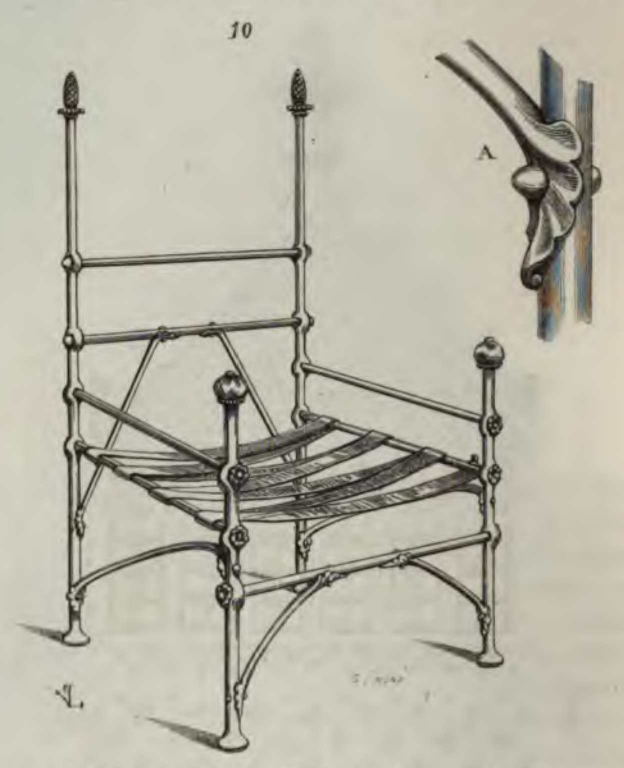


légers, facilement transportables, n'étant décorés que par la dorure appliquée sur le métal et les tapisseries dont on les couvrait (fig. 10). Afin de mieux faire comprendre la construction de ce meuble, nous supposons les tapisseries enlevées, et nous n'avons figuré que les sangles destinées à supporter le coussin; la figure A donne l'assemblage, moitié d'exécution, des petites écharpes avec les montants et traverses.

On remarquera que tous ces meubles ne rappellent pas, dans leur composition, les formes adoptées dans l'architecture. Ce n'est guère qu'à la fin du XIIIe siècle que l'on introduisit des détails d'ornementation empruntés à cet art dans la composition des meubles, en oubliant trop souvent cette règle si sage, conforme au bon goût, qui veut que la matière et l'usage commandent la forme, que chaque objet soit décoré en raison de sa destination. Cet empiétement des détails de l'architecture dans le mobilier

produisit cependant des œuvres dont il faut reconnaître le mérite

10



d'exécution et de composition ; d'autant plus que l'on trouve encore,

11



malgré l'oubli du principe, une simplicité pleine de grâce dans

ces premiers écarts, et un emploi aussi judicieux que possible de ces formes déplacées. La jolie chaire en pierre de Tonnerre qui existe au musée de Cluny est un chef-d'œuvre en ce genre ; elle sert de siége à une Vierge, et figure évidemment un meuble en bois de la fin du XIII[e] siècle (fig. 11). Outre le coussin, une draperie est jetée sur le dossier et les bras de ce siége; cette draperie descend jusqu'à terre et se termine par une frange; le coussin servant de marche-pied est posé sur le bas de la draperie. Nous donnons (fig. 12) le côté de cette chaire, moitié d'exécution.



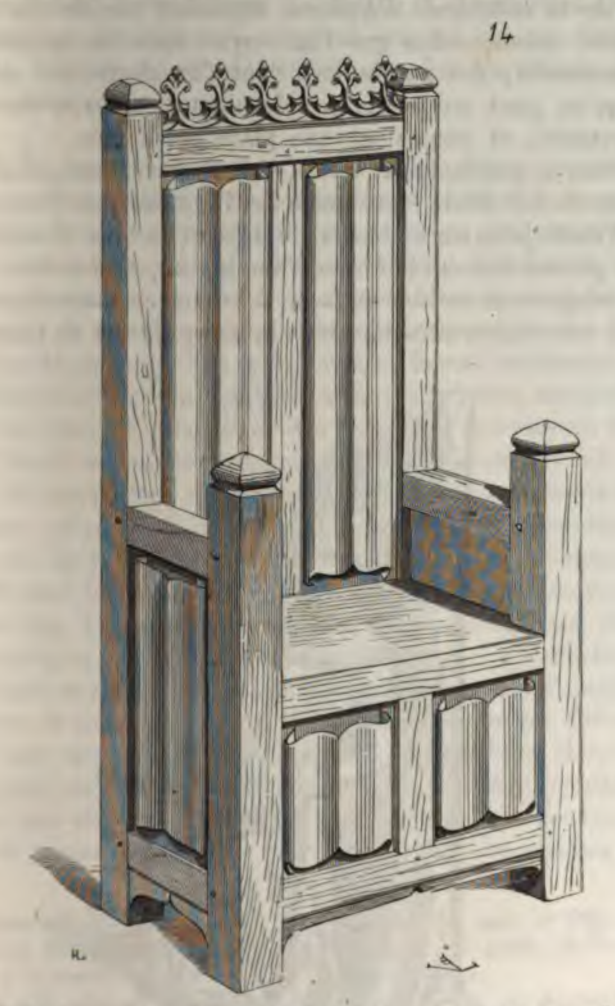
Ce meuble devait être exécuté en bois; il était certainement peint et doré, comme toutes les boiseries de ce temps.

13

Bientôt on ne se contenta pas de dossiers bas; on les éleva

beaucoup au-dessus de la tête du personnage assis. Les chaires du xve et même du xvie siècle, conservées encore en grand nombre dans les musées, présentent une foule d'exemples de chaires à hauts dossiers richement sculptés, décorés souvent d'écussons armoyés, et couronnés par des dentelures. La figure 13 représente une belle chaire de ce genre, qui fait partie de la collection du

14



prince Soltykoff, et qui date de la fin du xve siècle. Le siége sert de coffre, et est muni d'une serrure. Ces sortes de meubles étaient presque toujours adossés à la muraille, car le derrière du dossier est laissé brut. Mais c'était là un meuble destiné à un riche

personnage; tous n'étaient pas décorés avec ce luxe de sculpture; chez les bourgeois, si la forme de la chaire était la même, les détails de son ornementation étaient beaucoup plus simples, composés de montants et de panneaux; les chaires les plus ordinaires étaient cependant couronnées encore par une crête sculptée. L'exemple que nous donnons (fig. 14), tiré des bas-reliefs des stalles de la cathédrale d'Amiens, reproduit une de ces chaires vulgaires, comme celles que l'on voyait dans les appartements des marchands, des particuliers dont l'intérieur était modeste. Ainsi qu'on peut en juger, ces derniers meubles n'étaient pas transportables, et occupaient une place privilégiée.

Les chaires, pendant le XVe siècle, étaient souvent drapées, comme la chaire du XIVe siècle représentée fig. 11, au moyen d'une grande pièce d'étoffe jetée sur le dossier, le siége et les bras. Ces draperies mêmes prirent souvent la forme d'une housse, c'est-à-dire qu'elles furent adaptées au meuble de façon à le couvrir exactement. Voici (fig. 15) une chaire ainsi tapissée : la housse forme de larges plis;

15



elle est faite d'un brocart d'or avec pois rouges, et tombe assez bas

pour que la personne assise puisse mettre ses pieds sur son extrémité antérieure [1].

L'usage des chaires fixes à grands dossiers se perdit pendant le XVIe siècle ; elles furent remplacées par des meubles plus mobiles, et on commença dès lors à fixer au bois l'étoffe destinée à les garnir ; jusqu'alors, comme nous l'avons dit, les coussins ou tapis étaient indépendants des siéges et simplement jetés sur la tablette et les bras ; du moment que les chaires devenaient mobiles, il fallait nécessairement que les garnitures d'étoffe fussent clouées sur leur surface.

CHAR, s. m. *Char-branlant*, *charrette*, *chariot*, *curre*. Les chars, carrosses, voitures, étaient en usage pendant le moyen âge. Il y a lieu de croire même que, dès l'époque mérovingienne, il existait une sorte de service public de voitures. Childebert, voulant s'emparer des trésors de Rauching, expédie des ordres et envoie des gens munis de lettres qui mettaient à leur disposition les voitures publiques du royaume [2]. Les voitures ne furent longtemps que de véritables charrettes non suspendues, à quatre roues, auxquelles on attelait des chevaux montés par des postillons. Ces moyens de locomotion furent tellement communs qu'au XIIIe siècle des lois somptuaires les interdirent aux classes moyennes [3]. Les femmes nobles, les abbés voyageaient avec des chariots ; et les miniatures des manuscrits du XIIIe siècle nous en ont transmis un grand nombre qui tous affectent la forme d'une charrette à quatre roues égales de diamètre (fig. 1) [4], avec brancards ou timons, servie par des attelages accouplés ou en flèche et des postillons. Si ces voitures étaient fort simples comme forme et combinaison, elles étaient enrichies de peintures, de dorures, recouvertes d'étoffes posées sur des cercles, comme nos voitures de blanchisseurs ; à l'intérieur, des coussins étaient jetés sur les banquettes disposées en travers. On entrait dans ces chars par-derrière, comme on peut encore entrer dans nos charrettes, et souvent cette issue était fermée par des chaînes ou des

[1] *Le Romuléon, Hist. des Romains*. Man. XVe siècle. Bib. imp., no 6984. « Comment une femme appelée Zénobie obtint l'empire, en partie, de Perse et de Syrie. » Ce meuble est donc celui d'un grand personnage.

[2] « Qui cum adfuisset (Rauching), priusquam eum rex suo jussisset adstare conspectui, datis litteris, et pueris destinatis cum *evectione publica* qui res ejus per loca singula deberent capere.... » *Hist. des Francs*. Grég. de Tours. Lib. IX.

[3] *Gloss. et Répert.*, par M. le comte de Laborde. 1853.

[4] Man. anc. f. Saint-Germain ; no 37 ; XIIIe siècle. Bib. imp.

barres d'appui. Du reste, le coffre, jusqu'à la fin du xv[e] siècle, reposait sur deux essieux, sans courroies ni ressorts; et les essieux



étant fixes, parallèles, il fallait s'y prendre de loin pour tourner. Grâce à une grande quantité de coussins, à des étoffes épaisses, on pouvait encore voyager longtemps dans ces charrettes, menées d'ailleurs assez doucement. Quelle que fût la naïveté de leur structure, il est certain que les voitures des xiii[e] et xiv[e] siècles étaient fort richement décorées.

« Biaus fu li chars à quatre roës,
« D'or et de pelles estelés :
« En leu de chevaux atelés
« Ot es limons huit colombiaus
« Pris en son colombier moult biaus ;
. . . .[1]

Au xiv[e] siècle, Eustache Deschamps, dans son *Mirouer de Mariage*, énumérant toutes les charges qui incombent au mari *pour le mesnage soustenir avec les pompes et grans bobans des femmes*, fait dire à l'une d'elles :

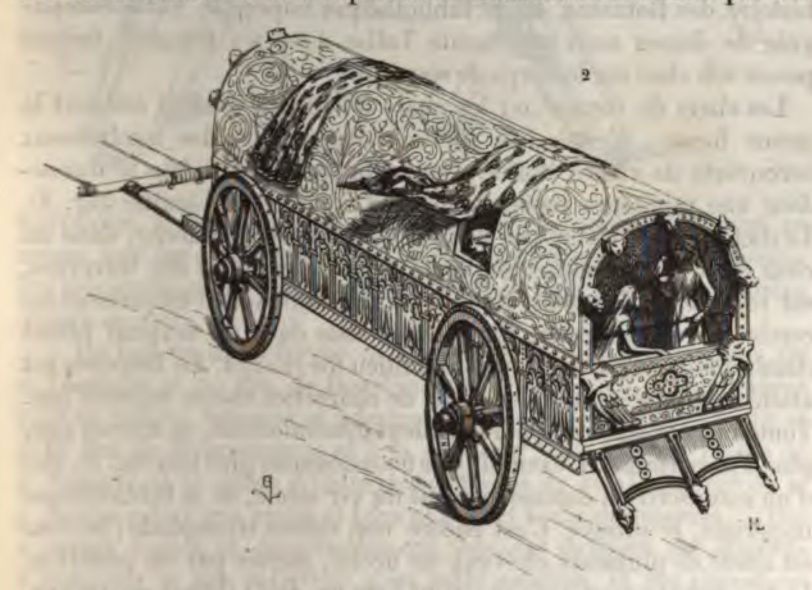
« Et si me fault bien, s'il vous plest,
« Quant je chevaucheray par rue,
« Que j'aie ou cloque[2] ou sambue[3]

[1] Le *Roman de la Rose*, Descript. du char de Vénus. Édit. de M. Méon. Paris, 1814, t. III, p. 83.
[2] Manteau.
[3] Capote pour monter à cheval.

« Haquenée belle et amblant,
« Et selle de riche semblant,
« A las et à pendans de soye ;
« Et se chevauchier ne povoye,
« Quant li temps est frès comme burre,
« Il me fauldroit avoir un curre (char)
« A cheannes, bien ordonné,
« Dedenz et dehors painturé,
« Couvert de drap de camocas (camelot).
« Je voy bien femmes d'avocas,
« De poures bourgois de villaige
« Qui l'ont bien ; pour quoy ne l'arai-ge,
« A quatre roncins atelé ? [1]. »

Il fallait donc à une femme de qualité, au XIVe siècle, pour voyager, une haquenée, et un char attelé lorsque le temps était mauvais ; les petites bourgeoises en usaient bien de la sorte !

Ces chars étaient généralement d'une assez grande dimension pour contenir une dizaine de personnes. La couverture était fixée sur une armature en bois et percée de trous latéraux fermés par des


2

rideaux (fig. 2) [2], ou elle était posée sur des cercles et quatre mon-

[1] *Poésies morales et hist. d'Eust. Deschamps*. Édit. Crapelet. Un vol. Paris, 1832, p. 207.
[2] Man. du XIVe siècle. *Domest. archit. of the middle ages*. Oxford, J. H. Parker.

tants, se rabattait sur les côtés ou se relevait à volonté (fig. 3) [1]. Ce



dernier exemple est copié sur le beau manuscrit le *Romuléon*, histoire des Romains, de la Bibliothèque impériale. Cette compagnie de dames nous représente Tullie avec ses femmes, faisant passer son char sur le corps de son père.

Les chars de voyage ou les chars d'honneur avaient souvent la même forme, c'est-à-dire qu'ils n'étaient que des tombereaux recouverts de riches étoffes. Nous trouvons encore dans le *Romuléon* une miniature représentant le Triomphe de Camille (fig. 4). Le dictateur est traîné par deux chevaux attelés en flèche, dans un char dont la couverture, soutenue par des cercles et des traverses, est relevée sur les côtés. Deux croix de saint André empêchent les cercles de se déformer. Camille est assis dans un fauteuil pliant (faudesteuil) simplement posé au milieu du chariot. Le limonier est attelé comme le sont nos chevaux de charrettes encore aujourd'hui. Toutefois, ces chars d'apparat avaient généralement, au moyen âge, plus d'importance. L'exemple que nous donnons plus loin (fig. 5), tiré d'un manuscrit du commencement du XVI[e] siècle, de la Bibliothèque impériale, le prouve. C'est encore une entrée triomphale; le char est attelé de plusieurs chevaux en flèche, menés par un postillon. Le triomphateur est assis en avant sous un dais; il tient ses prisonniers attachés au bout d'une corde; un homme, placé dans l'intérieur du char, les fait marcher avec un bâton. Le corps du char,

[1] Man. du XV[e] siècle, n° 6984. Bib. imp.

qui paraît assez vaste, est couvert d'une tente ornée d'une crête, d'épis avec bannières et pennons armoyés, de franges d'or et d'in-



scriptions. Il faut dire que ces chars de cérémonie n'étaient en usage, lors des entrées de rois et reines, que pour les dames de suite; les rois entraient à cheval et les reines le plus souvent en litière (voyez ce mot).

« La lictière de la Reyne de France estoit adextrée du duc de « Touraine et du duc de Bourbon, au premier chef : secondement « et au milieu, tenoient et adextroient la lictière le duc de Berry et « le duc de Bourgongne; et à la dernière suite Messire Pierre de « Navarre et le comte d'Ostrevant; et vous dy que la lictière de la « Reyne estoit très riche et bien ornée, et toute découverte.... Des « autres dames et damoiselles qui venoient derrière sur chariots « couverts et sur pallefrois n'est nulle mention, et des chevaliers « qui les suivoient.... [1] »

Lors des enterrements des princes, il était d'usage de transporter

[1] *Le Cérémonial françois*; T. Godefroy. 1649. T. I, p. 638. Entrée de la reine Isabeau de Bavière à Paris; Froissart, liv. IV.

Il ne paraît pas qu'elles fussent suspendues avant le milieu du XVI[e] siècle. Ce premier système de suspension consiste en deux courroies passant longitudinalement sous le coffre (fig. 6 A). Cette suspension fit donner à ces chars le nom de *chars-branlants.*

7



Quant aux charrettes à deux roues, que nous trouvons dans les manuscrits des XV[e] et XVI[e] siècles, elles diffèrent si peu de celles qui sont encore en usage aujourd'hui, qu'il nous semble inutile d'en donner un exemple.

Nous voyons aussi qu'au moyen-âge on se servait de charrettes à bras. Les tapisseries de Saint-Médard, dont il existe des copies fort belles à la bibliothèque bodléienne d'Oxford, nous en donnent un exemple. Ces tapisseries dataient de la fin du XIII[e] siècle (voy. TAPISSERIE).

CHAPIER, s. m. Meuble composé de tiroirs semi-circulaires tournant sur un pivot placé au centre du demi-cercle, et servant, depuis le XVII[e] siècle, à renfermer les chapes. Cette combinaison de meuble fut commandée par l'usage que l'on fit, à partir de cette époque, de chapes en étoffes roides et ne pouvant, à cause des lourdes broderies dont elles étaient surchargées, supporter de plis. Jusqu'au XVI[e] siècle, le clergé se servait de chapes d'étoffes souples que l'on se contentait d'accrocher à des portemanteaux fixés dans des armoires vestiaires. Les chapiers à tiroirs semi-circulaires ont l'inconvénient, outre leur prix, qui est élevé, de tenir une place considérable dans les sacristies. Ces meubles ne peuvent avoir

moins de quatre mètres de longueur sur deux mètres de largeur ; c'est la surface qu'occupe une petite chambre.

CHASSE, s. f. La châsse n'est, à proprement parler, que le cercueil en pierre, en bois ou en métal dans lequel sont enfermés les restes d'un mort. Le mot de *châsse*, au moyen âge, s'applique indistinctement aux coffres qui renferment des corps de saints ou de grands personnages.

Les mots *arca, capsa,* furent employés, dans les premiers siècles et jusqu'à l'époque carlovingienne, indifféremment pour désigner des coffres destinés à un usage profane ou sacré. Grégoire de Tours rapporte [1] que l'empereur Justinien étant mort à Constantinople, Justin, qui lui succéda, était d'une avarice outrée. « Telle était sa cupidité, dit cet auteur, qu'il fit construire des coffres en fer [2] pour y entasser des milliers de pièces d'or. »

Frédégonde, voulant se venger de sa fille Rigonthe qui l'insultait, l'engage, comme pour adoucir son mauvais naturel, à prendre ce que bon lui semblerait parmi ses bijoux. « .... Entrant dans le réduit qui renfermait le trésor, elle ouvrit un coffre [3] rempli de colliers et d'autres ornements précieux ; et, après en avoir pendant longtemps retiré, en présence de sa fille, divers objets qu'elle lui remettait : « Je suis fatiguée, lui dit-elle ; enfonce toi-même la « main dans le coffre, et tires-en ce que tu trouveras. » Pendant que, le bras enfoncé dans le coffre, celle-ci en tirait les effets, sa mère prit le couvercle et le lui rabattit sur la tête, puis pesa dessus avec tant de force, que le devant (du coffre) lui pressa le cou au point que les yeux étaient près de lui sortir de la tête [4]. » Il faut supposer que ces coffres à bijoux étaient de la grandeur d'une huche ou d'un bahut.

Le même auteur rapporte encore qu'étant évêque de Tours et ayant rebâti l'église de Saint-Martin, il trouva dans une auge de pierre, fermée par un couvercle, une cassette d'argent [5] contenant des reliques des martyrs de la légion sacrée.

Depuis le XVI[e] siècle, le mot châsse ne s'emploie que pour désigner le coffre transportable dans lequel est déposé le corps d'un saint.

[1] Lib. IV.

[2] Cui tanta fuit cupiditas, ut arcas juberet fieri ferreas, in quas numismatis aurei talenta congereret.

[3] Reseravit arcam....

[4] *Hist. des Francs ;* Grég. de Tours, liv. IX.

[5] .... Et inveni in hoc capsulam argenteam, in qua.... (Ibid., lib. X).

Il serait difficile de préciser l'époque où les corps des saints commencèrent à être déposés dans des châsses (*capsæ*), que l'on pouvait transporter d'un lieu à un autre : originairement, ces restes vénérés étaient placés dans des sarcophages, au-dessus et au devant desquels on élevait un autel. Mais, sauf quelques rares exceptions, et dès l'époque carlovingienne déjà, on retira les restes des corps saints des tombeaux fixes, pour les renfermer dans des coffres meubles. Les incursions des Normands contribuèrent à répandre cet usage. Ces barbares, faisant subitement irruption dans les Gaules, tantôt sur un point, tantôt sur un autre, se jetaient de préférence sur les riches abbayes, sur les églises qui possédaient des trésors ; les religieux voulurent empêcher que les sépultures des saints martyrs ne fussent violées, leurs restes dispersés. Car, à cette époque, outre le respect dont on entourait ces reliques, celles-ci étaient pour les monastères une source intarissable de richesses. L'église pillée, dévastée, brûlée, se relevait promptement de ses ruines, si les reliques du saint vénéré dans son enceinte étaient conservées. Il y a donc lieu de croire que c'est surtout pendant les IXe et Xe siècles que l'usage des châsses mobiles devint général, spécialement sur le littoral nord et ouest de la France.

Les premières châsses furent naturellement exécutées en bois ; ce n'était que des coffres assez légers pour être facilement transportés d'un lieu à un autre, assez simples pour ne pas exciter la cupidité. Pendant les invasions normandes, il est sans cesse question de corps saints enlevés par les religieux, cachés, en attendant des temps meilleurs. La réintégration des reliques, lorsque le calme était rétabli, donnait lieu à des processions, à des cérémonies pendant lesquelles le saint, rétabli dans son sanctuaire, faisait quelques guérisons miraculeuses ; c'était l'occasion pour les églises de recevoir des dons considérables. Nous ne pouvons que difficilement nous faire une idée aujourd'hui de la désolation qui s'emparait des populations lorsqu'il fallait se séparer des restes du saint vénéré dans la localité, de la joie qu'elles éprouvaient lorsque revenait en grande pompe la châsse contenant ces restes. C'est qu'en effet un corps saint, pour une population, avait une importance dont nous ne trouvons pas aujourd'hui l'équivalent. Le corps saint faisait de l'église un lieu inviolable ; il était le témoin muet de tous les actes publics, le protecteur du faible contre l'oppresseur ; c'était sur lui que l'on prêtait serment ; c'était à lui qu'on demandait la cessation des fléaux, de la peste, de la famine ; lui seul avait le pouvoir d'arrêter souvent la main de l'homme violent ; quand

l'ennemi était aux portes, sa châsse, paraissant sur les murailles, donnait du courage aux défenseurs de la cité. Ce n'est pas tout; s'il avait le pouvoir de protéger la vie des citoyens, d'exciter leur patriotisme, de les guérir de leurs maux et de détourner les calamités qui les affligeaient, il était encore une source de richesse matérielle, non-seulement pour l'église, mais pour la population au milieu de laquelle il résidait, en attirant de nombreux pèlerins, des étrangers, en devenant l'occasion de fêtes qui étaient presque toujours aussi bien commerciales que religieuses. Il nous suffit, nous le croyons, de signaler cette influence pour faire comprendre que rien aujourd'hui, si ce n'est peut-être le drapeau pour l'armée, ne remplace le *corps saint* au milieu de nos cités. Qui donc oserait traiter de superstition le sentiment qui fait que le soldat se jette au milieu de la mitraille pour reprendre un morceau d'étoffe cloué à une hampe? Et comment nous tous, qui regardons cet acte comme un simple devoir que l'on ne saurait discuter, dont l'accomplissement fait la force d'une armée, comme le symbole de la discipline et du patriotisme le plus pur, comment n'aurions-nous plus, à défaut de foi vive, un profond respect pour ces châsses qui, elles aussi, ont été si longtemps en France l'arche de la civilisation? Et cependant nous avons vu et nous voyons encore des églises se défaire de ces meubles vénérables, les vendre à des brocanteurs s'ils ont quelque valeur, ou les laisser pourrir dans quelque coin obscur parmi les immondices si la matière en est grossière. Des églises, les châsses précieuses épargnées par la révolution ont presque toutes passé, en France, des mains du clergé dans les collections publiques ou particulières.

L'histoire des reliques de saint Germain d'Auxerre est celle de presque tous les corps saints depuis les premiers siècles du christianisme jusqu'au XIe ou XIIe siècle. L'abbé Lebeuf l'a recueillie avec soin d'après les renseignements les plus authentiques [1]; nous la donnons ici sommairement, afin de bien établir dans l'esprit de nos lecteurs cette distinction qu'il faut faire entre le sépulcre et la châsse.

Vers le milieu du Ve siècle, saint Germain meurt à Ravenne; il demande en mourant que son corps soit transporté à Auxerre. En effet, ses restes sont déposés dans cette ville deux mois après sa mort. Le cercueil était de bois de cyprès, selon Héric; il fut descendu

[1] *Mém. concern. l'hist. civ. et ecclés. d'Auxerre et de son anc. diocèse*, par l'abbé Lebeuf. Édit. 1848, t. I, p. 72 et suiv.

grande importance, elles obtinrent souvent le privilége de porter des châsses les jours de grandes fêtes [1].

Lorsque Philippe le Hardi revint à Paris avec les ossements du



roi son père, il voulut transporter lui-même sur ses épaules, de Notre-Dame à l'abbaye de Saint-Denis, la châsse qui les contenait. Sur la route, en mémoire de cet acte, on éleva, à chaque station qu'il fit, des croix de pierre richement sculptées que l'on voyait encore debout au commencement du dernier siècle [2].

Quelques corps saints restèrent cependant déposés dans leurs cercueils primitifs, ou dans des coffres en pierre ou en bois revêtus de métal, fixés derrière les autels. C'est ainsi que la châsse de

[1] Dubreuil, liv. III. Châsses de Saint-Merry.

[2] *Hist. de l'abb. roy. de Saint-Denis.* Félibien; 1706.

saint Firmin était placée derrière l'un des autels de l'église abbatiale de Saint-Denis[1]. A la cathédrale d'Amiens, dans les bas-reliefs qui décorent le tympan de la porte dite de la Vierge dorée, on remarque, derrière un autel, une grande châsse en forme de coffre, sur laquelle est posée la statue d'un évêque; un aveugle approche de ses yeux la nappe qui la protége : c'est la châsse de saint Honoré opérant des guérisons miraculeuses par l'attouchement des linges dont elle est couverte. Ce renseignement a sa valeur; il explique comment, au XIIIe siècle, étaient placées les grandes châsses à la portée des fidèles, comment elles étaient recouvertes de nappes ainsi qu'un autel, et comment l'image des saints dont elles enve-



loppaient la dépouille était représentée. La fig. 2 nous dispensera de plus longues explications.

Derrière le grand autel de Notre-Dame de Paris, on voyait, dit Du Breul, « sur une large table de cuivre, soutenue de quatre gros et fort haults piliers de mesme estoffe, la châsse de saint Marcel, neufième évesque de Paris.... A droite, sur l'autel de la Trinité, dict *des Ardents*, est la châsse de Notre-Dame, d'argent doré; en laquelle il y a du laict de la sainte Vierge, et de ses vêtements; plus des pierres desquelles fust lapidé saint Étienne.... A côté senestre dudict autel est une châsse de bois, ayant seulement le devant couvert d'argent doré, en laquelle est le corps de sainct Lucain, martyr.... Ceste châsse, couverte de quelque drap de soye précieux, se porte en procession par deux hommes d'église.... »

[1] Voy. le *Dictionn. d'Architect. du* XIe *au* XVIe *siècle*, t. II, p. 44.

Voici qui rappelle parfaitement la disposition de la châsse de saint Honoré, représentée fig. 2.

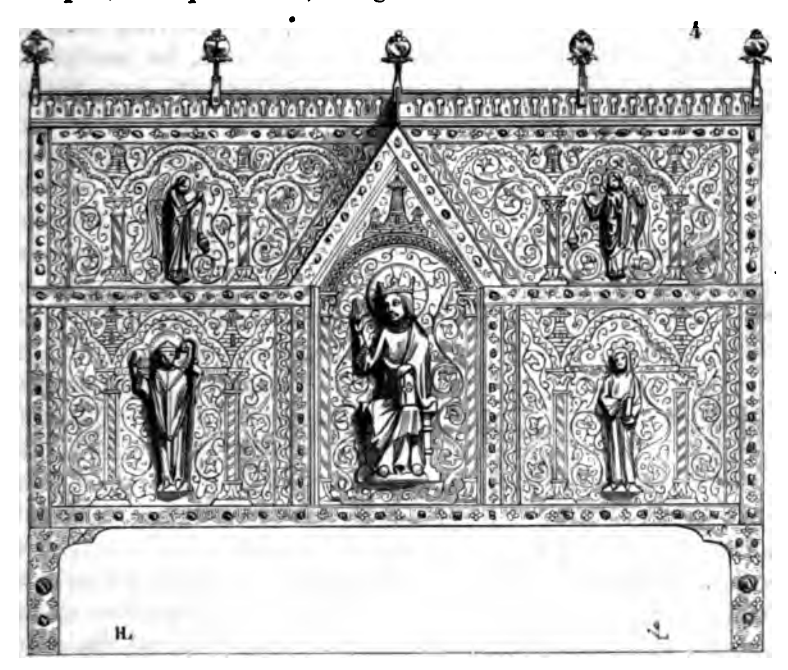
Nous remarquons encore, sur l'un des bas-reliefs du tympan de la porte méridionale de la cathédrale d'Amiens, la châsse du même saint transportée par deux clercs ; elle est à peu près de la dimension d'un cercueil, et paraît exécutée en bois recouvert de lames de métal (fig. 3). Des infirmes se placent sous la châsse et la touchent



en invoquant le saint, afin d'être guéris de leurs maux. C'était en effet ainsi qu'on venait implorer l'intercession d'un saint, en se plaçant directement sous la châsse qui contenait son corps. Cet usage, établi probablement par les fidèles, fit que l'on plaça presque toujours les châsses, à partir du XIIe siècle, soit sur des édicules élevés, comme la châsse de saint Marcel, soit sur des crédences sous lesquelles on pouvait passer à genoux et même en rampant.

Il n'existe aujourd'hui qu'un bien petit nombre de ces châsses en bois d'une époque ancienne destinées à contenir des corps saints. Nous en connaissons une à Cunault (Maine-et-Loire), sur laquelle on voit encore des traces de peintures et de sculptures représentant les douze Apôtres, le Christ accompagné d'anges thuriféraires ; sa forme est d'ailleurs d'une extrême simplicité ; une arcature ogivale sépare les Apôtres. Cette châsse date du XIIIe siècle. On en voit une également en bois, dans l'église de Saint-Thibaut (Côte-d'Or), qui date du commencement du XIVe siècle ; cette châsse n'est ornée

que par les fortes ferrures qui servent à maintenir les panneaux de bois et par les extrémités des six montants se terminant en fleurons sculptés. Elle est exactement reproduite, avec tous les détails de sa construction, dans les *Annales archéologiques* [1]. Déjà cependant, dès les premiers siècles, ces grandes châsses en bois étaient revêtues de lames de métal, d'émaux ou de morceaux de verre [2]. Les feuilles de métal clouées sur le bois étaient fort minces, rehaussées de gravures et quelquefois accompagnées de figures faites au repoussé ou en ivoire. Ce mode de fabrication persista longtemps, car nous voyons encore des châsses des XII[e] et XIII[e] siècles, de dimensions médiocres, dont le fond est en bois recouvert de plaques de métal émaillé, gravé, doré, avec statuettes faites à l'*étampe,* au repoussé, ou embouties, en feuilles de cuivre ou d'argent d'une faible épaisseur. Outre l'économie, ce procédé de fabrication avait l'avantage de laisser à ces châsses, que l'on transportait fréquemment, la légèreté d'un coffre de bois. C'est ainsi



qu'est exécutée la châsse de saint Calmine (fig. 4), duc d'Aquitaine,

[1] *Annales archéol.*, par M. Didron, t. V, p. 189.

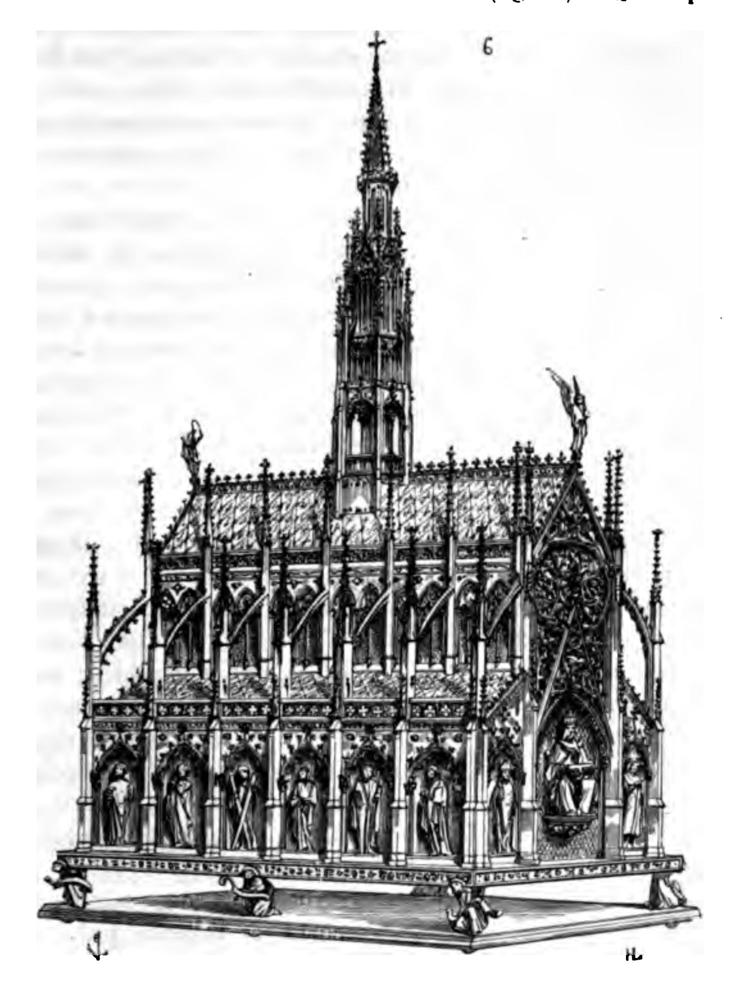
[2] « La première châsse de sainte Aure, abbesse, n'était que de bois et de verre... » Dubreuil, *Antiq. de Paris*, l. I.

fondateur des monastères de Saint-Théophrède en Velay et de Masac en Auvergne, patron de l'église de Saguenne, près Tulle. Cette châsse est en cuivre émaillé, doré, avec des figures bas-relief faites au repoussé; sur l'une des faces latérales (qui est la face principale), on voit le Christ couronné, nimbé, bénissant, et tenant un livre; à sa gauche est un personnage drapé tenant un livre, et à sa droite un saint abbé probablement. Deux anges thuriféraires sont posés sur les rampants du petit comble. Sur le côté droit de la châsse est gravé un saint Paul (fig. 5). Sur le côté gauche, qui sert d'entrée, un saint Pierre. Outre les émaux qui sont fort beaux et des fabriques de Limoges, cette châsse est décorée de pierres et le faîtage de boules de cristal de roche. Tout l'ouvrage appartient à la première moitié du XIII[e] siècle [1]. Vers la fin de ce siècle, la fonte vint, dans les châsses en orfévrerie, se marier au métal repoussé, embouti ou estampé, aux émaux et filigranes. Nous renvoyons nos lecteurs, pour l'explication de ces procédés, à la partie du *Dictionnaire* qui traite de l'*orfévrerie*, ne nous occupant ici que de la composition générale des châsses. Mais ces meubles conservent, jusqu'au XIV[e] siècle, un caractère particulier; ils n'affectent pas encore la forme de modèles de chapelles ou d'églises; il suffit de voir les châsses des grandes reliques de Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle, des Trois Rois à Cologne, de Saint-Taurin à Évreux [2], et surtout la belle châsse de Tournay, pour reconnaître que ces meubles, de la fin du XII[e] siècle et du XIII[e], ont des formes, des proportions et une ornementation qui leur appartiennent. Plus tard, et particulièrement pendant le XV[e] siècle, les orfévres cherchent, dans la composition des châsses, à reproduire en petit de grands édifices; c'est ainsi que fut refaite, en 1408, la


5

[1] Cette châsse fait aujourd'hui partie de la collection de M. le prince Soltykoff.
[2] *Mélang. archéol.* des RR. PP. Martin et Cahier.

grande châsse de saint Germain, qui dépendait du trésor de Saint-Germain-des-Prés. Nous la donnons ici (fig. 6)[1]. Quel que fût



le mérite d'exécution de ces objets, ils avaient alors perdu leur caractère propre, si remarquable deux siècles auparavant. La châsse de saint Germain présentait cependant un grand intérêt au point de vue iconographique; c'est ce qui nous engage à la donner ici. Les deux basses nefs étaient divisées en six arcades de chaque côté, dans lesquelles étaient placées les statuettes en cuivre

[1] Ce dessin est exécuté à l'aide de la gravure de cette châsse, donnée par D. Bouillart, dans son *Hist. de l'abb. roy. de Saint-Germain-des-Prés.*

doré des douze Apôtres. A l'une des extrémités, on voyait, sous un arc, la Trinité, représentée par le Père Éternel assis, vêtu en pape, tenant devant lui Jésus-Christ en croix. Le Saint-Esprit, sous forme d'une colombe, sort de la bouche du Père et descend vers le crucifix. L'abbé Guillaume, qui fit exécuter cette châsse, était à la droite du Père, en habit de religieux, la crosse en main et la mitre en tête ; le roi Eudes était à sa gauche, revêtu des insignes de la dignité royale. A l'autre extrémité se voyait également, sous un archivolte, saint Germain en habits pontificaux, ayant à ses côtés saint Vincent et saint Étienne, patrons de l'abbaye, en habits de diacres. Cette châsse, surmontée d'une flèche à jour, n'avait que 1m,00 environ de longueur ; elle était supportée par six figures d'hommes, en cuivre doré, tenant des phylactères sur lesquels étaient gravés des vers à la louange de ceux qui avaient contribué à faire exécuter ou à décorer tant l'ancienne que la nouvelle châsse. Des pierres précieuses qui avaient été posées sur l'ancienne châsse donnée par Eudes, comte de Paris, entrèrent dans la décoration de celle-ci ; ces pierres précieuses étaient au nombre de deux cent soixante, les perles au nombre de quatre-vingt dix-sept [1]. Un grand nombre de châsses furent ainsi refaites pendant les XIIIe et XIVe siècles et au commencement du XVe. Beaucoup furent vendues ou détruites pendant les guerres désastreuses de l'invasion anglaise. Louis XI répara ces pertes, si toutefois elles étaient réparables ; on fit refondre encore beaucoup de châsses neuves au commencement du XVIe siècle, les formes des anciennes châsses n'étant plus dans le goût de ce temps ; les guerres religieuses de la fin de ce siècle en détruisirent une quantité innombrable. Aussi, en France, les châsses anciennes de quelque importance, et surtout exécutées en matières précieuses, sont-elles fort rares.

Les châsses ne contenaient pas seulement des corps saints, elles étaient destinées aussi à renfermer certaines reliques précieuses. On désignait l'armoire en vermeil contenant les pieuses reliques de la Sainte-Chapelle à Paris, sous le nom de la *grande châsse*. Dans l'église cathédrale de Chartres, la chemise de la sainte Vierge était conservée dans une magnifique châsse, donnée, en 896, par le roi Charles le Chauve. Cette châsse, qui avait 0m,677 de longueur, sur 0m,271 de largeur et 0m,569 de hauteur, était posée sur un bran-

1 Le marché passé par l'abbé Guillaume avec Jean de Clichy, Gautier-Dufour et Guillaume Boey, orfévres à Paris, est donné tout au long dans les pièces justificatives de l'*Hist. de l'abb. roy. de Saint-Germain-des-Prés*, de D. Bouillart. Cette pièce est fort curieuse.

card de vermeil, semé de fleurs de lis en relief; elle était en bois de cèdre, couverte de plaques d'or et enrichie d'une infinité de perles, diamants, rubis, émeraudes, saphirs, agathes, turquoises, camées ou intailles, et accompagnée de nombreux bijoux donnés par divers princes et des évêques [1]. (Voir, pour la position des châsses suspendues derrière et au-dessus des autels, le *Dictionnaire d'Architecture*, au mot AUTEL.)

CHASUBLIER, s. m. Armoire renfermant une suite de tiroirs peu profonds, à coulisses, dans lesquels on pose les chasubles. Il est à croire que les chasubliers anciens n'étaient autrefois que des armoires vestiaires, les chasubles étant faites d'étoffes souples et non surchargées, comme elles le sont aujourd'hui, de lourdes broderies, doublées de bougran, ce qui leur donne la raideur d'une planche.

COFFRE, s. m. (Voy. BAHUT, CHASSE.)

COFFRET, s. m. *Coffre, escrint*. Petit coffre :

« Pour les dames, cofres ou escrint
« Pour leurs besongnes herbergier [2]. »

Dès les premiers siècles du moyen âge, les coffrets étaient fort en usage; on les fabriquait en matières précieuses, en ivoire, en marqueterie, en cuivre émaillé, en or, en argent; ils étaient repoussés, ciselés, émaillés. Pendant leurs voyages, les dames les transportaient avec elles, et y renfermaient des bijoux de prix. En campagne, dans les expéditions lointaines, les nobles, les chevaliers, outre les bahuts qui contenaient leurs effets, portaient de ces coffrets qui étaient confiés à la garde des écuyers, et qui contenaient l'argent, les bijoux, parfois même des titres. Car il était assez d'usage, jusqu'au XIIIe siècle, d'emporter avec soi les archives de famille, les titres précieux; tel était l'esprit de défiance qui dominait alors toutes les classes, que les plus puissants seigneurs n'osaient se séparer des objets dont ils n'eussent pu réparer la perte. Les coffres et coffrets tiennent donc une place importante dans le mobilier du moyen âge. C'est dans un coffret que sont

[1] Voir l'inventaire de cette châsse et de ces bijoux dans le *Bullet. des comités histor.* Janvier 1851. Les camées et intailles qui garnissaient cette châsse ont été, en 1793, envoyés à la Bibliothèque nationale; ils y sont restés déposés.

[2] Eust. Deschamps.

déposés le cœur et la lettre de Raoul de Coucy destinés à la dame de Fayel, et rapportés par son écuyer Gobert, de Brindes en France.

Le châtelain de Coucy, sentant sa mort prochaine,

« . . . . . fist aporter
« Un des coffrets de ses sonmiers
« Ouquel estoit li tresors chiers
« Des tresches (tresses) qu'il véoit souvent.
« Un coffre petitet d'argent
« En a trait et puis l'a baizié,
« Ouvert l'a, si a fors sachié
« Les tresches qui sambloient d'or[1].
« . . . . »

Les trésors des cathédrales, des églises, les musées conservent encore un grand nombre de ces petits meubles, exécutés en général avec beaucoup de soin et de recherche. Un des plus beaux et des plus anciens coffrets que nous connaissions fait partie de la collection de M. le prince Soltykoff[2]. Ce coffret est en ivoire bordé de lames de cuivre doré finement gravées; il a $0^m,32$ de long sur $0^m,19$ de large et $0^m,10$ de hauteur. En voici (fig. 1) l'ensemble; il

1



nous paraît appartenir au xe siècle; il est intact, sauf la serrure, la clef et l'anse, qui ont été refaites au xve siècle. Les dessins dont il est orné sur ses quatre faces et le couvercle représentent des animaux dans des entrelacs, biches becquetées par des aigles, daims,

[1] *L'Hist. du châtelain de Coucy et de la dame de Fayel*, vers 7607 et suiv. Édit. de Crapelet; 1829.

[2] Nous devons encore à l'obligeance de M. le prince Soltykoff d'avoir pu dessiner ce précieux meuble.



aiglettes. La fig. 2 donne le détail de la plaque formant couvercle,

et la fig. 3 une des bordures en cuivre gravé, grandeur d'exécution.



Il est facile, avec ces renseignements, de se faire une idée complète de cet objet, remarquable par sa date, sa belle composition et sa parfaite conservation.

Beaucoup de ces coffrets étaient renfermés, comme nos nécessaires de voyage, dans des enveloppes de cuir ornées elles-mêmes de gaufrures et dorures, de légendes armoriées ou d'emblèmes. Ces coffrets se rangeaient parfois à côté les uns des autres dans les bahuts de voyage, et contenaient chacun des armes, des objets nécessaires à la toilette, des parfums, des bijoux, des coiffures, aumonières, manches brodées, ceintures, etc. D'autres séries contenaient couteaux, petite vaisselle de table, coupes, hanaps, tasses de vermeil, épices, cordiaux dans de petits flacons.

« Or est monte a cheual le gentil Palanus lequel sen va accoustre « tout ainsi que le vous conteray sans grant nombre de gens ne « bagaige, car il nauoit que deux baheux, dont lung portoit ung « lit de camp bien petit entre deux coffres ou estoit une partie de « son accoustrement, et l'autre bahu portoit ses coffres d'armes « avec ses hardes sans aultre chose [1]. »

Les mœurs du moyen âge étaient nomades ; nobles et marchands étaient souvent sur les grands chemins, et force était alors, lorsqu'on voulait vivre passablement, d'emporter tout avec soi ; puis, comme nous l'avons dit plus haut, on ne s'en rapportait qu'à soi-même pour garder son bien. Arrivait-on dans une ville, dans une hôtellerie, s'établissait-on temporairement quelque part, on se faisait un mobilier de tous ces coffres de voyage ; les plus grands

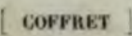
[1] *L'Hist. de Palanus, comte de Lyon.* Man. de la Bib. de l'Arsenal.

devenaient lits, tables ou armoires ; les moyens servaient de bancs, et les petits de nécessaires propres à renfermer tous les menus objets. Ces habitudes prirent un tel empire, que, dans des temps plus rapprochés de nous, où l'état du pays n'exigeait plus le charroi de tous les objets utiles à la vie journalière on voit encore des princes, et même de riches particuliers se faire suivre en voyage de leur vaisselle et d'une quantité de meubles, tapisseries, linge et vêtements assez considérable pour meubler un palais [1].

Mais revenons aux coffrets. Ceux-ci n'affectent pas toujours la forme d'un parallélipipède ; quelquefois ils sont à pans. Il existe encore aujourd'hui, dans le trésor de la cathédrale de Sens, un coffret en ivoire sculpté et peint qui fut, dit-on, rapporté de Constantinople au XII[e] siècle, et contenait des reliques précieuses : il est en forme de prisme à douze pans, terminé par un couvercle en pyramide tronquée également à douze faces ; la hauteur du prisme est de 0[m],22, le diamètre du coffret de 0,31 ; il est divisé en trois zones : celle inférieure représente l'histoire de David, celle au-dessus l'histoire de Joseph ; la troisième, des lions, des griffons affrontés, un griffon terrassant un bœuf, un griffon dépeçant une bête à cornes, un lion se jetant sur un cerf, un griffon tuant un serpent, et un lion poursuivant un bouc. Sur le couvercle, on retrouve la suite de l'histoire de Joseph, ou plutôt son triomphe, l'arrivée de sa famille en Égypte, et son apothéose. La gorge qui sépare le couvercle du corps du coffret est revêtue de plaques d'émail de fabrique byzantine. Ce petit meuble fut certainement exécuté à Byzance et paraît appartenir au XII[e] siècle ; les bas-reliefs sont accompagnés d'inscriptions grecques, et le style des figures rappelle l'antiquité gréco-romaine.

Voici (fig. 4) un ensemble de ce précieux coffret, et (fig. 5) un fragment d'un des petits bas-reliefs représentant Joseph allant au-devant de Jacob et le recevant à son arrivée dans la terre de Gessen. Le style des bas-reliefs qui décorent l'extérieur du coffret de Sens est plein de grandeur, et certainement l'introduction d'objets de fabrique byzantine, si fréquente en France pendant le XII[e] siècle, dut exercer une grande influence sur la sculpture de nos artistes occidentaux. Le trésor de la cathédrale de Sens n'a pas cessé de posséder ce coffret depuis cette époque : son origine n'est pas

[1] Nous avons vu encore un auguste personnage qui ne voyageait qu'avec son lit, et qui eût mieux aimé passer la nuit dans un fauteuil que de se coucher dans un lit qui n'eût pas été le sien.





douteuse; quand on examine les bas-reliefs des édifices de cett



époque, dans l'Ile de France, la Champagne et la Bourgogne, o

demeure frappé de l'analogie qu'il y a entre les sculptures de ce coffret, par exemple, et celle des chapiteaux du porche de l'église de Vézelay, qui datent de 1150 environ. Nous avons dit que les ivoires du coffret de Sens étaient peints ; le vert, le pourpre y dominent ; malheureusement, une maladroite réparation a fait disparaître en grande partie cette intéressante coloration et les inscriptions que Millin a encore pu copier lorsqu'il visita Sens [1] en 1805. Sur le sommet tronqué de la pyramide s'élevait probablement un bouton en cuivre émaillé, pour permettre de soulever le couvercle ; il a été remplacé par une de ces pommes en cuivre que l'on pose sur les premiers balustres des escaliers.

L'abbaye du Lys possédait un coffret en bois recouvert de plaques d'argent vernies en noir verdâtre, de cuivre doré et émaillé ; ce petit meuble est aussi précieux par sa composition que par son exécution. Il est aujourd'hui conservé dans l'église de Dammarie (Seine-et-Marne), et connu sous le nom de *Cassette de saint Louis* [2]. Il est certain que ce coffret date du XIIIe siècle ; sur le couvercle, outre huit médaillons représentant en relief des animaux, quatre améthistes sont enchâssées sur les encoignures ; sur la face et les côtés sont également disposés des médaillons. Un grand nombre d'écussons, semés entre les médaillons, sont émaillés aux armes de France ancien, de Castille, de Bourgogne ancien, de Guillaume de Courtenay, de Montfort, de Dreux, de Bretagne, de Flandre, de Navarre et Champagne, de Graville, de Dammartin, de Toulouse, de France à trois fleurs de lis, de Coucy, de Beaumont, de Roye, de Champagne, de Jérusalem, de Bar, de Montmorency, de Normandie, et d'Harcourt. L'anse, les équerres, les charnières, la serrure et son moraillon sont dorées et émaillées. De petits clous d'or à tête ronde fixent, entre les médaillons et les écus, la plaque d'argent très-mince qui recouvre exactement le bois. Rien n'indique que cette cassette ait eu une destination religieuse, et nous la regardons plutôt comme un de ces précieux écrins qui devaient renfermer des bijoux de prix.

Souvent les coffrets n'étaient que de bois, et n'avaient de valeur que par la délicatesse et le goût des sculptures dont leurs ais étaient couverts.

Voici un de ces coffrets, très-simples comme matière, très-

[1] *Voyag. dans le Midi de la France,* par Millin ; 1807. Atlas.

[2] Ce charmant coffret est reproduit avec beaucoup d'exactitude dans les *Monuments de Seine-et-Marne,* par MM. A. Aufauvre et C. Fichot. In-fº. Melun, 1854.

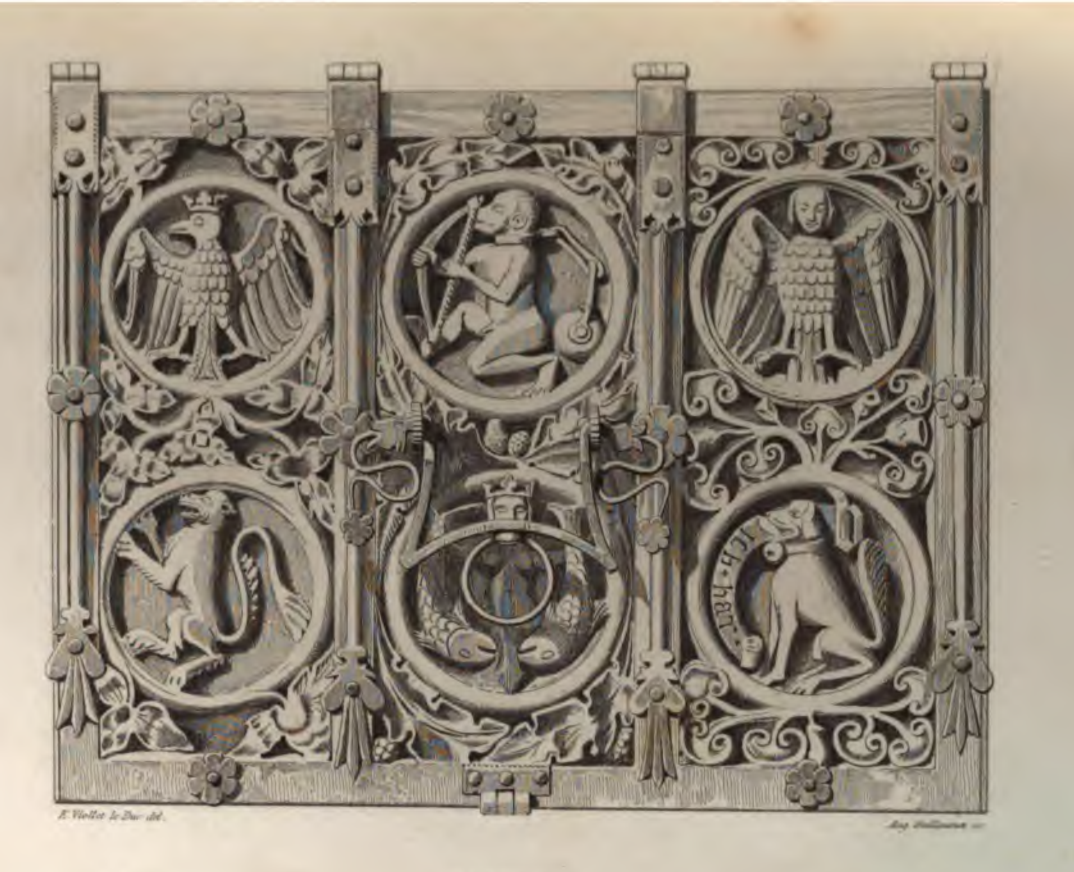
riches par le travail (fig. 6); il est en bois de châtaignier, avec


6

anses, charnières et serrures en fer [1]. Le dessus que nous reproduisons (Pl. III) est remarquable par sa composition. L'anse est munie d'un anneau maintenu par une goupille lâche, de manière à ce qu'en le passant au doigt, le coffret puisse être cependant tourné en tous sens; procédé qui permettait, en tenant cette anse d'une main, de présenter l'entrée de la serrure en face de l'autre main tenant la clef. Ce coffret présente des figures et des animaux dans des cercles ornés de feuillages; sur le côté, dans un de ces cercles, est une rose au milieu de laquelle est sculptée en relief la lettre H; sur des banderoles, portées par les figures, sont gravées des devises.

Souvent, sur les coffrets, étaient sculptées des chasses, des scènes tirées de romans en vogue, des inscriptions, etc. Il existe encore, dans le trésor de l'église de Saint-Bertrand de Comminges, un coffret en bois recouvert de plaques de cuivre jaune estampé, sur lesquelles sont figurés en relief des chevaliers, des dames, des animaux. Les dessins se répètent comme ceux d'une étoffe. Il était d'usage aussi de porter en voyage des coffrets en fer solidement fermés dans lesquels on gardait les bijoux. Voici (fig. 7) un de ces coffrets qui date du XVe siècle. Il se compose d'une boîte en chêne recouverte de cuir rouge; sur le cuir est appliqué un premier réseau de fer étamé, à jour; puis une seconde enveloppe de fer non

[1] Ce coffret, qui date du XIVe siècle, fait partie de la collection de M. A. Gérente; il est de fabrication rhénane. Il faut dire qu'à cette époque les provinces de l'est de la France et l'Allemagne fournissaient beaucoup de ces menus objets sculptés en bois.



E. Viollet le Duc del. Aug. Guillaumot sc.

COFFRET.



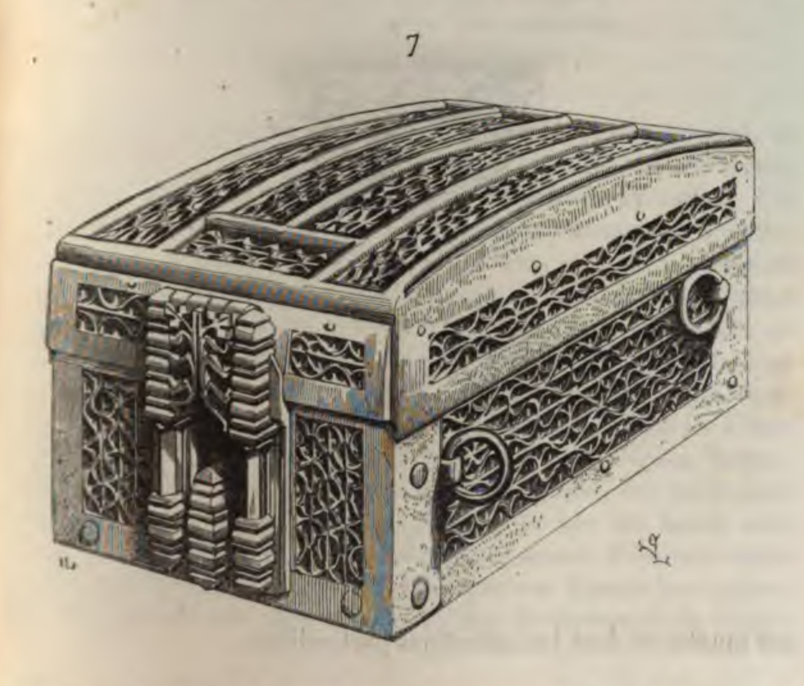
Viollet le Duc del.

COFFRET DE S^T TROPHYME D'ARLES

Paris chez Bance édit r. Bonaparte 13. Chromo Lemercier Paris

étamé, également à jour, laissant voir à travers ses mailles le cuir

7



et le réseau étamé. Des nerfs en fer renforcent le couvercle, et une petite serrure très-solide le maintient fermé. Sur les deux côtés, quatre anneaux permettent d'attacher ce coffret, au moyen de courroies ou de chaînes, à l'intérieur d'un bahut trop lourd pour être facilement soustrait, ou de le porter en croupe, de le réunir au bagage chargé sur des bêtes de somme [1].

La figure 8 explique la disposition des deux plaques de fer appliquées l'une sur l'autre ; la charnière occupe toute la largeur du coffret et est formée par les plaques de tôle qui lui servent d'enveloppe (fig. 9).

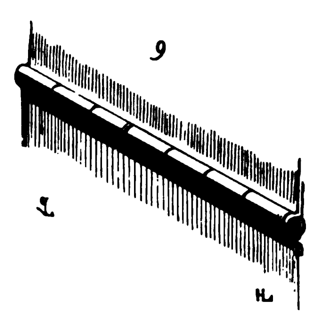
L'Italie fournit beaucoup de ces petits meubles ; on en trouve encore dans les trésors de nos églises ; ils sont généralement en os ou en ivoire sculpté et en marqueterie. Le trésor de l'église de Saint-Trophime d'Arles en possède un fort remarquable, qui paraît remonter au XIIIe siècle (Pl. IV) [2]. Celui de la cathédrale de Sens en

[1] Nous devons ce petit meuble à M. Alaux, architecte de Bordeaux. Les dimensions de ce coffret sont : longueur, 0,17 c.; largeur, 0,13 c.; hauteur, 0,10 c.

[2] Le dessin de ce coffret nous a été donné par M. Révoil, architecte à Nîmes.

possède un autre du XIVe siècle. On en voit un grand nombre dans





nos musées et dans les collections particulières.

COURTE-POINTE, s. f. *Couste pointe, keutespointe.* Grande couverture doublée et piquée, que l'on posait sur les bancs et tous les meubles pouvant servir de siéges ou de lits de repos.

« .... L'empereriz fist traire les dames et les damoiseles en une « autre chambre, et entre li et le vallet s'asistrent sor une cheuche « d'une coustepointe coverte, et d'un drap de soie [1]. »

COUSSIN, s. m. *Cheuche, coute, coite.* Sac d'étoffe rembourré de laine ou de plumes; s'entend comme oreiller, coussin, matelas.

« Couchier comme sor une coite,
« Car la terre estoit douce et moite [2].
« . . . . »

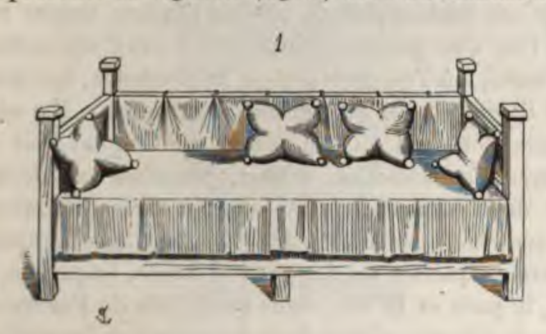
Les assassins de la reine Blanche, femme de don Pèdre, étouffent cette princesse entre deux matelas :

« Dont prinrent li Juif sans point de l'atargier

[1] Le *Roman des sept Sages*. Man. Bib. imp. f. Saint-Germain, nº 1672.
[2] Le *Roman de la Rose*, vers 1403. Édit. de Méon.

« La dame, et puis la vont dessus. I. lit couchier;
« Et puis gietent sur lui une coute à ormier [1],
« Et puis vont les. II. coutes d'une corde lier,
« Et à chascun coron pendirent. I. mortier [2];
« . . . . »

On plaçait des coussins sur les siéges en bois ou en métal, et sous les pieds des personnes assises (voy. CHAIRE), sur les bancs, les bahuts ou coffres, placés autour des salles de réception. Ces coussins étaient, chez les personnages riches, recouverts d'étoffes précieuses, brodées, ou tissées d'or et de vives couleurs; ils étaient généralement carrés, avec quatre boutons ou glands aux quatre angles. Dans les peintures et vignettes de manuscrits antérieurs au XIIe siècle, on voit figurer aussi des coussins cylindriques comme nos traversins. Le XVe siècle, qui apporta un grand luxe dans l'ameublement, donna aux coussins des formes appropriées à leur usage particulier; ainsi, les coussins de siéges sont épais, larges, carrés ou ronds; ceux destinés à être placés sous les pieds sont quelquefois en forme de boules; ceux jetés sur les bancs sont taillés de façon à permettre aux personnes assises d'appuyer leurs coudes entre leurs oreilles. C'est ainsi que sont figurés les coussins que nous présente la vignette (fig. 1) tirée du manuscrit de Girard



de Nevers, de la Bibliothèque impériale [3]. Les dames de qualité qui se rendaient à l'église faisaient porter avec elles des coussins que l'on posait sur les dalles; elles pouvaient s'agenouiller ainsi sans trop de fatigue et sans salir leurs vêtements. Dans les cérémonies, c'était, comme aujourd'hui encore, sur des coussins richement drapés que l'on posait les insignes, couronnes, épées, sceptres.

[1] Un coussin d'étoffe d'or.
[2] *Chron. de Bertrand du Guesclin*, vers 6931 et suiv.
[3] Man. fonds La Vallière, n° 92.

COUVERTURE, s. f. Voy. LIT.

CRÉDENCE, s. f. Petit buffet sur lequel on déposait les vases destinés à faire l'essai. La crédence, dans l'église, est une tablette sur laquelle on plaçait les burettes, les linges et tous les menus objets nécessaires aux cérémonies du culte. Jusqu'au XVIe siècle, une crédence est disposée près de chaque autel et souvent dans la niche destinée aux piscines.

« Les principaux autels d'aujourd'hui, » dit Thiers dans sa *Dissertation sur les principaux autels des églises,* « ne sont pas « toujours accompagnés de ce que nous appellons *crédences*. La « plus-part de ceux des cathédrales n'en ont point du tout. Ceux « des autres églises en ont, les uns deux, l'une à droit, l'autre à « gauche; les autres n'en ont qu'un à droit ou du côté de l'épître. « Mais il n'y a que celle qui est du côté de l'épître qui serve à « mettre le calice, les burettes, le livre des épîtres et des évan- « giles, etc. Celle qui est à gauche ne sert de rien pour l'ordinaire, « si ce n'est pour faire la simétrie, ou tout au plus pour placer « quelques chandeliers et quelques violiers.... » Cette idée de symétrie n'existait pas avant le XVIe siècle, et il n'y avait du côté de l'épître qu'une crédence. « Les rubriques du Missel romain n'en « veulent qu'une tout au plus du côté de l'épître, encore insinuent- « elles que l'on s'en pourrait passer s'il y avait une petite fenêtre « proche l'autel, où l'on pût mettre la clochette, les burettes, le « bassin et l'essuie-main qui servent à la messe.... Le cérémonial « des évêques n'en veut qu'une aussi, dont on ne doit se servir « qu'aux messes solemnelles. » Mais, jusqu'au XVIe siècle, il n'y avait guère de crédences, c'est-à-dire de tables découvertes près des autels, mais bien des armoires, soit prises dans la muraille, soit meubles, dans lesquelles on déposait le calice, la patène, le voile, le corporal, le pain et le vin. Dans les églises de l'ordre de Cluny et de l'ordre de Cîteaux, c'était dans des armoires (meubles) placées vis-à-vis ou au côté droit de l'autel qu'on déposait tout ce qui était nécessaire pour la consécration, pour la communion des religieux.

Ces crédences sont *immeubles;* nous n'avons pas à nous en occuper ici [1]. Quelquefois, sur le côté de l'autel, est réservée une tablette saillante ou un petit réduit servant de crédence [2].

Près des tables à manger, lorsque le couvert était mis [3], on plaçait

[1] Voyez le *Dictionn. de l'Archit. franç.*, au mot PISCINE.
[2] Idem. Voyez le mot AUTEL.
[3] Il était d'usage, chez les grands, de servir les mets *couverts* jusqu'à l'arrivée des

un meuble qui servait à faire l'essai ; ce meuble se composait d'une petite armoire fermée à clef, dont le dessus, recouvert d'une nappe, était destiné, au moment du festin, à recevoir les vases que renfermait l'armoire. Avant le XIIIe siècle, ces petits meubles (autant qu'on en peut juger par l'examen des vignettes des manuscrits ou les sculptures) sont circulaires et rappellent assez la forme d'un guéridon, d'une table ronde entre les pieds de laquelle seraient disposées des tablettes. L'un des chapiteaux du porche de Vézelay [1]



nous présente une crédence assez riche et garnie de ses vases. Cette sculpture (fig. 1) appartient au XIIe siècle ; elle représente probablement l'un des traits de la vie de saint Antoine [2]. Sous la

convives ; d'où est restée l'habitude de dire *mettre le couvert* (voy. *Gloss. et Répert.* de M. le comte L. de Laborde).

[1] C'est celui qui est placé sur la colonne engagée à la droite de la porte centrale.

[2] Saint Pierre, dit une légende, apparut à saint Antoine dans le désert, et partagea un pain avec lui. Ce même sujet se retrouve sur un des chapiteaux du XIe siècle de la nef de la même église.

tablette circulaire supérieure s'ouvre une petite armoire plein cintre, dans laquelle on voit deux coupes; en avant, sur un escabeau, reposent deux vases à col allongé. Dans les vignettes des manuscrits des XIIIe et XIVe siècles, les vases contenant les liquides soumis à l'essai étaient parfois posés simplement à terre, et recouverts d'une petite nappe (fig. 2)[1].

2



Les reproductions de crédences deviennent fréquentes dans les manuscrits du XVe siècle, et prennent alors, dans le mobilier, une

3



assez grande importance. D'abord fort simples de forme (voy. fig. 3)[2] comme tous les meubles privés, décorées seulement par les étoffes dont elles étaient couvertes et par leur construction propre, les crédences s'enrichissent bientôt de sculptures, de délicates serrureries ; puis elles sont munies de dossiers, ainsi que l'indique la

[1] D'un man. de la fin du XIIIe siècle, de l'Apocalypse, appart. à M. B. Delessert.
[2] Man. de la Bib. imp., n° 6984.

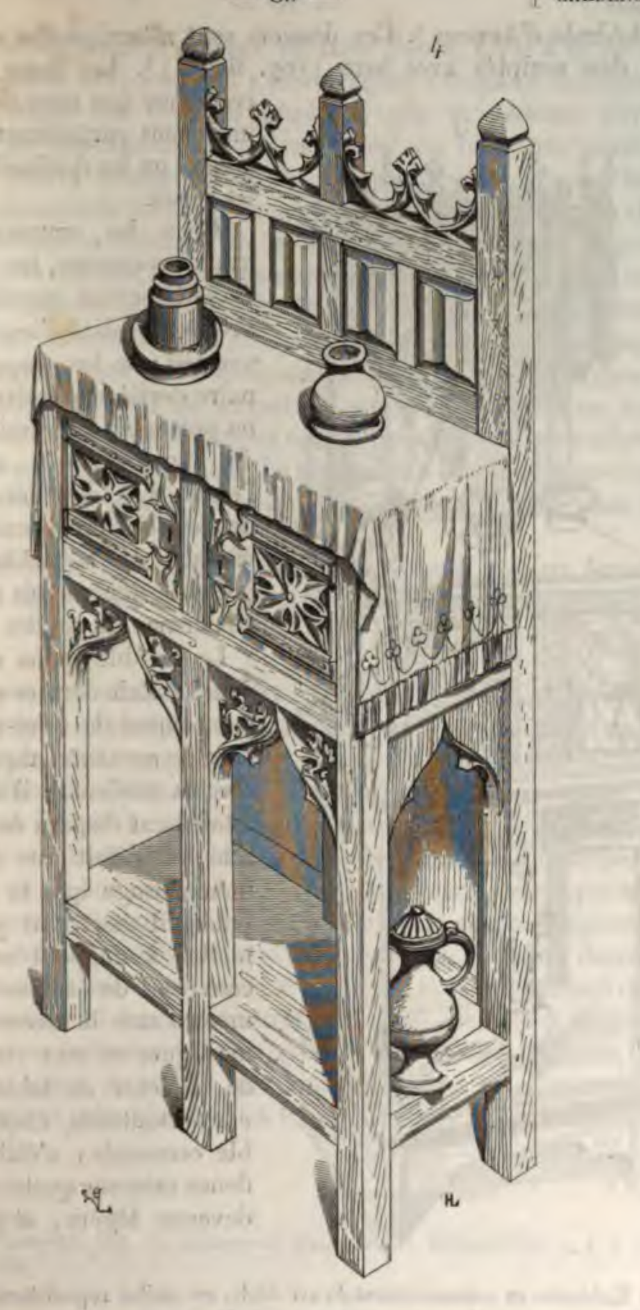


fig. 4, copiée sur l'un des bas-reliefs en bois des stalles de la

cathédrale d'Amiens [1]. Ces dossiers sont même parfois surmontés de dais sculptés avec luxe (voy. fig. 5) [2]. Les deux dernières crédences que nous donnons ici indiquent parfaitement l'usage auquel on les destinait pendant les repas.


5

Chez les souverains, les grands seigneurs, les crédences étaient souvent garnies d'orfévrerie, de plats d'argent ou de vermeil; on les plaçait d'ordinaire derrière le maître, auquel on présentait la première coupe de liqueur après avoir fait l'essai. Les dossiers des crédences ou les panneaux des vantaux de la petite armoire portent quelquefois l'écusson aux armes du maître du logis.

Le meuble qu'on désignait, dans le siècle dernier et au commencement de celui-ci, sous le nom de *servante,* rappelait encore la crédence; il a presque totalement disparu de nos maisons, et n'était plus destiné au même usage que la crédence, puisqu'il était fait pour permettre à un petit nombre de convives de se servir eux-mêmes sans le secours des domestiques et sans être obligés de se lever de table. La *servante,* toutefois, était un meuble commode; c'était la crédence mise sur quatre roulettes, devenue légère, et privée de

1 Exécutées au commencement du XVIe siècle, ces stalles reproduisent, dans leurs sculptures, des meubles qui appartiennent plutôt au XVe.

2 Ce dessin provient des mêmes sculptures.

l'écuyer ou du familier chargé de faire l'essai. C'est à la fin du règne de Louis XIV, lorsqu'il s'éleva contre l'étiquette ennuyeuse du grand règne une réaction générale, que la crédence devint *servante*. Le gentilhomme qui avait dans son hôtel une nuée de familiers, trouva insupportable de manger devant deux ou trois gaillards chargés de lui donner une assiette ou de lui verser du vin ; il fit approcher la crédence de la table à manger, ferma la porte sur le dos des laquais, et put causer à son aise avec les deux, trois ou quatre convives invités à sa table ; on mit dès lors des roulettes aux pieds de la crédence, et elle prit un nom indiquant son usage. Aujourd'hui, le plus petit bourgeois qui tient un valet à gages se croirait déshonoré s'il se servait lui-même ; s'il invite un ami, quitte à rendre le repas ennuyeux comme un dîner de table d'hôte, il prétend que le laquais soit là. Le bourgeois a repoussé la *servante* de son père avec dédain ; nous en avons vu bon nombre dans les greniers.

Nos buffets de salle à manger et nos caves à liqueur fermées à clef sont encore une dernière tradition de la crédence du moyen âge.

CUIR peint, gaufré, doré (voy. TENTURE). L'usage de peindre, dorer, argenter et gaufrer le cuir est fort ancien, puisque le moine Théophile donne la manière de le préparer pour recevoir la décoration [1]. Mais il semblerait que, de son temps, au XIIe siècle, on n'employait guère le cuir dans l'ameublement que comme un moyen de recouvrir des tables, armoires, panneaux ; il ne paraît pas qu'on en ait fait des tentures fabriquées comme celles que nous possédons encore et qui datent des XVIe et XVIIe siècles. Cependant on savait, dès les premiers siècles du moyen âge, peindre, dorer et gaufrer le cuir libre, non collé sur panneau, et on l'employait dans les équipements et harnachements militaires ; il est donc probable qu'on s'en servait aussi parfois pour recouvrir des meubles, des dossiers de bancs, de stalles, etc. [2] Au XVIe siècle, les cuirs tentures se fabriquaient principalement à Paris, à Rouen, en Allemagne et en Brabant.

[1] Cap. XIX.

[2] Voy. la *Descript. hist. des maisons de Rouen*, par E. Delaquérière, t. I, p. 130, et t. II, p. 168.

DAIS, s. m. *Ciel*. Châssis recouvert d'étoffes et quelquefois accompagné de courtines, que l'on plaçait au-dessus d'un trône, d'un siége d'honneur, ou que l'on transportait sur des bâtons au-dessus d'un personnage à pied ou à cheval. Les trônes, dans les vignettes des manuscrits qui datent des XIVe et XVe siècles, sont presque toujours surmontés de dais très-simples de forme, riches comme étoffe. Voici (fig. 1) le trône d'un roi, avec dais, dossier et



couverture en étoffe rouge, semés de fleurs de lis d'or [1]. Les dais qui accompagnaient les siéges des personnes souveraines sont

[1] Manusc. de la bib. du Corps législ.; Bible française, n° 35; date, 1290.

ordinairement carrés, sans pavillons ; cette forme était d'étiquette ; les dais avec pavillon au-dessus étaient plus particulièrement réservés aux trônes d'évêques. Les autels, les suspensions, les fonts baptismaux étaient aussi parfois couverts de dais avec pavillon. Voici (fig. 2) un dais royal accompagné de deux courtines relevées[1] :



l'étoffe est pourpre avec dessin or ; le bois du trône est complétement doré. Lors des entrées des princes et princesses, des personnes royales, il était d'usage de faire porter un dais au-dessus de leur tête. « Quand nos Rois et Reines font leur première entrée à Paris, « c'est à eux (les échevins) d'apporter le ciel d'azur, semé de fleurs « de lis d'or, et le mettre et porter parmi la ville par-dessus leurs

[1] Manusc. *Le Miroir historial de Vincent de Beauvais*. Bib. imp., n° 6731 ; date, 1423.

« majestés [1]. » En effet, la fig. 3 nous représente l'entrée d'Isabeau



de Bavière dans la bonne ville de Paris. La jeune reine est montée sur une haquenée; quatre échevins portent le dais au-dessus de sa tête [2]. On donnait aussi, dans le cérémonial, par extension, le nom de *dais* à l'estrade sur laquelle montaient et se tenaient les personnes royales pendant certaines solennités; ce n'était toutefois que lorsque ces estrades étaient couvertes d'un *ciel*. On disait dais à queue pour désigner les dais accompagnés de courtines, comme celui représenté fig. 2; dais sans queue, pour désigner les ciels simples composés d'un dessus avec pentes ou gouttières, sans courtines.

DORSAL, s. m. Grande pièce de tapisserie ou d'étoffe que l'on accrochait aux murs d'appui, aux panneaux des chaires, des formes, derrière le dos du clergé, sur le fond des dressoirs chargés de vaisselle. Les stalles des chœurs, des salles capitulaires étaient souvent garnies d'étoffes ou de cuirs gaufrés et dorés. La cathédrale

[1] Sauval; pièces justif., p. 246.
[2] Manusc. de Froissart; bib. imp., fond Colbert, n° 8323, XV[e] siècle.

d'Augsbourg a conservé, jusqu'à nos jours, ses dossiers en cuir doré, qui datent du commencement du XVI[e] siècle. Nos églises françaises étaient fort riches en décorations de ce genre dès les



premiers temps du moyen âge. Lorsque Héribert, quarante-neuvième évêque d'Auxerre, après avoir été sacré en 1040, fut porté, suivant la coutume, jusqu'à la cathédrale, sur les épaules de la

noblesse, et qu'il eut fait ainsi son entrée dans l'église, « il y fit « présent d'une belle et grande pièce de tapisserie ou d'étoffes « qu'on appelait du nom de *dorsal*, parce qu'elle servoit à orner « les murs d'appui derrière le dos du clergé[1]. » Les anciennes stalles de l'église abbatiale de Saint-Denis étaient encore, du temps de Dom Doublet, garnies de tapisseries semées de fleurs de lis d'or. A la cathédrale de Paris, des tapisseries étaient également suspendues aux dossiers des chaires du chœur avant 1714[2]. Ce n'était pas seulement le long des meubles fixes, comme les stalles, que l'on plaçait des tentures d'étoffe, c'était aussi contre les dossiers des bancs ou formes disposés autour des appartements dans les palais et maisons. La fig. 1[3] représente un de ces meubles civils garni de son dorsal, de sa couverture ou *keutespointe* et de coussins. Ce dorsal est vert avec dessins or. Il est accroché par des anneaux à des boutons fixés au sommet des panneaux du meuble sous le dais saillant, et tombe jusqu'au siége. Ces tentures pouvaient donc être facilement enlevées pour être nettoyées ou remplacées. Il est probable qu'on ne les posait, lorsqu'elles étaient précieuses, que pour les grands jours ; à l'ordinaire, on accrochait des pièces de serge ou d'étoffe commune.

DRAP, s. m. Pièce d'étoffe plus ou moins riche, que l'on posait sur le cercueil d'un mort, ou que l'on jetait sur le corps d'un chevalier, d'un noble tué dans une bataille, avant de l'ensevelir. Quand Charles de Blois est tué devant le château d'Alroy, le comte de Montfort dit à ses chevaliers :

« . . . . . . Seignor, aller cerchant
« Le ber Charles de Bloiz, qui est mort en ce champ ;
« Et puis le renderay aux gentilz (bourgeois) de Guingamp.
. . . .
« Adont le fist partir tost et incontinant
« Et couvrir d'un drap d'or, à loi d'omme poissant.
« . . . . . .[4] »

Dans la tapisserie de Bayeux, on voit la bière du roi Edward

[1] *Mém. concern. l'hist. civ. et ecclés. d'Auxerre*, par l'abbé Lebeuf, t. I, p. 261.
[2] *L'entrée triomphante de LL. MM. Louis XIV et M. Thèreze d'Austriche*, etc. Paris, 1662. Pet. in-f°. Voir la gravure, II° part., p. 29.
[3] Du manusc. *Le Romuléon*. Bib. imp., n° 6984.
[4] Variante : « En bière et bien couvert droitement à Guingant. » *Chron. de Bert. du Guesclin*, XIV° siècle, t. I, vers 6318 et suiv. *Coll. des doc. inéd. sur l'hist. de France*.

portée par huit hommes; elle est couverte d'un drap très-riche et qui tombe de chaque côté du cercueil. Ces draps semblent n'avoir été, jusqu'au XIVe siècle, qu'une pièce d'étoffe recouvrant les parties latérales de la châsse ou bière; plus tard, ils furent composés de pièces cousues et enveloppant la bière tout entière comme une housse, ainsi que le fait voir la fig. 1, copiée sur une vignette d'un

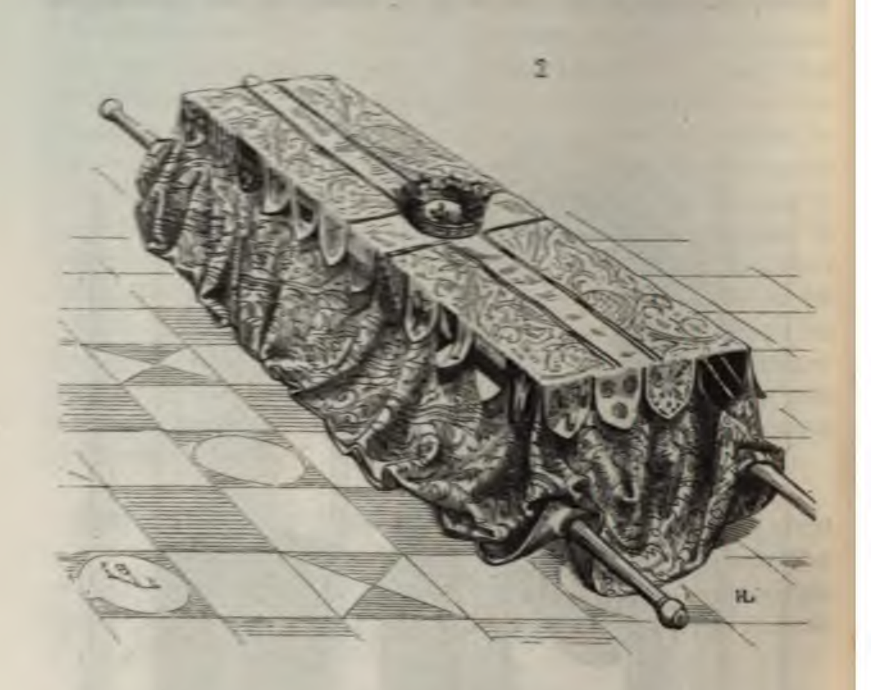


manuscrit du XVe siècle[1]. Ce drap est noir, rehaussé d'or; il est coupé suivant la forme et la dimension du cercueil et tombe largement tout autour.

Aux XVe et XVIe siècles, il était d'usage de garnir les draps mortuaires d'écussons armoyés aux armes du défunt. Lorsque le personnage était un roi ou un puissant seigneur possesseur de

[1] *Le Romuléon*, Man. de la bib. imp., nº 6984. Convoi de César.

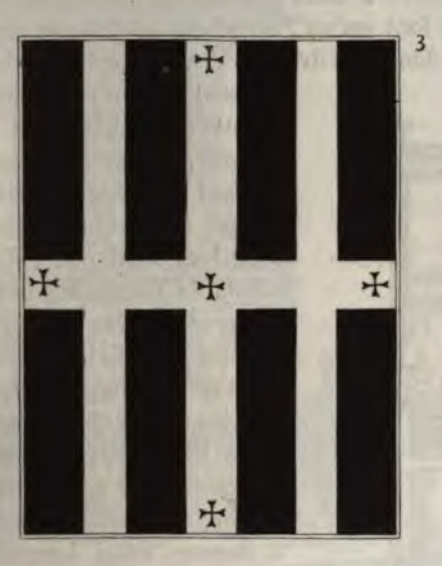
nombreux domaines, on plaçait autour de la bière, sur le drap, les armes de chaque fief. Une croix, ordinairement blanche, était cousue sur l'étoffe, et les insignes de la qualité du mort étaient déposés au centre de la croix. La fig. 2 donne un exemple de cette disposition.



Il ne paraît pas que le noir fût adopté pour les draps mortuaires ou poëles avant le XVI[e] siècle[1]; dans les peintures, les vitraux et les miniatures, les cercueils sont recouverts de draps d'or, chamarrés ou unis, de couleur avec dessins, avec ou sans croix ; au XIV[e] siècle particulièrement, les draps adoptent les émaux des armes du défunt, car le poële était surtout destiné à faire connaître sa qualité. Ce ne fut guère qu'au XVI[e] siècle que les poëles furent invariablement noirs et blancs, excepté pour les personnages souverains, qui conservèrent l'or, la pourpre, le violet ou le rouge. Nous avons encore vu, dans quelques églises, des draps de cette époque pendus aux murailles

[1] Pour la sépulture de l'abbé de Saint-Ouen de Rouen, Jehan Marc-d'Argent, « furent achetés deux biaux draps d'or qui furent bordés de noirs cendaux. » (*Chron. de Saint-Ouen*, recueillie par Franç. Michel, p. 24.)

ou conservés dans les sacristies ; ils sont noirs avec une croix blanche, dont les bras sont divisés par deux autres bandes longitudinales également blanches (fig. 3) qui se trouvaient sur les deux



angles formés par les deux parties inclinées du couvercle de la bière. Quelquefois de petites croix, noires sur les extrémités de la croix ou blanches sur les fonds noirs, viennent rehausser l'étoffe. Il existe un drap de ce genre dans l'église de Folleville (Somme) [1].

DRESSOIR, s. m. *Dressouer, dreçouer.* Meuble fait en forme d'étagère, garni de nappes et sur lequel on rangeait de la vaisselle de prix, des pièces d'orfévrerie pour la montre. On disposait, dans les salles de festins, chez les personnages riches, des dressoirs couverts de vaisselle d'argent ou de vermeil, d'objets précieux, de drageoirs, de pots contenant des confitures et des épices. Dans la cuisine ou l'office, le dressoir était destiné à recevoir, dans l'ordre convenable, tous les mets qui devaient être placés sur la table. Dans la chambre, de petits dressoirs supportaient, sur leurs gradins, comme les étagères de notre temps, des vases précieux et les

[1] Ce drap est décrit et reproduit par la gravure dans le 2e volume des *Annales archéol.* de M. Didron, p. 230. Les bandes blanches sont couvertes de têtes de mort, d'ossements et d'inscriptions, *memento mori*, brodés. Sur le fond noir sont brodés deux miroirs reflétant des crânes humains (voir l'article de M. Bazin).

mille superfluités dont les personnes habituées au luxe aiment à s'entourer. Le nombre des degrés du dressoir était fixé par l'étiquette ; telle personne noble pouvait avoir un dressoir à trois degrés, telle autre à deux seulement. Quelquefois la crédence et le dressoir ne font qu'un, ou plutôt le dressoir sert de crédence. La fig. 1 nous donne un dressoir remplissant cette double fonction [1] : un seul gradin porte des plats d'argent appuyées de champ sur un fond couvert d'étoffe. La petite armoire inférieure, servant de crédence, est couverte d'une nappe sur laquelle sont posées trois aiguières également d'argent. Mais le véritable dressoir n'était composé que de gradins avec un dorsal et quelquefois un dais d'étoffe ou de bois sculpté, ainsi que l'indique la fig. 2.



« En ladite chambre (de la comtesse « de Charolais, femme de Charles le Téméraire), il y avoit ung grand dres- « soir, sur lequel y avoit quatre beaux « degrez, aussi longs que le dressoir « étoit large, et tout couvert de nappes, « ledit dressoir et les degrez estoient « tous chargez de vaisselles de cristalle « garnies d'or et de pierreries et sy « en y avoit de fin or; car toute la plus riche vaisselle du « Ducq Philippe y estoit, tant de pots, de tasses, comme de « couppes de fin or. Autres vaisselles et bassins, lesquels on y « met jamais qu'en tel cas. Entre autre vaisselle, il y avoit sur « ledit dressoir trois drageoirs d'or et de pierreries, dont l'un « estoit estimé à quarente mil escus et l'autre à trente mil. Sur « ledit dressoir estoit tendu un dorset (dorsal) de drap d'or cra- « moisy bordé de velours noir, et sur le velours noir estoit brodée « de fin or la devise de Monseigneur le Ducq Philippe, qui estoit « le fusil. Pour déclarer de quelle façon est un dorseret, pour ce « que beaucoup de gens ne sçavent que c'est ; un dorseret est de « largeur de trois draps d'or ou d'un autre drap de soye, et tout « ainsi fait que le ciel que l'on tend sur un lict, mais ce qu'est

[1] Du manusc. de l'*Hist. de Girard, comte de Nevers*. Bib imp., fond la Vallière, n° 92.



« dessus le dressoir ne le passe point plus d'un quartier ou d'une

« demi aulne, et est à gouttières et à franges comme le ciel d'un « lict, et ce qu'est derrière le dressoir, depuis en hault jusques en « bas est à deux costez, bordé de quelque chose autre que le dor- « seret n'est ; et doit être la bordure d'un quartier de large ou « environ, aussi bien au ciel que derrière.

« Item, sur le dressoir qu'estoit en la chambre de ladite dame, « avoit toujours deux chandeliers d'argent, que l'on appelle à la « cour mestiers [1], là où il y avoit toujours deux grands flambeaux « ardens, tant qu'elle fut bien quinze jours avant que l'on com- « mençât à ouvrir les verrières de sa chambre. Auprès du dressoir « à un coing, il y avoit une petite tablette basse, là où l'on mettoit « les pots et tasses pour donner à boire à ceux qui venoient voir « Madame, après qu'on leur avoit donné de la dragée ; mais le « drageoir estoit sur le dressoir [2]. »

Le dressoir décrit ici, placé dans la chambre d'Isabelle de Bourbon, femme du comte de Charolais, depuis Charles le Téméraire, fut garni ainsi richement, à l'occasion de la naissance de Marie de Bourgogne, qui épousa le duc d'Autriche. C'était un usage, lors des couches des princesses, de tenir leur chambre fermée pendant quinze jours, et de la décorer de tout ce que le trésor du palais contenait de plus précieux. Les étoffes prenaient une place importante dans ces meubles ainsi garnis, et servaient de fond à la vaisselle posée sur les gradins ; on voit que l'étiquette, non-seulement imposait le nombre de ces gradins, mais aussi la forme et la dimension du dorsal, du dais et des bordures. Dans la chambre de parade, qui précédait la chambre de l'accouchée, il y avait un autre dressoir très-grand, tout chargé de grands flacons, pots et autre vaisselle d'argent doré, de tasses et drageoirs ; celui-ci était également couvert de nappes sur les degrés et autour, suivant l'usage. Marie de Bourgogne, comme fille du comte de Charolais, et héritière par conséquent, avait cinq degrés à son dressoir ; cependant les reines de France seules jouissaient de ce privilége. Une femme de chevalier banneret n'avait, pendant ses couches, que deux degrés à son dressoir ; une comtesse pouvait en avoir trois [3].

Les dressoirs n'étaient pas toujours disposés pour être adossés à la muraille ; ils étaient isolés quelquefois en forme de buffet (voyez ce mot), ronds, à pans ou carrés. Ce meuble ne paraît guère avoir

[1] *Mortiers*, chandelle de nuit, qu'on appelait aussi *mortiers de cire*.
[2] Aliénor de Poictiers. *Les Honneurs de la Cour*.
[3] Aliénor de Poictiers.

été en usage avant le XIVe siècle, car, jusqu'alors, les plus riches seigneurs et les souverains ne semblent pas avoir possédé une vaisselle somptueuse. Pendant l'époque féodale, les habitudes de la vie intérieure étaient simples, et les grands possesseurs de fiefs préféraient employer leurs trésors à bâtir des châteaux forts, à tenir près d'eux un grand nombre d'hommes d'armes, à les équiper et les nourrir, qu'à acheter de la vaisselle d'or ou d'argent. C'est depuis Charles V surtout que l'on voit apparaître ce désir d'étaler un luxe excessif. Ni les malheurs qui accablèrent la France pendant le XVe siècle, ni la misère des classes inférieures ne purent arrêter les progrès du mal. Le peu de matières d'or ou d'argent que laissèrent les guerres dans ce malheureux pays étaient soustraites à la circulation pour décorer les dressoirs de la haute noblesse.

Dès la fin du XIVe siècle, la maison de Bourgogne, puissante, possédant les domaines les plus productifs de l'Europe d'alors, faisait parade de sa richesse, donnait des fêtes qui surpassaient comme luxe tout ce que l'on peut imaginer ; la cour de France était plus jalouse encore peut-être de cette splendeur que de la prédominance politique qu'avaient acquise les ducs de Bourgogne. C'était donc à qui, à Paris ou à Dijon, éclipserait son rival par un déploiement de luxe inouï, par la montre d'une grande quantité de vaisselle d'or et d'argent, d'orfévrerie de table, par des largesses et des fêtes renouvelées à de courts intervalles.

C'est aussi pendant le XVe siècle que les meubles, et particulièrement ceux d'apparat, prennent une importance inconnue jusqu'alors. Les dressoirs, qui étaient plutôt des meubles de luxe que d'utilité, se rencontrent dans toutes les descriptions de fêtes, de banquets, dans les entrées même des personnes souveraines, car les bonnes villes en établissaient alors, chargés de vaisselle, en plein air ou sur des litières transportées pendant le passage des princes; ils les suivaient jusqu'à leur logis, où, bien entendu, on les laissait[1] (voy. LITIÈRE).

[1] Suivant Nicod, ce qui distingue le dressoir du buffet, c'est que le premier n'a jamais de tiroirs ni d'armoires à portes. Le dressoir ne sert qu'à étaler la vaisselle qu'on tire du buffet. « Jacquemart Canisset, charpentier, fait un *drechoir à coulombe* (à tablettes ou compartiments) pour l'hôtel de ville de Béthune au commencement du XVIe siècle. » (Voy. *Les Artistes du nord de la France*, par M. le baron de Mélicocq. Béthune, 1848.)

E

ÉCRAN, s. m. *Garde-feu*. Sorte de claie en osier que l'on plaçait devant le feu afin de ne point être incommodé par la trop grande chaleur [1].

« Tables, tretiaulx, fourmes, escrans [2]. »

Les appartements, pendant le moyen âge et jusqu'au XVIIe siècle, étaient chauffés au moyen de très-grandes cheminées dans lesquelles on brûlait des tronçons d'arbres énormes (voy. dans le *Dictionnaire raisonné de l'Architecture* le mot CHEMINÉE); ces feux devaient être tellement ardents, qu'on ne pouvait s'en approcher sans risquer, tout au moins, de roussir ses vêtements. Ces écrans en osier, plus ou moins grands, tempéraient la chaleur qui arrivait tamisée à travers les mailles de la claie; ils étaient montés sur pieds, de manière à pouvoir être posés comme bon semblait. On fabriquait encore des écrans de ce genre, dans l'ouest de la France, à la fin du siècle dernier; souvent aussi on se contentait de les suspendre par deux boucles au manteau de la cheminée, pour pouvoir se chauffer les pieds sans avoir le visage brûlé. Nos aïeux prenaient, pour rendre le voisinage du feu agréable, une foule de précautions de détail qui indiquent combien on appréciait ce compagnon indispensable des longues soirées d'hiver. Si le feu était ardent et remplissait l'âtre, on approchait les écrans, petits et grands, que l'on disposait comme des mantelets pour tempérer le rayonnement de la flamme et de la braise; si le feu commençait à s'éteindre et n'occupait plus qu'un petit espace du foyer, on s'asseyait sous le manteau de la cheminée, sur des escabeaux. Parfois des lambrequins, accrochés au manteau, préservaient le visage des personnes qui voulaient se chauffer debout, en se tenant d'une main à des poignées scellées sous le grand linteau de la cheminée.

Voici (fig. 1) la copie d'un meuble qui sert à la fois de siége et

[1] « A Noel l'escrainier, pour II grans écrans d'osier; à lui pour II petits écrans d'osier achetés pour la chambre du roy et de Monseigneur de Valois. » Compte des dépenses du roi Charles VI, année 1382.

[2] *Le Miroir de Mariage*; Eustache Deschamps, XIVe siècle.

d'écran ; c'est un banc double [1], avec dossier roulant sur un axe de



manière à s'incliner soit d'un côté soit de l'autre, suivant que les personnes assises veulent faire face au feu ou lui tourner le dos. Ce meuble, placé devant l'âtre, permettait de profiter de toute la chaleur du foyer en s'asseyant du côté qui lui faisait face, ou de s'en garantir en jetant une pièce d'étoffe sur la barre du dossier. Cela est assez ingénieux.

On avait aussi, pendant le moyen âge, des paniers ou coffres d'osier dans lesquels on mettait les jambes lorsqu'on voulait s'asseoir près du feu sans brûler ses chausses [2].

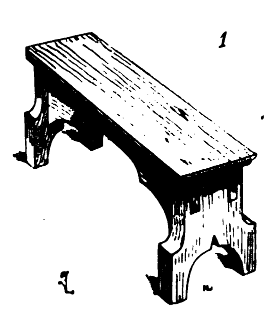
[1] *Le Romuléon*. Man. de la Bib. imp., n° 6984.

[2] Pendant le dernier siècle encore, lorsque les hommes portaient tous des culottes et des bas de soie, on laissait, près de la cheminée, des jambards ou sortes de bottes en carton ou en osier, dont on avait le soin de s'armer pour se chauffer sans se rôtir les jambes.

ESCABEAU, s. m. *Escame*. Petit banc, sans dossier, court, bas et étroit.

« Uns compains estoit assomez (assoupi)
« Qui romfloit dessus une escame [1] : »

L'escabeau est plus bas que le banc et la chaise; l'inférieur auquel on permettait de s'asseoir prenait un escabeau (fig. 1) [2].


1


2

C'était un meuble commode pour causer avec les femmes, celles-ci étant assises sur des bancs ou des chaires; il permettait de se tourner dans tous les sens, de se déplacer facilement. Aussi, les escabeaux étaient-ils souvent triangulaires (fig. 2) [3]. On ne s'en servait pas seulement comme de siéges, mais aussi comme de petites tables basses, ainsi que l'indique la dernière figure ; on posait dessus une tasse, un pot, une assiette pour goûter. Les femmes s'en servaient aussi comme de tabourets, lorsqu'elles travaillaient à l'aiguille et au métier, occupations pendant lesquelles il est nécessaire d'avoir les pieds élevés. Les meubles servant de siéges pendant le moyen âge sont très-variés de forme, de hauteur et de dimension ; autant les uns étaient fixes et lourds, autant les autres étaient légers et mobiles. Ces différences ne contribuent pas peu à donner à la conversation un tour facile, imprévu, piquant; car, si l'on veut bien le remarquer, rien n'est moins pittoresque qu'une réunion de personnes, hommes et femmes, assis tous sur des siéges de formes et de hauteurs pareilles; il semble qu'alors la conversation prenne quelque chose de l'uniformité de postures qui résulte de la similitude des siéges ; nous ne savons si la décence y gagne, mais certainement l'esprit y perd quelque chose de sa liberté. Nous

[1] *Le Dit du Jeu des dés*. Eust. Deschamps, XIVe siècle.
[2] Man. de l'*Hist. de Girart de Nevers*. Bib. imp., fond La Vallière, n° 92, XVe siècle.
[3] Ibid.

voyons que, pour rompre cette monotonie de poses, les hommes ont pris l'habitude de parler debout aux femmes assises ; mais celles-ci, le cou tendu, la tête levée, éprouvent de la fatigue, et bientôt de l'ennui par conséquent. Nous avons, au contraire, observé que, les hommes étant assis plus bas que les femmes, chacun se trouve dans la posture qui prête le mieux à une conversation suivie.

Les escabeaux étaient donc nombreux dans les appartements du moyen âge ; ils accompagnaient les grands siéges, et les hommes, dans la familiarité, les prenaient volontiers. Chez les gens riches, ces escabeaux étaient couverts de petits coussins ou de *banquiers* [1].

« Item, en la chambre des dames doit avoir une chaire à doz « emprez le chevet du lict, couverte de velours ou d'aultre drap de « soye, ne chault de quelle couleur il soit ; mais le velours est le « plus honorable qui le peut recouvrer. Et au plus près de la « chaire y aura place où l'on peut mettre un petit banc sans appois « (sans appui ni bras), couvert d'un banquier, et des quarreaux de « soye ou aultres pour s'asseoir quand on vient veoir l'accou- « chée [2]. »

Nous donnons, pour clore cet article, un joli escabeau copié

3



sur les bas-reliefs des stalles de la cathédrale d'Amiens (fig. 3).

[1] Pièce d'étoffe jetée sur un banc.
[2] *Les Honneurs de la Cour*. Alienor de Poictiers (xv[e] siècle).

FAUTEUIL, s. m. *Fadesteuil, faudesteuil, faudestuef, faudestuel*[1]. C'est un pliant en bois ou en métal que l'on pouvait transporter facilement et qui, recouvert d'un coussin et d'une tapisserie, servait de siége aux souverains, aux évêques, aux seigneurs; c'est, à proprement parler, un trône. Le plus ancien de ces meubles connu est certainement le fauteuil dit de Dagobert, conservé dans la Bibliothèque impériale, provenant du trésor de Saint-Denis, et dont la fabrication est attribuée à saint Éloi. Nous ne reviendrons pas sur ce qui a été dit à propos de ce précieux meuble par M. Ch. Lenormant[2]; la notice de ce savant archéologue est aussi complète que possible, et nous paraît prouver, de la manière la plus évidente, que le trône de Dagobert appartient aux premiers temps mérovingiens, et n'est pas, comme on l'a prétendu, une chaise consulaire antique. Cette forme de siége se trouve d'ailleurs reproduite dans les manuscrits d'une époque fort reculée (VIIIe, IXe et Xe siècles), et persiste jusqu'au XVe siècle. Que le *faldistorium* soit une tradition antique, cela ne peut être nié; mais le moyen âge en fit de nombreuses applications, et le fauteuil fut toujours considéré comme un siége d'honneur. « Le fauteuil de l'évêque, dit Guillaume Du-« rand[3], désigne la juridiction spirituelle qui est annexée à la « dignité pontificale.... »

« El faudestuel ont Aymeri assis
« Et la contesse joste l'Empereriz.
« . . . . [4] »
« El faudestuef d'or l'aserront,
« Illuecques le couronneront.
« . . . . [5] »

[1] *Faldistorium, sella plicatilis*... Ducange, Gloss. — *Unam cathedram, quam faudestolam vocant*... Matt. Paris, *in Vitis abbat.* S. Albini.

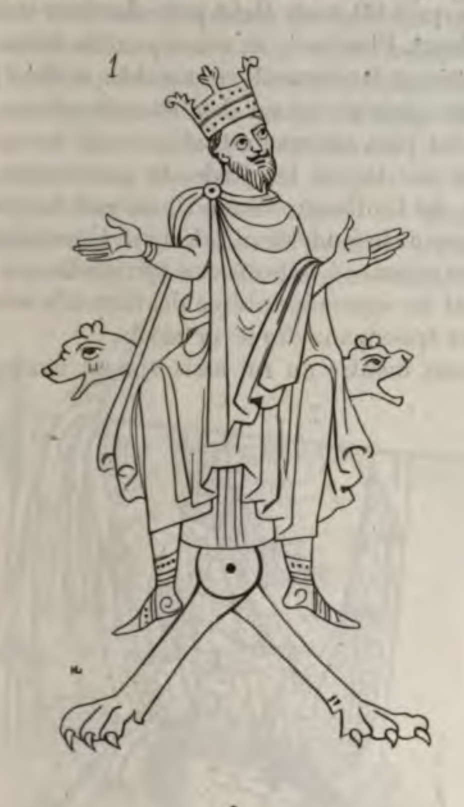
[2] *Mélanges d'archéol.*, par les RR. PP. Martin et Cahier, t. I, p. 157. Et à la suite de la notice de M. C. Lenormant, la gravure fidèle du fauteuil de Dagobert.

[3] *Rational*, l. II, cap. XI.

[4] *Guill. d'Orange*, manusc.

[5] *Le Lusidaire*, manusc.

Voici (fig. 1) Nabuchodonosor assis sur un faudesteuil copié sur



un manuscrit du IXe au Xe siècle [1]. Ce meuble est élevé, les pieds du roi ne touchent point à terre. Nous ne pensons pas que ce soit là une fantaisie du dessinateur, car cet exemple n'est pas le seul. Ce n'était pas sans raison que ces meubles se pliaient facilement; dans les temps mérovingiens et carlovingiens, les souverains étaient souvent en campagne; Grégoire de Tours nous fait voir sans cesse le roi recevant en plein champ sous une tente ou même à l'abri des forêts; on ne pouvait transporter, sur les chariots qui suivaient la cour, un mobilier considérable; on se contentait de quelques bancs assez bas, sortes d'escabeaux, et d'un trône pour le roi; ce trône était fait de façon à se plier. Cette vie nomade contribua, nous le croyons, autant que les traditions romaines, à faire conserver le faudesteuil comme siége d'honneur, à cause de la facilité avec laquelle on

[1] Bible, manusc. nº 6-3. Bib. imp.

pouvait le transporter et le monter en tous lieux ; peut-être alors tenait-on à ce qu'il fût assez élevé pour dominer une assemblée de personnes debout. Plus tard, en conservant la forme traditionnelle de pliant donnée au faudesteuil, ces meubles n'étant plus sans cesse chargés sur des chariots ou sur des bêtes de somme, on les fit plus larges et on les posa sur une estrade, où ils furent accompagnés d'un escabeau sur lequel les pieds du personnage s'appuyaient. « L'escabeau, dit Guillaume Durand[1], ou marche-pied (*scabellum*) « (qui accompagne le faudesteuil), désigne la puissance temporelle, « qui doit être soumise à la puissance spirituelle... » C'est possible ; mais il devient un appendice obligé des fauteuils laïques aussi bien que des trônes épiscopaux dès le XIIe siècle.

La fig. 2 nous montre un roi assis sur un faudesteuil, avec un

2



large escabeau en avant[2]. Ce siége est fort élevé et présente cette particularité que les deux montants de derrière sont beaucoup plus hauts que ceux de devant ; ce n'est plus là, par conséquent, un meuble facile à transporter. Au XIIe siècle déjà, le trône dit de Dagobert avait été restauré par Suger, et de pliant il était devenu rigide, au moyen de l'adjonction d'un dossier en bronze[3].

Contrairement au dernier exemple (fig. 2), les branches du faudesteuil sont habituellement terminées, à leur partie supérieure,

[1] *Rational*, l. II, cap. XI.
[2] Bible franç., manusc. de 1294, n° 35. Bib. du Corps législatif.
[3] Voy. les *Mélanges archéol.* des RR. PP. Martin et Cahier.

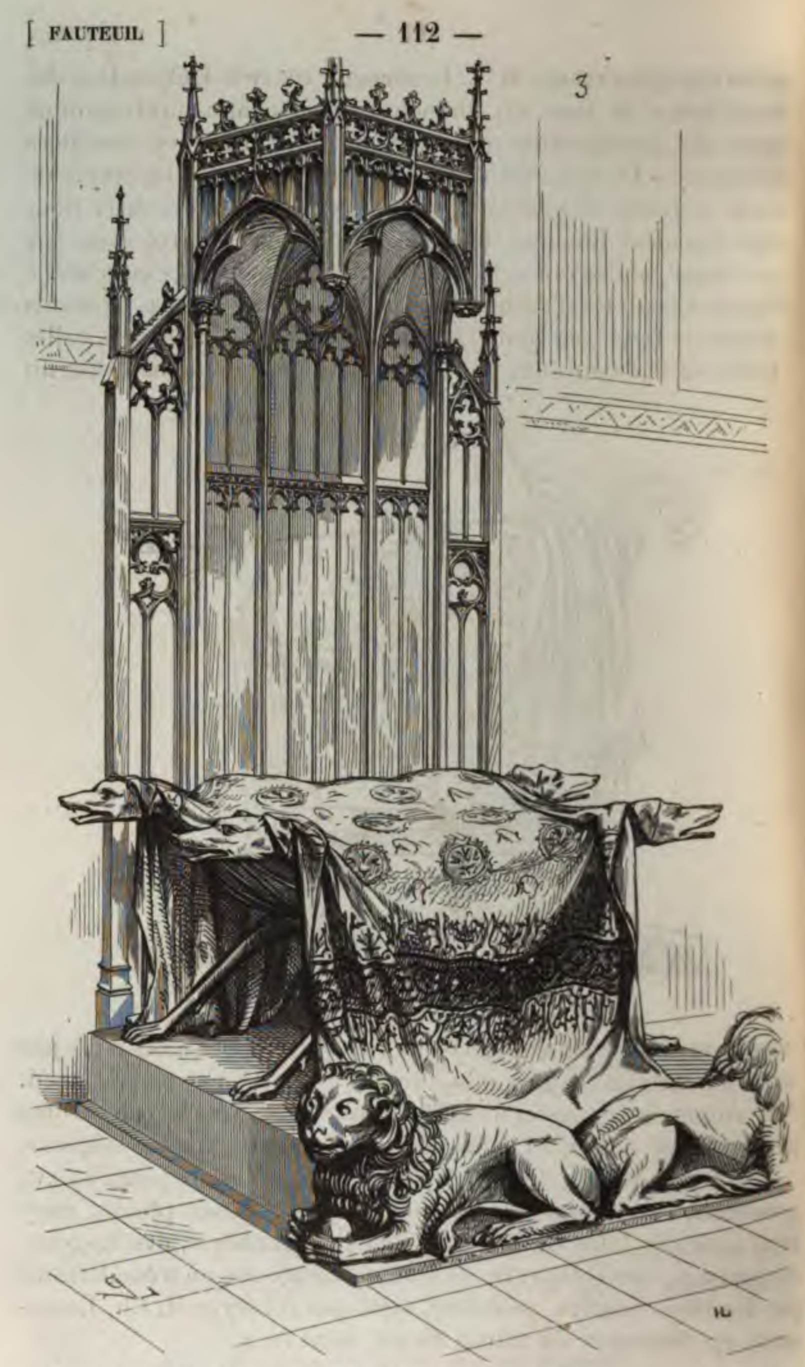
par des têtes d'animaux. M. C. Lenormant regarde l'adjonction des têtes et pattes de lion aux branches de la chaise curule antique comme une modification qui eut lieu sous l'influence des idées chrétiennes. « Le lion, dit-il, est, dans le langage allégorique de « notre religion, l'emblème de la justice, à cause des deux lions « qui formaient les bras du trône de Salomon, le roi juste par « excellence, et des douze lionceaux qui en ornaient les marches. » Cependant les têtes d'animaux qui terminent les quatre montants du trône de Dagobert sont des têtes de panthères, ainsi que celles figurées sur le dessin (fig. 2 bis)[1]. Ce dernier exemple nous fournit



encore un renseignement précieux : c'est la draperie ou tapis jeté sur le faudesteuil et qui tombe presque jusque sur le marche-pied. Nous voyons ce morceau d'étoffe figuré sur presque tous les trônes pliants du XIIe siècle, et, plus tard, il prend une grande ampleur.

Les sceaux royaux français, à partir du XIIe siècle jusqu'au XVe, présentent des exemples assez nombreux de trônes pliants, rarement avec des têtes de lions; ce sont des panthères, des dragons, des levriers, des chiens; le roi Jean est figuré sur un trône terminé par des têtes d'aigles, peut-être, ainsi que l'observe M. Ch. Lenormant, en l'honneur du patron du roi, saint Jean.

[1] Manusc. d'Herrade de Landsberg, XIIe siècle. Bib. de Strasbourg.



Au XIVᵉ siècle, les faudesteuils royaux sont accompagnés de dos-

siers avec dais et estrade; des lionceaux servent de marche-pied. C'est ainsi qu'est figuré le fauteuil de Charles V sur le sceau de ce prince. La fig. 3 nous montre ce meuble, que la belle exécution du creux permet de rétablir d'une façon complète.



Mais vers le XVe siècle, les formes du faudesteuil s'altèrent; ne conservant du pliant que l'apparence, il est accompagné de dossiers, de barres, qui le rendent fixe et lourd. Nous donnons comme un des derniers vestiges de ce meuble un fauteuil copié sur les bas-reliefs en bois des stalles de la cathédrale d'Amiens (fig. 4). Il est décoré de franges attachées aux barres horizontales, suivant un usage assez répandu à la fin du XVe siècle, au moyen de bandes de

tôle étamée clouées sur le bois; plus tard encore, les bandes de tôle sont remplacées par des galons en passementerie. Ces petites franges se retrouvent sur les bois des fauteuils jusque vers le milieu du XVIIe siècle.

FORME, *fourme*. Mot qui s'emploie quelquefois comme *chaire* (siége), mais plus généralement comme banc divisé en stalles avec appui, dossier et dais. On donnait aussi le nom de *fourmes* aux stalles des églises. Nous n'avons pas à nous occuper ici des stalles fixes, qui sont immeubles; nous ne parlerons que des bans divisés par des appuis, qui conservent le caractère d'un meuble pouvant être déplacé. Nous avons dit ailleurs déjà que les siéges étaient, pendant le moyen âge, de formes et de dimensions très-variées. Les grandes salles des châteaux étaient destinées à divers usages; c'était là qu'on recevait, qu'on assemblait les vassaux, que la famille se réunissait, qu'on donnait les grands repas, que le seigneur rendait la justice. La grande salle était ordinairement terminée à l'une de ses extrémités par une estrade sur laquelle étaient disposées des formes en bois plus ou moins richement décorées et tapissées, servant de siége au chef de la juridiction seigneuriale et à ses assesseurs. Ces siéges avaient la forme d'un banc continu, mais où chaque place était marquée par une séparation; quelquefois la forme centrale était plus élevée que les autres.

La forme est un siége d'honneur; elle n'est pas toujours accompagnée du dais, mais elle possède un dossier.

Les peintures murales, les vignettes des manuscrits et les bas-reliefs des XIe et XIIe siècles, nous présentent des formes généralement dépourvues de dais mais divisées par stalles avec dossier. Pendant l'époque romane, et jusqu'à l'entier développement du style adopté au XIIIe siècle, ces siéges à plusieurs places sont massifs et ne pouvaient se transporter facilement. S'ils sont en bois, ils paraissent taillés et sculptés à même de pièces énormes de charpente. Ce n'est pas par l'élégante combinaison des différents membres de la menuiserie que ces meubles se font remarquer, mais bien plutôt par l'éclat des peintures ou des étoffes dont ils sont couverts. S'ils se composent de riches matières, telles que l'ivoire, des bois précieux, de l'or, de l'argent, ou même de l'étain, leur caractère général conserve une certaine lourdeur en harmonie avec le style adopté dans l'architecture; mais ils se couvrent de dessins très-fins obtenus par des incrustations ou de la marqueterie.

Il n'existe plus nulle part, que nous sachions, de ces meubles

entiers d'une époque aussi reculée ; on n'en trouve que des fragments épars dans des musées, fragments qui ont changé bien des fois de destination, et qui n'ont été conservés qu'à cause de la richesse des incrustations. Mais nous en trouvons un grand nombre dans les manuscrits carlovingiens et même dans ceux du XII[e] siècle. Le beau manuscrit d'Herrade de Landsberg, de la bibliothèque de Strasbourg, contient plusieurs formes qui paraissent être entièrement décorées de fines incrustations. Nous en choisissons une entre autres à trois places, servant de siége à trois apôtres. Plutôt que de copier en *fac-simile* cette vignette, qui explique grossièrement la combinaison et les détails de cette forme, nous croyons plus utile pour nos lecteurs d'en donner ici (fig. 1) comme une

1



sorte de traduction, afin de faire mieux comprendre la disposition et le mode de décoration de ce meuble roman. L'ivoire était, pendant toute la période romane, souvent employé dans la composition des siéges, des tables, et des meubles à la portée de la main ; cette

matière était tournée, gravée de dessins délicats que l'on remplissait d'une matière noire, rouge ou verte, ou bien en placages également gravés, et collés ou cloués sur une carcasse en bois. C'est d'après ces données que nous supposons que la forme fig. 1 est fabriquée. Les montants de face, les appuis et les pieds sont en partie composés de morceaux d'ivoire et de plaques gravés et niellés. L'appui est une marqueterie d'ivoire, de bois et de morceaux de métal; un tapis sans coussins couvre la tablette servant de siége. Une marche en bois, plaquée d'ouvrages de marqueterie, est, suivant l'usage, placée en avant du siége. Toutes les salles intérieures des palais, des monastères et des habitations privées étant toujours carrelées ou dallées, il était nécessaire de disposer sous les pieds des personnes assises un parquet tenant au siége.

Les formes romanes ou de la période ogivale conservent un aspect sévère, une sorte de rigidité que nous ne trouvons pas dans les autres siéges; c'est que les formes étaient destinées, dans l'ordre religieux ou civil, à des personnes remplissant de graves devoirs, pendant l'accomplissement desquels il était convenable de garder une posture décente. Nous voyons ces meubles garnis de tapis le plus souvent sans coussins. Les dossiers sont droits, les appuis disposés plutôt pour servir de séparation que d'accoudoirs. Vers la fin du XIIe siècle, les dossiers prirent plus de hauteur, et, plus tard encore, ils furent souvent surmontés de dais. Nous trouvons dans quelques manuscrits des formes qui semblent avoir été disposées pour que les assesseurs du personnage principal ne puissent converser entre eux pendant la séance.

Nous donnons (fig. 2) un de ces siéges [1]. La forme centrale est élevée de deux marches et placée en avant des formes secondaires; ces dernières sont comme autant de niches carrées en bois complétement séparées les unes des autres par des cloisons pleines. On comprend qu'une pareille disposition ne permettait aux assesseurs ou auditeurs aucune distraction; mais aussi devaient-ils s'endormir volontiers dans leur compartiment, pour peu que la cause ou la discussion se prolongeât.

S'il nous reste en France un assez grand nombre de formes fixes ou stalles, nous n'en possédons pas de mobiles composées d'un grand nombre de siéges. Celles que l'on voit dans quelques musées ou collections particulières ne comprennent guère que trois places, et datent des XVe et XVIe siècles; ce sont des formes provenant de

[1] *Le Romuléon*, man. n° 6984. Bib. imp. (XVe siècle).

pièces d'appartements privés pour la plupart. Ce qui distingue particulièrement les formes en usage dans l'ordre civil des formes usitées dans l'ordre religieux, c'est que les premières ne sont que



des bancs divisés, tandis que les autres sont faites comme de véritables stalles ; c'est-à-dire que les siéges sont à bascule, se relèvent au moyen d'un axe et permettent aux personnes qui veulent s'en servir, ou de s'asseoir sur la tablette abaissée, ou de se tenir à peu près debout, tout en s'appuyant sur une petite console ménagée sous la tablette relevée, console appelée *patience* ou *miséricorde*. Dans ce cas, la forme mobile n'est réellement qu'une fraction des stalles continues fixes. Nous pourrions donner des exemples de ces formes d'usage religieux tirés de manuscrits ; mais les vignettes n'indiquent toujours que d'une manière assez vague ou conventionnelle les dispositions de ces meubles, et nous préférons présenter à nos lecteurs une forme dont la composition est fournie par ces renseignements peints, et dont les détails sont tirés de stalles fixes

3

existantes. Nous croyons donner ainsi à notre exemple une applica-

tion plus utile [1]. La fig. 3 explique clairement ce qu'était la forme d'usage religieux au XIIIe siècle.

Lorsque les trônes épiscopaux ne furent plus placés au fond de l'abside, comme dans la primitive Église, on les disposa généralement à côté du maître autel : « Dans l'église cathédrale de Sens, dit le sieur de Mauléon (*Voyages liturgiques en France*), vis-à-vis du grand autel du côté de l'épître, il y a un fort beau banc, grand et long, composé de cinq siéges toujours en baissant, dont le premier, qui est le plus haut, est pour le célébrant, et les autres pour les diacres et sous-diacres. Immédiatement au-dessous est la chaire de l'archevêque, qui est assez belle, et de menuiserie bien travaillée. » Le trône épiscopal se trouvait ainsi en haut des stalles du chœur et était souvent accompagné de deux siéges plus bas. Cet ensemble constituait une forme à trois places, et était décoré avec un certain luxe. Malheureusement les XVIIe et XVIIIe siècles firent disparaître ces beaux meubles des chœurs de nos églises pour les remplacer par de lourdes charpentes décorées de sculpture de mauvais goût et de draperies simulées en bois, avec force glands, nœuds et franges également en menuiserie ; ou bien encore, enlevés pendant la révolution, on leur substitua des estrades avec fauteuils et tentures provisoires, souvent d'un aspect peu convenable. Les prélats veulent avec raison aujourd'hui rétablir ces meubles nécessaires au service religieux, et beaucoup d'architectes cherchent, soit à se rattacher à des traditions perdues, lorsqu'il s'agit de replacer ces trônes avec leurs accessoires, soit à satisfaire au programme, en donnant un libre cours à leur imagination.

Au mot TRÔNE, nous essayerons de fournir les documents qui peuvent être utiles en pareil cas.

[1] Il existe, dans le musée de Cluny, une forme à trois places qui provient de quelque salle capitulaire probablement ; les siéges sont à bascule, avec miséricordes. Ce meuble date de la renaissance ; mais il a certainement été recomposé en grande partie au moyen de divers fragments. Toutefois il est bon à consulter comme disposition générale. La forme présentée ici est prise de morceaux de boiseries placés aujourd'hui dans le chœur de l'église Saint-Andoche de Saulieu.

HERSE, s. f. *Râtelier*. Sorte de traverse de fer, de cuivre ou de bois posée sur un ou deux pieds, ou suspendue par des potences, sur laquelle on disposait des cierges dans les chœurs, à côté ou devant l'autel, devant les châsses des saints, près des tombeaux particulièrement vénérés, dans certaines chapelles. Ce meuble est encore en usage dans les églises; il se compose habituellement aujourd'hui d'un triangle de fer hérissé de pointes verticales, en forme d'if, destinées à retenir de petits cierges.

« Entre le chœur et le sanctuaire (de la cathédrale de Lyon), « au milieu est un chandelier à sept branches appelé *râtelier*, « en latin *rastrum* ou *rastellum*[1], composé de deux colonnes de « cuivre hautes de six pieds, sur lesquelles il y a une espèce de « poutre de cuivre de travers, avec quelques petits ornements « de corniches et de moulures, sur laquelle il y a sept bassins « de cuivre avec sept cierges qui brûlent aux fêtes doubles de « première et de seconde classe..... A cette porte (du haut du « chœur) il (l'archevêque) salue d'une inclinaison de tête l'autel, « puis étant à côté du râtelier ou chandelier à sept branches, il « ôte sa mitre[2]. »

La gravure que le sieur de Mauléon donne de ce meuble est fort grossière; elle ne peut que nous fournir un renseignement plus précis que le texte. Nous chercherons à l'interpréter ici du mieux qu'il nous sera possible (fig. 1). Les colonnes cannelées qui supportent la traverse feraient supposer que la herse de la cathédrale de Lyon pouvait appartenir au style du sanctuaire (fin du XII[e] siècle), dans lequel on remarque un grand nombre de pilastres cannelés. L'une des deux colonnes porte un crochet. « L'encensoir est accroché, dès le commencement de vêpres, au pilier droit du râtelier,

[1] « Ordo cereorum instar rastri circa altare. Usus culturæ cenoman. Mss. accendantur omnes lampades Ecclesiæ et *rastrum* ante et retro. » Consuet. Mss. S. Crucis Burdegal. ante anno 1305 : « Debent portari cadavera familiarium per quatuor familiares dicti monasterii coram altari B. M. V. extra januaria ejusdem altaris, et *rastellum* ejusdem altaris debet compleri de candelis. » Ducange, *Gloss.*

[2] *Voy. liturg. de France*, par le sieur de Mauléon, p. 44.

et la navette est au milieu de l'autel. Le thuriféraire, qui doit être sous-diacre et en aube et rabat, sans amict, prend l'encensoir en passant..... [1] »

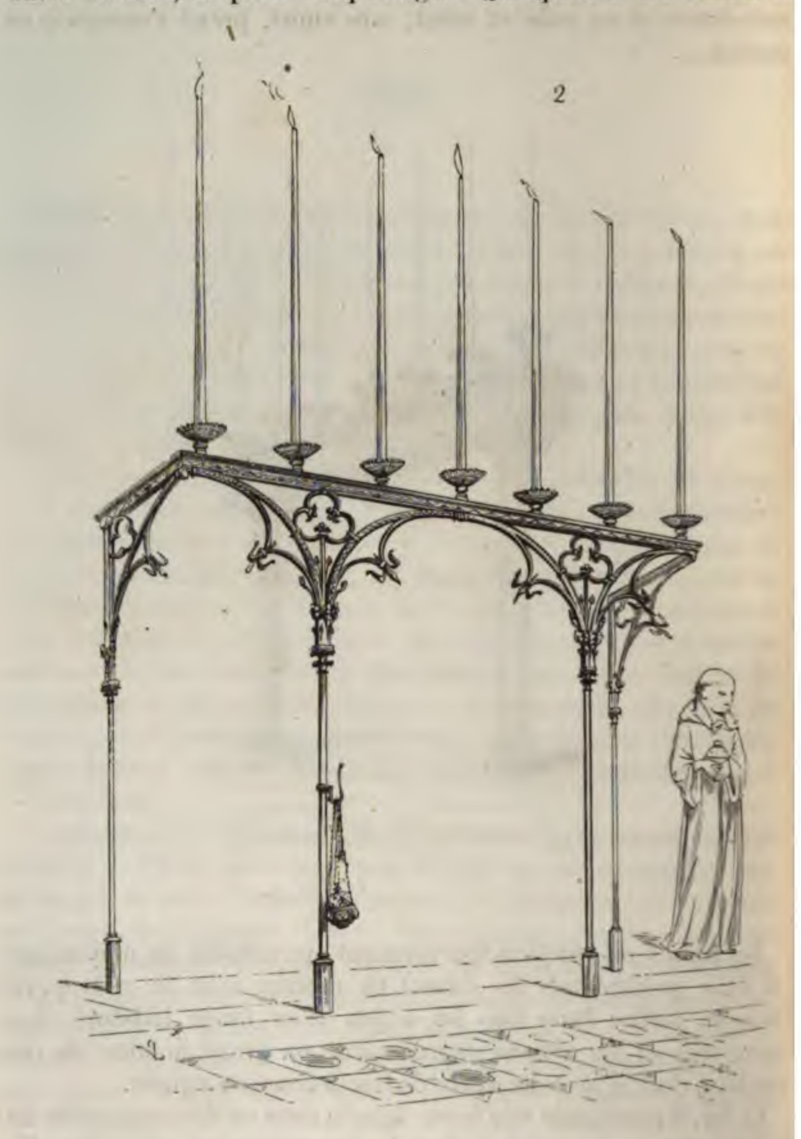


Les herses ou râteliers fournissaient aux artisans du moyen âge un beau programme; ils durent en profiter avec le goût qu'ils savaient mettre dans tous les objets d'un usage habituel. Les manuscrits et les vitraux reproduisent un grand nombre de ces meubles, dont il ne reste guère de traces dans nos églises.

La fig. 2 représente une herse figurée dans un des manuscrits de la Bibliothèque impériale [2], dont la disposition est originale; elle paraît être en métal, sa forme ne se prêtant guère à l'emploi d'une

[1] *Voy. liturg. de France*, par le sieur de Mauléon, p. 46.
[2] Anc. f. Saint-Germ., n° 37 (XIII[e] siècle). Bib. imp.

autre matière, et porte cinq cierges. Quelquefois les herses se



composaient simplement d'une tringle fixée à la muraille sur deux consoles; telle est celle que nous montre la fig. 3 [1]. Ce râtelier

[1] *Mss. des Miracles de la sainte Vierge.* Bib. du sémin. de Soissons (XIVe siècle) « Du cierge qui descendi sus la viele au vieleeus devant lymage Notre-Dame. »

est posé à côté d'un autel, et devait recevoir les cierges que les



fidèles faisaient brûler en grand nombre devant l'autel ou la statue de Notre-Dame. De là vient le dicton, lorsque quelqu'un avait évité un péril : « Il doit un beau cierge à la sainte Vierge. »

Dans le chœur de l'église cathédrale de Bourges, il existait encore, au commencement du dernier siècle, ainsi que le constate le sieur de Mauléon, dans ses *Voyages liturgiques en France*, une grande herse, dont il donne, du reste, une description assez vague : « Au pied du cierge, dit-il, qui brûle devant le Saint-Sacrement, est une barre de fer grosse comme le bras, laquelle soutient une petite poutre longue du travers du chœur, sur laquelle sont trente-deux cierges. De là jusques à l'autel il y a six grands chandeliers de cuivre hauts de quatre ou cinq pieds..... »

Les râteliers étaient souvent posés sur un seul pied ; c'étaient alors de véritables chandeliers. Beaucoup d'églises en possédaient, ordinairement à sept branches, en mémoire du célèbre chandelier du temple de Jérusalem. Un assez grand nombre de ces objets nous ont été conservés ; nous avons cru devoir les classer parmi les *ustensiles* (voy. CHANDELIER).

Autour des tombeaux dans les églises, on plaçait aussi, le jour des Morts, de ces râteliers de fer ou de cuivre, que l'on couvrait de

cierges. Les tombeaux élevés par saint Louis, dans l'église de Saint-Denis, aux rois de France ses prédécesseurs, étaient presque tous munis, du côté de la tête, de deux colonnettes sur les chapiteaux desquelles on devait poser une tringle garnie de bassins pour recevoir des lumières. Les vestiges de cette disposition nous sont conservés dans le curieux recueil de Gaignères, faisant aujourd'hui partie de la bibliothèque Bodléienne à Oxford (voyez le *Dictionnaire d'Architecture*, au mot TOMBEAU).

HORLOGE, s. f. Nous ne parlons ici que des horloges meubles, non des horloges fixes, comme celles qui tiennent à un monument et sont destinées à donner l'heure aux habitants d'une cité ou d'un quartier. L'usage de placer des horloges dans l'intérieur des appartements n'est pas nouveau ; toutefois, jusqu'au XVe siècle, ce meuble était un objet assez rare pour que l'on ne le trouvât que dans des palais, des monastères ou des châteaux. Dans l'antiquité et dans les premiers temps du moyen âge, on avait déjà des horloges transportables dont le mouvement était produit par l'écoulement de l'eau (clepsydre). En 505 ou 506, Gondebaud, possesseur du royaume de Bourgogne, reçut de Théodoric, roi d'Italie, deux horloges, dont l'une était mue au moyen de l'eau [1]. Les statuts de l'ordre de Cîteaux parlent d'horloges meubles mues par des rouages et des poids. Plus tard, nous les voyons mentionnées dans le *Roman de la Rose* :

Et refait sonner ses orloges,
Par ses sales et par ses loges,
A roës trop sotivement
De pardurable movement [2].

Nous n'essayerons pas de décrire le mécanisme de ces horloges primitives; cela devait ressembler beaucoup à ces *coucous* que l'on rencontre encore dans presque toutes les maisons de paysans de notre temps. Quant à la boîte dans laquelle était renfermé le mécanisme, elle pouvait être plus ou moins richement décorée de sculptures et de peintures, mais ne se composait que d'ais de bois, sorte de petite armoire au milieu de laquelle se détachait le cadran, la sonnerie était placée au-dessus, presque toujours visible ; c'était

[1] *Hist. de Bourgogne*, par dom Plancher, t. I, p. 48.
[2] Vers 21288 et suiv.

le clocher de l'horloge. Ce petit meuble, dont le mécanisme était mu par des poids, ne pouvait être placé sur une table ou sur une console ; on le suspendait à la muraille, assez haut pour que les poids pussent parcourir une distance aussi longue que possible.

Nous voyons figuré, dans le bas-relief de l'Annonciation des stalles de la cathédrale d'Amiens, une horloge d'appartement dont la forme appartient aux dernières années du XVe siècle (fig. 1).



Dans cet exemple, on se rend parfaitement compte du mécanisme au moyen duquel le marteau frappait sur le timbre supérieur fait en forme de toit conique.

Il était d'usage, dans les tournois, de limiter parfois la durée des joûtes entre deux champions à la durée d'un sablier qu'on appelait horloge. Celui qui, des deux adversaires, pendant cet espace de temps, avait obtenu un plus grand nombre d'avantages, était déclaré vainqueur. On empêchait ainsi que des joûtes à armes

courtoises, ne pussent, par suite de l'acharnement des joûteurs, dégénérer en luttes sanglantes.

« Aussi tost qu'ils eurent d'un costé et d'autre les lances sur la « cuisse, le nain (qui estoit sur le perron) drécea son horloge (qui « estoit de verre plein de sablon, par tout le cours d'une grande « demye heure), et puis sonna sa trompe tellement que les deux « chevaliers le purent ouyr. Si mirent les lances es arrest, et com- « mencèrent leur jouste, laquelle fut bien courue et joustée..... et « durant celle demye heure rompit le chevalier à l'Arbre d'or plus « de lances que le chevalier venant de dehors, parquoy il gaigna « la verge d'or comme il estoit contenu es articles du pas. Ainsi se « passa la demye heure que tout le sablon fut coulé..... [1] »

Nous voyons ces horloges de sable employées plus tard encore, mais dans des circonstances bien différentes. A la Sorbonne, à propos des discussions que suscitèrent les questions sur la *grâce efficace* et la *grâce suffisante*, Pascal, dans sa seconde lettre à un Provincial, rapporte ce propos d'un sien ami : .....« Et je l'ai bien « dit ce matin en Sorbonne. J'y ai parlé toute ma demi-heure ; et, « sans le *sable*, j'eusse bien fait changer ce malheureux proverbe « qui court déjà dans Paris : « Il opine du bonnet comme un moine « en Sorbonne. » — Et que voulez-vous dire par votre demi-heure « et par votre sable ? lui répondis-je ; taille-t-on vos avis à une « certaine mesure ? — Oui, me dit-il, depuis quelques jours..... »

On employait, il n'y a pas encore longtemps, les horloges de sable dans les ventes aux enchères et les adjudications.

HUCHE, s. f. Meuble en forme de coffre monté sur quatre pieds, avec dessus formant couvercle.

« Il faut escrins, huches et coffres [2]. »

(Voy. BAHUT). Nos paysans ont encore conservé la huche ; ce meuble sert à renfermer la farine pour faire le pain, et à façonner la pâte.

[1] Mém. d'Olivier de la Marche, liv. II.

[2] *Le Mirouer de Mariage*. Eust. Deschamps (XIV[e] siècle).

I

IMAGE, s. f. (*ymage*). On donnait ce nom, pendant le moyen âge, à toute représentation sculptée ou peinte qui décorait l'extérieur ou l'intérieur des monuments et des habitations privées. Une suite de ces images sur un portail, autour d'un chœur, s'appelait *ymagerie*, et l'on désignait sous la dénomination d'*ymagiers* les artistes peintres ou sculpteurs chargés d'exécuter ces représentations fréquentes. Mais nous n'avons à nous occuper ici que des images meubles, de celles qui, comme nos tableaux ou nos œuvres de sculpture transportables, sont disposées dans nos intérieurs d'églises ou d'appartements, sur des meubles, ou appendues aux murailles. Ces images meublantes étaient, le plus souvent, dans les appartements, enfermées dans des sortes de petites armoires dont les ventaux étaient décorés de peintures ou même de sculpture. Dans les chambres à coucher, par exemple, il y avait toujours une image de la Vierge ou de Notre-Seigneur, ou du patron de l'habitant. Les ventaux qui la cachaient ne s'ouvraient qu'au moment de la prière du matin ou du soir, ou lors de quelque solennité de famille. Les musées et les collections particulières renferment un grand nombre de ces images, mais presque toutes des XVe et XVIe siècles, alors que l'intérieur des appartements était, même chez les petits bourgeois, décoré avec un certain luxe. Le musée de Cluny, à Paris, possède, entre autres, deux images à volets, que nous donnons ici (fig. 1 et 2) La première représente une Vierge avec l'Enfant Jésus surmontée d'un dais; sa disposition générale est assez adroitement combinée. La seconde représente la sainte Trinité dans le panneau du milieu; deux anges, sculptés dans les panneaux des volets, jouent des instruments de musique. On lit, dans le livre ouvert sur les genoux du Père et du Fils : *Ego sum via, veritas et vita*. Dieu le Père, ainsi qu'il était d'usage parmi les imagiers du XVe siècle, est représenté en pape, la tiare à triple couronne sur la tête. Le Fils n'est vêtu que d'un manteau. Derrière cette image, on lit l'inscription suivante :

A seur Perrette
Dobray et luy feut doñee
L'an MVXLII au moy de

decembre par ses frères et seur
Et a couste xviii ^{l} x ^{s} 1 ^{d}.
Je prie à tous ceulx et celles qu'y
prendront devo^n ce gardent de
La gaster et prie po^r moy et po^r
Ceulx q^i me lont donnee

Se^r Perrette Dobray.

Le désir de Perrette Dobray a été respecté ; l'image est demeu
à peu près intacte : ces images faisaient donc partie du mobi



des chambres à coucher ; on se les donnait en cadeau, com
aujourd'hui ces petits meubles qui abondent dans les appartem
des femmes.

Les tablettes sculptées en bois ou en ivoire à deux ou trois p
neaux, et qu'on désigne ordinairement sous le nom de dyptic

ou de tryptiques, ne sont autres que des images destinées à être transportées dans les voyages ou à décorer la ruelle d'un lit, le dessus d'un prie-Dieu, ou ces petits oratoires qui avoisinaient souvent les chambres à coucher. Il existe encore un grand nombre de ces précieux objets qui datent des XIIIe et XIVe siècles, ce qui fait supposer qu'alors on en trouvait dans les appartements des bourgeois comme des seigneurs. Toutefois il est rare d'en



rencontrer dont l'exécution soit parfaite : on voit que ces images se fabriquaient en grand nombre et pour toutes les bourses. Lorsque les images d'ivoire à deux ou trois volets, des XIIIe et XIVe siècles, sont belles et exécutées avec soin, ce sont des œuvres d'art fort remarquables.

Une des plus belles que nous connaissions appartient encore, nous le croyons, à M. le prince Soltykoff, et date du milieu du XIIIe siècle ; elle se compose d'une tablette centrale accompagnée de deux autres tablettes formant volet, le tout en ivoire. Les sujets sculptés sont divisés en trois zônes, décorées de colonnettes très-délicates et d'une riche arcature.

Dans la zône inférieure, la sainte Vierge est assise tenant l'enfant Jésus bénissant ; à la gauche du trône de la Vierge, un

évêque est à genoux; deux anges encensent. Le volet de droite représente les trois Mages, celui de gauche la Circoncision.

La zône centrale contient le crucifiement de Notre-Seigneur entre les deux larrons, la Vierge et Saint-Jean, l'Église et la Synagogue.

Dans la zône supérieure, le Christ est ressuscité; il est assis demi-nu, et montre ses plaies; à droite et à gauche, la Vierge et Saint-Jean, à genoux, intercèdent pour les humains; deux anges tiennent les instruments de la Passion, deux autres réveillent les morts au son de l'olifant; à droite, un évêque est conduit par un ange en Paradis; à gauche, les damnés sont précipités dans la gueule béante de l'Enfer par deux démons. Le sommet de cette imagerie est décoré de fins pinacles et de gâbles ornés de crochets, de rosaces et de fleurons; cet ensemble n'a pas plus de 0,25 c. de large sur 0,22 c. de haut environ, et les figurines sont traitées de main de maître.

Les images portatives en bois ou en ivoire n'avaient pas toujours un caractère religieux; il en existe qui étaient évidemment destinées seulement à récréer les yeux, et qui représentent des jeux, des chasses, des passe-temps de nobles et de damoiselles; mais ces sculptures sont comparativement en petit nombre (voy., à la fin du *Dictionnaire du Mobilier,* le RÉSUMÉ HISTORIQUE).

Au XVIe siècle, les images à volets en ivoire, si fort prisées jusqu'alors, furent remplacées par des images peintes sur émail par les artistes de Limoges. Il existe, au musée de Cluny, une image fort précieuse exécutée d'après ce procédé, ayant appartenu à Catherine de Médicis, et sur laquelle est représentée cette princesse à genoux devant un prie-Dieu; c'est un des meubles les plus remarquables que possède cette riche collection.

Nous ne devons pas omettre ici les images ouvrantes si fort en vogue pendant les XIIe et XIIIe siècles. On donnait ce nom à des statues ou statuettes qui s'ouvraient par le milieu, et laissaient ainsi voir dans leur intérieur soit des reliques, soit des scènes sculptées. Le musée du Louvre possède une image de ce genre extrêmement précieuse à cause de la beauté du travail. C'est une statuette de la sainte Vierge, en ivoire, dont nous donnons une copie (fig. 3), au tiers de l'exécution. La statue est représentée de face et en perspective, de profil et en géométral. Ces deux aspects A et B font voir comment s'ouvre l'image en trois parties; les deux, composant la face, se développent des deux côtés de celle qui forme le fond; quand l'image est ouverte, le socle, qui est fixe, laisse une saillie,

3

A B C

représentant assez bien la figure d'un petit autel devant un grand

4



retable à volets; la fig. 4, montrant l'image ouverte, explique cett

disposition gracieuse. Les trois compartiments d'ivoire étant développés, laissent voir une suite de petits bas-reliefs dont la série commence à la gauche du spectateur. Dans le compartiment de gauche sont figurées les scènes qui précèdent immédiatement le crucifiement de Notre-Seigneur ; Jésus est amené devant Pilate ; il est flagellé, il porte sa croix. Au centre est représenté le crucifiement ; deux anges tenant le soleil et la lune accostent les bras de la croix ; au sommet est sculptée la figure symbolique de l'Agneau dans un nimbe. De chaque côté du Christ on voit, à sa droite, la sainte Vierge, puis l'Église représentée par une femme couronnée, tenant un calice qu'elle élève pour recevoir le sang du Christ ; à sa droite, saint Jean et la Synagogue sous la forme d'une femme tenant un étendard brisé et les tables de l'ancienne loi renversées ; ses yeux sont couverts d'un bandeau. Au-dessous du sujet principal, le Christ mort est enseveli ; on aperçoit, sous le sarcophage, un animal ressemblant assez à un loup. Dans le compartiment de droite, au sommet, Jésus-Christ ressuscite assisté de deux anges ; les saintes femmes viennent au tombeau, l'ange leur montre le sarcophage vide, des soldats sont endormis sous une arcade. Jésus apparaît à Marie-Madelaine, et lui dit : « Ne me touchez pas, car je ne suis pas encore monté vers mon Père [1]. » Il tient un phylactère dans sa main droite. Deux demi-cercles font voir les quatre Évangélistes à la base des compartiments, placés dans l'ordre suivant : saint Marc, saint Matthieu, saint Jean, saint Luc. Dans les lobes pris aux dépens de la tête de la statue se trouvent, au centre, le Christ ressuscité, bénissant et tenant le livre des Évangiles ouvert ; à sa droite et à sa gauche, deux anges adorateurs. On retrouve ici le socle représentant la Nativité que nous avons vu sous les pieds de l'image fermée.

L'image ouvrante du musée du Louvre a 0,45 c. de hauteur ; elle devait être accrochée et non posée, comme le prouve le crochet fixé derrière le dossier du siége de la Vierge. Il était d'usage aussi de placer dans les églises des statues ouvrantes d'une assez grande dimension, dans lesquelles on déposait des reliques. Lorsqu'en 1166 le sanctuaire de l'église abbatiale de Vézelay fut détruit par un incendie, Hugues de Poitiers raconte qu'une statue de la sainte Vierge en bois, seule, ne fut pas atteinte par le feu. Cette circonstance étant considérée comme miraculeuse, les moines examinèrent la statue avec soin et ils virent qu'elle avait une petite porte très-

[1] Évang. selon saint Jean.

bien fermée, entre les deux épaules. L'ayant ouverte, le prieur et les assistants constatèrent l'existence de reliques précieuses déposées dans le corps de la statue, qui dès lors fut placée sur le nouveau maître autel, où elle demeura exposée à la vénération des nombreux pèlerins qui affluaient à l'abbaye de toutes parts. Le même historien ajoute que, les moines ayant été accusés de satisfaire leur avarice par les offrandes de ce grand concours de peuple, ils se virent obligés, pour se mettre à couvert de ce reproche, d'empêcher qu'on ne baisât ni ne touchât l'image miraculeuse.

Les images de cire étaient aussi fort en usage pendant le moyen âge ; on en plaçait dans les églises et même dans les palais. Ces images représentaient des donateurs ou des personnages vénérés dont on voulait perpétuer la mémoire ; on les revêtissait d'habits comme des personnes vivantes, et elles demeuraient en place jusqu'au moment où elles tombaient de vétusté. Les sorciers, pendant le moyen âge, considéraient les images de cire qu'ils se plaisaient à façonner, comme un des moyens les plus puissants d'influence sur la destinée de ceux qu'ils prétendaient soumettre à leur volonté. Dans la célèbre procédure contre les templiers, sous le règne de Philippe le Bel, il est question d'images du roi percées de styles, employées comme maléfices contre ce prince. Les sorciers baptisaient aussi certaines images de cire. « Il y a néanmoins des gens assez abandonnés de Dieu, dit le savant docteur Thiers en son *Traité des superstitions*[1], pour baptiser des figures de cire, afin de faire mourir les personnes qu'ils haïssent. Et voici les cérémonies qu'ils pratiquent dans ce cas : ils font une image de cire entière, et avec tous ses membres, la mettent tout de son long dans une boîte qui se ferme avec un couvercle, prennent de l'eau dans le creux de leur main, la jettent sur cette image, en disant : « *N. Ego te baptizo*, etc. » Ils récitent ensuite le petit office de la Vierge, et quand ils en sont au psaume.... entre *generatione* et *generationem*, ils prennent une épine d'O.... de laquelle ils piquent légèrement l'endroit du cœur de l'image, et achèvent le petit office. Le lendemain ils font la même cérémonie et enfoncent l'épine plus avant. Le troisième jour ils en font autant et enfoncent l'épine tout entière, achèvent l'office, et le neuvième jour ils ont ce qu'ils souhaitent..... » Dans un autre passage[2], il ajoute : « qu'il était des prêtres assez malheureux pour dire des messes sur

[1] Vol. II, p. 81. Édit. de 1741.
[2] Vol. III, p. 207. *Rapport de Pierre le Chantre*. Abbréviat. chap. XXXIX.

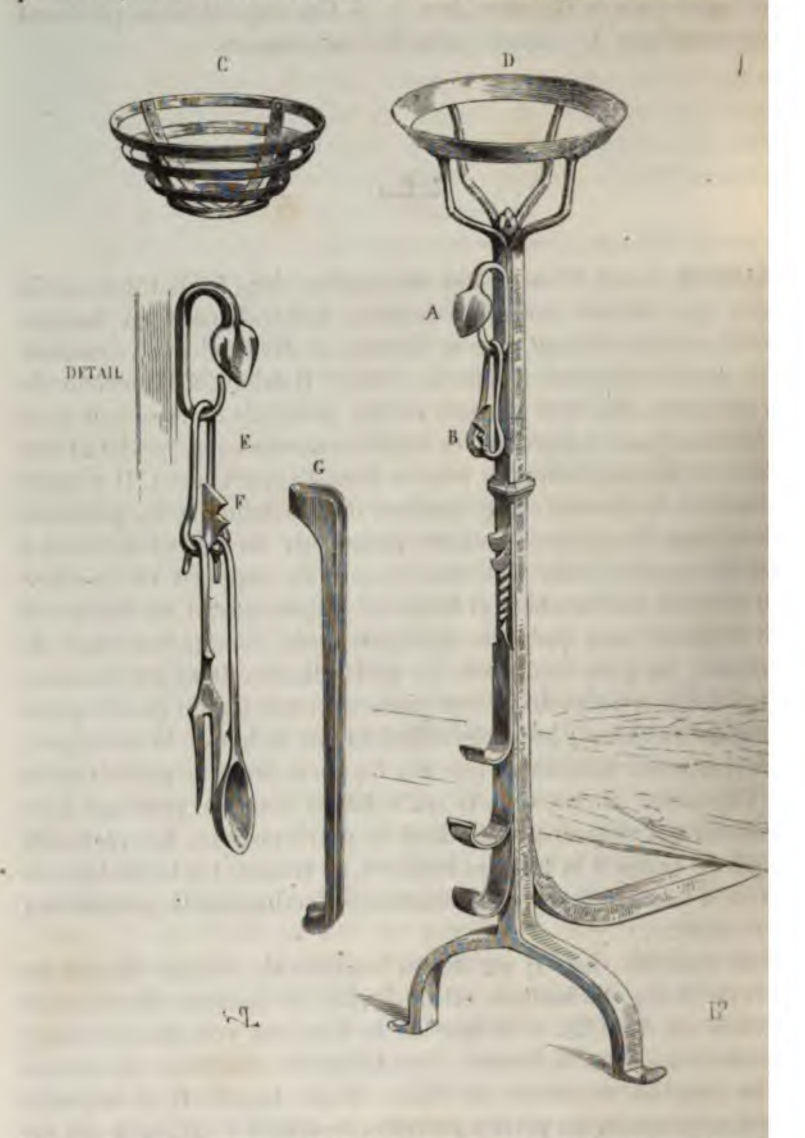
des images de cire, en faisant des imprécations contre leurs ennemis, jusques-là qu'ils en disoient dix et plus, afin que leurs ennemis mourussent dans le dixième jour..... » Ces superstitions prouvent l'importance que le vulgaire attachait aux images.

LANDIER, s. m. *Chenet*. Les cheminées, dans les habitations du moyen âge, étaient larges et hautes. Généralement un homme pouvait y entrer debout sans se baisser, et dix ou douze personnes se plaçaient facilement autour de l'âtre[1]. Il fallait, à l'intérieur de ces cheminées, de forts chenets en fer, désignés alors sous le nom de *landiers*, pour supporter les bûches énormes que l'on jetait sur le foyer et les empêcher de rouler dans l'appartement. Il y avait les landiers de cuisine et les landiers d'appartement; les premiers étaient assez compliqués comme forme, car ils étaient destinés à plusieurs usages. Leur tige était munie de supports ou crochets pour recevoir les broches, et leur tête s'épanouissait en forme de petit réchaud pour préparer quelques mets, comme nos cases de fourneaux, ou pour maintenir les plats chauds. Dans les cuisines, l'usage des fourneaux divisés en plusieurs cases n'était pas fréquent comme de nos jours; les mets cuisaient sur le feu de la cheminée, et on comprend facilement que ces foyers ardents ne permettaient pas d'apprêter certains mets qu'il fallait remuer pendant leur cuisson ou qui se préparaient dans de petits poêlons. Les réchauds remplis de braise à la tête des landiers, se trouvant à la hauteur de la main et hors du foyer de la cheminée, facilitaient la préparation de ces mets.

Nous donnons (fig. 1) un de ces landiers de cuisine déposé au musée de Cluny. Sa hauteur est de 1^{m},12; le diamètre du réchaud supérieur est de 0,25. A la base de la tige, on voit trois crochets destinés à supporter la broche. Vers la partie supérieure de la tige est un crochet recouvert A, muni d'une boucle B, à laquelle étaient suspendues les petites pincettes destinées à attiser le feu du fourneau supérieur C, une cuiller en fer ou une fourchette, pour retourner les viandes ou remuer les sauces. Cette boucle, dont

[1] Voy. le mot CHEMINÉE dans le *Dictionnaire raisonné d'Architecture*.

nous donnons le détail en E, était faite de façon à ce que l
pincettes, en raison de la forme de leur tête G, pouvaient facileme



être suspendues au crochet F. Les objets accrochés aux boucl
servaient également pour le rôti. On voit en C le réchaud en
qui se posait à la tête D du landier, pour recevoir la braise.
gens de la cuisine mangeaient même sur ces petits fourneaux,

en se chauffant [1]. Quelquefois, mais plus rarement, la tête du landier se divisait en deux réchauds [2]. C'était donc alors quatre plats que l'on pouvait apprêter et faire cuire en dehors du foyer, sur lequel étaient suspendues une ou plusieurs marmites au moyen de la crémaillère et de trépieds, et devant lequel tournaient une ou deux broches garnies de plusieurs pièces. La cheminée suffisait seule ainsi pour apprêter un repas abondant (fig. 2).



Dans le *Charrois de Nymes,* II[e] livre de Guillaume d'Orange (chansons de gestes des XI[e] et XII[e] siècles), il est question du bagage

[1] Nous avons encore vu cet usage conservé dans quelques campagnes de l'ouest et du centre de la France.

[2] Il existait encore, il y a quelques années, des landiers à deux réchauds dans

du prince porté par trois cents bêtes de somme ; les meubles et ustensiles destinés à la cuisine ne sont pas oubliés ·

« Bien vos sai dire que reporte li tierz :
« Preoz et pailles, chauderons et trepiez,
« Et cros aguz, tenailles et landiers ;
« Quant il venront el règne essilié
« Que bien en puissent atorner à mengier ;
« S'en serviront Guillaume le guerrier,
« Et en après trestoz les chevaliers. »

La fig. 2 fera comprendre les divers procédés de cuisson employés simultanément autour de l'âtre. Ordinairement un gros anneau était fixé à la tige des landiers pour pouvoir les remuer avec plus de facilité, lorsqu'on voulait les éloigner ou les rapprocher l'un de l'autre, suivant le besoin. La même figure montre la disposition de ces anneaux. Les landiers de cuisine sont simples quoique forgés avec grand soin ; mais ceux qui devaient être placés dans les appartements étaient souvent fort riches, ornés de brindilles de fer étampé soudées sur la tige, de pièces de forge finement exécutées. On rencontre peu de landiers antérieurs au XVe siècle qui aient quelque valeur comme travail, ces objets ayant, depuis longtemps, été vendus comme vieille ferraille. Nous en avons dessiné un cependant qui existait encore, il y a quinze ans, dans une maison de Vézelay, et qui provenait probablement de l'abbaye [1]. Cette paire de landiers datait certainement du XIIIe siècle ; elle était d'une exécution assez grossière, mais d'une belle forme et bien composée. Nous reproduisons ici (fig. 3) notre croquis. Ce landier est formé d'une tige de fer plat de 0,05 c. sur 0,02 à 0,03 c. de gros, gravée et sur laquelle sont soudées des embrasses d'où s'échappent des feuilles étampées et soudées après ces embrasses. L'extrémité supérieure du landier se compose d'une tête d'animal fort bien forgée et soudée sur la tige ; une des embrasses maintient un anneau ; le pied se

une cuisine dépendant de l'hôtel de la Poste à Saulieu ; on en trouve un assez grand nombre dont les deux branches supérieures sont conservées, mais dont les réchauds ont été enlevés, dans les provinces du centre de la France.

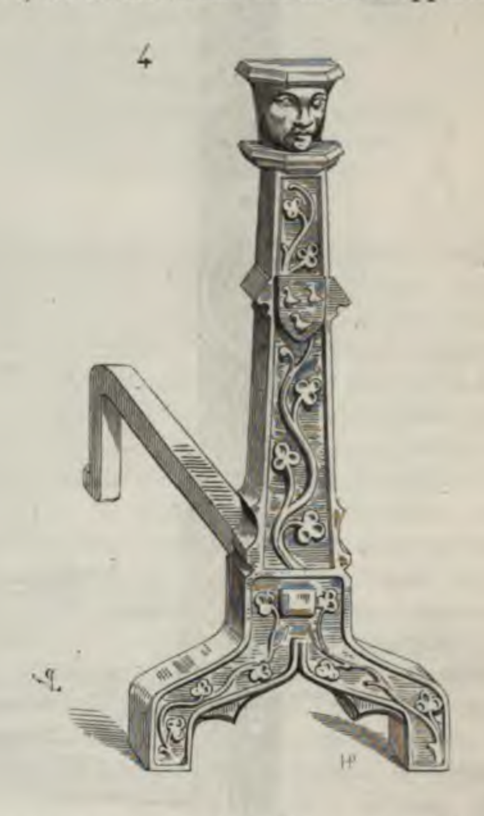
[1] Depuis lors nous avons recherché cette paire de landiers qui était d'une assez belle exécution, afin de l'acheter pour le musée de Cluny ; mais nous n'avons pu savoir ce qu'elle était devenue : il est probable qu'elle aura été, comme tant d'autres anciennes pièces de forges éparses dans nos petites villes de province, vendue avec de vieux fers.



mine en jambes d'homme. La queue du landier, destinée à sup-

porter les bûches, est rivée au moyen de trois gros rivets à tête ronde après la tige. Ce landier n'avait pas moins de 0,90 c. de hauteur.

Voici (fig. 4) un landier d'une cheminée d'appartement aujourd'hui conservé dans le musée de Cluny; il est en fer fondu, probablement sur un modèle en bois, avec ornements appliqués en cire.

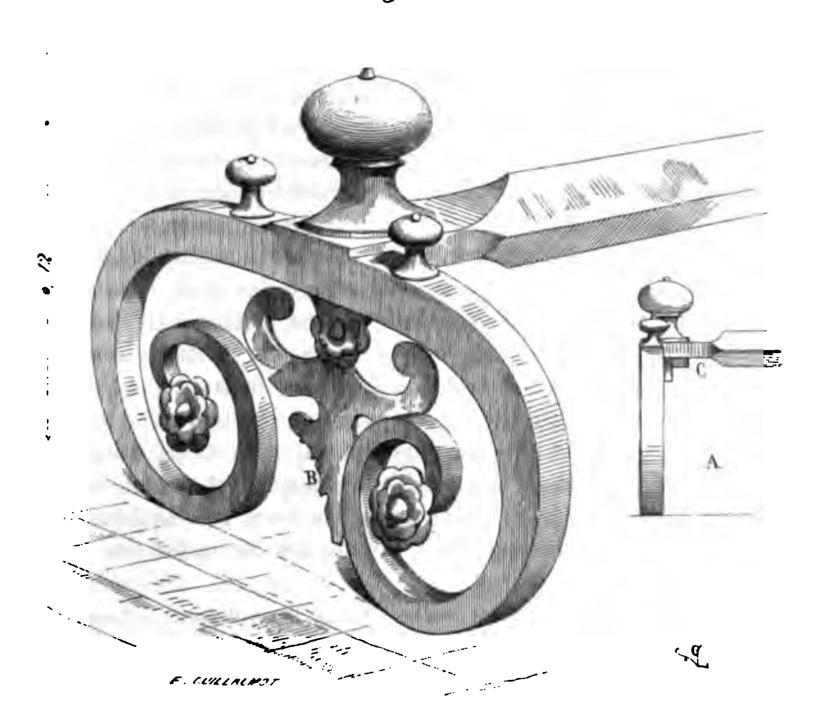


La queue du landier est assemblée à tenon dans le pied en fonte et rivée, ainsi que l'indique la gravure; sa hauteur est de 0,64 c.; nous le croyons du commencement du xve siècle; on remarque sur sa face un écusson sur le champ duquel sont posées trois merlettes. A partir de cette époque, il n'est pas rare de rencontrer des landiers en fonte de fer. Il en existait deux il y a quelques années, posés en guise de bornes, sur la place de Saint-Taurin, à Evreux, nous ne savons s'ils s'y trouvent encore. Ces deux landiers en fonte de fer paraissent appartenir aux dernières années du XIVe siècle et sont fort grands; avec la partie des pieds enterrée, ils devaient

avoir plus d'un mètre de haut. La portion supérieure, seule apparente, représente une figure d'homme debout tenant un écu et une massue; l'écu et le vêtement de la figure sont échiquetés. M. de Caumont en donne un croquis dans le onzième volume du *Bulletin monumental*, page 644.

Nous donnons, pour finir cet article, un landier d'appartement de la fin du XVI[e] siècle, dont la forme diffère de celle usitée jusqu'alors; la tige verticale, destinée à empêcher les bûches de rouler sur le pavé, a disparu et est remplacée par une pomme. Ces landiers paraissent combinés de façon à permettre de poser les pieds sur les deux volutes, afin de se chauffer plus facilement. Ils sont ornés de rosaces de tôle rivées sur le fer. La queue est en fer carré présentant sa diagonale parallèlement au sol de l'âtre; un ornement de tôle découpée, placé en B, cache le tenon de la grosse pomme; ce tenon passe à travers la queue du chenet aplatie, ainsi qu'on le voit en C, et est retenu par une clavette. Nous





donnons (fig. 5) un de ces landiers dont le profil est tracé en A. Il

provient d'une auberge de Froissy (Côte-d'Or), et est fort petit.

L'époque de la renaissance apporta un grand luxe dans la composition des landiers; mais alors ils sont presque toujours en fonte de fer coulée sur des modèles en cire exécutés souvent par de très-habiles artistes. Ils sont ornés de figures humaines, d'animaux fantastiques, et le plus souvent ils étaient dorés ou argentés. Ce n'est guère qu'au milieu du XVII[e] siècle que l'on commença à fondre des landiers en cuivre; ceux-ci ont complétement abandonné la forme haute primitive, et s'étendent, au contraire, en largeur devant le foyer, en se reliant même parfois au moyen de galeries destinées à empêcher le bois enflammé de rouler sur les parquets qui, dans les appartements riches, remplaçaient les anciens carrelages en terre cuite émaillée.

LAMPESIER, LAMPIER, *lampe* [1]. S'entendait, au moyen âge, comme lustre portant de petits godets dans lesquels on versait de l'huile et qui étaient munis de mèches. Ce meuble se fabriquait en argent, en cuivre, en fer ou en bois. Il consistait généralement en un cercle d'un diamètre plus ou moins grand, en raison du nombre de godets que l'on voulait placer, suspendu par une ou plusieurs chaînes, ordinairement trois; on avait, dans les églises, des lampiers qui, lorsqu'ils contenaient un grand nombre de godets, étaient désignés sous le nom de *couronne de lumières*, ou de *roues*. Le clocher central de la grande église abbatiale de Cluny était appelé le clocher des lampes, parce que sous sa voûte était suspendue une couronne de lumières. C'est, de toute antiquité chrétienne, une manière d'honorer Dieu que de placer des lumières dans son église. « La lumière qui est allumée dans l'église, dit Guillaume Durand dans son *Rational*, est la figure du Christ, selon cette parole : « Je suis la lumière du monde, » et Jean dit : « Il était la « lumière véritable qui illumina tout homme venant en ce monde. » Et les lampes de l'Église signifient les apôtres et les autres docteurs, par la doctrine desquels l'Église resplendit comme le soleil et la lune, et dont le Seigneur a dit : « Vous êtes la lumière du « monde, » c'est-à-dire : Vous donnez les exemples des bonnes

[1] « Item trois lampiers d'argent pendans devant la grant-porte. » *Invent. de la Sainte-Chapelle de Paris,* 1376. Bib. imp. « Lampadarium, candelabrum sustinendis lampadibus in Ecclesiis. » *Bulle d'Innocent VIII.* Voy. Ducange, *Gloss.* Dans l'antiquité romaine, toutefois, le mot « lampadarius, lampas, » s'appliquait dans certains cas, non point à des luminaires contenant de l'huile, mais à des candélabres portant des bougies de cire.

œuvres. C'est pourquoi, en les avertissant, il leur dit : « Que « votre lumière luise devant les hommes. » Et c'est d'après les ordres du Seigneur que l'église est éclairée; et voilà pourquoi on lit dans l'Exode : « Ordonne aux fils d'Aaron de m'offrir l'huile « la plus pure que l'on tire des olives, afin que la lampe brûle « toujours dans le tabernacle du témoignage..... »

Il était d'usage, autrefois comme aujourd'hui, de maintenir au moins une lampe allumée devant l'autel, et, pendant les fêtes solennelles, de garnir un grand nombre de lampes de godets et de bougies de cire, non-seulement dans l'enceinte des églises, mais même dans les rues. Cet usage avait été pratiqué dans les églises de Byzance dès les premiers siècles du christianisme, et Sainte-Sophie se distinguait entre toutes les églises de la capitale de l'empire d'Orient par son riche luminaire [1]. En Occident, nous voyons que des rentes fixes et des revenus fonciers étaient affectés à l'entretien du luminaire dans les églises abbatiales, collégiales, paroissiales et dans les cathédrales. A en juger par l'importance de ces dotations, le luminaire des églises devait être autrefois très-considérable. Les lampiers étaient, vulgairement, fabriqués en cuivre doré, enrichis d'émaux, de boules de cristal, de dentelles découpées dans le métal, de pendeloques qui rehaussaient encore l'éclat des lumières. En Orient, il existait des lampiers en forme de navire contenant un grand nombre de lumières; le mât était terminé par une croix [2].

Il n'existe plus en France une seule de ces lampes qui se trouvaient encore, avant la révolution du dernier siècle, en grand nombre dans nos églises; tout a été jeté au creuset ou détruit. Nous n'en pouvons connaître la forme que par quelques descriptions assez vagues ou des représentations peintes ou sculptées. Nous sommes donc forcés d'avoir recours à ces renseignements. Toutefois on voit encore, dans l'église d'Aix-la-Chapelle, une couronne de lumière donnée par l'empereur Frédéric Barberousse, qui peut passer pour une œuvre des plus remarquables et des plus complètes du moyen âge, sous le double rapport du goût et de l'exécution; le travail en est occidental et nous semble plutôt avoir été exécuté de ce côté-ci du Rhin qu'au delà. Elle

[1] Paul le Silentiaire, *Descript. de Sainte-Sophie*.

[2] Paul le Silentiaire, *Descript. de Sainte-Sophie* (voy. la savante dissertation du R. P. Cahier, dans les *Mélanges d'Archéologie*, vol. III, p. 1, sur la couronne de lumière d'Aix-la-Chapelle).

se compose, en plan horizontal, de huit segments de cercle retenus par huit chaînes se réunissant en quatre; aux points de rencontre des arcs de cercle et au sommet de chacun des arcs sont des lampes ajourées, autrefois garnies de statuettes d'argent[1]; deux bandes de cuivre gravées, formant les lobes de la couronne, rappellent, en vers latins, le don de l'empereur. Outre les lampes, quarante-huit bobèches permettaient de placer des cierges sur la crête à jour de la couronne. Toute la richesse de ce lampier est obtenue au moyen de gravures sur le cuivre, lesquelles sont remplies d'un mastic brun et noir comme un ouvrage niellé. Les chaînes sont alternativement composées de boules, de chaînons et de petits cubes aux points de rencontre. Les gravures détaillées que les RR. PP. Martin et Cahier ont données de cette couronne de lumière dans les *Mélanges archéologiques*[2], nous dispenseront de nous étendre davantage sur ce précieux objet.

La cathédrale de Toul possédait encore, dans le siècle dernier, une énorme couronne de lumière en avant de l'ancien maître autel, qui passait pour être en argent et en or (probablement en cuivre doré). « La bande circulaire de la couronne, haute de 0,22 c. environ, était garnie des statuettes des douze apôtres, ayant entre chacune d'elles huit girandoles. L'évêque Pibon, qui avait donné cette couronne à la cathédrale, au commencement du XII[e] siècle, y avait fait graver des vers de sa composition. Douze chaînes en cuivre réunissaient le cercle à une chaîne plus forte, également en cuivre[3]. »

L'église abbatiale de Saint-Remy de Reims avait aussi, avant la révolution, sa couronne de lumière, dont il ne reste qu'un assez médiocre dessin dans un manuscrit de la fin du XVI[e] siècle[4]. Ce dessin est cependant assez précis pour permettre de donner une idée de ce que devait être ce grand lampier portant à la fois, comme la couronne d'Aix-la-Chapelle, des lampes et des cierges. Nous le reproduisons ici (fig. 1). « C'est, dit l'auteur du manuscrit,

[1] L'invasion française fut cause que ces statuettes, ainsi que la dentelle d'argent qui garnissait le milieu des bandes de cuivre, ont été enlevées.

[2] Vol. III.

[3] Morel, *Notice sur la cathéd. de Toul*.

[4] Voici le titre de ce curieux manuscrit : *Recherches de plusieurs singularités par Françoys Merlin, contról. gén. de la maison de feu Mad. Marie, Eliz., fille unique du feu roy Charles dernier que Dieu absolve. Portraictes et escrites par Jac. Cellier, demourant à Reims. Commencé le 3[e] jour de mars 1583 et achevé le 10[e] sept. 1587.* Bib. imp., S. F., n° 153.

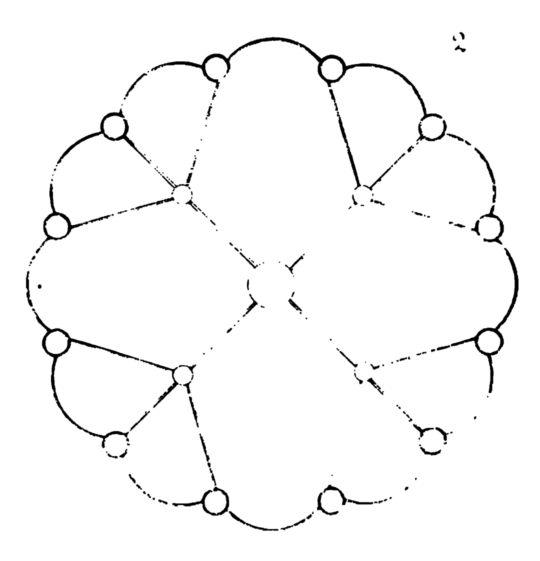
« le portraict de la coronne qui est au millieux du chœur de



« ladicte esglise de Sainct-Remy, laquelle a esté mise en cest « endroict en l'honneur et souvenance de l'aage dudict patron « qui vescut IIII xx xvj ans, partant y alle tour IIII xx et xvj chierges. » Cette couronne se divisait en douze lobes ou segments de cercle, séparés par autant de lanternes; elle paraît avoir été fabriquée pendant le XIIe siècle. Chaque lobe portait huit cierges sur de petites bobèches terminées par une pointe; c'était donc en tout quatre-vingt-seize cierges.

Le plan (fig. 2) indique comme étaient disposées les chaînes, de douze tringles aboutissant à quatre, puis à une seule chaîne.

Ainsi que la couronne d'Aix-la-Chapelle, le lampier de Saint-Remy



présentait des figures découpées à l'entour des tourelles contenant les lampes (fig. 3). Les RR. PP. Martin et Cahier, et M. de Caumont considèrent les couronnes de lumières suspendues aux voûtes des églises comme des représentations de la Jérusalem céleste. En effet, cette opinion est confirmée par les inscriptions gravées ou émaillées autour de ces phares.

A Hildesheim, il existe encore deux couronnes de lumières fort belles. « L'une d'elles, la plus grande, dit M. de Caumont[1], remonte « à l'évêque Hézilon. Elle se compose de cercles d'un très-grand « diamètre portant des tours et des flambeaux en cuivre doré sur « lesquels se lisent des inscriptions émaillées : la dentelle du « pourtour était en argent. Les douze tours attachées sur les cercles « de métal, comme dans la couronne d'Aix-la-Chapelle, logeaient « chacune quatre statuettes en argent représentant des person- « nages de l'Ancien Testament et les personnifications des vertus, « ce que prouvent les noms qu'on lit encore sur ces tours. Au « milieu des espaces compris entre les tours se trouvent des niches « qui portent les noms des douze apôtres, preuve qu'elles en « renfermaient les statuettes. Il y aurait donc eu soixante statuettes

[1] Voy. le *Rapport* de M. de Caumont sur les couronnes de lumières de Hildesheim, *Bull. monum.*, vol. XX, p. 289.

« dans les niches et les tours qui garnissent les cercles de cette



« grande couronne. On croit que les lampes étaient superposées
« aux tours : d'une tour à l'autre, six flambeaux portaient des
« cierges; il y en avait en tout soixante-douze..... La seconde
« couronne de Hildesheim se trouve dans le chœur de la cathé-
« drale. On la fait remonter au milieu du XI[e] siècle..... mais elle
« est moins grande que celle de la nef, et les espaces compris
« entre les tours ne portaient que trois flambeaux, de sorte qu'il
« n'y en avait que trente-six au lieu de soixante-douze dans le
« pourtour. Les tours ou niches renfermaient quarante-huit
« statuettes en bronze qui n'existent plus[1]. »

Les lampiers, couronnes ou phares, n'avaient pas toujours ces dimensions considérables, et il en était beaucoup qui ne portaient qu'une seule lampe; celles-ci sont encore plus rares que les grandes couronnes, s'il est possible; leur peu d'importance les a fait suppri-

[1] Voy., dans le même rapport, un croquis de cette seconde couronne, fait sur une gravure de M. le docteur Kratz.

mer depuis longtemps dans les églises. Il nous faut avoir recours aux vignettes des manuscrits, aux vitraux ou aux bas-reliefs, pour pouvoir nous rendre compte de leur disposition et de leur forme.

Les petits lampiers à une seule lampe étaient habituellement suspendus au-dessus des autels, et leur forme la plus vulgaire est celle reproduite dans la fig. 4[1]. Quelquefois la lampe est placée au



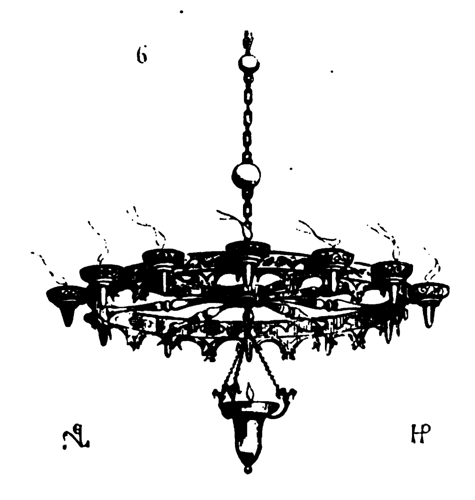
milieu d'un cercle en métal ciselé, ainsi que l'indique la fig. 5,



copiée sur l'un des bas-reliefs du porche nord de la cathédrale de

[1] Du bas-relief de la porte Sainte-Anne, à Notre-Dame de Paris, XIIe siècle.

Chartres (XIIIe siècle). Souvent aussi les lampes sont disposées autour d'une roue, et le lampier était alors appelé *roue*. Dans un des vitraux de l'église Saint-Martin de Troyes, représentant sainte Anne et saint Joachim apportant un agneau dans le temple, on voit une roue entourée d'un certain nombre de godets, et sous laquelle est suspendue une dernière lampe (fig. 6). Ce vitrail date du XVIe siècle.



Il paraîtrait, en consultant les bas-reliefs et les vignettes des manuscrits, que la forme circulaire donnée aux couronnes de lumières ou lampiers serait la plus ancienne. La division en lobes semble avoir été préférée pendant les XIIe et XIIIe siècles. Dans les peintures des XIVe et XVe siècles, on en voit qui semblent adopter, en plan, la figure d'une étoile à six ou huit branches. Il en existe aussi en forme de croix, dans les églises qui subissent l'influence byzantine. A Saint-Marc de Venise, on voit encore, suspendue à la coupole de la nef, une croix en cuivre qui paraît remonter au XIIIe siècle, et qui servait de luminaire les jours fériés. Les bras de cette croix lumineuse sont doubles et se coupent à angle droit, ainsi que l'indique la fig. 7. Les godets contenant l'huile se trouvaient suspendus entre les branches de ce lampier, au moyen de chaînettes.

La croix illuminée est une fort ancienne tradition, dont on retrouve la trace dans des manuscrits carlovingiens [1] et beaucoup

[1] Voy. la *Bible d'Alcuin*. Brit. Mus.

plus anciennement dans les peintures des catacombes de Rome[1].



Le peu de renseignements précis qu'il est possible de recueillir encore sur les lampiers, si communs dans nos églises pendant le moyen âge, indiquent assez l'importance de ce meuble, le luxe

[1] Voy. *Roma subterranea*, tab. secund. Cœmeterii pontiani via portuensi. Une croix peinte sur les bras de laquelle sont posés deux flambeaux.

avec lequel il était traité, la richesse des matières employées. Il est certain que les orfévres de cette époque avaient déployé, dans la fabrication de ces objets, toute leur habileté, ce goût parfait qui distingue leurs œuvres; employant à la fois le cuivre doré, le vermeil, les fines dentelures, le cristal, les émaux, ils avaient su donner aux grandes couronnes de lumières un aspect éblouissant qui représentait aux yeux des fidèles, les jours de fête, l'image de la Jérusalem céleste. Ces grands cercles lumineux complétaient l'éclairage des chœurs garnis de râteliers, de nombreux candélabres, de flambeaux autour de l'autel, de lampes sur les tombeaux (voy., à la fin du *Dictionnaire du Mobilier*, le RÉSUMÉ HISTORIQUE).

LAVOIR, *lavabo*. Il était d'usage de placer, à proximité des réfectoires des établissements monastiques ou des palais, souvent dans la salle elle-même, de grands bassins de pierre, de marbre, de cuivre ou de plomb, destinés au lavement des mains avant et après le repas. On voit encore, dans un grand nombre de monastères, la place destinée à recevoir ces meubles d'un usage journalier[1]. C'est ordinairement une niche peu profonde mais fort large, couronnée par une arcature soutenue par des consoles (voy. le *Dictionnaire d'Architecture*, au mot RÉFECTOIRE). Ces lavoirs étaient munis d'une grande quantité de petites gargouilles qui répandaient l'eau sur les mains des personnes qui venaient laver. Quelquefois, dans les couvents, le lavoir était une grande vasque circulaire placée à l'un des angles du cloître (voy. le *Dictionnaire d'Architecture*, au mot CLOÎTRE). Mais ces derniers objets ne pouvant être considérés comme des meubles, nous n'avons pas à nous en occuper ici. Les lavoirs de bronze ou de plomb étaient fréquents; il n'est pas besoin de dire qu'ils ont tous disparu des établissements monastiques pendant la révolution de 1793, et même avant cette époque, leur usage n'étant plus, pendant le dernier siècle, conforme aux habitudes des moines. Ces meubles étaient ordinairement en forme d'un grand coffre, long, assez profond, posé sur un appui au-dessous duquel était une auge en pierre ou en métal, recevant l'eau tombant par les gargouilles et l'épanchant au dehors par une rigole. On en voit des représentations assez grossières et fort simples dans des vignettes de manuscrits, et la

[1] Les ruines de l'abbaye de Beauport (Bretagne) possèdent encore une de ces grandes niches, surmontée d'une triple arcature supportée par des culs-de-lampe. M. Alf. Ramé nous a fourni un dessin de cette niche reproduit dans le *Dictionnaire d'Architecture*.

reproduction de ces vignettes ne peut avoir plus d'intérêt qu'une description. Mais on trouve, dans la collection Gaignières de la bibliothèque bodléienne, un grand dessin assez bien exécuté d'un de ces lavoirs. A défaut de monument existant, nous devons nous trouver fort heureux de rencontrer une copie fidèle d'un meuble de cette importance [1].

Voici (fig. 1) une réduction de cette copie, au-dessous de laquelle





est écrite cette légende : « Piscine ou lavoir dans l'abbaye de « Saint-Amand de Rouen, auquel sont les armes de plusieurs « abbesses, et qui a été fondu en 1702 pour employer aux dépenses « du bâtiment neuf. »

Ce lavoir est en bronze, divisé en trois compartiments, que l'on remplissait probablement en raison de la quantité de personnes qui venaient laver; ou chaque compartiment ainsi que les gargouilles y correspondant était peut-être affecté aux différents degrés du couvent : aux abbesses, prieures, sous-prieures, etc.; aux nonnes et aux novices. Il est percé de onze gargouilles posées à des hauteurs différentes. Le dessin fait supposer que le bronze était émaillé sur les écussons armoyés et dans les bordures. La cuvette qui reçoit les eaux était également en bronze. Ce magnifique lavoir datait certainement de la fin du XIII[e] siècle ou du commencement du XIV[e]. La fig. 2 en donne le détail.

Dans les palais, depuis le XIII[e] siècle, on ne se servait plus des lavoirs; lorsque l'on se mettait à table, des écuyers apportaient à

[1] Ce dessin, qui a 25 c. de long, et bien exécuté, se trouve dans le t. I des *Épitaphes des églises de Normandie*, p. 53. Bib. bodl. Oxford.

2



laver, dans un bassin, au seigneur ; des serviteurs, aux personnages

moins élevés en dignité (voy. le *Dictionnaire des Ustensiles*, au mot BASSIN). Cet usage se conserva jusqu'au commencement du dernier siècle. C'était sur la crédence que l'on plaçait le bassin et l'aiguière destinés au lavement des mains avant et après les repas.

« Quand tous ceux-cy furent entrez, on prit aussitôt à l'autel de « la crédence un grand bassin d'argent doré avec une aiguière de « mesme estoffe, et d'un des côtés de la nef qui estoit sur la table « on prit une serviette plyée à fort petits plis. Avec tout cecy, les « trois que je viens de dire [1] se lavèrent tous les mains, puis ceux « qui estoient de cette suitte auxquels on bailla d'autres serviettes, « et aussitôt chacun se vint seoir [2]..... » Puis après le repas : « ..... Après que chacun se fut rassasié de ces délicatesses, on « commença à desservir ceux du bas-bout, car en ceste action là « ils iscorchent l'anguille par la queuë. Et après qu'on eust tout « osté on apporta à ceux qui estoient demeurez à table (d'autant « que la pluspart s'estoient levez) un grand bassin d'argent doré « avec un vase de mesme estoffe, et dedans de l'eau où avoit « trempé de l'iris, avec laquelle ils lavèrent leurs mains, ceux du « haut-bout séparément, et ceux qui estoient au-dessous ensemble- « ment, et toutefois, ajoute l'auteur de cette curieuse satire [3], elles « ne devoient pas trop sentir la viande ni la gresse, car ils ne « l'avoient pas touchée, ains seulement de la fourchette..... »

Les lavoirs n'avaient pas toujours l'importance de celui que nous avons donné fig. 1; dans les maisons, dans les châteaux, on se servait, pendant le moyen âge, de lavoirs en marbre, en terre cuite, en pierre, en cuivre ou en plomb, munis d'un ou de deux robinets avec une cuvette au-dessous. M. Parker, dans son ouvrage sur l'architecture domestique du moyen âge, donne un de ces lavoirs du XIVe siècle. Nous en connaissons un autre existant encore dans l'un des bâtiments du palais archiépiscopal de Narbonne, mais il est en pierre et fait partie de la construction. Ces lavoirs privés sont toujours disposés dans de petites niches pratiquées dans la muraille et souvent décorées avec élégance. On trouve beaucoup de ces niches dans les salles de nos anciens châteaux; quant aux lavoirs, ordinairement en métal, ils ont disparu. Les petites fontaines en faïence ou en cuivre que l'on rencontre encore dans quelques vieilles maisons et dans la plupart des auberges de pro-

[1] Henri III et deux de ses mignons.

[2] L'*Isle des Hermaphrodites*, pour servir de supplément au journal de Henri III. Cologne, 1624.

[3] D'Aubigné, croit-on.

vince, suspendues à l'entrée des salles à manger, sont un dernier vestige de ces meubles du moyen âge.

LUTRIN, *lectrin, leutrin, poulpitre, pupitre.* Meuble en bois ou en métal, disposé pour recevoir un ou plusieurs livres ouverts de manière à en faciliter la lecture. Il y a plusieurs sortes de lectrins : les lectrins fixes placés au milieu des chœurs des églises à l'usage des chantres, les lectrins facilement transportables pour lire l'épître et l'évangile sur le jubé à l'entrée du chœur, les lectrins de librairie, de bibliothèques pour poser des livres à consulter.

Pendant le moyen âge, les lutrins de chœurs étaient souvent d'une grande richesse comme matière et comme travail; on s'en servait en France dès le VIIe siècle, car dom Doublet, dans ses *Antiquitez de l'abbaye de Sainct-Denys en France,* rapporte, qu'au milieu de la première partie du chœur de cette église, « est posée « l'aigle (ou poulpitre) de cuivre, enrichie des quatre évangélistes « et aultres figures, donnée par le roy Dagobert, provenant de « l'église de Sainct-Hylaire de Poictiers, lorsque ledit roy ruina « la ville dudict Poictiers pour cause de rebellion[1]. » Ce lutrin avait été doré de fin or par l'abbé Suger[2].

Dans la primitive Église, les clercs se tenaient debout autour de l'autel, en cercle, et chantaient les psaumes à l'unisson; mais Flavianus et Theodorus établirent qu'ils chanteraient et psalmodieraient alternativement. En France, en Allemagne et en Angleterre, un lectrin fut donc placé au milieu du chœur et les chantres au-dessous à droite ou à gauche.

Le lutrin était un meuble nécessaire dans toutes les églises abbatiales, cathédrales et paroissiales. Lebœuf, dans son *Histoire du diocèse d'Auxerre,* parle de « deux aigles qu'on fit faire, vers 1390, pour la cathédrale d'Auxerre, dont l'une était destinée à la chapelle de Saint-Alexandre[3]. » « En 1400, dit Dubreuil[4], l'évêque Guillaume fit faire l'aigle et le pupitre de cuivre qui se trouvaient de son temps au milieu du chœur de l'église Saint-Germain-des-Prés. » Le lectrin était toujours en effet placé au milieu du chœur devant le sanctuaire. Dans le *Roman de Rou*[5], Robert Wace raconte que le duc Richard de Normandie, ayant coutume d'entrer à toute

[1] Dom Doublet, liv. I, p. 286.
[2] *Ibid.*, p. 245.
[3] T. II, p. 18.
[4] Liv. I.
[5] Rob. Wace, édit. de Rouen, 1827.

heure dans les églises qu'il trouvait sur son chemin pour y p

« Une nuit vint à un mustier,
« Orer voleit è Dex prier :
« Luing de sa gent alout pensant,
« Arière alouent et avant,
« Sun cheval areigna de fors (attacha dehors).
« Dedens truva en bière un cors,
« Juste la bière avant passa,
« Devant l'autel s'agenuilla,
« Sur un leitrum (lutrin) sis ganz geta,
« Mez el partir les ublia,
« . . . . . »

Sa prière finie, Richard, s'en retournant, voit

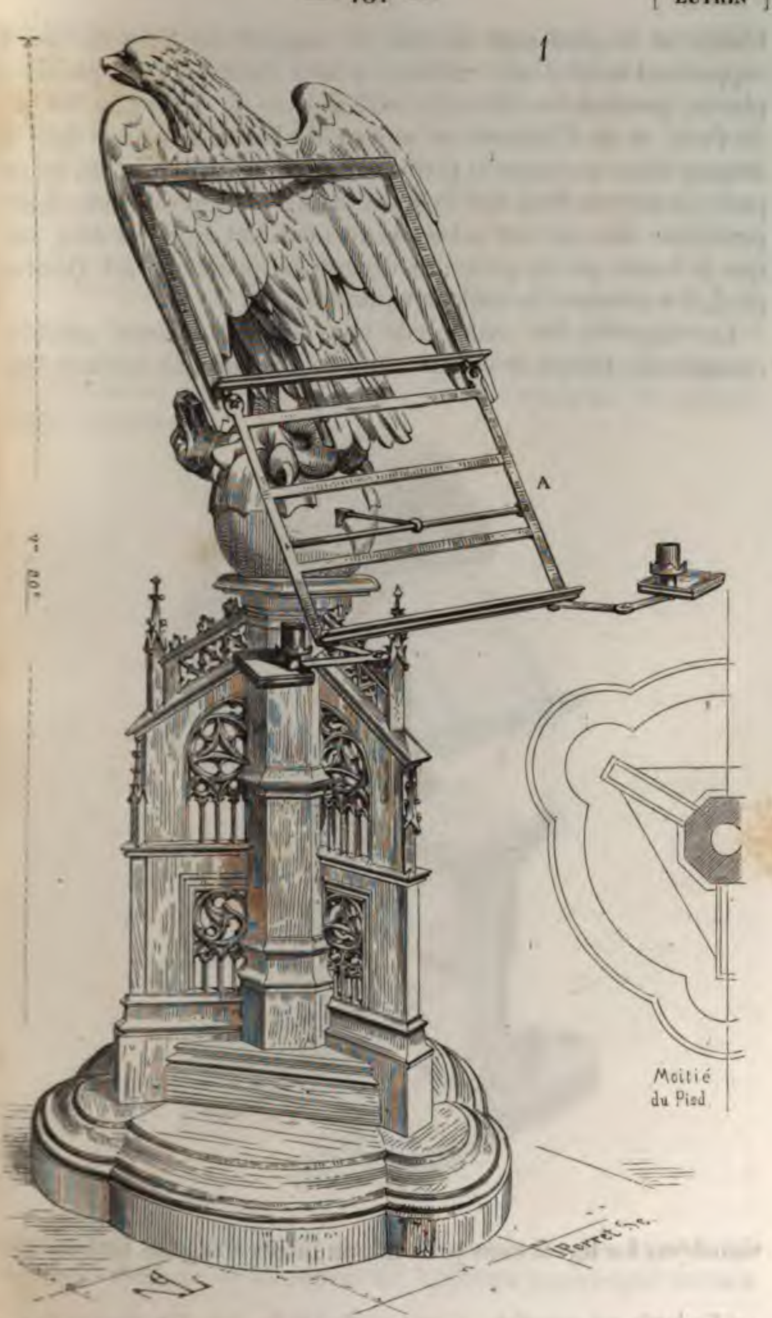
« Moveir li cors, cruistre la bière. »

Devant la porte se dresse le diable prêt à le saisir; prenan
épée, il coupe en deux le malin esprit, qui retombe dans la l
Dehors, le duc se souvient qu'il a oublié ses gants sur le lutr
revient sur ses pas, rentre dans le chœur et reprend ses g
Depuis lors il commanda qu'aucun corps mort ne restât dan
église sans quelqu'un pour le garder.

Le lutrin était généralement surmonté d'un aigle, qui don
les deux tablettes inclinées destinées à porter les livres de
ou qui recevait la tablette sur ses ailes, si le lutrin n'en pos
qu'une. L'aigle prend son vol vers les régions les plus élevées
pourquoi il accompagne le lutrin, comme pour porter vers D
chant des clercs. Guillaume Durand dit qu'on donne à saint J
figure d'un aigle, parce que son Évangile est celui qui s'élève l
haut, lorsqu'il dit : « Dans le principe était le Verbe. » Saint J
exprime cette pensée de l'élévation du chant d'église vers
lorsqu'il conseille aux jeunes gens de ne pas écouter le chant.
doit, ajoute-t-il, chanter pour Dieu, non pas autant avec la
qu'avec le cœur. »

Les anciens lutrins de chœurs ont disparu de nos églises
que nous y voyons encore aujourd'hui ne remontent pas au
du XVe ou XVIe siècle, et encore sont-ils fort rares. Nous
connaissons aucun de l'époque romane qui ait quelque vale
faut donc nous contenter de donner les seuls exemples exis

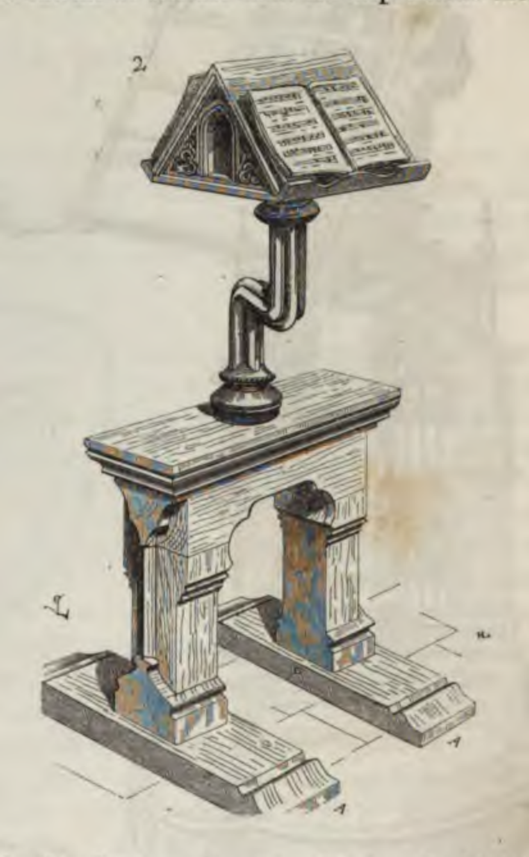
Comme nous l'avons dit plus haut, le lutrin de chœur est s
ou double, c'est-à-dire qu'il se compose d'une seule tablette in
ou de deux. On voit encore un des premiers dans l'église de



Symphorien à Nuits, qui date du milieu du xve siècle (fig. 1).

L'aigle et le pied sont en bois, le support du livre en fer. Ce support est muni d'une rallonge A avec flambeaux qui permet de placer, pendant les offices de nuit, le livre de chant plus bas, près de l'œil, et de l'éclairer au moyen de bougies. L'aigle tient un dragon entre ses serres et pivote, à la volonté des chantres, sur son pied, au moyen d'un fort cylindre de fer entrant dans une douille pratiquée dans la tige octogone du pied. Cet aigle est doré, ainsi que la boule qui le porte; le dragon est peint en vert. Quant au pied, il a conservé sa couleur naturelle [1].

Les vignettes des manuscrits nous donnent d'assez nombreux exemples de lutrins de chœurs dont les dispositions méritent d'être



signalées. La fig. 2 nous présente un lutrin à double tablette posée

[1] Ce lutrin est reproduit, à une grande échelle, dans l'*Architecture du* v[e] *au* XVII[e] *siècle* de M. Gailhabaud, en publication.

sur un pivot, sans aigle [1]. Ce meuble date de la fin du XIII[e] siècle. La tige est contournée comme une manivelle, afin de permettre d'avancer plus ou moins les tablettes supérieures portant les livres de chant. Cette tige entre dans une douille, percée dans un socle, figurant une petite arcade, afin de donner, dans un sens, du pied au meuble, tandis que les deux patins A lui en donnent dans l'autre; on évitait ainsi une trop grande lourdeur dans la partie inférieure du lutrin; les tablettes tournaient elles-mêmes sur la tige. Souvent la crête formée par la réunion des deux tablettes était garnie de lacets de soie avec un petit poids au bout, afin d'empêcher les pages du livre de se retourner mal à propos. La fig. 3 indique cette disposition. Ces lacets avaient encore l'avantage de pouvoir servir de signets.

3



Quelquefois les lutrins de chœur possédaient des tiges à vis permettant d'élever ou d'abaisser les tablettes supérieures suivant

[1] Bible franç., man. de 1290. Bibl. du Corps législ., n° 35.

le besoin. La fig. 4, copiée sur une vignette d'un manuscrit de la



Bibliothèque impériale [1], nous fait voir un lutrin établi conformément à cette donnée.

En Angleterre et en Belgique, il existe encore quelques lutrins des XIV[e] et XV[e] siècles, en bois ou en bronze; mais le style de ces meubles est complétement différent de celui des meubles du même temps que l'on trouvait dans les églises de France, et nous craindrions de les donner comme des modèles bons à suivre. Leur disposition générale est d'ailleurs semblable à celle des lutrins français dont nous venons de présenter quelques exemples à nos lecteurs.

Nous avons dit, qu'outre les lutrins fixes placés au milieu des chœurs, les églises en possédaient d'autres plus légers, facilement transportables, que l'on plaçait sur les jubés, à l'entrée des chœurs, pour lire l'épitre et l'évangile, ou suivant les besoins du culte.

[1] *Vita et pass. S. Dyonisii Areop.*, fond latin, n° 35, man. XV[e] siècle. On remarquera ici que la bière du mort est placée entre le lutrin et l'autel, ce qui est indiqué par la position des chantres. Cela explique le passage du *Roman de Rou* cité plus haut.



Carresse del. *Viollet-Le-Duc direx.* *E. Beau lith.*

PAREMENT DE LECTRIN

Imp. Bance édit. rue Bonaparte 13 — Chromo Lemercier, Paris

Ces meubles, très-simples de forme, généralement fabriqués en fer, ont échappé au vandalisme du dernier siècle et aux dévastations de la révolution. Nos églises en possèdent un assez grand nombre encore utilisés aujourd'hui.

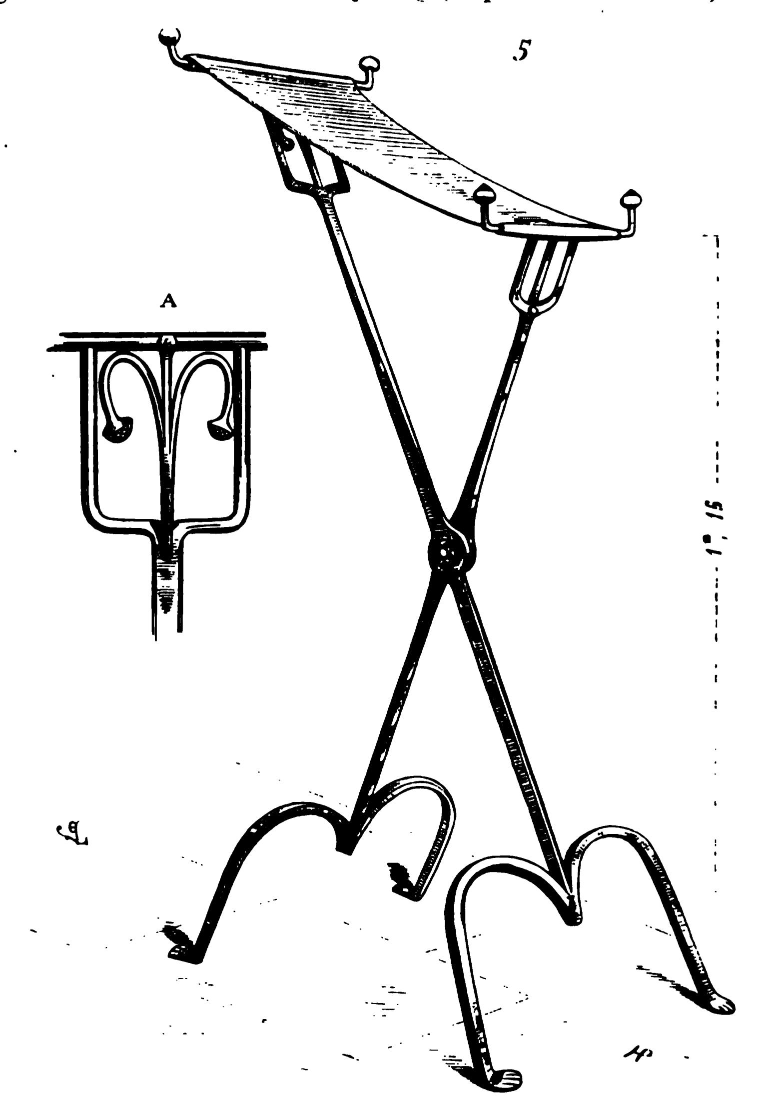
L'un des plus anciens et des plus intéressants par sa forme que nous connaissions est certainement le lutrin en fer que l'on voit dans le chœur de la cathédrale de Narbonne. Il ne se compose que de deux tiges adroitement combinées pour obtenir en même temps une grande légèreté et une assiette parfaite sur le pavé de l'église.

Nous le donnons fig. 5. Ce meuble date du XIII[e] siècle. La garniture supérieure destinée à supporter le livre est en cuir; étant flexible, elle permettait de fermer le lutrin pour le transporter plus facilement. En A, nous avons présenté le détail d'une des fourchettes supérieures qui reçoivent les traverses munies de pommes. Une riche couverture d'étoffe était jetée sur ce meuble ouvert avant de poser le livre saint; les petites pommes qui terminent les traverses étaient destinées à empêcher cette étoffe de glisser à droite ou à gauche et à retenir le livre ouvert. Le trésor de la cathédrale de Sens a conservé un de ces parements de pupitre fort précieux qui paraît dater du X[e] au XI[e] siècle. C'est un morceau d'étoffe de lin tissé exprès pour l'usage auquel il était destiné; il a 1^{m},83 de long sur 0,78 c. de large et se termine par un effilé à chaque extrémité. La partie de devant est couverte d'ornements; celle de derrière est beaucoup plus simple et ne présente qu'un quadrillé; le fond de l'étoffe est jaune écru avec ornements rouges et verts. Nous en donnons un fragment, PL. V.

Le musée de Cluny possède un charmant lutrin transportable, en fer, du XV[e] siècle, dont nous donnons ici une copie (fig. 6). Le tablier de cuir portant le livre est renforcé par quatre sangles. Deux galeries en tôle découpée servent l'une de couronnement, l'autre d'arrêt à la partie inférieure du tablier; cette dernière galerie est échancrée au milieu pour laisser passer les signets du livre ouvert. Les quatre tiges de fer qui servent de supports sont légèrement renforcées près de l'axe et finement forgées, ainsi que l'indiquent les détails A et B. On voit en C le détail de la galerie supérieure et en D le détail de l'un des pieds.

Les lutrins destinés à l'usage privé et qui se trouvaient soit dans les librairies (bibliothèques), soit dans les cabinets des personnes livrées à l'étude des lettres, des copistes, sont beaucoup plus variés de forme que ceux réservés aux chœurs des églises. Il ne faut pas

les confondre avec les *scriptionalia*, qui étaient des pupitres sur lesquels on posait le vélin pour écrire (voy. PUPITRE). Dans les vignettes des manuscrits du moyen âge, à partir du XIII[e] siècle, on



voit souvent les personnages occupés à écrire ayant un *scriptionale* devant eux, quelquefois même sur leurs genoux, et un lectrin à côté de leur siége. Le lutrin était donc uniquement destiné à porter les

vres à consulter. Alors les livres étaient fort chers et par consé-



quent fort rares; le lectrin à lui seul pouvait contenir la biblio-

thèque d'un homme lettré. A cet effet, outre la tablette propre à recevoir plusieurs livres ouverts, il était muni de petits casiers dans lesquels on rangeait les manuscrits. Un lectrin pouvait ainsi renfermer une vingtaine de volumes, et beaucoup de gens d'étude n'en possédaient pas autant.

Voici (fig. 7) un de ces lectrins réservés à l'usage particulier, qui

7



date du XIIIe siècle; il est tiré d'un manuscrit de la bibliothèque impériale [1].

Afin de pouvoir consulter un certain nombre de volumes à la fois, on donnait souvent à la tablette du lectrin de bibliothèque la forme circulaire. Le lectrin s'appelait alors *roë* (roue).. Nous donnons (fig. 8) un de ces meubles. La disposition en est ingénieuse et mérite que nous nous y arrêtions quelques instants [2]. Le personnage est assis dans une chaire à dais, munie par-devant d'un *scriptionale* mobile posé sur deux petites potences. Des lacets de soie avec poids au bout sont attachés à la partie inférieure du

[1] Anc. f. S. G., n° 37. Psalm.

[2] Cet ensemble est copié, sauf quelques rectifications de perspective, d'une vignette de la Bible franç. de la bib. du Corps législatif. Ms. de 1294, n° 35, fin du XIIIe siècle.



pitre et servent à maintenir le vélin sur la planchette inclinée.

Le lectrin (*roë*) est placé à la gauche de l'écrivain, qui peut faire tourner à volonté sur son axe la tablette circulaire garnie de plusieurs livres ouverts. Un plateau, porté sur trois pieds, surmonte la tablette aux livres et reçoit au centre une bougie qui, pendant le travail de nuit, éclaire à la fois les pages des livres à consulter et la tablette de la personne qui écrit. Nous savons, par expérience, combien il est fatigant d'avoir, sur la table où l'on écrit, plusieurs livres ouverts pour faire des recherches, le temps que l'on perd à placer ces volumes d'une façon commode, le danger qu'ils courent d'être maculés d'encre ou d'huile. On voit que les gens livrés à l'étude, autrefois, savaient prendre leurs aises pendant leurs occupations les plus graves, et qu'au moins ceux-ci ne méritent pas l'épithète de barbares. Des lectrins placés sur les tables de nos bibliothèques publiques seraient, nous le croyons, fort appréciés par les personnes qui obtiennent la permission de consulter à la fois plusieurs ouvrages. Les lecteurs y trouveraient moins de fatigue et les livres seraient préservés des taches d'encre.

Voici (fig. 9) un lectrin analogue au précédent[1], mais qui paraît



destiné à poser les livres à plat ; c'est une façon de guéridon, au centre duquel on peut ficher un cierge sur une pointe en fer pour

[1] Tiré du man. *le Miroir historial*. Bib. imp., nº 6731, xvᵉ siècle.

lire la nuit. Ces meubles, destinés à l'étude, abondent dans les manuscrits des XIV[e] et XV[e] siècles.

Voici (fig. 10) encore un lectrin circulaire terminé en cône; il

10



est tiré d'un manuscrit du XV[e] siècle. Le pupitre de l'écrivain n'est pas ici maintenu, comme dans la fig. 8, par deux potences fixées aux bras de la chaire, mais par une corde attachée aux montants du dossier, de façon à permettre de l'incliner plus ou moins. Mêmes lacets avec poids au bout pour maintenir la feuille de vélin sur la tablette.

Nous terminerons cette série de lectrins circulaires tournant sur un axe par un joli meuble copié sur un imprimé de la fin du XV[e] siècle [1] (fig. 11). Le plateau circulaire de ce lectrin tourne sur un arbre fixe en forme de vis, et peut ainsi être élevé ou abaissé à volonté pour lire debout ou assis. L'arbre servant d'axe est fiché au milieu d'un coffre tenant lieu de petite bibliothèque, et se termine à son sommet par un pinacle sculpté.

Les lectrins circulaires ne sont pas les seuls cependant qui aient été adoptés par les hommes d'étude vers les derniers temps du moyen âge; il en est qui sont simplement composés de deux

[1] *L'art de bien vivre et de bien mourir*. Paris, 1492. In-4°.

tablettes inclinées, ainsi que les lectrins d'église, ou de quatre tablettes formant comme un petit toit à deux croupes. Parmi ces derniers, nous en choisissons un qui offre cette particularité de pouvoir être plus ou moins rapproché du lecteur, sans cependant



déranger le meuble (fig. 12). Le chapeau de ce lectrin A tourne sur l'arbre B coudé en façon de manivelle, et cet arbre pivote lui-même dans une douille percée dans le socle C; on pouvait ainsi, à volonté, éloigner ou avancer le chapeau sur lequel quatre volumes ouverts trouvaient place, deux grands et deux petits. Sur la tablette du socle qui sert à renfermer des livres, on voit une horloge de sable contenue dans un étui à volets, une écritoire et le grattoir indispensable pour écrire sur le vélin [1].

[1] Vignette d'un man. intit. *Proverbes, adages, allégories, portraicts*. Man. franç. du XV[e] siècle, f. Lavallière, n° 44. Bib. imp.

On trouve encore, dans quelques-unes des bibliothèques des colléges d'Oxford, de ces meubles destinés à faciliter l'étude des



livres; mais ils ne remontent pas au delà du xvie siècle. Il serait difficile de dire pourquoi ils ont cessé d'être en usage, chez nous, dans nos bibliothèques publiques ou privées, car ils présentent les plus grandes facilités aux personnes appelées à faire des recherches, aujourd'hui surtout que les études sur les livres anciens sont très-répandues et que nos bibliothèques, à Paris du moins, sont encombrées de lecteurs.

LIBRAIRIE, s. f. On donnait ce nom, pendant le moyen âge, aux pièces qui renfermaient des meubles en forme de casiers sur les rayons desquels on plaçait des manuscrits, et, par extension, aux meubles eux-mêmes.

Les livres, avant l'invention de l'imprimerie, étaient fort rares et par conséquent chers; une bibliothèque qui se composait de

cent volumes était un luxe peu commun; les abbayes, les évêchés, les palais des souverains pouvaient seuls posséder un assez grand nombre de manuscrits pour qu'il fût nécessaire de disposer des salles garnies de meubles propres à les renfermer. Le lectrin avec une petite armoire, une simple tablette disposée dans un angle de la chambre ou d'un cabinet, pouvaient contenir toute la bibliothèque d'un particulier se livrant à l'étude.

Presque toutes les abbayes possédaient déjà, au XII[e] siècle, une bibliothèque à proximité de laquelle se trouvaient des cellules destinées aux copistes. Dans les cloîtres mêmes, il y avait un petit réduit dans lequel on renfermait les livres laissés aux religieux pour les lectures ordinaires pendant les heures de repos. Ce réduit, appelé *armariolum,* était garni au pourtour de quelques tablettes et fermé par une porte donnant sur l'une des galeries du cloître. A proximité des chœurs des églises abbatiales et cathédrales, ou dans leur enceinte même, une grande armoire, bien fermée, contenait les Évangiles et les livres de chant nécessaires au service religieux (voy. ARMOIRE).

Charles V réunit, dans l'une des tours du château du Louvre, une belle bibliothèque pour son temps, qui forma le premier noyau de la riche collection de livres conservés aujourd'hui rue de Richelieu. Comment étaient faits les meubles de cette librairie? c'est ce que nous ne pouvons savoir aujourd'hui; c'était, autant qu'on peut en juger par les peintures des manuscrits, des tablettes sur lesquelles étaient rangés les livres, soit sur leur plat, soit le dos contre la muraille et la tranche vers le dehors; car les manuscrits, fermés par deux bandes de cuir et des agrafes (*pipes*), avaient, le plus souvent, leur titre gravé sur la tranche et non sur le dos. Ou bien c'étaient des armoires basses, sortes de buffets fermés avec tablette sur laquelle on ouvrait les livres lorsqu'on voulait les consulter. Sauval[1], qui pouvait puiser des renseignements à des sources perdues aujourd'hui, dit que Charles V «n'oublia rien pour rendre la bibliothèque « du Louvre la plus nombreuse et la mieux conditionnée de son « temps..... Si bien que, outre les bancs, les roues, les lettrins et « les tablettes de la bibliothèque du Palais qu'on y avoit trans- « portés, il fallut que le roi en fît faire encore quantité d'autres. « Il ne se contenta pas de cela; car, pour garantir ses livres de « l'injure du temps, il ferma de barreaux de fer, de fil d'archal et « de vitres peintes, toutes les croisées; et afin qu'à toute heure on

[1] Liv. VII, p. 15

« y pût travailler, trente petits chandeliers et une lampe d'argent « furent pendus à la voûte, qu'on allumoit le soir et la nuit. On « ne sait point de quel bois étoient les bancs, les roues, les « tablettes, ni les lectrins ; il falloit néanmoins qu'ils fussent d'un « bois extraordinaire, et peut-être même rehaussé de quantité de « moulures ; car enfin les lambris étoient de bois d'Irlande, la « voûte enduite de cyprès, et le tout chargé de basses tailles (bas- « reliefs)..... »

LIT, s. m. Meuble en bois ou en métal garni de matelas, couvertures, oreillers, courtes-pointes et draps, destiné au repos. De toute antiquité, les lits ont été en usage ; les peintures et bas-reliefs égyptiens, grecs et romains, nous en donnent de nombreux exemples. Les anciens, jusqu'aux IVe et Ve siècles, prenaient même leurs repas couchés sur des lits disposés en fer à cheval autour d'une table sur laquelle étaient placés les mets. Cet usage paraît avoir été abandonné vers le VIe siècle. A dater de cette époque ou environ, les lits furent uniquement destinés au repos. Le moyen âge mit un grand luxe dans la façon et la décoration des lits, qui prirent en même temps des formes très-variées. Le métal, le bronze, l'argent, les bois précieux, l'ivoire, la corne étaient employés dans la construction de ces meubles qui formaient l'ornement principal des chambres à coucher.

Dans l'antiquité, les lits de repos étaient souvent fabriqués en métal, et il semble que cet usage ait persisté assez longtemps. Les manuscrits de l'époque carlovingienne fournissent un grand nombre d'exemples de ces meubles qui, par leur forme et leur disposition, indiquent l'emploi du bronze. Ces lits étaient beaucoup plus élevés du côté du chevet que vers les pieds, de manière que la personne couchée se trouvait presque sur son séant. Nous voyons cette forme de lits persister jusqu'au XIIIe siècle. C'est par des amas de coussins plus nombreux et plus épais vers la tête que l'on donnait une grande déclivité à la couchette. Ces lits étaient souvent garnis, sur l'un des grands côtés, comme nos sofas modernes, et la sangle n'était qu'un réseau de cordes lacées sur les deux traverses basses.

Nous donnons (fig. 1) un de ces lits[1].

[1] Tiré du man. de la Bib. imp. Bible, n° 6-3, Xe siècle. Les vignettes au trait de ce manuscrit sont fort grossières et la perspective en est, comme toujours, très-irrégulière. Nous avons, tout en conservant l'exactitude du dessin, redressé ces imperfections pour mieux faire comprendre la construction de ce meuble.

A cette époque, et plus tard encore, les personnages couchés sont presque toujours représentés nus [1]. Il semblerait qu'on se drapait dans l'ample linceul qui était jeté sur les amas de matelas et de coussins. C'était encore là un reste des usages antiques. Le personnage représenté couché, fig. 1, quoique nu, est coiffé d'un bonnet



bizarre et que nous avons rendu tel que la vignette nous le donne. Ce bonnet est décoré de palmettes qui paraissent être en étoffe découpée.

Mais c'est surtout à partir du XIIe siècle que l'on déploya un grand luxe dans la confection des lits de repos. Les manuscrits du XIIe siècle nous donnent des lits d'une grande richesse; les bois semblent couverts d'ornements incrustés, sculptés ou peints; les

[1] « La pucele ki fut moult cointe,
« Et li vallés ki moult biax fut,
« Se couchérent tot nut à nut. »
Le *Roman des sept Sages*, XIIIe siècle.

matelas ornés de galons et de broderies ainsi que les couvertures. Alors ces lits sont généralement accompagnés de courtines suspendues à des traverses ou à des ciels portés sur des colonnes.

Les lits ne semblent pas être, en largeur, d'une dimension extraordinaire, quoique souvent deux personnes soient couchées ensemble.

2



Voici (fig. 2) une copie d'une vignette du manuscrit d'Herrade de Landsberg, de la bibliothèque de Strasbourg, représentant

Salomon couché sur un lit magnifique[1]. Le roi est habillé, la couronne sur la tête ; il ne faut pas prendre, bien entendu, cette représentation à la lettre; c'était là, dans les peintures antérieures au XIV[e] siècle, une manière de désigner le personnage. Parmi les fragments des beaux bas-reliefs du XIII[e] siècle provenant du jubé de la cathédrale de Chartres, on voit encore les trois rois mages couchés, réveillés par l'ange annonçant la naissance du Sauveur, couronnés et habillés. Ce n'est que lorsque le *réalisme* commence à dominer dans les bas-reliefs et peintures du moyen âge, c'est-à-dire vers le milieu du XV[e] siècle, que les artistes abandonnent ces traditions; jusqu'alors un roi, un évêque, un pape, quelles que soient leur position ou l'action dans laquelle ils figurent, sont toujours revêtus de leurs insignes. Dans la vignette reproduite fig. 2, on voit indiquées les cordes ou tringles de fer qui sont attachées aux deux montants du chevet et maintiennent le matelas très-incliné du côté de la tête; un tapis couvert d'ornements est placé sous le matelas, qui lui-même est couvert d'une étoffe très-riche ; sous la tête de Salomon est placé un petit oreiller, et le roi est enveloppé dans une couverture doublée de fourrure (vair). Des courtines sont suspendues au-dessus du lit ainsi qu'une petite lampe. L'usage des veilleuses suspendues au-dessus des lits paraît avoir été habituel pendant les XII[e], XIII[e] et XIV[e] siècles. On semblait craindre l'obscurité complète pendant le repos de la nuit. A une époque où l'on croyait aux apparitions, à l'influence des mauvais esprits, il n'est pas surprenant que l'on voulût avoir une lampe allumée près de soi pendant le sommeil, la clarté d'une lampe rassure les personnes qui éprouvent cette vague inquiétude que cause l'obscurité complète. On supposait d'ailleurs que les lumières éloignaient les esprits malfaisants ou les revenants.

Il s'agit d'une veuve qui se retire dans un monastère, voulant abandonner les pompes du siècle :

« Or avoit donc en usage
« Que pres du lit ou elle jesoit
« Touz temps por nuit mettre fesoit
« Deux chandelles qui y ardoient,
« Quar tenebres mal li faisoient.
« . . . .
« Une nuit gesoit moult grevee
« . . . .

[1] Cette copie est réduite de moitié. Le manuscrit date du XII[e] siècle et appartient à l'école rhénane.

« Si vit entre les .ii. lumieres
« Devant son lit saint Pierre ester
« Quel connut bien sans arreter.
« . . . . . . [1] »

Les courtines sont, au XII[e] siècle, comme nous l'avons dit plus haut, attachées à des traverses, avec ou sans ciels.



Voici encore un exemple (fig. 3) tiré du même manuscrit [2],

[1] *Poésies diverses d'un prieur du mont Saint-Michel.* Extraits pub. en 1837, p. 11, Caen, chez Mancel.

[2] D'Herrade de Landsberg, bib. de Strasbourg, XII[e] siècle. Nous avons ici, comme dans la fig. 1, rectifié la perspective et le dessin.

confection des lits. Les vignettes des manuscrits, les bas-reliefs, les représentent en bois avec des peintures ou des sculptures et disposés d'une façon particulière. En cela, comme en tout, le XIIIe siècle est innovateur. Les lits de cette époque se composent habituellement d'une sorte de balustrade posée sur quatre pieds, avec un intervalle libre dans le milieu de l'un des grands côtés, pour permettre à la personne qui veut se coucher de se placer sans efforts entre ses draps. Ces lits sont bas, de la hauteur d'un sofa. La tête de la personne couchée est relevée par plusieurs oreillers posés les uns sur les autres.

Voici (fig. 4) un de ces lits[1], dont la forme et les ornements se reproduisent souvent dans les manuscrits du XIIIe siècle. Alors on ne montait pas sur son lit comme on le fait généralement aujourd'hui pour se coucher ; on s'asseyait entre les deux montants du milieu, et, en soulevant la couverture, on se glissait entre les draps. Des courtines pendues au plafond, à des tringles en fer ou en bois, protégeaient le dormeur. Le peu d'élévation de ces lits au-dessus du sol, placés dans la salle et pouvant au besoin servir de siéges, explique ce passage curieux d'un de nos meilleurs romans du XIIIe siècle. Une jeune femme, mariée à un vieux seigneur, veut éprouver sa patience. « La dame s'en vint en sa meson. Il fu tart ; « li feus fut biaus et ardoit cler, et li lit furent bien paré de belles « coutes pointes, de biauz tapis ; et la dame fu vestue d'une pelice « d'escurens toute fresche. Maintenant vint li sires de chacier ; « ele se leva contre lui, si li oste sa chape, si li volt oster ses « esperons si s'obéist moult à li, et aporte .i. mantel d'escarlate « forré, et li met à ses espaules et apareille une chaière (approche « un siége), et li sire s'i asiet ; d'autre part s'asiet la dame sor une « sele. Et li chien vindrent de toutes parz, si s'en montèrent sus « les liz ; et la levrière vient, si s'asiet sor le peliçon à la dame ; « la dame esgarde .i. des boviers qui fu venuz de la charrue. Si ot « .i. costel à sa ceinture. La dame saut, si prant ce costel et fiert « (frappe) cele levrière, si l'ocit, si que li peliçon fu ensanglantez, « et li foiers. Li sires regarde celle merveille : Qu'est-ce, dame, « fait-il, commant fustes vos si hardie que vos osastes ocirre ma « levrière ?—Commant, sire, donc ne véez vos, chacun jor, com-

[1] Voy. le man. de la fin du XIIIe siècle, Bib. imp., n° 6767. Ce manuscrit contient l'*Hist. du Saint-Graal*, la *Branche de Merlin*, le *Roman des sept Sages*, *Chron. fab. depuis Adam jusqu'à Néron ;* transl. du latin en français. Le lit représenté sur notre gravure est copié scrupuleusement sur une des vignettes ; nous n'avons fait que rectifier la perspective de l'ancienne miniature.

« mant ils atornent vos liz; il ne passera ja .iii. jorz qui ne nos « conviengne fere buée (lessive) por vos chiens; par la mort Dieu !



« si les occiroies avant, toz, de mes meins, que il alassent ainsint « par ceanz..... [1]. »

[1] Le *Roman des sept Sages*. Le lit, dans les manoirs, était dans la salle où se

Au XIV[e] siècle, les bois de lits prennent moins d'importance et sont complétement recouverts par de larges draperies flottantes. Mais le chevet s'élève souvent beaucoup au-dessus de la tête de la personne couchée et est composé de panneaux pleins moulurés et sculptés. La décoration principale de ces meubles consiste dans la richesse des couvertures ou courtes-pointes; celles-ci sont en soie, en velours, en drap d'or même, doublé de fourrures. « Item un « couvertouer et demi d'escarlatte vermeille fourré de menuver, « pour son lit à parer [1]. »

Le luxe déployé à cette époque dans les chambres à coucher des princes ou princesses est fait pour nous surprendre. Les lits sont entourés d'étoffes précieuses tissées de riches couleurs brodées d'argent et d'or; on les surmonte de ciels avec lambrequins (gouttières), courtines, dossiers, pendants (queues).

« Pour sept mille de treffles, fais d'argent, dont la coustepointe, « le ciel, le cheveciel (le chevet garni depuis les oreillers jusqu'au « ciel), les gouttières et huit quarriaus, furent semez entre les « pappegaus (perroquets) et pappeillons, pour argent, pour soye, « de quoy ils furent faiz, 4 d. pour pièce, valent 116 l. 13 s. 4 d. « —Pour pourtraire les pappegaus, pappeillons et treffles, par « deux fois, l'une fois sus taille, et l'autre fois pour faire l'armoie- « rie, 30 l....—Pour assambler les veluiaus (velours) de la couste- « pointe, du ciel, du cheveciel, des gouttières et des huit quarriaus, « et la saierie d'entour le lit....—Pour douze aunes de frenges « dont les gouttières furent frengées, 6 s. pour l'aune, valent 72 s. —Pour la façon du materas, 16 s. [2].

Nous donnerons une idée de ces lits du XIV[e] siècle sur lesquels étaient jetées des courtes-pointes larges, et qui se terminaient au chevet par un haut dossier, en reproduisant une vignette d'un manuscrit de cette époque (fig. 5) [3].

rassemblait la famille, dans la pièce principale, où venaient même les bouviers revenant de la charrue pour rendre compte de l'emploi de leur journée. Ce passage donne l'idée des mœurs intérieures des petits seigneurs de cette époque, chez lesquels on trouvait encore les habitudes patriarcales de la féodalité primitive avec un certain amour du luxe, des étoffes précieuses, des meubles et habillements somptueux.

[1] *Comptes de Geoffroi de Fleuri*, 1326; *Comptes de l'argenterie des rois de France*, pub. par L. Douët-d'Arcq, 1851.

[2] *Ibid.*, p. 59 et 60. Chambre brodée, à Reims, de la reine, femme de Philippe le Long; 1317.

[3] Les *Miracles de Notre-Dame*, Bib. du Séminaire de Soissons : « Du prestre que « Notre-Dame deffendi de l'injure que son evesque li vouloit faire parce qu'il ne « savoit chanter que une messe de Notre-Dame. »

Quant aux draps de lits, ils étaient déjà, pendant le XIVe siècle, au nombre de deux, comme de nos jours, l'un posé sur les matelas, l'autre sous la couverture.



Robert le Diable simule la folie à la cour de l'empereur de Rome, couche auprès du chien, et ne se fait pas connaître :

« Se tu me veulz servir à gré

(dit l'empereur à son écuyer en parlant de Robert),

« Oste de ci premierement (prends ici d'abord)
« Et puis t'en vas isnellement
« Et li portez coste et cossin,
« Couverture et deuz dras de lin,
« Pour li couchier [1]. »

Le XVe siècle renchérit encore sur le XIVe quant au luxe des matelas, coussins, couvertures, courtes-pointes, courtines ou ciels. Au XIIIe siècle, le lit ordinaire ne se composait que « d'une couste, « d'un coussin et un faissel de feurre [2]. » Au XIVe siècle, au lieu d'un seul matelas on en mettait déjà deux, des couvertures et deux draps. Au XVe, le nombre des matelas et des coussins grands et petits était plus considérable, et les lits étaient en outre garnis d'un traversin. Les matelas des grands seigneurs étaient recouverts de satin vermeil ou d'autre étoffe de soie [3] : ceux des riches parti-

[1] *Miracle de N.-Dame de Robert le Dyable*. Man. du XIVe siècle. Bib. imp.
[2] *Ordonn. de l'hôtel*. 1290 (J. reg. 57, fol. 16).
[3] *Comptes de Charles VI*.

culiers, en coutil de Caen; ceux des bourgeois, en toile. Les linceuls (draps) étaient amples; on les enroulait autour de soi avant le XIIIe siècle, mais depuis ils furent posés de façon à ce que la personne couchée les laissât tomber autour du lit [1].

Ce fut pendant le XVe siècle que les lits commencèrent à prendre des dimensions exagérées; ils portaient déjà, à cette époque, sept pieds de long sur six pieds de large, et même quelquefois plus. Ces dimensions expliquent la charge singulière des fourriers du palais, qui devaient, chaque soir, avant le coucher des princes, battre le lit, afin de s'assurer que personne n'y était caché; c'était comme marque de cette charge que le fourrier portait un bâton de bois vert. Ces dimensions extraordinaires données aux lits n'empêchaient pas les princes d'en mettre deux dans une même chambre.

« La chambre de Madame » (Isabelle de Bourbon, femme de Charles le Téméraire, alors comte de Charolais), dit Aliénor de Poitiers dans ses *Honneurs de la Cour*, « estoit grande et y avoit « deux grands licts l'un emprez l'autre d'un rang, et au milieu « des deux licts y avoit une allée (ruelle) bien de quatre ou cinq « pieds de large..... Item il y avoit un grand ciel de drap de « damas verd, lequel ciel comprenoit tous les deux grands licts, « et y avoit courtines de demi-satin verd tout autour ceste entrée « des deux licts, et lesdictes courtines estoient cousues au ciel, et « ne couvroient point celles des pieds, et n'approchaient point « l'une l'autre d'aussi large que l'allée (ruelle) estoit entre les « deux licts; les franges qui estoient autour des gouttières (lam- « brequins) du ciel estoient de soie verde.

« Aux pieds des deux grands licts estoient lesdites courtines à « annelets (anneaux) pour courre toutes deux, joindans (joignants) « ensembles, quant on vouloit; et estoient lesdictes courtines « tendues aussi hault que le ciel; et à deux ou trois pieds loing « des autres courtines, et quand on vouloit on les clooit tout prez, « que l'on ne voyoit point l'allée entre lesdicts licts, mais de jour « elles estoient ouvertes, autant que l'allée entre les deux licts « portoit.

« Au milieu des deux grands licts, il y avoit une pareille « courtine (de séparation), laquelle estoit troussée tout hault,

[1] « Et si leur fault encor avoir
« Beaux lis, beaux draps, chambres tendues.
« . . . .
Le Miroir du Mariage, Eust. Deschamps, XIVe et XVe siècles.

« comme l'on trousse courtines, et estoit toute serrée au bout (de
« l'allée) dessus la chaire (placée entre les deux lits à la tête), et
« cette courtine n'estoit jamais tendue. Ces trois courtines dont j'ay
« icy parlé (une entre les deux lits et les deux autres des deux côtés
« extérieurs) on les appelle traversaines; et ay ouy dire que quand
« la royne de France gist, elle en a une plus, et est au travers de
« la chambre (comme paravent) : mais Mme la duchesse de Bour-
« gongne ne Mme de Charrolois sa belle-fille n'en avoient que trois,
« comme cy-dessus est escript.

« La couchette [1] estoit tendue d'un pavillon quarré aussy grand
« que la couche estoit, aigu amont et avoit audit pavillon tout
« autour courtine de satin verd, lesquelles estoient cousues audict
« pavillon, mais aux deux costez les courtines estoient fendues pour
« les lever de quelque costé que l'on vouloit, et estoit le dessus
« dudict pavillon de damas verd, comme le ciel des licts..... Les
« deux grands licts et la couchette estoient couverts d'ermines
« arminées (mouchetées, avec les queues), et le dedans desdicts
« couvertoirs estoit de fin drap violet; et passoit le drap violet bien
« trois quartiers de la panne (fourrure); et quand ils estoient sur
« les licts, la panne et le drap pendoient bien à terre aulne et
« demie, et est à sçavoir que l'on met toujours la panne dehors.
« Dessus ces couvertoirs il y avoit deux beaux draps de fin couvre-
« chief de crespe empesé (toile fine comme de la batiste), qui
« traînoient plus long que les couvertoirs, et la couchette estoit
« couverte comme les grands licts, et estoient touts les licts rebras-
« sés (relevés), comme pour s'y coucher; mais les couvertoirs
« d'ermine estoient si hault que l'on ne voyoit point les draps
« sinon au chevet, et estoit ledit chevet couvert de drap de crespe
« (batiste); sur chaque grand lict avoit sur le chevet un carreau;
« et estoient lesdicts quarreaux de trois quartiers de long et de
« deux de large ou environ..... » La couchette était à roulettes et
placée devant le feu.

Il ne paraît pas que l'on fît, avant le XVIe siècle, des lits à colonnes
les ciels et courtines étaient, avant cette époque, suspendus aux
murs ou au plafond. Voici (fig. 6) un grand lit disposé comme ceux
que décrit Aliénor de Poitiers, avec couverture de riche étoffe
violette rehaussée d'or et courtines de drap d'or; les draps sont
blancs [2] et tombent, ainsi que la couverture, jusqu'à terre.

[1] Cette couchette était disposée dans la chambre quelques jours avant l'accouchement de la princesse; c'était ce qu'on appelle aujourd'hui le *lit de misère*.

[2] Le *Romuléon*, man. du XVe siècle, n° 6984. Bib. imp.

Au xv[e] siècle, on employait déjà la plume dans la confection des



sommiers [1]; pour les matelas, ils étaient rembourrés de cosses de pois [2], de paille [3]. Il n'est pas fait mention de laine ou de crin.

[1] A deux sols la livre. *Décor. et ameubl. du palais abbat. de Saint-Bertin, aux* xv[e], xvi[e] *et* xvii[e] *siècles*. Docum. hist., *Bull. monum. des comit. hist*. Janvier 1851.

[2] Pezats de pois à quatre sols la botte, *ibid.*

[3] Gluis à deux sols six deniers par matelas, *ibid.*

Chez les paysans et les petits bourgeois, le lit servait souvent à toute la famille. Père, femme et enfants reposaient ensemble.

Outre les lits de repos, il y avait des lits de parade, et des lits sur lesquels on s'asseyait ou l'on s'étendait comme sur nos sofas, mais qui n'étaient pas faits pour se reposer la nuit entre des draps.

« Li nobles duc d Anjou n'i fist arrestement ;
« En sa chambre mena roi Henri vistement :
« Sur .i. lit sont assis qui fu de parement,
« Là li compta li rois tout son demainement.
« . . . . . [1] »

On était dans l'usage aussi, pendant le moyen âge, de dresser des lits de parade dans une pièce précédant la chambre à coucher d'un prince ou d'une princesse. Au Louvre, il y avait la chambre de parade du roi, dans laquelle il ne couchait point, mais où se trouvait cependant un grand lit richement garni. C'était dans ces chambres que l'on recevait certaines personnes de la cour qui n'entraient pas dans la chambre à coucher, mais qui jouissaient cependant du privilége d'être reçues d'une façon plus intime que la foule des courtisans et des officiers du palais ; c'était souvent dans la chambre de parade ou de parement que l'on recevait les ambassadeurs en audience particulière ou des grands seigneurs auxquels on voulait faire honneur. Ce sont ces chambres de parade qui établirent la distinction, conservée jusque dans le siècle dernier, entre le petit et le grand lever des souverains. Le petit lever se faisait primitivement dans la chambre à coucher, et le grand dans la chambre de parade.

La chambre à coucher de la femme du comte de Charolais dont nous avons parlé ci-dessus était précédée d'une « grande chambre, « de laquelle on entroit dans la chambre de Madame, et estoit ceste « chambre appellée la chambre de parement, laquelle estoit parée, « comme s'ensuit :

« En ladite chambre avoit seulement un grand lict, lequel estoit « tendu de satin cramoisy tout autour, et le couvertoir de mesme, « et avoit au ciel un autre couvertoir, en chacune pièce un grand « soleil aussy grand que le tapis brodé de fin or moult riche, et « estoit appellée cette tapisserie la chambre d'Utrecht, et crois que « ceux d'Utrecht la donnèrent au duc Philippe. Les tapis (tapisse-

[1] *Chron. de Bert. Du Guesclin,* poëme du XIV[e] siècle, vers 13088 et suiv. Coll. des doc. inéd. sur l'hist. de France.

ries) d'autour la chambre estoient de soie rouge, à ce que j'ai retenu, les courtines de samyt cramoisy, et estoient troussées, et le lict fait et couvert du couvertoir, comme un lict ou nully ne « couche : à un bout du chevet il y avoit un grand carreau de drap « d'or cramoisy, item autour du lict, tant aux pieds qu'au chevet, « un fort grand tapis velus [1]. »

A l'occasion de certaines cérémonies, on dressait des lits de parade ; lors du baptême des princes, par exemple : « En la chapelle « auprès du chœur de l'église estoit fait un lict de carreaux de drap « d'or, et est à sçavoir que c'estoit une table quarrée sur deux « trettaux haults comme un lict. Dessus cette table avoit un beau « fin drap de toillette de Hollande, et dessus ce drap avoit un « couvertoir de drap violet fourré d'ermines arminées (mouchetées « de leurs queues), et passoit le drap violet une demie aulne la « panne, et estoit ledit couvertoir mis sur ladicte table tout « estendu, et traînoit tout autour bien une aulne, et estoit mise la « panne dehors, comme aux licts, et pardessus un beau fin drap de « crespe empesé, et dessus tout avoit deux carreaux de drap d'or « cramoisy, l'un au chevet et l'autre plus bas, comme on fait au « lict.

« Item, dessus le lict estoit tendu un pavillon verd quarré aussy « grand que la table, et estoient les courtines roullées (relevées) « devant ; et estoit le dessus du pavillon verd et les courtines de « samyt.

« Item, tout autour estoient tapis velus..... [2] »

L'usage des chambres et lits de parade se perpétua jusque vers la fin du XVIIe siècle.

Ce qu'on appelait un *lit de justice* était, en effet, une estrade tapissée, surmontée d'un dais duquel pendaient des courtines. Sur cette estrade était posé un trône large, garni de coussins, avec carreau devant. Le souverain était plutôt étendu qu'assis sur ce siége. Autour de lui, sur le parquet et les marches de l'estrade, se tenaient assis, sur des pliants et tabourets, debout, couchés ou à genoux sur les degrés, les princes de la famille, les grands du royaume et les officiers du palais [3].

[1] Aliénor de Poictiers, *Les Honneurs de la Cour*.

[2] Ibid., *Baptesme de mademoiselle Marie de Bourgongne*.

[3] « Le vingt-quatrième jour de juillet 1527, le matin, le roy estoit en son siége « et trône royal, au parquet du Parlement (à Paris), tenant son Lict de Justice : « pour monter auquel y avoit sept degrez, couverts d'un tapis de veloux bleu, semé « de fleurs de lys d'or en façon de broderie, et au-dessus un ciel de même. Et à

Lors du sacre et couronnement des rois de France, un lit était dressé dans la grand'salle du palais archiépiscopal de Reims pour le roi, qui recevait, assis sur ce lit, les évêques et chanoines venant le prendre processionnellement pour le conduire à la cathédrale[1].

Pendant le moyen âge, on attachait une grande importance à la décoration des lits d'appartements; les exemples que nous avons donnés indiquent assez quelle était la richesse de ces meubles couverts des plus brillantes tentures. La renaissance mit plus de luxe encore dans la façon de tapisser les lits; chez les grands, les lits furent surmontés souvent de doubles ciels et de doubles courtines sur lesquelles l'art du brodeur figurait des sujets, des emblèmes qui choqueraient fort nos mœurs modernes. Les bois étaient de cèdre, de rose, d'ébène et d'ivoire, posés sur des tapis de soie avec une multitude de carreaux. « Nous entendons, dit l'auteur « de l'*Isle des Hermaphrodites*[2], que chacun ait double ciel en son « lict, et que celui qui sera au dedans ne soit pas moins riche que « celui du dehors; voulons que l'histoire en soit prise des *Méta-* « *morphoses* d'Ovide, déguisement des dieux, et autres choses « pareilles..... D'autant aussi que la terre n'est pas digne de porter « chose si précieuse, nous ordonnons qu'on estendra sous lesdicts « licts quelques riches cairins, ou autres tentures de soye. » Le même auteur décrit le lit du roi en cette façon[3] : « Ce lit estoit « bien l'un des plus richement parez qu'on eust sceu voir : car le « ciel estoit fait par carrez dont le fond estoit de toille d'argent, « rehaussez d'or et de soye, où estoit représentée l'histoire de..... « Les montans estoient d'or nuez de relief, et le double ciel : car « ils ne pouvoient pas dormir en ce pays là sous une simple

« l'entour, derrière ledit sieur (le roi), et sous les pieds, y avoit quatre grands « carreaux de mesme. Au costé dextre du roy, aux hauts siéges dudit parquet « (estrade), estoient le roy de Navarre, etc... Au costé senestre, aux hauts siéges... « estoient : le cardinal de Bourbon,... etc. Aux pieds du roy estoient le duc de « Longueville, grand chambellan de France, le plus près de la personne du roy du « costé dextre, couché en terre sur le plus haut degré..... Devant le roy estoient à « genoux, Anne de Resne, dit Michelet, capitaine du Pont de Sée, et le sieur Nagu, « huissiers de la chambre du roy, tenans chacun une verge à la main.... » Le *Cérémonial françois*, Godefroy, Lit de justice du roy François I, t. II, p. 463.

[1] « ..... Et in camera magna debent reperire principem in regem consecrandum sedentem, et quasi jacentem supra thalamum decenter ornatum..... » *Formul. des sacres et couronn. des roys; corrig. et mis par escrit en l'an* 1365, *du commandement du roy Charles V.* Godefroy, Le *Cérémon. françois*, t. I, p. 32.

[2] P. 60. L'*Isle des Hermaphrodites*, pour faire suite au journal de Henri III.

[3] P. 21.

« demi de drap d'or et une demi-aune de camocas d'outremer. »

Olivier de la Marche, dans ses *Mémoires*, raconte comment, pendant les fêtes données à la cour de Bourgogne[1], lors du mariage du duc Charles avec Marguerite d'York, sœur du roi d'Angleterre, le bâtard de Bourgogne, qui avait été blessé dans un tournoi, se fit toutefois apporter en litière couverte de drap d'or cramoisi : « et les chevaux qui portoyent la litière estoyent enharnachés de « mesme, à gros boullons d'argent dorés. Il étoit, ajoute-t-il, « dedans sa litière, vestu d'une moult riche robe d'orfévrerie. Ses « archers marchoyent autour de sa litière, et ses chevaliers et « gentils-hommes autour de luy; et certes il entra dedans la lice, « selon le cas, si pompeusement et par si bel ordre, qu'il ne sem- « bloit pas estre un bastard de Bourgongne, mais héritier d'une « des plus grandes seigneuries du monde. En cette ordonnance se « fit amener jusques à un hourd qu'il avoit fait faire à ce propos « au bout de la lice, sur lequel hourd fut sa litière posée, et fut « soudainement close et baillée; tellement qu'il fut hors du danger « de toute presse de chevaux. »

Le même auteur décrit la litière du seigneur de Ravestain qui figure dans les mêmes fêtes. « Suyvant ledict chevalier, dit-il, « venoit la personne de monsieur de Ravestain en une litière « richement couverte de drap d'or cramoisy. Les pommeaux de « ladicte litière estoyent d'argent, aux armes de mondict seigneur « de Ravestain, et tout le bois richement peinct, aux devises de « mondict seigneur. Ladicte litière estoit portée par deux chevaux « noirs moult beaux et moult fiers; lesquels chevaux estoyent « enharnachés de velours bleu, à gros cloux d'argent, richement; « et sur iceux chevaux avoit deux pages vestus de robes de velours « bleu, chargés d'orfévrerie, ayant barrettes de mesmes; et « estoyent houssés de petits brodequins jaunes, et sans esperons; « et avoient chascun un fouet en la main. Dedans ladicte litière « estoit le chevalier, à demy assis sur de grans coussins de riche « velours cramoisy; et le fond de sa dicte litière estoit d'un tapis « de Turquie. Le chevalier estoit vestu d'une longue robe de « velours tanné, fourrée d'ermines, à un grand colet renversé, et « la robe fendue de costé, et les manches fendues par telle façon, « que quand il se drécea en sa litière l'on voyoit partie de son « harnois. Il avoit une barrette de velours noir en sa teste, et « tenoit toute manière de chevalier ancien (vieux), foulé et débilité

[1] En 1474.

« des armes porter. Ladicte litière estoit adextrée de quatre cheva-
« liers qui marchoyent à pié, grans et beaux hommes, qui furent
« habillés de paletots de velours bleu, et avoyent chacun un gros
« batton en la main. »

Nous donnons (PL. VI) une de ces litières.

Ces descriptions peuvent faire connaître le luxe que l'on déployait dans les litières et dans les harnais des chevaux qui les portaient. Ordinairement, les conducteurs des litières étaient à pied et menaient les chevaux par la bride; ou bien, si la route était longue, étaient à cheval des deux côtés des porteurs. En voyage, la litière d'un seigneur impotent ou d'une dame était accompagnée de nombreux serviteurs à pied et à cheval qui formaient comme une escorte autour d'elle.

On avait aussi de simples litières découvertes, sortes de brancards portés par deux chevaux, sur lesquelles on enlevait les combattants blessés dans un tournoi, pour les transporter à leur hôtellerie.

MALLE, s. f. Coffre de voyage. La malle, pendant le moyen âge, accompagne presque toujours le bahut. « Pour 4 malles à la garde-
« robe du commun, 40 s. pour pièce, valent 8 l. Pour une grant
« malle à chevaliers nouviaus, 30 s.[1] » Elles étaient faites habituellement de drap vert. « Item, 2 aunes de vert (drap) pour faire malles[2]. »

Ces malles ressemblaient à des ballots fermés par des courroies.

MALLÈTE. Petite malle.

MATELAS, s. m. Grand sac d'étoffe, rembourré de cosses de pois ou de laine, que l'on posait sur les bois de lits ou sur des bancs pour s'asseoir ou se coucher. Les matelas étaient souvent faits, pendant le moyen âge, d'étoffes précieuses et décorés de broderie (voy. COUSSIN, COUTE, LIT).

[1] *Compte de Geoffroi de Fleuri. Comptes de l'argenterie des rois de France au XIVe siècle*, pub. par L. Douët-D'Arcq.
[2] *Ibid.*

LITIÈRE DE VOYAGE.

MIROIR, s. m. Pièce de verre étamé ou de métal poli destinée à refléter les objets. On ne possédait, avant le XVIe siècle, dans les appartements, que de petits miroirs à main (voy. au *Dictionnaire des Ustensiles*).

N

NAPPE, s. f. Pièce de toile ou de lin que l'on posait sur les tables à manger, sur les dressoirs et les crédences (voy. CRÉDENCE, DRESSOIR, TABLE).

« Et sur ce point on apporta la nappe,
« Où il congneut que le diner s'advance [1]. »

Les nappes de tables à manger, et principalement celles que l'on étendait sur les tablettes des dressoirs, étaient souvent très-riches, en linge damasquiné, avec bordures en velours et or, franges de soie, etc. Les nappes de tables étaient doubles comme aujourd'hui, celle du dessous tombant jusqu'à terre, celle du dessus, le naperon, couvrant le milieu de la table et ne la débordant pas. Le plus beau linge de table damasquiné se tissait à Caen ; on l'appelait linge de haute lice. « Les artisans telliers, dit le sieur de Bourgueville, y représentent toutes sortes de fleurs, bestes, oyseaux, « arbres, medalles, et armoiries de roys, princes et seigneurs, « voire aussy naifvement et proprement que le plus estimé paintre « pourroit rapporter avecques son pinceau..... [2] »

« Or demande le bonhomme des napes, des touailles (serviettes) « ouvrées et blanches : mais on lui rapporte qu'il n'en peut point « avoir..... [3] »

[1] *Les Lamentations Bourrien*. H. Baude (XVe siècle).

[2] *Les Recherches et Antiquitez de la ville de Caen*, par C. de Bourgueville, sieur de Bras. 1570.

[3] *Les quinze joyes de Mariage* (XVe siècle), édit. Janet, 1853, p. 77. Le mot de *touaille* s'emploie encore, dans le midi de la France, pour serviette.

« Puis prens ton vaissel (graal) et le mets
« Sus la table. . . . .
« . . . .
« Et là, en droit le serras tu
« Et le cuevre d'une touaille. »

(*Rom. du Saint-Graal.*)

Aujourd'hui, on met sur les autels des églises trois nappes, et autrefois la nappe de dessus devait descendre des deux côtés jusques à terre. Dans l'église grecque, qui conservait religieusement les traditions de la liturgie primitive, on mettait aux quatre coins de la table de l'autel quatre morceaux de drap qu'on appelait *évangélistes,* « parce que, dit Thiers dans ses *Dissertations sur les principaux autels des églises,* le nom et l'image de chacun des quatre « Évangélistes y étaient..... Sur ces quatre morceaux de drap, on « mettoit une première nappe appelée *ad carnem,* parce qu'elle « est la figure du linceul blanc dans lequel le corps de Notre-Sei- « gneur fut enseveli..... Sur cette nappe, on en mettoit une autre « de fil plus délié, parce qu'elle représente la gloire du fils de « Dieu assis sur l'autel comme dans son trône..... Enfin, on mettoit « par-dessus ces quatre morceaux de drap et ces deux nappes un « corporal, qui estoit tout ensemble la figure de la mort et de la « résurrection de Jésus-Christ. »

Chez les Latins, dans les siècles primitifs, les traditions sont moins précises; il est question souvent de nappes de soie.

Saint Sylvestre (IVe siècle) fut le premier qui ordonna que les nappes d'autels fussent de linge blanc et non de soie teinte; et cependant Grégoire de Tours, sur la fin du VIe siècle, parle de nappes d'autels en soie [1], à propos d'un songe qu'il eut : « Putabam « me quasi in hac basilica sacro-sancta missarum solemnia cele- « brare; cumque jam altarium cum oblationibus *pallio serico* « coopertum esset..... » Enfin, Polydore Virgile dit [2] que ce fut Boniface III (VIIe siècle) qui, le premier, ordonna que l'on couvrirait à l'avenir les autels de nappes blanches; cependant Thiers [3] ne considère pas le texte de cet auteur comme faisant autorité, et il ajoute, d'après Anasthase le bibliothécaire, que l'empereur Constance étant venu à Rome, et ayant visité l'église de Saint-Pierre, il y fit présent d'une pièce de drap d'or pour couvrir l'autel..... Que le pape Zacharie fit faire une couverture de pareille étoffe pour le même autel, sur laquelle il fit représenter la Nativité de Notre-Seigneur, et qu'il l'enrichit de pierreries; mais ces nappes étaient plutôt des parements d'autels que des nappes comme celles adoptées depuis le XVe siècle, car ces couvertures tombaient sur le devant de la table, et il est probable que les broderies et les pierreries se

[1] *Hist. Franc.*, lib. VII, cap. XXII.
[2] *De Inventor. rer.*, lib. V, cap. VI.
[3] *Diss. sur les princ. autels des églises*, chap. XXI.

trouvaient sur la face vue de cette couverture. Nous penchons à croire qu'il en était de même des nappes d'autel données par le pape Adrien Ier à la basilique de Sainte-Marie-Majeure, nappes de toile d'or sur lesquelles étaient représentées l'Assomption de la Vierge, des fleurs et figures avec bordure d'écarlate; de celles données par Léon III à la même église, et qui représentaient l'une la Nativité en broderie, l'autre des figures de griffons sur toile écarlate, des roues ornées de clous d'or, etc.; la troisième, l'histoire de la Passion, donnée à l'église de Saint-Laurent, et enfin des trois autres données à la basilique Saint-Paul; la première, de soie blanche avec des clous d'or et l'histoire de la résurrection; la seconde, de soie à clous d'or avec l'histoire de la Nativité et des saints Innocents, et la troisième, d'écarlate avec l'histoire de l'aveugle-né et une résurrection. Thiers considère aussi ces nappes d'autels comme servant également de parements; et, à l'appui de son opinion, il cite une nappe d'autel existant de son temps dans l'église de l'abbaye de Chaise-Dieu en Auvergne, laquelle « couvre le dessus, le devant et les côtés du grand autel. » Guillaume Durand, mort à la fin du XIIIe siècle, ne parle que de deux nappes sur les autels, pour marquer l'habit du corps et celui de l'esprit, et le corporal, de son temps, était une de ces deux nappes. Toutefois, l'ordre de Cîteaux mettait, dès le XIIe siècle, trois nappes sur les autels de ses églises[1].

Depuis le XVe siècle, les rubriques des missels et des cérémoniaux veulent trois nappes sur les autels, ou deux au moins, dont une pliée en deux. Le synode d'Angers, en 1507, et le concile provincial de Toulouse, en 1590, ordonnent absolument de mettre trois nappes sur les autels.

Quant à la forme donnée à ces nappes d'autels, nous ne pouvons en prendre une idée que, d'après les bas-reliefs ou vignettes des manuscrits, les églises ayant depuis longtemps perdu ces couvertures sacrées. Or les plus anciennes représentations d'autels que nous connaissions en France indiquent une nappe tombant des deux côtés de l'autel jusqu'à terre, et, par-dessus, le corporal plié.

Nous avons donné des copies de ces autels dans le *Dictionnaire d'Architecture* (voy. le mot AUTEL, fig. 6, 7, 12, 19, 21 et 22), et ces exemples appartiennent à des monuments des XIe, XIIe, XIIIe et XVe siècles.

Mais voici (fig. 1) un autel tiré d'un manuscrit de la fin du

[1] *Us.*, c. 53.

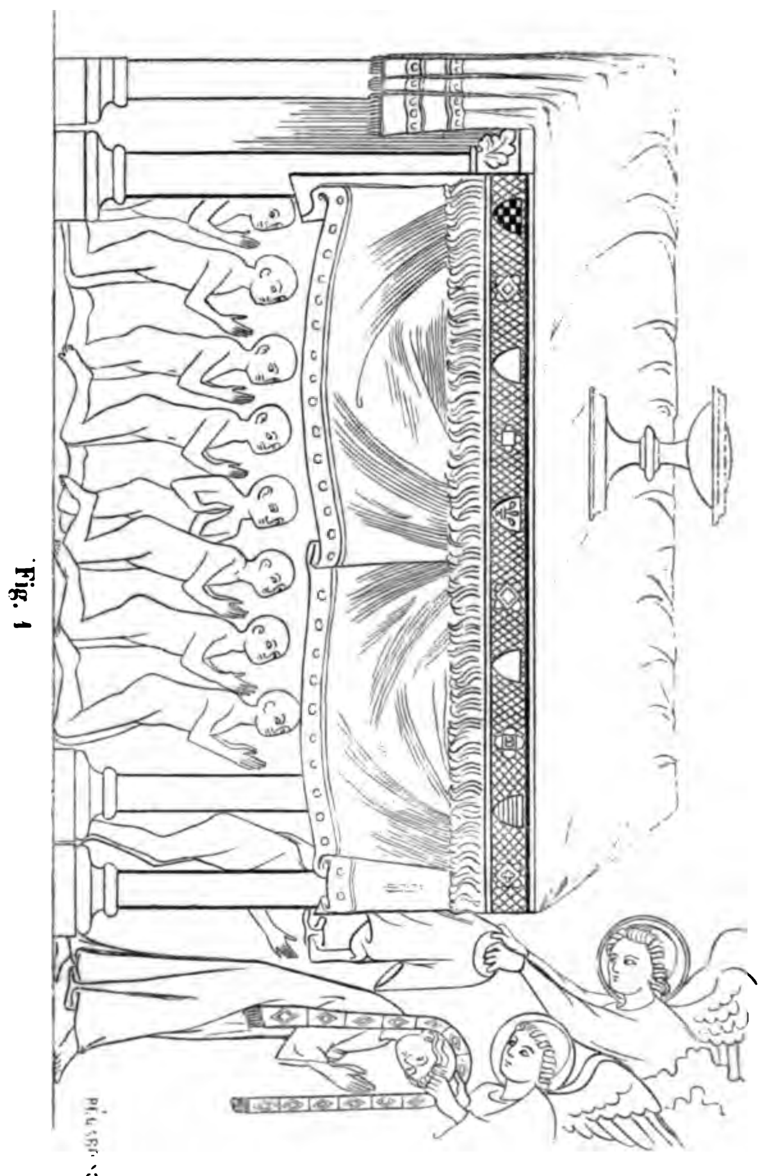


Fig. 1

XIIIe siècle[1] qui indique d'une manière précise les trois nappes. Celle du dessous tombe sur le devant jusqu'à moitié de la hauteur de l'autel ; elle est de couleur, bordée d'un galon et drapée ; la seconde porte une bordure avec écussons armoyés et frange ; et enfin la troisième, qui paraît être le corporal, tombe sur les côtés ; elle est blanche avec fines bordures et petites franges aux extrémités.

Les nappes d'autels ornées d'écussons armoyés paraissent avoir été assez communément adoptées à partir de la fin du XIIIe siècle. En effet, dans l'inventaire des meubles de la comtesse Mahaut d'Artois, de 1313 [2], nous lisons : « Item une nape d'autel, parée « d'une pareure des armes d'Artois et de Beaugiu, tout à pelles, ou « pris de II c. lib. » Ces nappes sont souvent désignées, à cette époque sous le nom de *touailles*. « Item II touailles d'autel, ou pris « de .XL. s. »

Ce ne fut qu'à dater du XVe siècle que l'on attacha aux nappes d'autel des ouvrages en fil à jour, des guipures ; mais, à cette époque, ces ornements n'étaient attachés qu'aux extrémités de la dernière nappe tombant des deux côtés de l'autel. Quant à la seconde nappe, elle n'était bordée souvent sur le devant de l'autel que par une petite frange de fin or de deux ou trois doigts de haut. Le sire de Mauléon dit, dans ses *Voyages liturgiques en France* pendant le siècle dernier, avoir vu encore une certaine quantité de ces nappes frangées d'or.

NATTE, s. f. Treillis de joncs que l'on posait sur les planchers des maisons et châteaux.

« A Regnaut Laucon, nattier, pour avoir livré et assiz audict « Louvre en la chambre à parer du roy, devers la Fauconnerie, et « en la chambre à parer de la royne, dix toises et demys de nattes « en réparation [3]. »

On posait aussi des nattes sur les bancs et les coffres servant de siéges dans les salles des palais. Les lits (châlits) des prisonniers étaient couverts de nattes.

[1] Man. de l'*Apocalypse*, appartenant à M. B. Delessert. Ouverture du cinquième sceau ; sous l'autel sont les âmes des martyrs, qui demandent vengeance au Seigneur.

[2] Pub. par M. Le Roux de Lincy. Bib. de l'École des Chartes, 3e série, t. III, p. 53.

[3] *Comptes des dépenses faites par Charles V*, pub. par M. Le Roux de Lincy.

éviter l'humidité, le froid et les courants d'air. Outre les doubles vitrages, qui étaient assez fréquents, les portières en tapisserie tombant sur les portes, les vastes cheminées, on plaçait, dans les salles où l'on se réunissait le soir ou dans les chambres à coucher, de grands paravents dont la disposition est singulière. Ces paravents étaient des sortes de tambours placés au-devant des portes à l'intérieur, composés de deux joues et d'un plafond. Une draperie tombait devant l'ouverture.

Il est souvent question de ces sortes de paravents, appelés *éperons*, dans les ordonnances du règne de Henri III d'Angleterre. Ils sont désignés aussi sous le nom de *escrinia* (écrans); mais, dans ce dernier cas, les paravents ne paraissent être qu'une garde en bois élevée sur le montant de la porte du côté de l'ouverture du vantail. Quelquefois les paravents étaient de grandes tentures libres que l'on pendait au plafond en travers des pièces et qui manœuvraient sur une tringle au moyen d'anneaux et de cordes.

« Item pour 3 pièces de cendaus noirs, dont l'en fist 1 clotet, « pesant 55 onces, 2 s. 6 d. l'once, valent 6 l. 17 s. 6 d..... Item « pour la façon de ce clotet, et pour corde et ruben, et pour aniaus, « 30 s. [1]. »

Ces clotets ne sont pas des courtines ordinaires placées devant les portes, les fenêtres et autour des lits; ils ont une destination toute spéciale.

« Pour faire une grant courtine de salle et 1 clotet, 9 pièces de « cendaus vermeus. » ..... « Pour la façon d'un clotet pour le roy, « de cendaus vermeus, pour une grant corde et pour ruban de soie, « pour aniaus, et pour façon, 30 s. » ..... « Pour la façon d'un « clotet de cendaus rouges, pour une grant corde, pour soye, pour « aniaus, pour ruben de soie et pour façon, 30 s. [2]. »

Plus tard, l'usage des paravents à feuilles, analogues à ceux que nous avons vus encore lorsque les appartements avaient des dimensions moins exiguës, paraît s'être établi. Philippe de Commines rapporte [3] que « le roy (Louis XI) fit mettre (cacher) le seigneur de « Contay *dedans* un vieil *oste-vent* qui estoit dedans sa chambre, « et moy (Commines) avec luy, afin qu'il entendist et pust faire « rapport à son maistre des paroles dont usoient ledict connestable « et les gens dudit duc; et le roy se vint seoir sur un escabeau,

[1] *Compte de Geoffroi de Fleuri. Comptes de l'argenterie des rois de France, au* XIV*e siècle.*

[2] *Ibid.*

[3] Liv. IV.

quée par un parement; et ces parements, dès une époque très-reculée, furent habituellement faits d'étoffes brodées enrichies de perles et de pierres précieuses. Les plus anciens parements d'étoffe couvraient le dessus de l'autel et tombaient par devant jusqu'au socle (voy. NAPPE). Ils ne devaient être autrefois, en France, que blancs, rouges, noirs ou verts. Du temps de Guillaume Durand, cependant, qui mourut en 1296, le violet était une des couleurs admises dans les ornements ecclésiastiques. Les retables des autels avaient aussi leurs parements d'étoffe; mais cet usage ne paraît pas remonter au delà du XIVe siècle. L'abbé Lebeuf [1] dit qu'il a vu dans l'église paroissiale de Toussus [2] un parement d'autel composé « d'une pièce de tapisserie parsemée de fleurs de lis, sur laquelle « est représenté un saint évêque et un saint diacre; on y voit, « ajoute-t-il, brodé en lettres de petite gothique, que *Tanneguy « Aubery et Jeanne Formentin sa femme ont donné à cette église « ces deux parements*..... Vu les fleurs de lis, il y a apparence que « ce fut à Saint-Germain-l'Auxerrois de Paris que Tanneguy Aubery « fit présent de ce parement qui était double, c'est-à-dire l'un pour « la table de l'autel, l'autre pour le retable. »

Dans l'inventaire des meubles dressé en l'église de Sainte-Madelaine de Genève, le 9 août 1535, on trouve cet article : « Le drapt « d'ort de vellour roge borde de vellours pert, appartenant aut « grant otel..... Item ung aultre drapt pert semé à figure de « Madellene..... Item ung drapt de vellours noir et la croys de « damas roge figuré à frenges [3]. »

Si les parements d'autels étaient souvent très-riches en broderie ou même en peinture, ceux des retables ne l'étaient pas moins. On voit, dans le musée du Louvre, un parement de retable en soie peinte d'une très-grande dimension et provenant de la cathédrale de Narbonne (voy. RETABLE). Le musée du Grand-Jardin, à Dresde, conserve deux parements d'autels en étoffe brodée; l'un d'eux, qui date de la fin du XIIIe siècle, représente un arbre de Jessé, dont les figures et ornements sont délicatement tracés par la broderie sur une étoffe de lin blanche; l'autre appartient au commencement du XIVe siècle; il est brodé en soie de couleur et or sur toile. Le centre de ce beau parement, qui appartient à l'école française, représente le couronnement de la Vierge; à la gauche du Christ est saint Jean-

[1] *Hist. du dioc. de Paris*, t. VIII, p. 192.
[2] Doyenné de Château-Fort.
[3] *Hist. de l'archit. sacrée du quatrième au dixième siècle dans les anciens évêchés de Genève, Lausanne et Sion*, par J.-D. Blavignac, 1853, ch. 3.

Baptiste, et à la droite de la mère de Dieu, saint Jean l'évangéliste[1].

Piganiol[2] dit avoir vu, dans la sacristie de l'église des Dominicains à Toulouse, un parement d'autel en broderie or et argent avec fleurs au naturel ; il vante fort cet ouvrage, mais ne nous en donne pas la date.

L'usage des parements d'autel s'est conservé jusqu'à nos jours ; on les change suivant les fêtes de l'année.

On disait chambre de parement, pour chambre de parade.

PLACET, s. m. Tabouret pour s'asseoir. Ce petit meuble ne prit ce nom qu'à la fin du XVIe siècle (voy. QUARREL).

POELE, s. m. *Poisle*, *Palle* (de *pallium*, drap d'or ou de soie). Voile que l'on suspendait en signe d'honneur au-dessus de la tête des grands personnages, et que l'on posait sur des reliquaires lorsqu'on les transportait hors de l'église. Quand Guillaume le Bâtard fait promettre à Harold de lui livrer l'Angleterre à la mort du roi Édouard, afin de donner plus de solennité à son serment :

« A Baieues, ço solent dire,
« Fist assembler un grant concire ;
« Toz li corz sainz fist demander,
« Et en un liu (en un lieu) tuz assembler ;
« Tut une cuve en fist emplir,
« Pois d'un paele les fist covrir
« . . . . »

Quand, en 1440, Frédéric, roi des Romains, arriva à Besançon et fut reçu par le duc de Bourgogne, « tant chemina celle noble « compagnie, qu'ils arrivèrent à l'entrée de la cité : et là les « citoyens apportèrent un palle de drap d'or, porté par les plus « notables d'icelle cité, sous lequel palle entra le roy des Rom« mains, et à la vérité il travailla beaucoup, et mit grand'peine « de faire que le duc de Bourgongne entrast avecques luy sous « ledict palle. Mais le duc ne le voulut point faire..... [3] »

« Et fut la place du duc de Bourgongne (lors de la solennité de « la Toison-d'Or) au maistre et principal siége, couvert de son « palle, qui fut de drap d'or..... [4] »

[1] Ce parement est fort bien gravé dans le catalogue du musée du Grand-Jardin de Dresde. Dresde, 1852.

[2] *Nouv. descript. de la France*, t. VI, p. 274.

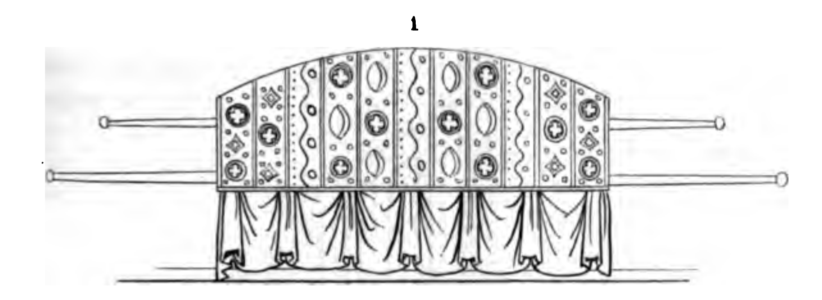
[3] *Mém. d'Olivier de la Marche*, liv. I, chap. VII.

[4] *Ibid.*, liv. I, chap. XV.

On couvrait aussi les cercueils d'un drap ou poêle lorsqu'on les transportait ou lorsqu'ils étaient déposés dans une chapelle (voy. DRAP). Ces sortes de poêles, tissus d'or et de soie, n'étaient pas toujours revêtus de la croix, mais de broderies de diverses couleurs. La tapisserie de Bayeux nous montre le cercueil du roi Édouard transporté sur les épaules de huit hommes et recouvert d'un poêle brodé d'ornements de diverses couleurs; de petites croix surmontent les deux extrémités de la bière.

Nous voyons un cercueil ainsi couvert d'un poêle dans le roman d'Alexandre, de la Bibliothèque impériale [1]. Nous en donnons une copie (fig. 1).

1



Il est question, dans l'inventaire du trésor de l'église de Sainte-Madelaine de Genève, de poêles mortuaires brodés de dauphins d'or et d'armoiries.

PRIE-DIEU, s. m. Sorte de pupitre destiné à la prière. L'usage de ce meuble n'est pas ancien et ne remonte pas au delà des dernières années du XVe siècle. Jusqu'alors, lorsqu'on disait la prière du soir ou du matin, les seigneurs se rendaient avec leur famille et leur monde dans la chapelle du château, les bourgeois dans la salle principale de la maison ; là on s'agenouillait à terre ou sur des tapis et des coussins. Les églises n'avaient ni chaises ni bancs; on se tenait debout pendant les offices ou à genoux sur les dalles. Mais, à la fin du XVe siècle, lorsque les habitudes de luxe et de *comfort* commencèrent à se répandre dans toutes les classes de la société, on plaça des bancs dans les églises, des prie-Dieu dans les oratoires et chapelles des châteaux pour les seigneurs. Des oratoires, ces meubles pénétrèrent dans les chambres à coucher ou les retraits

[1] *Rom. d'Alexandre,* fond Lavallière, n° 45, fin du XIIIe siècle.

(cabinets) y attenant. La prière cessant d'être commune, chacun voulut avoir un meuble particulier pour la dire à son aise. Les prie-Dieu de la fin du xv[e] siècle et du commencement du xvi[e] ne sont pas rares; les vignettes des manuscrits et les bas-reliefs de cette époque en sont remplis, et ils adoptent tous la même forme.

Voici (fig. 1) l'un de ces meubles copié sur les bas-reliefs des

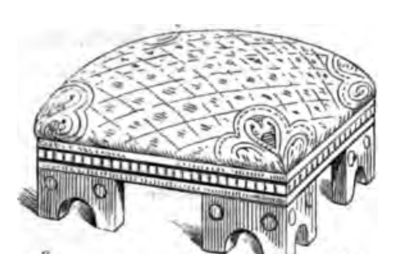


stalles de la cathédrale d'Amiens. Les prie-Dieu de cette époque n'ont pas toujours, comme les nôtres, une marche inclinée en avant pour se mettre à genoux, mais un carreau garni d'étoffe; le panneau de devant, ou l'un de ceux des côtés, s'ouvre afin de permettre de déposer le livre d'heures dans l'intérieur du meuble, comme dans une petite armoire. Dans les cérémonies, les prie-Dieu des princes étaient recouverts d'une pièce d'étoffe, de soie, d'or ou d'argent, tombant tout autour jusqu'à terre.

QUARREL, s. m.[1] Coussin carré ; tabouret pour poser les pieds et aussi pour s'asseoir. La variété des petits meubles servant de siéges ou annexés aux grands siéges est innombrable, pendant le moyen âge, comme forme et dimension. On s'asseyait fréquemment à terre sur des tapis, sur des coussins, des carreaux, pour se livrer au plaisir de la conversation, et même pendant certaines séances solennelles.

Les faudesteuils, les trônes, les chaires étaient toujours accompagnés d'un carreau en bois recouvert d'étoffe, ou simplement en étoffe, sur lequel la personne assise posait les pieds. Ces carreaux étaient sur pieds (fig. 1)[2] ou pleins (fig. 2), en bois sculpté,

1



en marqueterie, plats ou rembourrés de laine ou de plume. On

2



en plaçait près des lits; ceux-ci étaient généralement très-larges

[1] « Cil guerpissent murs et bretèches
« Et quarriaus de plume ou de bourre. »
(Guill. Guiart, vers 4010.)

[2] Tiré de la vignette de la Création de l'homme. Man. d'Herrade de Landsberg, Bib. de Strasbourg.

et servaient de marchepied (voy. CHAIRE, FAUDESTEUIL, FORME, LIT, TRÔNE).

Les inventaires des XIVe et XVe siècles font souvent mention de carreaux. « Pour la façon de 15 quarriaus de duvet pour 2 cham- « bres..... [1] ..... Pour pièce et demie de samit vert baillé audit « Thomas pour couvrir les 6 petis quarreaux de ladite chambre (du « roi), les deux grans quarreaux de l'oratoire..... [2] ..... Pour une « pièce et demie de cendal de grainne, et une pièce de toille « vermeille, baillées audit Thomas pour recouvrir 3 grans car- « reaux, apportés de par devers Monseigneur le Dauphin le VIIe jour « de février CCCLI, pour recouvrir, c'est assavoir les deux de son « oratoire, et un autre pour les nappes..... [3] » Ces derniers carreaux ne sont, à proprement parler, que des coussins d'étoffe et n'étaient pas montés sur châssis de bois; car, à dater du XIVe siècle, on paraît avoir abandonné les carreaux sur pieds ou sur cadre pour les sacs d'étoffe rembourrés de laine ou de plume. Ces derniers carreaux se posaient sur les meubles, bancs, formes, chaires, escabeaux, lits, par terre, sur les nattes et les tapis, dans les litières et les chariots de voyage.

RÉCHAUD, s. m. Sorte de récipient en tôle ou en fer forgé à jour dans lequel on plaçait de la braise allumée pour chauffer l'intérieur des appartements. Ce meuble était le plus ordinairement monté sur roulettes; on remplissait le récipient de braise en dehors de l'appartement, et lorsque celle-ci était incandescente, qu'elle avait ainsi perdu la plus grande partie des gaz incommodes, on roulait le réchaud dans la pièce que l'on voulait chauffer. On se sert encore, en Italie et en Espagne, de meubles analogues à nos réchauds du moyen âge; ce sont des cuves en tôle ou en bronze, posées sur un trépied, et que l'on remplit de braise et de cendres chaudes. Dès le XIe siècle, dans les abbayes, on avait d'immenses réchauds en fer forgé dont le fond et les côtés formaient une sorte de grillage; sous cette caisse à jour était une plaque de tôle avec

[1] *Compte de Geoffroi de Fleury. Comptes de l'argenterie des rois de France au XIVe siecle*, pub. par L. Douët-D'Arcq.

[2] *Compte d'Estienne de la Fontaine*. ibid.

[3] *Ibid.*

rebords, pour recevoir les cendres, et montée sur quatre roues; une flèche ou timon permettait de traîner ce brasier à travers les dortoirs, avant l'arrivée des moines, et répandait de la chaleur dans ces vastes salles. On en avait dans les bibliothèques et dans les sacristies, pour permettre aux prêtres de se chauffer les doigts avant d'aller à l'autel ou lorsqu'ils en revenaient. Au XIe siècle, beaucoup d'églises abbatiales de la Bourgogne et du Midi étaient dépourvues de vitraux; les fenêtres, assez étroites et dont les ébrasements étaient coupés en bizeau à l'extérieur et à l'intérieur, ne permettaient pas au vent de s'engouffrer dans l'intérieur; mais lorsque les moines venaient, en hiver, chanter les matines et qu'ils restaient dans leurs stalles depuis une heure après minuit jusqu'au lever du soleil, ils devaient, malgré leurs épais vêtements, souffrir cruellement du froid. En sortant du chœur, ils se rendaient au chauffoir; c'était une pièce attenante au cloître et autour de laquelle on plaçait plusieurs réchauds remplis de braise incandescente. Avant d'aller vaquer à leurs travaux du jour, les religieux pouvaient chauffer devant ces brasiers leurs membres engourdis par le froid de la nuit. Dans les châteaux, dans les palais, avant le XIIIe siècle, époque pendant laquelle on établit des cheminées dans toutes les pièces importantes, ces réchauds roulants étaient fort usités. Il y a quelques années, on voyait encore un de ces réchauds dans l'une des salles de l'ancien archevêché de Narbonne, et quoiqu'il fût en fort mauvais état on pouvait cependant se rendre compte de sa construction. Nous en donnons (fig. 1) le dessin. Ce meuble paraissait appartenir au commencement du XIIIe siècle.

Le manuscrit d'Herrade de Landsberg, de la bibliothèque de Strasbourg, contient une vignette [1] dans laquelle est figuré un réchaud disposé pour se chauffer les mains; il est monté sur quatre pieds, mais sans roulettes. La fig. 2 est une réduction de cette vignette.

L'art de la serrurerie forgée était poussé très-loin pendant les XIIe et XIIIe siècles, et ces meubles en fer devaient être, dans les châteaux ou les riches abbayes, fort beaux comme ouvrages de forge. Quelquefois même les panneaux à jour dont ils se composaient étaient en fonte de fer. Il existe encore, dans les magasins de l'église de Saint-Denis, une de ces plaques de fer délicatement fondue et qui appartient au XIIIe ou au XIVe siècle; c'est une suite de *quatre-feuilles* à jour formant le compartiment indiqué fig. 3.

[1] Saint Pierre, interrogé par la servante, renie son maître.

Les sacristies des églises possédaient toutes des réchauds, comme



encore aujourd'hui, pour fournir de la braise allumée aux thuriféraires ; ces réchauds n'étaient ordinairement qu'un bassin avec poignées garnies de bois, posé sur un trépied. Quelques églises possèdent encore des débris de ces meubles, qui disparaissent tous

rs pour être remplacés par des objets d'une forme le plus



t barbare. On trouve un de ces réchauds dans la sacristie de



de Saint-Pierre de Beauvais : il est carré (fig. 4), posé sur
pieds à roulettes, et est surmonté d'un petit toit destiné à
ser la vapeur de la braise. La hauteur des pieds, qui n'est
0,40 c., indique assez que ce réchaud n'était pas fait pour



se chauffer les mains, mais pour mettre la braise au niveau de la

s de manière à ce que la chaleur du brasier ne pût les
fer, permettaient de transporter le réchaud, fort léger, sans
bligé de le faire rouler, et d'aller le remplir de sa braise. Ce
e date du xv[e] siècle; il est finement forgé[1].

fabriquait aussi, pendant le moyen âge, de petits réchauds
s à faire chauffer de l'eau; c'étaient ordinairement des cylin-
n tôle ou en terre cuite, ou des cônes tronqués, creux et
de trous, afin d'activer le feu. Un chapiteau en métal portait
illoire; le tout était posé sur un plateau en terre cuite. Voici



RELIQUAIRE, s. m. *Phylactère, philatière*. Nom que l'on donne à tout meuble contenant des reliques de saints. Il y avait des reliquaires de toutes formes, de toutes matières et de toutes dimensions. Il faut cependant distinguer le reliquaire de la châsse. La châsse contient un corps saint, c'est le cercueil. Le reliquaire est le vase, le coffre, le meuble enfin dans lequel on renferme soit une partie d'un corps saint, soit un objet sanctifié. Ainsi on ne pourrait dire que la couronne d'épines de Notre-Seigneur fût renfermée dans une châsse, mais dans un reliquaire.

Dans l'église de l'abbaye de Saint-Denis en France, la châsse renfermant les ossements de saint Louis était déposée derrière l'autel matutinal, ce qui n'empêchait pas le chapitre de la Sainte-Chapelle de Paris de posséder un reliquaire contenant le chef du saint roi. On comprend dès lors que, pendant le moyen âge, si le nombre des châsses était limité par le nombre des corps saints, il n'en était pas de même des reliquaires, puisque la possession d'une parcelle d'un de ces corps, ou d'un morceau d'étoffe, ou d'un objet ayant appartenu à un saint, obligeait le possesseur à faire faire un reliquaire. Aussi n'essayerons-nous pas de donner un catalogue, même très-sommaire, des principaux reliquaires du moyen âge. Non-seulement les trésors des abbayes, des cathédrales et même des églises paroissiales en possédaient en quantité innombrable, mais les oratoires des princes ou des seigneurs en étaient garnis. Les particuliers mêmes avaient des reliquaires dans leurs maisons. La plupart de ces meubles, grands ou petits, richement ornés ou simples, étaient faits en métaux précieux, ou tout au moins en cuivre ou en ivoire. Il y avait cependant des reliquaires en bois précieux, en cristal et même en étoffe. On donnait aussi le nom de phylactères aux reliquaires. Guillaume Durand décrit ainsi les *phylatteria :* « C'est un petit vase d'argent ou d'or, ou de cristal « ou d'ivoire, ou d'autre matière aussi précieuse, dans lequel sont « enfermées les cendres ou les reliques des saints. Or, comme « Elindius appelait les fidèles *cendreux* (*cinericios*), à cause de ce « qu'ils conservaient ces cendres, il fut établi dans l'Église, contre « son avis, qu'on les garderait d'une manière honorable dans de « précieux petits vases ; et ce nom est tiré de φυλάττειν, *garder*, et « de τέρον, *une extrémité*, parce que dans ces vaisseaux on garde un « fragment de l'extrémité du corps des saints, comme, par exemple, « une dent ou un doigt, ou quelque chose de semblable..... [1] »

[1] *Rational*, lib. I, cap. III.

Eginhard parle de saintes reliques transportées dans des sacs de soie déposés dans des coffres de bois ; c'est de cette manière qu'il fait venir de Rome à Séligenstadt les restes des saints Marcellin, Pierre et Tiburce. La translation de ces reliques, longuement décrite par cet auteur, et pleine de détails curieux, fait ressortir l'importance que l'on attachait alors à la possession des corps saints, de quels soins et respects on entourait ces restes, et, il faut le dire, du peu de scrupule que l'on apportait dans la manière de se les procurer. Le bénéfice de la possession semblait excuser, aux yeux des personnages les plus respectables, la fourberie et le vol. Il est sans cesse question, dans l'histoire du moyen âge, de reliques dérobées et dont la possession n'en est pas moins profitable aux larrons, comme si l'intercession des saints était attachée à leurs cendres. On comprend alors avec quelle ardeur on désirait posséder des reliques qui étaient considérées comme de véritables talismans ; comment certains personnages, dont la vie n'était qu'un tissu de crimes abominables, croyaient cependant à l'efficacité de quelques ossements pour les préserver de tout châtiment dans ce monde et dans l'autre ; comment ils s'en entouraient et les portaient même avec eux, croyant que le saint dont ils possédaient un fragment ne pouvait se dispenser de veiller sur leur salut. Cette croyance fit que les reliquaires se multiplièrent à l'infini, si bien qu'à plusieurs reprises le clergé dut s'élever contre un abus qui tenait plus de la superstition que de la véritable foi, et déclarer fausses et sans valeur toutes les reliques dont l'origine n'était pas dûment constatée par l'Église[1].

Pendant les XII[e] et XIII[e] siècles, les juifs faisaient un véritable trafic de reliques, et contribuaient ainsi à détruire le prestige qui s'attachait aux restes des martyrs. Cependant, jusqu'au XVI[e] siècle, on ne cessa de fabriquer des reliquaires, non-seulement pour les églises, mais pour des particuliers, et il faut dire même que plus la croyance en l'efficacité des précieux restes diminuait, et plus on donnait de richesse et d'élégance au contenant ; si bien qu'au moment de la Réformation les reliquaires étaient devenus plutôt des objets de luxe propres à décorer un oratoire que des meubles sacrés.

Non-seulement, pendant le moyen âge, chacun désirait posséder

[1] Saint Thomas d'Aquin examine et discute cette question : *Utrùm suspendere divina verba ad collum sit illicitum?* Le cardinal Tolet la nomme *observantia reliquiarum*.

*

des reliques de quelque martyr, mais on en était venu à porter sur soi des objets auxquels on attachait une vertu particulière, par exemple : l'Évangile de saint Jean pendu au cou dans un tuyau de plume d'oie brodé par les deux bouts et orné de franges de soie, ce qui garantissait d'une infinité de maux ; un morceau de verre sur lequel on gravait le psaume 9e ; un rosaire, un scapulaire, une ceinture de saint Augustin, un ceinturon de sainte Monique, un cordon de saint François, ou quelque autre signe de piété, ce qui devait vous préserver de la damnation éternelle et vous assurer les sacrements de l'Église à l'article de la mort, eussiez-vous vécu en païen ; ou bien encore des croix faites de certaines manières, des sachets remplis de mots cabalistiques. Tous les théologiens s'élevaient naturellement contre de pareilles pratiques ; mais la preuve que le mal était fort répandu, c'est qu'ils ne cessent de s'en plaindre comme étant l'œuvre du démon.

Nous diviserons les reliquaires en reliquaires de trésors déposés dans les églises, les saintes chapelles et les oratoires, et les reliquaires portatifs que l'on portait avec soi ou sur soi. Les premiers sont encore aujourd'hui fort communs ; quant aux autres, étant de petite dimension et faits de matières précieuses, ils sont assez rares. Jusqu'au XIIe siècle, les reliquaires n'étaient pas aussi nombreux qu'ils le devinrent plus tard, car les églises qui possédaient des corps saints entiers n'en laissaient pas aisément distraire quelques parcelles. Le culte pour les précieux restes des martyrs avait quelque chose de touchant dans les premiers temps de l'Église, et on comprend parfaitement le respect que les populations portaient aux tombeaux, demeurés intacts, des confesseurs de la foi. Mais peu à peu les abbayes, qui la plupart possédaient des corps saints, soit pour obtenir les bonnes grâces d'un grand personnage, soit pour reconnaître un service signalé, donnèrent des fragments de ces corps, et il fallut faire des reliquaires pour contenir ces parcelles. Les croisades contribuèrent puissamment à répandre la passion pour les reliques saintes. Tous ceux qui revenaient de Palestine rapportaient quelque fragment sacré ou quelques ossements de saints. Constantinople et Venise en vendaient à toute la chrétienté, et fabriquaient les coffres ou étuis en métal, bois ou ivoire qui les contenaient. C'est ainsi probablement que les premiers émaux byzantins, imités plus tard à Limoges, vinrent en France ; que les arts de l'orfèvrerie et de la sculpture sur ivoire pénétrèrent en Occident. Cette origine orientale est évidente ; elle subsiste longtemps dans ces meubles ou objets sacrés, et lorsque déjà les arts

de l'architecture et de la grande sculpture ont pris un caractère franchement occidental. L'orfévrerie, la sculpture sur ivoire, les émaux, la ciselure sur métaux, les nielles sont encore empreints des arts industriels de l'Orient au commencement du XIII[e] siècle, tandis qu'à cette époque l'architecture rejette complétement les traditions d'outre-mer.

Ce qui caractérise les reliquaires fabriqués en Occident, particulièrement pendant les XII[e] et XIII[e] siècles, c'est qu'ils affectent à l'extérieur la forme des objets qu'ils renferment; est-ce un crâne, le reliquaire est un buste d'or, d'argent ou de cuivre, reproduisant les traits du saint; est-ce une côte, le reliquaire se recourbe en suivant les contours de cet os; est-ce un bras, le reliquaire est façonné en forme de bras vêtu, avec la main bénissant. Tandis que les reliquaires venus d'Orient, pendant les XII[e] et XIII[e] siècles, sont des coffres, des boîtes plus ou moins riches, mais qui étaient évidemment des objets fabriqués d'avance et dans lesquels on plaçait les reliques qu'on envoyait. Jamais ces reliquaires ne retracent en sculpture, ciselure ou émaux, des scènes ayant un rapport avec l'histoire du personnage dont ils contiennent les restes, et quelquefois même ce sont des scènes profanes qui entourent la boîte sacrée.

Le plus ancien et le plus précieux de tous les reliquaires vénérés pendant le moyen âge est le Saint-Graal.

Nous n'entreprendrons pas, après MM. Paulin Pâris, Le Roux de Lincy et Francisque Michel, de dire quelque chose de neuf sur la légende du Saint-Graal. Le Saint-Graal est le vase qui servit à Jésus-Christ pour célébrer la cène [1] et dans lequel Joseph d'Arimathie recueillit des gouttes du sang de Notre-Seigneur après la Passion. Ce vase passa, dit la légende, des mains de Joseph d'Arimathie, qui vécut plus de deux siècles, en celles de son neveu, nommé Alain. L'histoire de ce précieux vase a fourni le sujet de plusieurs romans pendant le moyen âge.

Après cette relique, celle de la vraie croix occupe la première place. Découverte par sainte Hélène, elle fut transportée à Constantinople, et, de là, des fragments plus ou moins considérables furent donnés à la plupart des princes de la chrétienté. La Sainte-Chapelle de Paris en possédait plusieurs morceaux renfermés dans un étui fabriqué à Byzance.

[1] « Leenz eut un veissel moult gent,
« Où Criz feisoit son sacrement;
« . . . . »

(*Le Roman du St-Graal*, vers 395. Man. de la Bib. imp., f. St-G., n° 1987.)

Jérôme Morand, dans son *Histoire de la Sainte-Chapelle*, donne une gravure assez bien exécutée de ce reliquaire, dans lequel étaient incrustées trois croix à doubles branches, une grande et deux petites. Saint Louis avait acheté la sainte couronne d'épines de Beaudoin de Courtenay, empereur de Constantinople; il lui fit faire un magnifique reliquaire d'or, qui existait encore, dans le trésor de la Sainte-Chapelle, en 1789, et dont nous possédons une assez belle copie coloriée dans le manuscrit des Heures d'Anne de Bretagne. Ce reliquaire était en forme de couronne royale, avec les douze apôtres dans des niches sur le cercle ; un cylindre de cristal entrant dans ce cercle renfermait la relique ; le tout était porté sur un pied. Si le reliquaire fut fondu en 1792, la relique fut conservée : elle est aujourd'hui déposée dans le trésor de la cathédrale de Paris. Parmi les reliquaires les plus célèbres, il faut encore signaler celui qui contenait la tunique de la sainte Vierge appartenant au trésor de la cathédrale de Chartres, et qui avait été donné à cette église par Charles le Chauve, en 876.

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, les formes données aux reliquaires pendant le moyen âge sont très-variées ; les plus anciens sont ordinairement des coffres de métal ou d'ivoire, quelques-uns sont façonnés en forme de tours ou ressemblent assez à une lanterne. Le trésor de Conques possède encore un reliquaire de ce genre, en bois recouvert de feuilles de cuivre et d'argent. Carré à sa base, il arrive à l'octogone au moyen de pans coupés, comme certains clochers du Limousin ; sa partie supérieure est à jour. Les *Annales archéologiques* de M. Didron ont donné une très-bonne gravure du reliquaire de Conques, accompagnée d'une notice à laquelle nous ne pouvons mieux faire que de renvoyer nos lecteurs [1]. Une inscription constate que ce reliquaire fut donné par l'abbé Bégon, qui gouverna le monastère de Conques de 1099 à 1118. Le musée de Cluny possède un fort beau reliquaire en forme de coffre qui appartient aux dernières années du XIe siècle ; il est connu sous le nom de *châsse de saint Yvet*, et provient de l'abbaye de Braisne. Ses faces et son couvercle sont sculptés dans des plaques d'ivoire ; les figures qui l'entourent représentent, sur l'une des grandes faces, les trois mages, un ange thuriféraire, la Vierge et le Christ avec saint Joseph et saint Siméon ; sur la face opposée, le Christ bénissant, saint Pierre et saint Paul ; puis, à droite, saint André, saint Thomas, saint Jacques, saint Jude, saint Barnabé et saint Barthélemy ; à gauche, saint Jean

[1] T. XVI, p. 277.

saint Jacques le Mineur, saint Philippe, saint Mathias, saint Mathieu et saint Simon ; sur le couvercle, du côté de la Vierge, Moïse, Isaïe, Jacob, David, Salomon et Aaron ; du côté du Christ, Jérémie, Samuel, Roboam, Balam, Abraham et Daniel ; au-dessus des petites faces, à la droite du Christ, Adam, Noé et les archanges Michel et Gabriel ; à sa gauche, Jessé, Jonas et les archanges Raphaël et Jérubin.

1



Nous donnons (fig. 1) l'ensemble de ce reliquaire, et (fig. 2) un détail de la sculpture sur ivoire. Le reliquaire de saint Yvet n'a pas, ainsi qu'on peut en juger, une destination spéciale ; c'est un coffret pouvant renfermer quelque objet sacré que ce soit ; tandis que les *chefs*, par exemple, ou bustes de métal renfermant la tête d'un saint, indiquaient parfaitement leur contenu. Les trésors des abbayes et des cathédrales en conservaient en assez grand nombre, entre autres ceux des églises de Saint-Denis en France et de Saint-Germain-des-Prés ; ces chefs sont gravés dans les histoires de ces abbayes [1].

[1] Dom Félibien, dom Bouillart.

Un des chefs les plus célèbres était celui que possédait la Sain
Chapelle de Paris et dans lequel était renfermée la partie supérie



du crâne de saint Louis ; ce chef était en or, décoré de pie
précieuses. Il avait été donné à la chapelle royale par Philipp
Bel, et reproduisait les traits du saint roi. Il est fort bien gr
dans l'*Histoire de saint Louis* du sire de Joinville, publié
Du Fresne Ducange [1]. Nous croyons devoir donner ici une copi
ce reliquaire, afin, s'il est possible, de détruire une erreur gross
perpétuée depuis la révolution par nos peintres d'histoire. M. A.
noir, en classant son musée des monuments français, avait

[1] 1678. In-f°.

enlever les statues de Charles V et de Jeanne de Bourbon, sa femme, qui décoraient le portail des Célestins à Paris, et, changeant les noms de ces deux personnages, les avait exposées au public comme étant les figures de saint Louis et de Blanche de Castille ; il lui semblait regrettable de laisser dans sa collection une lacune aussi importante ; et, comme il possédait deux statues de Charles V et deux de Jeanne de Bourbon, il s'était permis cette innocente supercherie. Mais quand, au retour des Bourbons, on commanda aux artistes bon nombre de bas-reliefs ou de tableaux dans lesquels devait figurer le saint roi, ceux-ci copièrent tous, avec la plus scrupuleuse fidélité, la tête et le costume de la statue des Célestins, et donnèrent ainsi au roi Louis IX les traits passablement vulgaires du sage roi Charles V. Or Joinville dit que son maître avait la taille élevée, le port noble et la tête haute[1] ; portrait qui répond parfaitement au buste de la Sainte-Chapelle que nous donnons (fig. 3), mais qui ne ressemble en rien au masque de Charles V. Il serait convenable, lorsqu'on veut peindre ou sculpter les traits du saint roi, ou de les trouver dans l'imagination de l'artiste, ou, si l'on veut rester fidèle à la tradition, de ne point perpétuer cette erreur qui prête au ridicule. Nous ne savons, au point de vue de l'art, ce que pouvait valoir le chef de la Sainte-Chapelle exécuté en or repoussé ; si l'on en juge par la gravure, c'était une œuvre remarquable.

Il existe encore, dans quelques églises, musées et collections particulières, des reliquaires de ce genre qui sont beaux. Un des plus anciens est le chef de saint Candide, copié par M. Blavignac[2]. Ce chef est fait de lames d'argent clouées sur un bois dur. La coiffure et les moustaches du saint sont ornées d'arabesques, ainsi que la bordure du collet. Le buste est monté sur un piédouche carré, sur lequel est représenté en petit relief le martyre du saint. Ce monument paraît dater du IXe ou Xe siècle. La cathédrale de Vienne en Dauphiné conservait le chef de saint Maurice, lequel était d'or couronné de pierreries ; ce reliquaire datait du IXe siècle[3]. Comme travail de repoussé, un des plus beaux chefs que nous connaissions se trouve dans la collection de M. Louis Fould. C'est là une œuvre d'une grande valeur ; nous ne connaissons pas la provenance de ce monument, qui appartient aux premières années du XIIIe siè-

[1] « ... Et vous promets que oncques si bel homme armé ne veis, car il paressoit par dessus tous depuis les espaules en amont... » Joinville, *Histoire de saint Louis*.

[2] *Histoire de l'Architecture sacrée dans les anciens évêchés de Genève, Lausanne et Sion*, p. 7. D. Blavignac. 1853.

[3] Bérodi, *Histoire de saint Sigismond*, p 364.

cle, et est en cuivre fort épais complétement repoussé au mar-

3



teau ; les cheveux seuls sont retouchés au burin. Notre gravure-

DICTIONNAIRE RAISONNÉ DU MOBILIER



Ad. Varin sculp.

RELIQUAIRE DE S^T. OSWALD

ARGENT REPOUSSÉ

(Pl. VII) ne peut donner qu'une faible idée de ce chef-d'œuvre.

Le trésor de la cathédrale de Laon était singulièrement riche en reliquaires. Plusieurs de ces reliquaires figuraient des images de la sainte Vierge portant de petits vases, des médaillons contenant de précieuses reliques; d'autres avaient la forme de petites châsses, beaucoup étaient de cristal, afin de permettre de voir les reliques qu'ils renfermaient. Dans l'inventaire de ce trésor[1], on remarque un magnifique reliquaire servant en même temps d'ostensoir[2], plusieurs statuettes et des reliquaires (monstrances) en forme de candélabre, des coffrets (pixides), des boîtes en forme de boule, de croix, etc.; des couronnes autour desquelles étaient suspendus de petits vases et des médaillons contenant des reliques. Le nombre des reliquaires du trésor de Laon s'élevait à près de cent quatre-vingts, et la plupart étaient en matières précieuses. Les cathédrales de Reims, de Rouen, de Bourges, de Chartres, d'Arras, de Saint-Omer, de Troyes, de Sens, n'étaient guère moins riches en objets de ce genre, qui, malheureusement pour l'histoire de l'art, sont aujourd'hui fondus ou dispersés. Mais c'était dans les abbayes particulièrement qu'on trouvait les plus riches et les plus nombreux reliquaires. Celle de Saint-Denis en France contenait, dans son trésor, une quantité incroyable de ces meubles sacrés; les plus remarquables sont gravés dans l'œuvre de Félibien. Celle de Saint-Germain-des-Prés n'était guère moins riche. Les trésors des églises paroissiales elles-mêmes possédaient des reliquaires célèbres, et l'abbé Lebœuf, dans son *Histoire du Diocèse de Paris*, en signale un grand nombre dont quelques-uns paraissent fort anciens.

La plupart des églises cathédrales et paroissiales avaient, dans leurs trésors, de grands coffres, sortes de châsses dans lesquelles on enfermait les reliques les plus vénérées, afin de les transporter dans les villes et villages du diocèse, pour recueillir des dons destinés à subvenir aux dépenses de la construction ou aux réparations de l'église. C'est en transportant au milieu des populations les plus précieuses reliques de leurs trésors que les cathédrales d'Amiens, de Noyon, de Senlis, purent achever les constructions entreprises à la fin du XII[e] siècle et au commencement du XIII[e]. Ces voyages que l'on faisait faire aux reliques des églises, accompagnées de plusieurs religieux, s'étendaient souvent bien au delà du diocèse particulièrement intéressé à l'achèvement de l'œuvre, et les dons recueillis ainsi étaient

[1] *Inventaire du trésor de la cathédrale de Laon*, publié par Edouard Fleury. 1855.
[2] Voyez p. 4.

parfois considérables. Cependant, à la fin du XIIIe siècle déjà, ces collectes ne produisaient probablement plus des résultats assez importants pour valoir la peine et les dangers auxquels les religieux s'exposaient en transportant au loin leurs plus saintes reliques ; car, à partir de cette époque, sauf dans les cas de calamités publiques, les reliques restent dans les trésors, et c'est aussi à cette époque que les chapitres comme les abbés font faire un grand nombre de reliquaires sur des formes nouvelles et très-variées, afin d'attirer l'attention des fidèles sur le contenu par la beauté du contenant. C'est évidemment autant le besoin de réchauffer le zèle attiédi des populations, que le désir de donner aux reliques des enveloppes dignes d'elles, qui engagea le clergé, pendant les XIIIe, XIVe et XVe siècles, à faire exécuter une quantité si prodigieuse de reliquaires sur les dessins les plus riches et les plus propres à émerveiller les fidèles. Le clergé du moyen âge avait parfaitement l'intelligence de son temps, et il savait qu'il captivait autant et plus peut-être les peuples par les yeux que par la parole et les saintes maximes. Les monuments qu'il éleva, qu'il couvrit de sculptures, de peintures et de vitraux, qu'il remplit des meubles les plus précieux, les plus curieusement travaillés, font ressortir l'importance qu'il attachait aux arts comme moyen de retenir les populations autour de lui.

Pour donner à nos lecteurs une idée de quelques-unes des conceptions les plus heureuses de cette époque, en fait de reliquaires, nous choisirons plusieurs exemples, inédits autant que possible [1], et exécutés en France ; car, il faut le dire, la moisson serait beaucoup plus riche si nous allions chercher ces exemples en Allemagne ; mais les caractères de l'orfévrerie des pays d'outre-Rhin, comme style et moyens de fabrication, sont tellement différents de ce qui tient aux anciens arts industriels de notre pays, que nous ne pourrions, sans jeter la confusion dans l'esprit de nos lecteurs, prendre indifféremment nos exemples en deçà ou au delà du Rhin.

Voici (fig. 1) un reliquaire (monstrance) dépendant du trésor de la cathédrale de Reims qui, comme composition et travail, est une œuvre remarquable. Il consiste en une sorte de tableau peu profond,

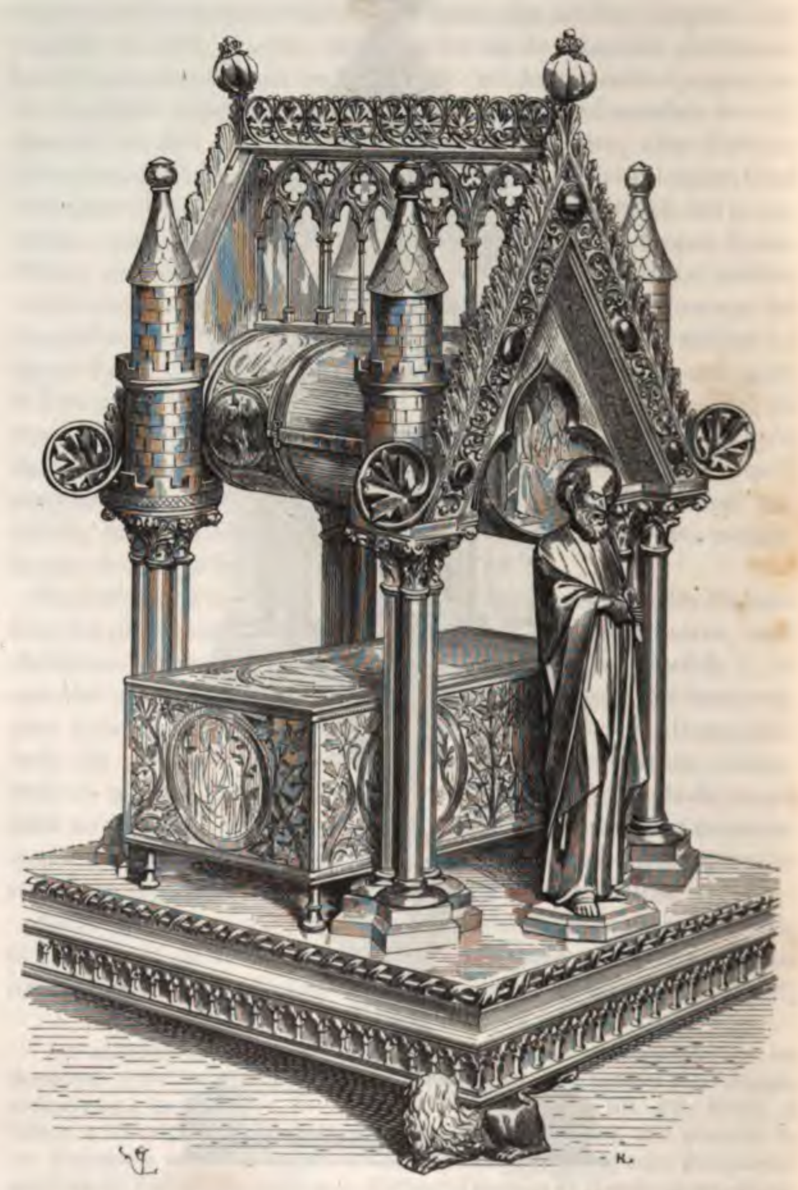
[1] Les publications archéologiques ont reproduit déjà un grand nombre de ces charmants petits meubles sacrés, et nous renvoyons nos lecteurs aux *Annales archéologiques* de M. Didron, aux *Mélanges archéologiques* des RR. PP. Martin et Cahier, à l'ouvrage déjà cité de M. Blavignac, pour prendre une idée générale de ces conceptions variées et souvent très-belles. Dans la partie de notre *Dictionnaire* qui traite de l'orfévrerie, nous avons d'ailleurs l'occasion de revenir sur ces objets, dans lesquels la finesse du travail l'emporte toujours sur la richesse de la matière.



é sur un pied, et est fabriqué en argent et cuivre repoussé et

doré. Cet objet d'orfévrerie appartient à la première moitié du

5



XIII[e] siècle. La partie centrale, comprise dans l'arcature, est détruite

et était destinée à recevoir une statuette probablement assise, ainsi que nous avons cru devoir le figurer. Ce reliquaire s'ouvre par-derrière au moyen d'une plaque en cuivre gravé et doré montée sur charnière. Au centre de cette plaque, la gravure représente Samson déchirant le lion avec ses mains. Sur le devant du pied, on voit représenté un personnage portant une épée et attaquant un lion. Le pied de cette monstrance est charmant comme forme et comme travail ; le quatre-lobes repoussé sur ce pied est couvert de gravures représentant des rinceaux d'un beau caractère.

Notre fig. 5 donne un reliquaire dépendant du trésor de la même église, et qui consiste en un cylindre de cristal enchâssé entre deux gâbles, une sorte de faîtage et quatre tourelles. Sous le cylindre est posée une cassette couverte de charmantes gravures. Ce reliquaire est quelque peu postérieur au précédent ; il appartient à la seconde moitié du XIIIe siècle, et n'est malheureusement pas complet ; ainsi que la plupart de ces objets, il a été dépouillé de quelques ornements et remonté assez grossièrement. Il présente cependant encore un ensemble gracieux et original. On remarquera la statuette en argent repoussé qui est posée en avant de l'un des deux gâbles ; cette statuette représente un des apôtres portant de la main gauche une bourse qu'il montre de la droite ; nous la supposons provenir d'un autre reliquaire ; cependant elle est de la même époque que celui-ci et du plus beau travail. Comme repoussé, c'est là une œuvre du plus haut intérêt. Nous donnons (fig. 6) un fragment des gravures appartenant au couvercle de la petite cassette posée sur le plateau inférieur.

Beaucoup de ces objets étaient enrichis de pierres précieuses, d'intailles ou camées antiques ; ces ornements ont été presque toujours enlevés et dispersés. Les trésors de Notre-Dame de Chartres, de Paris, de Reims, de Bourges, de l'église de Saint-Denis, possédaient une grande quantité de reliquaires sur lesquels étaient incrustées des pierres antiques. Quelquefois même des vases antiques en jaspe, en cristal de roche ou en agate, furent montés en argent ou en or et considérés comme des reliquaires d'un grand prix.

Le trésor de l'église de Saint-Denis possédait un de ces reliquaires (fig. 7), composé d'un vase en porphyre monté en vermeil ; cette monture figure un aigle ; elle date du XIIe siècle et est d'un travail précieux, ainsi qu'on en peut juger par le détail (fig. 8) de la tête de l'aigle. Sur le collet en métal du vase, on lit ces deux vers latins :

« Includi gemmis lapis iste meretur et auro :
« Marmor erat, sed in his marmore carior est. »

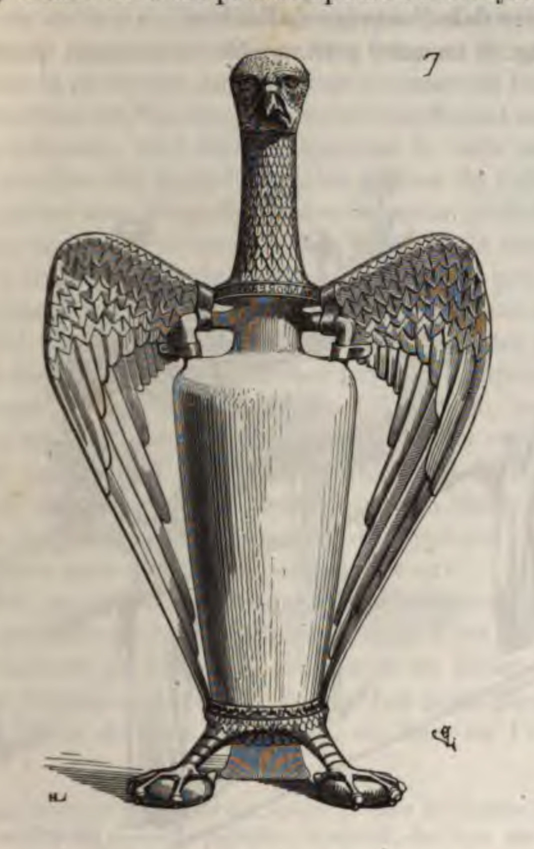
Pendant les XIV[e] et XV[e] siècles, on composa beaucoup de reliquaires avec des figures comme supports ; c'étaient des anges, des religieux,


6

des rois, des évêques qui portaient un vase ou un cylindre de cristal renfermant les précieux restes d'un saint. Tel était le reliquaire, également déposé dans le trésor de Saint-Denis et qui renfermait la mâchoire inférieure de saint Louis. « La relique, dit Félibien[1], était portée par deux figures couronnées, dont l'une représentait Philippe le Hardi et l'autre Philippe le Bel. » Sous la capsule contenant la relique, était représenté, à genoux, l'abbé mitré Gilles

[1] *Description de Saint-Denis en France.*

ntoise, tenant un autre petit reliquaire où se voyait enchâssé



7

gment d'os du saint roi. Derrière l'abbé, sur le soubassement,

8

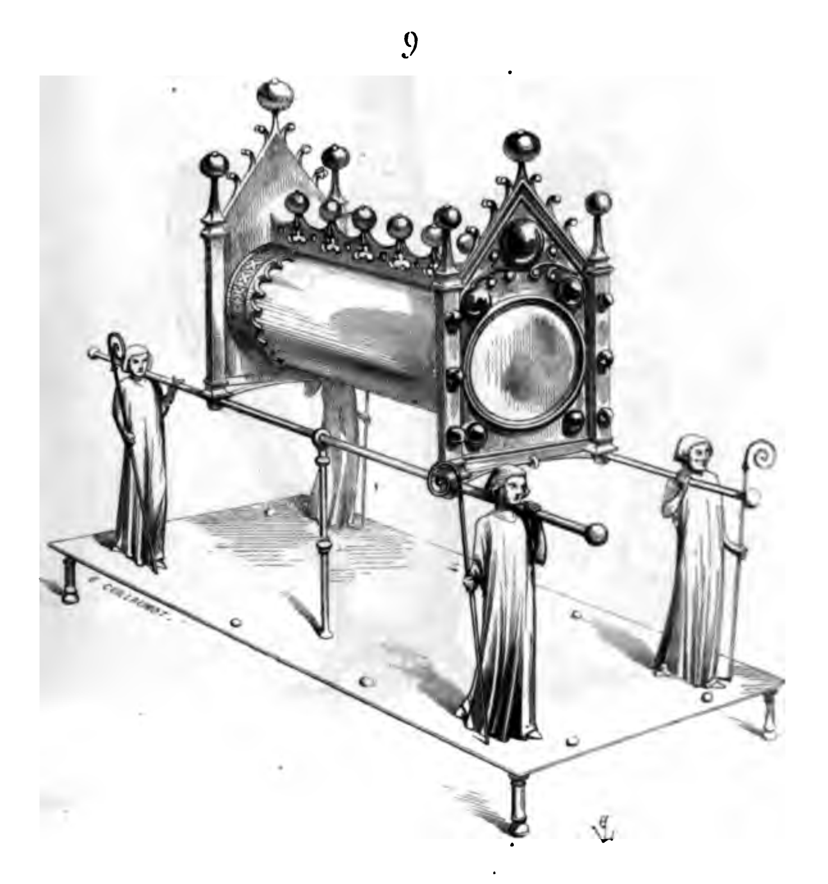


gravée cette inscription : « Ægidius abbas sancti Dionysi in honorem beati Ludovici præsens vas fieri fecit, quod ejus

« sacris istis reliquiis decenter ornavit. » On trouve la gravure de ce reliquaire dans l'ouvrage de Félibien.

Voici (fig. 9) un autre petit meuble de ce genre, qui fait partie de

9



la collection du musée de Cluny. C'est un cylindre de cristal, enchâssé dans du cuivre doré, avec crête décorée de boules en cornaline. Quatre abbés portent la relique sur une sorte de brancard. Le tout est posé sur une feuille de cuivre soutenue par quatre colonnettes. Ce reliquaire appartient à la fin du XIVe siècle.

Nous avons dit qu'il était d'usage, pendant le moyen âge, d'avoir des reliquaires portatifs; et, bien que ceux-ci ne puissent être considérés comme des meubles, cependant nous ne croyons pas devoir les séparer des reliquaires à demeure. Ces reliquaires étaient de deux sortes : les uns se plaçaient dans les bagages avec les

ustensiles sacrés que la plupart des princes et seigneurs faisaient porter avec eux en voyage ; les autres se plaçaient dessus ou dessous les vêtements, de manière à mettre en tout temps et en tous lieux le possesseur sous la protection du saint dont il conservait les reliques. Pendant leur séjour en Palestine, les croisés récoltaient une grande quantité de reliques ; tout était relique sur la terre sainte : les pierres du sépulcre de Jésus-Christ, les pierres du Calvaire, les pierres des portes sous lesquelles Notre-Seigneur avait dû passer. Si, parmi les croisés, il se trouvait bon nombre de chevaliers et d'écuyers qui entreprenaient le voyage par des motifs peu édifiants, la plupart étaient croyants et ramassaient avec un pieux empressement quantité de fragments provenant des lieux visités par Jésus-Christ et sa mère. De retour dans leur pays, ils s'empressaient de faire enchâsser ces parcelles dans des reliquaires, comme nos touristes aujourd'hui recueillent et gardent dans un écrin des morceaux de monuments et même des fragments du sommet des montagnes qu'ils ont visités[1]. Souvent ces écrins sacrés des croisés étaient faits en forme de dyptique ou de tryptique d'une assez petite dimension pour être portés partout avec eux.

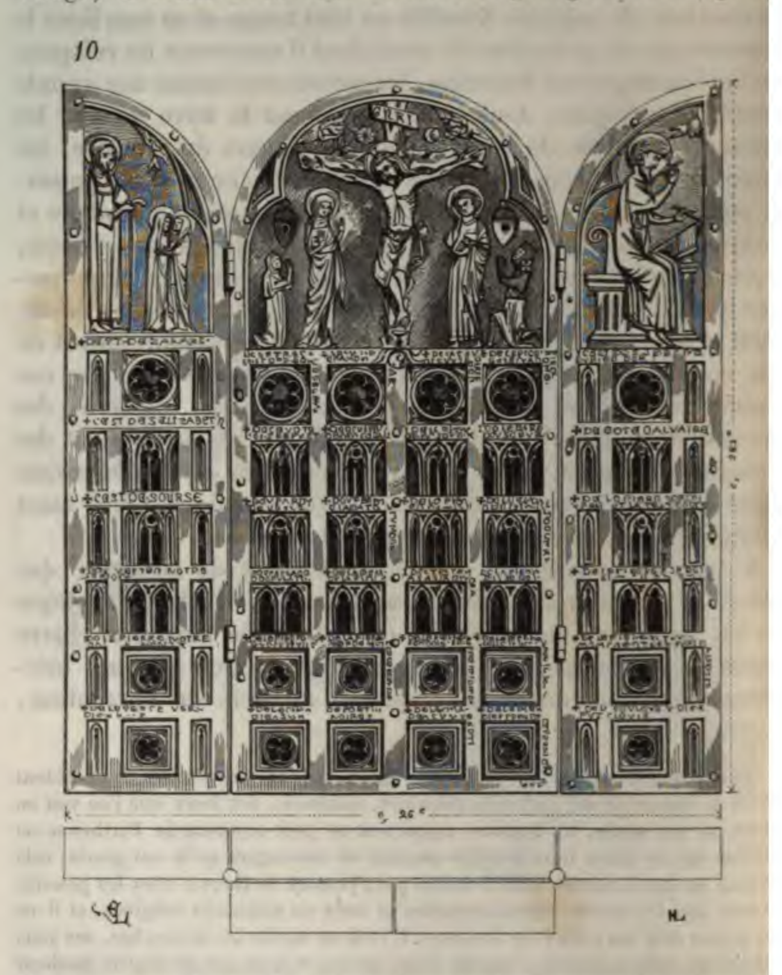
M. Arondel possède un précieux reliquaire de ce genre qui date de la première croisade de saint Louis[2]. C'est un tryptique en bois, recouvert en dedans et en dehors de lames de cuivre repoussées à l'étampe, gravées et dorées. Les trois plaques intérieures, dont nous donnons l'ensemble au tiers de l'exécution,

[1] Ce n'est pas d'aujourd'hui, on le voit, qu'est né chez les peuples de l'occident ce désir de conserver des souvenirs palpables, matériels, des lieux que l'on voit en passant. Au XIXe siècle, les touristes rapportent un petit morceau du Parthénon ou inscrivent sur un bâton ferré tous les sommets de montagnes qu'ils ont gravis ; cela est à coup sûr fort innocent, mais il ne faut pas s'étonner de trouver chez les pèlerins du moyen âge les mêmes idées auxquelles se mêle un sentiment religieux, et il ne faut pas pour cela les traiter de barbares. C'était un mérite au moyen âge, aux yeux de la société d'alors, d'avoir visité les lieux saints, et ceux qui avaient le bonheur d'en revenir en rapportaient des preuves matérielles. Il n'y a nul danger aujourd'hui à visiter l'Égypte et les Alpes, mais c'est un mérite dans le monde d'avoir vu beaucoup de pays, et on en rapporte des preuves. Le plaisir de raconter les événements et les dangers du voyage était aussi vif chez les croisés que chez nos pèlerins savants ou désœuvrés. Pendant la bataille de la Massoure, Joinville rapporte « que le bon Conte de Soissons se railloit avec lui, et disoit : Senneschal, lessons crier et braire cette quenaille. Et par la creffe Dieu, ainsi qu'il juroit, encores parlerons-nous vous et moy de cette journée en chambre devant les Dames. » Pèlerins du moyen âge et touristes peuvent se donner la main.

[2] M. Arondel a bien voulu nous communiquer ce précieux petit meuble et nous permettre de le faire graver.

représentent, au sommet, le crucifiement, avec saint Jean et l
Vierge, le soleil et la lune et deux anges pleureurs (fig. 10

10



Derrière saint Jean est un chevalier armé et agenouillé ; derrière
Vierge, une femme également agenouillée : ce sont les deux perso
nages qui ont dû recueillir les reliques et qui les ont fait enchâss
dans ce reliquaire portatif. Au sommet de la plaque de droite
un saint Jean Bouche-d'Or assis devant un scriptionale ; une ma
sortant d'une nuée le bénit. Au sommet de la plaque de gauche
représentée la Visitation et saint Zacharie. Au-dessous de ces suj
sont percées, dans les plaques de cuivre, une quantité de peti
ouvertures en forme de roses ou de fenêtres, renfermant des fra

its collés sur le bois qui fait le fond de ces ouvertures. Des riptions gravées surmontent chacune de ces petites cases et iquent ce qu'elles contiennent : ce sont des reliques de sainte abeth, de saint Zacharie, de saint Jean Chrysostôme ; des pares de pierres du Calvaire, du saint sépulcre, de la grotte où is s'est désaltéré, du rocher du mont des Oliviers où Dieu ura, du bloc sur lequel saint Georges eut la tête tranchée, de la onne où le Christ fut attaché ; des fragments du bois de la crèche, a porte Noire, etc. Ces reliques sont au nombre de trente-six.
ous donnons (fig. 11) un détail, grandeur d'exécution, de l'un



compartiments du reliquaire, et (fig. 12) la copie, également ndeur d'exécution, du chevalier agenouillé. La partie externe reliquaire est couverte de gravures représentant un lozangé

dans lequel apparaissent des fleurons, des fleurs-de-lis et des tours de Castille. En voici (fig. 13) un morceau, moitié d'exécution. De



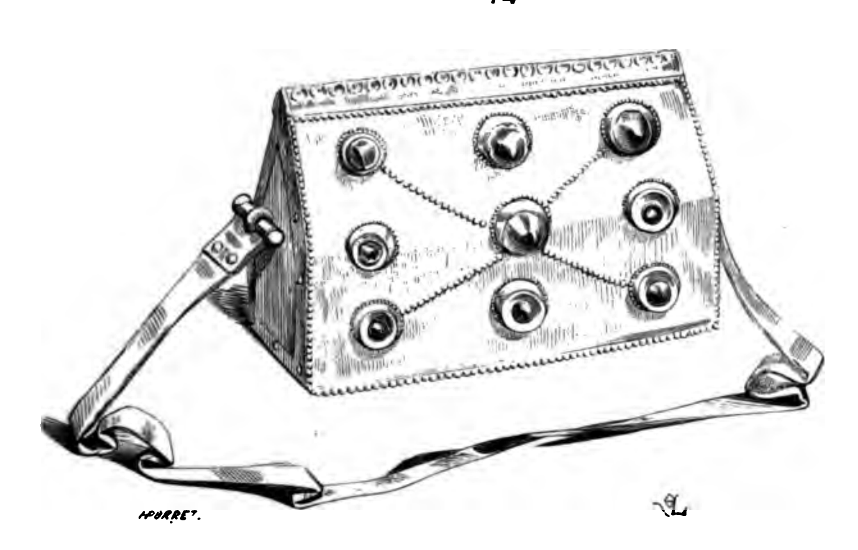


petites plaques émaillées devaient autrefois être incrustées dans les deux écus suspendus au-dessus des personnages agenouillés. Ces plaques ont disparu, de sorte qu'il est assez difficile de savoir à qui ce reliquaire portatif appartenait. La présence des fleurs-de-lis et des tours de Castille gravées sur les plaques qui revêtent l'extérieur du reliquaire ne désigne pas nécessairement le possesseur; car, à cette époque, on mettait des fleurs-de-lis sur beaucoup d'objets qui ne dépendaient pas pour cela du trésor royal. M. Arondel, le possesseur de ce précieux meuble, et plusieurs archéologues avec lui, ne semblent pas douter qu'il ait appartenu au roi saint Louis; mais, si cela était, le chevalier agenouillé serait couronné suivant l'usage, et on verrait entre le lozangé extérieur, avec les fleurs-de-lis et les tours de Castille, les armes de Marguerite de Provence, sa femme, qui, l'ayant suivi en terre sainte, serait alors la personne agenouillée derrière la Vierge. D'ailleurs ce reliquaire portatif est trop grossièrement exécuté et fabriqué en matière trop commune pour donner lieu de croire qu'il ait fait partie du trésor du saint roi. Peut-être a-t-il appartenu à l'un des membres de sa famille. Les

plaques intérieures, ainsi que nous l'avons dit, sont repoussées à l'étampe ; ce qui fait supposer que c'est là un de ces meubles de *pacotille* comme on en pouvait fournir à tous ceux qui rapportaient de terre sainte des reliques à enchâsser ; les fleurs-de-lis n'indiqueraient dans ce cas que la croisade dirigée par Louis IX. Cet exemple, unique peut-être et qui appartient bien évidemment au milieu du XIIIe siècle, n'en est pas moins d'un grand intérêt, en ce qu'il fait ressortir un usage de l'époque.

Le trésor de la cathédrale de Sens possède un reliquaire, de la fin du XIIe siècle, destiné à être porté sur les vêtements. Il est fait en forme de petite châsse, en cuivre doré plaqué sur bois, et se suspendait en bandoullière, comme nos gibernes de cavaliers. Il s'ouvre par-dessous à coulisse. Nous en donnons (fig. 14) une copie.





Les reliquaires destinés à être portés sous les vêtements étaient de formes très-variées ; c'étaient des médaillons, des sachets, des diptyques. Souvent même, certains bijoux recevaient des reliques, tels que les agrafes, les anneaux, les boucles (voy. les *Dictionnaires des Vêtements* et *des Bijoux*).

RETABLE, s. m. C'est le nom que l'on donne à la table posée verticalement au-dessus du dossier de l'autel. Nous n'avons pas à

nous occuper ici des retables fixes, mais des retables meubles que l'on posait sur l'autel à l'occasion de certaines solennités. Ces retables étaient en bois sculpté, peint, ou en métal, or, argent, cuivre repoussé et émaillé. La célèbre *pala d'oro* de l'église Saint-Marc de Venise est un retable, le plus riche et le plus précieux qu'il y ait en Europe. C'est une grande table de vermeil et d'or fin, de 3m,70 de long sur 2m,30 de haut, qui fut commandée à des orfèvres de Byzance, en 976, par Pierre Orseolo. A plusieurs époques, ce retable fut augmenté et décoré de nouveaux ornements. Le comte Cicognara [1] estime que quelques panneaux byzantins de ce magnifique monument d'orfévrerie appartiennent à l'année 976; ce sont ceux qui contiennent des inscriptions grecques. Il paraîtrait que ce fut le doge André Dandolo qui fit remonter entièrement la *pala* vers 1345, en se servant de toutes les pièces successivement ajoutées à celles du retable primitif. Les figures sont en vermeil et en or, faites au repoussé et ciselées; la plupart des fonds sont émaillés et enrichis d'une quantité considérable de pierres précieuses, parmi lesquelles il y en a de fort belles. Au centre est le Christ bénissant et tenant le livre des évangiles ouvert; autour de lui sont posés, dans des médaillons circulaires, les quatre évangélistes. Au-dessus on voit, dans cinq compartiments de formes différentes, deux archanges et deux chérubins; au centre, un trône surmonté d'une colombe et d'une sphère avec une croix. Ces sujets forment ensemble un carré parfait et sont la partie la plus ancienne du retable. A droite et à gauche sont les apôtres et les archanges; au-dessous, les prophètes; au-dessus et sur les côtés, diverses petites scènes: un crucifiement, Jésus au milieu des docteurs, Jésus descendant aux limbes, des sujets de la vie de saint Marc et de la Vierge. Enfin, dans la grande frise supérieure, on voit, au centre, l'archange saint Michel; à sa droite, le crucifiement, la résurrection et l'entrée à Jérusalem; à sa gauche, l'Ascension, la Pentecôte et la mort de la Vierge.

Comme nous le disions au commencement de cet article, ces sortes de retables n'étaient point à demeure sur les autels, et ce sont les plus anciens. Dans les églises primitives, et particulièrement dans les cathédrales, il n'y avait pas de retables fixes sur les autels principaux, puisque le trône épiscopal se trouvait au fond de l'abside. D'ailleurs, Guillaume Durand [2] dit expressément: « Que c'est « pour symboliser la fuite des apôtres, après que Jésus eut été livré,

[1] Cicognara, *Fabbriche più cospicue di Venezia.*
[2] *Rational*, lib. IV, cap. XXX.

« qu'après avoir reçu l'hostie le prêtre cache la patène sous le « corporal, ou au moins que le sous-diacre, l'ayant enlevée de « dessus l'autel, la tient enveloppée par derrière..... ou ne laisse à « découvert qu'une petite partie de la patène, pour montrer que la « bienheureuse Vierge et le bienheureux Jean l'évangéliste ne « s'enfuirent pas et ne se cachèrent pas.... C'est pourquoi le prêtre, « avant de dire : *Pax domini*, comme pour annoncer la bonne « nouvelle de la résurrection du Seigneur, reprend la patène..... » Et plus loin il ajoute [1] : « S'il en est (des diacres et sous-diacres) qui « se tiennent debout derrière l'autel, *les yeux fixés sur l'évêque*, ils « représentent les femmes qui virent la Passion de loin. Tous ceux « qui sont derrière l'évêque ou derrière l'autel s'inclinent, par « respect pour la majesté divine et l'incarnation du Seigneur..... » Ces passages indiquent clairement que, du temps de Guillaume Durand, c'est-à-dire à la fin du XIIIe siècle, en France, il ne pouvait y avoir de retable sur le maître autel des cathédrales, puisque la présence du retable eût empêché l'officiant de reprendre la patène, et les diacres, rangés derrière ce retable, d'avoir les yeux fixés sur l'évêque. Mais, dans les églises abbatiales, il y avait, bien avant cette époque, des retables mobiles sur les principaux autels; et, dans les églises paroissiales et les chapelles, il en existait, dès le XIIe siècle, de fixes. L'église abbatiale de Saint-Denis possédait un retable d'or sur l'autel de la Trinité, dit *autel matutinal* (voy. *Dictionnaire d'Architecture,* au mot AUTEL, fig. 7).

Si, en France, les cathédrales ne possédaient pas de retables fixes avant le XVIe siècle, il paraîtrait qu'il en était de même en Allemagne, en Italie et en Angleterre ; la *Pala d'oro* de Saint-Marc est, comme on l'a vu plus haut, d'une époque fort reculée, mais c'est un retable mobile; et la cathédrale de Bâle en Suisse possédait un retable d'or du temps de saint Henri, que l'on plaçait sur son maître autel, à l'occasion de certaines solennités seulement. Ce retable fait aujourd'hui partie de la collection du musée de Cluny; nous en parlons dans le *Dictionnaire de l'Orfévrerie,* quoique ce ne soit pas là une œuvre française.

On voit aujourd'hui, dans la sacristie de l'église impériale de Saint-Denis, un retable mobile de cuivre repoussé et émaillé, d'une grande pureté de style, qui appartient au XIIe siècle et fut rapporté de Coblentz pendant les guerres de la révolution. Ce retable porte 2^m,16 de longueur sur 0,59 c. de hauteur, non compris l'arcade

[1] *Rational*. lib. IV, cap. XXXIV.

centrale. Notre Pl. VIII en donne l'ensemble. Au sommet est représenté le Christ en buste, bénissant de la droite à la manière grecque, et tenant dans sa main gauche un livre ouvert, sur les pages duquel on lit : « *Pax vobis.* » Le Sauveur est entouré de langues de feu. Au-dessous de lui sont rangés, assis, les douze apôtres. Des rayons partant du Christ se répandent derrière eux sur le fond du retable. La tête de chaque apôtre porte un nimbe magnifique en émail, et une flamme descend sur chaque nimbe. Ces personnages sont très-animés; plusieurs tiennent des livres, un seul porte un phylactère, quelques-uns montrent le Christ par un geste expressif, d'autres semblent écouter la voix d'en haut. Nous donnons (fig. 1) la copie d'une de ces figures pleines de style et d'une exécution parfaite. Toutes sont en ronde-bosse, en cuivre doré très-mince, repoussé et rempli de bois et de mastic. Les émaux des nimbes sont de fabrique byzantine et d'une grande finesse. Les colonnes et les chapiteaux qui séparent les apôtres deux par deux sont une restauration moderne (voy., pour les détails relatifs à la fabrication de ce meuble, le *Dictionnaire de l'Orfévrerie*).

Un des plus anciens grands retables (meubles) que nous connaissions est celui que l'on voit encore aujourd'hui accroché dans le bas-côté sud du chœur de l'église de Westminster à Londres, et qui, par sa dimension, n'a pu servir qu'au maître autel de cette célèbre abbaye. Ce retable est de fabrication française; sa longueur est de 3^{m},30 de long (10 pieds) sur 0,96 c. de haut (3 pieds); il date du milieu du XIIIe siècle. Il se compose d'un parquet de bois à compartiments et sculpté, entièrement revêtu de vélin collé à la colle de fromage, couvert de gauffrures dorées, de plaques de verre fixant des dessins d'or sur couleur, d'une extrême finesse, et de peintures d'un beau style. Le moine Théophile parle longuement, dans son *Traité des divers arts*, de ce genre de décoration appliquée sur panneaux de bois. La moitié environ de ce beau retable est malheureusement altérée, au point qu'on a peine à reconnaître les sujets; mais ce qui en reste suffit pour donner une haute idée de la perfection apportée dans la fabrication de ces meubles qui garnissaient nos églises. Nos lecteurs ne nous sauront pas mauvais gré de leur donner de nombreux renseignements sur un objet peut-être unique en Europe, et qui permet, en l'étudiant avec soin, de ressusciter un genre de fabrication entièrement oublié aujourd'hui, produisant les effets les plus splendides avec des moyens très-simples.

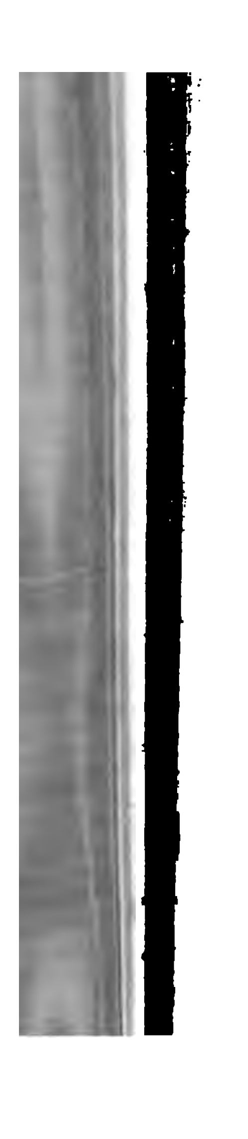
D'abord, la fig. 2 donne l'ensemble de toute la composition, de



E. Viollet-le-Duc del.

RETABLE DE COBLENTZ

cuivre repoussé et doré



ure de bois. La partie centrale présente, dans l'arcature A,
st debout bénissant; il tient dans sa main gauche une sphère



uelle sont peints le firmament, la terre et les eaux; à sa
dans l'arcature B, est la Vierge, et dans l'arcature C, à sa



RETABLE DE L'ÉGLISE DE WESTMINSTER.



Viollet le Duc del. — Chromolith. Lemercier, Paris. — E. Beau lith.

FRAGMENT DU RETABLE DE WESTMINSTER

Paris chez Bance, édit. 13 rue Bonaparte.

gauche, saint Jean. Dans la niche D, on voit saint Pierre, et dans celle E, saint Paul. Divers sujets peints, d'un style remarquable, garnissaient les huit étoiles; trois de ces sujets seulement sont assez bien conservés; l'un représente la femme adultère et Jésus écrivant sur le sable; le second représente la résurrection de la fille du centurion; le troisième, la multiplication des pains. Nous donnons (Pl. IX) le saint Pierre avec son entourage. Pour le mode de fabrication de ces sortes de meubles, voir le RÉSUMÉ HISTORIQUE.

L'église abbatiale de Saint-Germain-des-Prés possédait un beau retable en cuivre doré, qui avait été donné à l'abbaye par l'abbé Simon, en 1236 [1]. Ce retable, qui avait 3m,00 de long sur 0,70 c. de hauteur, se composait d'une suite d'arcatures séparées par des colonnettes; dans l'arcature centrale, plus large que les autres, on voyait le Christ en croix, saint Jean et la Vierge, puis l'abbé Guillaume à genoux, rapporté, en 1409, devant le crucifix. Dans les trois arcatures jumelles, à la droite du Christ, étaient placées les statuettes en cuivre repoussé et doré de saint Jean-Baptiste, de saint Pierre, de saint Jacques, de saint Philippe, de saint Germain et de sainte Catherine; dans les arcatures, à la gauche du Christ, celles de saint Paul, de saint André, de saint Michel archange, de

[1] Ce retable est assez bien gravé dans l'*Histoire de l'Abbaye*, de dom Bouillart, pour faire voir que le bénédictin se trompe lorsqu'il prétend que l'abbé Guillaume III le fit refondre en 1409. Ce n'est pas la seule erreur de dom Bouillart à ce sujet; il donne le retable comme un parement d'autel, parce que, de son temps, ce meuble était, en effet, enchâssé dans une riche bordure d'orfèvrerie et se trouvait placé devant le maître autel. Mais les dimensions en hauteur de cette plaque de cuivre repoussé, ciselé, émaillé et doré, ainsi que les sujets qui la décorent, ne peuvent laisser douter qu'elle n'ait été originairement un retable mobile, de même que le style de l'ornementation la font certainement remonter au XIIIe siècle. La petite figure qui est à genoux devant le Christ, au milieu du retable, portait, sous ses pieds, cette inscription : « Guillermus tertius hujus ecclesiæ abbas. » C'est probablement là ce qui fit croire à dom Bouillart que le retable en entier avait été refondu par cet abbé. Mais ceci prouve seulement que Guillaume trouva bon de faire ajouter sa statuette au devant du retable qu'il répara peut-être; on voit très-bien, d'ailleurs, que cette statuette n'a aucun rapport avec le reste de la composition et ne s'y relie en aucune façon. Puis Guillaume, s'il eût été le donateur du retable, n'eût pas manqué d'ajouter « hoc opus fecit, » suivant l'usage, et comme il n'avait pas manqué de le dire dans l'inscription de la grande châsse refaite par lui. Ajoutons que dom Bouillart reconnaît plus loin son erreur, car il dit : « Mais parce que ce *retable* n'avait pas assez de hauteur pour remplir le devant de l'autel, on y a ajouté une bordure..... » Si nous insistons sur ce fait, c'est qu'il est important de constater qu'avant le XVIe siècle on plaçait rarement des sujets et des personnages saints, surtout le Christ, *devant l'autel*. Et, en effet, cette représentation de personnes divines devant les genoux de l'officiant, ne paraît guère convenable.

rouleaux rangés dans la petite boîte ; à l'extrémité de la queue, en A, l'écritoire dans son trou. Une feuille de vélin est déployée sur le scriptionale ; les tablettes supérieure et inférieure, dépassant la boîte, permettaient de prendre et de porter facilement ce petit meuble. Nous trouvons, à la porte de droite de la façade occidentale de la cathédrale de Chartres, dont les sculptures appartiennent au XIIe siècle, des scriptionales à peu près semblables à celui-ci.

Les écoliers qui fréquentaient, pendant les XIIe et XIIIe siècles, les écoles des monastères et des cathédrales portaient avec eux ces scriptionales, dans lesquels ils plaçaient ce qu'il faut pour écrire, comme aujourd'hui les jeunes gens qui suivent les cours se munissent de cahiers-pupitres pour prendre des notes. Lorsqu'on cessait d'écrire, on bouchait l'encrier de corne et on le suspendait à sa ceinture ; le scriptionale, on le plaçait sous son bras, avec les plumes et peaux de vélin qu'il contenait. Quant aux scriptionales à pieds, ils ressemblent assez à nos guéridons, si ce n'est que la tablette supérieure est carrée et inclinée. On voit ces meubles figurés dans un grand nombre de manuscrits ; ils paraissent avoir été souvent assez richement décorés et fabriqués en métal ou en bois.

Dans la fig. 2, copiée sur une vignette du Xe siècle[1] représentant saint Jean ailé, on voit un scriptionale à trois pieds et dont la tablette supérieure inclinée est portée par trois branches. Ce meuble paraît être en métal ; mais ici l'écritoire est portée par l'aigle de l'évangéliste. Une belle vignette d'un évangéliaire du IXe siècle, faisant partie de la bibliothèque d'Amiens, représente saint Luc ayant devant lui un scriptionale dont la forme est singulière[2]. Nous le donnons ici (fig. 3). Il semblerait que le support A était en métal, en fer ou cuivre, et que la tablette B, sur laquelle on écrivait, pouvait s'enlever et s'incruster au moyen des deux tasseaux C sur la planchette fixe E. Cette disposition d'une tablette mobile paraît se présenter fréquemment, et elle était justifiée par la nécessité où se trouvait le copiste de tendre sa feuille de vélin pour écrire ou peindre, au moyen de fils passant à travers de petits trous ménagés dans les tasseaux C, comme on tend la peau d'un tambour. Ce qui prouve que les copistes et les dessinateurs et peintres en miniature tendaient les peaux de vélin avant de s'en

[1] *Biblia sacra*. Bib. imp., f. lat., n° 10.

[2] Notre dessin représente ce meuble d'une façon moins conventionnelle que la vignette du manuscrit, afin de rendre sa forme et sa construction plus intelligibles.

servir, c'est qu'on remarque encore, sur les bords des marges des

2



manuscrits, des traces de tension et même quelquefois des trous rapprochés. L'usage de tendre les peaux de vélin au moyen de fils a causé ces ondulations qui se voient sur les tranches des manuscrits et qui empêchent les feuillets d'être parfaitement planes, comme le sont nos papiers soumis à la presse avant d'être reliés.

Nous donnons ici (fig. 4) un joli scriptionale, de la fin du XIII[e] siècle, provenant d'une vignette du roman d'Alexandre[1]. Ce scriptionale est muni, dans sa partie inférieure, d'une grosse bague destinée à donner du poids au pied et à empêcher le meuble de basculer sous la pression de la main s'appuyant sur la tablette.

[1] *Rommans d'Alexandre*. Bib. imp., f. La Vallière, n° 45.

›ine écrit avec une plume et tient un grattoir de la main

3





e suivant l'usage ; ce grattoir était destiné à tailler la plume

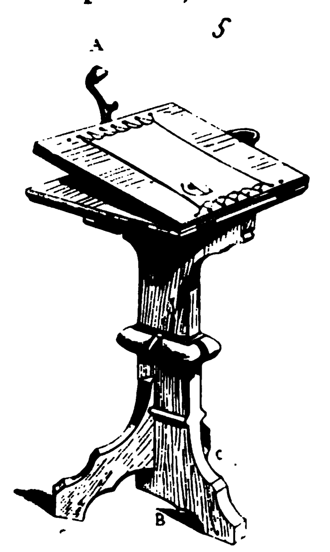
4



ılever les aspérités qui se rencontraient sur la peau de vélin. ıaire dans laquelle ce moine est assis est d'une forme assez ›mmune.

Les scriptionales à un pied étaient souvent, pendant le xv[e] siècle, munis d'une double tablette pouvant s'incliner plus ou moins au moyen d'une petite crémaillère en fer. Il existait encore, en 1835, dans les galetas de l'abbaye du mont Saint-Michel-en-Mer, des débris de plusieurs scriptionales ayant la forme indiquée dans la fig. 5. La planchette supérieure, maintenue à la planchette

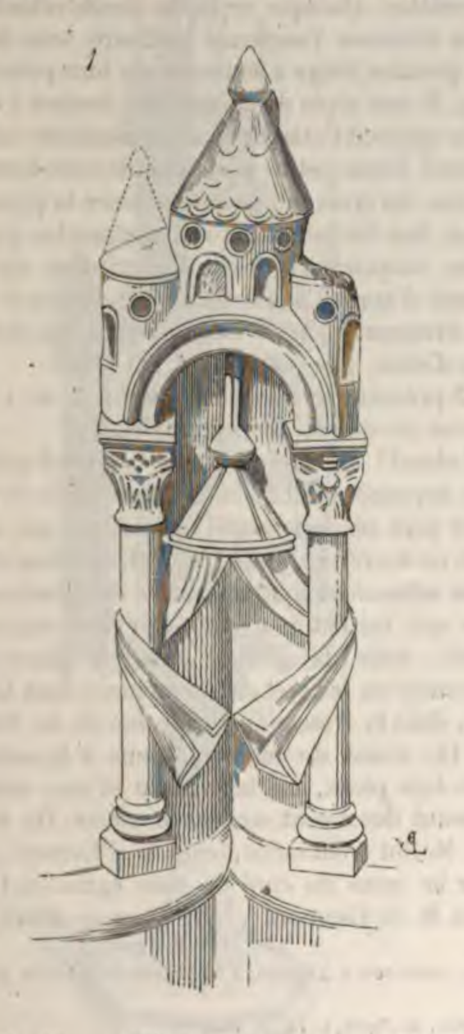
5



inférieure au moyen de deux charnières, était garnie d'une peau de vélin collée sur le bois, puis percée de trous, ainsi que l'indique notre figure, afin de permettre de tendre les feuilles sur lesquelles on voulait écrire. La petite crémaillère à trois crans est indiquée en A. Dans la planche B, d'un pouce d'épaisseur, servant de support principal, viennent s'assembler, de biais, deux pieds C, formant ainsi un trépied fort simple. Le support principal B est disposé de manière à ne point gêner les genoux du copiste qui, grâce au peu d'épaisseur et à la direction de cette planche verticale, peut approcher le meuble entre ses jambes, tout près de sa poitrine. La faculté de pouvoir incliner plus ou moins la tablette, comme on le fait pour les tables dites *à la Tronchin*, rendait ce scriptionale fort commode. N'ayant que trois pieds, il était parfaitement fixe sur le sol, celui-ci n'eût-il pas été parfaitement de niveau.

Les scriptionales à un support n'étaient pas les seuls en usage pendant le moyen âge ; quelquefois ils étaient façonnés en forme de pupitre sur quatre pieds, comme certains lectrins. Une des clefs de voûte du jubé de la cathédrale de Chartres, déposée dans le

me dans un sac suspendu à la muraille, près de l'autel. En il est encore d'usage de porter le saint sacrement dans une placée sous une sorte d'enveloppe d'étoffe précieuse qui, nt tout autour, forme au-dessus d'elle une sorte de petite Enfin, l'un des chapiteaux du cloître de Moissac (XIIe siècle), donne la représentation sculptée d'un dais encourtiné qui a l'apparence de reproduire la forme des tabernacles les plus



nement adoptés par l'Église. Nous donnons (fig. 1) une copie curieux fragment.

nacle que dans le sens figuré, comme représentant le sanctuaire, ainsi que chez le peuple hébreu. Thiers[1] est d'opinion qu'il n'y avait pas de tabernacles dans la plupart des églises, « parce qu'on « n'y réservoit point du tout la sainte Eucharistie pour les malades; « ou que, si on l'y réservoit, ce n'étoit point sur les principaux « autels. » Ce savant auteur prétend (et les monuments confirment son opinion) que l'Eucharistie était réservée dans des armoires pratiquées dans la muraille derrière ou à côté des autels, ou encore dans des tours transportables, habituellement déposées dans la sacristie et que l'on n'apportait près de l'autel qu'au moment de la communion des fidèles. Ce qui est certain, c'est que la divine Eucharistie était réservée, dans beaucoup d'églises cathédrales et conventuelles, dès le XIIe siècle, dans une colombe ou une petite boîte d'or ou d'argent suspendue au-dessus de l'autel au moyen d'une chaîne. Quant à ces tours servant de tabernacles et placées à côté des autels, le même Thiers dit en avoir vu une de bronze assez ancienne dans le chœur de l'église paroissiale de Saint-Michel de Dijon. Fortunat, évêque de Poitiers, loue saint Félix, archevêque de Bourges, qui vivait vers 570, de ce qu'il avait fait faire une tour d'or très-précieuse pour mettre le corps de Jésus-Christ. Frodard[2] rapporte que Landon, archevêque de Reims, fit faire une tour d'or pour être placée *sur* l'autel de l'église cathédrale de Reims. Grégoire de Tours raconte qu'un diacre indigne de la ville de Riom, voulant porter une tour d'une sacristie voisine dans l'église, cette tour s'échappa de ses mains et se transporta d'elle-même en l'air sur l'autel où l'on célébrait les saints mystères. Ces textes, et bien d'autres qu'il serait superflu de citer, nous font assez voir que si, dans les premiers siècles du moyen âge, il n'y avait pas de tabernacles fixes sur les autels, les églises en possédaient de portatifs qui conservaient ainsi le caractère de meubles, et qui, à ce titre, doivent trouver ici leur place. Nous nous occuperons d'abord des tabernacles en forme de tours suspendues ou posées sur les autels ou près d'eux. Le nom de tabernacle nous indique assez que, dans l'origine, les meubles destinés à renfermer la sainte Eucharistie devaient être revêtus d'une sorte de tente.

L'Église grecque, à laquelle il faut revenir toutes les fois que l'on veut retrouver les traditions primitives, conservait et conserve encore l'Eucharistie dans une boîte entourée d'un morceau d'étoffe,

[1] *Dissert. sur les principaux autels des églises*, ch. XXIV.
[2] *Hist. rem.*, lib II, cap. VI.

ou même dans un sac suspendu à la muraille, près de l'autel. En Italie, il est encore d'usage de porter le saint sacrement dans une boîte placée sous une sorte d'enveloppe d'étoffe précieuse qui, tombant tout autour, forme au-dessus d'elle une sorte de petite tente. Enfin, l'un des chapiteaux du cloître de Moissac (XIIe siècle), nous donne la représentation sculptée d'un dais encourtiné qui a toute l'apparence de reproduire la forme des tabernacles les plus



anciennement adoptés par l'Église. Nous donnons (fig. 1) une copie de ce curieux fragment.

Les tours de métal servant de tabernacles ont disparu depuis longtemps de nos églises ; mais, heureusement, ces meubles n'étaient pas toujours fabriqués en matières précieuses ; beaucoup étaient simplement en bois peint et doré. On voit encore, dans l'église de l'ancienne abbaye de Sénanque (Vaucluse), une de ces tours qui date du XIIIe siècle ; elle est en bois dur, à deux étages séparés par un petit plancher, percés de fenêtres vitrées en verre d'un ton verdâtre. Quoique repeinte grossièrement à une époque récente, on retrouve l'ancienne peinture sous la nouvelle, et le plafond du premier étage a conservé ses tons primitifs.

Voici (fig. 2) une copie de ce meuble, destiné à être porté sur un pied dont on aperçoit l'attache sous la planchette inférieure. Chaque étage est muni d'une petite porte simplement fermée par un tourniquet en bois. La croix qui devait terminer la pyramide principale n'existe plus. Sur les bandeaux qui portent les pignons, entre les tailloirs des chapiteaux, on lit l'inscription suivante, repeinte probablement d'après l'ancienne : QUI : MANDUCAT : HUNC : PANEM : VIVET : IN : ÆTERNUM. Chaque mot occupant une des faces de l'octogone, l'une d'elles, par conséquent, est vide[1].

La fig. 3 présente le plan du tabernaclé au niveau A B, et la fig. 4, le plan au-dessus des pyramides.

L'abbé Lebeuf[2] dit avoir vu, sur le grand autel de l'église de Choisel, du doyenné de Châteaufort, un retable de pierre « devant « lequel est posé un tabernacle à l'antique qui est en forme de « pyramide ou tourelle à jour. L'abbé Chastelain et autres célèbres « liturgistes estimoient fort ces sortes de tabernacles, dont quel- « ques-uns qui restent peuvent avoir trois ou quatre cents ans « d'antiquité ; mais ils ajoutent que leur place étoit à côté de « l'autel, comme on les voit communément dans les Pays-Bas. »

Piganiol, dans la *Nouvelle description de la France*[3], rapporte que Louis IX, avant de mourir, donna à la cathédrale d'Arras, entre autres legs pieux, un tabernacle et une statue de la Vierge d'argent pesant deux cent cinquante marcs. On voit encore, dans l'église de Moltot (Calvados, canton d'Evrecy), un tabernacle replacé par les soins du curé de cette église en 1842. « Ce taber- « nacle, dit M. de Caumont[4], offre l'image d'une tour pentagone

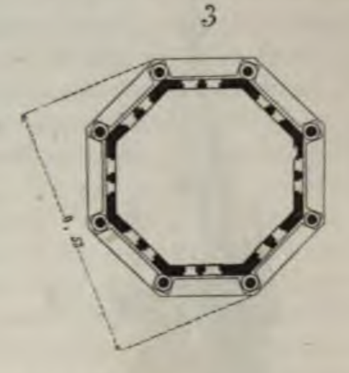
[1] M. Joffroy, architecte à Avignon, a bien voulu dessiner ce précieux meuble pour nous.
[2] *Hist. du dioc. de Paris*, t. IX, p. 155.
[3] T. II, p. 120.
[4] *Bulletin monum.*, t. IX, p. 321.



minée par une gracieuse pyramide garnie de crochets. Deux

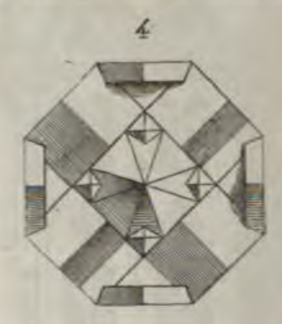
« étages superposés dans la hauteur d'un joli tourillon sont percés

3



« sur chaque face de fenêtres d'une délicatesse extrême dans le

4



« genre flamboyant. Ces étages sont séparés l'un de l'autre par « une rampe simulée, dans le même style que les fenêtres..... Tout « porte à croire que ce tabernacle est à peu près du temps de « Louis XII. L'étage inférieur était destiné à contenir les hosties, « et l'étage supérieur pouvait servir d'exposition. » Ces descriptions et l'exemple que nous donnons (fig. 2) indiquent assez quelle était la forme habituelle de ces sortes de meubles, posés, comme le disent Thiers et l'abbé Lebeuf, plutôt à côté des autels que sur les retables.

Pour les tabernacles suspendus, et qu'on désignait sous le nom de *suspension*, ils étaient fréquents, ainsi que nous l'avons dit, dans les églises cathédrales et monastiques. Mabillon, Thiers, le sieur de Moléon, l'abbé Lebeuf, citent un grand nombre de ces sortes de tabernacles, dont la forme la plus ordinaire était celle d'une colombe posée sur un plateau suspendu par trois chaînettes

ıne chaîne principale à une crosse en bronze ou même en argent ́é. Nos musées conservent encore un assez grand nombre de ces ernacles, ce qui indique suffisamment qu'ils étaient fort communs. en voit plusieurs au musée de Cluny. M. le prince Soltykof en sède un fort beau en cuivre doré et émaillé.

.a fig. 5 reproduit l'une de ces colombes. Le couvercle est placé



ır le dos de l'oiseau. Les ailes, au lieu de simuler des plumes, ınt couvertes d'arabesques d'un beau style et qui donnent la date récise de cet objet (XIIe siècle).

Nous ne saurions faire comprendre les dispositions d'ensemble e ces tabernacles suspendus, sans une figure (6), qui nous évitera e longues descriptions. On voit, en A, la colombe disposée sur son lateau, accrochée au dais B par trois chaînes pouvant être facilement décrochées, de manière à enlever le plateau avec le ciboire, i l'on ne veut le laisser exposé. Au dais B est fixée une tringlette ircalaire par deux attaches, l'une derrière, l'autre devant. Un etit rideau, garni au chef de ganses de soie, muni de deux annelets, peut entourer complétement le plateau inférieur, si l'on tire s deux bouts C de la ganse passant par les annelets. Cette



manœuvre est facile à comprendre. Voulant fermer le tabernac

(la petite tente), le prêtre tient de la main droite le bord antérieur du plateau, afin de l'empêcher de basculer ; de la gauche, il prend les deux glands C, tire sur les annelets qui tendent à se réunir au point D, les ganses du chef du rideau glissant ainsi sur la tringlette circulaire. On voit que la chaîne principale roule sur une poulie E, puis vient entrer dans une petite lucarne percée en F dans les combles d'un groupe de tourelles. Une autre poulie, cachée dans l'intérieur de la tige de la suspension, renvoie la chaîne jusqu'au pied de la colonne, où elle est accrochée à un goujon caché par une petite porte fermant à clef. C'est le même mécanisme que celui servant à faire descendre et à hisser les anciens réverbères suspendus à des crosses de fer.

Dans notre *Dictionnaire d'Architecture*, au mot AUTEL, on trouve plusieurs de ces suspensions au-dessus des retables. Quelquefois le tabernacle suspendu se composait d'une boîte (custode) accrochée sous le dais par un anneau sans plateau. Le plus ordinairement, une petite tente en étoffe entourait cette boîte, comme dans l'exemple que nous venons de donner. « .... Pour cinq pièces de custodes « de cendal de grainne [1] pour l'oratoire du roy pour la feste « de l'Estoile.... [2]. Le nom de tabernacle, conservé à travers les siècles, pour indiquer la réserve de la sainte Eucharistie, indique assez que la forme d'une tente fut longtemps adoptée. L'enveloppe en étoffe, qui était destinée à entourer la boîte (custode) suspendue sans plateau, était fixée au dais ; mais sa partie inférieure était garnie d'une ganse cousue seulement de distance en distance. Un cordonnet passant entre la ganse comme dans des anneaux permettait de fermer la petite tente par le bas, qui avait ainsi l'apparence d'un sac retourné.

La fig. 7 indique ce genre de tabernacle ouvert, et la fig. 7 bis le tabernacle fermé. Jusqu'à la fin du dernier siècle, l'usage de suspendre la sainte Eucharistie au-dessus du maître autel s'est conservé dans la plupart de nos grandes églises cathédrales et abbatiales ; mais depuis le rétablissement du culte, il a complétement disparu, bien que l'on voie encore quelques cathédrales, comme Reims et Amiens, qui ont conservé la suspension. Il arrivait aussi que l'on suspendait la boîte contenant l'Eucharistie

[1] *Cendal*, étoffe de soie unie, employée fréquemment pour tentures. Le *cendal de grainne* était rouge.

[2] *Invent. de l'argenterie trouvée en garnison en l'ostel de Estienne de la Fontaine, argentier du roy*, fait le 15 mai 1353. *Comptes de l'argenterie des rois de France au XIVe siècle*, pub. par L. Douët-D'Arcq, 1851.

au bec d'une colombe; nous avons encore vu, il y a quelques



années, dans l'église de Saint-Thibaut (Côte-d'Or), une crosse



et une colombe en bois doré posées au-dessus du retable de l'autel

et servant à suspendre la boîte aux hosties ; mais ces objets étaient d'une fabrication assez récente et grossièrement exécutés.

TABLE, s. f. Meuble composé d'un plateau circulaire ou de figures rectilignes portant sur des pieds. Les tables ont, de tous temps, été destinées à des usages divers : les unes, couvertes de nappes, servaient à placer les mets pendant les repas ; d'autres étaient disposées dans les appartements des palais, pour jouer à divers jeux ; quelques-unes n'étaient guère que des objets de luxe. Nous commencerons par parler des tables à manger. Il est difficile de préciser l'époque où l'on cessa de prendre les repas couchés sur des lits inclinés, autour d'une table étroite disposée ordinairement en fer à cheval. Il ne paraît pas que les barbares qui envahirent les Gaules aient conservé cet usage antique ; leurs mœurs sauvages ne se prêtaient pas à de pareils raffinements, et les monuments écrits les plus anciens que nous possédions font supposer que les Germains et les Francs s'asseyaient, pour manger, autour de tables assez basses. Grégoire de Tours parle souvent de tables sur lesquelles sont posés les mets, mais il n'indique pas que ces tables fussent entourées de lits. Il est certain que, dès les premiers temps de la période carlovingienne, on s'asseyait autour de tables rondes ou rectangulaires pour prendre les repas. Une Bible manuscrite du IXe ou Xe siècle, de la Bibliothèque impériale, et contenant un grand nombre de vignettes au trait [1], nous donne la forme des tables à manger de cette époque.

Nous donnons (fig. 1) le *fac simile* de l'une de ces vignettes représentant le festin de Balthazar. La table est de forme semi-circulaire, posée sur des tréteaux pliants. Un rebord ou galerie, qui semble avoir une hauteur de quelques centimètres, cerne les bords de la table dans tout son pourtour. De cette galerie pendent des draperies qui masquent en partie les tréteaux. Au milieu, un seul plat, posé sur un pied élevé, contient un chevreau ; à côté du plat est un vase, peut-être une salière. D'ailleurs on n'y voit ni assiettes ni fourchettes, mais des couteaux, des pains, et des os dépouillés de chair. Les convives se détournent pour boire dans des cratères énormes ou à même des bouteilles, ce qui paraît indiquer que les vases à boire étaient placés en dehors de la table, autour des convives. C'était là un usage des Germains, qui se levaient de table pour aller boire à même des vases disposés le long

[1] Man., nos 6-3.

des murs de la salle. On prenait les viandes avec les mains, après



les avoir coupées par quartiers, et les os restaient sur la table, alors dépourvue de nappes.

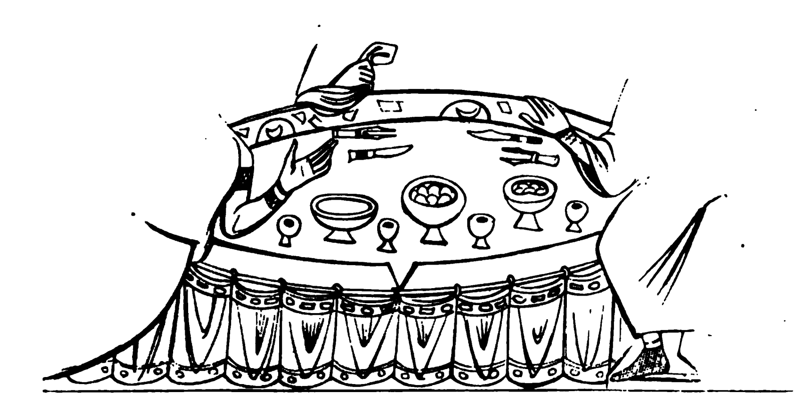
Au XII[e] siècle, il semblerait qu'on avait encore conservé ces galeries ou rebords saillants autour des tables et les pentes drapées tombant de ce rebord à terre. Le manuscrit d'Herrade de Landsberg, de la bibliothèque de Strasbourg, nous fait voir une table à manger ainsi disposée (fig. 2). Les pentes sont attachées par des anneaux à une tringle qui pourtourne le rebord de la table.

« Les tables furent mises et li tabliers, et li saliers, et li coustel : « et il s'assistrent[1]. » Bien que ce texte appartienne à un roman du XIII[e] siècle, le mot *tablier* indiquerait ces pentes drapées. Ici, il

[1] Le *Roman des sept Sages.*

n'est question ni de nappes, ni d'assiettes. Notre fig. 2 ne montre,

2



en effet, que des plats sur pieds, des couteaux, des salières et des fourchettes à deux branches qui paraissent destinées à pincer les morceaux que les convives prenaient dans les plats, plutôt qu'à les piquer. Le roman du châtelain de Coucy, qui fut écrit vers le commencement du XIIIe siècle, parle de tables à manger autour desquelles les convives s'asseyaient, ayant une seule assiette pour deux personnes. Ces tables sont couvertes de nappes. Du reste, le manuscrit déjà cité de la bibliothèque de Strasbourg [1] nous fait voir une table servie qui paraît être entièrement couverte d'une nappe; mais il faut dire que cette table oblongue est accompagnée d'un dossier sur l'un de ses deux grands côtés, ce qui lui donne l'apparence de ces meubles que nous désignons sous le nom de buffets.

Nous donnons (fig. 3) une copie réduite de la vignette [2].

Il est certain qu'au XIIIe siècle les tables à manger étaient habituellement couvertes de nappes.

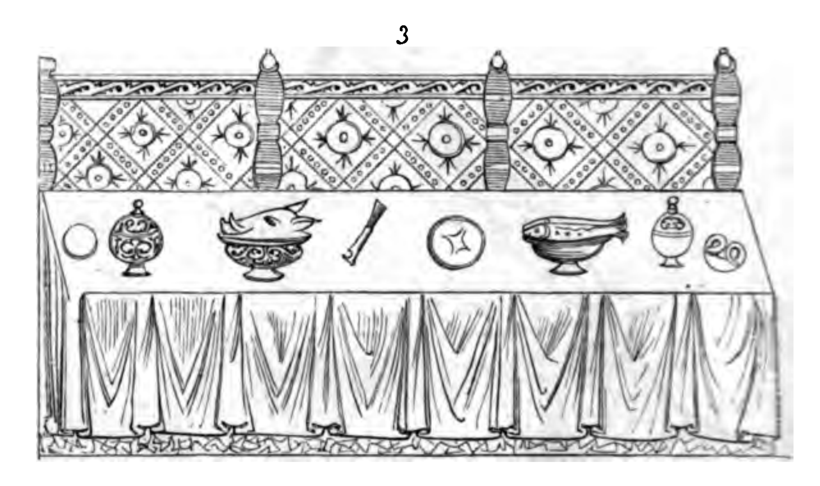
« Einsi s'esbatent sanz dangier
« Tant qu'il fu ore de mangier
« Et que les napes furent mises,
« Et desus les tables assises
« Et les salieres et li pains [3]. »

Après le repas, les convives se levaient; des serviteurs enlevaient

[1] Herrade de Landsberg.
[2] P. 119.
[3] Le *Roman du Renart*, vers 22,769 et suiv.

les nappes, et, sur les mêmes tables qui avaient servi à manger, on

3



jouait aux échecs, aux tables (trictrac), aux dés.

« Rois Arragons les fist moult bien servir,
« A mengier orent assez et pain et vin,
« Grues et gentes et bons poons rostiz;
« Des autres mès ne sai que vos devis :
« Tant en i ot com lor vint à plésir.
« Quant ont mengié et béu à loisir,
« Cil eschançons vont les napes tolir.
« As escbès jeuent paien et Sarrazin [1]. »

Ce texte, antérieur au précédent, parle déjà de nappes enlevées de dessus les tables à manger pour permettre aux convives de jouer.

Les tables à manger du xiiie siècle sont ordinairement carrées, lorsque le nombre des convives est petit; oblongues ou en fer à cheval, lorsque ce nombre est grand. A l'occasion de certaines fêtes, lorsqu'on donnait de grands repas auxquels prenaient part de nombreux invités, il était d'usage aussi de dresser quantité de petites tables.

« Fromons commande qu'on les tables méist,
« Et l'on si fait, léans en un jardin;
« Onze vint tables i poïssiez choisir [2]. »

La rapidité avec laquelle, dans les grandes salles des châteaux,

[1] *La Prise d'Orenge*, vers 551. *Guill. d'Orange*, chansons de geste des xie et xiie siècles, pub. par J. A. Jonckbloet. La Haye, 1854.

[2] *Li Romans de Garin le Loherain*. Édit. Techener, 1833. T. II, p. 143.

on dressait et on enlevait les tables à manger ou à jouer, indique assez que ces meubles n'étaient composés que de grands panneaux posés sur des tréteaux pliants, qu'ils n'étaient pas à demeure. Suivant que le nombre des convives était plus ou moins grand, on dressait et on assemblait un nombre plus ou moins considérable de ces tables. Cependant il existait, dans certaines grandes salles, des tables fixes en pierre ou en marbre destinées à divers usages. Dans la grand'salle du Palais de la Cité à Paris, il y avait, à l'un des bouts, dit Sauval[1], « une table, qui en occupoit presque toute la « largeur, et qui de plus portoit tant de longueur, de largeur et « d'épaisseur, qu'on tient que jamais il n'y a eu de tranches de « marbre plus épaisses, plus larges, ni plus longues. Elle servoit à « deux usages bien contraires ; pendant deux ou trois cents ans, « les Clercs de la Basoche n'ont point eu d'autre théâtre pour leurs « farces et leurs momeries ; et cependant c'était le lieu où se fai- « soient les festins Royaux, et où on n'admettoit que les Empereurs, « les Rois, les Princes du sang, les Pairs de France, et leurs « femmes, tandis que les autres Grands Seigneurs mangeoient à « d'autres tables. Tout cela fut consumé en 1618.... »

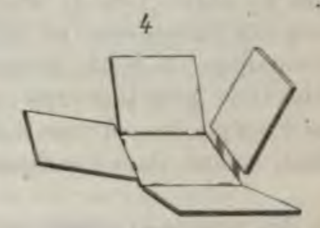
Toutes les représentations de repas laissent toujours un des grands côtés des tables libre pour le service ; c'est-à-dire que, sur une table longue, par exemple, les convives n'étaient assis que d'un côté ; l'autre côté était, comme dans l'antiquité, laissé libre pour faciliter le service.

Dans les châteaux des princes et grands seigneurs, les tables à manger étaient si larges, que souvent, pendant les entremets, des personnages y montaient pour réciter des couplets, pour distribuer des fleurs aux convives ou représenter quelque scène allégorique (voy. le *Résumé historique*). Il n'est pas besoin de dire que ces tables devaient être solidement établies.

Les personnages qui possédaient de grandes richesses faisaient fabriquer des tables de métal, de bronze, d'or ou d'argent, qui semblent n'avoir eu d'autre usage que de décorer les intérieurs des appartements. Éginhard, en rapportant le testament de Charlemagne, mentionne[2] l'existence de trois tables d'argent et d'une table d'or d'une dimension et d'un poids considérables. « L'une « d'elles, dit-il, de forme carrée, sur laquelle est représentée la « ville de Constantinople, devoit être jointe aux autres dons

[1] *Antiq. de la ville de Paris*, T. II, p. 3.
[2] *Vita Karoli imperatoris*, XXXIII.

« destinés à la basilique de Saint-Pierre de Rome et y être trans-
« portée ; l'autre, de forme ronde, ornée d'une vue de la ville de
« Rome, devoit être donnée à l'église de Ravenne ; la troisième,
« qui surpasse de beaucoup les deux autres par la beauté du travail
« comme par le poids, et qui, formée de trois cercles, contient une
« description de l'univers entier, tracée avec autant d'art que de
« délicatesse, étoit destinée, ainsi que la table d'or, que l'on a déjà
« dit être la quatrième, à augmenter le lot qui devoit être réparti
« entre ses héritiers et distribué en aumônes [1]. » Ces tables étaient-elles montées sur pieds, ou étaient-ce des tableaux destinés à être adossés aux murs des appartements, ou des plateaux sur lesquels on apportait des fruits, des épices, des parfums, ainsi qu'on le fait encore en Orient ? C'est ce que nous ne saurions décider. Toutefois, il nous est resté une description d'une table d'or, enrichie de pierreries et d'un admirable travail, d'une époque plus rapprochée de nous, qui était évidemment destinée à servir de plateau, qui se développait au moyen de charnières et sur laquelle on apportait du



vin, des épices, comme on le fait encore aujourd'hui avec nos tables de déjeûners, qu'un serviteur apporte toutes montées et pose sur un trépied ou un pliant. Cette table célèbre est celle apportée, par Don Pèdre de Castille, à Angoulême, et dont il fit présent au prince de Galles, afin d'obtenir des secours contre Henri de Transtamare. Voici ce que Cuvelier, trouvère du XIV[e] siècle, dit de cette table [2] :

[1] M. Teulet, dans les notes qu'il a jointes à sa traduction de la vie de l'empereur Charles, dit (t. I, p. 3), d'après Thégan, chap. VIII : « Que de tous les trésors de Charlemagne, Louis le Débonnaire ne se réserva, en mémoire de son père, que cette table, « formée de trois cercles, ce qui la faisait paraître l'assemblage de trois bou-
« cliers réunis ; » et d'après les *Annales de Saint-Bertin*, qui la décrivent « comme
« un disque d'argent d'une grandeur et d'une beauté remarquables, sur laquelle
« brillaient, sculptés en relief et occupant des espaces distincts, la description du
« globe terrestre, les constellations et les mouvements des diverses planètes. »

[2] *Chron. de Bertrand Du Guesclin. Collect. des docum. inéd. sur l'hist. de France.* T. I, vers 9,093 et suiv.

« La table du roy Pietre dont je vous voi comptant
« Ne saroient nombrer nul clerc qui soit lisant ;
« Car trestoute estoit d'or, en croix aloit ploiant (fig. 4)
« A charnières d'or fin qui bien furent séant
« Et qui moult justement vont gentement fermant ;
« De pierres précieuses, de pieres (perles) d'Oriant
« Estoit environnez et de maint diamant (aymant) ;
« D'asur et de sinople y ot euvre plaisant,
« Où ymages taillées y avoit de Rolant,
« De tous les .XII. pers, d'Olivier le poissant ;
« Comment furent vendu à Marsille la grant (le grant)
« Et dedens Roncevaux occis en combatant ;
« Et en mi celle table dont je vous vois comptant
« Estoit .I. escharboucle si clère et si poissant
« Qu'elle rendoit clarté par jour à nuit faillant [1]
« Ainsi con li solaus va à midi luisant ;
« Et delez l'escharboucle, qui valoit maint besant,
« I avoit une table (une pierre) qui de vertu ot tant
« Que nulz homs ne pooit ne roy ne amirant
« Aporter nul venin qui tant fu mal faisant,
« Que s'on li apportoit la table en servant [2]
« Que pierre n'alast tout en l'eure changent :
« Noire comme charbon se changoit en samblant. »

Ces derniers vers indiquent bien clairement que cette table était estinée au service, qu'on y plaçait des mets ou des épices, puisque auteur prétend que si ces mets étaient empoisonnés, fût-ce par un oi ou un amiral, les pierres précieuses devenaient noires comme harbon. Plus loin, en donnant la table merveilleuse au prince de alles, Don Pèdre indique l'origine de ce riche joyau :

« Sire, cestui joiiel je vous le donne en don
« Qui me vint par eschange de mon père Alfon ;
« Et sachiez que jadis la conquist mon tayon (aïeul)
« Au roy qui de Grenadé maintenoit le royon ;
« Car il le tint jadis et mist en sa prison
« Et se riche joiel il en ot à rençon [3]. »

Sans croire aux vertus merveilleuses du joyau de Don Pèdre, ce

[1] C'était une croyance généralement répandue alors, que l'escarboucle brillait la nuit et donnait une lumière assez vive pour éclairer l'intérieur d'une pièce comme un flambeau.

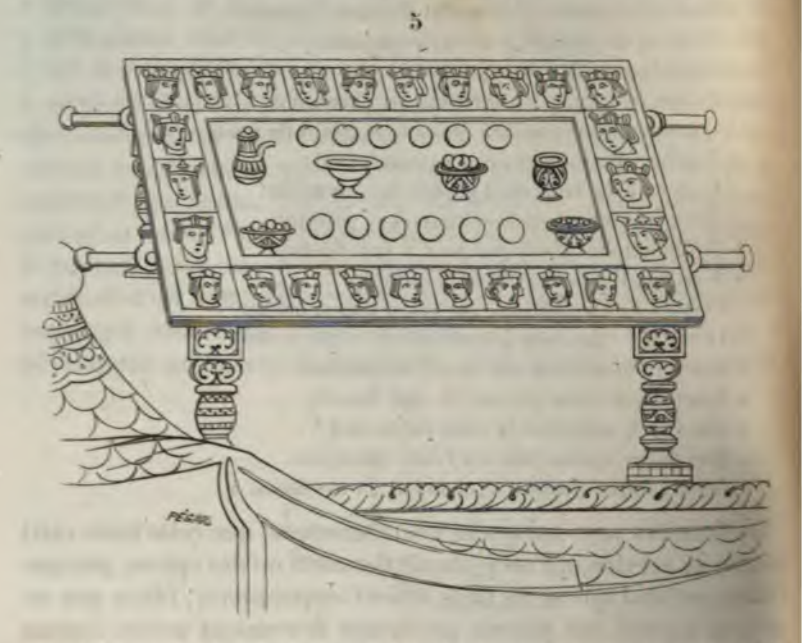
[2] C'est-à-dire : « Que si on lui apportait la table sur laquelle des mets auraient été empoisonnés ; » donc les mets étaient posés sur cette table comme sur un plateau pour être présentés à la personne qui voulait être servie

[3] Vers 10,650 et suiv.

curieux passage nous fait voir qu'alors ces tables portatives étaient en usage et que parfois elles étaient d'une excessive richesse.

Le manuscrit d'Herrade de Landsberg [1], dans la miniature qui représente les meubles et ustensiles réunis par Salomon dans le temple de Jérusalem, donne une table carrée ornée de têtes de rois

5



gravées sur le dessus [2]. Voici (fig. 5) la réduction de cette table, telle que la vignette la donne.

Chez les particuliers et dans l'intérieur des châteaux, on avait des tables de petite dimension pour manger, lorsque l'on n'avait point de convives. Les princes et les grands seigneurs avaient l'habitude, même lorsqu'ils recevaient des étrangers, de manger sur une table séparée ; ces tables étaient longues et étroites, accompagnées d'un banc avec marchepied et garni quelquefois d'un dais. L'inventaire du mobilier du Louvre, sous Charles V, mentionne des tables à dais, et un grand nombre de vignettes de manuscrits des XIV[e] et XV[e] siècles représentent de grands personnages, rois ou princes, mangeant seuls ou avec leur femme sur des tables dont les

[1] XII[e] siècle. Bib. de Strasbourg.

[2] « Il donna (David) de même de l'or pour faire les tables qui devoient servir à « exposer les pains, selon les mesures qu'elles devaient avoir ; et donna aussi l'ar« gent pour en faire aussi d'autres tables d'argent. » *Paralip.*, ch. XXVIII, v. 16.



bancs sont garnis de dossiers et de dais tendus de tapisseries (fig. 6).

Parfois aussi, ces bancs sont simples ; mais les tables à manger affectent toujours la forme barlongue (fig. 7) [1]. Les mets, les vins

7



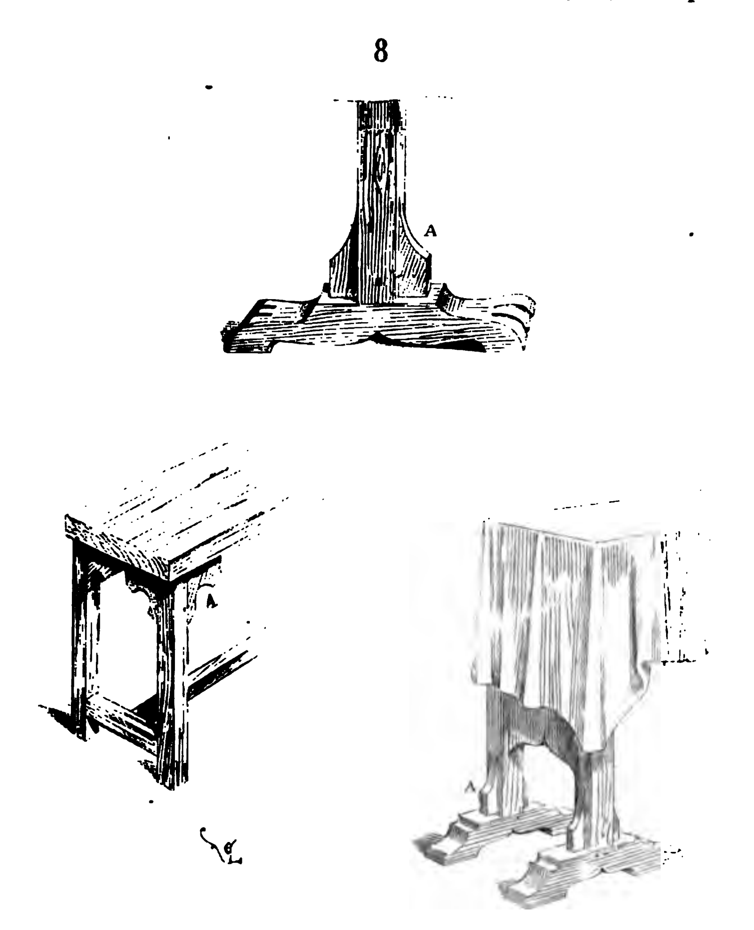
étant déposés sur les buffets et les crédences, les serviteurs n'apportaient sur la table que l'assiette dans laquelle l'écuyer tranchant avait déposé la pièce de viande découpée et le hanap contenant le vin versé après avoir fait l'essai. Ce n'était que dans les repas composés d'un grand nombre de convives que l'on déposait sur les tables des viandes et pièces montées, que l'on découpait sur le buffet après qu'elles avaient été vues par les invités, comme cela se fait encore de nos jours. Dans le privé ou sur les tables séparées des princes, il n'y avait que de petits pains, les assiettes servies, la coupe de chaque convive, des fourchettes [2] et cuillers, suivant la nature du mets placé sur les assiettes. Les serviteurs présentaient souvent en face des personnes assises des plats dans lesquels, grâce à l'étroitesse des tables, on pouvait choisir le morceau qui convenait. Les bancs sur lesquels on était assis étant munis d'un marchepied, les tables étaient plus hautes que les nôtres; cette disposition faisait ressortir davantage les personnages assis à des tables spécialement réservées pour eux.

[1] Vignette de l'*Hist. de Girart, comte de Nevers*. Man. de la Bib. imp., f. La Vallière, n° 92.

[2] L'usage des fourchettes ne fut guère introduit qu'au XIIIe siècle.

Nous terminerons ce passage sur les tables barlongues par des figures indiquant les divers assemblages des pieds de ces meubles pendant le XV[e] siècle et le commencement du XVI[e] (fig. 8)[1]. De petits

8



goussets A, assemblés dans les montants et les traverses, étaient destinés à empêcher le roulement des pieds et à leur donner une parfaite rigidité.

Il ne faudrait pas croire que les tables à un pied n'étaient pas en usage pendant le moyen âge. Dans les appartements des femmes, il y avait çà et là des guéridons sur lesquels on déposait les ouvrages d'aiguille, des vases de fleurs, des livres, etc. Dans

[1] Des bas-reliefs des stalles de la cathédrale d'Amiens.

le manuscrit des chroniques du roi Louis XI, nous trouvons une

9



vignette représentant une table carrée à un pied (fig. 9)[1].

TABLEAU, s. m. Panneau composé d'ais assemblés présentant une surface plane que l'on recouvrait de cire, de toile ou de peinture, suivant la destination particulière du meuble. Nous parlerons d'abord des tableaux de *tour*, c'est-à-dire des panneaux appendus aux piliers des églises et sur lesquels on écrivait, avec un poinçon, les noms de ceux qui devaient faire l'office de la semaine.

Au commencement du dernier siècle, il existait encore, près du maître autel de la cathédrale de Rouen, contre un pilier, un tableau enduit de cire destiné à cet usage[2], c'est-à-dire à recevoir les noms de ceux qui devaient faire l'office de célébrant pendant la semaine, de diacre, de sous-diacre ou porte-chapes. Une fois inscrits au tableau de semaine, les manquants étaient punis d'une grosse amende pécuniaire. Le même usage était observé dans l'église de Saint-Lô de Rouen. Ces sortes de tableaux sont encore usités de nos jours dans les cathédrales ou grosses paroisses; seulement le panneau, au lieu d'être enduit de cire, est couvert d'un drap sur lequel on pique la liste des semainiers écrite sur un papier.

Il existe encore, dans l'ancienne cathédrale de Chur en Suisse, un tableau de ce genre, qui date du XIIe siècle. Il est fait en bois de

[1] *Mélanges pour servir à l'histoire*. Bib. imp., vol. 748. Man. du commencement du XVIe siècle.

[2] *Voy. liturg. en France*, par le S. de Moléon. 1718, p. 275.

châtaignier, à deux faces et monté sur gonds, de manière à pouvoir présenter à la vue l'une ou l'autre de ses deux faces. Il est entouré d'un double cadre richement sculpté et percé de petits trous. M. le docteur Keller, de Zurich, à qui nous devons des détails sur ce meuble précieux, dit « qu'il est destiné à contenir, sur l'une de ses « faces, la liste des membres de la congrégation et à indiquer les « noms de ceux dont le tour arrive le lendemain, soit pour dire la « messe, soit pour remplir d'autres fonctions. Le tour de service « est pointé au moyen d'une cheville de bois fixée dans le trou qui « correspond au nom de la personne désignée. »

Voici (fig. 1) la face de devant de ce tableau. La face opposée présente la même disposition; les ornements seuls qui décorent le cadre et le tympan sont différents. Nous donnons (fig. 2) le sommet de cette autre face[1]. La sculpture est plate, franchement coupée dans le bois, et indiquerait chez nous une époque antérieure au XIIe siècle. Mais les parties les plus anciennes de la cathédrale de Coire ne remontant pas au delà de cette époque, il n'est pas probable que ce tableau soit plus ancien; les arts de ces contrées sont, d'ailleurs, fort en retard sur ceux de la France. Ce tableau présente encore des traces de peinture; le fond de la face qui contient l'Agneau est peint en brun rouge, les feuillages se détachent en vert et les figures du tympan en bleu d'outremer.

Ce n'est que fort tard, vers la fin du XVe siècle, que l'usage de suspendre des tableaux peints aux murailles fut introduit dans les églises. Jusqu'alors on réservait ce genre de décoration, assez peu commun, pour les intérieurs des sacristies, des salles des palais et châteaux. Les peintures des églises étaient faites sur les murs ou remplissaient les verrières (voy. le *Dictionnaire d'Architecture*, au mot PEINTURE). Il faut reconnaître que l'effet des tableaux appendus aux murailles ou piliers des églises n'est pas heureux et indique, de la part de ceux qui tolèrent ce genre de décoration, un singulier mépris des formes de l'architecture et aussi de la peinture, souvent même l'oubli des plus simples convenances. Mais ce n'est pas ici le lieu de discuter cette question.

Dès le XIIe siècle, on peignait des tableaux sur panneaux de bois. Le moine Théophile[2] indique les moyens de préparer ces panneaux. Ils étaient formés d'ais de bois séchés au four, collés avec de la

[1] Nous devons ces dessins à l'obligeance de M. Didron, directeur des *Annales archéologiques*.

[2] *Essai sur divers arts*.



colle de fromage, mis sous presse, enduits d'une préparation

plâtre et de colle de peau. Ces tableaux n'étaient guère destinés qu'à la décoration des retables d'autels, des oratoires ; ils étaient de



petite dimension, presque toujours à volets et peints avec un soin et une recherche infinis sur fond d'or gaufré, enrichis quelquefois même de verroteries et de pierres. Peu à peu, on donna des dimensions plus grandes à ces tableaux ; on les entoura de cadres décorés de sculptures dorées. Tout le monde connaît les tableaux précieux des anciennes écoles italiennes et flamandes déposés dans nos musées et provenant presque tous d'établissements religieux. La sacristie de la cathédrale d'Amiens possédait, avant 1820, une suite de tableaux entourés de cadres d'une excessive richesse donnés par la confrérie de Notre-Dame du Puy. Vers cette époque, un évêque d'Amiens donna les cadres à Madame la duchesse de Berry, et ces meubles, respectés par la Révolution, furent ainsi dispersés [1].

Pendant le moyen âge, il était d'usage de suspendre dans les rues, les jours de fêtes, des tableaux couverts d'armoiries et d'emblêmes. « Devant ledict hostel [2] avoit un riche tableau tout peint « d'or et d'asur, au milieu duquel avoit deux lions élevés, tenant « un écu armoyé des armes de Monsieur de Bourgongne ; et à « l'entour dudict tableau avoit douze blasons des armes des païs de « mondict seigneur..... Et au-dessus du tabernacle estoit à un des « costés saint Adrien, et au-dessous dudict tableau estoyent des

[1] Ces tableaux sont aujourd'hui déposés dans l'escalier de l'évêché d'Amiens ; deux cadres sont placés dans le musée de la même ville, deux autres dans le château de Rosny.

[2] Du duc de Bourgogne. Entrée de la duchesse à Bruges (*Mémoires* d'Olivier de la Marche).

« fusils pour devise, et le mot de mondict seigneur, qui dit : « Je « l'ay emprins...... »

Dans l'une des salles des châteaux, il existait presque toujours un grand tableau peint sur bois représentant la généalogie du seigneur. Dans les hôtels de ville, quelques tableaux étaient aussi appendus aux murailles des chambres principales. En 1535, on voyait encore, dans une salle de l'hôtel de ville de Béthune, un certain « grand « rolle ou estoit empraint et figuré, par privilége, toute la noble « généalogie et descente de l'empereur. » Puis « une painture sur « parchemin, ou estoient pourtraictz les eschevins, le greffier et le « clerc, selon l'anchienne loy, avecq dictiez et escriptz comment « juges doibvent maintenir justice [1]. » Dans la salle des plaids, on voyait aussi un tableau représentant le jugement dernier, et un nommé Micquiel Le Thieulier, peintre, fournissait, en 1540, moyennant vingt livres, un nouveau tableau représentant « une « histoire en forme d'arbre, ou s'observoient les sept pechies mor-« telz et les branches et deppendances d'iceulx; ainsi que pluisseurs « personnaiges, auctorités, et escriptions de la saincte escripture [2]. » On voyait, dans la salle du parlement à Paris, à la fin du dernier siècle, un magnifique tableau (triptique) représentant un Crucifiement, de Jean de Bruges, entouré d'un cadre sculpté, et au fond duquel était représentée la cour du May [3].

Les tableaux allégoriques furent en vogue à la fin du XVe siècle et pendant le cours du XVIe. Les seigneurs ou les bourgeois tenant pour tel ou tel parti aimaient à placer sous leurs yeux des allégories plus ou moins transparentes qui représentaient le triomphe de leur opinion, tout en étant une énigme pour les étrangers. Au moment de la réformation, cette mode fut suivie dans les châteaux comme dans les plus humbles maisons. Il nous reste encore quelques-uns de ces tableaux, médiocres pour la plupart au point de vue de l'art, mais assez curieux au point de vue de l'histoire des mœurs. On en voit un dans le château du Mesnil, autrefois Mesnil-Habert ou Mesnil-Fargis, près de Trappes, qui date du commencement du XVIIe siècle; il est peint sur toile et représente une allégorie de la réformation traitée de la façon la plus singulière [4].

[1] *Les Artistes du nord de la France*, etc., *aux* XIVe, XVe *et* XVIe *siècles*, par M. De la Fons, baron de Mélicocq. Béthune, 1848.

[2] *Ibid.*

[3] Ce tableau existe encore et est déposé dans la salle des séances de la Cour impériale.

[4] Voy. la description de ce curieux tableau dans la *Notice sur N.-D. de la Roche*, par M. P. Huot. (*Bullet. monum.* de M. de Caumont, t. XII, p. 34.) L'explication de

TAPIS, *Tapiz*, s. m. **TAPISSERIE**, s. f. L'usage des tapis et tapisseries remonte à l'antiquité. Pendant les premiers siècles du moyen âge, on en plaçait à profusion dans les églises, soit sur le pavé, soit comme tentures. Dans les cathédrales, les côtés du chœur étaient tendus en tapisserie de diverses sortes que l'on changeait suivant les temps de l'année, et, dès le xe siècle, les évêques affectaient des sommes importantes à l'acquisition de ces tissus, qui venaient presque tous de l'Orient. L'abbé Lebeuf, dans ses *Mémoires concernant l'histoire civile et ecclésiastique d'Auxerre*[1], rapporte que l'évêque Gaudry, vers 925, possédant « une très-belle tenture « parsemée de lions, au milieu de laquelle étoit une inscription « brodée en lettres grecques, n'eut point de repos qu'il n'eût trouvé « une autre tenture de même dessin. L'ayant trouvée, il l'acheta « et la donna à l'église, afin qu'elles ornassent les deux côtés..... » L'usage de décorer les églises de tapisseries se perpétua jusque vers le commencement du dernier siècle, et les trésors des cathédrales et des églises abbatiales renfermaient une grande quantité de ces tissus que l'on étendait dans les sanctuaires et même dans les nefs pendant les jours fériés ou à l'occasion de certaines cérémonies. Dans les châteaux, les appartements d'habitation, les salles de *parements* ou de parade étaient tendues le plus souvent de tapisseries, ou tout au moins de toiles peintes (voy. TOILE). Il est difficile de donner la date de l'introduction des fabrications de tapis en France. Dès le ixe siècle, saint Angelme, trente-quatrième évêque d'Auxerre, faisait présent à la cathédrale de très-belles tapisseries pour orner le lieu où se tenait le clergé[2]. Il n'est pas certain que ces tapisseries fussent de fabrication occidentale; mais, vers 985, les religieux de l'abbaye de Saint-Florent de Saumur fabriquaient eux-mêmes, dans leur monastère, des tapisseries[3]. En 1025, la ville de Poitiers possédait des fabriques de tapis; il en était de même à Troyes, à Beauvais, à Reims, à Arras, à Saint-Quentin. Ces tapisseries étaient à *haute lisse*, c'est-à-dire que la chaîne servant à faire le tissu était placée verticalement sur le métier. Ce genre de fabrication, qui remonte à la plus haute antiquité, puisqu'il était connu des Égyptiens, fut probablement pratiqué en Occident dès l'époque de la domination romaine. Quant aux tapis veloutés, ils furent introduits

ce tableau donnée par M. Huot nous paraît excellente, mais elle indiquerait que ce tableau est une satire des deux partis catholique et de la réforme.

[1] Pub. par MM. Challe et Quantin. 1848. T. I, p. 231.

[2] L'abbé Lebeuf, t. I, p. 186.

[3] D.D. Martenne et Durand. *Hist. monast. S. Florenti Salm.*

en France, pendant le moyen âge, par les Orientaux. Au XII[e] siècle, sous le règne de Philippe-Auguste, les fabricants de ces sortes de tapis portaient le nom de *Sarrasinois*, et on entendait par tapis *sarrasinois* les tapis veloutés ; ces fabricants formaient alors une corporation règlementée par des statuts. Au commencement du XIV[e] siècle, les tapissiers *sarrasinois* et les tapissiers *hauts lissiers* furent soumis à une même maîtrise, dont les règlements datent de 1302 [1]. Ce ne fut que sous le règne de François I[er] que la fabrication des tapis, qui jusqu'alors était du domaine de l'industrie privée, fut confiée par ce prince à quelques maîtres venus de Flandre et d'Italie et prit un nouvel essor. Cette première manufacture royale fut d'abord établie à Fontainebleau et était destinée à fournir à la décoration de cette belle résidence.

L'usage d'étendre des tapis sur le sol des appartements paraît avoir été fort anciennement adopté chez les peuples orientaux ou ceux qui subissaient leur influence, et introduit en France à l'époque des croisades. Nous voyons qu'en Angleterre les tapis de planchers furent importés, au XIII[e] siècle, par Éléonore de Castille et les ambassadeurs espagnols qui précédèrent son arrivée [2]. Mathieu Pâris raconte que les habitants de Londres s'indignaient du luxe déployé par les seigneurs étrangers, qui couvraient leurs planchers de précieux tapis, tandis que leur suite était misérable, désordonnée, et n'était montée que sur des mules. Il ajoute que quand Éléonore arriva à Westminster, elle trouva les appartements qui lui étaient destinés, décorés, par le soin des envoyés de son pays, de riches tentures, comme l'étaient les églises, et les planchers couverts de tapis, conformément à la mode espagnole. Il ne paraît pas qu'avant le XIV[e] siècle les intérieurs des appartements en France fussent tendus de tapisseries de haute lisse, du moins nous ne trouvons à cet égard aucun renseignement certain, mais plutôt de toiles peintes et d'étoffes.

En haut font tendre les cortines,
Où il y a estoires devines
De la loy anciiennes pointes,
De maintes bonnes coulors taintes.
. . . . . . [3]

[1] Par le prévôt Pierre le Jumeau (voy. la *Notice sur les manufactures de tapisseries et de tapis réunies aux Gobelins*, par M. Lacordaire, 1852).

[2] Voy. l'*Archit. domest. pend. le moyen âge.* — *Some account of domest. Archit. in England.* Parker, t. I, p. 98. Mathieu Pâris, p. 782.

[3] *Roman de Mahomet*, en vers, du XIII[e] siècle, publ. par MM. Reinaud et Francisque Michel. 1831.

. . . . . Encourtiné ont
De dras d'or la maison trestoute [1].

Ces tapisseries, soit de haute lisse, soit brodées sur un fond d'étoffe, paraissent avoir été réservées pour séparer des pièces, comme portières, ou encore comme courtines de lits. Cependant Necham [2], lorsqu'il censure [3] le luxe étalé dans les constructions de son temps, parle avec dédain des vestibules couverts de sculptures comme étant le réceptacle de toiles d'araignées. Il dit encore que les murailles de la chambre privée devraient être couvertes de tentures pour éviter les mouches et les araignées; il fait observer que la tapisserie serait convenablement suspendue devant l'épistyle, et cela dans le cas où la chambre se trouvait divisée par des colonnes.



Les vignettes des manuscrits du XII[e] siècle nous donnent de nombreux exemples de ces tapisseries, suspendues en guise de grandes portières pour séparer les pièces d'un appartement ou même pour diviser une chambre. Frodoard rapporte que saint Remy laissa, par testament, à l'évêque son successeur, « trois tapis qui servent les « jours de fête à fermer les « portes de la salle du festin, « du cellier et de la cui- « sine [4]. »

La fig. 1 [5] nous donne une de ces tentures suspendue à l'entrée d'une salle. Cet usage se perpétua fort tard; des tableaux et des gravures du XVI[e] siècle en font voir quantité d'exemples, et même encore, au commencement du XVIII[e] siècle, dans les palais,

[1] *Le Roman du Renart*, vers 1170.
[2] *De Naturis rerum*, man. Harl., 3737, f. 95, 6.
[3] Voy. *Domest. Archit.*, Parker, t. I, p. 15, auquel nous empruntons ce passage.
[4] Frodoard, p. 67; Collection des mémoires, M. Guizot.
[5] Man. d'Herrade de Landsberg, bibl. de Strasbourg.

certaines pièces n'étaient fermées que par des portières sans vantaux. Saint-Simon, en racontant la scène qui, au château de Marly, précéda la mort de Monsieur, frère du roi, remarque que le cabinet de Louis XIV n'était fermé que par des portières; ce qui permit à tous les courtisans, et même aux gens de service, d'entendre la querelle des deux princes.

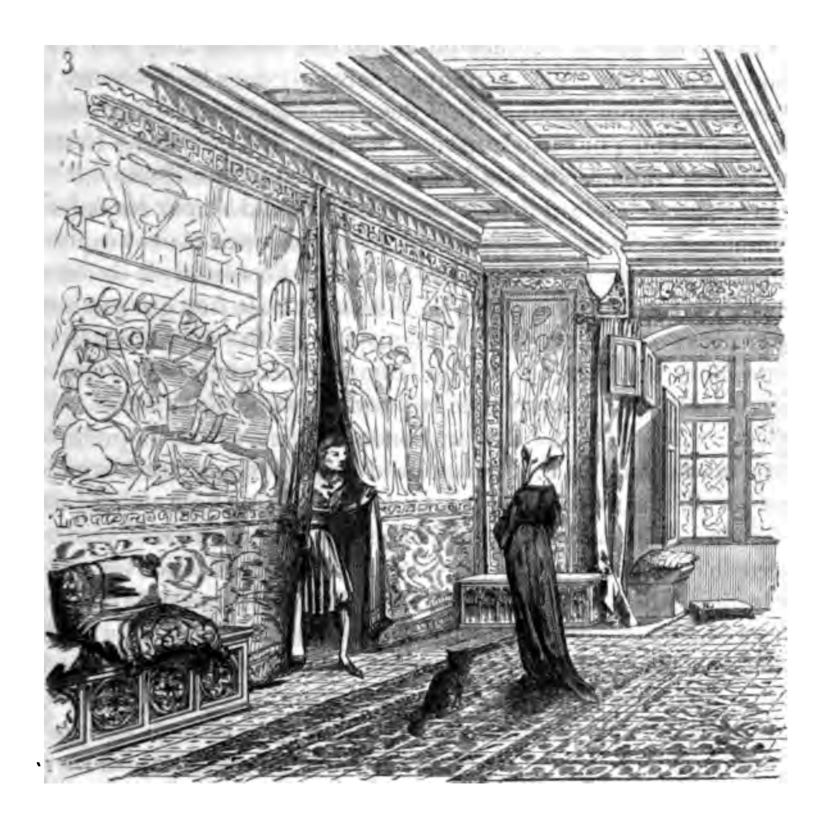
Au XIIe siècle, on tendait autour des lits des tapisseries dont la disposition mérite d'être remarquée. C'était comme une sorte de tente dont la partie supérieure était fixée à une tringle de bois ou de métal, et qui tombait des deux côtés avec une ouverture permettant d'entrer dans le lit, à peu près comme les moustiquaires en usage dans le Midi. Voici (fig. 2) une de ces tapisseries de lit[1].



Au XIVe siècle, l'emploi des tapisseries comme tenture devint général; beaucoup de salles de châteaux de cette époque ont conservé les clous à crochet qui servaient à suspendre ces tapisseries maintenues seulement au chef, tombant jusqu'au sol, et masquant les portes. Il faut observer que, dans les distributions intérieures, on ne ménageait point de ces portes larges de quatre à cinq pieds, comme on le fit vers le milieu du XVIe siècle, mais seulement des baies larges de trois pieds au plus et hautes de six pieds, qui, sou-

[1] Man. d'Herrade de Landsberg, bibl. de Strasbourg. Le sujet représente la mort d'Holopherne.

vent même, n'étaient pas munies de vantaux. Une fente verticale, pratiquée dans la tapisserie, permettait aux entrants et aux sortants de passer en soulevant l'un des pans de la tenture, ainsi que le fait voir la fig. 3. Derrière ces tapisseries, on pouvait se cacher; aussi,



chaque fois que l'on voulait être seul, on avait le soin de tâter la tapisserie autour de la pièce. Dans la tragédie de Shakspeare, Hamlet, s'apercevant que quelqu'un écoute, derrière la tenture, son entretien avec sa mère, tire son épée et perce Polonius à travers la tapisserie : « Comment! ici un rat?... Mort!... Un ducat qu'il est « mort [1]! » Qu'on se figure la scène d'Hamlet au milieu d'une pièce entièrement tendue de tapisseries dont les franges traînent à terre, l'action du héros est d'un effet terrible; mais que Polonius soit caché derrière une portière comme un enfant jouant à *cligne-*

[1] How now! a rat?
Dead, for a ducat. Dead.

musette, Polonius est un niais, et le coup d'épée, l'acte d'un fou enragé. Hamlet ferait mieux alors d'aller prendre Polonius par les oreilles et de le jeter à la porte. C'est ainsi que, sur nos théâtres, la mauvaise mise en scène d'anciens chefs-d'œuvre altère la pensée du poëte. Ceci dit sous forme de parenthèse.

Ces vastes pièces tendues de tapisseries étaient trop peu sûres pour la vie intime ; cela explique pourquoi, dans les châteaux, on réservait presque toujours, près des grandes pièces, de ces réduits étroits où l'on pouvait s'enfermer lorsque l'on voulait se livrer à quelque entretien secret ou lorsqu'on cherchait la solitude.

Les tapisseries les plus riches étaient possédées par les églises; comme nous l'avons dit plus haut ; ces tapisseries étaient exposées dans les chœurs et même dans les nefs à l'occasion de certaines fêtes religieuses. De ces tentures, il ne nous reste rien qui soit antérieur au XVe siècle, si ce n'est la tapisserie de Bayeux attribuée à la reine Mathilde, femme de Guillaume le Conquérant, et qui est certainement un monument de la seconde moitié du XIe siècle. Cette tapisserie n'est qu'une longue bande de canevas sur laquelle des événements relatifs à la conquête d'Angleterre par les Normands sont brodés sans fond. Il y a tout lieu de supposer qu'elle était destinée à décorer le chœur des chanoines comme une frise continue accrochée pendant certains jours de l'année [1]. La collection Gaignères de la Bibliothèque bodléienne à Oxford contient une suite de tapisseries fort belles, du XIIIe siècle, qui existaient encore dans l'église Saint-Médard-en-l'Ile, à Paris, au commencement du dernier siècle, et figuraient la légende du patron de l'église.

En 1483, Louis Raguier, chanoine de Paris, devenu évêque de Troyes, donna à son église quatre grandes pièces de tapisserie qui représentaient plusieurs sujets de la vie de saint Pierre et les figures des évêques canonisés de Troyes. Ces tapisseries étaient destinées à décorer le chœur [2].

La cathédrale de Sens possède encore quelques-unes des magnifiques tapisseries qui étaient gardées dans son trésor ; elles datent du XVe siècle et sont d'un travail admirable ; l'une d'elles surtout, qui représente le couronnement d'Esther, est traitée avec une finesse exquise. Les personnages sont certainement des portraits, et l'Assuérus est très-probablement une image de Charles VIII. Les

[1] Voy. *Un Mot sur les discuss. relat. à l'orig. de la tapiss. de Bayeux*, par M. de Caumont. *Bullet. monum.*, t. VIII, p. 73.

[2] Voy. *Comptes de l'œuvre de l'égl. de Troyes*. Troyes, 1855.

vêtements, les meubles, les bijoux sont rehaussés de fils d'or très-habilement mêlés à la laine, et les têtes, qui n'ont que six à huit centimètres de haut, sont modelées par des artistes fort habiles. Cette tapisserie est de haute lisse. Les cathédrales de Reims [1], les églises de Saint-Rémi de Reims, de Montpezat (Tarn-et-Garonne), conservent encore de fort belles tapisseries qui datent du xve et du xvie siècle.

Quant aux tapis destinés à être étendus sur le sol des églises, on en fit longtemps venir d'Orient. On voit encore, dans beaucoup de nos églises, des fragments de ces tapis qui sont originaires de Perse. L'église de Mantes possède encore un magnifique tapis persan qui paraît dater du xvie siècle, et qui était tendu sur les marches de l'autel. Il représente, au milieu d'arabesques d'un goût charmant, des chasseurs et des animaux. Les chasseurs portent des arquebuses assez semblables à celles dont on se servait en France vers le commencement du xvie siècle.

Les tentures des appartements se composaient souvent d'étoffes brodées ou couvertes d'applications.

Quand Duguesclin fut fait connétable, la chambre qu'il occupait dans le logis du roi était tendue de drap semé de fleurs de lis d'or.

« Pour une chambre broudée pour madame la Royne, qu'elle ot « à son couronnement à Rains.

« Premierement. Pour la façon de 1321 pappegaus, faiz de brou-« deure amantelés des armes nostre sire le Roy, pour la façon de « ces pappegaus, pour or, pour soie, de quoy ils furent faiz, et pour « paine d'ouvriers, 6 s. pour pièce, valent 396 l. 6 s. [2]. »

Ces tentures étaient souvent couvertes d'armoiries, de devises.

« ....Pour la chambre de la Toussains, dont le cheveciel est vert, « bordé d'une bordeure de soucie tout entour, de compas des « armes de France et de monsseigneur de Vallois, de monsseigneur « d'Evreus et de monsseigneur de la Marche, tenant 9 aunes quar-« rées, 15 s. l'aune, valent 6 l. 15 s. Item, pour 6 tapiz vers, dont « les 3 tiennent 30 aunes, et les autres 3, 24 aunes, toutes quar-« rées, et sont à tiex esauciax comme le cheveciel, 11 s. pour aune, « valent 29 l. 14 s. [3]. »

[1] Voy. l'ouvrage de MM. Leberthois et Louis Paris sur les toiles peintes et tapisseries de la ville de Reims, Paris, 1843, et entre autres les pièces de tapisseries de haute lisse représentant l'histoire de Clovis.

[2] Compte de Geoffroi de Fleuri (1316). *Comptes de l'argenterie des rois de France, au* XIVe *siècle*, par L. Douët-D'Arq.

[3] *Ibid.*

« ...Pour une chambre vermeille de dix tappiz,..... qui sont « semez de pappegaus armoiez de France, et de pappeillons « armoiez de Bourgongne, et entre deuz semez de treffles d'ar- « gent..... [1]. »

La serge était employée souvent comme tenture.

« ...Pour une sarge de tapisserie semée de feuillage de vigne... [2]. »

Les salles de villes, les parlements étaient tendus d'étoffes fort riches souvent, pendant certaines solennités.

« Quant ilhs furent la venus, sachies que la ville fut durement « plaine de singnours, chevaliers, eskuwiers et daltres gens, et fut « li halle de la ville engordinee de beais draps dor et de soye, come « les chambres de roys [3]. »

A l'occasion des fêtes publiques, des entrées de rois et reines, on tendait des tapisseries dans les rues devant les maisons, et on se plaisait, vers la fin du XV[e] siècle, à représenter sur ces tapisseries des histoires morales, des caricatures, des satires. Henri Baude, poëte du XV[e] siècle, donne plusieurs *Dictz moraulz* pour mettre en tapisserie, tels que ceux-ci :

—« Des pourceaulz qui ont répandu ung plain panier de fleurs » (avec cette devise) :

« Belles raisons qui sont mal entendues
« Ressemblent fleurs à pourceaulz estendues. »

— « Ung bonhomme regardant dans un bois ouquel a entre deux « arbres une grant toille d'éroigne. Ung homme de court luy dit :

« Bonhomme, diz-moy, si tu daignes.
« Que regarde-tu en ce bois ?

LE BONHOMME.

« Je pence aux toilles des éreignes
« Qui sont semblables à noz droiz :
« Grosses mouches en tous endroiz
« Passent ; les petites sont prises.

LE FOL.

« Les petitz sont subjectz aux loiz,
« Et les grans en font à leurs guises [4]. »

[1] Compte de Geoffroi de Fleuri (1316). *Comptes de l'argent. des rois de France, au* XIV[e] *siècle*, par L. Douët-D'Arq.

[2] *Invent. de l'argent. dressé en* 1353. Ibid.

[3] Conférences du roi Philippe de Valois et du roi David d'Écosse. *Chroniq.* de Jehan le Bel, chan. de Saint-Lambert à Liége, pub. par M. L. Polain. Liége, 1850.

[4] Voy. *les vers* de maître H. Baude, recueillis par M. J. Quicherat. Paris, Aug. Aubry, 1856.

Nous renverrons nos lecteurs au poëte; plusieurs de ces satires sont assez vives.

Pendant les xv[e] et xvi[e] siècles, on se plaisait fort à garnir les murailles des appartements de ces tapisseries sur lesquelles étaient figurés des allégories, des fables, des apologues, des moralités. Tout le monde connaît les tapisseries trouvées dans la tente de Charles le Téméraire, après la bataille de Nancy, et déposées aujourd'hui dans l'ancien palais ducal de cette ville[1]. Ces tapisseries font ressortir les dangers de la bonne chère, au moyen d'une suite de tableaux allégoriques dans lesquels Gourmandise, Friandise, Passe-temps, Je-bois-à-vous et Bonne-compagnie, deviennent les victimes de Banquet et Souper, qui conspirent contre leurs hôtes en appelant à leur aide Gravelle, Goutte, Colique, Apoplexie. Souper et Banquet finissent par être traduits devant le tribunal de Dame Expérience, assistée de docteurs. La plainte entendue, Banquet est condamné à être pendu; des circonstances atténuantes sont admises en faveur de Souper.

« Quant à Soupper qui n'est pas si coulpable,
« Nous luy ferons plus gracieusement;
« Pour ce qu'il sert de trop de metz sur table
« Il le convient restraindre aucunement.
« Poignets de plomb pesans bien largement
« En long du bras aura sur son pourpoint,
« Et du Diner prins ordinairement
« De six lieues il n'approchera point. »

Maître Avicenne, présent au parquet, prend le soin d'expliquer la partie de l'arrêt relative aux six lieues :

« Qu'entre eux deux fault ordonner
« Six heures par digestion [2]. »

Tout cela est d'un assez pauvre goût; mais les tapisseries sont fort curieuses, pleines de détails, de costumes, de meubles, qui sont pour nous aujourd'hui d'un grand intérêt.

Pendant le xvi[e] siècle, la mythologie païenne vint remplacer les moralités du xv[e] siècle, et on exécuta alors un nombre prodigieux de tapisseries retraçant l'histoire des dieux, les métamorphoses, et quantité d'allégories plus ou moins transparentes, suivant le goût

[1] Palais de justice aujourd'hui.

[2] *Condanation des banquetz*, par Nicole de La Chesnaye, poëte de la fin du xv[e] siècle. Paris, 1836. Voy. la *Notice* de M. Achille Jubinal sur la tapisserie de Nancy.

des seigneurs [1]. Plus tard, les paysages, les fables d'Ésope, les chasses, les sujets historiques eurent leur tour ; ces dernières tapisseries étaient fort en vogue pendant le XVIIe siècle , et il en existe encore un grand nombre dans nos musées ou nos châteaux. Dans les vieux inventaires, les tapisseries représentant des animaux, des chasses, des paysages, sont désignées sous le nom de tapisseries à *figures de bêtes*.

A voir les tapisseries qui, dans des peintures ou les bas-reliefs, décorent les murs ou qui drapent les grands meubles, pendant le moyen âge, comme les lits, les dais, les trônes, il est facile de reconnaître qu'à cette époque les tapissiers avaient acquis une grande habitude pratique de tailler les étoffes de manière à produire certains effets de plis, de chutes très-mesquinement rendus de notre temps, non pas tant à cause de l'économie apportée dans l'emploi de la matière que par un défaut d'instruction première. Beaucoup de personnes seraient fort étonnées si on leur disait qu'un bon tapissier doit posséder à fond la géométrie et l'art de développer les surfaces ; rien cependant n'est plus certain. Nous voyons tous les jours des pentes de lits, des tentures drapées qui, malgré l'abondance de l'étoffe mise en œuvre, sont maigres et d'un aspect pauvre ; c'est que la plupart de nos tapissiers ne se rendent pas un compte exact de l'effet que doit produire la coupe de l'étoffe avant de la mettre en place, qu'ils tâtonnent et emploient des surfaces considérables en pure perte. Avec un même aunage d'étoffe, on peut faire une tenture ample ou mesquine ; le tout est de savoir la tailler. On reconnaît de suite, en voyant les plis d'un rideau, par exemple, si le tapissier est géomètre ou s'il n'est qu'un artisan ignorant. Pendant le moyen âge et plus tard, dans le dernier siècle encore, les tapissiers avaient conservé certaines traditions de coupes qui produisaient toujours un effet sûr. Ces traditions ont été perdues, et il serait à désirer pour nos bourses, aussi bien que pour l'effet de nos tentures d'appartements, que les tapissiers voulussent bien apprendre la géométrie. Mais nous avons l'occasion de revenir sur cet objet dans notre RÉSUMÉ HISTORIQUE.

TOILE, s. f. Tissu de fil. La toile peinte était une des tentures les plus ordinaires pendant le moyen âge. On commençait par coucher un encollage assez épais sur le tissu, à peu près comme le font encore

[1] Voy., dans l'*Isle des Hermaphrodites*, Cologne, édit. 1724, la description satirique des tapisseries qui ornent les appartements du roi Henri III.

:orateurs de théâtres, et sur cet apprêt on peignait soit des soit des ornements.

les premiers siècles de notre ère, à l'imitation des anciens, loyait les toiles peintes pour décorer et couvrir les rues lors ndes solennités publiques. Grégoire de Tours dit qu'à l'occa- baptême de Clovis, les rues de la ville de Reims étaient :ées par des toiles peintes [1]. Et, encore aujourd'hui, l'Hôtel- cette ancienne cité possède une nombreuse collection de eintes représentant la mise en scène du théâtre des confrères assion [2], qui datent de la fin du XV[e] siècle et du commence- u XVI[e].

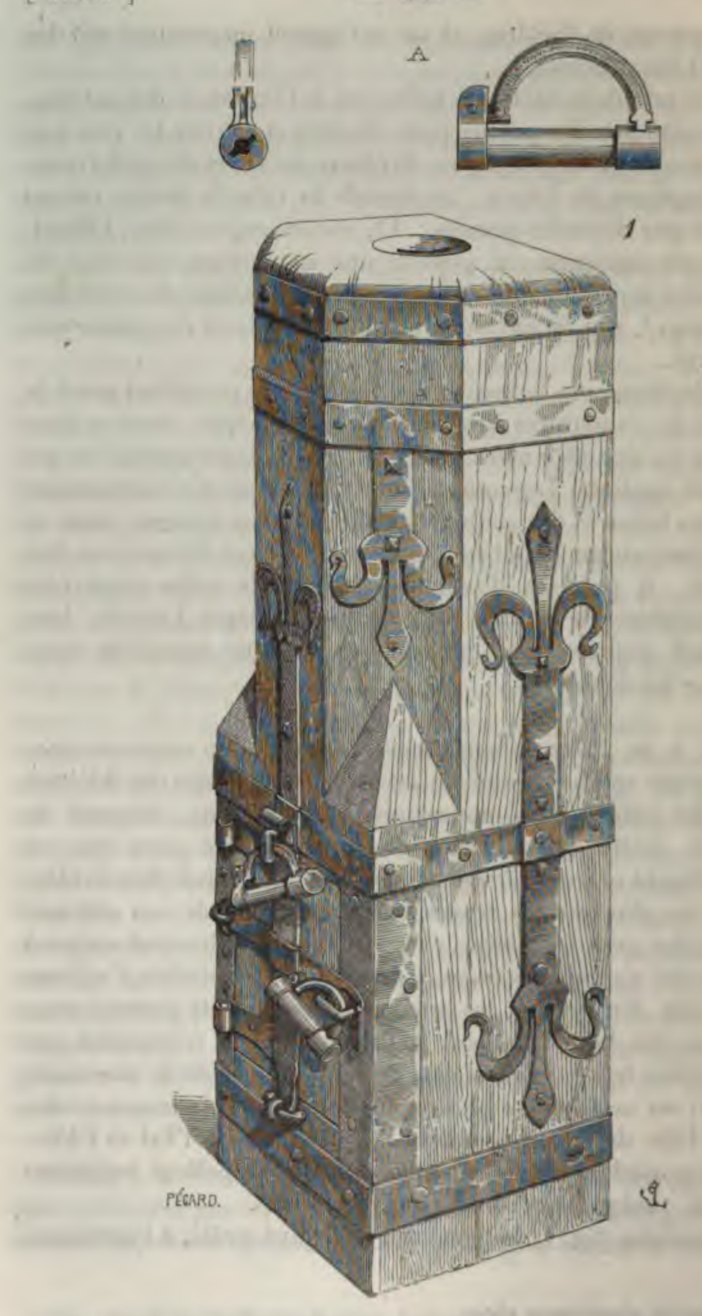
ollections, nos églises et nos châteaux ne possèdent point de nts de ces tentures antérieures à cette époque ; nous ne pou- oir qu'une idée assez vague du genre d'ornementation qui vait appliqué. Les comptes des XIV[e] et XV[e] siècles mentionnent des toiles et des couleurs destinées à les décorer, mais ne nnent aucun détail sur le caractère de ces décorations. Ces nts, si précieux d'ailleurs, parlent de toiles employées doublures de tentures, de courtines, de tapis. La toile, dans était piquée, ainsi que cela se pratique encore de notre pour les doublures.

NC, s. m. Pièce de bois creusée, munie d'un couvercle avec meture solide, destinée à recevoir les aumônes des fidèles à des églises, des monastères, des hôpitaux, maisons de etc. Cette dénomination de *tronc* indique assez que ces s étaient originairement composés d'une bille de bois évidée. t, les plus anciens troncs sont ainsi façonnés : on obtenait ne plus grande solidité, et les voleurs ne pouvaient songer à rer des sommes déposées dans ces meubles, scellés d'ailleurs uraille. En France, les anciens troncs ont été partout rem- par des boîtes en bois mal faites et qui n'opposent aux qu'une très-faible résistance ; mais l'amour de la nouveauté lu ; on ne fabrique plus depuis longtemps de troncs évidés ne bille de bois. Cependant les provinces de l'Est et l'Alle- en possèdent encore quelques-uns qui rappellent les formes ves, quoiqu'ils ne soient pas fort anciens.

s donnons (fig. 1) le tronc qui se trouve scellé, à l'intérieur,

 depictis adumbrantur plateæ.

s peintes et tapisseries de la ville de Reims, par C. Leberthois et L. Paris, 1843.



près de la porte de la cathédrale de Fribourg en Brisgau. Il pa

être du XIVe siècle, et, comme on le voit, est ferré avec un luxe remarquable. C'est une seule pièce de bois, percée d'un trou à sa partie supérieure pour le passage des pièces de monnaie, évidée à l'intérieur et munie à sa base d'une petite porte fermée par deux barres en croix entrant dans des pitons auxquels sont appendus des cadenas cylindriques. Nous donnons en A l'un de ces cadenas en fer. Il est probable qu'il fallait, pour ouvrir le tronc, le concours de deux personnes; c'est ce qui explique la présence des deux cadenas.

Nous avons vu quelquefois, dans des églises françaises, des troncs pratiqués dans la muraille; ils n'étaient alors que de petites armoires fermées par une porte ferrée solidement et percée d'une fente pour le passage des pièces de monnaie.

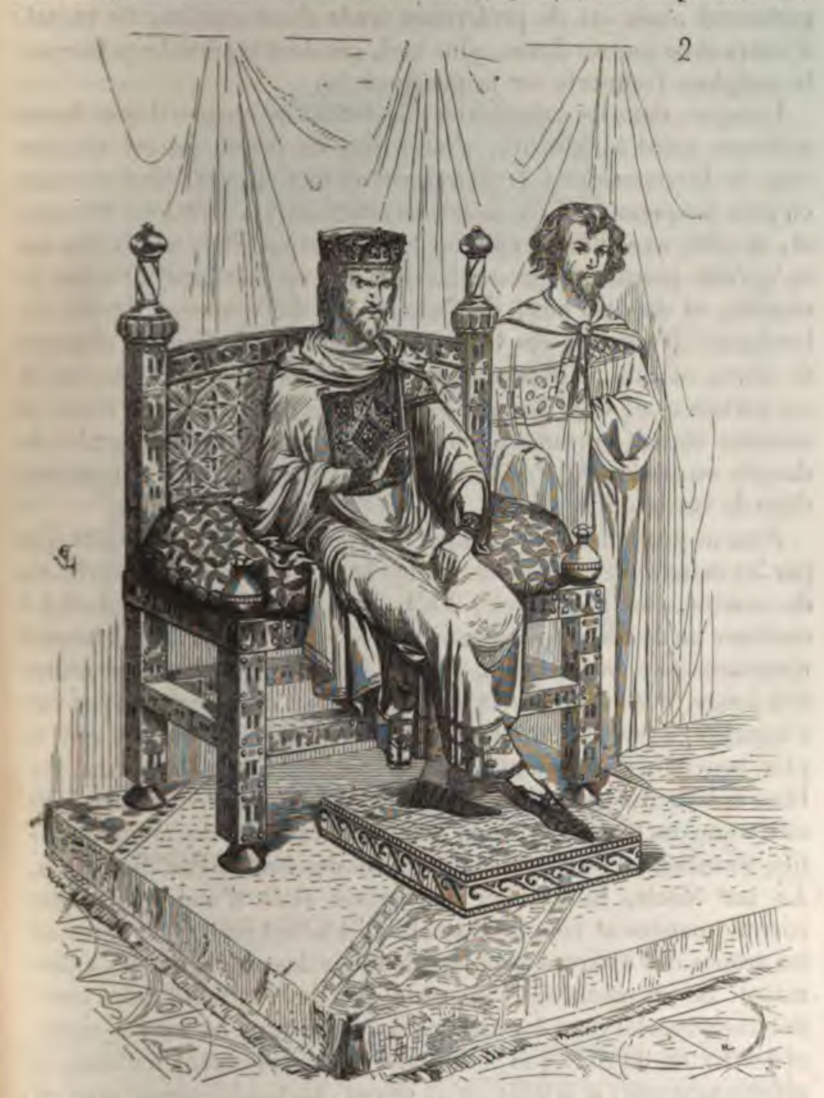
TRONE, s. m. Siége réservé aux rois et aux évêques pour les occasions solennelles. Nous donnons, dans les articles CHAISE et FAUTEUIL, des siéges qui peuvent passer pour de véritables trônes. Mais ce qui constitue le trône, ce n'est pas tant la forme particulière donnée au siége que les accessoires qui l'accompagnent, tels que les gradins, les dossiers et les dais. Un fauteuil pouvait devenir un trône du moment qu'on le plaçait sur un emmarchement et qu'on l'entourait de tapisseries; c'est cet ensemble qui constitue, à proprement parler, le trône, et non la forme donnée au siége. Les fauteuils ou *faudesteuils* pliants, par exemple, si fréquemment employés pendant les premiers siècles du moyen âge, et qui faisaient partie du bagage des princes, devenaient de véritables trônes du moment qu'on les posait sur des gradins et qu'on les surmontait de dais. Il est à croire que l'usage d'entourer, dans certaines occasions solennelles, un siége royal de courtines était venu de l'Orient. En effet, dans ces contrées, un roi, encore de nos jours, ne se laisse pas voir facilement; à l'idée de puissance sur les hommes s'attache l'idée du mystère, et, chez ces peuples du moins, la foule respecte d'autant mieux le pouvoir souverain qu'elle ne voit celui qui le représente qu'à l'occasion de certaines solennités pendant lesquelles il n'apparaît que comme un être mystérieux qui demeure habituellement caché aux regards humains. Les Romains étaient fort éloignés de partager ces idées, et les empereurs tenaient, au contraire, à être vus et connus de tous; ils paraissaient continuellement en public, dans les fêtes, dans les occasions qui réunissaient un grand concours de monde. Leur siége alors demeurait découvert, et s'il était plus élevé que les autres, c'était autant comme marque de leur dignité que pour faire voir leur personne.

Mais lorsque les empereurs s'installèrent à Byzance, ils prirent peu à peu aux Orientaux quelques-unes de leurs habitudes, et le souverain s'entoura bientôt de mystère. Les palais devinrent des sanctuaires dans lesquels on ne pénétrait qu'avec de grandes difficultés; le représentant du pouvoir ne se montra plus aux peuples que comme on montre une châsse vénérée, avec tout l'appareil et toute la pompe dont on entoure ces objets sacrés. Les trônes furent entourés de courtines qui demeuraient baissées, et que l'on n'ouvrait qu'au moment où le prince devait faire acte de présence. Ces dispositions durent avoir une influence en Occident; mais là les traditions romaines étaient encore vivaces et les habitudes des barbares complétement opposées aux idées des peuples orientaux: si l'on prit aux trônes des princes byzantins leur décoration, on n'en adopta point la signification mystérieuse; les draperies ne furent qu'un ornement destiné à donner plus de majesté au siége royal, non point un moyen de cacher la personne souveraine aux yeux de la foule. Les vignettes des manuscrits des xe et xie siècles nous représentent quantité de ces trônes entourés de draperies disposées comme un fond derrière les siéges, ou bien comme des lambrequins appendus à des sortes de coupoles qui les surmontent en guise de dais. La tapisserie de Bayeux (xie siècle) montre le roi Edward assis sur une sorte de banc garni d'un coussin et dont les pieds se terminent, sous la tablette, par des têtes d'animaux, et au pied par des griffes; ce trône est surmonté d'une arcade dont le fond est drapé.



Voici (fig. 1) une copie de ce fragment. Les formes des trônes

sont très-variables pendant le moyen âge, soit comme siéges, soit comme accessoires. Quelquefois les siéges sont des bancs longs sans dossiers, ou de larges chaires à dossier (fig. 2) [1], ou des pliants [2] en



métal ou en bois. Les dais qui les surmontent ne paraissent pas avoir eu, avant le XIV[e] siècle, une forme consacrée ; ce sont de petites

[1] Man. d'Herrade de Landsberg. Bibl. de Strasbourg, XII[e] siècle.
[2] Siége de Dagobert. Bibl. impériale. Voy. FAUTEUIL.

coupoles portées sur quatre colonnes, ou des demi-berceaux reposant sur un dossier plein, ou des cadres suspendus au plafond et garnis d'étoffes. Pendant la période romane, les bois de ces trônes paraissent avoir été de préférence ornés d'incrustations de métal, d'ivoire et de pierres dures ; plus tard, pendant la période gothique, la sculpture l'emporta sur la marqueterie.

Lorsque, dans les cathédrales, les trônes ou chaires des évêques n'étaient point à demeure, c'est-à-dire en pierre ou en marbre (voy. le *Dictionnaire d'Architecture*, au mot CHAIRE), mais en bois, ou plus fréquemment en métal, ils affectaient la forme de pliants ; et, en effet, avec l'habit épiscopal, cette forme est la meilleure, en ce qu'elle permet de passer la chasuble ou la chape derrière le meuble, et d'éviter ainsi de s'asseoir sur un vêtement décoré de broderies. D'ailleurs, ces trônes pouvaient être facilement changés de place, et cela était nécessaire lors de certaines cérémonies. Il est certain que, déjà au XI[e] siècle, les siéges épiscopaux fixes ou mobiles étaient surmontés de dais et souvent accompagnés de dorsals ou parement d'étoffe derrière le dossier ; ils constituaient donc de véritables trônes.

Nous ne pouvons avoir quelque idée de ces meubles primitifs que par les manuscrits, les ivoires ou les bas-reliefs, et c'est d'après ces documents, fort incomplets, il est vrai, que nous avons cherché à restituer un de ces trônes romans (fig. 3)[1]. Les pliants furent bientôt remplacés par des siéges à dossier bas, car, pendant des offices très-longs, il était fatigant pour un prélat d'être assis sans pouvoir s'appuyer[2] ; puis on supprima les colonnettes antérieures qui, le plus souvent, soutenaient le dais, afin de laisser un espace plus libre autour du personnage assis, et ces dais furent ou suspendus aux voûtes ou fixés au dossier. Aux formes simples des trônes primitifs, on substitua de riches sculptures et des étoffes d'un grand prix. Au XIII[e] siècle, le mobilier des églises était d'une telle valeur comme matière et comme travail, qu'il fallait mettre en harmonie les trônes des évêques avec la splendeur des objets qui les entouraient. De ces meubles, il ne reste que des représentations tout à fait insuffisantes dans les manuscrits, les vitraux ou les bas-reliefs, et les textes ne font que les énoncer. En réunissant toutefois ces renseignements, si faibles qu'ils soient, particulièrement ceux qui nous sont laissés par les ivoires délicatement travaillés de la seconde

[1] Ivoire du XI[e] siècle, moulage appartenant à l'auteur.
[2] Au XII[e] siècle, le trône pliant de Dagobert fut surmonté d'un dossier.

ié du XIII[e] siècle, on peut arriver à donner une idée de ces

3



ands meubles, et c'est ce que nous avons essayé de faire ici
g. 4)[1]. Les XIV[e] et XV[e] siècles renchérirent encore sur le XIII[e], quant
la sculpture ; les étoffes jouèrent un rôle plus important dans la
mposition des trônes ; on en trouve beaucoup dans les manuscrits
ces époques qui sont complétement drapés et ne laissent voir

[1] Ce trône est copié sur un ivoire du musée du Louvre ; salle des émaux, — n° 866.



que peu de bois. Ce qui distingue toujours ces meubles des chaires,

c'est que le siége est indépendant du dossier et du dais, ainsi que le font voir ces deux derniers exemples. Ces siéges sont, pour les trônes laïques, des pliants terminés par des têtes d'animaux, recouverts de coussins et de draperies, ou des sortes de coffres sans dossier, mais enrichis d'incrustations d'or, d'argent et d'ivoire. Vers le XIIIe siècle, les pliants persistent encore [1], et un grand nombre de sceaux des XIIIe et XIVe siècles nous en ont conservé la forme, ou sont remplacés par des siéges dont le dossier ne se compose que d'une sangle drapée maintenue par deux montants qui paraissent être en métal, comme le corps du meuble, et sont richement ouvragés.

Nous donnons (fig. 5) un de ces siéges (trône) de la fin du XIIIe siècle [2]. Nous avons supposé ce meuble dépouillé de ses draperies, du dossier et des coussins, pour en mieux faire comprendre la forme. Quelquefois ces montants, ornés et recourbés, au lieu de former le dossier du siége, surmontent ses côtés; alors le trône a la figure d'un banc assez long, accompagné latéralement de ces appendices qui semblent destinés à servir d'accoudoirs ou tout au moins de saillies pour poser les mains.

La fig. 6 reproduit un de ces siéges si fréquemment représentés dans les vitraux, les peintures ou les vignettes des manuscrits [3].

On sait quel était le luxe de la cour du duc de Bourgogne pendant le XVe siècle. Lorsque les affaires de France furent rétablies et que Charles VIII eut fait son expédition d'Italie, la cour de France dépassa, comme splendeur, ce que l'on avait vu jusqu'alors; elle avait pris outre monts des idées de grandeur qui influèrent sur l'architecture, les meubles, les vêtements et sur le cérémonial. Pendant le XVe siècle, le goût dominant de cette époque, recherché à l'excès, donnait à tout ce que l'on faisait alors, quelle que fût la richesse des sculptures, des peintures et des étoffes, une apparence de maigreur et de pauvreté. La jeune cour du roi Charles VIII abandonna bien vite ces traditions vieillies. Les meubles particulièment, la manière de les draper prirent plus d'ampleur. Les artisans français, arrivés à une exécution aussi parfaite que possible, l'appliquèrent aux modes nouvelles. La composition plus large des meubles fut cependant soumise à cette exécution parfaite, et la cour imprimant le mouvement, ce changement se fit sentir d'abord dans les meubles tenant au cérémonial. Ceux-ci prirent un certain air de

[1] Voy. FAUTEUIL.

[2] Man. de la Genèse, d'une partie de l'Anc. Test. et de la généal. de la Vierge. Musée britannique, vij, p. 22.

[3] Voy. l'un des médaillons du réduit gauche de la Sainte-Chapelle du Palais à Paris.

d'apparat; leur construction s'était simplifiée, s'était soumise aux besoins, les indiquait clairement; et leur décoration facile à comprendre, leurs draperies largement disposées s'accordaient avec l'aisance et l'ampleur du vêtement.

VESTIAIRE, s. m. *Revestiaire*, *revestouère*. Coffre renfermant les habits sacerdotaux. Beaucoup de petites églises ne possédaient pas de sacristies, mais une armoire ou un grand coffre derrière l'autel, où l'on enfermait les habits religieux du desservant. M. Blavignac, dans son *Histoire de l'architecture sacrée* dans les anciens évêchés de *Genève, Lausanne et Sion*, a donné le dessin d'un de ces coffres déposé dans l'église Notre-Dame de Valère [1]. Il se compose d'une grande caisse longue fermée par un couvercle et déposée sur quatre pieds ajourés par de petites arcades plein cintre découpées dans les madriers. La face antérieure du coffre est décorée d'une double arcature bas-relief. Il est fermé par une vertevelle [2]. Ce meuble paraît être du XIIIe siècle et de fabrication méridionale. On rencontre encore, dans nos petites églises de villages, de ces bahuts vestiaires, fortement ferrés et très-simples de forme. Il en existe un assez complet encore, mais fort grossier, dans l'église de Montréale (Yonne).

VOILE, s. m. On entend par voile, pendant le moyen âge, les courtines qui entouraient les autels. Thiers observe avec raison [3] que les anciens autels dans les églises d'Orient et d'Occident étaient entourés de voiles « que l'on tenait dépliés et étendus au moins « pendant la consécration et jusqu'à l'élévation de la sainte hostie, « afin de procurer plus de vénération aux divins mystères..... « Monsieur de l'Aubespine, évêque d'Orléans, ajoute-t-il, appelle « l'autel fermé de toutes parts *le premier sanctuaire, ou le vestibule* « *du Sancta sanctorum*, et assure que c'est de ce vestibule qu'on « doit entendre *les oraisons du voile*..... » Ce prélat n'entend parler

[1] Atlas, p. 22.
[2] Vertevelle, serrure à moraillon.
[3] *Dissert. sur les principaux autels des églises*, par J.-B. Thiers, chap. XIV.



Carresse del. — Viollet-le-Duc Direx[t] — Beau lith.

VOILE D'AUTEL.

Bance éditeur — Chromo Lemercier, Paris

ois que de l'Église grecque. Il dit [1] : « Dans ce vestibule
nier sanctuaire, il y avait un espace fermé, non de balustres,
e rideaux et de voiles, dans lequel était le *Sancta sancto-*
... L'oraison du voile, qui se trouve dans les liturgies, et
lièrement dans celle de saint Jacques et dans celle de saint
de la version Arabique, *oratio veli*, *oratio velominis*, se
pliquer du *Sancta sanctorum* et du voile qui le fermait... »
cident, pendant le XIIIe siècle, Thiers croit qu'on n'avait
que les deux voiles latéraux de l'autel; mais cependant les
déposés dans la sacristie de la cathédrale d'Arras, et qui
ent les anciens autels principaux de cette église, les gravures
en maître-autel de Notre-Dame de Paris et quantité de
de manuscrits nous font voir autour des autels, non-seule-
voiles latéraux, mais aussi un voile postérieur, et le tableau
Eyck représentant l'autel matutinal de l'église de Saint-
produit dans notre *Dictionnaire d'Architecture*, au mot
dique encore un voile antérieur relevé pour laisser voir le
ifice. Cette tradition se perpétua pour les principaux autels
es régulières ou séculières jusqu'à la fin du XVIe siècle, et
ors, en enlevant les courtines, on laissa subsister souvent les
qui les portaient. Il n'est pas besoin de dire que la plupart
iles étaient faits d'étoffes précieuses, et richement brodés.
s représentaient des scènes de l'Ancien ou du Nouveau-Tes-
u des images de saints, les signes des Évangélistes. Un de
s nous est conservé; il fait partie de la collection de
rente : c'est une toile verte brodée de soie jaune et rehaussée
noirs dessinés au pinceau. Au centre est la Charité, sous la
l'une femme assise dans un trône; deux autres femmes
ui amènent des enfants; toutes ces figures sont nimbées. La
tient sur son giron une petite fille vêtue et un petit garçon
ur d'elle d'autres enfants jouent à divers jeux. Aux quatre
it brodés les signes des Évangélistes. Nous donnons (Pl. X)
principal du voile et l'un des signes des Évangélistes. Cette
paraît appartenir aux dernières années du XVe siècle ; elle
itée avec soin. Une ganse de soie, cousue de distance en dis-
chef, tenait lieu d'anneaux en passant dans la tringle posée
lonne à l'autre. Il est vraisemblable que deux autres voiles
gnaient celui-ci et représentaient, au centre, l'Espérance
i. (Voyez, pour la position de ces voiles, le mot AUTEL du
aire raisonné d'Architecture.)

[1] *ncienne police de l'Église*, l. II, c. x.

RÉSUMÉ HISTORIQUE

Les meubles antérieurs au XVIe siècle sont devenus fort rares en Occident et particulièrement en France. La mode a, de tout temps, chez nous, rejeté de la vie habituelle ce qui n'est pas du jour, et, depuis l'époque de la renaissance, il semble que ce côté de notre caractère national ait pris chaque jour plus de force et d'activité. Or, un meuble remplacé, abandonné dans un grenier, ou laissé à la merci du premier venu, est bientôt détruit.

Les établissements religieux, les églises conservaient cependant des meubles anciens, soit parce qu'ils étaient vénérés, soit parce qu'ils étaient d'une trop grande valeur pour être remplacés facilement. Les guerres de religion de la fin du XVIe siècle et du commencement du XVIIe en détruisirent un grand nombre. Pendant le XVIIIe siècle, le clergé régulier ou séculier s'était laissé aller au goût pour les décorations lourdes et les meubles contournés de cette époque ; les évêques, les abbés et les chapitres firent disparaître alors les mobiliers d'églises dont la forme paraissait vieillie et l'usage incommode. La Révolution du dernier siècle acheva la destruction mobilière poursuivie sans relâche par le clergé et les familles nobles. Cependant des amateurs tentèrent de réunir les quelques débris épars dans les châteaux et les églises. M. A. Lenoir forma le musée des Monuments Français. Cette recherche toutefois ne s'adressait guère qu'à des meubles de l'époque de la renaissance, et l'on ne songeait pas encore qu'il pût y avoir de l'intérêt à rassembler des

débris pourris antérieurs à cette époque, à les classer dans un ordre méthodique, et à étudier les moyens de fabrication abandonnés depuis si longtemps. Le musée des Petits-Augustins contenait cependant encore une quantité considérable de ces précieux restes déposés dans des caves ou des galetas. Sa dispersion, à un moment où les amateurs de ces sortes d'objets étaient en très-petit nombre, fut une nouvelle occasion de pertes regrettables. Dans l'empressement que l'on mit à commencer les travaux de la nouvelle école des Beaux-Arts, on laissa perdre la majeure partie des objets qui n'avaient point été restitués aux églises [1]. Cette triste fin d'un musée très-précieux, ce pillage officiel, enrichit quelques collections particulières. Aujourd'hui, le musée de Cluny, fondé par feu Dusommerard, à une époque où l'on n'attachait qu'une faible valeur aux meubles anciens, est devenu le noyau d'une collection qui, chaque jour, s'enrichit, sous la direction du ministère d'État et d'un conservateur intelligent et infatigable, M. Dusommerard, le fils du fondateur. Mais, quel que soit le zèle de l'administration du musée de Cluny, cette collection présente des lacunes fort difficiles et peut-être impossibles à combler. On n'y voit aucun meuble en bois antérieur à la fin du XV[e] siècle ; ceux en métal, d'une époque plus ancienne, plus faciles à conserver, y sont même fort rares ; et ces objets ont acquis aujourd'hui une telle valeur, que le musée de Cluny ne peut entrer en concurrence avec les riches particuliers qui font des collections. Il faut donc, lorsqu'on veut connaître les meubles du moyen âge, fouiller de tous côtés : dans les églises, dans les musées de province, dans les collections particulières, et surtout dans les manuscrits. Nos lecteurs ont pu voir, en parcourant ce *Dictionnaire*, à combien de sources il nous a fallu aller puiser pour donner des exemples de meubles antérieurs à l'époque de la renaissance, et comment nous avons dû souvent, à défaut des objets ou de leurs représentations, nous aider de textes, presque toujours laconiques ou très-vagues. De ce travail, il nous est resté une masse considérable de documents qui, par leur caractère général, ne pouvaient entrer dans nos articles spéciaux, mais qui ont, cependant, nous osons le croire, un véritable intérêt, en ce qu'ils mettent

[1] Cette restitution ne pouvait être réelle. Beaucoup d'églises auxquelles on avait enlevé des fragments précieux pour composer le Musée des Monuments Français n'existaient plus ; les premiers venus s'emparèrent des objets à leur convenance, et l'église de Saint-Denis hérita de tout ce qui ne fut pas enlevé par les plus avisés, qui revendiquèrent une possession à laquelle ils n'avaient nul droit.

au jour les habitudes et les mœurs d'une société dont nous cherchions à réunir le mobilier.

Pour prendre une idée exacte de la destination des meubles anciens, il est nécessaire, d'ailleurs, de connaître les usages de ceux qui s'en servaient : or ces usages diffèrent des nôtres sur bien des points, s'en rapprochent sur d'autres ; certaines habitudes de notre société, dont nous ne nous rendons pas compte, ne sont que des traditions d'habitudes antérieures, conservées à travers les siècles et les révolutions, parce qu'elles tiennent à la nature même de notre caractère national. Ces dissemblances et ces rapprochements, qui nous avaient frappé tout d'abord, nous ont mis sur la voie de recherches nouvelles qui peuvent avoir une certaine utilité pour ceux qui étudient notre histoire et croient que la véritable civilisation d'un peuple consiste, non pas à mépriser son passé, mais à le connaître et s'en servir.

Monteil avait déjà, au commencement de ce siècle, entrevu le parti que l'on pouvait tirer de l'étude des mœurs des temps passés, et son ouvrage[1], présenté sous forme d'épîtres, est un des plus attrayants que l'on puisse lire. Toutefois les sources auxquelles il va puiser ne sont pas toujours des plus pures. De son temps, les savantes recherches historiques des Guizot, des A. Thierry, n'étaient point faites, et il n'avait pu compulser avec soin les nombreux documents manuscrits, les chroniques, les poëmes, les romans, les contes, qui depuis ont été livrés à la publicité. Il règne dans tout le cours de son livre une intention satirique assez piquante, mais qui s'éloigne souvent de la vérité. Enfin, il ne cite jamais les textes, et ses pièces justificatives, très-légèrement notées, viennent parfois, si on veut y recourir, contredire son discours. Il faut lui savoir gré d'avoir donné une forme attrayante à une matière aride, de s'être fait lire ; car, si parfait que soit un livre plein de recherches, faut-il encore, pour qu'il puisse être de quelque utilité, qu'on le lise. Nous avons donc cherché à classer méthodiquement nos *pièces justificatives*, de manière à en faire une sorte de récit, à coudre ces notes éparses, afin de présenter une suite de faits propres à jeter quelque clarté sur la vie publique et privée de la société du moyen âge et sur l'industrie appliquée aux objets mobiliers ; au besoin, des figures viendront appuyer le texte, ce qui nous évitera souvent de fastidieuses descriptions. Il est une observation qui nous

[1] *Hist. des Français des divers États aux cinq derniers siècles*, par A. A. Monteil ; 1828.

a engagé à terminer par un résumé historique notre travail sur les meubles. Depuis le commencement du siècle, les gens de lettres et les artistes ont cherché à donner à leurs travaux historiques un cachet de vérité, ce qu'on appelait, il y a vingt ans, la *couleur locale*. Jusqu'alors, sur le théâtre, dans les peintures, on attachait peu d'importance à la reproduction fidèle des habitudes, des vêtements, des objets que l'on représentait ; c'était peut-être, au point de vue de l'art, un avantage, et personne ne songe à blâmer le Titien d'avoir entouré la Vierge présentée au temple de personnages en costume vénitien du XVIe siècle. Le Cid, vêtu comme un seigneur du temps de Louis XIV, et les Horaces, coiffés d'une grande perruque, n'ôtaient rien à la qualité des chefs-d'œuvre de Corneille. Mais le jour où les acteurs, aussi bien que les peintres, se sont mis à vouloir exprimer les passions et les sentiments des hommes, en même temps qu'ils les représentaient sous leur forme réelle, qu'ils se sont attachés à reproduire fidèlement leur entourage, leurs habitudes du moment, le public est devenu bientôt exigeant : il a discuté le costume, il a relevé les erreurs ; il s'est mis à siffler sans miséricorde les anachronismes. C'est un malheur : l'art, à proprement parler, n'a rien à faire de cette friperie ; ce n'en est pas moins un fait auquel il faut se soumettre de bonne grâce. Si l'on représentait aujourd'hui sur la scène Du Guesclin en uniforme de général, avec le tricorne, les épaulettes et la culotte blanche, le drame, fût-il un chef-d'œuvre, serait hué impitoyablement dès le lever du rideau. Ce que nous tolérons dans les œuvres des artistes passés, nous ne l'admettons plus chez les nôtres ; si nous ne trouvons pas mauvais que Lebrun ait donné à Alexandre le vêtement d'un *romain* de carnaval, nous ne permettrions pas cette licence à nos peintres. Grâce aux études classiques, ceux-ci connaissent assez bien les vêtements, les meubles, les ustensiles de l'antiquité ; depuis quelques années particulièrement, plusieurs d'entre eux affectent même une sévérité d'observation, une fidélité dans la reproduction de la forme extérieure qui passent, à tort ou à raison, pour une qualité aux yeux du public. Quant à ce qui est du moyen âge, nous ne sommes pas aussi avancés, et nous voyons, tous les ans, quantité de tableaux à sujets historiques, où l'on pourrait signaler de singulières bévues. Telles, par exemple, que si l'on représentait sur une même toile une scène dans laquelle les personnages seraient vêtus, qui en marquise du temps de Louis XV, qui en officier de dragons de l'Empire, qui en maire de notre temps, qui en conseiller au parlement du dernier siècle ;

c'est-à-dire une mascarade grotesque. Cela est peu de chose encore auprès des erreurs qui touchent aux habitudes, aux mœurs, aux cérémonies, aux meubles, aux ustensiles, à la façon d'être, etc. La bonne peinture n'a pas affaire de tout ceci, soit; mais alors mettons de côté toute prétention à la vérité, que les peintres ne suivent que leur fantaisie ou leur inspiration; s'ils semblent rechercher la vérité sur un point, le public a le droit de l'exiger partout. Lorsque le peintre entre dans le domaine de l'archéologie, nous lui demandons d'être archéologue, de ne point nous représenter saint Louis dans une salle du XVe siècle, de ne pas l'armer comme un chevalier du temps de Charles VII, de ne pas l'entourer de nobles du temps de François Ier, de ne pas surtout le représenter agissant comme aucun grand seigneur de son temps n'eût agi; tout saint qu'il fût, Louis IX était fort grand seigneur. Les artistes ont rarement le temps d'étudier les mœurs et les habitudes des personnages historiques qu'ils veulent représenter : ils se fient à des compilations erronées souvent, à des recueils de gravures faits sans critique et sans méthode; il en résulte les rapprochements les plus étranges, ils perpétuent ainsi les erreurs dont ils sont les victimes. Depuis Voltaire, qui, le premier, attacha une grande importance à la vérité du costume sur le théâtre et fut l'inventeur de la couleur locale, nous avons fait des progrès; nous avons beaucoup à faire encore. La vérité est un besoin de notre temps; nous n'admettons guère les à peu près : le public en sait trop pour ne pas lui donner beaucoup : il veut qu'on lui montre le passé tel qu'il était. Blâmons-le, disons-lui que l'art n'est pas là; mais, tant que son goût n'aura pas pris un autre cours, nos protestations seront inutiles : il courra voir une mise en scène qui passe pour être la reproduction fidèle d'un fait historique, il lira avec passion un roman qui rappellera les mœurs et les usages d'un monde éloigné de nous, et il ne s'inquiétera pas de savoir si ces œuvres sont conformes ou non aux règles immuables de l'art. Or le devoir des artistes, à notre sens, dans ce cas, c'est d'aller au-devant du public; pourquoi l'art ne trouverait-il pas sa place à côté de la vérité? Les anachronismes, ou l'ignorance des mœurs appartenant aux personnages que l'on fait parler ou que l'on représente, ne sont pas absolument nécessaires dans une œuvre d'art; celle-ci peut subsister malgré l'étude de ces mœurs, elle peut aussi s'en servir; quelques-uns de nos auteurs modernes nous l'ont prouvé. Pourquoi donc les peintres et le théâtre resteraient-ils en arrière? Il nous semble que, pour une époque comme la nôtre, où tout tend à se niveler, où les grands caractères disparaissent, il y au-

rait, au contraire, pour les artistes, un avantage réel à se retremper dans l'étude scrupuleuse du passé. Les époques héroïques sont loin de nous, les caractères individuels s'effacent, chacun sent instinctivement que le vieux monde craque de toutes parts, et, dans ce naufrage que la masse pressent, les esprits éclairés cherchent avec une ardeur fébrile à rassembler tout ce qui pourra venir en aide à la civilisation future. Nous sommes dans le temps des innovations en toutes choses; mais nous inventorions le passé, parce que nous sentons qu'il nous échappe. Le public, qui ne peut heureusement se livrer à de grands excès au milieu d'une civilisation policée, veut au moins repaître son imagination de la grandeur en bien ou en mal des siècles précédents; c'est un besoin qu'il faut satisfaire : ne pouvant plus être acteur, il veut être spectateur, et c'est un spectateur difficile, déjà instruit, blasé même, et passablement sceptique. Il n'admet pas que Philippe-Auguste doive parler comme Louis XIV, et qu'il se promène dans le Louvre de Charles V; la vérité, ou ce qu'il croit être la vérité, agit sur lui plus que toutes les fictions poétiques.

Il y a vingt-cinq ans déjà, les novateurs que l'on désignait sous le nom de *romantiques* ont dit ce que nous disons ici; mais leur arsenal, assez médiocrement garni, ne leur a pas permis de remporter une victoire décisive. Lorsqu'ils ont voulu se mettre à l'œuvre, il s'est trouvé que leurs principes ne pouvaient s'appuyer que sur des études très-superficielles; le public s'est moqué d'eux. Et cependant qui ne se rappelle certains succès de leurs chefs? Est-il un livre qui ait été plus lu que la *Notre-Dame de Paris?* Est-il un succès plus justement mérité et plus durable que celui des *Chroniques du temps de Charles IX*, de M. Mérimée, de *la Ligue*, de M. Vitet? Ces ouvrages, les deux derniers particulièrement, resteront, parce que leurs auteurs sont des écrivains du premier ordre. Mais sont-ce seulement les qualités de style qui ont fait leur succès populaire? non certes. C'est l'étude suivie, minutieuse des mœurs d'une époque, la vérité historique sans pédanterie, sans affectation; c'est la réalité des contours et des couleurs, ce caractère un que donne toujours la connaissance parfaite des hommes et des choses d'une époque. Qu'y a-t-il de plus poétique que la vérité? L'imagination des poëtes ou des romanciers a-t-elle jamais pu offrir un spectacle plus émouvant que celui de l'histoire, que celui des événements qui sans cesse passent devant nos yeux? Pourquoi donc les peintres dans leurs tableaux, les auteurs dramatiques dans leur mise en scène, ne tenteraient-ils pas de substituer la reproduction de la

réalité à ces défroques de convention, si complétement usées aujourd'hui? Pourquoi? parce que les idées banales, les préjugés, en fait d'art, ont chez nous force de loi, et que les meilleurs esprits aiment encore mieux s'y soumettre que les combattre. On aura vu au théâtre, ou sur des toiles peintes de nos jours, des copies, souvent mal comprises ou incomplètes, de meubles de la fin du XVe siècle; on en conclut que les meubles du *moyen âge* étaient incommodes, rares, peu variés, lourds, qu'ils sont en désaccord avec nos habitudes. Le gros luxe de l'époque de Louis XIV ne s'accorde guère avec le *comfort* moderne; on fait une règle de proportion, et l'on raisonne de cette manière : « Si les meubles du temps de Louis XIV nous semblent incommodes et barbares, à plus forte raison ceux de Charles VI et de Charles VII le sont-ils. » Autant vaudrait dire : « Si les perruques de Louis XIV étaient lourdes, combien devaient être pesantes et incommodes celles de Louis XI. » Le fait est que l'excessive recherche des habitudes des XIVe et XVe siècles, le luxe intérieur des appartements du commencement du XVIe, s'étaient perdus et avaient été laissés de côté pendant les longues guerres religieuses de la fin du XVIe siècle, et que le mobilier d'un grand seigneur sous Louis XIII aurait paru barbare et grossier à un grand vassal de Charles VII. Il faisait meilleur, peut-être, de vivre sous le règne de Louis XIV que sous celui de Charles V; mais certainement Charles V, les nobles et les bourgeois de son temps, étaient logés et meublés d'une façon plus confortable que ne l'étaient les seigneurs et les roturiers sous le règne du grand roi.

Pour conclure, nous ne prétendons pas que la connaissance exacte des choses et des habitudes du moyen âge donne du talent aux artistes de notre temps qui n'ont pu en acquérir; mais nous sommes convaincu qu'elle doit aider l'homme habile et familier avec les ressources de son art.

VIE PUBLIQUE DE LA NOBLESSE FÉODALE, RELIGIEUSE ET LAÏQUE.

CÉRÉMONIES, SACRES, COURONNEMENTS.

Éginhard rapporte que le jour de Noël de l'année 801, Charlemagne entra dans la basilique de Saint-Pierre à Rome, pour assister à la célébration de la messe, et qu'au moment où il s'inclinait, pour prier, devant l'autel, le pape Léon lui mit une couronne sur la tête. Alors, tout le peuple romain s'écria : « A Charles-Auguste, couronné par Dieu, grand et pacifique « empereur des Romains, vie et victoire ! » Après cette proclamation, le pontife se prosterna devant lui et l'adora suivant la coutume établie du temps des anciens empereurs, et dès lors Charles, quittant le nom de Patrice, porta celui d'Empereur et d'Auguste [1].

Guillaume le Conquérant se fit couronner roi d'Angleterre, dans l'église abbatiale de Westminster, le jour de la Nativité de Notre-Seigneur.

. . . .
« E tant que li Noël avint
« Que li Engleis e li Normant
« Communaument petit e grant
« Voudrent qu'il fust reis coronez.
« Eissi le jor que Deus fu nez,
« Sens terme plus e senz devise,
« Ont la corone el chef assise
« A Saint-Pere de Westmostier [2]. »

[1] Éginhard, *Hist. de Charles.*
[2] *Chron.* de Benoît de Sainte-More.

Wace décrit les pompes du couronnement d'Artur [1]. La cour s'assemble,

« Quant la cort al roi fu jostée (réunie)
« Mult véissiés forte asamblée,
« Et tote la cité frémir;
« Sergans aler, sergans venir,
« Et ostex saisir et porprandre [2];
« Maisons veair, cortines tandre.
« Les marescax ostex livrer [3],
« Soliers (salles) et cambres délivrer.
« Et cil qui nul ostel n'avoient
« Lor loges et lor trés tendoient [4].
« Mult véissiés as escuiers
« Palefrois mener et deffers
« Seles metre, seles oster,
« Lorains (harnais) terdre (essuyer), lorains laver,
« Faire estables, paissons fichier [5],
« Cevax mener et estrillier,
« Ceval tondre, ceval férer,
« Et seles des cevaus oster,
« Cevaux torchier et abrever,
« Avaine et fuerre (paille), erbe porter.
« Mult véissiés en pluisors sens
« Vallés aler et camberlens (chambellans),
« Garnimens et mantiax ploier,
« Et enverser et atacier,
« Péliçons porter vairs et gris;
« Foire samblast, ce vous fust vis.
« Al matin, al jor de la feste,
« Ce dist l'estoire de la geste,
« Li vinrent tot li arcevesque
« Et li abé et li evesque.
« El palais le roi coronèrent [6],

[1] *Li Romans de Brut*, XII[e] siècle, vers 10,609 et suiv. On ne peut mieux faire que de donner ce passage, qui peint vivement l'animation de la foule, le jour de la fête, et qui, d'ailleurs, est plein de curieux détails.

[2] S'emparer des hôtels.

[3] Les maréchaux font les logis.

[4] Ceux qui ne peuvent trouver de logements se mettent sous des tentes.

[5] *Paissons*, littéralement lieux de pâture, mais ici doit s'entendre comme fourrage: *paissons fichier*, fourrage fiché, mis dans les rateliers, ou peut-être posé sur des fourches, ainsi que cela se pratiquait en campagne.

[6] La cérémonie du couronnement se fait dans le palais du roi, Artur est ensuite conduit à l'église.

« Et à l'église le menèrent :
« Dui archevesque le menoient;
« Chascuns un bras li sostenoit
« De si qu'à son siège venoit.
« Qatre espées i ot à or
« Que pont, que helt, que entretor.
« Qatre rois ces quatre portoient
« Qui par devant Artur aloient;
. . . .
« La roine par grant esgart,
« Fu servie de l'autre part.
« Devant la feste avoit mandées
« Et à cele cort assamblées
« Les grant dames del païs,
« Et les fames à ses amis ;
« Ses amies et ses parantes
« Et meschines beles et gantes
« Fist à la feste à soi venir.
« Por cele feste maintenir
« En sa chambre fu coronée [1].
« Et al temple as nonains menée,
« Por la grant presse départir,
« Que nus masters ne peust sofrir,
« Quatre dames qui devant vinrent
« Quatre cornelles blances tinrent;
« As quatre estoient mariées
« Qui portoient les quatre espées.
« . . . . »

Le poëte décrit les riches costumes des personnages composant le cortége, la presse du peuple, la splendeur de la cérémonie dans l'église :

« Mult oïssiez orgres soner,
« Et clers chanter et orguener. »

Et les chevaliers qui vont et viennent, regardent les dames, courent aux églises. La messe finie, le roi et la reine ôtent leurs couronnes, changent leurs vêtements de cérémonie pour d'autres plus légers, et vont s'asseoir au festin, le roi chez lui, la reine chez elle. Après, commencent les jeux : les uns montent à cheval, d'autres combat-

[1] Comme le roi, la reine est couronnée dans ses appartements, avant d'aller à l'église.

tent, sautent, jettent la pierre ou le dard; les vainqueurs sont conduits devant le roi, qui leur donne des présents.

« Les dames sor le mur montoient,
« Qui les jus agarder voloient,
« Qui ami avoit en la place,
« Tost li monstre l'oil et la face. »

Puis viennent les jongleurs, les chanteurs et joueurs d'instruments, les poëtes et les conteurs. On joue aux dés, aux dames, aux jeux de hasard. La fête se prolonge ainsi trois jours, et finit par de grandes largesses à toute l'assemblée.

Le cérémonial des couronnements des rois ne fut formulé régulièrement qu'au XIIe siècle, à l'occasion du sacre du roi Louis le Jeune, en 1179, et enregistré, la même année, en la chambre des Comptes [1]. Voici en quoi consistait cette cérémonie : Devant le chœur de l'église cathédrale de Reims était dressé un trône sur un échafaud élevé, auquel on montait par des gradins en assez grand nombre pour que les pairs du royaume et d'autres seigneurs s'y pussent tenir. Le sacre devait avoir lieu le dimanche, et, dès la veille, l'église était gardée par les gens du roi et ceux de l'église. La nuit, le roi venait prier dans l'église, avant les matines, chantées à l'ordinaire.

Primes sonnées, le roi est accompagné à la cathédrale par les archevêques, évêques et barons, avant que l'eau bénite ne soit faite. Des siéges sont disposés autour de l'autel à droite et à gauche, celui du roi au milieu. Dès l'aube, le roi a dû envoyer ses plus notables et puissants barons à l'abbaye de Saint-Remy chercher la sainte Ampoule ; ceux-ci jurent de la reconduire après la cérémonie et de la rendre à l'église abbatiale. La sainte Ampoule est accompagnée, entre prime et tierce, par les religieux de Saint-Remy, et portée par l'abbé sous un dais de soie, dont les bâtons sont soutenus par quatre moines en aube. L'archevêque de Reims reçoit la sainte Ampoule à la grande porte de la cathédrale, étant accompagné des autres archevêques, évêques et barons; il promet de la rendre à l'église de Saint-Remy, et la porte sur l'autel. Les religieux attendent la fin de la cérémonie que la sainte Ampoule soit rapportée.

L'archevêque se prépare à dire la messe, et le roi se lève. Après quoi, le prélat fait au roi cette demande : « Nous te requérons nous

[1] Voy. le *Formulaire des sacres et couronnements des roys* (*Cérémonial françois*, Godefroy; 1649.

« octroyer, que à nous et aux églises à nous commises, conserves
« le privilége canonique, loi et justice dues; nous gardes et défendes
« comme roi est tenu en son royaume, à chaque évêque et église à
« lui commise. » Le roi octroie et promet.

Le *Te Deum* est entonné, et deux archevêques ou évêques conduisent le roi par les mains à l'autel, devant lequel il se prosterne, ne se relevant qu'après le chant. Sur l'autel ont été placés la couronne royale, l'épée dans son fourreau, les éperons d'or, le sceptre, la verge surmontée d'une main d'ivoire, les chausses ou bottines de soie bleue semées de fleurs de lis d'or, la tunique ou dalmatique de même étoffe et couleur, le manteau royal également bleu semé de fleur de lis, fait en manière de chape sans chaperon; toutes choses apportées par l'abbé de Saint-Denis en France et gardées par lui. Alors le roi, étant devant l'autel, ôte ses vêtements, sauf la camisole ou veste de soie et sa chemise, lesquels derniers vêtements sont ouverts fort bas devant et derrière et maintenus par des agrafes d'argent.

Le grand chambellan de France chausse au roi les bottines; le duc de Bourgogne lui attache les éperons et incontinent les lui ôte. L'archevêque lui ceint son épée, puis, replaçant le fourreau sur l'autel, remet le fer nu entre les mains du roi en lui disant: « Prends « ce glaive donné avec la bénédiction de Dieu, etc. » [1]. Le chœur chante une antienne pendant laquelle le roi offre l'épée à l'autel, la reprend des mains de l'archevêque, et sans délai la remet au connétable ou à celui des barons qui en tient lieu, lequel la porte devant le roi tant en l'église qu'après la cérémonie et jusqu'au palais. Cela fait, l'archevêque ouvre la sainte Ampoule, en tire un peu d'huile qu'il mêle au saint chrême dans une patène sur l'autel. Les agrafes des vêtements du roi sont ouvertes, et, celui-ci s'étant mis à genoux devant l'archevêque, assis comme quand il consacre, les évêques disent sur lui trois oraisons. L'archevêque dit celle de la consécration et oint la personne du roi en cinq endroits, savoir : le dessus de la tête, la poitrine, entre les épaules, sur les deux épaules et aux saignées des deux bras. A chaque onction, le prélat dit : « Je t'oins « de l'huile sanctifiée, au nom du Père, etc., » et on chante une antienne.

1 A l'occasion du sacre de Louis le Gros, Suger, dans la vie de ce prince, s'exprime ainsi : « ... L'archevêque oignit de l'huile sainte le seigneur Louis, célébra la messe « d'actions de grâces, ôta au jeune roi le glaive de la milice séculière, lui ceignit celui « de l'Église pour la punition des malfaiteurs... etc. » (Suger, *Vie de Louis le Gros*, chap. XIII.)

Le vêtement du roi est refermé, et le grand chambellan de France revêt le roi de la dalmatique, du manteau royal, de façon à ce que son bras droit soit libre ; l'archevêque lui met l'anneau au doigt du milieu de la main droite, en disant : « Prends l'anneau, signal de la sainte Foi, etc. » Puis il récite une oraison. Il remet le sceptre en la main droite du roi, en disant : « Prends ce sceptre, insigne de la « puissance royale, etc. » Il récite une seconde oraison. Il remet la verge de justice en la main gauche du roi, en disant : « Prends la « verge de vertu et d'équité, etc. » Le chancelier de France, ou, à son défaut, l'archevêque, appelle par leurs noms et selon leur ordre les pairs de France, les laïcs les premiers, lesquels étant réunis autour du roi, le prélat prend la couronne sur l'autel et la pose sur le chef du roi, et aussitôt tous les personnages assemblés y mettent les mains et la soutiennent pendant que l'archevêque dit : « Dieu te couronne de la couronne de gloire et de justice..., etc. » Puis il récite une oraison. S'adressant ensuite à la personne du roi, il lui dit : « Sois stable, et retiens dorénavant l'État, lequel tu as tenu jusqu'aujourd'hui par la succession de ton père de droit héréditaire..., etc. » Il termine en appelant les bénédictions de Dieu sur le roi. Cette cérémonie achevée, l'archevêque, accompagné des pairs, mène le roi sur le trône posé sur l'estrade, afin qu'il soit vu de tous, et la messe commence. Au moment de la lecture de l'Évangile, le roi se lève, et la couronne est enlevée de dessus sa tête. Le livre est porté ensuite au roi à baiser par le plus grand parmi les archevêques, puis à l'archevêque officiant. A l'offrande, on porte un pain, un baril d'argent rempli de vin et treize pièces d'or; le roi y est conduit et ramené par les pairs soutenant la couronne, son épée nue portée devant lui. La secrète étant dite et les bénédictions appelées sur le roi et le peuple, après le *Pax Domini*, celui qui aura porté le livre des évangiles à baiser au roi prend la Paix de l'archevêque, le baisant sur la joue, et la présente à baiser au roi. Après lui, tous les autres archevêques et évêques en leur ordre vont baiser le roi séant sur son trône. La messe achevée, les pairs conduisent le roi derechef à l'autel, où il reçoit la communion. Cela fait, l'archevêque lui ôte la grande couronne et met sur sa tête une autre couronne plus petite et légère ; ainsi le roi s'en va au palais, l'épée nue portée devant lui. Sa chemise est brûlée, à cause de l'onction qu'elle a touchée. La sainte Ampoule est accompagnée à Saint-Remy comme elle a été amenée.

Quand la reine est sacrée et couronnée avec le roi à Reims, un trône est préparé pour elle, de moindre apparence que celui du roi,

lequel séant déjà couronné, la reine est amenée dans l'église, et se prosterne devant l'autel pour prier. Après son oraison dite, les évêques la relèvent sur les genoux. La reine est ointe sur le chef et la poitrine; le sceptre, la main de justice et l'anneau lui sont remis comme au roi. Puis l'archevêque seul place la couronne sur sa tête, laquelle couronne est soutenue de tous côtés par les barons. La reine est conduite ainsi jusqu'à son trône, et le même ordre est suivi comme pour le roi pendant le reste de la cérémonie.

Un grand festin était donné après le sacre et le couronnement. Philippe-Auguste fut servi par le roi d'Angleterre pendant ce banquet du sacre, le vassal à genoux [1]. Pendant ces fêtes, on tendait des étoffes dans les rues de la ville. Au sacre et couronnement de la reine Marie de Brabant, en 1275, à Paris, « les bourgeois firent « aussi fête grande et solennelle; ils encourtinèrent la ville de « riches draps de diverses couleurs. Les dames et pucelles s'éjouis- « soient, en chantant diverses chansons [2]. » On se ferait difficilement une idée aujourd'hui du luxe déployé dans les cérémonies des couronnements, et de l'hospitalité donnée à tous venants pendant plusieurs jours par les princes à cette occasion, s'il ne nous était pas resté des descriptions assez détaillées de ces solennités. Un écrivain de Londres, clerc probablement [3], vers la fin du XIIIe siècle, raconte ce qui fut fait au palais de Westminster pour le couronnement d'Edward Ier, en 1273 : « Tout l'espace de terrain vacant dans « l'enclos du palais de Westminster fut entièrement couvert de « maisons et dépendances. Plusieurs salles furent construites au sud « du vieux palais, autant qu'il en put tenir, dans lesquelles des « tables, solidement fixées sur le sol, furent dressées pour régaler « les grands et tous les nobles le jour du couronnement et pendant « deux semaines après. Tous ceux qui vinrent à la solennité, riches « ou pauvres, furent reçus et nourris gratuitement. Des cuisines en « grand nombre furent bâties dans le même enclos, et, dans la « crainte qu'elles ne pussent suffire, des chaudières de *plomb* en « nombre incalculable furent disposées au dehors, en plein air, « pour la cuisson des viandes. » L'auteur fait remarquer que « la « cuisine principale dans laquelle les volailles et autres mets « devaient être cuits était entièrement découverte, afin de permettre

[1] La *Chronique de Rains*, chap. I. Man. de la Bib. imp., pub. par L. Pâris. Techener, 1837.

[2] *Rubriq. et chapitres du bon roy Philippe, fils de Mgr saint Louis.* (*Coll des mém. relat. à l'hist. de France*, de MM. Michaud et Poujoulat, t. II, p. 158.)

[3] Voy. *Domestic. Architect.* by T. Hudson Turner, t. I, p. 64. Oxford, Parker, 1851.

« à la fumée de s'échapper librement. » Les comptes des dépenses faites à cette occasion mentionnent « l'acquisition de 300 tonneaux « de vin qui coûtèrent, compris le transport, 643 livres 15 s. 4 d. « Il en fut bu 116 le seul jour du couronnement. Ces vins prove- « naient en grande partie de Bordeaux. » Ces mêmes comptes relatent l'achat des chaudières de plomb, l'établissement de fours, etc. Une écurie provisoire, d'une étendue considérable, fut élevée dans le cimetière de Saint-Margaret. Pour que le roi et la reine pussent passer à couvert de leurs appartements à l'église, on dressa une galerie de bois. Le chœur de l'abbaye était garni d'un plancher provisoire [1]. Les travaux et le vin seulement s'élèvent à 2,865 l. 1 s. 1 d. Cette somme doit être multipliée par 15, si l'on veut connaître la valeur qu'elle représente aujourd'hui, c'est-à-dire 1,074,375 francs environ. A cette occasion, la grande et la petite salle de Westminster furent « blanchies et repeintes à neuf, et le « palais fut réparé. »

Le trouvère Cuvelier, au XIVe siècle, donne quelques détails sur le couronnement de Henri de Transtamare à Burgos :

« Le jour de saintes Pasques que Dieu fu surrexis,
« Fu couronnez à joie li nobles roys Henris
« Ou moustier Nostre-Dame, la mère Jhesu-Cris.
« Là fu li nobles rois sacrez et bénéis
« Et receut la couronne par devant les martirs;
« De l'évesque de Burs (Burgos) fu li services dis;
« Li rois fu couronnez, et la dame gentilz
« Ramenée au palais, qui estoit moult jolis.
« A joie et à honnour fu li rois recueillis.
« Nobles fu li dîners de tous bien raemplis,
« De gelines, de grues et de chappons rostis
« Et de tous riches vins des meilleurs du païs.
« Maint son de ménestrez y fu ce jour oys,
« Menestrez et héraut y furent bien partis :
« Chascun receut beaux dons et fu bel revestis. »

Les comptes de Geoffroi de Fleury, argentier du roi Philippe le Long (fin de l'année 1316), donnent le détail des dépenses faites à l'occasion du sacre du roi, le 9 janvier 1317, en vêtements, étoffes, tentures et tapis. Ces dépenses s'élèvent, pour le roi, à 2,378 l. 8 s. 6 d., pour la reine et ses enfants, à 5.007 l. 13 s. 10 d. Ils men-

[1] Comptes de maître Robert. Voy. *Domest. Archit., thirteenth century; General remarks*, p. 65.

tionnent, pour le roi, trois chambres, et pour la reine deux chambres, tendues de neuf avec un grand luxe d'étoffes, de broderies, de tapis, coussins, courtines[1].

Froissard s'étend assez longuement sur le sacre et couronnement du jeune roi Charles VI, le dimanche 4 novembre 1380 : « Et entra « le jeune roi en la cité de Reims le samedi à heures de vespres, bien « accompagné de noblesses, de hauts seigneurs et de menestrandies; « et par espécial il avoit plus de trente trompettes devant lui qui « sonnoient si clair que merveilles. » Le roi veilla en l'église, suivant l'usage, une bonne partie de la nuit. « Quant ce vint le « dimanche, jour de la Toussaint, l'église de Notre-Dame fut parée « très richement, et si que on ne sauroit mieux ordonner ni deviser; « et là fut à haute solennité de la haute messe, de l'archevêque de « Reims, sacré et béni..... Avant la consécration, le roi fit là devant « l'autel tous les jeunes chevaliers nouveaux..... Et là séoit le jeune « roi, en habit royal, en une chaire élevée moult haut, parée et « vêtue de draps d'or, si très riches que on ne pouvoit avoir plus; « et tous les jeunes et nouveaux chevaliers dessous, sur bas écha- « fauds couverts de draps d'or, à ses pieds..... et séoit le roi en « majesté royale, la couronne très riche et outre mesure précieuse « en chef..... Après la messe on vint au palais; et pour ce que la « salle étoit trop petite pour recevoir tel peuple, on avoit, en-my « la cour du palais où il a grand'place, tendu un haut et grand « tref (tente) sur hautes estaches, et là fut le dîner fait et ordonné. « Et s'assist le jeune roi Charles et ses quatre oncles, Anjou, Berry, « Bourgogne et Bourbon, et avec eux son grand oncle Brabant à sa « table et bien en sus de lui. L'archevêque de Reims et autres pré- « lats séoient à dextre; et servoient hauts barons ; le sire de Coucy, « le sire de Cliçon, messire Guy de la Trémoille, l'amiral de mer « (Jean de Vienne), et ainsi des autres, sur hauts destriers couverts « de drap d'or..... »

Le journal d'un bourgeois de Paris sous le règne de Charles VII donne, sur le couronnement à Paris du jeune roi Henri d'Angleterre, petit-fils d'Isabeau de Bavière, de curieux renseignements. « Le « 16 décembre à ung dimenche, vint ledit roy Henry du Palais « royal (palais de la Cité) à Nostre-Dame de Paris, c'est assavoir à « pié bien matin, accompaigné des processions de la bonne ville de « Paris, qui tous moult chantoient mélodieusement; et en ladite

[1] Voy. les *Comptes de l'argent des rois de France*, au XIVe siècle, pub. par L. Douët d'Arcq. Renouard, 1851.

« église avoit ung eschaffaut qui avoit bien de long et de large.....
« et montoit sus à bien grans degrez larges que dix hommes et plus
« y pouvoient de front ; et quant on estoit dessus, on pouvoit aller
« pardessous le crucifi autant dedans le chœur, comme on avoit fait
« par dehors[1], et estoit tout paint et couvert d'azur, et là fut sacré
« de la main du cardinal de Vincestre. »

Mais voici qui peint les mœurs de cette malheureuse époque :

« *Item*, après son sacre vint au Palays (en l'Ile) disner lui et sa
« compagnie, et disna en la grant salle, à la grant table de marbre,
« et tout le remanant (le reste) parmy la salle çà et là ; car il y
« avoit nulle ordonnance, car le commun de Paris y estoit entré dès
« le matin, les ungs pour veoir, les autres pour gourmander, les
« autres pour piller ou pour desrober viandes ou autre chose ; car
« icellui jour à icelle assemblée furent emblez en la presse plus de
« quarante chapperons et coppes et mordans (boucles) de saintures
« grant nombre ; car si grant presse y ot pour le sacre du roy, que
« l'université, ne le parlement, ne le prevost des marchans, ne
« eschevins n'osoient entreprendre à monter à mont pour le peuple,
« dont il y avoit très grand nombre ; et vray est qu'ils cuidèrent
« monter devant deux ou trois foys à mont ; mais le commun les
« reboutoit arrières si fièrement, que par plusieurs foys leur conve-
« noit tresbucher l'ung sur l'autre ; voire quatre-vingt ou cent à
« une foys, et là besoingnoient les larrons. Quant tout fut escoullé
« le commun, ils montèrent (le roi et seigneurs) ; et quant ils furent
« en la salle, tout estoit si plain, que à peine trouvèrent-ils où ils
« peussent s'asseoir ; néantmoins s'assirent-ils aux tables qui pour
« eulx ordonnées estoient ; mais ce fut aux savetiers, moustardiers,
« lieurs ou vendeurs de vin de buffet, aides à maçons, qu'on cuida
« faire lever ; mais quant on en faisoit lever ung ou deux, il s'en
« asseoit six ou huit d'autre costé. »

On peut admettre que l'auteur du journal a forcé un peu le tableau ; mais ce mélange de splendeurs et de misère, cette anarchie pendant la domination du parti des Anglais, cette police étrangère à la cité n'ayant nul pouvoir, ce peuple qui n'est plus retenu par le respect qu'inspirait alors la présence de hauts personnages, tout cela peint cette triste époque.

[1] Il existait alors, devant l'entrée du chœur de Notre-Dame de Paris, un jubé haut de cinq mètres environ, dont la porte principale était surmontée d'un grand crucifix de pierre ; l'échafaud était donc placé devant ce crucifix, son sol au niveau du pied de la croix, c'est-à-dire à six mètres environ au-dessus du pavé de l'église. Un emmarchement descendait de l'échafaud jusque dans le chœur par-dessus le jubé.

Le cérémonial des sacres des rois et reines ne fut guère modifié jusqu'au xvii[e] siècle. Il est à remarquer cependant que le sacre de François I[er] à Reims eut lieu la nuit du 25 janvier 1515, contrairement à l'usage, si l'on en croit le témoignage de Champier, qui assista à cette cérémonie.

ENTRÉES DE ROIS, DE REINES, DE SEIGNEURS ET D'ÉVÊQUES.

Rien n'égale la magnificence des entrées solennelles des rois et reines à dater du xiv[e] siècle. Jusqu'alors ces sortes de cérémonies tiraient leur lustre principal de la richesse de l'assemblée des seigneurs, de l'empressement du populaire, des tentures improvisées dans les rues, des jonchées de fleurs sur le pavé ; mais il ne semble pas que les cités fissent les frais extraordinaires qu'elles firent plus tard. Les personnes souveraines entrant dans leur ville capitale allaient tout d'abord à la cathédrale rendre grâces à Dieu ; de là, elles se dirigeaient vers leur palais ou le logis qui leur avait été préparé, et la fête se terminait par un banquet.

« Grant joie out à Roem quant Richart i entra [1] ;
« Li eveskes è li clers, li conte è li baron
« Ont Richart rechéu o grant procession.
« El mostier Nostre-Dame fist prime s'oroison ;
« Devant li mestre autel fist mainte aflicion.
« Mult out riche conrei (assemblée) li jor en sa méson ;
« Grant presse véissiez des baronz environ. »

Au xiii[e] siècle, les choses se font avec plus de magnificence et un certain appareil de fête. Dans le roman de *Berthe aux grands pieds* [2], la princesse entre dans la ville du Mans ; les habitants sortent de la cité à sa rencontre :

« Leur dame ont salué bel et courtoisement,
« Roy Floires l'adestroit (la dirigeait) et Naymons ensement.
« Delez li fu sa mère qui l'esgarde souvent.
« Ce jour y ot de lances fait grant defroissement [3],

[1] *Le Roman de Rou*, vers 3810 et suiv.
[2] *Li Romans de Berthe aus grans piés*. Édit. 1832, p. 179. Techener.
[3] Il y eut des tournois pour fêter l'entrée de la reine.

« Tuit li saint [1] de la vile sonnoient hautement.
« Li clergiés vint encontre moult ordenéément,
« A grant procession et bel et netement :
« Fiertes [2] et encensiers y ot d'or et d'argent,
« De dras d'or et de soie la chanpaigne resplent.
« Tous li païs y est venus communément.
« Dames et chevalier y viennent noblement
« Pour connoistre leur dame, qu'il en ont grant talent.
« En la cité du Mans entrerent erramment ;
« Les rues sont couvertes et bel et richement,
« Les chaucies jonchiés, desus le pavement,
« De fresche herbe et de jonc partout espessement.
« Les dames as fenestres sont acesméément ;
« Ce jour y péussiez véoir maint parement.
« De ce ne vous ferai nul lonc acontement. »

Blanchefleur veut aller voir sa fille Berthe en France ; le roi entend qu'elle sera accompagnée de cent chevaliers :

« Des plus vaillans qui soient entrestoute Hongrie.
« Ne veuil pas que aillez à petite mesnie,
« Car gent françoise sont de grant beubancerie. »

Quand le roi Jean revint en France après sa captivité, les Parisiens lui firent une entrée magnifique : les rues et le grand pont étaient tendus de tapisseries ; près la porte Saint-Denis était une fontaine « qui rendoit vin aussi abondamment comme eau, et portoit « dessus le roi un poelle (dais) d'or, sur quatre lances ; et alla le roi « faire son oraison à Notre-Dame, et puis retourna descendre au « palais, et firent à lui ceux de Paris un bel présent de vaisselle « qui pesoit environ mil marcs d'argent [3]. »

Lorsque l'entrée d'un prince avait lieu dans une ville soumise ou rendue, il était d'usage de présenter au roi les clefs de la ville. Henri de Transtamare reçut, en entrant à Tolède, les huit clefs des huit portes de la ville [4].

De toutes les entrées solennelles dont il nous reste des descriptions, la plus magnifique est celle de la reine Isabeau de Bavière à Paris, le 20 août 1389. Le cortége de la jeune reine était composé en grande partie de dames en litières découvertes ou sur des palefrois,

[1] *Li saint* pour les églises, ou, pour les cloches, *signa ;* mais, dans ce dernier sens, il y aurait *sains,* conformément à l'orthographe ordinaire de ce mot.

[2] Châsses.

[3] *Chron. de Saint-Denis.*

[4] *Chron. de Duguesclin,* liv. II. (*Coll. des mém.*)

accompagnées des plus brillants seigneurs. « A la première porte « de Saint-Denis [1], ainsi que on entre dedans Paris, et que on dit à « la Bastide [2], y avoit un ciel tout estellé, et dedans ce ciel jeunes « enfans appareillés et mis en ordonnance d'anges, lesquels enfans « chantoient moult mélodieusement et doucement. Et avec tout ce « il y avoit une image de Notre-Dame qui tenoit par figures un « petit enfant, lequel enfant s'ébattoit par soi à un moulinet fait « d'une grosse noix ; et étoit haut le ciel armoyé très richement des « armes de France et de Bavière, à un soleil d'or resplendissant et « donnant ses rais..... Après ce vu, la roine de France et les dames « vinrent tout le petit pas devant la fontaine en la rue Saint-Denis, « laquelle étoit toute couverte et parée sur un drap de fin azur, « peint et semé de fleurs de lys d'or, et les piliers qui environnoient « la fontaine armoyés des armes de plusieurs hauts et notables sei- « gneurs du royaume de France ; et donnoit cette fontaine par ses « conduits claret et piment [3] très bon et par grans rieus ; et avoit « là, autour de la fontaine, jeunes filles très richement ornées, et « sur leurs chefs chapeaux d'or bons et riches, lesquelles chantoient « très mélodieusement..... Et tenoient en leurs mains hanaps d'or « et coupes d'or ; et offroient et donnoient à boire à tous ceux qui « boire vouloient..... » Devant le couvent de la Trinité, on avait dressé un théâtre, sur lequel on représenta une bataille entre chrétiens et Sarrasins. A la seconde porte Saint-Denis [4], un château avait été dressé couvert d'un ciel semé d'étoiles, avec la représentation de Dieu le Père, du Fils et du Saint-Esprit, entourés d'anges chantants. Lorsque la reine vint à passer, « la porte de paradis ouvrit et « deux anges issirent hors, en eux avalant ; et tenoient en leurs « mains une très riche couronne d'or garnie de pierres précieuses, « et la mirent les deux anges et l'assirent moult doucement sur le « chef de la roine, en chantant tels vers :

« Dame enclose entre fleurs de lis,
« Roine estes vous de Paris,
« De France et de tout le pays ;
« Nous en rallons en paradis. »

[1] Froissard, lib. IV.

[2] La porte Saint-Denis était, en effet, une petite bastille ; Froissard entend parler de celle-là et non de la bastille Saint-Antoine, qui conserva seule ce nom de *bastille* jusqu'à la fin du dernier siècle.

[3] Le *claret* était une boisson fabriquée avec des vins du midi et du miel ; le *piment* était un vin de Grèce ou d'Espagne mêlé d'épices.

[4] Démolie sous François Ier.

Autre échafaud, devant la chapelle Saint-Jacques, richement étoffé, au milieu duquel on jouait des orgues. La rue Saint-Denis était couverte dans toute sa longueur de draps camelots et de soie, « si richement comme si on eût les draps pour néant ou que on fût « en Alexandrie ou en Damas. » Jusqu'au grand Châtelet, les maisons étaient tendues de tapisseries de haute lisse. Devant le grand Châtelet était un château de charpente avec bois autour rempli de lièvres, de lapins, d'oiseaux. Le pont Notre-Dame était couvert d'étoffes de soie verte et blanche lamée d'étoiles.

Lorsque le cortége déboucha dans l'Ile de la Cité, il était tard déjà; ce fut alors qu'un homme de Genève descendit sur une corde tendue du haut des tours de Notre-Dame à la plus haute maison du pont Saint-Michel. Il portait des torches dans chaque main et chantait. Tout Paris et les campagnes virent ainsi descendre cet acrobate portant ses deux flambeaux. Arrivée dans la cathédrale, la reine, reçue par l'évêque, alla faire ses prières au grand autel, offrit au trésor la couronne qu'elle avait reçue à la porte Saint-Denis et quatre draps d'or; l'évêque lui mit sur la tête une couronne plus riche que la première; après quoi, le cortége se rendit au palais, dans le même ordre qu'il était venu, à la lueur des flambeaux.

Lorsque Charles VI rentra à Paris, le 13 octobre 1414, le soir, les « bonnes gens de Paris commencèrent, sans commandement, à « faire feus, et à buciner (jouer des instruments) le plus grandement « qu'on eust veu passé cent ans devant, et les tables emmy les ruës « drecées à tous venans par toutes les ruës de Paris qui point ayent « de renom[1]. »

Quelques années plus tard, ce fut le duc de Bedfort, régent de France, qui fit son entrée dans la ville de Paris (1424). Les gens de Paris se portèrent au-devant de lui, « vêtus de vermeil » et entonnèrent le *Te Deum* à son arrivée. Le peuple criait *Noël!* et les rues étaient parées. « Devant le Chastelet avoit ung moult bel mystère « du Viel Testament et du Nouvel, que les enffans de Paris firent, « et fut fait sans parler ne sans signer (gestes), comme ce si ce « feussent ymages enlevez contre ung mur. Après, quant il ot « moult regardé le mystère, il s'en alla à Nostre-Dame, où il fut « reçeu comme ce fust Dieu; car les processions qui n'avoient pas « esté aux champs et les chanoynes de Nostre-Dame le receurent à « la plus grant honneur, en chantant hymnes et loüanges qu'ils « purent, et joüoit-on des orgues et des trompes, et sonnèrent

[1] *Journal d'un bourgeois de Paris sous Charles VI.—Coll. des mém.*

les cloches [1]. » Mêmes réjouissances, fêtes et mystères, pour du roi Charles VII, en 1458. « Et à l'entrée les bourgeois :nt un ciel (dais) sur la teste que on a à la Saint Sauveur à 'ostre-Seigneur, et ainsi le portèrent jusques à la porte aux [2] dedens la ville..... »

ıl d'Auvergne, poëte du xv[e] siècle, décrit en assez jolis vers du roi Charles VII à Rouen. Le cortége ici prend une nou- lure; ce sont des compagnies régulières d'archers qui la marche :

« Ils estoient bien six cens archiers
« A brigandines et jacquettes
« Montez sur roussins et dextriers
« A harnoix et armes complettes. »

ient le comte de Saint-Pol, armé tout de blanc, et accom- le trois pages; puis le comte de Nevers, suivi de huit d'armes en rang dont les chevaux étaient houssés de satin à croix blanches. Après lui, Juvénal le chancelier, vêtu be écarlate, précédant une haquenée blanche couverte de bleu fleurdelisé et portant un coffret renfermant les sceaux ce. Les hérauts d'armes, les trompettes et bannières for- une troupe brillante que suivait le grand-écuyer Poton de lles :

« Il estoit tout armé à blanc,
« Fringant sur un dextrier paré,
« Combien qu'il feust vieillart et blanc,
« Couvert de velours azuré. »

i était monté sur un coursier caparaçonné de velours bleu isé, suivi de ses pages, et accompagné du roi de Sicile et du lu Maine, son frère. Derrière eux chevauchaient des sei-

« Par ordre et selon leur degré,
« Vestuz de diverses couleurs,
« De satin et de soye à leur gré, »

tranchant, le grand-maître de l'hôtel. Le cortége était ar six cents hommes d'armes à cheval, tous richement armés nt lances à pennon de satin vermeil.

[1] *al d'un bourgeois de Paris sous Charles VII.—Coll. des mém.*
[2] conde porte Saint-Denis dont parle Froissard.

L'archevêque, suivi d'un nombreux clergé, vint à sa rencontre, ainsi que les bourgeois de la ville et gros marchands. Après la harangue obligée, les clefs de la ville furent remises au roi,

« Et les bailla de prime face
« A Brezé qu'il fist capitaine. »

Le roi entra par la porte des Chartreux, où il trouva de nombreuses processions portant bannières et reliquaires. Les rues étaient tapissées et couvertes de draps très riches; les enfants criaient *Noël!* les ménétriers jouaient de leurs instruments, montés sur des estrades et sur les tours; le *Te Deum* chanté dans toutes les églises :

« Quatre bourgeois de la cité
« Portoient sur le roy, à l'entrée,
« Ung beau ciel vermeil velouté,
« Aux armes du roy et livrée. »

On n'avait pas oublié la fontaine laissant couler vin et hypocras :

« Puis au carrefour de l'église
« Y avoit ung beau cerf-volant [1]
« Portant en son col par devise
« Une couronne d'or boullant.

« Et quant le roy illec alla
« Dire ses grâces en l'église,
« Ledit cerf s'agenouilla
« Par l'honneur et plaisance exquise. »

La fête se termina par des feux et des repas dans les rues, et dura cinq jours.

L'entrée du roi Louis XI à Paris, le 31 août 1461, fut magnifique. A la porte Saint-Denis (car l'usage voulait que tous les rois entrassent par cette porte), le roi « trouva une moult belle nef en figure d'ar- « gent, portée par hault contre la maçonnerie de la dicte porte « dessus le pont-levis d'icelle, en signifiance des armes de la dicte « ville, dedans laquelle nef estoient les trois Estats, et aux chas- « teaulx (gaillards) de devant et derrière d'icelle estoient justice « et équité, qui avoient personnages pour ce à eulx ordonnez, et à « la hune du mast de la dicte nef, qui estoit (la hune) en façon

[1] Le roi Charles VII avait adopté, comme support de ses armes, un cerf ailé portant au col une couronne d'or.

« d'un lys, yssoit ung Roy habillé en habit royal que deux anges « conduisoient. »

Les entrées des grands seigneurs dans les villes soumises à leur juridiction, pour être moins splendides que celles des rois et reines de France, n'en différaient guère. Le cérémonial était le même : le seigneur entrant se présentait d'abord à l'église, et les bourgeois venaient au-devant de lui jusqu'en dehors des portes. Si ces entrées se faisaient dans des villes soumises ou revenues à l'obéissance, outre l'apport des clefs des portes, les bourgeois marquaient leur soumission par quelque signe apparent. Ainsi, quand le duc de Bretagne, Artus III, rentra dans sa ville de Saint-Malo, en 1413, « ceux de la ville vindrent au devant de lui vestus de blanc et de « noir [1]; et tous les petits enfans avoient panonceaux d'hermine « blancs et noirs; et on y cria bien *Noël!* et fut tout aboli; et depuis « ont esté bons et loyaux au duc. » Si c'était au nom du roi que des seigneurs prenaient possession d'une ville, l'un d'eux portait la bannière royale. Après la reddition de Bayonne, en 1451, le 21 août, les gens du roi entrèrent dans la ville précédés de mille archers; « et après vindrent deux héraulx du roy, et autres portant leur cotte « d'arme; et après messire Bertrand d'Espagne, seneschal de Foix, « armé tout au blancq [2], qui portoit la bannière du roy monté sur « un coursier moult richement habillé [3]. »

Il était d'usage d'offrir le vin d'honneur aux grands personnages dans les églises, lorsqu'ils entraient dans une ville, soit comme seigneurs, soit comme représentants du roi. Cette coutume s'étendait même aux femmes : en 1381, Blanche d'Orléans reçoit des chanoines de Saint-Quiriace de Provins le vin d'honneur [4].

Les entrées des rois, pendant le moyen âge, étaient, comme toutes les cérémonies publiques de cette époque, l'occasion de certains priviléges. Piganiol de la Force [5] rapporte qu'il existait dans la place publique de Péronne « un grès long de quatre pieds, « large de deux, élevé au-dessus du pavé de quatre ou cinq pouces, « et qui étoit érigé en fief dont il est la glèbe et tout le domaine.

[1] *Hist. d'Artus III, duc de Bret. et comte de Richemont.—Coll. des mém.*, t. III. Les ducs de Bretagne portaient d'hermine ; c'est pour rappeler ces armes que les bourgeois de Saint-Malo se vêtirent de blanc et de noir.

[2] On entendait, par *armé au blanc,* couvert d'une armure en fer poli, sans damasquinages ni couleurs.

[3] *Mém. de Du Clercq.—Coll. des mém.*, t. III.

[4] *Cout. de Provins*, t. II, p. 42.

[5] *Nouv. descript. de la France*, t. II, p. 204.

« On assure, ajoute-t-il, que quand le roi veut faire son entrée dans « la ville, le tenancier de ce fief doit faire ferrer avec des fers d'ar- « gent les quatre pieds du cheval sur lequel le roi doit monter, et « c'est sur ce grès que le maréchal doit ferrer le cheval ou haquenée. « Le tenancier du fief le présente ensuite au roi qui le monte pour « entrer en souverain dans la ville de Péronne. Le tenancier de ce « fief jouit de plusieurs priviléges : 1° la desserte et la vaisselle qui « ont servi au roi dans le repas qu'il a fait après son entrée dans la « ville de Péronne lui appartient ; 2° il jouit d'une redevance sur « toute la bière qui se consomme dans Péronne ; 3° il perçoit un « droit sur toutes les boutiques des marchands qui s'établissent en « baraques pendant la foire qui se tient dans cette ville ; il va choisir « dans les boutiques de ceux qui vendent des instruments coupants « la pièce qui lui convient le mieux et qu'on nomme le *premier « taillant ;* c'est-à-dire que, chez les couteliers, il prend un couteau « ou un rasoir ; chez les taillandiers, une hache ou doloire, ou une « bèche, etc. ; chez les autres marchands, on lui donne une rede- « vance en argent ; 4° un homme qui est décrété de prise de corps « ne peut être enlevé de dessus ce grès ou glèbe, s'il a le temps de « s'y réfugier. »

Entrées des Évêques.

Les cérémonies observées aux entrées solennelles des évêques, qu'ils soient ou non seigneurs des villes, méritent d'être mentionnées. L'évêque, le jour de son entrée, se rendait dans l'église d'une abbaye proche l'une des portes, en dehors ou en dedans de la ville. Là, il trouvait une chaire préparée ; on le revêtait de ses habits épiscopaux ; le clergé entonnait le *Te Deum ;* puis, processionnellement, le prélat était porté dans la chaire, recouverte de riches étoffes, jusqu'à la cathédrale. Les porteurs étaient les quatre plus grands seigneurs du diocèse, lorsque l'évêque n'était point seigneur de la ville, ou les quatre plus notables bourgeois, s'il l'était. Les évêques de Soissons étaient portés par le comte de Soissons, le seigneur de Pierrefonds, le seigneur de Montmirail et le seigneur de Bazoches [1]. Les évêques d'Auxerre se rendaient habituellement, le jour de leur entrée, à l'abbaye de Saint-Germain ; c'était du chœur de cette église que le prélat était porté dans sa chaire, par quatre des plus notables bourgeois, jusqu'à la porte de la cathé-

[1] *Nouv. descript. de la France.* Piganiol de la Force, t. I, p. 27.

drale, où les chanoines le recevaient en chape, avec la croix et l'eau bénite. L'évêque faisait alors le serment d'usage, qui consistait à maintenir les priviléges du chapitre ; après quoi, ayant sonné une clochette, la porte principale s'ouvrait et les bourgeois portaient le prélat jusqu'au grand-autel. Alors commençait la cérémonie d'installation [1]. Les cérémonies qui avaient lieu pendant ces entrées donnèrent souvent lieu à des contestations ou des protestations. Il arrivait que les clefs des villes étaient remises aux prélats, bien que ces villes dépendissent du domaine royal. Quelquefois, le serment des évêques de Laon, dit Piganiol [2], se faisait dans la cour de l'évêché et dans les assemblées générales. « Les habitants, un genou « en terre, la main droite étendue vers l'église cathédrale, promet« taient d'être fidèles à l'évêque (sauf l'obéissance due au roi, et à « leurs droits de commune et priviléges), et l'évêque leur promettait « de ne rien attenter contre leurs droits, leurs libertés, et de con« server leurs priviléges. Dans cette cérémonie, ajoute cet auteur, « on s'est quelquefois avisé de présenter les clefs de la ville à « l'évêque, parce que quelques-uns de ces prélats ont prétendu, « très-mal à propos, être seigneurs de la ville, quoique ce soit le « roi. » Piganiol nous a laissé une description fort détaillée des cérémonies de l'entrée des évêques de Beauvais et des fêtes à cette occasion [3]. Nous renvoyons nos lecteurs, pour le menu, à cette description.

Il était d'usage encore, pendant le XIVe siècle, lorsque les évêques de Troyes faisaient leur entrée dans la ville, de descendre à l'abbaye des Dames ; l'abbesse prenait le cheval du prélat par la bride pour le faire entrer dans le monastère, et ce cheval lui appartenait. Le lendemain, en partant, l'évêque, qui avait droit de gîte, emportait le lit dans lequel il s'était couché [4].

BAPTÊMES, NOCES, OBSÈQUES.

Baptêmes.

Les baptêmes des princes furent, pendant le moyen âge, l'occasion de cérémonies et de fêtes splendides. Jusqu'au XVe siècle, les

[1] Voy. *Mém. conc. l'hist. du dioc. d'Auxerre*, par l'abbé Lebeuf, pub. par MM. Challe et Quantin, t. II, p. 23 et 61.
[2] *Nouv. descript. de la France*, t. I, p. 47.
[3] *Ibid.*, t. I, p. 75 et suiv.
[4] *Topog. de Troyes*. Abbaye de Notre-Dame-aux-Nonnains.

en dehors de la ville de Clermont. Une
...it leur synagogue ; cinq cents d'entre
... cette nouvelle, dit l'historien, le
...nt la nuit de la Pentecôte, après
...au baptistère situé hors des
...prosternée devant lui,
...oie, les lava tous dans
..... Les cierges brûlaient,
...ute la ville brillait de la blan-

...es femmes infidèles à la foi chrétienne,
... les marier après qu'elles avaient reçu le
...evalerie d'Ogier de Dannemark, un passage
...monie de ce genre ordonnée par Charlemagne :

« Là (dans le palais) sont les dames qi querront en Jhésu :
« Kalles les ot amenées lassus,
« Soixante furent vestues de bon fus ;
« Tos lor adous furent à or batus.
« Trente arcevesque furent tous revestus,
« Cil les batisent el non del roi Jhésu ;
« Kalles de France, ainc si bon rois ne fu,
« Les maria as contes et as dux,
« . . . . [1] »

Au XIVe siècle, nous voyons qu'il est question, pour la cérémonie du baptême, non-seulement de l'eau et du saint chrême, mais du sel :

« Quant li enfes ot pris baptesme
« Et seil et oile e ewe et cresme,
« Dont li fait noriches venir
« Por alaitier et por norir [2]. »

Ce fut à cette époque aussi que le cérémonial du baptême des princes fut réglé et exécuté avec une grande solennité.

Les chroniques nous ont laissé des descriptions détaillées de l'ordre et des splendeurs de ces fêtes. Charles VI étant né le 3 décembre 1368, quelques jours après eut lieu la cérémonie du baptême, le 11 du même mois, en l'église Saint-Pol : « Dès le jour « précédent [3] furent faictes lices de bois en la rue devant la dicte

[1] *La chevalerie Ogier de Danemarche*, XIIe siècle, vers 13,004 et suiv.
[2] *Li Romans de Robert le Dyable*, XIVe siècle.
[3] *Chron. de Saint-Denis.*

catéchumènes étaient plongés dans une cuve baptismale ; on ne se contentait pas, comme aujourd'hui, de les asperger d'eau.

Dans les premiers temps du christianisme, il fallait baptiser des personnes de tout âge, et souvent en grand nombre, beaucoup étant entraînés par l'exemple de quelques-uns. Les baptistères étaient alors des salles assez vastes, carrées, ou plus ordinairement circulaires ou à pans, au milieu desquelles était creusée une large cuve au ras du sol. Nous possédons encore en France quelques-uns de ces baptistères primitifs, à Poitiers (église de Saint-Jean), à Aix en Provence ; dernièrement, en démolissant les maisons qui entouraient la cathédrale de Marseille, on a trouvé l'ancien baptistère circulaire avec sa cuve pavée de mosaïques au centre. Frodoard [1] raconte ainsi le baptême de Clovis à Reims : « Cependant on prépare le chemin « depuis le palais du roi jusqu'au baptistère ; on suspend des voiles, « des tapis précieux ; on tend les maisons de chaque côté des rues ; « on pare l'église, on couvre le baptistère de toutes sortes de par- « fums..... Le cortége part du palais ; le clergé ouvre la marche « avec les saints évangiles, les croix et les bannières, chantant des « hymnes et des cantiques spirituels ; vient ensuite l'évêque (saint « Remi), conduisant le roi par la main ; enfin la reine suit avec le « peuple. » Le prêtre qui portait le saint chrême n'ayant pu percer la foule et arriver aux fonts, une colombe blanche apporta la sainte ampoule. « Le saint évêque prend la fiole miraculeuse, asperge de « chrême l'eau baptismale, et Clovis demande avec instance le « baptême. Il est plongé par trois fois dans la cuve. » Ces cérémonies furent exactement suivies pendant plusieurs siècles. Grégoire de Tours raconte le baptême de Clovis à peu près dans les mêmes termes. Il était d'usage alors de baptiser les catéchumènes la veille de Pâques ; ceux-ci étaient vêtus de blanc et ne quittaient cet habit que le premier dimanche après Pâques, qui, à cause de cela, était nommé : *Dominica in albis* ou *ab albis depositis*. Le baptême ayant lieu par immersion, c'était le parrain qui retirait l'enfant ou le catéchumène de la cuve, et, par cet acte, il l'adoptait pour son fils en Dieu.

Souvent alors, les baptistères étaient hors de la ville, à cause du concours de personnes qui se présentaient ensemble pour être baptisés. Grégoire de Tours [2] rapporte que l'évêque Avitus baptisa

[1] *Hist. de l'église de Reims. — Coll. des mém. relat. à l'hist. de France*, trad. de M. Guizot.

[2] Lib. V.

un grand nombre de juifs en dehors de la ville de Clermont. Une émeute populaire avait détruit leur synagogue ; cinq cents d'entre eux demandèrent le baptême. « A cette nouvelle, dit l'historien, le « pontife, transporté de joie, pendant la nuit de la Pentecôte, après « la célébration des vigiles, se rendit au baptistère situé hors des « murs de la ville ; là, une multitude, prosternée devant lui, « demanda le baptême. Et lui, pleurant de joie, les lava tous dans « l'eau sainte, les oignit du saint chrême..... Les cierges brûlaient, « les lampes jetaient un vif éclat ; toute la ville brillait de la blan- « cheur de ce troupeau. »

Lorsque l'on convertissait des femmes infidèles à la foi chrétienne, il était d'usage souvent de les marier après qu'elles avaient reçu le baptême. Dans la *Chevalerie d'Ogier de Dannemark*, un passage signale une cérémonie de ce genre ordonnée par Charlemagne :

« Là (dans le palais) sont les dames qi querront en Jhésu :
« Kalles les ot amenées lassus,
« Soixante furent vestues de bon fus ;
« Tos lor adous furent à or batus.
« Trente arcevesque furent tous revestus,
« Cil les batisent el non del roi Jhésu ;
« Kalles de France, ainc si bon rois ne fu,
« Les maria as contes et as dux,
« . . . . [1] »

Au XIV[e] siècle, nous voyons qu'il est question, pour la cérémonie du baptême, non-seulement de l'eau et du saint chrême, mais du sel :

« Quant li enfes ot pris baptesme
« Et seil et oilc e ewe et cresme,
« Dont li fait noriches venir
« Por alaitier et por norir [2]. »

Ce fut à cette époque aussi que le cérémonial du baptême des princes fut réglé et exécuté avec une grande solennité.

Les chroniques nous ont laissé des descriptions détaillées de l'ordre et des splendeurs de ces fêtes. Charles VI étant né le 3 décembre 1368, quelques jours après eut lieu la cérémonie du baptême, le 11 du même mois, en l'église Saint-Pol : « Dès le jour « précédent [3] furent faictes lices de bois en la rue devant la dicte

[1] *La chevalerie Ogier de Danemarche*, XII[e] siècle, vers 13,004 et suiv.
[2] *Li Romans de Robert le Dyable*, XIV[e] siècle.
[3] *Chron. de Saint-Denis.*

« église, et autour des fonts de l'église, pour mieux empêcher la « grande presse de gens qu'elle ne fust trop grant. Premièrement, « devant ledit enfant il y avoit deux cens torches et deux cens « varlets qui les portoient, qui tous demourèrent en la rue, excepté « seulement vingt-cinq torches qui furent dedans l'église. Et après « estoit messire Hue de Chastillon, seigneur de Dampierre, maistre « des arbalétriers, qui portoit un cierge, et le comte de Tancarville « portoit une couppe en laquelle estoit le sel, et avoit une touaille « (serviette) sur son col, dont le sel estoit couvert. Et après estoit « la royne Jehanne d'Evreux qui portoit l'enfant..... Et ainsi fut « apporté ledit enfant jusques la grant porte de l'église de Saint- « Pol, à laquelle estoient, qui attendoient l'enfant, le cardinal de « Beauvais, chancelier de France, qui ledit enfant crestienna (bap- « tisa), et le cardinal de Paris en sa chappe de drap sans autre « parement, » et quantité de prélats et d'abbés. « Et le tint sur les « fonts monseigneur de Montmorency..... En celluy jour fist le roy « faire une donnée (aumône, largesse) en la coulture de Sainte- « Catherine de vingt deniers parisis à chascune personne qui y « vouloit aller, et y eut si grant presse qu'il y eut plusieurs femmes « mortes. »

Dans les *Honneurs de la Cour* (XVe siècle), Aliénor de Poitiers nous a conservé l'ordonnance de ces cérémonies princières. Voici ce qu'elle dit : « Le portail, où l'on commence l'office du baptesme, « doibt estre tendu de tapisserie; et sy le font (les fonts) est en une « chapelle, elle doibt estre tendue tout autour, et s'il n'y at chapelle, « sy doibt-on mettre tapisserie là où sont les fonts. Item la pierre « des fonts jusques à terre tout autour doibt estre couverte de « velour, et dessus les bords du font tout autour un beau doublier « (nappe en double), et dessus les fonts il ne doibt rien avoir de « tendu, car cela est pour les princesses. Item, il y doibt avoir une « chapelle toutte tendue, et là doibt avoir une table carrée, comme « un lict, et dessus un couvertoir de menu vair, et par dessus le « menu vair un drap de crespe, et là-dessus des oreillers ou quar- « reaux de drap de soye pour desmaillotter et renvelopper l'enfant. »

François Ier pria le pape d'être le parrain de son premier-né ; ce fut le duc d'Urbin, son neveu, qui vint à sa place à Amboise, où eut lieu la cérémonie du baptême du Dauphin. Il y eut à cette occasion des fêtes splendides, tournois, banquets, bals. Toute la cour du château d'Amboise fut tapissée et couverte d'une riche tenture. A cette occasion, le roi fit faire une ville de bois environnée de fossés en plein champ, que l'on se mit à battre en brèche avec

de l'artillerie. « Dedans la ville, il y avoit de gros canons faicts de « bois, et cerclés de fer, qui tiroient avec de la poudre, et les bou- « lets, qui estoient grosses balles pleines de vent et aussi grosses « que le cul d'ung tonneau, frappoient au travers de ceulx qui « tenoient le siége, et les ruoient par terre, sans leur faire aucun « mal ; et estoit chose plaisante à veoir des bonds qu'elles faisoient. » Les assiégés firent une sortie vivement reçue. « Et feust le plus « beau combat qu'on ait oncques veu, et le plus approchant du « naturel de la guerre. Mais le passe-temps » ajoute le chroniqueur auquel nous empruntons ce passage[1] « ne plut pas à tous ; car il « y en eust beaucoup de tués et affolés. » C'est là, il faut l'avouer, une singulière façon de fêter un baptême et une noce. Le duc d'Urbin épousa pendant ces fêtes « la plus jeune fille de Bou- « longne. »

Mariage. Noces.

Chez les Germains, c'était l'époux qui apportait une dot à l'épousée, et non celle-ci à l'époux[2]. La femme se trouvait, par suite de cette habitude, dans une dépendance servile à l'égard de son mari, et devenait chose acquise. Nous trouvons cet usage encore établi chez les Francs du temps de Grégoire de Tours. « Les députés du « roi Chilpéric, dit cet historien, Ansovald et Domegisil, revinrent « d'Espagne, où ils avaient été envoyés pour prendre connaissance « de la dot destinée à sa fille[3]. » Les seigneurs barbares, à cette époque, ne pratiquaient nullement, à l'égard du mariage, l'antique loi romaine, ni la loi chrétienne ; ils prenaient plusieurs femmes, qui semblent être traitées sur le pied de l'égalité. « Le roi Clotaire, « dit le même auteur[4], eut sept fils de différentes femmes..... Il « avait pour épouse Ingonde ; il l'aimait uniquement, lorsqu'elle « lui fit cette demande : « Monseigneur a fait de sa *servante* (*ancilla* « *sua*) ce qu'il a voulu ; il m'a reçue dans son lit : maintenant, pour « mettre le comble à ses faveurs, que mon seigneur roi daigne « écouter ce que sa servante lui demande. Je vous prie de vouloir « bien chercher pour ma sœur, votre esclave, un homme capable « et riche, qui m'élève au lieu de m'abaisser, et me donne les « moyens de vous servir avec plus d'attachement encore. » A ces

[1] *Mém. de Fleurange.*
[2] Tacit., *Germ.*, 6.
[3] Grég. de Tours, *Hist. Franc.*, lib. VI, XVIII.
[4] *Ibid.*, lib. IV, III.

« mots, Clotaire, déjà trop enclin à la volupté, s'enflamme d'amour « pour Arégonde, se rend à la campagne où elle résidait, et se « l'attache par le mariage. Quand elle fut à lui, il retourna près « d'Ingonde, et lui dit : « J'ai travaillé à te procurer cette suprême « faveur que m'a demandée ta douce personne ; et en cherchant un « homme riche et sage qui méritât d'être uni à ta sœur, je n'ai « trouvé rien de mieux que moi-même. Sache donc que je l'ai prise « pour épouse ; je ne crois pas que cela te déplaise. » — « Ce qui « paraît bon aux yeux de mon maître, répondit-elle, qu'il le fasse ; « seulement, que ta servante vive toujours en grâce avec le roi ! » Un certain Andarchius, esclave, homme entreprenant, ayant acquis près de son jeune maître des connaissances dans les lettres et les sciences, attaché plus tard au roi Sigebert, résolut d'arriver à la fortune par un mariage. Il se lie d'amitié avec un citoyen de Clermont nommé Ursus, cache sa cuirasse dans un coffre où l'on a l'habitude de serrer les papiers, et dit à la femme d'Ursus, pendant une absence de celui-ci : « Je te recommande mes pièces d'or renfermées dans ce meuble ; il y en a plus de seize mille, et elles pourront t'appartenir, si tu me donnes ta fille en mariage. » La femme promet. Andarchius obtient un privilége, qu'il montre au juge du lieu, pour épouser la fille d'Ursus, en lui disant : « J'ai donné des arrhes pour l'épouser [1]. » Le mariage des Francs était donc alors précédé d'un contrat consistant en la remise d'une somme par le futur aux parents de la future. C'était un véritable marché. Le clergé eut à lutter longtemps contre ces habitudes de barbares ; nous les voyons persister encore au commencement du IXe siècle. Il n'est pas besoin de dire que, jusqu'au moment où l'épousée fut considérée comme une compagne et non comme une esclave, les cérémonies qui avaient lieu au moment du mariage étaient fort simples. Un seigneur franc qui épousait autant de femmes qu'il en pouvait nourrir, malgré les lois canoniques, n'admettait pas qu'un acte ressemblant passablement à une acquisition fût revêtu des formes solennelles d'un sacrement. Aussi ne doit-on point s'étonner de la persistance du haut clergé à donner tous les jours aux cérémonies du mariage une splendeur, et par suite une authenticité plus considérables. Chez les peuples du Nord qui s'étaient emparés du sol des Gaules, la femme possédait, de toute antiquité, une influence et inspirait un respect inconnus parmi les Romains. Profitant avec adresse de cette disposition, le clergé sut

[1] Grég. de Tours, *Hist. Franc*, lib. IV, VII, XL.

se servir de cette influence pour agir à son tour sur l'esprit des conquérants barbares; si bien que les mariages des princes devinrent bientôt des actes politiques; par suite, les cérémonies qui avaient lieu dans ces occasions se firent avec une pompe extraordinaire. Suger rapporte, dans la Vie de Louis le Gros, que Boémont, prince d'Antioche, vint dans les Gaules en 1106, afin d'obtenir en mariage Constance, sœur du roi futur; cette princesse était parfaitement belle et possédait un certain empire sur la cour du roi Philippe, son père. « L'adroit prince d'Antioche fit si bien, dit Suger, à force « de dons et de promesses, qu'il fut jugé tout à fait digne de s'unir « solennellement à cette princesse, dans la ville de Chartres, en « présence du roi, du seigneur Louis, de beaucoup d'archevêques, « d'évêques et de grands du royaume. A cette cérémonie assista « aussi le seigneur Brunon, évêque de Segni, légat du siége apostolique de Rome, et chargé par le pape Pascal d'accompagner le « seigneur Boémond, afin de solliciter et d'encourager les fidèles à « partir pour le Saint-Sépulcre [1].» Après les cérémonies religieuses, c'était, pendant plusieurs jours, des fêtes, des repas, des jeux, qui quelquefois dégénéraient en rixes sanglantes, car il était difficile alors de réunir un grand concours de monde sans en venir à des combats.

Dans le *Roman de Garin*, on trouve la description d'un repas de noces de l'empereur Pepin avec Blanchefleur, qui se termine par une véritable bataille; les convives se jettent les coupes à la tête, s'arment de broches, de pilons, s'accablent d'injures; la nouvelle reine elle-même n'est point épargnée [2].

Lorsque des enfants étaient nés avant le mariage, pour les légitimer, on les plaçait sous le poêle. « Por quoy li dus espousa « Grannor, et li emfant qui devant avoient esté né furent mis souz « le paile [3]. »

Les Chansons de geste des XI[e] et XII[e] siècles décrivent des noces splendides. Après la prise d'Orange, le duc Guillaume fait baptiser Orable, retenue prisonnière par les Sarrasins, et l'épouse.

« A un mostier qu'eurent fet dédier,
« Là ou Mahoms fu devant reclamez,
« L'ala li cuens Guillaumes espouser.
« Messe lor chante li évesques Guimers.

[1] Suger, *Vie de Louis le Gros*.
[2] *Li Rom. de Garin le Loherain*, pub. par M. P. Pâris, t. II, p. 14. Techener, 1833.
[3] *Chron. de Normandie*, pub. par Franç. Michel. 1834, p. 64.

« Après la messe sont del mostier torné,
« En gloriete font la dame monter :
« Granz sont les noces sus el palès pavé.
« Li cuens Bertrans les servit au digner,
« Et Guileberz et Guielins li bers.
« Viij. jorz durèrent à joie et à barné,
« Assez i orent harpeor et jugler
« Et dras de soie et hermins engrailez,
« Et muls d'Espaigne et destriers sejornez [1]. »

Jehan le Bel, qui mourut vers 1370, raconte le mariage par procuration du roi d'Angleterre Édouard avec la fille du comte de Hainaut, à Valenciennes, et décrit les fêtes qui eurent lieu à Londres à l'arrivée de la jeune reine. « Quant ilhs furent revenus à Valen-« chines si fut li mariage otroyeis et affermeis done part et doltre; « si fist ons apparelhier tout chu quilh y afferoit honorablement et « puis fut esposée par le vertu done procuration suffisante qui fut « la apportée de part le roy d'Engleterre. Après chu fut emenée en « Engleterre et conduycte à Londre par messire Johans de Bralmont « son oncle. La furent ilhs recheus noblement et mult honoreis et « festoies de roy et de ma damme la royne sa mère, des oltres « dammes, des barons et de toute la chevalerie d'Engleterre. Si ilh « oit adoncq à Londre grant gentilheche de singnours, de comtes, « dus et marchis, de barons, de haltes dammes, de riches pucelles, « et de joustes et behours por lamour delle, de danseir et carosseir « et des beaux et gras mangniers cascon jour donneir che nest mie « à demandeir ne al mettre en escript, car cascon doit savoir que « toute nobleche afferoit là et y astoit.

« Cette fieste durat bien par lespause de trois samaines anchois « que lidit messire Johans se posist partir ; et après ilh prist congiet « et se partit atout sa compagnie, bien furnis de beais joweals et « riches que ons les avoit donneit don costeit et doltre [2]. »

Les noces d'Isabeau de Bavière furent magnifiques; elles eurent lieu à Amiens, en 1385, le 18 juillet. La jeune reine était dans l'hôtel de la duchesse Marguerite de Hainaut, qui fut chargée de la conduire à la cathédrale « en chars couverts si riches qu'il ne fait « pas ademander comment, la couronne au chef, qui valoit l'avoir « d'un pays, et que le roy le dimanche lui avoit envoyée..... Après

[1] *La prise d'Orenge*, vers 1872 et suiv. *Guillaume d'Orange*, chansons de geste, pub. par M. W. J. A. Jonckbloet, 1854, t. I.

[2] *Les chron. vrayes de Jehan le Bel*, chan. de Saint-Lambert de Liége, pub. par M. L. Polain, 1850.

« la haute messe et les solemnités faites qui au mariage apparte-
« naient à faire, on se retrait au palais de l'évêque où le roi étoit
« logé ; et là fut le dîner des dames appareillé, et du roi et des sei-
« gneurs à part eux ; et ne servoient que comtes et barons..... [1] »

Les mariages des princes étant devenus des actes de politique, ils furent souvent la cause de rivalités et de guerres entre seigneurs suzerains. Tel seigneur qui prétendait avoir des droits à une alliance, se trouvant déçu dans ses espérances, devenait un ennemi. A ce propos, nous citerons une curieuse anecdote rapportée par Froissard. Le duc Aubert de Hainaut ayant résolu de marier son fils Guillaume à la fille du duc de Bourgogne (1385), le duc de Lancastre, qui pensait que Guillaume devait épouser sa fille, « tout « mérencolieux de ces nouvelles », envoya à Cambrai, près du duc Aubert, pour savoir la vérité. Le maître du marché des laines de toute l'Angleterre prit la parole et demanda audit duc s'il était réellement dans l'intention de marier son fils à la fille du duc de Bourgogne. « De celle parole le duc Aubert mua un petit couleur « et dit : « Oil, sire, par ma foi ! pourquoi le demandez-vous ? — « Monseigneur, dit-il, j'en parle pour ce que monseigneur le duc « de Lancastre a toujours espéré jusques à ci que madamoiselle « Philippe, sa fille, auroit Guillaume monseigneur votre fils. Lors « dit le duc Aubert : — Compaing, dites à mon cousin que quand « il aura marié ou mariera ses enfans, que point je ne m'en ensoi- « gnerai ; aussi ne se a-t-il que faire d'ensoigner de mes enfans, ni « quand je les vueil marier, ni où, ni comment, ni à qui [2]. » Il n'en fallait pas tant pour causer une guerre longue et cruelle entre deux pays. L'importance que l'on attachait alors à ces alliances faisait qu'on entourait les cérémonies nuptiales d'un luxe inouï et qu'on cherchait à réunir autour des époux le plus grand nombre de nobles en les attirant par des fêtes somptueuses, de brillantes joûtes et des largesses. C'était une façon de faire montre de ses partisans. A l'occasion du mariage que nous venons de citer, des charpentiers et maçons furent employés pendant plusieurs jours à mettre les hôtels de la ville de Cambrai en état de recevoir les hôtes illustres que l'on attendait, et parmi lesquels était le roi de France. « Aussi, « dit notre chroniqueur, en devant de celle fête, il n'étoit pas ainsi « et n'étoit point en souvenance d'homme ni en mémoire que depuis « deux cents ans si grand'fête eut été à Cambray comme elle se

[1] *Chron. de Froissard*, liv. II, c. CCXXXI.
[2] *Chron. de Froissard*, l. II, c. CCXXIII.

« tailloit de avoir et être ; ni les seigneurs pour eux appareiller et « jolier, et pour exaulcier leur état n'épargnoient or ni argent, non « plus que dont si il plût des nues ; et s'efforçoient tous l'un pour « l'autre. » Ce déploiement de luxe, à l'occasion des noces, avait gagné même la bourgeoisie, si bien qu'à Paris, pendant la triste année 1416, le peuple mourant de faim, et toujours prêt à insulter à toute manifestation ressemblant à une fête privée, on fut obligé de faire crier par les rues « que nul ne fust si hardy de faire assem- « blée à corps, ne à nopces, ne en quelque manière, sans le congié « du prevost de Paris. En ce temps avoit, quant on faisoit nopces, « certains commissaires et sergens aux despens de l'épouse, pour « garder que homme ne murmurast de rien [1]. »

Obsèques.

La coutume, chez les Francs, était d'ensevelir les corps en terre, dans un cercueil de pierre ou de bois, dans lequel on réunissait les objets qui appartenaient au défunt : armes, bijoux, ustensiles, monnaies. Après la mort, les corps restaient exposés quelque temps à visage découvert, peut-être étaient-ils soumis à un embaumement grossier ; puis ils étaient ensevelis. Il dut y avoir, dans les Gaules, vers le ve siècle, des habitudes diverses dans la façon d'ensevelir les corps ; les traditions romaines étaient encore puissantes, et les invasions barbares introduisaient au milieu de la société gallo-romaine de nouveaux usages. Ce n'est pas le lieu ici de nous occuper des sépultures, mais seulement des usages et des cérémonies qui furent adoptés dès les premiers temps du moyen âge.

Les Romains païens, comme chacun sait, brûlaient les corps des morts, déposaient les ossements calcinés dans une urne en terre cuite, un vase ou un sarcophage en marbre. Les chrétiens, croyant à la résurrection, laissaient les corps entiers, les lavaient d'eaux odoriférantes, les enveloppaient de bandelettes ou de linceuls, et les plaçaient horizontalement dans des cavités creusées dans les parois des carrières ou des rochers ; ces sortes de cases étaient murées. Parfois aussi les corps morts étaient couchés dans des sarcophages de pierre ou de marbre placés dans des monuments ou des enclos réservés aux sépultures. Dans les Gaules, ces usages se mêlèrent aux habitudes germaniques. Cependant les gens riches

[1] *Journ. d'un bourg. de Paris sous Charles VI.* — *Coll. des mém.*, par MM. Michaud et Poujoulat, t. II.

pouvaient seuls faire la dépense d'une pareille sépulture ; aussi beaucoup de cimetières gallo-romains ou même mérovingiens font voir des corps simplement posés dans une fosse creusée au milieu de l'argile, de la craie ou du tuf, et, dans ce cas, les squelettes sont inclinés ou même assis.

Pendant ces époques primitives, les morts étaient toujours ensevelis avec leurs vêtements, et souvent, avant l'inhumation, on entourait les corps de mottes de gazon [1]. On les portait en terre ainsi après les avoir laissés exposés dans l'église pendant un ou plusieurs jours. Le lavage des corps est sans cesse mentionné par les historiens. Frodoard rapporte que, l'archevêque de Reims Foulques ayant été assassiné dans la campagne, les gens de Reims rapportèrent le corps du prélat dans la ville au milieu du deuil et de la désolation de tous les siens. « Là, après avoir lavé le corps et « lui avoir rendu les derniers devoirs avec pompe, ils le déposèrent « dans un sépulcre digne de lui [2]. »

Plus tard, au XII[e] siècle, le poëte, auteur de la *Chanson de Roland*, décrit ainsi les obsèques de son héros et des barons morts à Roncevaux. Charlemagne, arrivé sur le lieu du combat trop tard, exprime sa douleur et ses regrets :

« Pluret des oilz, sa blanche barbe tiret ;
« Et dist dux Naimes : « Or ad Carles grant ire. »

CCVIII. « Sire emperère, ço dist Gefrei d'Anjou,
« Ceste dolor ne démenez tant fort,
« Par tut le camp faites querre les noz
« Que cil d'Espaigne en la bataille unt mort,
« En un carnel cumandez que hom les port. »
« Ço dist li reis : « Sunez-en vostre corn. » Aoi.

CCIX. « Gefreid d'Anjou ad sun greisle sunet :
« Franceis descendent, Carles l'ad comandet.
« Tuz lur amis qu'il i unt morz truvet,
« Ad un carner sempres les unt portet.
« Asez i ad évesques e abez,
« Muines, canonies, proveires coronez,
« Si 's unt asols e seignez de part Deu ;
« Mirre e timoine i firent alumer,
« Gaillardement tuz les unt encensez,

[1] Grégoire de Tours. *Vitæ patrum*, cap. VI, n° 7 ; cap. IX, n° 3.
[2] Frodoard. *Hist. de l'église de Reims*, ch. X.

« A grant honor pois les unt enterrez,
« Li 's unt laisez : qu'en fereint-il el ? Aoi.

CCX. « Li emperère fait Rollant costéir
« E Olivier e l'arcevesque Turpin,
« Devant sei les ad fait tuz uverir
« E tuz les quers en paile reçuillir.
« Un blanc sairau de marbre sunt enz mis,
« E puis les cors des barons si unt pris,
« En quirs de cerf les seignurs unt mis [1]
« Ben sunt lavez de piment e de vin.
« Li reis cumandet Tedbalt e Guebuin,
« Milun le cunte e Otes le marchis ;
« En .iii. carettes très ben les unt guiez.
« Bien sunt cuverz d'un palie galazin. Aoi. »

Ces vers sont pleins d'intérêt ; ils nous donnent le détail des coutumes observées lors des obsèques de personnages plus ou moins considérables. Les uns sont simplement portés au cimetière en présence du clergé et après qu'ils ont été encensés. Les corps de Roland, d'Olivier, de l'archevêque Turpin sont ouverts ; leurs cœurs, enveloppés dans des étoffes précieuses, sont placés dans un coffre de marbre ; les cadavres sont lavés de vins épicés, puis ensevelis dans du cuir de cerf et placés sur trois chariots recouverts d'un poêle. L'usage de brûler des parfums autour des corps morts paraît avoir subsisté jusqu'à la fin du XIII[e] siècle, puisque l'on trouve encore, dans des cercueils de cette époque, de petits vases troués remplis de charbon, que l'on plaçait dans la bière même au moment de la mise en terre [2]. Dans la vie de Charles le Bon, écrite par Galbert (XII[e] siècle), nous trouvons des détails sur la manière d'ensevelir les corps des grands personnages à cette époque. « Le jeudi « 21 avril (1127), dit cet auteur, on fit coudre une peau de cerf « pour y mettre le corps du comte, et on fit aussi une bière pour l'y « placer et l'y renfermer.

« Le vendredi 22 avril, sept semaines après la première sépulture « du comte » (enseveli provisoirement après l'assassinat dont il avait été victime), « on détruisit le tombeau qu'on lui avait construit « dans le clocher, et on lava respectueusement son corps avec des

[1] Il était d'usage, pendant les premiers siècles du moyen âge, d'ensevelir les corps de personnages notables dans des peaux de cerf.

[2] Voy. la *Normandie souterraine* de M. l'abbé Cochet. Nous avons trouvé beaucoup de ces vases, faits en terre légère non vernie, dans des tombeaux des XII[e] et XIII[e] siècles.

« parfums, de l'encens et des odeurs; car les frères de cette église « croyaient que le corps du comte avait déjà mauvaise odeur, et que « personne n'en pourrait soutenir la puanteur..... Ils ordonnèrent « donc qu'au moment où on enlèverait le corps du tombeau, on fît « du feu tout auprès, et qu'on y jetât des parfums et de l'encens.... « Lorsque la pierre fut levée, on ne sentit aucune odeur : alors on « enveloppa le corps dans la peau de cerf, et on le mit dans un « cercueil au milieu du chœur. Le roi, entouré de la multitude des « citoyens et de tous les autres, attendit dans l'église que l'évêque, « accompagné de trois abbés de l'église de Saint-Christophe, et « avec toute la procession du clergé et les reliques de saint Donatien, saint Basile, saint Maxime, vinssent au-devant du mort et de « lui, sur le pont du château, et emportassent le saint corps au « milieu des larmes et des soupirs dans cette même église de Saint-« Christophe. Là, l'évêque, avec tout le chœur des prêtres, célébra « la messe des Morts pour le salut de l'âme du bon comte [1]. »

Suger, rapportant la mort de Louis le Gros, dit qu'aussitôt après la mort du prince, le 1er août 1137, « son corps fut enveloppé de « riches étoffes pour être transporté et enterré dans l'église des « Saints-Martyrs (Saint-Denis) [2]. »

Le *Roman de Garin* nous fournit une remarquable description d'un ensevelissement. Le vieux Fromont veut lui-même rendre les derniers devoirs à son ennemi :

« . . . . Begues de Belin :
« Puis fait le cors del chevalier ouvrir,
« Et le dedans (les entrailles) en paile recoillir,
« Et puis le fist richement sevelir
« Devant l'autel, au mostier Saint-Bertin.
« Le cors lavèrent et d'iave (d'eau) et de vin.
« Li quens méismes ses blanches mains i mist;
« D'un fil de soie le restraint et cousi,
« Puis l'envolupe en un drap de samis.
« En cuir de cerf font le baron covrir,
« Font une bière, le vassal i ont mis,
« Et environ trente cierges espris,
« Il firent crois et encensiers venir,
« Li quens Fromons à son chevet s'assit [3]. »

[1] Galbert, *Vie de Charles le Bon.*—*Coll. des mém. rel. à l'hist. de France*, par M. Guizot.

[2] Suger, *Vie de Louis le Gros.* — Même collection.

[3] *Li Roman de Garin le Loherain.*

Et plus loin on exhume le corps :

« Il li descout le cuir de cerf bouli, »
« . . . .
« Sus en la salle font la biere venir,
« Véoir la vont cil damoisiaus depris,
« Les belles dames qui ont simples les vis (visages).
« Dist l'une à l'autre : « Diex ! quel damage a ci ! »
« Grant luminaire ont entor lui esprins. »

Puis enfin :

« En un sarcuel qui fu de mabre bis
« Cochent le duc, en terre le r'ont mis;
« Après l'ont fait moult richement couvrir ;
« Un paile d'Ynde ont desus le cors mis;
« La sepolture tote faite à or fin,
« Et por desore ot sa semblance escrit.
« La lettre dit qu'il ont desor lui mis :
« CE FU LI MIEULDRES QUI SOR DESTRIER SÉIST. »

Rien ne manque à cette description.

Terminons ce que nous avons à dire sur les obsèques des premiers temps du moyen âge, en mentionnant un fait digne d'intérêt. Les églises étaient la plupart entourées de cimetières, ou des charniers étaient établis en dehors de l'enceinte des villes. Il était d'usage de planter des ifs dans les champs de repos, comme on y plante aujourd'hui des cyprès, et encore des ifs. Le trouvère Benoît, dans ses *Chroniques des ducs de Normandie*, décrit un cimetière abandonné [1] :

« Tombes i out et cors enz mis,
« Kar cimetire i out jadis.
« N'ont borc ne ville ne maison
« D'une bonne leuve (lieue) environ ;
« Arbres i out e un grand if
« Où li venz mena grant estrif. »

Cet usage devait remonter à une haute antiquité, ainsi que l'observe M. L. Delisle [2].

[1] Liv. II, v. 25,036.

[2] *Études sur la condit. de la classe agric. en Normandie au moyen âge.* Évreux, 1851. M. L. Delisle cite à ce propos un passage curieux de Sulpice Sévère (*De Vita B. Martini*) : « Item dum in vico quodam templum antiquissimum diruisset, et arborem « pinum, quæ fano erat proxima, esset agressus excedere, etc. »

cérémonies des obsèques des princes sont décrites avec détail auteurs des XIVe et XVe siècles, et elles se faisaient avec une extraordinaire. Les corps restaient exposés à visage décou- ns l'église, à la vue du peuple, entourés de cierges en grand , et revêtus des habits de parade. Christine de Pisan, dans e *des fais et bonnes meurs du sage roy Charles* (*V*), rend ainsi des obsèques de la reine Jeanne de Bourbon, femme rince :

.Si fu son corps apporté solemnéement, selon l'usage des et roynes, vestue, parée et couronnée, sus un riche lit cou- de drap d'or, à tout un ciel dessus, et ainssi fu portée à procession à l'église Notre-Dame ; le ciel à quatre lances ient le prevost des Marchans et les eschevins ; et le poille, igneurs de parlement ; quatre cens torches, chascune de six de cire, y avoit ; toutes les religions (communautés) devant ps aloyent, et noz seigneurs après vestus de noir. A Nostre- fu receups le corps à grans sons de cloches et chant, dictes s et faictes grans aumones et grans oblacions à très grant et eilleux luminaire ; là furent quinze que arcevesques que ues, en pontifical, et là fu la royne Blanche, la duchece iens, fille de roy, et toutes les haultes dames de France qui à Paris estoyent, dont y ot grant compaignie. Toute jour et uit, demoura le corps ou cueur de l'esglise, soubz une cha- couverte de sierges, et sanz cesser y estoit service dit de es, vigiles, psaultiers et prières de jour et de nuit.

ndemain, après les messes dictes, fu semblablement porté orps à Saint-Denis, à merveilleusement bel luminaire et nnité..... »

'est pas besoin de dire que les corps ainsi transportés à visage vert étaient embaumés. Dans les comptes de Geoffroi de [1], nous trouvons le détail des dépenses faites à l'occasion des ues du petit roi Jean, né le 15 novembre 1316 et mort peu de après. Il est question de draps d'or à fleurs de lis, de chande- de bois, d'une bière, d'un brancard, de tréteaux, d'étoffes , de draps d'or de Turquie, de marchepieds tendus d'étoffe , de crieurs « qui alèrent avec le cors à Saint-Denis », et enfin jets et ingrédients qui servirent à l'embaumement du corps, sont : six livres de coton, une aune et demie de toile cirée et

mptes de l'argenterie des rois de France au XIVe siècle, pub. par L. Douët-

une aune et demie de toile fine blanche ; deux onces d'ambre, une demi-once de musc, quatre onces « d'estorat, calmite et mierre », de l'encens et du laudanum.

Froissard, racontant les obsèques du roi Édouard III d'Angleterre, mort le 21 juin 1376, dit : « Si fut ledit roi embaumé et mis « et couché sur un lit moult révéramment et moult puissamment, et « porté tout ainsi aval la cité de Londres de vingt-quatre chevaliers « vêtus de noir, ses trois fils et le duc de Bretagne et le comte de la « Marche derrière lui, et ainsi allant pas pour pas, à viaire (visage) « découvert [1]. » Et ailleurs, en parlant de l'ensevelissement du comte de Foix [2] en 1391 : « En ce propre jour fut apporté à Ortais « et mis en un chercus le comte Gaston de Foix..... et fut apporté à « viaire découvert, ainsi que je vous dis, à l'église des Cordeliers ; « et là fut vuidé et embaumé, et mis en un chercus de plomb ; et « laissé en cel état, et bonnes gardes de-lez lui jusques au jour de « son obsèque ; et ardoient nuit et jour sans cesse autour du corps « vingt quatre gros cierges tenus de quarante huit varlets, les vingt « quatre par jour et les autres vingt-quatre par nuit..... »

« Si fut avisé pour le meilleur que on feroit l'obsèque du bon « comte Gaston de Foix à Ortais ; et seroient mandés tous les nobles « et prélats de Béarn, et ceux de la comté de Foix qui venir y vou- « droient, et là aurait-on conseil général comment on se cheviroit « à la recueillette du seigneur (comment on se comporterait à la « réception du corps)..... »

Le jour des obsèques, le 12 octobre 1391, trois évêques assistèrent au service. Le luminaire fut magnifique. Devant l'autel, pendant la célébration de la messe, quatre chevaliers tinrent des bannières armoyées aux armes de Foix et de Béarn. Le vicomte de Bruniquel portait l'écu, le sire de Valencin et de Béarn offrit le heaume, et le sire de Corasse le cheval.

« .....Et fut le jour de l'obsèque, après la messe dite, le comte « de Foix oté du chercus de plomb et enveloppé le corps en belle « touaille (linceul) neuve cirée, et ensepveli en l'église des Corde- « liers devant le grand autel du chœur. »

Il était d'usage, aux funérailles des seigneurs, d'offrir à l'autel le cheval et certaines parties de l'armure du défunt, ou de payer un droit équivalent.

Lorsque le corps de Du Guesclin fut apporté à Saint-Denis, par

[1] *Chron. de Froissard*, liv. I, part. II, ch. CCCLXXXV.
[2] Liv. IV, ch. XXIII.

ordre du roi, pour être enseveli dans l'église, au milieu du chœur d'icelle, on avait dressé une grande chapelle ardente couverte de torches et de cierges, sous laquelle était une représentation de l'illustre défunt, probablement en cire [1]. « L'évesque d'Auxerre qui « célébroit la messe conventuelle étant à l'offerte, il descendit avec « le roy pour le recevoir, jusques à la porte du chœur (vers le « milieu de la nef), et là parurent quatre chevaliers armez de toutes « pièces et des mêmes armes du feu connestable, qu'ils représen- « toient parfaitement, suivis de quatre autres montez sur les plus « beaux chevaux de l'escurie du roy, caparaçonnez des armoiries « du mesme connestable et portant ses bannières jadis si redoutables « aux ennemis de l'Estat. L'évesque reçut ces chevaux par l'impo- « sition des mains sur leur teste, et on les remena (puisqu'ils appar- « tenaient au roi) en mesme temps qu'il retourna à l'autel; mais il « fallut pour cela composer du prix ou de la récompense, pour le « droict des religieux ou de l'abbaye, à qui ils appartenoient. Après « cela marchèrent à l'offrande le connestable de Clisson et les deux « maréchaux, au milieu de huit seigneurs de marque qui portoient « chascun un escu aux armes du défunt, la pointe en haut, en signe « de perte de sa noblesse terrestre, et tous entourez de cierges allu- « mez. Puis suivirent monsieur le duc de Touraine, frère du roy, « Jean, comte de Nevers, fils du duc de Bourgongne, et messire « Pierre, fils du roy de Navarre, tous princes du sang, et messire « Henry de Bar, aussi cousin du roy, tous la veuë baissée et portans « chascun une épée nuë par la pointe, pour marque qu'ils offroient « à Dieu les victoires qu'ils avoient remportées, et qu'ils avoüaient « qu'on les avoit reçeuës de sa grâce par la valeur du défunt. Au « troisième rang parurent quatre autres des plus grands de la cour, « armez de pied en cap, conduits par huit escuyers choisis entre la « plus noble jeunesse de la suitte du roy, portans chascun un casque « entre les mains; puis quatre autres aussi vestus de noir, avec « chascun une bannière déployée et armoyée aux armes de Du « Guesclin, qui sont d'argent à l'aigle impériale de sâble. Tout « cela marcha pas à pas avec beaucoup de gravité et de marque de « deuil, et chascun en son ordre s'agenouilla devant l'autel, où

[1] Ces représentations des morts en cire étaient fréquentes depuis le XII[e] siècle; elles restaient dans les églises et étaient placées dans quelque endroit apparent. Il y en avait plusieurs à Notre-Dame de Paris du temps de Du Breul. Cet usage se conserva jusque pendant le XVI[e] siècle; sur une litière couverte de drap d'or « estoit la portraicture dudict « défunt roy Charles (VIII), revestu d'un bel habit royal, une couronne en la teste, etc. » (*Chron. de Jean de Troyes*).

« furent posées toutes les pièces d'honneur, et se retira dans le « même ordre, après avoir baisé les mains du prélat officiant[1]. » Cette pompe ne se pratiquait qu'aux funérailles des rois et des princes du sang; ce fut un honneur extraordinaire que méritait certainement le grand connétable.

Alain Chartier, dans son *Histoire du roy Charles VII*, nous a conservé une très-curieuse description des funérailles de ce prince; nous en extrayons les principaux passages :

« Le mercredy cinquiesme jour d'aoust (1460), à dix heures de « nuict, fut apporté le corps du roi Charles à Paris, et demoura « hors de ladite ville en l'église de Nostre-Dame des Champs, et « reposa jusques au landemain qu'il fut porté à Nostre-Dame de « Paris. Et y eut quatre seigneurs de la cour de Parlement qui « tenoient les quatre cornets du poesle revestuz de manteaux « d'escarlate, et plusieurs autres seigneurs de ladite Cour vestuz « de vermeil tenans ledit poesle.

« Item après ledit corps, lequel estoit couvert d'un poesle de drap « d'or bien riche en une litière, laquelle portoient six vingt Ha- « nouars, estoient monseigneur d'Orléans, monseigneur d'Angou- « lesme, monseigneur d'Eu, et le comte de Dunois, faisant le dueil « à cheval tous quatre.

« Item après un chariot, auquel avoit esté apporté ledit corps de « Mehun jusques à Paris, couvert de velours noir, signé du long et « du travers d'une grant croix blanche de drap de velours moult « riche. Et audit chariot y avoit cinq chevaux qui le menoient, « couverts jusques à terre de velours noir figuré, et ne voyoit on « que les yeux desdits chevaux. Et après cedit chariot y avoit six « paiges vestuz de velours noir enchapperonnez de mesmes, mon- « tez sur six chevaux, et les harnois de velours noir. »

Devant le corps marchait le patriarche qui fit le service à Notre-Dame de Paris et à Saint-Denis, les chapitres de Notre-Dame et de la Sainte-Chapelle; puis les clergés des paroisses, l'université de Paris, le recteur en tête, la chambre des comptes, les maîtres des requêtes, le prévôt de Paris, la cour du Châtelet, et enfin les bourgeois et le peuple « chacun en son ordonnance », les ordres mendiants et des communautés religieuses.

Derrière le corps suivaient les gens de la maison du roi et la foule. « Et y avoit deux cens torches de quatre cens livres, que portoient

[1] *Extrait de l'hist. de Duguesclin.* — *Nouv. coll. des mém. rel. à l'hist. de France*, pub. par MM. Michaud et Poujoulat, 1857, t. II, p. 577.

« deux cens hommes vestuz de noir. Et tout devant estoient toutes « les clochettes de Paris, que portoient hommes vestuz de noir [1].

« Item en l'église Notre-Dame de Paris, laquelle estoit tendue « doublement de toille perse semée de fleurs de lys, fut apporté « ledit corps, et mis au milieu du cueur. »

Le lendemain, le corps fut transporté à Saint-Denis ; arrivés à la Croix-aux-fiens (entre la Chapelle-Saint-Denis et le champ de foire du Lendit), les porteurs ne voulurent passer outre, prétendant qu'il leur était dû dix livres parisis pour aller jusqu'à Saint-Denis. Pendant la discussion qui s'en suivit, le corps « demeura assez grant « pièce sur le chemin. » Les dix livres furent enfin accordées aux Hanouars, qui portèrent le cercueil jusqu'au milieu du chœur de l'église abbatiale ; il était huit heures du soir.

« Item avoient apporté les gens du roy un ciel (dais) de drap d'or, « auquel estoient huit lances pour le porter, et sur le chemin de « Paris endroit la dessusdite Croix-aux-fiens, voulurent huict reli- « gieux de Saint-Denys bien richement revestuz prendre ledit ciel « pour porter sur ledit roy jusques au lieu de Saint-Denis ; mais « fut refusé par le grant escuyer, en disant que n'estoit pas la « coustume de porter ledit ciel sur iceluy corps parmy les champs, « mais seulement parmy les villes. Et quant ledit corps fut arrivé « à la porte de ladite ville, fut là faicte station, et là furent dites « certaines oraisons propres. Et adonc fut baillé ledit ciel aux huict « religieux..... »

Ce soir-là, vêpres furent chantées, et, le lendemain matin, la messe dite devant la plus noble assistance.

« Item après ladite messe fut le roy mis en terre en la chappelle « de son grant père, entre son dit grant père et son père, et estoit « le chœur d'icelle église tendu tout autour par bas, de velours « noir, et aussi une chappelle qui estoit au milieu du chœur, souz « laquelle estoit ledit roy, et pardessus estoient tant de cierges « qu'on pouvoit mettre. Et estoit le roy dedens une bière de plomb « tout de son long, en laquelle estoit une autre dedens de bois.

« Item estoit pardessus la figure dudit roy sur un matheras, une « paire de fins draps de lin, et le poesle dessus dit. Et estoit ladite « figure vestue d'une tunicque, et un manteau de velours blanc à « fleurs de lis fourré d'ermines, tenant en une main un sceptre, et « en l'autre main la justice, une couronne dessus sa teste, et un « orillier de velours dessouz.

[1] Dans quelques provinces de France encore, les convois funèbres sont précédés d'hommes tenant des clochettes que l'on tinte par intervalles.

« Item après l'enterrement dudit corps eut grosse altercation « entre le grant escuyer d'escuyrie dudit roy et les religieux dudit « Saint-Denis, pour le poesle qui estoit souz la dessusdite figure; « pource qu'iceulz escuyers disoient ledit poesle leur appartenir, et « lesdits religieux au contraire. Et tellement que ledit poesle fut « mis en la main de monseigneur de Dunois et de monseigneur le « chancelier de France. Et en fin fut appoincté que ledit poesle, « qui estoit de drap d'or bien riche, demoureroit à l'église.

« Après l'oraison funèbre prononcée par Thomas de Coursellés, « docteur en théologie, fut crié : — Dieu ayt l'ame du roy Charles « très victorieux. — Puis après : — Vive le roy Loys. — Et adonc les « huissiers et autres seigneurs jetterent leurs verges sur la fosse « d'icelluy.

« Item après toutes ces choses faites alla un chascun disner en la « grant salle de l'abbé d'icelle église, où fut court planière et « ouverte à tous venans. Et de ceste heure le disner fait, les graces « dites, monseigneur de Dunois dit à haulte voix que luy et tous « les autres serviteurs avoient perdu leur maistre, et qu'un chascun « pensast à se pourveoir. A quoy furent plusieurs moult dolans, « et alors commencèrent ses paiges à plorer. »

Les cérémonies des funérailles étaient suivies chez les princes, comme chez les particuliers, d'un repas; c'était là un usage remontant à une haute antiquité. A la mort des rois, et lorsque le corps était descendu dans le sépulcre, tous les serviteurs, à quelque degré qu'ils fussent, perdaient leur charge; c'était en signe de cet abandon des charges que l'on jetait les bâtons, marques de commandement, dans la fosse.

On a conservé tout au long la description détaillée des cérémonies qui eurent lieu à Angers, en 1481, à l'occasion de l'enterrement du corps et du cœur de René d'Anjou, roi de Sicile.

La duchesse, sa femme, avait fait transporter le corps de son époux d'Aix en Provence à Angers. Le corps arriva la nuit et fut déposé dans l'église de Saint-Lau, près la ville. Après la messe, le lendemain matin, les chanoines firent transporter le cercueil dans la salle capitulaire et constatèrent l'identité du corps en ouvrant le cercueil de bois et dessoudant une partie de la boîte de plomb. On ne connut à Angers l'arrivée du corps qu'après le reçu des lettres de Louis XI, ordonnant que chaque chef de maison de la ville se rendrait à l'église cathédrale pour entendre la lecture de ces lettres. Après cette lecture, toutes les cloches de la ville sonnèrent une heure durant, et on délibéra sur l'enterrement du roi de Sicile.

Tous les abbés d'Anjou furent mandés pour le jour de la cérémonie, fixée au neuf d'octobre, dans la grande église des Frères-Mineurs d'Angers. On dressa une chapelle ardente au milieu du chœur de cette église, laquelle chapelle fut « moult belle et magnifique à « quatre croysées et à seize croix doubles d'Anjou de tous les quar- « tiers ; au milieu de ladicte chapelle avoit un hault clocher de « boys et sur icelluy estoit un crucifix. Laquelle chapelle estoit « garnie dessus et dessoubz et par les costez de fine thoile noire, et « es quatre croysées y avoit à chacune un grant ange qui tenoit « les armes et escussons couronnez dudict roy, et sur icelle chapelle « avoit de mil à douze cents cierges de deux livres la pièce, et es « quatre coings de ladicte chapelle, auprez du corps, en quatre « grandz chandelliers avoit quatre cierges de chacun neuf livres, « pareillement au grant autel avoit dix cierges de chacun cinq « livres, et aussy par tous les autelz de ladicte église, qui sont en « nombre de vingt huict, avoit chacun deux cierges de chacun une « livre. En oultre, estoient tous les dessus dictz autelz parez hault « et bas de paremenlz noirs es lesquelz estoit la croix de Jérusalem « potencée à escussons des armes dudict seigneur faict à argent. »

L'église entière, à l'intérieur, était tendue d'une litre de fine toile noire couverte d'écussons armoyés aux armes du roi, avec chacun une torche allumée. Le caveau du roi fut ouvert, et toutes les cloches de la ville furent mises en branle. Il était midi. Tout le cortége s'étant rendu à l'église de Saint-Lau, les chanoines de cette église levèrent le corps, « lequel estoit à la porte de ladicte église, « sous la galerie d'icelle en une littière, laquelle et estoit fournie « de sel tout à l'entour, et dedans estoit la chasse de plomb en « laquelle estoit le corps, et dessus y avoit une table fort large, « faicte propre à ce, sur laquelle estoit un grand drap d'or cra- « moysy pendant jusques à terre, lequel estoit bordé tout à l'entour « de veloux noir, et en icelluy veloux estoient escussons couronnez « dudict roy, lesquelz estoient moult riches.

« En aprez dessus l'icelluy drap d'or estoit la représentation « dudict prince vestu d'un habillement royal de veloux cramoysy « obscur, fouré d'hermines. Laquelle représentation avoit sur la « teste une couronne moult riche ; en la main dextre tenoit un « sceptre doré de fin or, et en la senestre tenoit une pomme en « laquelle on avoit élevé une petite croix, pareillement le tout « doré, et avecq ce avoit aux mains gans, chausses et souliers, « ainsy qu'il est de coustume en royaux à avoir.

« Pareillement à l'issue de ladicte gallerie, avoit un grant poisle

« tout de veloux noir avecq gouttières et franges de mesmes, « auquel avoit dix boustons noirs, lequel poisle portoient sur ledict « corps et représentation six chanoynes de la grande église, et fut « ainsy porté jusques en une place qui est entre le chasteau et « ladicte église de Sainct-Lau, nommée les *Lices*, là ou l'université « l'attendoit et illec le prindrent en la manière qui s'en suit :

« C'est assavoir, six docteurs en droictz canon et civil prin- « drent ledict poisle, vingt escoliers licenciez, touz gentilz hommes « et vestus de noir portoient le corps. Le recteur de l'université se « tenoit à la teste, en soustenant et portant ledict drap d'or, et tous « les aultres docteurs, es droictz canon et civil que en théologie, « lesquelz estoient en grant nombre à l'entour du corps en souste- « nant de tous costez ledict drap d'or, et fut ainsy porté par l'une « des grandes rues de la ville, jusques au milieu du chœur de la « grant église et fut mis soubz la chapelle ardente dessusdicte [1]. »

Toutes les communautés religieuses suivaient processionnellement; puis les colléges, puis cinquante pauvres, vêtus de noir, portant chacun une torche; puis les serviteurs et chapelains des églises de Saint-Lau et de la grande église. Après ceux-ci, les abbés, l'administration d'Angers et les gens de justice. Le cœur du roi était enfermé dans une boîte d'argent et déposé dans la châsse. Le corps placé dans l'église, chacun retourna faire un service dans les paroisses, communautés et chapelles.

Le lendemain, après la messe dite, on procéda à l'enterrement; huit des plus grands personnages de l'assemblée mirent le corps en terre; le cœur fut enlevé par l'évêque pour être porté en grande pompe dans la chapelle de Saint-Bernardin, où fut fait un service comme pour le corps.

Les obsèques de Charles le Téméraire ont, comme la vie entière de ce prince, quelque chose d'étrange. Son corps, trouvé dépouillé de vêtements après la bataille de Nancy, par un page à lui et son médecin (7 janvier 1476), fut transporté dans la ville, « et illec lavé « et mondé et netoyé, il fut mis en une chambre bien close où il « n'y avoit point de clarté, laquelle fut tendue de veloux noir, et « estendu le corps dessus une table, habillé d'un vestement de toile « depuis le col jusques aux pieds, et dessous sa teste fut mis ung « oreiller de veloux noir, et dessus le corps ung poille de veloux

[1] Voy. *Œuv. chois. du roy René*, avec notes, etc., par M. le comte de Quatrebarbes, t. I. Angers, 1845. Et manuscrit n° 265. Coll. Dupuy.

« noir, et aux quatre cornets [1] avoit quatre grans cierges, et aux « pieds la croix et l'eauë bénoiste. Et ainsi habillé qu'il estoit le « vint veoir mondit seigneur de Lorraine [2] vestu de deuil et avoit « une grant barbe d'or venant jusques à la seinture, en significa- « tion des anciens preux, et de la victoire qu'il avoit sur luy eue. « Et à l'entrée dist ces mots en luy prenant l'une des mains de « dessus ledit poille : « *Vos ames ait Dieu, vous nous avez fait* « *mains maulx et douleurs.* » Et à tout vint prendre l'eauë bénoiste « et en getta dessus le corps, et depuis y entrèrent tous ceulx qui « le vouldrent voir, et puis le fist ledit duc de Lorraine enterrer en « sépulture bien et honorablement, et luy fit faire moult beau « service [3]. »

INVESTITURE.

L'investiture est un acte, une cérémonie par laquelle le suzerain investit d'un fief son vassal. Il était plusieurs manières de donner l'investiture. Au VIe siècle, le roi Gontran, en déclarant son neveu majeur, lui donne l'investiture de son royaume en lui mettant une lance en la main [4]. Plus tard, la lance fut remplacée par le bâton de commandement, le sceptre. Dans la cérémonie du sacre, la remise du sceptre entre les mains du roi est une tradition de cette coutume des Francs. Quand le royaume du Dauphiné est cédé à Humbert II, dauphin de Vienne, en 1335, par l'empereur Louis de Bavière, le comte chargé de la procuration de ce souverain remet un bâton audit dauphin [5]. L'investiture se donnait aussi par la paille ou l'anneau. « En 1249, Anseau, chevalier, seigneur de Tournan, « ayant fait hommage à l'évêque Gautier (de Paris) pour le château « et la châtellenie de Tournan, en fut investi par l'anneau [6]. Jean, « son frère, fit le même hommage à raison de sa part dans le même « fief; et comme l'évêque voulait lui donner l'investiture par le

[1] On appelait *cornets* les coins du poêle, à cause du pli en forme de cône ou de corne que formait, aux angles, le drap mortuaire.

[2] Le duc de Lorraine, qui l'avait battu à la bataille livrée deux jours avant.

[3] *Les Chron. de Jean de Troyes.—Coll. des mém.*

[4] *Hist. franc.* Grég. de Tours, l. VII, c. XXXIII.

[5] *Hist. de Bourgogne.* Dom Planchet, t. I, l. IV, p. 217.

[6] On donnait autant d'anneaux que de fiefs.

« bâton ou la paille, suivant l'usage, il la refusa, prétendant qu'il « devait être investi par l'anneau d'or [1]. » Thibaut, comte de Beaumont sous Philippe-Auguste, fait hommage à l'évêque de Paris *pro castro et castellania de Confluente*, et reçoit de l'évêque un anneau d'or [2].

Les seigneurs de Montjoy étaient de même investis de leur château et châtellenie par l'évêque de Paris; « ils devaient se reconnaître hommes liges de ce prélat et lui présenter un cierge de « dix sols; et l'évêque, de son côté, leur devait un anneau d'or pour « la cérémonie de l'investiture [3]. »

Aymo de Donjon, sous Louis le Gros, entrant en religion dans le prieuré de Longpont, donna, à cette maison, son domaine de la forêt de Séquigny. « Ce présent, dit l'abbé Lebeuf, fut revêtu de « l'une des cérémonies des investitures observées alors; sçavoir de « la position d'une petite cuiller d'airain sur l'autel de Notre-« Dame [4]. » Les personnes qui, sans prendre l'habit monastique, donnaient quelque bien à une maison religieuse, en investissaient l'abbé ou le prieur en lui mettant un chandelier dans la main [5].

Tout le monde connaît la longue querelle qui s'éleva entre le pape et l'empereur d'Allemagne, au sujet des investitures des évêques au XII[e] siècle. L'empereur, considérant les évêques comme des seigneurs féodaux, prétendait devoir les investir seul, par la crosse et l'anneau; à cela, le pape répondait « que si l'Église ne « pouvait élire un prélat sans consulter l'empereur, elle lui était « servilement subordonnée..... etc. [6]. »

HOMMAGE.

Les fiefs nobles obligeaient le possesseur à l'hommage envers le seigneur suzerain et au service militaire. La cérémonie de l'hommage fut pratiquée, pendant le moyen âge, de diverses manières.

[1] Voy. la préface au *Cartul. de l'égl. Notre-Dame de Paris*, par M. Guérard, p. LXXII. *Collect. des cartul. Docum. inéd. sur l'hist. de France*.
[2] Lebeuf. *Hist. du dioc. de Paris*, t. IV, p. 145.
[3] *Ibid.*, t. VI, p. 103
[4] *Ibid.*, t. X, p. 117.
[5] *Ibid.*, t. IV, p. 143.
[6] Suger. *Vie de Louis le Gros*, ch. IX.

Galbert[1] décrit ainsi la cérémonie de l'hommage prêté au comte de Flandre, Guillaume, par les seigneurs ses vassaux (1124). « La chose « se passa dans l'ordre suivant, selon les formes déterminées pour « prêter foi et serment. On fit hommage d'abord de cette manière. « Le comte demanda à celui qui prêtait hommage s'il voulait sincè- « rement devenir son homme, et celui-ci répondit : — Je le veux. — « Ils unirent leurs mains, et le comte l'entourant de ses bras, ils « s'allièrent par un baiser. En second lieu, celui qui avait fait « hommage donna sa foi en ces termes au prolocuteur (avocat) du « comte : — Je promets sur ma foi d'être fidèle au comte Guillaume, « et de bonne foi et sans fourberie, de garder sincèrement contre « tous l'hommage que je lui ai fait. — En troisième lieu, il fit le « même serment sur les reliques des saints. Ensuite, avec une « baguette qu'il tenait à la main, le comte donna l'investiture à « tous ceux qui, par traité, lui avaient fait foi et hommage, et « prêté serment. »

Cette cérémonie, antérieurement à cette époque, revêtait des formes moins civiles ; l'hommage se prêtait quelquefois en baisant le pied du suzerain ; aussi, quand le roi Charles, pour vivre en paix avec Rollon, consentit à lui céder le duché de Normandie, celui-ci, devant, selon l'usage, prêter hommage comme vassal, se refusa absolument à baiser le pied du roi, malgré l'insistance des évêques assistants ; à force de prières, il consentit à remplir cette formalité par procuration, et ordonna à l'un de ses chevaliers d'accomplir la cérémonie usitée. « Alors le chevalier saisissant aussitôt le pied du « roi, le porta à sa bouche, et, se tenant debout, il le baisa, et fit « tomber le roi à la renverse[2] » « dont moult fu ris et gobé par la « ville[3]. » Parfois aussi l'hommage, quand le suzerain voulait y attacher une humiliation, se prêtait en mettant une selle sur son dos et offrant au seigneur de *chevaucher*.

« Quant à Richart vint li cuens Hue,
« Une sele à sun col pendue
« Sun dos offri à chevalchier..... [4] »

Quand on voulait renoncer à l'hommage, on rompait des brins de paille en disant : « Désormais nous rompons, repoussons et

[1] *Vie de Charles le Bon*, ch. XII.
[2] Guillaume de Jumièges, l. II.
[3] *Hist. des ducs de Norm. et des rois d'Anglet.*, pub. par Franç. Michel.
[4] *Le Roman de Rou.*

« abjurons la foi et hommage que nous vous avons gardés jusqu'à « présent [1]. »

« Il est parlé, dit Lebeuf [2], dans des lettres de 1248, d'une reddi- « tion de devoir d'un chevalier tenant en fief un domaine dépen- « dant des abbés de Saint-Maur à Ozoir, indiqué par ces mots : « *Palmeia præstita*, ce qui paraît signifier l'hommage lige rendu « entre les deux paumes des mains du seigneur. » En effet, la chronique de Cluny dit que le comte de Clermont, vers 1375, « les deux « mains jointes dans celles de l'abbé de Cluny, et, la tête décou- « verte, le baisa sur la bouche, et lui fit foi et hommage [3]. »

La coutume de donner la main droite en signe d'amitié, de dévouement, se rapporte à cet usage. Suger rapporte [4] que le roi Philippe et le seigneur Louis, son fils, étant venus voir le pape Pascal II à Cluny [5], « lui donnèrent leur main droite en signe « d'amitié, de secours et d'union. »

Dans certains cas, l'hommage pouvait être prêté par procuration. Lebeuf [6] rapporte que l'évêque d'Auxerre, Pierre de Longueil, en 1464, voulut bien admettre que Pierre de Beffroymont, sénéchal du duc de Bourgogne, qui tenait en fief plusieurs terres à Châtel-Censoir et aux environs, lui ferait hommage comme à son seigneur féodal, par procuration. Antoine de Montaignerot, chargé de cette procuration, « s'étant mis à genoux et ayant les mains jointes, baisa « le prélat à la bouche et fit le serment et les devoirs en tels cas « accoutumés. »

[1] Galbert. *Vie de Charles le Bon*, ch. IX.
[2] *Hist. du dioc. de Paris*, t. XIV, p. 260.
[3] *Hist. de l'abb. de Cluny*, par M. P. Lorain, p. 209.
[4] *Vie de Louis le Gros*, ch. IX.
[5] Premières années du XIIe siècle.
[6] *Hist. du dioc. d'Auxerre*, t. II, p. 64.

IE PRIVÉE DE LA NOBLESSE FÉODALE

LE CHATEAU

Mœurs de ses habitants. Son mobilier.

ıs faut prendre le château lorsqu'il devient une demeure ıt tous les services nécessaires à la vie sédentaire, lorsqu'il ›tre simplement une enceinte plus ou moins étendue proır un donjon, et renfermant des bâtiments, ou plutôt des s en bois destinées au logement d'une garnison temporaire. guère qu'au XII[e] siècle que le château commence à perdre d'un camp retranché ou d'une *villa* entourée d'un retran-t, pour prendre les dispositions qui conviennent à une e permanente, et destinée à des propriétaires habitués déjà -être, au luxe même, cherchant à s'entourer de toutes les dités de la vie. Il serait fort inutile d'essayer de donner un de la vie de château avant cette époque : les documents font puis, par ce qui reste des habitations des X[e] et XI[e] siècles ›nts rares d'ailleurs), on doit supposer que la vie s'y passait rès comme elle se passe dans un campement fortifié. Excepté on, qui présentait une demeure bâtie d'une manière durable, ne contenait qu'une ou deux salles à chaque étage, le reste enceintes défendues n'était qu'une sorte de hameau ou de où l'on se logeait comme on pouvait. Ici une écurie, là une e festin, plus loin des cuisines, puis des hangars pour serrer ırrages et les engins. Le long des murailles, des appentis ı garnison qui, en temps ordinaire, habitait les tours. Mais, fin du XII[e] siècle, la noblesse féodale avait rapporté d'Orient

des habitudes de luxe, des étoffes, des objets et meubles de toute nature qui devaient modifier profondément l'aspect intérieur des châteaux. A cette époque aussi, la féodalité cléricale, singulièrement enrichie depuis les réformes de Cluny et de Cîteaux, donnait l'exemple d'un luxe raffiné, dont nous pouvons difficilement aujourd'hui nous faire une idée, malgré les nombreux abus si souvent signalés alors et dont les textes font mention. Les seigneurs laïques ne pouvaient, près des riches abbayes, des évêchés déjà somptueux, à leur retour d'Orient, conserver les mœurs grossières de ces châtelains des xe et xie siècles, ayant pour habitude de porter leur avoir avec eux ; avoir qui ne consistait qu'en quelques bijoux, quelques meubles transportables, une vaisselle d'étain, force armes et harnais, et un trésor en matière qui ne les quittait pas.

Pour qu'un homme songe à se bâtir une demeure dans laquelle il accumule peu à peu les objets nécessaires à la vie, des provisions, dans laquelle il laisse en dépôt ses richesses, il faut qu'il soit arrivé à un degré de civilisation assez avancé. Il faut qu'il ait confiance non-seulement en la sûreté de cette demeure, mais en la fidélité du personnel chargé de la garder. Il faut qu'il ait des garanties, des sûretés autour de cette demeure; qu'il ait acquis, par la crainte ou le respect, une influence morale sur ses voisins. Tant qu'il n'est pas arrivé à ce résultat, il n'a que des repaires et non des demeures. La femme n'était pas, vis-à-vis le chef germain, ce qu'elle était chez les Romains ; quelle que fût l'infériorité de sa position, voisine de l'esclavage, cependant elle participait jusqu'à un certain point aux affaires, non-seulement de la famille, mais de la tribu. Le christianisme développa rapidement ces tendances ; l'émancipation fut à peu près complète. Le clergé sut profiter avec adresse de ces dispositions des conquérants barbares, et il fit tout pour relever la femme à leurs yeux; par elle, il acquérait une influence sur ces esprits sauvages ; et plus la compagne du chef franc sortait de l'état de domesticité, plus cette influence était efficace.

Le système féodal était d'ailleurs singulièrement propre à donner à la femme une prépondérance marquée dans la vie journalière. Les Romains, qui passaient toute leur vie dans les lieux publics, ne pouvaient considérer la compagne attachée à la maison que comme un être réservé à leur plaisir, une société n'ayant et ne pouvant exercer aucune influence sur leur vie de citoyen. Mais, dans le château féodal, quelle que fût l'activité du seigneur, il se passait bien des journées pendant lesquelles il fallait rester près de l'âtre. Ce tête-à-tête forcé amenait nécessairement une intimité,

une solidarité entre l'époux et l'épouse dont le Romain n'avait point l'idée. Cette vie isolée, parquée, de lutte contre tous, rendait le rôle de la femme important. Si le seigneur faisait quelque lointaine expédition, en défiance perpétuelle, ne comptant même pas toujours sur le petit nombre d'hommes qui l'entourait, il fallait bien qu'il confiât ses plus chers intérêts à quelqu'un; que, lui absent, il eût un représentant puissant et considéré comme lui-même. Ce rôle ne pouvait convenir qu'à la femme, et il faut dire qu'elle le remplit presque toujours avec dévouement et prudence. Le moral de la femme s'élève dans l'isolement; n'éprouvant pas les besoins d'activité physique au même degré que l'homme, étant douée d'une imagination plus vive, son esprit lui crée, dans la vie sédentaire, des ressources qu'elle sait mettre à profit. Il ne faut donc point s'étonner si, au moment où la féodalité était dans sa force, le rôle de la femme devint important, si elle prit dans le château une autorité et une influence supérieure à celle du châtelain sur toutes les choses de la vie ordinaire. Plus sédentaire que celui-ci, elle dut certainement contribuer à l'embellissement de ces demeures fermées, et les rivalités s'en mêlant, au XIII[e] siècle déjà, beaucoup de châteaux étaient meublés avec luxe et contenaient en tentures, tapis, boiseries sculptées, objets précieux, des richesses d'autant plus considérables qu'elles s'accumulaient sans cesse, la roue de la mode ne tournant pas alors avec la vitesse que nous lui voyons prendre depuis un siècle. Il n'était pas aisé d'ailleurs, alors comme aujourd'hui, de remplacer un mobilier vieilli : il fallait faire sculpter les bois, ce qui était long; pour cela s'adresser au huchier, au boîtier [1]; acheter les étoffes à la ville, et souvent le château en était éloigné; s'adresser au mercier, au cloutier, au crespinier [2], au cardeur, au chavenacier [3], puis enfin au tapissier. Tout cela demandait du temps, des soins, beaucoup d'argent, et c'est ce dont les seigneurs féodaux, vivant sur leurs domaines, manquaient le plus; car la plupart des redevances se payaient soit en nature [4], soit en services.

Jusqu'à la fin du XV[e] siècle, le service intérieur des châteaux

[1] Fabricant de serrures à boîtes pour meubles.

[2] Faiseur de crépines.

[3] Marchand de grosse toile, canevas, pour doublures.

[4] Les redevances des paysans s'appelaient, en Normandie, *regarda*, *regardamenta*, *regardationes*, *roarda* et *respectus*; elles consistaient en poules, chapons, œufs, oies et gibier de rivière, pains de diverses espèces, pains fêtis, pains quartonniers, fouaces, tarières et tourteaux; quelquefois une rente en deniers s'ajoutait à ces redevances

était fait au moyen de corvées [1]. Les difficultés n'étaient pas moindres lorsqu'il fallait transporter jusque dans la résidence du châtelain des meubles fabriqués au loin. Il fallait alors réclamer les services des vavasseurs ou des villages et hameaux. Tel canton devait un char traîné par plusieurs paires de bœufs, tel village ou tel vavasseur ne devait qu'un cheval et une charrette ou une bête de somme [2]. Les dépenses, la difficulté d'obtenir du crédit, l'embarras d'avoir affaire à toutes sortes de fournisseurs, faisaient qu'on gardait ses vieux meubles, qu'on ne les remplaçait ou plutôt qu'on n'en augmentait le nombre qu'à l'occasion de certaines solennités. Peu à peu cependant, ne détruisant rien, on accumulait ainsi, dans les résidences féodales, une énorme quantité d'objets mobiliers, reléguant les plus vieux dans les appartements de second ordre, dans les galetas, où ils pourrissaient sous une vénérable poussière.

Les distributions intérieures des châteaux étaient larges, et ne ressemblaient guère à nos appartements. Les bâtiments, simples en épaisseur, ne contenaient souvent qu'une suite de grandes salles avec quelques dégagements secrets. On suppléait à ce défaut de distribution par des divisions obtenues au moyen de tapisseries tendues sur des huisseries, ou par des sortes d'alcôves drapées qu'on appelait des *clotêts* (voyez ce mot), des *éperviers* ou *espevriers*, des *pavillons* [3]. Ces distributions s'enlevaient, au besoin, lors des grandes réceptions, des fêtes, ou même pendant la saison d'été. On retrouve encore, dans cet usage qui fut suivi jusqu'à l'époque de la renaissance, une tradition des mœurs primitives féodales; car, dans les premières enceintes fortifiées, les habitations, comme nous l'avons dit plus haut, n'étaient, pour ainsi dire, qu'un campement que l'on disposait en raison des besoins du moment [4].

(voy. *Études sur la condit. de la classe agric. en Normandie au moyen âge*, par Léop. Delisle, 1851, p. 57).

[1] En Normandie, cette classe de paysans était désignée sous le nom général de *bordiers*. Les bordiers étaient assujettis aux travaux les plus pénibles, tels que le curage des étangs, des égouts, des fossés, le nettoyage et balayage des salles du château, de la cour, des écuries; ils aidaient aux maçons... (*Ibid.*, p. 15, 20, 79, 83; voy. les notes p. 709).

[2] « ... Per servitium roncini. » *Cart. de la Chaise-Dieu.* « Servicium ad saccum « cum masculo equo. » « Par service de cheval sont entendus villains services qui se « font à sac et à somme, lesquels on appelle communément *sommages*... » *Liv. des fieux de Saint Floscel* (voy. Delisle, p. 78).

[3] *Interclusoria*, dans les anciens textes latins.

[4] Les manuscrits des XI[e] et XII[e] siècles, les peintures murales ou des vitraux et les ba-

Au XIIe siècle, les manoirs, habitations des chevaliers, sans donjons ni tours, ne se composent généralement à l'intérieur que d'une salle basse à rez-de-chaussée contenant la cuisine et le cellier, d'une salle au premier étage avec une garde-robe voisine. Par le fait, les distributions des appartements des châteaux ne différaient de celle-ci que par leurs dimensions ou par une agglomération de pièces répétant cette disposition primitive. Dans la salle, qui était le lieu de réunion, se trouvait la chambre à coucher, prise aux dépens de la pièce. Le mobilier de la salle se composait de bancs à barres avec coussins, de siéges mobiles, de tapis, ou tout au moins de nattes de jonc, de courtines devant les fenêtres et les portes, d'une grande table fixée au plancher, d'un dressoir, d'une crédence, de pliants et de la chaire du seigneur. Le soir, des bougies de cire étaient posées sur des bras de fer scellés aux côtés de la cheminée, dans des flambeaux placés sur la table, ou sur des lustres façonnés au moyen de deux barres de fer ou de bois en croix, suspendus au plafond. Le feu de la cheminée ajoutait son éclat à cet éclairage. Le mobilier de la chambre consistait en un lit avec ciel ou dais, en une chaire; des coussins en grand nombre, quelquefois des bancs servant de coffres, complétaient ce mobilier. Des tapisseries de Flandre, ou des toiles peintes, tendaient les parois, et sur le pavé on jetait des tapis sarrasinois qu'alors on fabriquait à Paris et dans quelques grandes villes. Dans la garde-robe étaient rangés des bahuts renfermant le linge et les habillements d'hiver et d'été, les armes du seigneur; cette pièce devait avoir une certaine étendue, car c'était là que travaillaient les ouvriers et ouvrières chargés de la confection des habits [1]; c'était encore dans la garde-robe que l'on conservait les épices d'Orient, qui alors coûtaient fort cher [2]. Un château grand ou petit devait contenir les mêmes services, car le régime féodal faisait de chaque vassal de la couronne un petit souverain ayant sa cour, ses archives, sa juridiction, ses audiences, ses hommes d'armes, son sénéchal, son sommelier, son veneur, ses écuyers, etc.

reliefs des XIIe et XIIIe siècles, indiquent souvent ces sortes de clôtures provisoires en tapisseries établies dans de grandes salles. On trouve là d'ailleurs une tradition antique.

[1] On ne pouvait alors se procurer certaines étoffes qu'aux foires périodiques qui se tenaient dans les villes ou gros bourgs. Il fallait donc acheter à l'avance les fourrures, les draps, les soieries nécessaires pendant toute une saison. Or la plupart des seigneurs se chargeaient de fournir des vêtements aux personnes attachées à leur maison, et tout cela se façonnait dans le château.

[2] Ces épices sont désignées sous le nom général de *stomatica*.

Mœurs féodales.

Vers la fin du XIII[e] siècle, les mœurs étaient devenues plus raffinées ; on séparait alors les appartements privés des appartements destinés aux réceptions, des salles d'audience, des salles réservées aux hommes d'armes. Ce fut ce changement dans les mœurs féodales qui fit modifier et rebâtir en partie les vieux châteaux des XII[e] et XIII[e] siècles. Les seigneurs féodaux n'admettaient plus la vie commune avec leurs hommes. On fit des chambres à coucher séparées des appartements de réception ; ces chambres eurent toutes leur garde-robe, leur issue particulière ; on y joignit même souvent des cabinets ou retraits, comme au château de Coucy, par exemple, à Pierrefonds, à Creil, à Loches. Ces cabinets étaient garnis de boiseries et meubles en bois précieux [1], de rouets, de métiers propres à des ouvrages de femmes. Alors les appartements des femmes étaient séparés de ceux du châtelain, souvent dans un corps de logis particulier. Il en était de même des appartements destinés aux étrangers : ceux-ci étaient placés le plus ordinairement à proximité des dehors, ayant leur escalier et leurs dégagements privés.

Pour donner une idée de ce qu'était la vie de château au XIV[e] siècle, nous ne saurions mieux faire que de citer ici un passage de la *Cronica del conde Don Pero Niño* [2] :

« Il y avait près de Rouen un noble chevalier qu'on nommait « monsieur Arnaud de Trie, amiral de France, lequel était vieux. « Et il dépêcha au capitaine Pero Niño pour qu'il le vînt visiter. « Adonc se partit de Rouen et s'en vint en un lieu nommé Gire-« fontaine où demeurait l'amiral. Lequel le recueillit très-bien et « le convia d'y reposer avec lui, et s'y donner du bon temps « après si grand travail en la mer. Et de fait y reposa trois jours. « Or l'amiral était un chevalier vieil et dolent, tout cassé par les « armes qu'il avait faites, ayant toujours été pratique en la guerre : « car il avait été bien rude chevalier en armes, mais lors ne pou-« vait pratiquer ni la cour ni les armes. Il vivait retiré dans son « château, où il tenait force commodités et toutes choses à sa per-

[1] Au château de Marcoucies, il y avait anciennement, dit Lebeuf, des meubles de chêne entremêlé de cèdre et bois odoriférant, « aussi bien que des tables longues ou « caisses à nourrir des vers à soye, et jusqu'à des moulins et ustensiles à façonner les « soyes. » (*Hist. du dioc. de Paris*, t. IX, p. 272)

[2] M. Mérimée a bien voulu nous traduire ce curieux passage en vieux langage français, avec lequel le texte espagnol a beaucoup de rapports.

« sonne nécessaires. Et son château était simple et fort, mais si « bien ordonné et garni comme s'il eût été dans la ville de Paris. « Là entretenait ses gentilshommes et serviteurs de tous offices « comme à un si grand seigneur appartenait. Dans ledit château « était une chapelle moult bien pourvue dans laquelle tous les jours « on lui chantait messe. Devant le château passait une rivière le « long de laquelle on trouvait force bois et jardinets. De l'autre « côté dudit château était un étang fort poissonneux bien fermé à « clef, et tous les jours on en eût pu tirer du poisson pour rassasier « 300 personnes. Et quand on voulait prendre le poisson on détour-« nait l'eau d'en haut qu'elle n'entrât pas en l'étang, et on ouvrait « un canal par où se vidait toute l'eau, et l'étang demeurait à sec. « Lors prenait-on le poisson à choix, laissant le reste ; puis ouvrant « le canal d'en haut, en peu d'heures l'étang était rempli. Et il « entretenait 40 ou 50 chiens pour courre le fauve avec gens pour « en avoir soin. Item jusques à vingt chevaux pour son corps, parmi « lesquels il y avait des destriers, coursiers, roussins et haquenées. « Que dirai-je de tous les meubles et provisions ? A l'entour ne « faillaient grands bois pleins de cerfs, daims et sangliers. Outre « plus avait des faucons *neblis*, que les Français appellent *gentils*, « pour voler le long de la rivière, très-bons héroniers. Ce vieux « chevalier avait à femme la plus belle dame qui fut lors en France, « laquelle venait du plus grand lignage de Normandie, fille du « seigneur de Belanges, et était fort louable en toutes perfections « appartenant à si noble dame, de grand sens, et entendue à gou-« verner sa maison mieux que dame quelconque du pays, et riche à « l'avenant. Elle avait sa maison seigneuriale à part de celle de « M. l'amiral, entre lesquelles deux était un pont-levis. Or les « deux maisons étaient comprises dans une même enceinte. Les « meubles et pourvéances d'icelles étaient tant et de si rare façon « que le conte en serait long. Là se tenaient jusques à 10 damoi-« selles de parage, bien étoffées et habillées, lesquelles n'avaient « d'autre soin que de leurs corps et de garder leur dame tant seule-« ment. Entendez qu'il y avait force filles de chambre. Je vous « conterai l'ordre et la règle que madame observait. Se levait le « matin avec ses demoiselles, et allait dans un bois là près, chacun « son livre d'heures en main et son chapelet, et s'asseyaient à part « et disaient leurs prières, sans mot souffler tant que priaient ; « après cueillaient violettes et fleurettes, ainsi s'en retournaient au « château, en la chapelle, et entendaient basse messe. Sortant de la « chapelle, on leur apportait un bassin d'argent ouquel étaient

« poules et alouettes et autres oiseaux rôtis; lors mangeait ou laissait « à leur volonté, et on leur donnait le vin. Rarement madame « mangeait, elle, le matin, ou peu de chose pour faire plaisir à ceux « qui là étaient. Aussitôt madame chevauchait ensemble ses demoi- « selles toutes sur haquenées, les meilleures et les mieux harna- « chées qui se pussent voir, et avec elles les chevaliers et gentils- « hommes qui se trouvaient là, et allaient s'ébattre aux champs « faisant chapelets de verdure. Là aussi entendre chanter lais, « virelais, rondes, complaintes, ballades et chansons de tout art « que savent les *trouvères* de France, en voix diverses et bien « accordées. Là venait le capitaine Pero Niño avec ses gentils- « hommes, pour qui se faisaient toutes ces fêtes, et semblablement « s'en retournaient au château à l'heure de dîner ; descendaient de « cheval et entraient dans la salle à manger où trouvaient les « tables dressées. Le vieux chevalier, ne pouvant plus chevaucher, « les attendait et les accueillait si gracieusement que c'était mer- « veille, car il était chevalier très-gracieux bien que dolent en son « corps. A table s'asseyaient l'amiral, madame et Pero Niño, et le « maître d'hôtel donnait ordre à la table et plaçait chacun un che- « valier à côté d'une damoiselle ou un écuyer. Les viandes étaient « très-diverses et abondantes avec bons ragoûts tant de chair que « de poisson et de fruits selon le jour de la semaine. Tant que « durait le dîner, qui savait parler, celui-là, pourvu qu'il gardât « l'honnêteté et la modestie, d'armes et d'amour il pouvait deviser, « sûr de trouver oreille pour l'écouter et langue pour lui répondre « et le rendre satisfait. Cependant ne manquaient pas jongleurs « pour jouer gentils instruments de main. Le *Benedicite* dit et les « nappes ôtées, venaient les ménestrels, et madame dansait avec « Pero Niño et chacun de ses chevaliers avec une damoiselle, et « durait icelle danse environ une heure. Après la danse, madame « donnait la paix au capitaine, et chacun à la dame avec qui il « avait dansé. Puis on apportait les épices et le vin, et on allait « dormir la sieste. Le capitaine allait dans sa chambre, laquelle « était dans la maison de madame, et l'appelait-on la *chambre* « *touraine*. Aussitôt qu'on se levait après dormir on montait à « cheval, et les pages portaient les faucons et d'avance on avait « dépisté les hérons. Madame prenait un faucon *gentil* sur son « poing, les pages faisaient lever le héron, et elle lançait son faucon « si adroitement qu'on ne saurait mieux. Là enfin une belle chasse « et grande liesse : chiens de nager, tambours de battre, leurres de « sauter en l'air, et damoiselles et gentilshommes s'ébattaient si

« joyeusement le long de cette eau qu'on ne le saurait conter. La « chasse terminée, madame mettait pied à terre et tous avec elle dans « un pré, et on tirait des paniers poulets, perdrix, viandes froides « et fruits dont chacun mangeait, puis on faisait des chapelets de « verdure et l'on s'en retournait au château en chantant belles chan- « sonnettes. La nuit venant on soupait et madame sortait à pied aux « champs pour s'ébattre, et l'on jouait à la boule jusqu'à nuit noire. « On rentrait aux torches dans la salle, puis venaient les ménestrels « et l'on dansait bien avant dans la nuit. Alors on apportait des « fruits et du vin, et prenant congé chacun allait dormir. »

« Or de la façon que j'ai dite se passaient tous les jours toutes les « fois que venait le capitaine ou d'autres, selon leur mérite. Tout « cela était régi et ordonné par madame, et ses terres et autres biens « régis par elle, car l'amiral était un riche seigneur, possédant des « terres et de grosses rentes, mais ne se mêlait de rien, car sa dame « suffisait à tout. Et Pero Niño fut tant aimé honnêtement de « madame pour le mérite qu'elle voyait en lui qu'elle lui parlait un « peu de ses affaires, et le pria qu'il allât voir son père, un noble « chevalier qui s'appelait Belanges et vivait en Normandie. »

Parmi les renseignements que nous fournit ce passage, l'un des plus curieux est certainement celui concernant la châtelaine, qui remplit exactement les fonctions d'une maîtresse de maison, comme on dirait aujourd'hui, dont l'appartement est séparé des autres corps de logis par un pont-levis, qui exerce, dans le domaine, un pouvoir entier. Au XIVe siècle donc, l'importance de la femme dans le château féodal était considérable. Le passage de Don Pero Niño n'est pas le seul qui puisse nous éclairer sur ce fait ; Froissard et les auteurs du XVe siècle parlent fréquemment de châtelaines possédant la direction des affaires du seigneur. On comprendra facilement comment, sous une pareille influence, les châteaux des seigneurs féodaux devaient se garnir non-seulement de tous les objets nécessaires à la vie, mais encore de toutes les superfluités et du luxe dont s'entoure bientôt toute existence riche et oisive. Dans l'espace d'un siècle, les mœurs féodales s'étaient profondément modifiées. Les romans du XIIIe siècle sont remplis d'histoires dans lesquelles les femmes sont loin d'avoir acquis cette indépendance que nous leur voyons prendre pendant le XIVe ; traitées avec égards et respect, leur rôle n'est cependant que celui de sujettes. Il n'est point de ruses que les poëtes leur prêtent pour se soustraire à la dépendance absolue de l'époux ; ces ruses ont toujours un plein succès, bien entendu. Lorsqu'on lit, comme nous avons dû le faire,

les romans si nombreux écrits pendant les XIII[e] et XIV[e] siècles, on reconnaît bientôt que les mœurs de cette époque étaient fort éloignés de la barbarie. On sent dans ces œuvres littéraires un parfum de politesse exquise; à chaque page percent des habitudes raffinées, un amour du luxe, de bien-être, qui ne rappellent guère les mœurs farouches, les grossières rodomontades et le sans-gêne que la plupart de nos auteurs modernes ont bien voulu prêter à la noblesse et à la bourgeoisie de cette époque. On pourrait, avec plus de raison, reprocher à cette société des XIII[e] et XIV[e] siècles une recherche excessive poussée jusqu'à l'afféterie.

Charles V avait donné à la reine Jeanne de Bourbon, sa femme, un train magnifique; il l'avait entourée des plus nobles dames de France, « toutes de parage, honestes, duites d'onneur, et bien « morigénées, car, autrement, ne fussent ou lieu souffertes, et « toutes vestues de propres abis, chascune, selon sa faculté, cor- « respondens à la solemnité de la feste..... Les aornemens des sales, « chambres d'estranges, et riches brodeures à grosses perles d'or « et soyes à ouvrages divers; le vaissellement d'or et d'argent et « autres nobles estoremens n'estoit se merveilles non. » Sa maison était parfaitement réglée et gouvernée; « car autrement ne le souf- « frist le très sage roy, sanz lequel commandement et ordonnance « ne feist quelconques nouvelleté en aucune chose; et comme ce « soit de belle pollicie à prince, pour la joye de ses barons, resjoys- « sans de la présence de leur prince, mengeoit en sale communé- « ment le sage roy Charles; semblablement luy plaisoit que la « royne feust entre les princepces et dames, se par grossesse ou « autre impédiment n'en estoit gardée; servye estoit de gentilz- « hommes, de par le roy, à ce commis, sages, loyaux, bons et « honnestes, et, durant son mangier, par ancienne coustume des « roys, bien ordonnée pour obvyer à vaines et vagues parolles et « pensées, avoit un preudomme en estant au bout de la table, qui, « sans cesser, disoit gestes de meurs virtueux d'aucuns bons tres- « passez. En tel manière le sage roy gouvernoit sa loyal espouse, « laquelle il tenoit en toute paix et amour et en continuelz plaisirs, « comme d'estranges et belles choses luy envoyer, tant joyauls « comme autres dons, se présentez luy fussent, ou qu'il pensast que « à elle deussent plaire, les procuroit et achetoit; en sa compagnie « souvent estoit et tousjours à joyeux visages et moz gracieux, « plaisans et efficaces..... [1] »

[1] Christine de Pisan. *Le Livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles V*, ch. XI.

Mobilier des châteaux.

Vers le commencement du XIIIe siècle, les mœurs de la noblesse se ressentent déjà de la galanterie romanesque et affectée si fort en honneur pendant le XIVe siècle. De la déférence et du respect pour les femmes, on arrivait à exprimer des sentiments de dévouement aveugle ; véritable culte dont les romans de cette époque nous donnent la mesure et nous font connaître l'exagération. Dans les choses ordinaires de la vie, cette direction des esprits se manifeste par un luxe inouï dans les habits, les parures, les armes et le mobilier. Parmi les seigneurs, c'était à qui surpasserait ses rivaux en dépenses de tout genre. Peu à peu, ce qu'il pouvait y avoir de sincère dans ce désir de plaire aux femmes dégénéra en vanité ; et la passion s'estimait en raison du luxe déployé dans les tournois, dans les fêtes, les banquets et les demeures. Non-seulement les meubles étaient précieux par leur travail et la matière, par les étoffes dont on les couvrait, mais ils étaient nombreux et d'une incroyable variété de formes ; les appartements se remplissaient de ces superfluités innombrables qui sont considérées, dans une société raffinée, comme des nécessités. Quand on parle de la simplicité de nos aïeux, il ne faut pas espérer la trouver dans les époques comprises entre les règnes de saint Louis et de Charles VI. Il faut remonter plus haut ou ne pas aller au delà de la fin du XVIe siècle, alors qu'une partie de la noblesse, ayant embrassé les tendances de la réformation, livrée à la guerre civile, n'avait ni le loisir de s'abandonner au luxe, ni les moyens de se le procurer. A la fin du XIIe siècle, la plupart des gentilshommes avaient été en Orient ; ils avaient rapporté de ces contrées le goût des habitations splendides, des meubles précieux, et les artisans devenant de plus en plus habiles et nombreux sous le règne de Louis IX, les châteaux se garnirent de riches tapis, de meubles sculptés, incrustés, peints et dorés. Les lourds bahuts, siéges et lits romans, étaient remplacés par des objets plus maniables, plus élégants et plus commodes. On ne s'en tenait pas là : on voulait avoir des pièces mieux chauffées, mieux fermées ; on encourtinait les fenêtres, on garnissait les murailles de boiseries ou de tapisseries. Dans les vastes chambres des châteaux, on disposait des réduits, des clotêts en menuiserie ou en tentures, derrière lesquels on abritait les lits :

« . . . . en la chambre qui bien est estoupée,
« De dras d'or et de soie très bien encourtinée [1]. »

[1] *Li Romans de Berte aus grans piés* (XIIIe siècle), c. LXXXII.

Devant les bancs, les chaires, on posait des marchepieds et des carreaux pour éviter le froid des carrelages. On étendait sur le sol des tapis de laine, des fourrures ou des nattes et des *jonchées;* on les parfumait.

« Elle vet (passe) avant et il après : si trespassèrent la tor et « viennent en une grant sale jonchiée de jonc menuz ; et fleroit si « souef comme se totes les espices dou monde i fussent espandues[1]. »

On multipliait à l'infini les siéges : les uns fixes, larges, bien garnis, couverts de dais et d'abris ; les autres mobiles, de toutes dimensions et formes ; l'usage si ancien de s'asseoir à terre se conservait cependant, et de nombreux coussins, des fourrures, de petits tapis étaient, à cet effet, répandus dans les pièces :

« Quant il les voit, sis apela,
« Mut les chéri è honera,
« Entur ses bras prist Graelent
« Si l'acola estreitement :
« De joste li séir le fist
« Sor un tapi, puis si li dist[2]... »

Et dans le roman de *Berthe aux grands pieds* (XIIIe siècle) :

« En la chambre s'assient tous trois sur les tapis. »

Ce qui donnait alors aux appartements un aspect particulier, c'étaient ces dispositions provisoires, ces sortes de campements que l'on établissait au milieu de pièces immenses, pour les distribuer suivant les besoins du moment ; puis ce mélange de services domestiques et d'habitudes de luxe. Arrive-t-il un étranger, on lui dresse un lit dans la pièce occupée par les maîtres, on encourtine le lit, on lui compose une petite chambre dans la grande, un pavillon à lui. Les romans, les chroniques rapportent sans cesse des faits de ce genre. Dans ces grandes pièces, à côté d'un meuble élégant, on trouve le bahut dans lequel on range les draps et la perche pour les étendre. Le chevalier Gugemer est surpris dans la chambre de la reine par son époux :

« Gugemer est en piez levez,
« Ne s'est de nient éffréez ;
« Une grosse perce de sap (sapin),

[1] *Le Roman de la Charrette.*

[2] *Lai de Graelent. Poes.* de Marie de France, pub. par Roquefort, t. I, p. 490. — Dans l'*Hist. de saint Louis* du sire de Joinville, on lit ce passage : « Fesoit (le roy « estendre tapis pour nous seoir entour li. »

« U suleïent pendre li drap,
« Prist en sa main, si les atent,
« Il en ferat aukun dolent [1]. »

Ces perches, destinées à suspendre le linge ou les habits, reparaissent souvent dans les romans ou les chroniques :

« Tot maintenant lor fist doner
« Mantiax vairs et pelices grises,
« Qui à ses perces furent mises [2]. »

Et dans le *Roman de la Charrette* [3] :

« Et lors va jus de la Charrete (Lancelot), si a monté contremont « les degrez en une tor, et trove une blanche et bele chambre « devers senestre ; et il entre enz, si se lesse en vue des plus beles « couches dou monde qui i estoit. Si clot fenestres qui estoient « overtes por la chambre plus ennubler ; si se commence tot par « lui desarmer. Mès tantost i viennent dui vallet illecques, si le « desarment. Et il voit un mantel à une perche pendre, si le prent « et s'en afuble, et envelope sa teste que l'en ne le quenoisse. »

Le luxe était si bien passé dans les habitudes au XIV[e] siècle, que ce n'était pas, pour un gentilhomme possédant un bien médiocre, une petite affaire de prendre femme. Aussi Eustache Deschamps, écuyer des rois Charles V et Charles VI, châtelain de Fismes et bailli de Senlis, fait-il, sous forme de satire, une longue énumération des charges qu'entraîne le mariage pour un gentilhomme :

« Et sces-tu qu'il fault aux matrones [4]
« Nobles palais et riches trones ;
« Et à celles qui se marient,
« Qui moult tost leurs pensers varient [5],
« Elles veulent tenir d'usaige
« D'avoir pour parer leur mesnaige,
« Et qui est de nécessité,
« Oultre ta possibilité,
« Vestemens d'or, de drap de soye,
« Couronne, chapel et courroye
« De fin or, espingles d'argent. »

[1] Le *Lai de Gugemer*. *Poes*. de Marie de France, t. I, p. 92.

[2] *Chron. du roi Guillaume d'Angleterre. Recueil d'extraits et d'écrits relat. à l'hist. de Normandie*, etc., pub. par Fr. Michel, 1840. T. III, p. 166.

[3] *Le Roman de la Charrette*. Gauthier Map et Chrestien de Troies. Pub. par le D[r] Jonckbloet. La Haye, 1850, p. 9.

[4] *Le Mirouer de mariage*.

[5] On est trop disposé à croire que les modes des habits ne variaient pas alors avec

La femme énumère tous les objets de toilette qui lui sont nécessaires, dit-elle; puis elle demande un char, une haquenée, le tout pour faire honneur à son seigneur; d'ailleurs, n'est-elle pas de bonne maison? peut-elle n'avoir point le train qu'on voit prendre à des bourgeoises?

« Encore voy-je, » dit-elle, « que leurs maris,
« Quant ilz reviennent de Paris,
« De Reins, de Rouen ou de Troyes,
« Leur apportent gans ou courroyes,
« Pelices, anneaulz, fremillez (agrafes),
« Tasses d'argent ou gobelez,
« Pièces de cuevrechiés entiers.
« Et aussi me fust bien mestiers
« D'avoir bourses de pierrerie,
« Couteaulx à ymaginerie,
« Espingliers tailliez à esmaulx ;
« Et chambre, quant j'aray les maulx
« D'enfans, belle et bien ordonnée
« De blanc camelot, et brodée,
« Et les courtines ensement,
« Pigne, tressoir [1] semblablement,
« Et miroir, pour moy ordonner,
« D'yvoire me devez donner;
« Et l'estuy qui soit noble et gent,
« Pendu à cheannes d'argent. »

Il lui faut encore des Heures bien peintes et couvertes de drap d'or; puis vient le train de maison :

« Escuier fault et chambrière [2]
« Qui voisent [3] devant et derrière
« Et qui facent vuidier les rens [4],
« Et si fault faire grans despens;
« Un clerc fault et un chapelain
« Qui chantera la messe au main (matin);
« Un queux (cuisinier), une femme de chambre,
« Et si fault, quant je m'en remembre,

la même rapidité qu'aujourd'hui. Il suffit de jeter les yeux sur les vignettes des manuscrits du XIVe siècle pour être assurés que, dans un espace de temps très-court, les modes se modifiaient profondément.

[1] Démêloir.

[2] Non point femme de chambre, mais demoiselle de compagnie.

[3] L'accompagnent.

[4] Faire place.

« Maistre d'ostel et clacelier (chef d'office);
« Grant foison grain en un celier.
« Bestaulx, poulailles, garnisons,
« Foings, avoines en leurs maisons,
« Grans chevaulx, roncins, haguenées,
« Salles, chambres bien ordonnées,
« Pour les estrangiers recevoir;
« Et si leur fault encor avoir
« Beaux lis, beaux draps, chambres tendues,
« Et qu'ils mettent leurs entendues
« A belles touailles et nappes.
« Et si fault, ains que tu eschapes,
« Belles chaières et beaux bans,
« Tables, tretiaulx, fourmes, escrans,
« Dreçoirs, grant nombre de vaisselle;
« Maint plat d'argent, et mainte escuelle
« Si non d'argent, si com je tain,
« Les fault-il de plomb ou d'estain;
« Pintes, pos, aiguiers, chopines,
« Salières, et pour les cuisines
« Fault poz, paelles, chauderons,
« Cramaulx (crémaillères), rostiers, sausserons,
« Broches de fer, hastes de fust (broches de bois),
« Croches hanes (fourgons), car ce ne fust,
« L'en s'ardist la main à saichier
« La char du pot, sanz l'acrochier.
« Lardouère fault et cheminons (chenets),
« Pétail (pilon), mortier, aulx et oignons,
« Estamine, poelle trouuée (passoire)
« Pour plus tost faire la porée (purée),
« Cuilliers grandes, cuilliers petites,
« Cretine (lard) pour les leschefrites. »

La dame de maison ne s'arrête pas en si beau chemin; elle demande des pelles à four, des terrines, des couteaux de cuisine, et du bois, du charbon, du sel, du vinaigre, des épices en grand nombre, des tranchoirs, de la poudre à mêler à l'hypocras, du sucre blanc pour la pâtisserie, des fruits, des conserves, des dragées, des drageoirs, des serviettes pour la table et pour laver, etc :

« Encore ne t'ay-je pas ouvert
« Qu'il fault escrins, huches et coffres. »

Elle décrit la garde-robe du gentilhomme, puis la sienne; l'on peut en conclure que les artifices de la toilette des dames d'aujour-

d'hui ne sont pas plus étranges que ceux employés par les élégantes du XIVe siècle.

L'auteur finit par ces trois vers :

« Des nopces qui sont de grans coux (dépense)
« Puisse bien sermonner à tous
« Que c'est folie de les faire. »

Le luxe, dès le XIVe siècle, s'était introduit dans la bourgeoisie, et les demeures des riches marchands ne le cédaient guère, comme richesse de mobilier, à celles des nobles. Chez les bourgeois comme chez les seigneurs, les femmes sont accusées, par les romanciers ou les poëtes, de provoquer des dépenses hors de proportion avec le bien de leurs époux :

« Pancez vous quelle preignent garde
« Commant largent se depent. Non [1]. »

Il faut dire que le luxe de bon aloi n'est que plus ruineux. Les étoffes étaient fort chères; l'industrie n'en était pas arrivée à fabriquer à bon marché et à donner l'apparence pour la réalité. La sculpture, répandue à profusion sur les meubles, attachait à chacun d'eux la valeur d'un objet d'art. Mais ce qui caractérise le mobilier du moyen âge, ce n'est pas tant sa richesse que le goût et la raison dans l'adoption des formes, la destination franchement accusée, la variété infinie et l'apparence de la solidité, l'emploi vrai de la matière en raison de sa qualité. Le bois, le cuivre, le fer conservent les formes qui leur conviennent; la structure reste toujours apparente, quelle que soit l'abondance de l'ornementation. Par le fait, les meubles de bois ont toujours l'apparence primitive de la charpente; ce n'est que pendant le XVe siècle que cette construction est masquée par une décoration confuse. Jusqu'alors les étoffes sont particulièrement destinées à revêtir d'une enveloppe la forme simple des meubles : aussi étaient-elles, chez les riches nobles, employées avec une grande profusion; on en peut juger en fouillant les inventaires, en examinant les vignettes des manuscrits.

Nous terminerons cet article en donnant à nos lecteurs des appartements meublés de châteaux aux XIIe, XIIIe, XIVe et XVe siècles.

La PL. XII représente une chambre de seigneur vers le milieu du XIIe siècle; l'architecture est d'une grande simplicité : des poitraux accolés, portés par de lourds piliers, traversent la pièce et

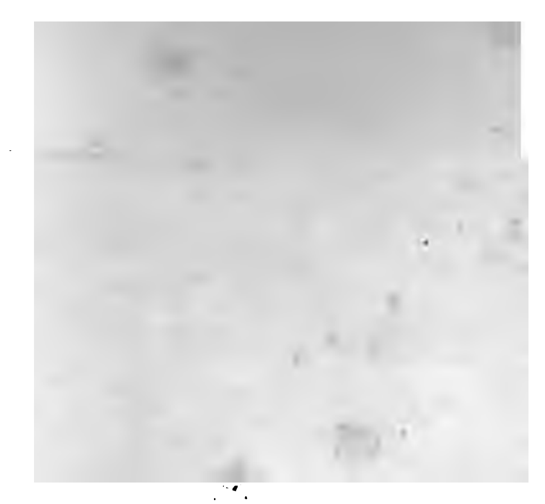
[1] *La Complainte du nouveau marié* (XVe siècle).



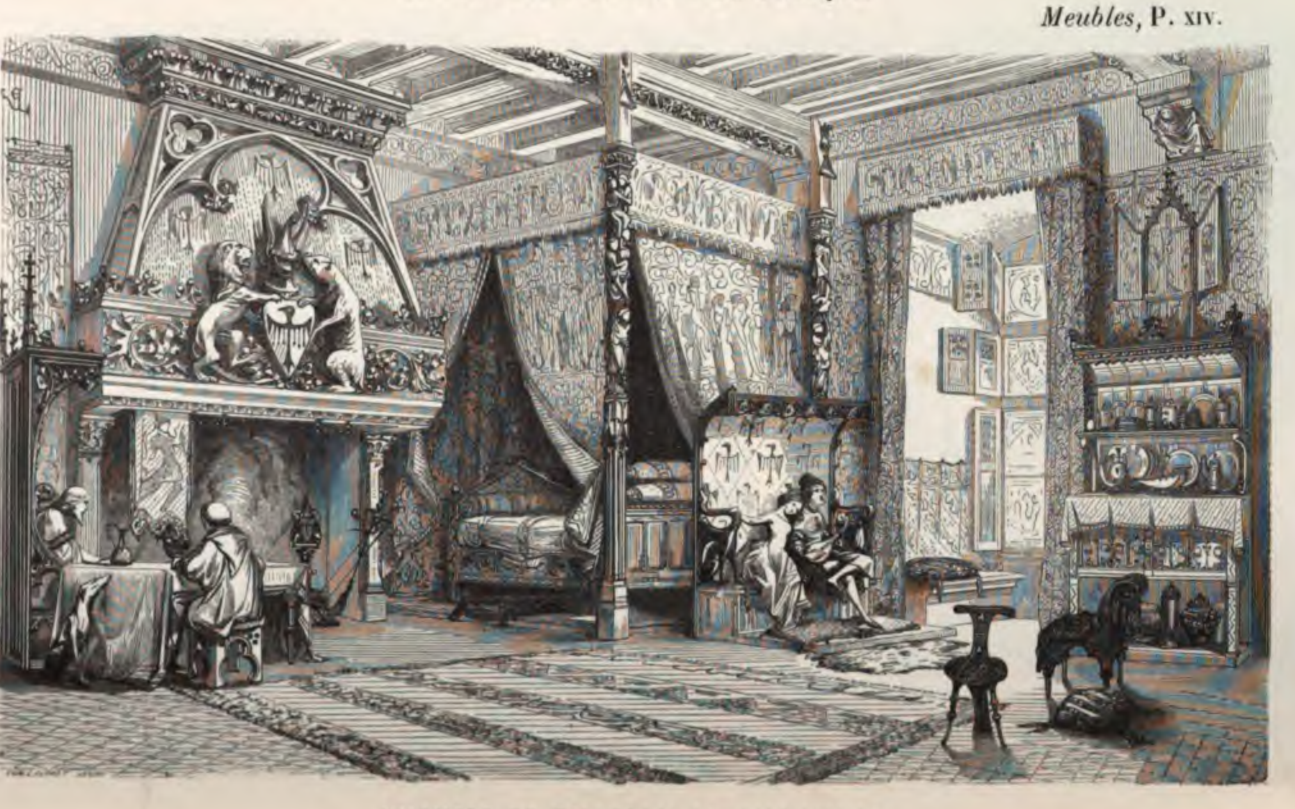
CHAMBRE DE CHÂTEAU AU XVIe SIÈCLE







CHAMBRE DE CHATEAU AU XIII[e] SIECLE



CHAMBRE DE CHATEAU AU XIVᵉ SIECLE

ivent les poutres qui elles-mêmes supportent le solivage. La minée est circulaire [1]; sa hotte est décorée de peintures [2]. A côté suspendue une image du patron du maître de la chambre; dessous, un bras de fer attaché à la muraille est destiné à recer un cierge. Des courtines suspendues à des potences mobiles en peuvent masquer les jours des fenêtres [3]. Le lit est protégé par ux courtines attachées à des tringles de fer tenant au mur par des tons et au plafond par des cordes. Une lampe était allumée la it, au pied du lit. Les meubles ne consistent qu'en escabeaux, iants, chaises de bois, armoires et bancs servant de coffres. Les urs ne sont décorés que par des peintures simples, à deux ou trois ns, parmi lesquels le jaune et le brun-rouge dominent. Les étoffes ules sont déjà riches et rehaussées de broderies ou d'applications pavé est fait en petits carreaux de terre cuite émaillée.

La Pl. XIII nous montre une chambre de château vers le milieu xiiie siècle. Les fenêtres sont plus grandes; les plafonds, exécutés solivages apparents, traités avec plus de soin et d'élégance, corés de moulures et de quelques ornements. La cheminée plus ste, et son manteau décoré de sculptures. Le lit est garanti par un tét peu élevé, sorte de paravent fixe; il est surmonté d'un dais ciel suspendu au plafond et garni de courtines sur les trois côtés; lle du devant est relevée et nouée, suivant l'usage, pendant le ur. A côté du lit est la chaire, le siége honorable avec deux grés. Entre les fenêtres est placée une armoire décorée de ferres, de sculptures et de peintures. Les murs sont tendus de tapisries fendues devant les portes. Les courtines des fenêtres sont tachées à des tringles avec corde de tirage, et les vitres garnies volets. Des bancs fixes recouverts de coussins sont réservés dans ébrasements des baies. Les siéges se composent de bancs à ssiers, ou bancs-coffres, d'escabeaux et pliants. Des coussins, des ois par terre et sur les siéges.

La Pl. XIV reproduit une chambre de château du commencement xive siècle. Le lit est disposé dans un angle avec ruelle et amples urtines. Un banc à dossier tient lieu de paravent au pied de ce . Un dressoir est placé à côté de la fenêtre. La cheminée est he; son manteau est décoré d'un grand écusson armoyé avec ux supports. Les solives et poutres des plafonds sont moulurés

[1] Voy. le *Dict. rais. d'archit. franç.*, au mot CHEMINÉE.

[2] Salle de la maîtrise, près la cathédrale du Puy-en-Vélay.

[3] Dans les chambres des châteaux des XIIe et XIIIe siècles, on voit encore, le long des nêtres, les pitons en fer qui étaient destinés à recevoir ces potences mobiles.

avec soin. Les meubles sont plus nombreux, plus riches et d'un usage plus commode.

La Pl. XV est une chambre du commencement du xv[e] siècle. Les parois des murailles sont entièrement boisées, et le lit est lui-même enfermé dans un clotêt de menuiserie. Les fenêtres sont larges et les solives du plafond disposées déjà de manière à former comme une suite de caissons.

La Pl. XVI nous donne une garde-robe de la même époque [1]. On voit, tout autour de la pièce, des armoires et bahuts destinés à renfermer les vêtements, les armes, les bijoux, des provisions d'étoffes. Au centre, une table basse pour les tailleurs, les couseuses, etc.

COURS, FÊTES, BANQUETS.

La salle principale des châteaux, la grand'salle, n'était jamais trop vaste; et lorsqu'on examine le plan des châteaux bâtis depuis le xii[e] siècle, on reconnaît que les salles occupaient un espace considérable comparativement aux autres pièces. C'est que, par le fait, la vie du châtelain et de ses hommes se passait dans la grand'salle, lorsqu'il n'était pas en course ou en chasse. C'était là qu'il rendait la justice, qu'il assemblait ses vassaux, qu'il donnait des fêtes et banquets.

Guillaume le Roux fit bâtir, près l'abbaye de Westminster, où les rois normands résidaient souvent, une salle, une des plus riches du monde, dit la chronique. « Ançois k'ele fust parfaite, le vint « veoir, si le blasma moult durement (la salle), ses gens li deman- « derent por coi il le blasmoit, s'ele li sambloit estre trop grans.— « Par Diu! dist li rois, chou n'est nulle chose : elle est trop grans « à chambre, et trop petite à sale [2]. »

Il prit fantaisie à Guillaume de tenir une cour plénière dans sa nouvelle salle; elle n'était pas encore couverte. « Or oüés que il

[1] Au château de Pierrefonds, il reste des traces de ces garde-robes boisées et garnies de tablettes. Dans ces pièces était ordinairement une chaise percée ou un siége d'aisances; ce qui n'empêchait pas de recevoir les intimes dans cette annexe de toute chambre à coucher. A Pierrefonds, les garde-robes sont munies de cheminées et de siéges d'aisances.

[2] *Hist. des ducs de Normandie*, d'ap. deux mss. de la Bib. imp., pub. par Francisque Michel, p. 65. Paris, 1840.

CHAMBRE DE CHATEAU DU XVe SIECLE

GARDE-ROBE D'APPARTEMENT, XVᵉ SIECLE

« fist : toutes les escarlates (étoffe de soie) de Londres fist prendre, « si en fist couvrir sa sale ; et tant comme la fieste dura, fu-elle « couvierte d'escarlate. »

On ne s'étonne pas des dimensions extraordinaires données aux grand'salles des palais et châteaux lorsqu'on voit quel était le nombre de personnes qu'il y fallait réunir dans certaines circonstances. Guillaume le Conquérant, lors de son retour en Angleterre, tint une cour plénière :

« En Engleterre s'enrevint,
« A Westmoster sa feste tint ;
« En la sale que ert novele
« Tint une feste riche et bele.
« Mult i out rois, contes et ducs ;
« Treis cenz huissers i out as huis,
« Chescuns avoit ou veir ou gris
« U bon paille d'autre païs.
« Si conduient les barons
« Por les degrez par les garçons,
« Od les verges k'es mains tenoient
« As évesques voie fesoient
« Que nul garçon n'i apresmast,
« Si aucuns de eus n'el comandast [1]. »

Il arrivait souvent encore, au XIIIe siècle, que l'on trouvait difficilement des emplacements propres à contenir de si nombreuses assemblées ; aussi est-ce à cette époque que l'on commence à élever des salles immenses dans les châteaux et les résidences seigneuriales. Quand Louis IX alla à Poitiers, avant la levée de boucliers du comte de la Marche, il tint une grande cour à Saumur. Joinville [2], témoin oculaire, a laissé une description détaillée du nombreux personnel qui y figura. La fête se tint dans les halles de Saumur ; « et disoit l'en que le grand roy Henri d'Angleterre les « avoit faites pour ces grans festes tenir. Et les hales sont faites à « la guise des cloistres de ces moinnes blans ; mès je croi que de « trop il n'en soit nul si grant. » Le roi et la reine sa mère occupaient une des galeries, avec vingt évêques et archevêques, entourés de nombreux chevaliers et « serjans ». La galerie opposée contenait les cuisines, panneteries, bouteilleries et dépenses. Les deux autres ailes et le préau étaient remplis de convives ; « et dient que il y ot « bien trois mille chevaliers. »

[1] *Chron. de Geoffroi Gaimar.*
[2] Ire partie.

Froissard nous donne le détail du banquet offert par le duc de Lancastre au roi de Portugal, en 1386. « Et, dit-il, étoient en « l'hôtel du duc chambres et salles toutes parées de l'armoirie et « des draps de haute lice et de broderie du duc, aussi richement et « aussi largement que si il fût à Londres. » L'ordre des tables est celui-ci : une haute table, à laquelle séaient le roi de Portugal, quatre évêques et archevêques, le duc de Lancastre, « un petit « audessous du roi, et audessous du duc le comte de Novarre et le « comte d'Angousse, Portingalois. » Deux autres tables séparées, probablement disposées en retour, ainsi qu'il était d'usage, pour les grands maîtres des ordres, les hauts barons, les dignitaires, abbés et ambassadeurs. D'autres tables séparées étaient réservées pour « les chevaliers et escuyers de Portingal, car oncques Anglois « ne sist à table ce jour en la salle ou le grand dîner fut; mais « servoient tous chevaliers et escuyers d'Angleterre, et asséoit à la « table du roi messire Jean de Hollande; et servit ce jour le vin « devant le roi de Portingal Galop Ferrand Percek, Portingalois; « et devant le duc de Lancastre, le vin aussi, Thierry de Soumain « de Hainaut. Le dîner fut grand et bel et bien étoffé de toutes « choses; et y ot là grand-foison de menestrieux qui firent leur « métier. Si leur donna le duc cent nobles et aux heraults autant, « dont ils crioient largesse à pleine gueule..... » Après le repas : « Vous vissiez varlets ensonniés (empressés) de descendre draps et « detrousser, et ne cessèrent toute la nuit; et le dimanche on mit « tout à voiture..... [1] »

Pendant ces banquets, le siége du prince était ordinairement couvert d'un dais et sa table plus élevée que les autres. Les convives n'étaient assis que d'un côté; les tables assez peu larges pour que le service pût se faire en face des personnes assises. Au XVe siècle, cependant, on avait déjà des tables doubles fort larges et sur lesquelles on représentait même diverses scènes. Le cérémonial de ces repas de fêtes est décrit tout au long dans l'*Estat de la maison du duc Charles de Bourgongne* (Charles le Téméraire), composé par Olivier de la Marche [2]. Le service était fait, lorsque le suzerain présidait au festin, par des nobles, souvent à cheval; dans l'intervalle des services, on représentait quelque fable dialoguée en vers, ou des pantomimes, que l'on appelait des *entremets*. Voyez notre

[1] Froissard. *Chron.*, l. III, c. XLI. Édit. Buchon.

[2] Voy. la *Nouv. collect. des mém. relat. à l'hist. de France*, par MM. Michaud et Poujoulat; t. III, p. 579 et suiv. Ce cérémonial est des plus curieux et décrit jusque dans les moindres détails.

BANQUET AU XIVe SIÈCLE



Pl. XVII, qui figure un de ces repas de cours plénières vers la seconde moitié du xiv[e] siècle. Sauf les personnes suzeraines, tous les convives étaient assis sur des bancs[1] recouverts de tapis et coussins. Le pavé était jonché de feuillées et de fleurs. Les nappes étaient *peluchées* et pliées en double (doubliers). Des cierges de cire portés par des valets composaient le principal éclairage. Dans la salle du banquet étaient disposés des buffets et dressoirs qui servaient à étaler la vaisselle d'argent ou de vermeil, la verrerie et les émaux. Il y avait un dressoir pour chaque espèce de vaisselle. Suivant la tradition antique, on jetait des fleurs sur les tables; les convives en portaient des *chapels*, et l'on en couronnait les vases à boire. Le moment du repas s'annonçait au son du cor; ce qui s'appelait *corner l'eau*, parce que, avant de s'asseoir, on présentait à laver. Après le repas, on enlevait les nappes : c'était alors le moment des jeux, et l'on servait les épices comme ne faisant pas partie du repas, mais seulement comme on sert aujourd'hui le café. Ce ne fut guère qu'au xvi[e] siècle que l'on donna des fruits crus aux convives après les viandes. Avant cette époque, on les servait souvent au commencement du repas. Legrand d'Aussy, dans son *Histoire de la vie privée des François*, donne à ce sujet de nombreux détails qu'il est inutile de reproduire ici, cet ouvrage étant entre les mains de tout le monde.

Notre Pl. XVII indique la disposition des tables simples. Au fond de la salle est la place du suzerain, plus haute que les autres, et au milieu d'une table particulière à laquelle sont assis les membres de sa famille ou les personnages auxquels il prétend faire honneur. Derrière lui sont les dressoirs sur lesquels est rangée sa vaisselle particulière; les vins sont placés de même, hors de la table, sur des crédences. Des nobles à cheval apportent les mets, qui sont présentés par un seigneur un genou en terre, puis portés à l'écuyer tranchant. Des deux côtés de la salle est la foule des convives; deux grands buffets sur lesquels on apporte les plats de la cuisine servent à découper les viandes, à disposer les assiettes et tout le menu service. Les valets viennent prendre les plats découpés sur ces buffets et les présentent devant les convives; ceux-ci choisissent et sont servis sur des assiettes d'argent ou d'étain. Derrière les convives sont les valets portant des torches et les échansons servant à boire; le long du mur sont disposées des crédences sur lesquelles sont rangés les vases contenant les boissons. Devant la table du prince, on représente une scène (entremets). Une tribune (échafaud) est dressée d'un côté de

[1] D'où le nom de *banquets*.

la salle pour l'assistance. Outre les torches portées par des valets, on pendait des lustres aux plafonds; quelquefois des torchères étaient posées sur les tables même. Le service des tables est dirigé par des maîtres d'hôtel.

Ces sortes de repas, mêlés d'entremets joués, et composés d'une quantité considérable de services, devaient être fort longs et fort étourdissants. Ils coûtaient des sommes fabuleuses; on doit croire qu'ils étaient du goût de la noblesse pendant les XIVe, XVe et XVIe siècles, car ils se répètent à chaque occasion et sont décrits par les historiens du temps avec une abondance de détails et une minutie qu'ils ne mettent point lorsqu'il s'agit de sujets plus graves.

FABRICATION DES MEUBLES

Le Huchier.

Les huchiers, au XIIIe siècle, fabriquaient des portes, des fenêtres, des volets, des coffres, bahuts, armoires, bancs [1]. Cet art équivalait à celui de menuisier. Défense leur était faite de prendre des ouvriers *tâcherons*. Ils étaient compris dans la classe des charpentiers [2]; c'est qu'en effet les meubles, à cette époque, aussi bien que la menuiserie, étaient taillés et assemblés comme de la charpenterie fine. Les bois étaient toujours employés de fil, assemblés à tenons et mortaises, chevillés en bois ou en fer [3]. Les collages n'étaient employés que pour les panneaux, les applications de marqueterie, de peaux ou de toiles peintes; quant aux moulures et à la sculpture, elles étaient taillées en plein bois, et non point appliquées.

Pour éviter les longueurs et rendre nos descriptions des moyens de fabrication plus vives et plus claires, nous nous supposons introduits dans un atelier de menuiserie en meubles, d'un huchier, vers la fin du XIIIe siècle, et nous rendons compte du travail des ouvriers.

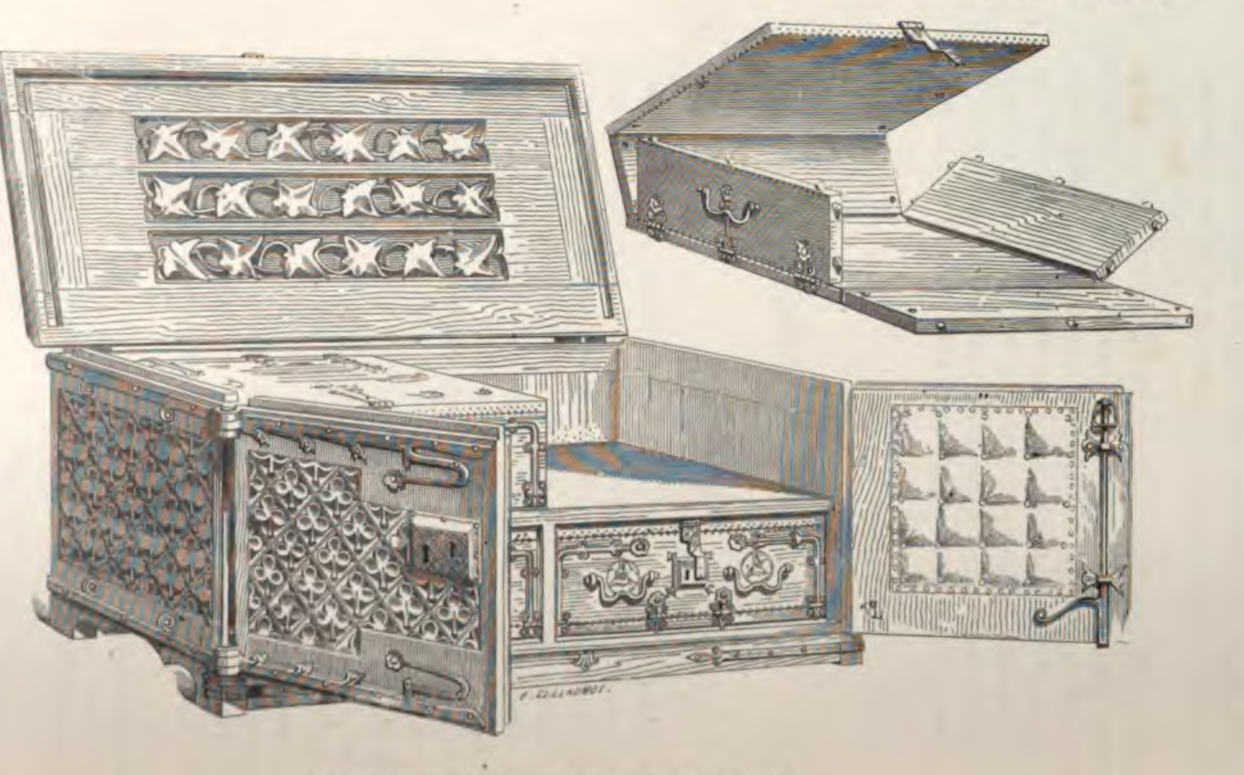
Jacques le huchier nous fit voir d'abord, derrière son atelier,

[1] Voy. les *Ordonn. relat. aux métiers de Paris*. (*Coll. des doc. inéd. sur l'hist. de France*, 1re série.)

[2] *Règlem. d'Etienne Boileau.*

[3] « Item, ne huchier ne huissier ne peuent ne ne doivent faire ne trappe ne huis ne « fenestre, sans gouions de fust ou de fer. » (*Règlem. d'Étienne Boileau.*)





GRANDE HUCHE EN BOIS. XIVe SIECLE

une assez grande pièce remplie de bois de chêne refendu, disposé là pour sécher, en nous faisant observer qu'il n'emploie que du merrain [1] emmagasiné depuis plusieurs années, en ayant le soin de remplacer le vieux par du neuf, afin de conserver toujours la même provision. De ces bois, les uns sont carrés comme du chevron plus ou moins gros, les autres sont refendus en planches d'un à deux pouces d'épaisseur pour les encadrements et panneaux. Quand il a quelque ouvrage de choix à exécuter, Jacques nous dit qu'il soumet les panneaux à l'action de la fumée pendant plusieurs semaines, en les suspendant au-dessus de l'âtre de la cheminée. Jacques n'a et ne peut avoir qu'un apprenti [2]; son fils et son neveu complètent l'atelier. Ils sont donc trois ouvriers; lui, Jacques, ordonne, s'occupe de ses bois dont il a grand soin, va chez les seigneurs ou les bourgeois pour prendre les commandes, et travaille aussi de ses mains; c'est un habile homme. Il nous montra un banc à barre, servant de coffre (fig. 1), et dont toutes les pièces, terminées, étaient prêtes à être assemblées. « Vous voyez, nous dit Jacques, les quatre montants « principaux, ceux du dossier A plus élevés que ceux du devant B « pour recevoir la barre C. Je fais toujours mes assemblages de « barres à doubles tenons D avec embrèvement, car j'ai remarqué « que ces barres sont sujettes à se désassembler; je les renforce à « l'assemblage, cela perd un peu de bois, mais les personnes à qui « je les fournis ne me les renvoient jamais pour être réparés. On « s'appuie sur ces barres; les valets peu soigneux tirent dessus « pour reculer ou avancer les bancs, et si elles ne sont pas solide- « ment assemblées et chevillées, elles ont bientôt quitté les mon- « tants. Deux tenons valent mieux qu'un, car ils sont tous deux « serrés par les doubles mortaises. Vous voyez aussi que je donne « de la force à mes bois là où je suis obligé de pratiquer des mor- « taises, puisque celles-ci affaiblissent les pièces. Maintenant, nos « seigneurs ne veulent plus de ces meubles massifs comme ceux « que l'on faisait autrefois; ils veulent être commodément assis, se « plaignent quand ils trouvent sous leur main des arêtes vives. Il « faut nous soumettre à ces exigences, et, sans nuire à la solidité, « je diminue autant que je puis la force du bois entre les assem- « blages, soit par des adoucis, des chanfreins ou quelques colon- « nettes. Remarquez cet appui E, comme il permet de poser le bras « sans fatigue, et comme je l'assemble par de bons doubles tenons

[1] Bois refendu et non scié.
[2] *Règlem. d'Étienne Boileau.*

« j'ai une suite de panneaux F serrés entre deux traverses et des « montants. J'en fais autant par derrière ; puis, sur les côtés, j'ai « des joues H qui portent les tasseaux I recevant le couvercle K « qui sert de siége. Le bord des joues L affleure la tablette à « charnières. Ces charnières (fig. 2) sont forgées avec soin ; on les « pose avec des clous rivés sur le coffre, et les bords du fer sont « fraisés pour ne point accrocher les habits des personnes qui « s'asseoient. C'est une précaution assez inutile, car personne ne « s'assied sur un banc sans coussins. J'ai vu un temps, qui n'est pas « très-éloigné, où les couvercles des bancs servant de coffres étaient « ferrés avec des pentures saillantes sur le dessus du couvercle ; « mais on ne veut plus de ces lourdes ferrures sur les meubles ; « déjà on nous demande de les dissimuler autant que possible, et « on arrivera à nous demander de les supprimer entièrement. — « Vous regardez ces sculptures qui décorent les montants et la « barre. C'est mon neveu qui les exécute, et j'espère en faire un « imagier ; d'ici à quelque temps il entrera en apprentissage chez « l'imagier Belot, l'un des meilleurs de Paris et que je vous engage « à visiter. Tous les jours on nous demande de la sculpture sur les « meubles, et on ne veut plus entendre parler de ces incrustations « d'ivoire, d'étain, de cuivre ou d'argent que l'on aimait beaucoup « jadis. Cependant les seigneurs et les bourgeois riches qui exigent « de la sculpture sur les bois des meubles les plus ordinaires n'y « mettent pas un prix raisonnable, et nous sommes obligés ou de « travailler pour rien, ou de nous contenter d'une exécution gros- « sière. Puis les imagiers prétendent que nous empiétons sur leurs « priviléges, et si nous avons recours à eux, ils se font si bien payer, « qu'il ne nous reste pas de quoi payer le bois. » Jacques nous fit voir alors dans un coin de son atelier une assez grande armoire prête à être livrée. Sur notre observation que ce meuble paraissait être de forme ancienne, bien qu'il fût neuf, Jacques nous dit qu'il était destiné à l'abbaye de ***, qu'il devait renfermer des reliquaires et vases sacrés, que l'abbé avait exigé que ce meuble fût couvert de peintures et dorures afin de s'accorder avec l'ancien mobilier du sacraire, exécuté il y a plus d'un siècle. « J'ai eu grand'peine, « continua le huchier, à faire cette armoire, on ne veut plus de ces « meubles dont la fabrication exige beaucoup de temps et de « soin ; aujourd'hui on est pressé, et personne ne consent à attendre « un meuble pendant un an, car il n'a pas fallu moins de temps « pour terminer celui-ci ; encore, les peintures ne sont-elles pas « achevées ; le peintre imagier de l'abbé a plus d'ouvrage qu'il

« n'en peut faire. Voyez comme ces faces de volets sont unies ; on « croirait voir du marbre poli. Mon grand-père a fait beaucoup « de ces meubles peints et dorés pour les églises et les appartements des seigneurs, et c'est à lui que je dois de savoir les « fabriquer. Les volets sont composés d'ais parfaitement secs, « collés ensemble sur leur rive avec de la colle de fromage ; il « faut beaucoup de peine et de soin pour la bien assembler[1]. Ces ais « tiennent ainsi entre eux, sans grains-d'orge, par la seule force de « la colle ; car les grains-d'orge[2] ont l'inconvénient de paraître « toujours à la surface du panneau et les font fendre le long des « joints. Quand tous les ais d'un panneau sont bien collés et secs, il « faut râcler sa surface avec un fer tranchant, mais peu à peu : « autrement on éraille le fil du bois, et on n'obtient pas une surface « unie. Après cela, on tend sur les panneaux une peau de cheval, « d'âne ou de vache, non encore tannée, mais bien macérée et « dépouillée de son poil ; la peau est collée au panneau avec « cette même colle de fromage. Ceci fait, il faut laisser sécher « doucement, sous presse, et ne point se hâter de toucher aux panneaux, car si la peau n'est pas parfaitement desséchée, elle fait « coffiner les panneaux. En été, il faut compter un mois au moins « pour que ces apprêts soient secs et en état d'être employés. Alors, « dans un lieu frais mais non humide, on passe, sur la peau ainsi « tendue sur les ais, trois couches de plâtre bien broyé, que l'on « fait chauffer dans de l'eau avec de la colle de peau ; entre chaque « couche, il faut laisser s'écouler un temps assez long pour que le « plâtre sèche parfaitement. Après quoi, on râcle doucement la « surface et on la dresse avec un fer plat et tranchant ; ce travail « exige une main exercée, car si l'ouvrier appuie sur un point « plus que sur un autre, il se produit des bosses et des dépressions ; il faut recommencer l'opération ; encore ne réussit-elle « jamais comme la première fois. Les couches de plâtre applanies « au fer, il faut les polir avec de la prèle jusqu'à ce que la surface devienne brillante comme du marbre. Ceci terminé, on « passe sur le plâtre une première couche de peinture bien « broyée avec de l'huile de lin, puis une seconde. C'est sur ce « fond que l'imagier trace et peint les figures ou les ornements, « qu'il applique les feuilles d'or ou d'argent, au moyen d'une

[1] Voy. la manière de faire la colle de fromage dans l'*Essai sur divers arts*, du moine Théophile, chap. XVII.

[2] On assemblait alors les planches à grain-d'orge, et non par des languettes comme aujourd'hui.

e faite de clair de blanc d'œuf battu sans eau; s'il veut nir l'or ainsi appliqué et lui donner un certain relief, ce qui fort plaisant aux yeux, il superpose jusqu'à trois feuilles d'or tu, en ayant le soin de coller chacune d'elles; puis, quand uvrage est bien ferme, mais non encore complétement desséché, brunit doucement l'or ou l'argent avec une pierre d'agate polie arrondie en forme de dent de loup. Il rehausse sa peinture et rne la dorure par un trait de couleur brune détrempée dans un rnis composé d'huile de lin et de gomme laque que l'on a fait ire à un feu doux. S'il veut donner du brillant à la peinture, il sse sur toute sa surface une couche de ce même vernis fait avec plus grand soin dans un pot neuf et bien propre. Quant aux rties sculptées du meuble sur lesquelles on ne peut tendre de peau, on se contente de passer les couches de plâtre sur le bois, is on répare avec de petits outils de fer et on polit avec de la èle, comme je viens de le dire tout à l'heure. Ces meubles sont t beaux, très-riches, brillants et propres; ils décorent mieux salles et les chambres que nos meubles de bois sculpté, souvent ossièrement peints; mais cela est passé de mode aujourd'hui, on n'emploie plus guère ce genre de fabrication que chez les riniers, pour les litières, pour les selles de chevaux, les écus et uelques petits coffres de voyage. » Jacques nous fit voir ensuite huche d'une dimension énorme, telle qu'un âne eût pu y être ermé [1]. Sur ce que nous étions ébahis de voir pareille huche, ques nous dit : « Vous vous émerveillez, messieurs, mais on nous emande aujourd'hui des huches de cette taille; nos seigneurs et ême nos bourgeois et bourgeoises ne trouvent jamais les huches ssez grandes pour serrer leurs besognes. Levez le couvercle, et ous trouverez en dedans plusieurs coffres faits pour la place. Si

Les vignettes des manuscrits du commencement du xiv[e] siècle indiquent déjà des hes énormes, et dans les romans il est souvent question de huches dans lesquelles enferme quantité d'objets et des coffres, des malles. Ces grandes huches furent temps en usage. (Voyez la nouvelle LXI. Le C... dupé. *Cent nouvelles nouvelles.*)
L'an mil .cccc.xviii. ung gentilhomme frequentant les armes, appelé Casin du yss, estoit en garnison ou chasteau de Beau Mont sur Oyse, lequel chasteau le duc Bourgoigne assaillit, et dura l'assault trois jours et troys nuiz... Lequel Casin fut ins et mené en ung villaige environ deux lieues de Beaumont, et la fut enfermé une huche fermante de clef, et en oultre fut lié ladite huche d'une moult grosse de tout à travers, à l'endroit de la claveure,... et fist coucher un homme dessus dite huche, affin qu'il ne peust trouver manière de soy en sortir ne eschapper... » *Miracles de Madame sainte Katherine de Fierboys*, 1375-1446; mss. de la Bib. Pub. par M. l'abbé Bourassé. Tours, 1858.)

« la huche est bien travaillée, les coffres le sont mieux encore. Vous « allez me demander comment on peut sortir ces coffres? Or remar- « quez que le devant de la huche est divisé en deux ventaux, retenus « par une feuillure, un loqueteau et le moraillon attaché au cou- « vercle; ouvrant les ventaux, vous tirez les coffres à votre plaisir. « Il y a dans cette huche (Pl. XVIII) quatre malles; la tablette qui « supporte les deux malles supérieures permet de tirer celles du « dessous.—Mais pourquoi enfermer des coffres dans une huche? « —Ah! voici pourquoi, continua Jacques : quand on part en cam- « pagne, on emporte un, deux, trois ou quatre coffres avec soi, « suivant le besoin; dans l'un doit être enfermé du linge, dans le « second des habits, dans le troisième des armes, dans le dernier « de la vaisselle; celui-ci est encore, à l'intérieur, divisé en trois « petites caisses séparées et fermées chacune; dans l'une est de « l'argenterie, dans l'autre des bijoux et dans la troisième des « épices et des dragées[1]. On peut ainsi charger chacune de ces « caisses sur des bêtes de somme, ou les placer facilement dans des « chariots; on les enveloppe alors dans des peaux munies de boucles « et courroies qui servent à les attacher. Si l'on part avec ses

[1] « Pour 4 bahuz pour les sommiers de la chambre.... »
« Pour 4 bouges, desquelles il en y a 2 fermanz à clef.... »
« Pour ses chauces et pour ses sollers, 1 coffre.... »
« Pour un coffre à espices.... »
« Pour 1 grant coffre à mectre les robes de madame la Royne.... »
« Pour 4 coffres,... pour la chambre de la Royne.... » (*Comptes de Geoffroi de Fleuri.*)

« Guillaume Le Bon, coffrier, pour un grand coffre fermant à clef, délivré le XXIIIe « jour de mai CCCLII, par mandement du Roy, rendu à court, pour mectre et porter « les robes dudit seigneur, 12[1] p.

« Ledit Guillaume, pour 4 paires de coffres garniz de 4 bahuz, livrés en ce terme « en la chapelle du Roy....

« Ledit Guillaume, pour 4 malles et 4 bahus, baillés et délivrés en ce terme à « Thomas de Chaalons, coutepointier le Roy, pour charger dedens la coutepointerie et « tapisserie des chambres du Roy et de Nosseigneurs, et porter hors de Paris aus « termes de Pasques et de Toussains, quelle part qu'ils soient; pour malle et bahu. « 50s pièce, valent 10[1] p. » *Compte d'Etienne de la Fontaine* (voy. *Comptes de l'Argenterie des Rois de France au XIVe siècle*, pub. par L. Douët-d'Arcq.

« La nuit prenant fin, le jour commença à primer. Alors on ouvrit les coffres de « voyage; car il fallait bien choisir avec soin maintes pierreries qui devaient reluire « sur des robes de prix préparées par la main des femmes. Elles choisirent leurs meil- « leurs habits. » (*Les Niebelungen*, 13e aventure. Trad. de Mme Moreau de la Meltière.

Dans le *Voyaige d'oultremer en Jherusalem* par le seigneur de Caumont, l'an 1418, on trouve un inventaire des joyaux rapportés par ce seigneur dans une « huche de siprès ». La huche devait être grande, car l'inventaire mentionne des étoffes, de

« caisses, on ôte la tablette intérieure, qui est mobile, et on enferme « dans la huche des courtines, des fourrures, des tapis, des draps, « que l'on ne veut point laisser à la poussière ou qui pourraient « être gâtés par les insectes et les rats. Les petits bourgeois et les « paysans ont aussi de ces grandes huches grossières : quand ils « sont à la maison, ils y mettent la farine et y font le pain ; quand « ils quittent le logis, ils y enferment leurs ustensiles de ménage et « les habits qu'ils ne veulent pas emporter avec eux. Dans tous les « ménages grands ou petits, vous verrez au moins une huche. Nous « en faisons toujours, et jamais nous n'en avons de reste ; souvent « même on vient nous en demander à louer pour porter les morts « au cimetière, et quoique ce profit nous soit interdit, il est des « moments de mortalité où le prévôt est obligé de fermer les yeux, « car bien de pauvres gens ne peuvent payer une bière, et on fait « semblant de croire qu'ils ont pris leur huche pour ensevelir leur « parent, tandis que la même huche sert à une douzaine d'en- « terrements en quelques jours. Mais tirons un des coffres de la « grande huche que vous voyez. Chacun des côtés de ces coffres est « garni de charnières bien ferrées qui permettent d'abattre le « devant, les côtés, le couvercle et le derrière. On voit ainsi d'un « coup d'œil tout ce qu'on a rangé dans son coffre. Vous remar- « quez que chaque abattant est maintenu par de petits prisonniers « sur ses rives, qui forment autant de tenons quand tout est fermé « au moyen de la vertevelle. Ces coffres sont munis de poignées sur « le devant pour les tirer et sur les côtés pour les soulever et les « transporter (fig. 3). Aujourd'hui, il est rare que nous soyons « chargés de fabriquer les coffres intérieurs ; ce sont ordinairement « les *écriniers* qui se mêlent de cette besogne, car ils font, pour les « voyages, des malles en bois très-légères, recouvertes de cuir « gaufré, et qui sont extrêmement solides ; on préfère ces écrins à « nos coffres de menuiserie, car ceux-ci sont lourds. Si vous voulez, « je vais vous conduire chez mon voisin l'écrinier ; vous y verrez de

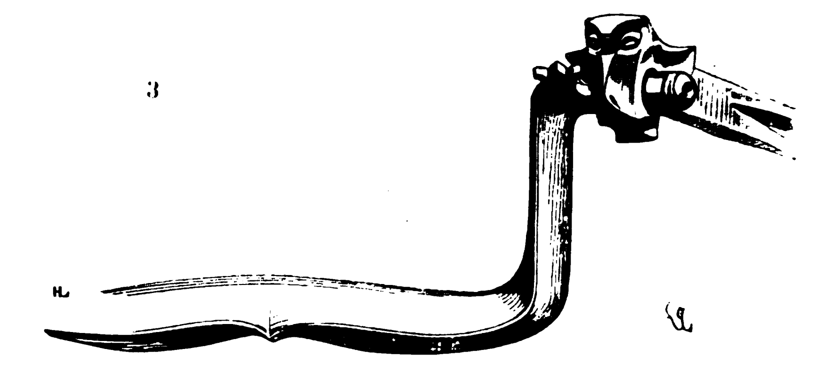
pierres précieuses, des chapelets, des croix, des reliques, des parfums, une bouteille d'eau du Jourdain ; cette huche en contenait plusieurs autres.

« Item, trois caixons ; l'un de siprès, et les deux de fust pinte (de bois peint) où « sont l'une partie des joyes susdites. »

« Item une autre petite caixette de siprès où il ha quatre targes de saint George de « ma devise ouvréez de fil d'argent et de soye. »

« . . .lesquelles joyes de celuy païs je pourtay pour donner à ma femme et aux sei- « gneurs et dames de mon païs. » (Voy. la pub. de ce voyage par le marquis de la Grange, d'après le manusc. du Musée britan. 1858.)

« très-beaux ouvrages de ce genre. » Nous nous empressâmes

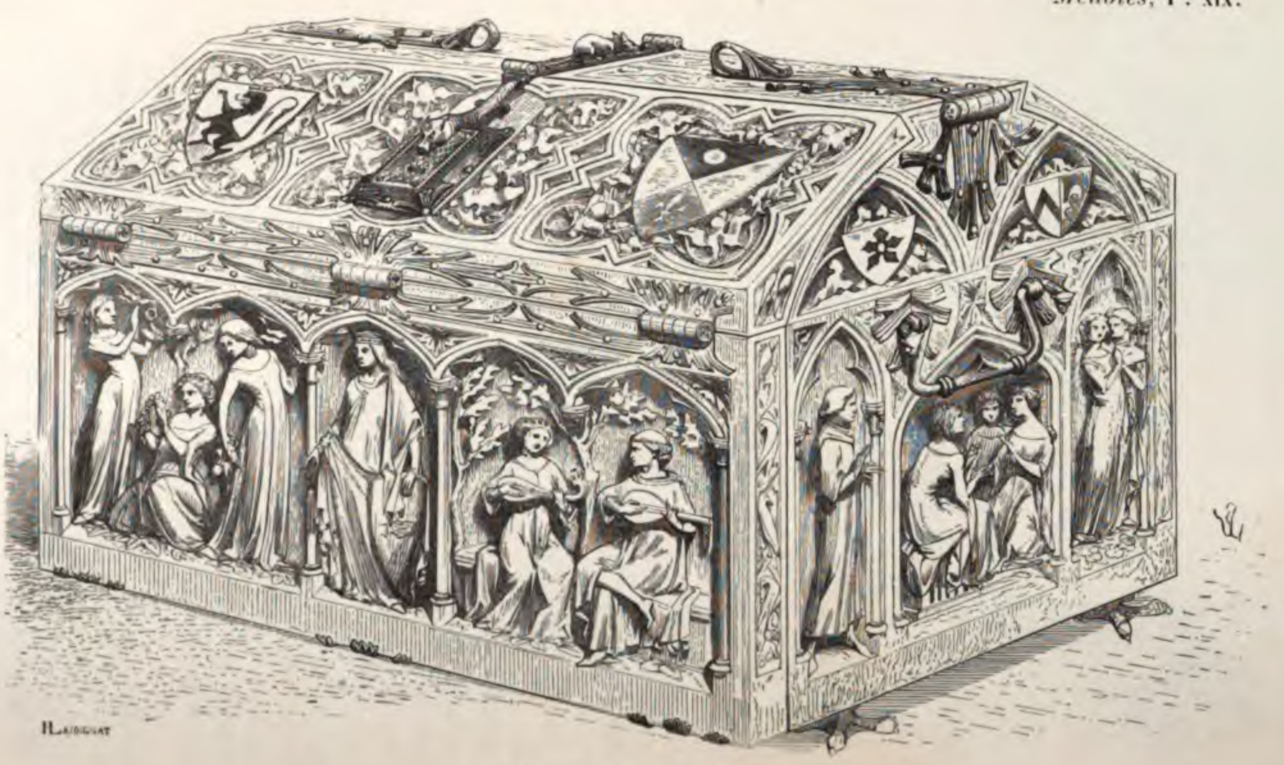


d'accepter la proposition de Jacques le huchier; et, ôtant sa robe de travail et son tablier [1], il nous conduisit chez Pierre Aubri, l'écrinier.

L'Écrinier.

Pierre Aubri est un homme âgé, d'un aspect vénérable, et qui prend volontiers des airs d'importance, car il fait des affaires avec toute la noblesse ; il est souvent appelé dans les appartements des seigneurs et des damoiselles pour recevoir leurs ordres et s'occuper du mobilier de l'intérieur des familles. Il tient à paraître discret et réservé, non sans raisons, car il sait bien des secrets de nobles dames et riches seigneurs. Dans la boutique, sur la rue, on ne voit guère que des coffrets recouverts de lames de cuivre étampé ou de plaques d'étain fondu, puis de petites tables incrustées d'os et d'ébène. Mais lorsque Jacques lui eut assuré que nous étions étrangers et très-capables d'apprécier le mérite de ses œuvres, il nous fit passer dans un atelier situé au premier étage où travaille son apprenti. Là, nous nous trouvâmes au milieu de petits meubles de toute forme et de toute matière, les uns en bois, d'autres en ivoire ou en os, en marqueterie de métal et de bois étrangers, en cuir de vache, d'âne ou de cheval; les uns peints des plus brillantes

[1] Les menuisiers huchiers endossaient, pour travailler, une sorte de blouse juste au corps, à manches courtes, et mettaient devant eux un petit tablier (vignettes de manuscrits, vitraux). Ce vêtement se conserva jusqu'au XVI[e] siècle (voy. une très-belle vignette du temps de Louis XII appartenant à M. Delaherche de Beauvais) ; on retrouve dans cette vignette tous les outils alors en usage ; ce sont les mêmes que ceux dont se servent encore aujourd'hui nos menuisiers.



ECRIN EN IVOIRE

uleurs et dorés, d'autres couverts de plaques d'émaux. En soulent quelques-uns de ces coffrets, nous fûmes surpris de leur trême légèreté, et notre étonnement à ce sujet fit sourire Pierre ubri. « Il n'y a qu'ici, messieurs, nous dit-il, où vous trouverez « des écrins aussi solides qu'ils sont légers. Voyez ce coffre, pour- « suivit-il en nous mettant dans les mains une assez grande boîte « recouverte de cuir gaufré et qui paraissait ancienne, il y a douze « ans que je l'ai fabriquée pour un riche marchand de bijoux qui « ne cesse de courir les foires toute l'année ; eh bien ! il n'a jamais « laissé ce coffre chez lui, toujours il le porte à cheval, en croupe, « ou en chariot ; il me l'a rendu pour réparer les coins qui sont usés « et y mettre une serrure neuve à secret comme celles que je fais « fabriquer depuis peu. D'ailleurs, il pourrait servir longtemps sans « y rien faire. » Nous avisâmes un coffret en ivoire fort beau et couvert de sculptures et d'écus armoyés peints et dorés.—« Oh ! je « vois que vous aimez les œuvres qui méritent d'être examinées ; « c'est un bel écrin celui-ci, dit maître Aubri en soulevant le « coffre avec précaution par ses deux poignées et le plaçant sur une « petite table (PL. XIX). Vous n'êtes point de la ville, n'est-ce pas ? « car, y demeurant, vous connaîtriez la personne à laquelle ce « coffre est destiné ; vous me permettrez de ne pas vous la nommer : « c'est un présent que fait un noble baron des environs à une belle « dame de la ville qu'il aime fort. Laissez faire, je vous l'ouvrirai « tout à l'heure. Toute cette enveloppe est composée de plaques « d'ivoire asssemblées non sans peine. Les charnières, poignées, la « bosse de la vertevelle et son moraillon sont en argent ciselé ; les « clous sont de même en argent. Sur le devant de l'écrin, au milieu, « j'ai figuré LOYAUTÉ, tenant un écu sur lequel sont gravées deux « mains entrelacées. A sa droite, des damoiselles cueillent des fleurs « et des feuilles pour en faire des chapels ; à sa gauche, un cheva- « lier et une gentille dame se divertissent en jouant des instru- « ments [1]. Sur le retour de droite sont des chevaliers qui devisent « de leurs faits ; deux damoiselles les écoutent sans se faire voir. De « l'autre côté, de nobles dames tiennent quelque gentil propos, et « un chevalier survient qui prend plaisir à les entendre. L'une des « damoiselles trouve les devis de son ami plus doux que ceux de ses « compagnes. Sur la plaque de derrière, divisée en trois comparti- « ments comme le devant, vous voyez, au milieu, CONSTANCE, et des « deux côtés des seigneurs et dames qui se promènent par couples

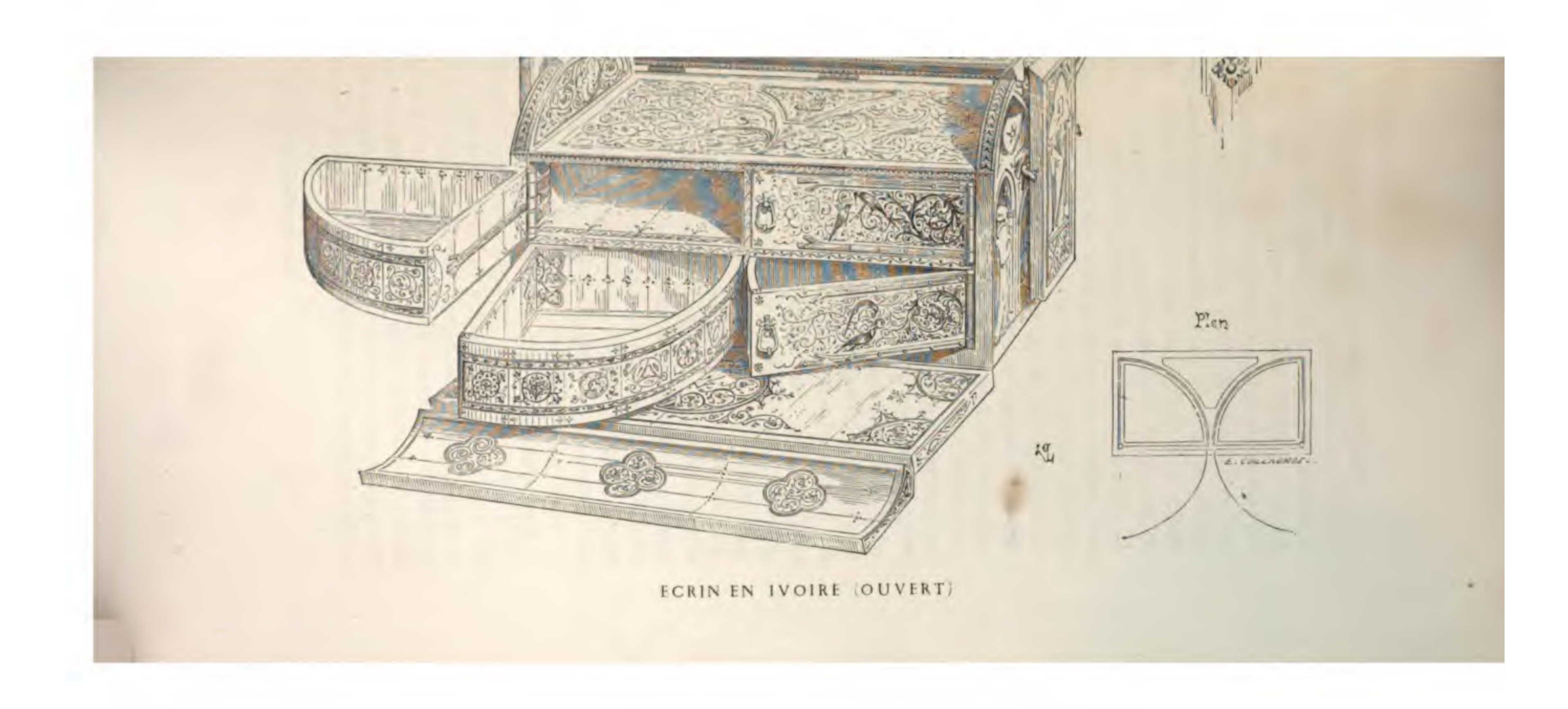
[1] Les habitants des châteaux et les dames particulièrement aimaient fort à passer

« dans un jardin, et vont boire à la fontaine du dieu Cupido. Sur le « couvercle sont sculptés et peints les blasons de la dame à laquelle « appartiendra cet écrin. Il y a huit écus armoyés : ce sont ses huit « quartiers. » Après nous avoir laissé le temps d'admirer les ivoires sculptés de ce meuble, lesquels, en vérité, nous ont paru fort délicats et sont gracieusement rehaussés de couleurs dans les fonds et de fines dorures sur les habits des personnages, mais sans profusion, en laissant paraître la pâleur de l'ivoire sur les têtes et les mains et

leur temps à deviser dans les jardins, les vergers qui entouraient leur résidence ; on cueillait des fleurs, on inventait des jeux. En voici qui jouent au confesseur.

« Tant c'une feste saint Jehan,
« K'esjoïst toute créature,
« S'en alérent par aventure
« Les grans dames esbanoier
« Toutes .xij. en j. vregier ;
« Ains plus n'i ot que eles .xij.
« Une eu i ot molt très jalouse
« A dire chou ke elle pense ;
« Dehait cui mais fera deffense
« A chou k'ele vaura jà dire :
« —Voire itel chose i porés dire,
« Bien sai quant le raison orés
« Ke volentiers l'ostrierés.
« Or dites donc chou k'il vous samble. »
« — Nous l'otrions toutes ensamble,
« Dame sommes et renvoisies,
« Cointes et nobles et prisies,
« Femmes as pers de cest chastiel,
« Plainnes sommes de grant reviel,
« N'i a cheli n'aint par amours,
« Et molt est envoisies cis jours. »
« —D'une de nous fasons nous prestre ;
« Seoir en voist en mi cel estre (clôture),
« Lés cel ente (arbre fruitier) ki est flourie ;
« Chascune i voist, et se li die
« Cui ele aimme en confiession
« Ne à cui elle a fait le don :
« Ensi sarons certainnement
« Li qu'ele aimme plus hautement. »
« Toutes respondent : « — Bien a dit.
« Nous l'otroions sans contredit.
« Vous méisme prestres serés,
« Les confiesses escouterés.
« Alés seoir dalés cel' ente. »

Il se trouve que les douze dames confessent avoir accordé leurs faveurs au même chevalier. (Le *Lai d'Ignaurès*, XIIIe siècle.

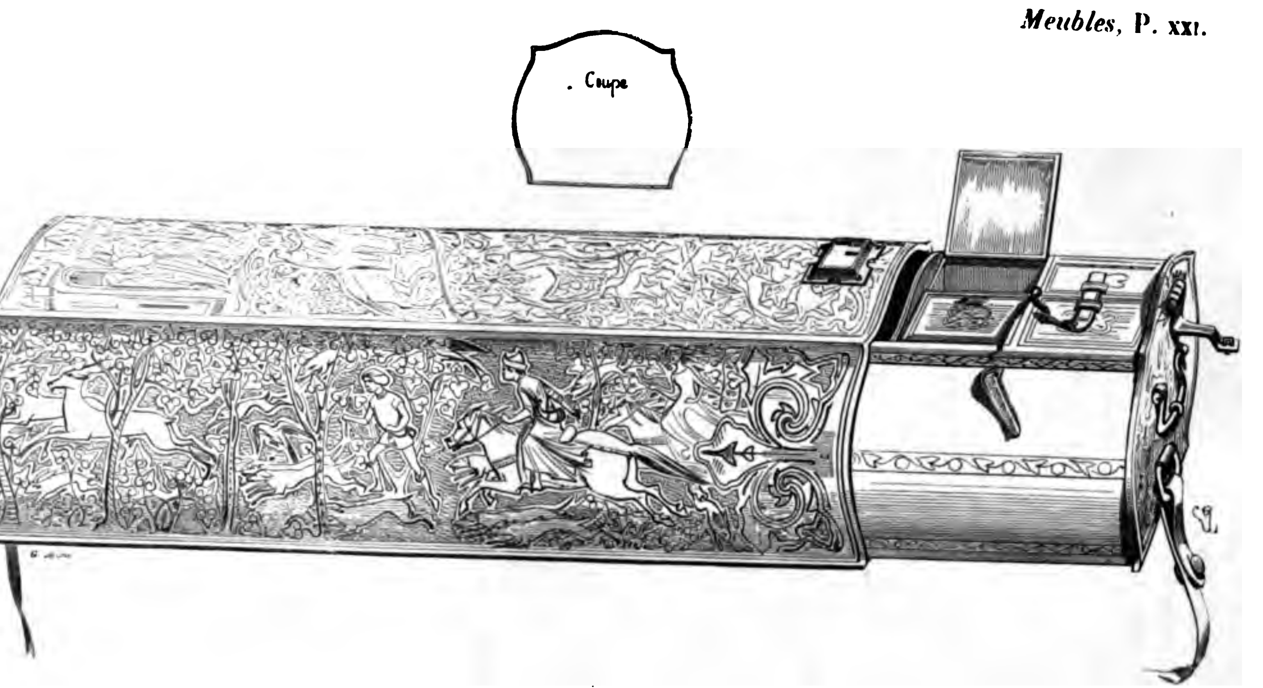


ECRIN EN IVOIRE (OUVERT)

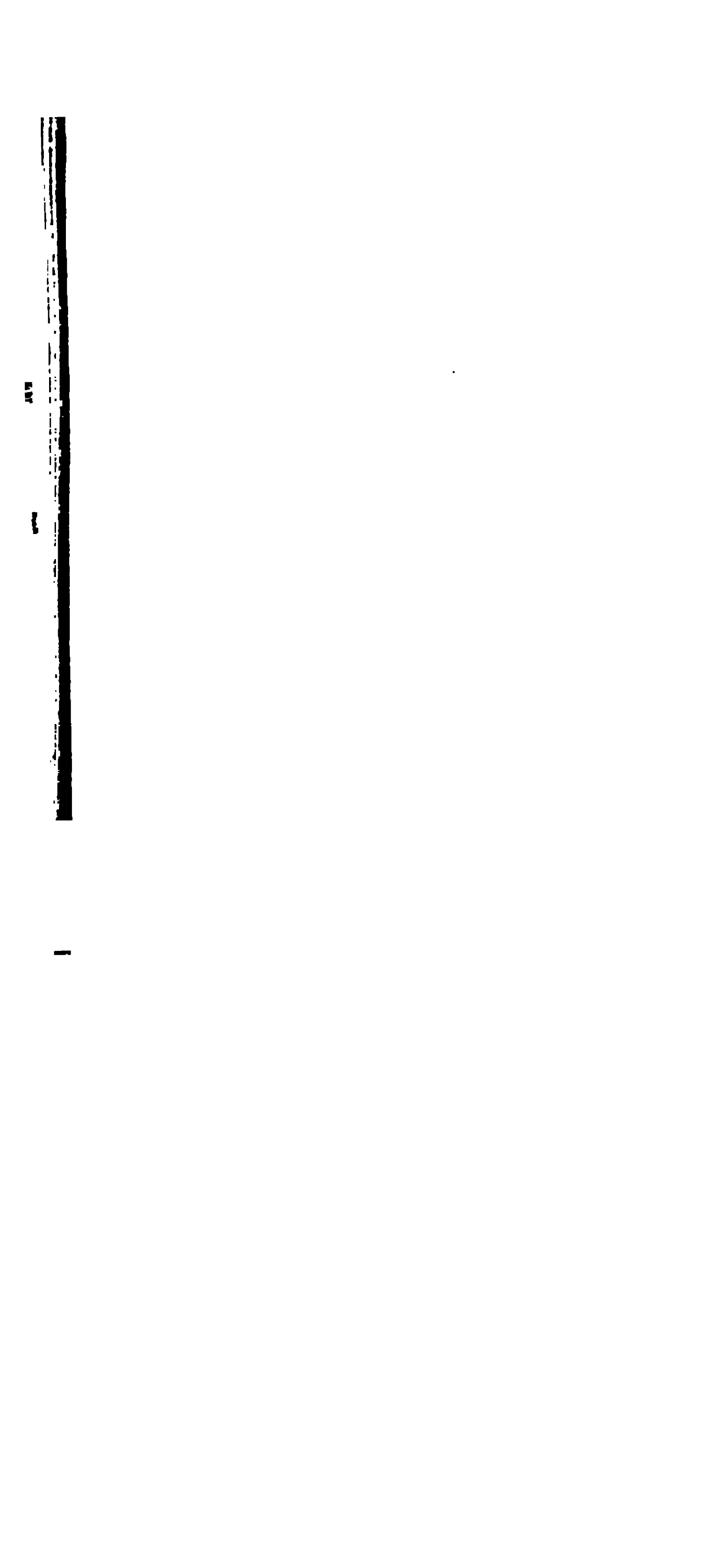


sur toutes les parties nues des figures, Pierre Aubri mit une petite clef d'argent bien travaillée dans la serrure attachée à l'un des rampants du couvercle, et nous fûmes surpris de voir comment s'ouvre cet écrin. Le dessus se sépare en deux plaques d'ivoire, maintenues par le moraillon de la serrure et par deux charnières d'argent. Ces deux plaques renversées de çà et de là, les deux rampants le développent devant et derrière, et tout le devant tombe d'une pièce. Alors (Pl. XX) on aperçoit, à l'intérieur, quatre petites liettes[1] gracieusement ornées sur le devant de feuillages, de fleurs et d'oiselets gravés et d'annelets d'argent. La tablette qui couvre les tirettes, le revers des abattants des couvercles, sont gravés de même, et cette gravure est bien remplie, jusque dans les traits les plus déliés, d'une matière brune qui la fait ressortir. Cet ensemble était d'un aspect si doux et gracieux, la couleur de l'ivoire si délicate, qu'il semblait vivant. Maître Aubri jouissait, sans mot dire, du plaisir que nous éprouvions à voir un si beau travail, nous regardant nous baisser et nous relever tour à tour pour examiner les détails et l'ensemble. « Tirez une des liettes, nous dit enfin « l'écrinier, mais doucement; il n'est pas besoin d'effort. » Notre admiration redoubla en sentant les liettes tourner sur leur angle comme les tiroirs d'un chapier, et former, en s'ouvrant, deux cases étagées à droite et à gauche. « Examinez bien ceci, continua « Aubri. Cet écrin est pour enfermer tous les objets de toilette de la « dame; dans les tirettes du haut, elle met d'un côté les parfums, « de l'autre tous les menus objets de la coiffure, peignes d'ivoire, « épingles, poudre blonde et poudre d'or; dans celles du bas, elle « enfermera ses bijoux de col, de coiffure et de corsage, ses brace-« lets, ses baguiers, son riche fermail, son aumônière brodée, ses « ceintures d'orfévrerie, ses patenôtres, et tant d'autres menus « objets de femme. Mais il ne faut pas perdre de place dans des « meubles de ce genre, qu'on emporte souvent en voyage. Levez le « petit couvercle en forme de triangle qui est engagé dans la « tablette du dessus; c'est dans ce petit réduit bien doublé de « velours que la dame met son miroir à main, ses baguettes de fer « enveloppées dans un étui pour rouler les cheveux, les pinces pour « les faire friser, des ciseaux, des spatules d'ivoire et d'argent pour « gratter et polir la peau, et même des boîtes de couleurs pour la « colorer suivant la circonstance. Sur la tablette et dans l'intervalle « qui reste entre elle et les abattants du couvercle, on place de fines

[1] Tirette, tiroir. *Liette*, d'où est venu *layette*.



ÉCRIN DE QUEUX, XIVe SIÈCLE





« lieu sec et fermé. Il faut huit jours au moins, en été, pour qu'elle « soit sèche. Je plonge alors cette peau, qui est devenue roide, dans « une cuve d'eau bouillante avec un peu de très-belle colle de peau « faite avec des peaux de lapins. Je laisse bouillir dix heures, « renouvelant l'eau, afin que les peaux demeurent bien baignées. « Pendant ce temps, j'ai mouillé d'eau gommée l'extérieur du « moule, et je l'ai saupoudré de sable de plaine très-fin et pur. « Alors je retire la peau de la cuve, je l'étends sur une pierre tiédie, « je la coupe suivant le besoin, j'amincis les bords qui doivent se « rejoindre et se couvrir, je la plonge ainsi coupée dans un bain « chaud de colle de peau claire, et je l'étends sur le moule avec les « mains, en ayant grand soin de jeter du sable sur le moule pour « qu'il soit bien poudreux ; puis on frotte la peau avec un outil de « bois à mesure qu'elle se refroidit, de façon à ce qu'elle touche le « moule partout et que ses deux bords soient parfaitement collés. « Je laisse sécher, pas trop cependant ; je retire le moule au moyen « du coin, comme les cordonniers font avec leurs embauchoirs. Je « tâte mon étui, je vois s'il ne s'y trouve aucun défaut en dedans et « en dehors ; il est encore souple ; m'étant bien assuré qu'il n'y « manque rien, je saupoudre de nouveau le moule de sable et je « remets le cuir sur la forme. Il faut laisser sécher doucement « pendant plusieurs jours. On fait alors cuire de l'huile de lin avec « de la gomme arabique dans un pot de terre vernie neuf, et « prenant une peau d'âne très-belle et unie, on la trempe dans « cette huile très-chaude jusqu'à ce qu'elle soit devenue souple « comme du lin ; on met une couche de cette même huile chaude « sur le cuir de veau, toujours sur forme, et retirant la peau d'âne « de son pot, on l'étend sur ce cuir ; on la coupe, on amincit les « bords sur une pierre chaude et on la colle en frottant avec une « agate, de façon à polir l'œuvre et lui donner exactement la forme « du moule. On laisse sécher quatre ou six jours suivant le temps : « et ensuite, avec un petit fer chaud, on fait tous les dessins que « vous voyez sur la surface, les lignes, les filets, les figures, les « animaux, tout ce que l'on veut, en appuyant fortement sur la « peau. Il ne s'agit plus alors que d'être bon imagier et d'avoir « la main ferme, égale et sûre, car tout faux trait ne se peut répa- « rer. Il faut aussi que les fers soient toujours à la même tempéra- « ture, assez chaude pour qu'on ne puisse y tenir la main, mais « pas assez pour brûler la peau. Ces dessins ont encore l'avantage « de donner beaucoup de solidité à tout l'ouvrage, en reliant « ensemble par une quantité de linéaments et en faisant adhérer

« davantage les deux peaux l'une à l'autre. J'ai quelquefois « employé de la peau de chien préparée avec du vert-de-gris ; cet « ouvrage se polit bien, est brillant et plaisant à l'œil, mais on n'y « peut tracer des dessins. Il faut dessécher complétement l'ouvrage « dans un four, à une chaleur très-douce et égale, après quoi on « retire le moule ; mais faut-il s'assurer auparavant que tout est « bien sec, autrement l'écrin se gauchirait. Quand tout est fini, si « l'on veut, on peut, avec un pinceau, de la couleur et de l'huile de « lin chaude, peindre les figures, les animaux, les feuillages, et « même étendre des feuilles d'or par partie ou sur le tout. On « vernit par-dessus avec de l'huile de lin et de la gomme cuites « ensemble. Un écrin ainsi disposé est dur comme le bois le plus « dur ; il ne saurait cependant se briser et est très-léger. On fait les « trous pour poser les anneaux, les poignées, la serrure, fixés avec « des rivets. On dispose des compartiments faits de la même « manière et qui sont roides comme des planchettes ; on les colle « avec de la bonne colle de peau. On fait des charnières en cuir « souple de chevreau, collées de même avec de la colle de peau ; « on colle, si l'on veut, en dedans, du drap, de la peau douce, du « velours ou des feuilles d'or et d'argent, comme je l'ai fait pour « les cases aux épices. Pour que la tirette glisse parfaitement dans « l'étui, j'ai frotté ses parois avec une agate. Vous pouvez vous « asseoir sur cet étui sans qu'il subisse la moindre déformation. »

Maître Aubri nous fit voir encore quantité de coffrets, d'étuis et de mallettes exécutés avec beaucoup d'art et de soin. Après quoi, il nous offrit de nous conduire chez un de ses amis, peintre imagier, qui travaille en même temps et pour les églises et pour les palais[1].

L'Imagier.

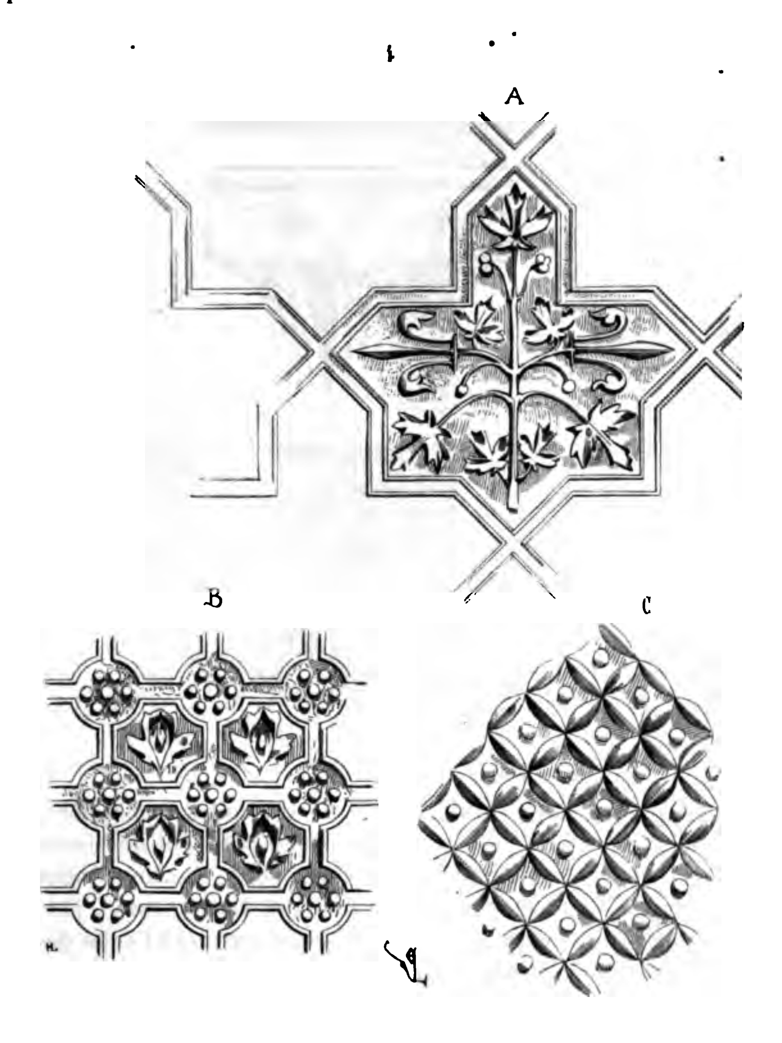
Nous entrâmes bientôt dans un atelier assez vaste, bien éclairé, au milieu duquel travaillaient un assez grand nombre d'ouvriers, car Guillaume Beriot est l'imagier le plus occupé de Paris, et il peut avoir avec lui autant d'apprentis et de valets qu'il en veut prendre ;

[1] Au XIIIe siècle, du temps d'Étienne Boileau, il existait, à Paris, deux corporations d'imagiers : les « ymagiers-tailleurs qui taillent cruchefis ; » ceux-ci sculptaient l'os, l'ivoire, le bois, façonnaient des crucifix, des figures de saints, des manches de couteaux et autres menus objets ; puis les « paintres et taillières ymagiers », qui pouvaient sculpter et peindre des meubles, ustensiles et tableaux ; ceux-ci subsistèrent seuls et fabriquèrent les objets sacrés et profanes. (Voy. les *Registres des métiers et marchandises* d'Étienne Boileau, titres LXII et LXIII.)

les priviléges de sa corporation lui permettent même de travailler de nuit quand besoin est. Guillaume Beriot façonnait alors un beau retable de bois recouvert de reliefs, de peintures et de dorures. Laissant de côté ses pinceaux et sa petite palette en bois divisée en plusieurs cases dans lesquelles se trouvaient des couleurs humides, et après quelques compliments, car les bourgeois de Paris sont polis et affables, il nous montra son atelier; de tous côtés nous vîmes des planchettes de bois bien dressées et préparées pour la peinture et la gaufrure, de petites figures de bois et d'os, des baquets dans lesquels trempaient des peaux d'âne ou de cheval, des pots bien nets remplis de colle, et quantité d'outils très-délicats pour sculpter et graver. Revenant au grand retable, il se mit à nous en détailler la fabrication : « C'est une pièce considérable, « nous dit-il, et qui m'occupe, moi et mes hommes, depuis plus « de six mois, encore n'est-elle point achevée. Le huchier, mon « compère, qui vous accompagne, m'a fait la grande table de bois « assemblée par petites pièces, embrévées et collées ensemble de « manière à ne point jouer; de grandes barres à queue main« tiennent le tout bien uni et toutes les pièces jointives; vous voyez « ces petits cadres en étoiles qui s'entrelacent, ces colonnettes en « relief avec leurs arcatures et leurs gâbles, tout cela est pris non « dans la masse, mais rapporté sur le champ et collé avec soin. « Sur ce premier travail de bois, j'ai étendu plusieurs couches de « colle de peau, puis des feuilles de peau d'âne, puis enfin d'autres « couches de colle de peau mélangées avec du plâtre fin, après « quoi j'ai tracé tous les dessins que vous voyez en relief; au moyen « d'outils de fer, j'ai gravé les compartiments principaux; dans « chacun d'eux, j'ai posé une couche très-épaisse de ce mélange de « colle de peau et de plâtre, et pendant que la matière était molle, « j'ai estampillé les ornements saillants au moyen de petites « matrices en plomb préparées exprès, comme on imprime un « sceau sur de la cire (fig. 4) [1]. Tous ces reliefs très-légers qui « garnissent les fûts des colonnettes et les champs seront dorés, « comme vous le voyez de ce côté; la dorure appliquée, je redes-

[1] Nous avons indiqué, dans notre fig. 4, non les matrices, mais les empreintes, pour rendre le dessin plus intelligible. Ces matrices étaient quelquefois faites en bois, en pierre fine ou en ardoise. On comprend comment, avec une seule matrice ayant la forme donnée par la fig. A, on pouvait estamper un fond étendu, ou même des parties cylindriques. L'ornement A provient du retable de Westminster; celui B, d'un fragment de boiserie en notre possession, et celui C, du tabernacle de la Sainte-Chapelle de Paris, avant sa restauration.

« sine le relief par des lignes brunes, presque noires, très fines, « qui donnent à l'or du brillant et aux reliefs la netteté nécessaire



« à un meuble de cette nature destiné à être vu de loin. La peau « collée sur le bois ne pouvant suivre la sculpture des chapiteaux, « ceux-ci sont laissés unis, et les feuilles sont simplement redessi- « nées en noir (fig. 5). Afin de donner au retable une grande « richesse à laquelle l'application seule de l'or ne saurait atteindre, « de place en place j'ai collé des pâtes de verre de diverses couleurs « faisant l'effet de cabochons, puis quelques pierres dures, intailles

« et camées, qui m'ont été données pour cet objet. Ces pierres et « gouttes de verre sont enchâssées dans un orle de pâte faite avec



« de la gomme laque et de l'huile de lin cuites ensemble ; cette « même matière sert à les coller ; les sertissures sont dorées comme « le reste, et sous chaque pierre est une petite feuille d'argent qui « leur donne de l'éclat. Dans les fonds et les bordures, j'ai collé « des plaques de verre, qui, vous le voyez, ont tout l'éclat des plus « brillants émaux et une apparence plus délicate et plus transpa- « rente. Voyez celles-ci (A et B, Pl. XXII) : ce sont des verres bleus « et pourpres. Voici comment on obtient l'effet qu'ils produisent : « on commence par coller sous le verre une feuille d'argent battu « avec de la gomme arabique pure mélangée d'un peu de miel. « Puis, sur le verre, on peint des ornements délicats avec de l'huile « de lin mêlée à de la cire, de l'essence de thérébentine et de la « sanguine, que l'on fait cuire ensemble à un feu très-doux. Sur « cette assiette encore molle, on applique de l'or en feuille ; quand « l'assiette est durcie, on brosse l'or, et il ne reste que l'ornement :

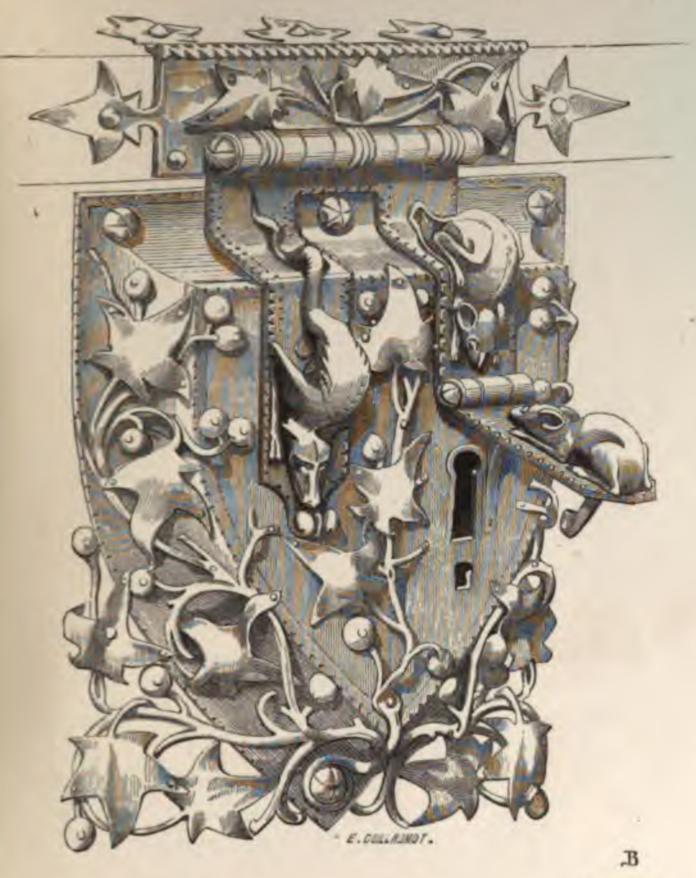


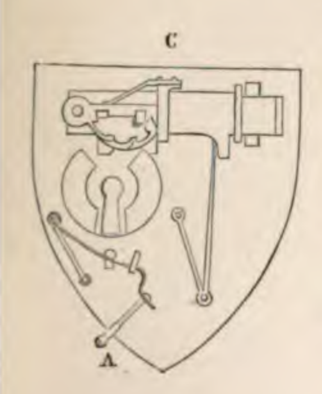


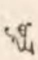
Viollet le Duc del. *Chromo. Lemercier, Paris* *Daumont, lith.*

DÉTAILS DU RÉTABLE DE WESTMINSTER.

Paris Bance, édit. rue Bonaparte 13



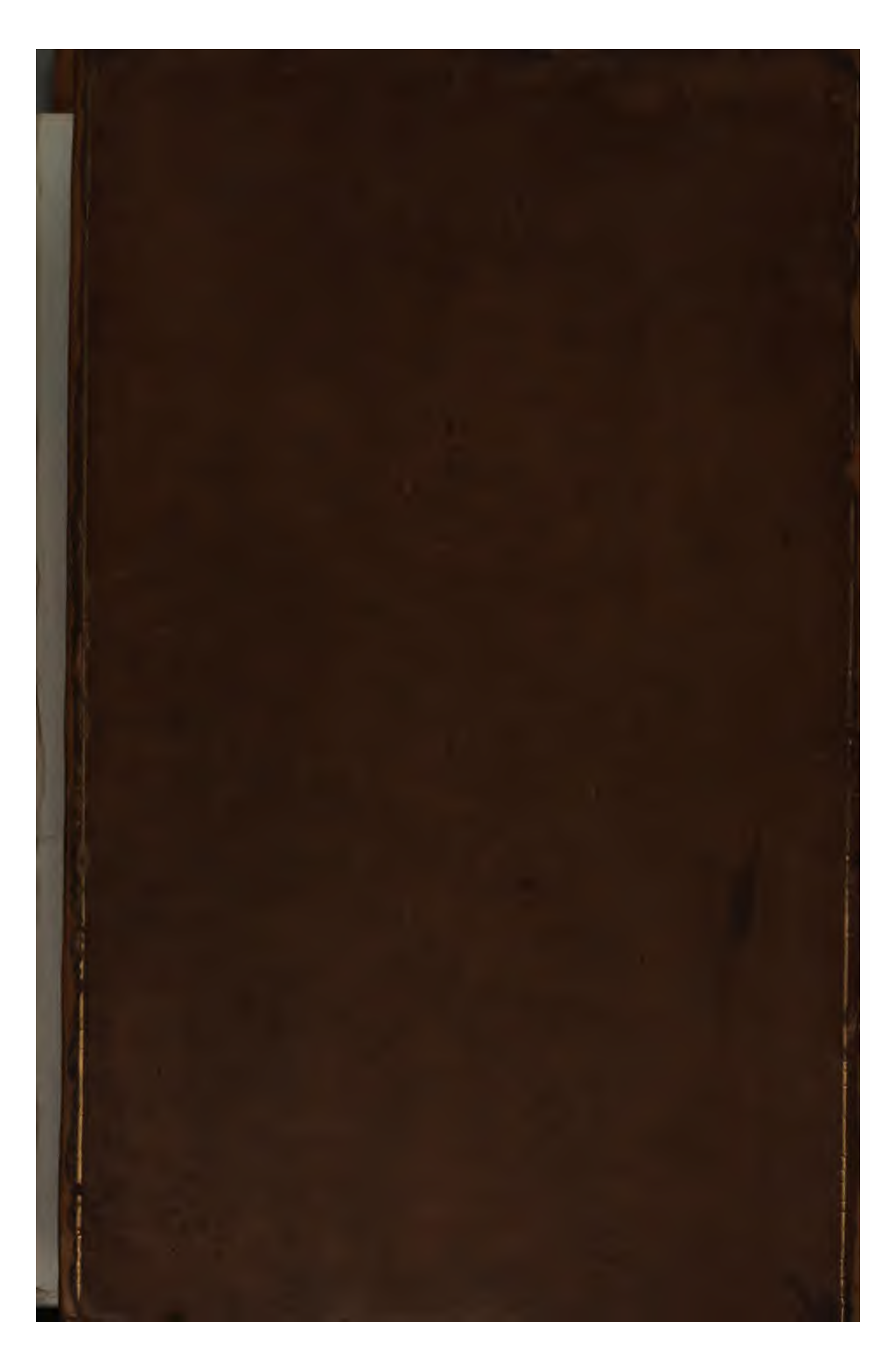




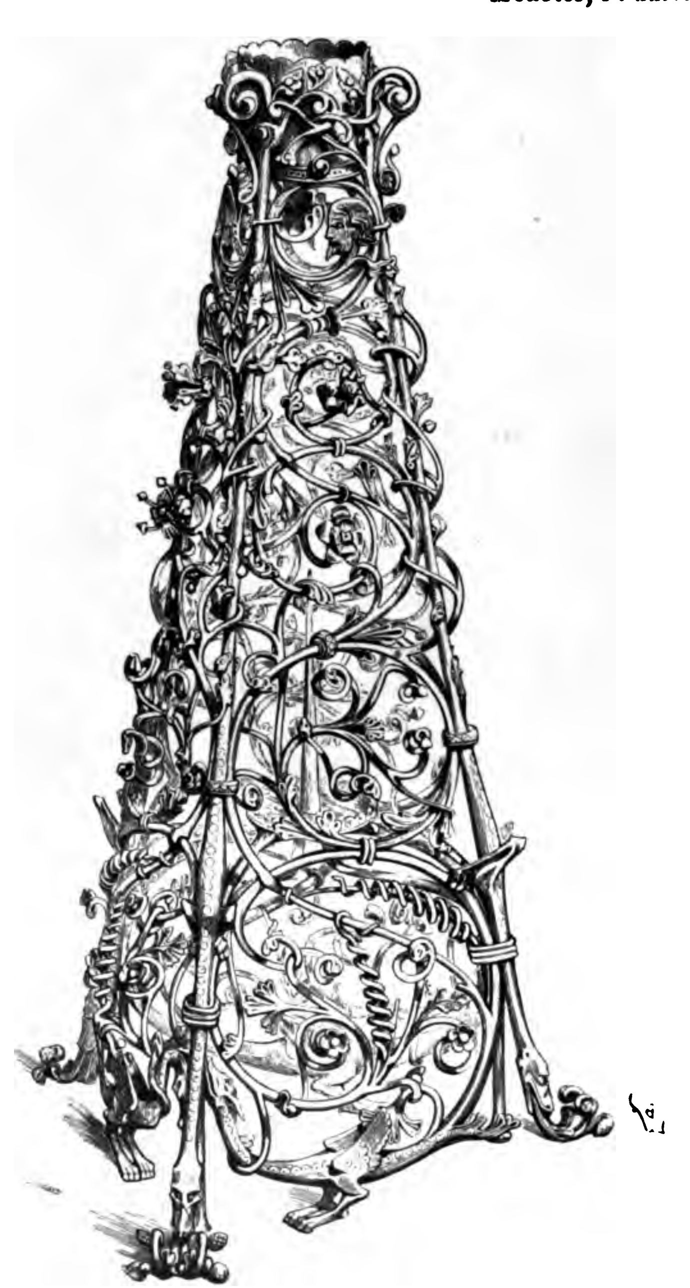


SERRURE A BOSSE, XIVe SIECLE









PIED DE CIERGE PASCAL, XIIIe SIECLE



« veulent aujourd'hui des meubles qui brillent, qui soient chargés « d'argent et d'or et de petits morceaux de verre que le menu « peuple prend pour des pierres précieuses; peu de personnes « savent apprécier ce qui est bon et bien fait; chacun tient à « paraître : aussi les artisans perdent les traditions de leur « métier. » — « Vous feriez bien encore, maître Hugues, un « candélabre comme celui-ci? » — « Hum! peut-être; mais je suis « vieux, et j'ai fabriqué de ces sortes d'ouvrages avec mon père; les « jeunes gens ne sauraient s'en tirer, et moi-même il me faudrait, « pour achever une œuvre pareille, le double du temps qu'y a mis « mon grand-père. Remarquez bien que chacun des trois grands « panneaux de rinceaux est d'une seule pièce; les trois pieds ou « branches sont chacun aussi d'une seule pièce. Il n'y a donc dans « ce candélabre, haut comme un homme, que six pièces, la bague « supérieure et le plateau inférieur avec sa pointe. Les pièces prin« cipales sont maintenues ensemble, non par des rivets, mais par « des brides qui tiennent à l'ornement. Bien que le tout ne pèse « guère, cependant lorsqu'un homme forge un de ces panneaux, « aidé seulement par son apprenti, croyez qu'il lui faut de bons « bras pour retourner dans la braise et sur l'enclume une pièce de « cette longueur, la façonner, souder chaque branche, tigette et « bouquet, et leur donner le contour convenable. Chaque tigette, « fleur ou feuille, est d'abord forgée et étampée à part, puis on « soude ces petites pièces ensemble de façon à en composer les « bouquets; puis enfin, lorsque ces bouquets ont reçu leur contour, « on les soude ensemble pour composer le panneau par leur réunion. « Ainsi, dans un panneau, il y a environ quarante fleurettes ou « feuilles, ou têtes, qui, pour être étampées et façonnées de manière « à pouvoir être soudées, ont passé chacune au moins quatre fois au « feu, ce qui fait déjà cent soixante passages dans la braise. Pour « souder et contourner ces petites pièces de manière à former les « bouquets et leur donner le contour convenable, il faut compter « au moins dix passages au feu en moyenne par bouquet, ce qui fait « cinquante, puisqu'il y a cinq bouquets par panneau. Pour les « souder ensemble, faire les embrasses et entrelacs, il faut compter « pour le moins trente passages au feu, ce qui fait pour un panneau « deux cent quarante ou deux cent cinquante chauffages, et pour « les trois panneaux sept cent cinquante environ. Si nous comptons « quarante chauffages par pied ou branche, vingt pour la bague et « le plateau, nous aurons en tout bien près de mille passages au « feu pour forger ce candélabre. Ajoutons à cela les retouches et





les gravures au burin, les pièces manquées qu'il faut recommencer, vous comprendrez qu'aujourd'hui on n'estime pas un pareil travail ce qu'il coûte de temps, de sueurs et de charbon. Les « habiles forgerons qui façonnaient autrefois ces pièces, ne gagnant « plus leur vie ici, se sont établis ou en Angleterre ou dans les « villes de l'Allemagne, car dans ces pays on estime et on paye « encore ces sortes d'ouvrages. A Paris, vous voyez quantité de « serruriers, ou de gens se disant tels, n'ayant d'autre souci que de « découper de petites plaques de fer aminci, de les river les unes « sur les autres, d'y graver quelque dessin au burin, et de faire « ainsi des ouvrages qui séduisent les ignorants par leur apparence « délicate, mais qui ne sont ni solides ni beaux, et devraient être « laissés aux chaudronniers ou à ceux qui fabriquent des bossettes « pour les selles et les chariots, ou des plaques de ceintures et de « hauberts. » Ayant dit, maître Hugues nous laissa admirer le candélabre fabriqué par son grand-père, et se remit à sa forge. « Mais, » reprit-il après avoir plongé le fer dans la braise et pendant que son garçon soufflait, « nous ne devons pas nous plaindre ; « en somme, je gagne deux fois plus que mon père chaque année, « et lui-même gagnait plus que son père ; les seigneurs et les « riches hommes recherchent moins ce qui est bon et bien fait « qu'autrefois, mais ils dépensent plus d'argent pour renouveler « leurs meubles et leurs maisons ; les gens de métier sont plus « heureux, moins foulés ; ils mangent du pain et de la viande tous « les jours, et s'ils sont moins habiles, ils se font mieux payer. Moi « aussi je m'accommode au temps. Tenez, voici une vertevelle que « je viens de finir (Pl. XXV) ; cela ne donne pas grand'peine à « façonner ; ce n'est que de la tôle découpée, quelque peu relevée « à froid et burinée. Cependant j'ai soudé dessus ces grappelettes « faites à la forge pour recevoir les têtes des clous, afin que celles-ci « n'appuient pas sur la tôle à cru, ce qui ne vaut rien. C'est pour « une armoire servant de librairie. Vous voyez que j'ai orné le « moraillon d'un petit clerc assis tenant un livre ouvert ; j'ai « conservé l'habitude de placer ainsi quelques pièces de forge très-« fines, même sur les objets les plus vulgaires ; il faut s'entretenir « la main, et montrer aux apprentis à ne jamais laisser perdre le « métier. Voici encore une pièce de serrurerie comme nous en « fabriquons chaque jour pour les églises et les châteaux ; c'est « un grand chandelier à couronnes ; cela ne demande ni beau-« coup de peine ni beaucoup de soin. Vous voyez au centre une « tige en fer rond au sommet, à six pans dans la partie inférieure



CANDELABRE EN FER. XIVe SIECLE



« ce n'est pas là ce que je vous ferai voir chez lui, mais de belles « œuvres de fonte d'archal et de cuivre. Il a des secrets pour jeter « en moule de grandes pièces d'un seul jet, et il est rare qu'il les « manque. »

Le Lampier.

Nous allâmes donc chez Alain Le Grant. Son atelier est au fond d'une allée, près d'une cour assez spacieuse autour de laquelle sont bâtis des hangars renfermant des fourneaux et des provisions de sable, de terre grasse, du bois sec, des lingots de cuivre jaune et rouge, des pots de terre et des creusets de toutes dimensions. Sur la rue, Alain Le Grant ne possède qu'une boutique étroite, sur la devanture de laquelle on voit de petits chandeliers, des anneaux, des plaques de chariots, de harnais, et quantité de petits objets qui se vendent habituellement. Maître Alain était occupé à façonner un grand lampier en cire brune, car il est bon modeleur[1]. « Voici, dit Jacques, des étrangers de mes « amis qui demandent la permission de visiter vos ateliers, et qui « voudraient bien voir quelques-unes de ces belles pièces de fonte « que vous avez chez vous. » — « Soyez les bienvenus, messieurs, « dit Alain, vous me faites honneur; je vous ferai voir ce que j'ai « de meilleur, et si vous restez à Paris, vous pourrez, si bon vous « semble, voir couler cette pièce que je termine et qui sera prête « à fondre dans un mois environ. On dit que j'ai des secrets, mais « ce sont là des contes; mon secret est de savoir mon métier et de « ne jamais rien négliger. Si les fondeurs, mes confrères, ne réus- « sissent pas comme moi, c'est qu'ils ne mettent pas à leur travail « le temps et la patience qu'il y faut apporter, ou qu'ils craignent « la dépense. A Paris, on veut aller trop vite en besogne, et pour un « fondeur le temps et le soin font les trois quarts du travail. J'ai été « longtemps en Brabant, en Bourgogne, en Allemagne et en Italie, « où il se trouve de bons fondeurs, que l'on paye bien, parce que, « dans ces pays, on estime leur travail, et si l'on me trouve habile ici,

[1] « Premierement, que nulle ne pourra ouvrer ou dit mestier de nuys, fors tant « seulement come il verra du jour, se ce n'est pour fondre.... Item, que nus chau- « delliers de cuivre ne soient faiz de pieces soudées pour mètre sus table, ne lampes « ne soient faites que d'une piece, se ils ne sont à clavail (pièces retenues par des cla- « vettes)... Item, que nuls ne puisse nulles vielles euvres réparer ne brunir, ne vendre « pour neuves, sus paine de perdre les, et de paier l'amende, etc.... » (*Regist. des mét. et marchand.* d'Ét. Boileau.)

« place des siéges autour, et il faut de nombreux serviteurs ; mais, « autrefois, un connétable, ou même un roi en campagne, se con- « tentait d'un plateau comme celui-ci pour son souper. Ce plateau « peut se démonter ; les quatre pieds ne sont que des boulons qui « passent à travers des œils ménagés aux extrémités des rebords, « qui portent en-dessous un repos sur lequel pose le panneau du « fond en bois, que l'on couvrait d'une nappe débordant par-des- « sous des deux côtés, de façon à faire deux nappes pour poser les « assiettes, le pain et le sel. En apportant la table et lorsqu'on la « desservait, les deux pans de la nappe étaient reployés sur le « plateau et on emportait la table avec son service en un moment[1]. « Il fallait que ces tables fussent légères ; aussi les quatre galeries à « jour d'une fonte si fine, les quatre boulons et l'ais de bois qui « forme le plateau, ne pèsent ensemble plus de vingt-cinq livres, « bien que le tout soit assez grand pour contenir plusieurs plats[2].

XIe et XIIe siècles, de tapis étendus à terre pour manger (voy. la *Vie de saint Arnould*, évêque de Soissons; voy. *Hist. de la vie privée des François*, t. III, p. 153, Le Grand d'Aussy).

[1] Au XIIe siècle encore, les tables étaient souvent munies de rebords (voy. TABLE). Quant aux meubles transportables, nous avons expliqué ailleurs qu'ils étaient fort en usage jusque vers la fin du moyen âge. Le métal se prêtait mieux que toute autre matière à la fabrication de ces meubles, qu'il fallait démonter souvent, qui devaient occuper peu de place et peser le moins possible. Nous savons par expérience, de nos jours, comment des meubles en métal, adroitement composés et exécutés, ont moins de poids que des meubles en bois. Lord Londesborough possède, dans sa magnifique collection d'objets du moyen âge, un *faudesteuil* (pliant à dossier) de fabrication espagnole, qui date probablement du XVIe siècle et qui est entièrement en fer, travaillé avec une délicatesse rare, composé de panneaux ajourés pouvant se démonter, se plier et se placer facilement parmi les bagages (voy. *Miscell. Graphica : represent. of ancient, medieval, and renaissance remains;* London, 1857). Il est à croire que les Maures possédaient beaucoup de ces meubles portatifs ; ils excellaient dans les ouvrages de métal. La table de dom Pèdre de Castille était d'origine mauresque.

[2] Nous ne possédons sur ces tables portatives que des données assez vagues, et l'exemple que nous donnons ici ne s'appuie (quant à la forme et aux détails de l'ornementation) que sur un calque fait sur les dessins de la collection Garnerey, vendue il y a vingt-cinq ans, et malheureusement dispersée. Jusqu'à nos jours, les personnes souveraines avaient pour habitude de manger seules. Leur repas était apporté dans des barquettes couvertes, et les mets étaient déposés couverts sur la table (d'où le mot *couvert* pour désigner une table servie). Ces usages s'étaient conservés encore sous les rois Louis XVIII et Charles X. Le dîner du roi était porté des cuisines à la salle à manger, dans une ou deux barquettes, par des valets, et précédé d'un quartier-maître en uniforme et de gardes du corps. De temps à autre, le quartier-maître criait : « Messieurs ! la viande du roi, » et chacun de se découvrir. Notre table peut bien avoir servi de barquette. Mais alors (au XIIe siècle) le cérémonial n'était pas réglé comme il le fut plus tard. Pour prendre une idée de ce qu'était le cérémonial de table au XVe siècle,

Dans ces ouvrages de fonte anciens on enchâssait volontiers des cabochons de cristal de roche [1]. Cela n'est plus de mode depuis longtemps; je le regrette, car ces pierres transparentes et bril-

[Il] faut voir l'*État de la maison de Charles le Hardy*, par Olivier de la Marche. Cet [a]uteur dit (chap. du *tiers-estat*) : « Or il est besoin que je déclare comment l'escuyer trenchant sert, ne en quelle manière, quand les estats sont appointés, et la table parée, l'escuyer trenchant qui doit servir doit mettre son chapperon ou chappeau sur le buffet, ès mains du somellier, et en doit le somellier prendre garde, et doit bailler à l'escuyer à laver, qui essuie ses mains à la nappe du buffet, et ces choses ne doit-on souffrir ne laisser faire à autre que à l'escuyer trenchant; et le prince assis, l'escuyer trenchant va devant luy, puis desveloppe le pain, et baise la petite serviette qu'il trouve enveloppée (avec le pain), et la mect entre les mains du prince, et puis prend celle où estoit le pain enveloppé, il l'escout (la secoue) et la mect sur son col, et y mect les deux bouts d'icelle devant luy, et la cause est telle, car l'escuyer trenchant doit tousjours veoir toutes les choses qui doivent toucher au pain, à la viande et aux cousteaux, dont il doit trencher, et doit toucher à ses mains et à sa bouche. » [C]e passage doit s'entendre ainsi : l'écuyer tranchant examinera avec soin tous les [u]stensiles qui doivent toucher au pain et aux mets; il les prendra en sa main et les [a]pprochera de sa bouche, pour faire l'essai, et s'assurera si ces ustensiles ne sont point [e]mpoisonnés. « Puis il prend le pain et le met en la main sénestre, qui doit estre couverte de la serviette (attachée à son col), et du plus grand cousteau le doit partir en deux (partager le pain en deux), et en doit prendre l'une, et la bailler au vallet servant pour faire son essay, puis prend l'épreuve de la licorne en la petite nef, et touche le pain tout à l'entour, et puis trenche devant le prince, et quand il a servi le pain, il la remet sur la table (la petite nef), entre luy et le panetier, et puis prend un petit cousteau, et baise le manche, et puis le mect devant le prince, et tous les mects et toute la viande qui est sur la table, il la doibt descouvrir l'un après l'autre, et mettre devant le prince, soit fruict ou autrement, et quant le prince a mangé de l'un, il luy baille de l'autre, selon son appétit, et doit avoir discrétion de présenter au prince les mets comme ils doivent aller, c'est à sçavoir, les potages premiers que le plat, et les œufs avant le poisson, et quand il a mis a chascun plat devant le prince, il le doibt descouvrir, et puis faire espreuve de la licorne, et après faire son essay avant que le prince en mange, et si c'est viande qu'il faille trencher, il doit prendre un trenchoir d'argent (plat propre à découper), et mectre dessus quatre trenchoirs de pain et les mettre devant le prince, et devant soy doit mettre quatre trenchoirs de pain, et sur iceux un autre qui font le cinquiesme trenchoir de la crouste, pour soustenir le fais du trenchoir et du cousteau, et doit l'escuyer prendre la chair sur son cousteau, et le mettre devant le prince; et s'il est bon compaignon, il doit très bien manger, et son droit est de manger ce que luy demeure en la main en trenchant, et certes s'il mange bien, le prince luy en sçait bon gré, car en ce faisant il lui montre seureté et appétit, il peut aller boire au buffet, et ne luy peut-on refuser le vin de bouche, toute la viande qui est devant le prince est sienne, pour en faire son plaisir, pourveu que le prince mange publiquement, car si le prince mangeoit en sa chambre à privé, en ce cas la viande est à ceux de la chambre, et n'en alleroit l'escuyer trenchant que par portion. »

[1] Comme on peut le voir encore dans le fragment du candélabre de Saint-Remy de [R]eims. (Bibl. de Reims.)

« lantes donnent quelque chose de précieux aux ouvrages de fonte, « surtout lorsqu'ils ne sont pas destinés à être dorés. Cependant « ce que je possède de plus riche, c'est ce *faudesteuil*, fondu en « Flandre il y a plus de cent ans; car alors il faut dire que les « fondeurs en cuivre étaient plus habiles qu'ils ne le sont aujour- « d'hui. Ce siége (Pl. XXVII) se démonte, afin de pouvoir être « transporté avec le bagage du seigneur. Après avoir retiré les « clavettes à ressort D, on enlève les quatre montants A,B, qui « passent à travers les œils réservés aux extrémités supérieures du « pliant, dans les accoudoirs et le dossier; les quatre pieds croisés, « à têtes de compas, se plient; les plaques d'appui et celles du « dossier ne sont alors que des panneaux légers que l'on met dans « un coffre. Les deux têtes tenant aux montants du devant sont en « cristal de roche, ce qui est fort sain, parce que cette matière, étant « toujours froide, entretient la fraîcheur des mains.... Mais les « apprentis [1] ont fini de dîner, et si vous voulez, messieurs, nous « allons rentrer dans l'atelier; ils m'aideront à vous faire voir le « lampier du roi notre sire. » En effet, plusieurs apprentis s'étaient remis au travail : les plus âgés battaient des pièces sur des modèles, d'autres enduisaient de terre des objets en cire; nous en vîmes deux qui étaient occupés à fondre de l'or dans une coupelle de terre au milieu d'un réchaud muni d'un soufflet (fig. 7) [2]. Auprès d'eux

7



se trouvait le moule d'une croix dont le pied reposait au fond

[1] Les fondeurs en métaux à Paris pouvaient avoir autant d'apprentis qu'ils voulaient. (Et. Boileau.)

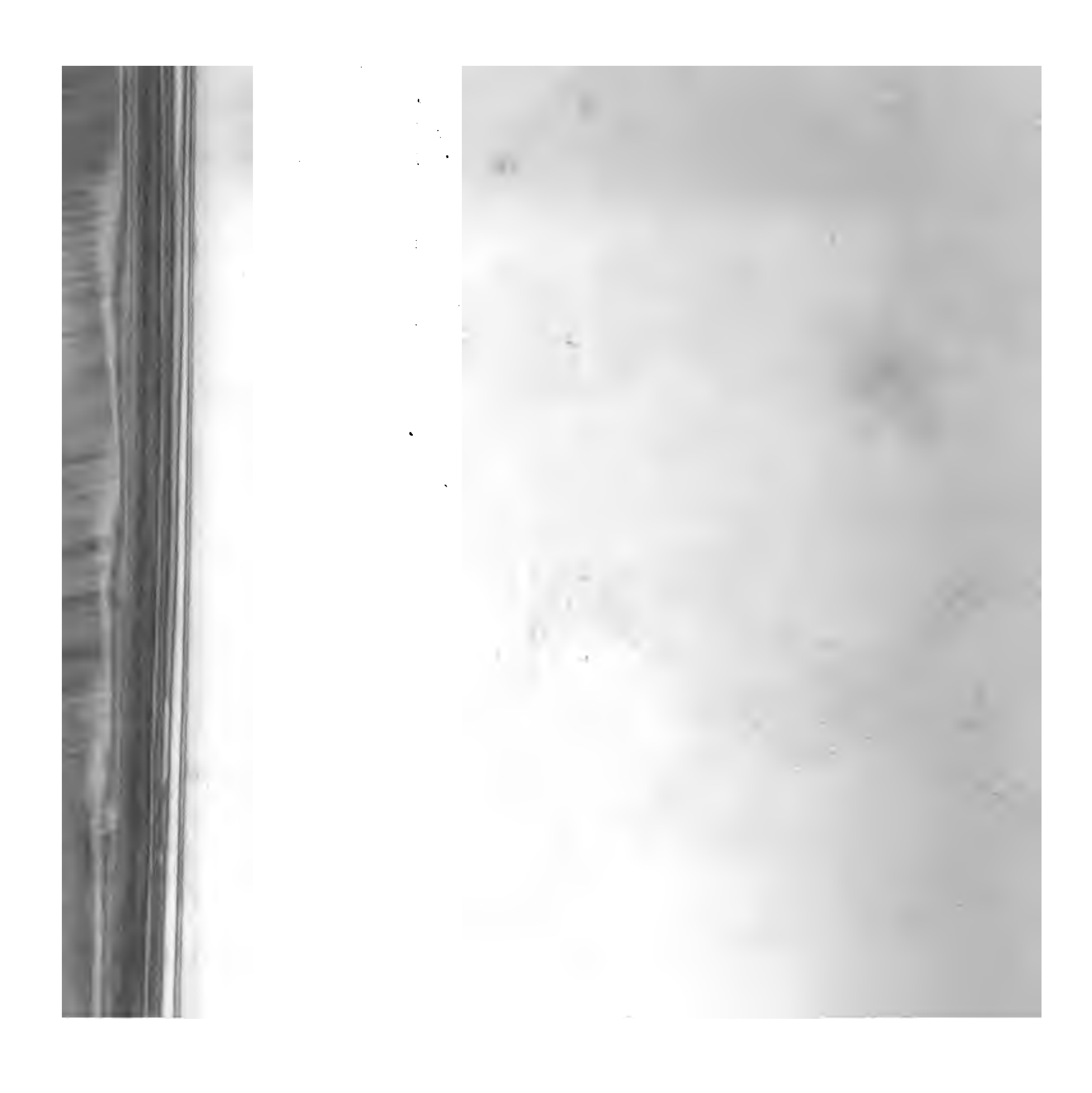
[2] Bibl. imp., ms. ancien f. Saint-Germain, n° 37, XIII[e] siècle. On voit, dans cette



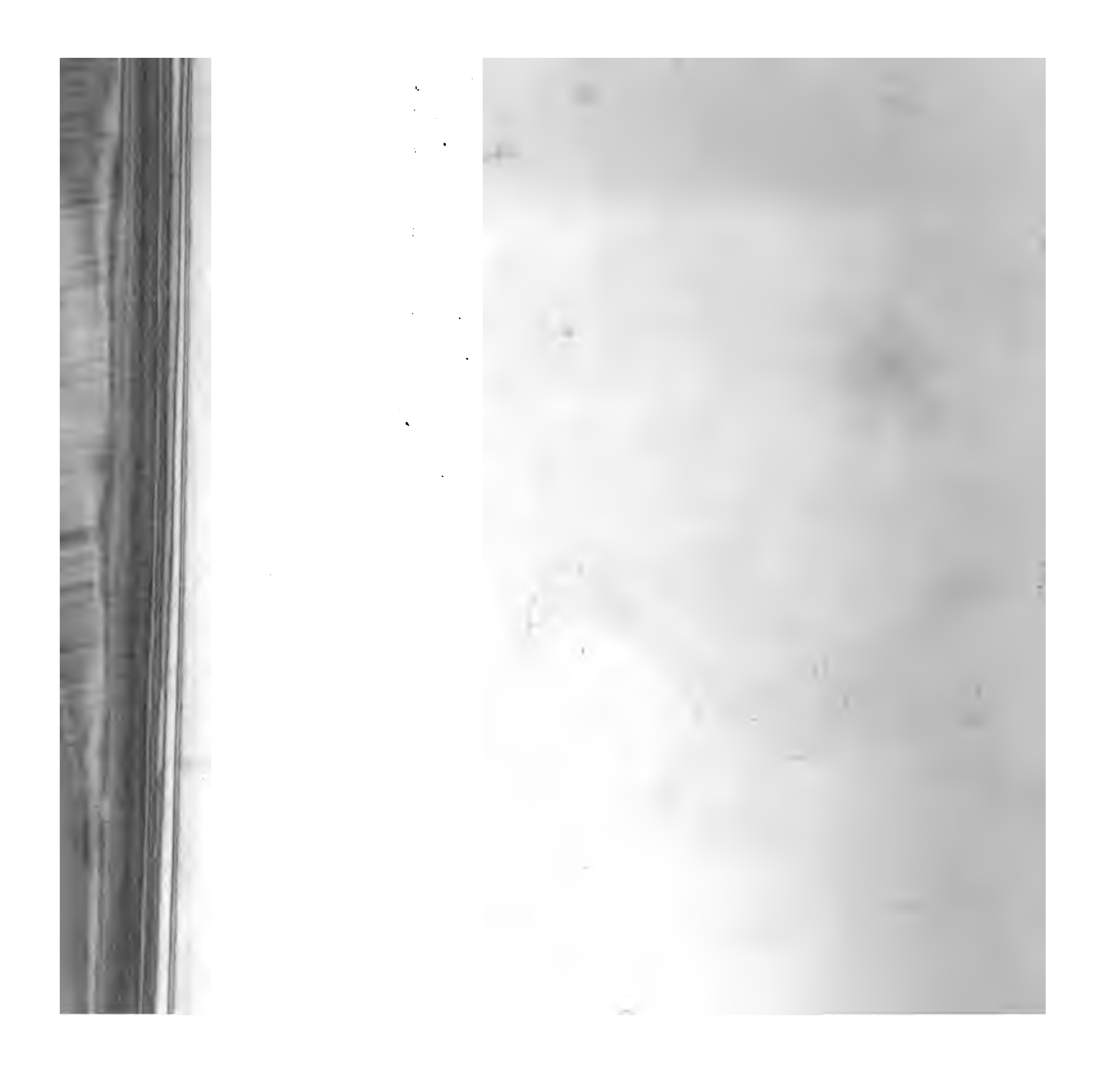
FAUDESTEUIL EN BRONZE, DIT [illegible]

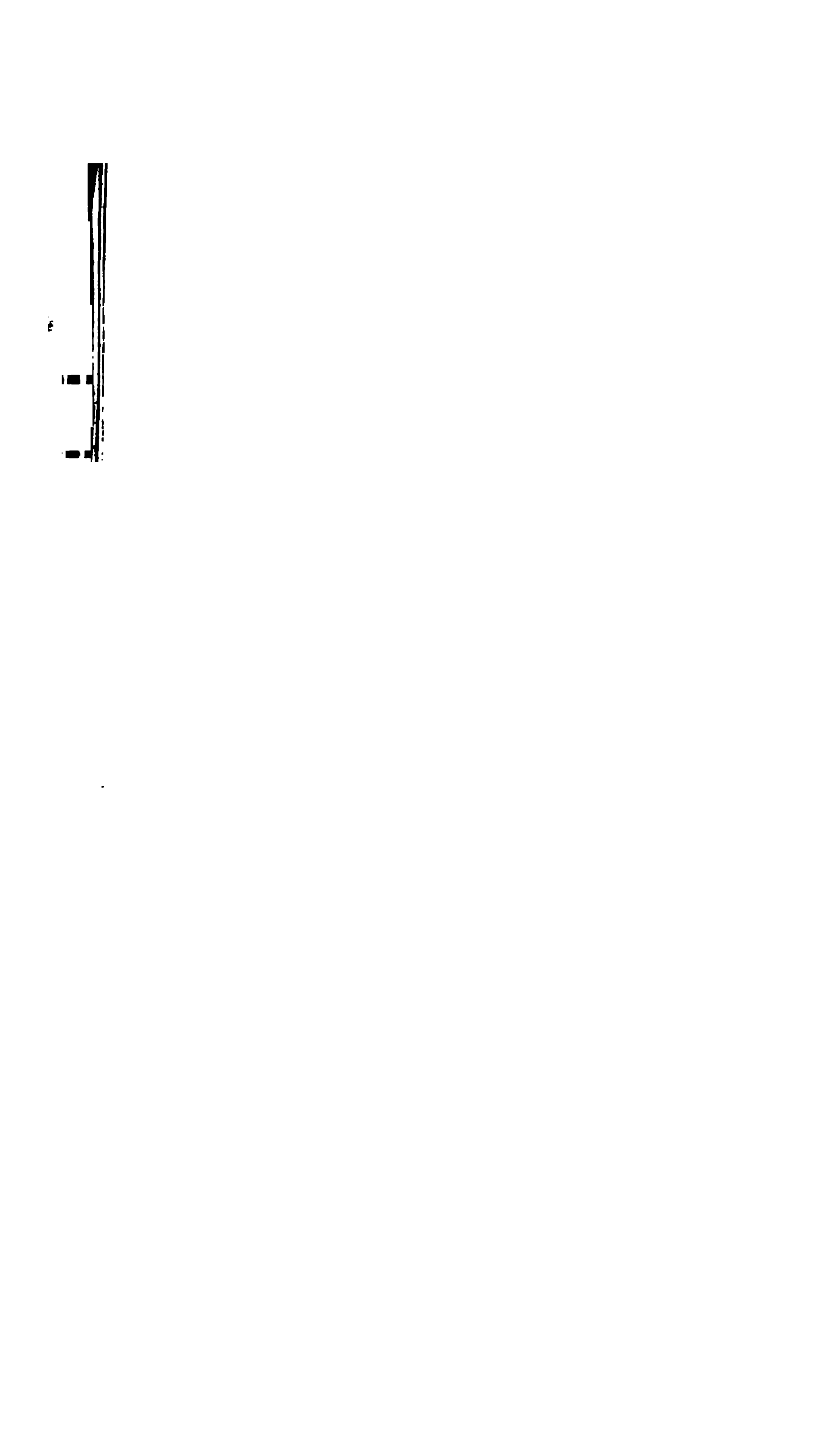


FAUDESTEUIL EN BRONZE, XIIe SIÈCLE











FRAGMENT D'UN LAMPESIER EN FONTE DE CUIVRE, XIVe SIECLE

d'une sorte d'auge en terre destinée à recevoir le surplus du métal. Maître Alain, voyant que j'examinais le soufflet avec attention, nous dit : « Vous voyez là un de ces soufflets que j'emploie de pré-« férence à tout autre pour obtenir un courant d'air égal et continu. « Il se compose de trois cellules, de façon qu'en poussant et en « tirant le fond comme le fait l'apprenti, au moyen de soupapes « intérieures en peau, l'air est toujours chassé par le tuyau. Je « fais presque tous mes outils moi-même, et vous voyez que le « conduit en métal du soufflet s'attache à la peau par une tête de « bête. Soyez assuré que ce luxe n'est pas inutile ; il porte les « apprentis à soigner et à respecter les ustensiles dont ils se servent « journellement. La petite tête d'animal n'ajoute rien à la bonté du « soufflet, mais elle le fait durer plus longtemps, parce que les « jeunes gens sont naturellement disposés à ménager des objets qui « paraissent précieux par le travail ; je me trouve ainsi largement « dédommagé de la peine que j'ai prise à mettre de l'art dans un « objet vulgaire. Maintenant l'apprenti a monté la tige principale « de mon lampesier et l'une de ses six branches ; vous pouvez vous « figurer ce que deviendra l'ensemble du travail lorsqu'il sera « terminé (Pl. XXVIII). Les six cavaliers seront variés, les ornements « seuls se répètent à toutes les branches. Chacune de ces branches « sera fondue d'un seul jet, sauf les plateaux des cierges qui sont « rapportés avec leurs pointes. Pour qu'une pièce de fonte soit « belle, la première condition c'est que le travail du modèle soit « irréprochable. Celui-ci vous semble achevé, cependant il me faut « deux ou trois semaines pour le terminer. Tout ce que vous voyez « est en cire ; mais, au milieu des parties les plus épaisses, il y a des « noyaux en terre pétrie avec de la paille pourrie. La cire bien « modelée à ma satisfaction avec ces outils de bois et de fer, j'en-« duirai le tout avec grand soin d'une couche d'argile légère, puis « d'une autre, et toujours ainsi jusqu'à ce que la *forme* ait la soli-« dité convenable, en réservant des entonnoirs, des jets et des « évents, en maintenant les parties délicates au moyen de petites « tiges de fer et de renforts d'argile. Quand cette forme sera bien « sèche, je mettrai la pièce au-dessus d'un feu très-doux, et, par « des trous réservés exprès, la cire coulera fondue ; lorsqu'il n'en

vignette, le boisseau dans lequel est la provision de charbon ; puis, par derrière, le moule d'une croix que le fondeur s'apprête à remplir. Comme aujourd'hui, le fondeur a la tête garnie d'un bonnet feutré dont la visière peut se rabattre sur ses yeux lorsqu'il coule les métaux.

« restera plus dans les formes, je placerai celles-ci au milieu de « braise que l'on allumera peu à peu et bien également. Cette « opération est très-délicate, car, faute de soin, on peut faire éclater « le moule. Je chaufferai ainsi successivement jusqu'à ce que la « forme blanchisse au feu; après quoi, l'en ayant retirée, je l'en- « duirai de nouveau d'argile, puis je la placerai dans une fosse avec « de la terre battue tout autour, en laissant les entonnoirs et les « évents libres. Alors je jetterai le métal en fusion dans le moule. « Lorsqu'il est refroidi, on casse la terre, et, par des trous laissés « exprès dans des parties cachées, on enlève les noyaux intérieurs. « Vous voyez ici, à travers la cire, les parties du noyau qui doivent « toucher la forme, afin que, la cire étant fondue, ce noyau ne « ballotte pas dans le moule. Ce sont ces parties adhérentes qui « produiront les issues par lesquelles le noyau sera enlevé à l'aide « de fers recourbés[1]. »

Maître Alain Le Grant ne voulut nous laisser prendre congé de lui qu'après nous avoir fait accepter à chacun une boucle de ceinture d'un joli travail. Il se faisait tard, et nous allâmes souper chez notre ami le huchier.

[1] Voy. Théophile. *Diversarum artium schedula. De thuribulo fusili*, lib. III, c. LX.

VIE PRIVÉE DE LA HAUTE BOURGEOISIE

Si, de nos jours, quelques industries nouvelles se sont élevées, s'il en est d'anciennes qui se soient perfectionnées, il en est plusieurs qui n'ont fait que décroître depuis le XVIe siècle. Les corps de métiers avaient l'inconvénient de maintenir la main-d'œuvre à un prix élevé, de composer une sorte de coalition permanente, exclusive, jalouse, et toujours en situation de faire la loi à l'acheteur; mais ces corps conservaient les traditions, repoussaient les incapacités ou les bras inhabiles. La main-d'œuvre, n'ayant pas de concurrence ruineuse à craindre, tenait à la bonne renommée qui faisait sa richesse et lui assurait le travail de chaque jour. Il faut bien reconnaître qu'en France nous ne savons pas profiter de la liberté avec la tempérance et la tenue qui peuvent seules en garantir la durée, et qu'une barrière n'est pas plutôt renversée que tout le monde veut passer en même temps, sous peine de tomber les uns sur les autres. Les industries affranchies de toute entrave par les principes de 1789 se sont bientôt livrées à une concurrence effrénée, à ce point que plusieurs ont cessé d'inspirer toute confiance et ont vu les demandes cesser peu à peu, surtout à l'étranger, à cause de l'infériorité de la fabrication. Aucun peuple ne sait faire d'aussi bonnes lois que nous, mais aucun peut-être ne sait moins s'y soumettre. Nos chefs d'industrie sont très-capables, nos ouvriers sont pleins d'intelligence; mais, dans le cours ordinaire des choses, maîtres et ouvriers se contentent d'*à peu près*. S'il s'agit d'une exposition industrielle, de paraître devant les autres nations, la plupart de nos fabricants pourront se trouver au premier rang, envoyer des produits incomparables

sous le rapport du goût et de l'exécution ; mais s'il s'agit de multiplier ces produits à l'infini, d'en exporter des milliers, ils seront la plupart défectueux, négligés, incomplets. Ce malheureux défaut, qui tient à notre caractère, nous a fermé des débouchés sur toute la surface du globe ; tandis que nos voisins les Anglais, inférieurs à nous sur bien des points, s'emparent des marchés par l'égalité de leurs produits. L'organisation des jurandes et maîtrises apportait un frein à cette déplorable habitude de fabriquer d'autant moins bien qu'on fabrique davantage. Nous avons tous éprouvé que l'on ne peut aujourd'hui prendre dans le commerce les objets qui demandent une exécution régulière et soignée, et que si nous voulons, par exemple, de bonnes serrures, il faut les faire faire exprès ; que si nous avons un appartement à meubler, nous devons commander chaque meuble et veiller à ce que son exécution soit irréprochable.

L'amour irréfléchi pour le luxe qui s'est répandu dans toutes les classes est venu encore augmenter chez nous cette disposition de l'industrie mobilière à donner son attention à l'apparence, au détriment du fond. Si bien que, pour aucun prix, l'on ne trouve, dans les ateliers, un meuble simple, mais irréprochable comme exécution ; s'il vous prend fantaisie d'en posséder un, il faut le faire faire. Il est vrai qu'aujourd'hui un chef de famille change cinq ou six fois son mobilier pendant le cours de sa vie, et qu'autrefois les mêmes meubles servaient à deux ou trois générations. Les meubles étaient de la famille, on les avait toujours vus, on s'y attachait, comme il est naturel de s'attacher à tout objet témoin des événements de la vie et des occupations de chaque jour. Sans être très profond observateur, chacun peut reconnaître qu'il s'établit entre les hommes et les objets qui les entourent, quand ces objets demeurent constamment sous leurs mains, certains rapports harmonieux qui, à notre avis, donnent aux habitations un caractère particulier, comme une âme.

Tout s'enchaîne et se tient dans la vie des hommes ; il serait illogique de demander aux familles du XIX[e] siècle une perpétuité dans leurs meubles qui n'existe plus dans les mœurs. Les familles se dispersent aujourd'hui à chaque génération, après chaque décès, et nous ne pouvons raisonnablement demander à un chef de famille de meubler *sa maison* pour un temps illimité, puisque, lui mort, sa maison sera démembrée. Mais telle est la force des traditions, malgré les lois, malgré les mœurs, que nous voyons cependant chaque jour des hommes graves oublier qu'ils sont, au XIX[e] siècle, à l'auberge

leur vie durant, et qu'après eux un voyageur inconnu habitera leur chambre.

Du XIII[e] au XVI[e] siècle, le luxe s'était singulièrement développé, non-seulement chez les nobles, mais aussi parmi la classe bourgeoise. Pendant les malheurs politiques des XIV[e] et XV[e] siècles même, il semble que dans les habitations des villes le mobilier devint plus riche et plus nombreux. A cette époque, la bourgeoisie profitait de l'affaiblissement de la noblesse et rivalisait de luxe avec elle dans ses maisons et sur ses habits. Elle ne se ruinait pas comme les gentilshommes à la guerre; elle vendait, achetait, prenait en gage, se plaignait fort, obtenait des priviléges, imposait des conditions usuraires aux seigneurs qui avaient besoin d'argent, et se moquait d'eux quand elle les voyait dénués de tout.

« Hommes d'onneur, chevalereux,
« Gentilz, sages, loyaulx et preus
« N'en savoient leur cuer abaisser
« De tousjours ses dons demander (au roi);
« Mais hommes bas, de néant venus,
« Qui vueulent le bas monter sus,
« N'ont honte de riens demander;
« Puys parle qui en vouldra parler,
« Car ils l'auront pour flatoyer,
« Ou pour la robe desplumer :
« Sy se riront des chevaliers
« Qui n'auront robes ne deniers,
« Qui ont porté pour le Roy douleur,
« Et sont prests de porter greigneur,
« Et de mourir com bon vassal
« Pour garder le Roy de tout mal.
« Les autres, par sainte Marie,
« Le serviront de flaterie
« Et de porter nouvelle guise;
« N'oncques leur pères n'eust la mise
« Que il peust payer la façon.
« Après vouldront faire maison
« De deux sales de lis tendus,
« D'argent vaisselle comme dus
« Vouldront-il avoir tost après,
« Et s'ils treuvent rentes assés
« Que veulent vendre gentilz hommes,
« Les achèteront ces prudommes.
« Le mondes est huy très puissans
« Quant des sy bas fait sitost grans;

« Car de vray vilain, chevalier :
« Ne de droit buzart, esprevier :
« Ne de toille, franc camelin :
« Ne de Goudale, sade vin,
« Souloient dire les anciens,
« Nou se pourroit faire pour riens.
« Se au prince failloit conseil querre
« Ou s'il survenoit une guerre,
« De quoy lui sauroyent ayder ?
« Ne le me vueilliez demander.
« . . . . [1]. »

Ailleurs, le Sarrasin reproche aux François les abus du temps :

« Vous avez une autre police
« Qui certes me samble trop nice,
« Qu'entre vous je voy ces truans
« Voulans contrefaire les grans :
« Se un grans portoit mantel en ver,
« Incontinent un vilain sers
« Aussy se prent en ver porter
« Pour les bien nobles ressembler.
« . . . . »

Puis, c'est le Juif qui demande à rentrer en France ; car les marchands, dit-il, se livrent, à l'abri de leur négoce, à une usure cent fois pire que la sienne. Jehan lui reproche de ne cultiver aucun art, de n'être ni laboureur ni marin :

« Pourquoi estes-vous venus cy ?

Le Juif répond :

« Loy de Dieu, Sire, je vous pry
« Que vous me vueilliez escouter :
« Je suy çà venus espyer,
« Par mandement de nos Juifz,
« Se nous pourrions estre remis
« Et retourner en ceste terre.
« Nous avons oy que tel guerre
« Y font les usuriers marchans
« Qu'ilz gaignent le tiers tous les ans :
« Sy font secrètement usure

[1] *L'apparition de Jehan de Meun*, par Honoré Bonet, prieur de Salon, XIVe siècle. Pub. par la Soc. des bibliop. franç. 1858.

« Tel qui passe toute mesure,
« Car il fauldra grand gage perdre
« Se cilz ne vient au jour por rembre ;
« Et qui gage bailler ne puet
« Il aura perles se il vuelt,
« Mais il fault qu'il les pleige bien,
« Autrement n'emportera rien.
« Les perles on ly monstrera,
« Mille francs les achètera :
« Il confessera cel achat,
« Mais il vendra de l'autre part
« Un marchant qui marchié fera,
« Et pour huit cens francs les aura
« Et sy sera mise journée
« Pour payer la somme nommée,
« Et s'il ne paye celluy jour
« Oncques ne fut tant mal séjour,
« Car il fault prendre autre terme
« Mais il fault bien l'interest rendre
« Tel que, se je disoye tot
« Vous orriez envis celluy mot.
« Pires usures oncques ne vy
« Qu'ils font aujourd'uy, je vous dy :
« Les courratiers font ce Lendit.
« . . . . »

Ces braves marchands des villes qui rançonnaient si bien les seigneurs et qui n'avaient nulle occasion de déployer un luxe ruineux à l'extérieur se meublaient richement, mettaient leur plaisir à avoir de bonnes maisons bien closes et bien garnies, de belle vaisselle, de bons vêtements ; et certainement il était, au XIVe siècle, plus d'un baron en France qui se fût trouvé heureux de posséder le mobilier, l'argenterie, les provisions de toiles, de drap et d'étoffes de tel gros bourgeois de la ville voisine. Les documents écrits qui nous restent de cette époque et qui donnent quelques détails sur la vie privée de la bourgeoisie sont tous empreints de cet amour du chez soi, qui indique toujours le bien-être intérieur, la vie régulière, l'aisance et ce luxe privé, égoïste, que nous appelons le *comfort*. Il est un livre fort curieux à lire lorsqu'on veut prendre une idée complète des habitudes de la riche bourgeoisie au XIVe siècle en France, c'est *le Ménagier de Paris*[1]. L'auteur de cet ouvrage entre dans tous

[1] *Le Ménagier de Paris, composé vers* 1393 *par un Parisien pour l'éducation de sa femme*. Pub. pour la prem. fois par la Soc. des bibliop. franç. 2 vol. 1857.

les détails de la vie privée ; il nous fait connaître que le luxe s'était répandu partout sous les règnes de Charles V et de Charles VI, et qu'alors, plus qu'aujourd'hui peut-être, la vie était embarrassée de ces soins infinis, de ces habitudes de bien-être, de ces menus détails, qui appartiennent à une société très-raffinée. Nous allons essayer de résumer les passages de ce traité qui se rapportent à notre sujet. Notre auteur recommande à sa femme de prendre soin de son mari, dans la crainte qu'il ne s'éloigne d'elle. Les hommes, dit-il, doivent s'occuper des affaires du dehors ; c'est aux femmes à avoir cure de la maison. Le mari ne craindra ni le froid, ni la pluie, ni la grêle, ni les mauvais gîtes, s'il sait au retour trouver ses aises, « être deschaux « à bon feu, être lavé des piés, avoir chausses et soulers frais, bien « peu (repu), bien abreuvé, bien servi, bien seignouri (traité en « maître), bien couchié en blans draps, et cueuvrechiefs blans, « bien couvert de bonnes fourrures...... » Trois choses, dit-il, « chassent le preudomme de son logis : c'est assavoir maison décou- « verte, cheminée fumeuse et femme rioteuse....... Gardez en yver « qu'il ait bon feu sans fumée, et entre vos mamelles bien couchié, « bien couvert, et illec l'ensorcellez. Et en esté gardez que en vostre « chambre ne en vostre lit n'ait nulles puces, ce que vous povez « faire en six manières, si comme j'ay oy dire..... » Plus loin, il recommande à sa femme de se garantir des cousins (cincenelles), au moyen de moustiquaires (cincenelliers), des mouches, en prenant certaines précautions encore en usage de nos jours [1]. L'auteur parle de chambres dont les fenêtres doivent être bien closes de « toile « cirée ou autre, ou de parchemin ou autre chose. » On pourrait croire, d'après ce passage, que les châssis de fenêtres des habitations bourgeoises, au XIV[e] siècle, n'étaient fermés que par de la toile cirée, du parchemin ou du papier huilé [2] ; mais cependant on employait depuis longtemps le verre à vitre, et on en trouve des traces nombreuses dans les constructions mêmes des XIV[e] et XV[e] siècles, et des représentations dans les peintures et les vignettes des manuscrits. Nous pensons que ces toiles cirées, parchemins, etc., s'appliquaient bien plutôt sur les volets dont on laissait une partie découpée à jour. Cette précaution était d'autant plus utile pour se garantir du froid, du soleil et des mouches, que les verres à vitres n'étaient alors, dans les habitations, que des *boudines*, c'est-à-dire de petits culots de verre circulaires réunis par un réseau de plomb. L'air devait passer

[1] T. I, art. VII, p. 169 et suiv.

[2] Voy. la note, t. I, p. 173. *Le Menagier*.

entre ces pièces de verre, et le soleil traversant ces lentilles eût été insupportable si on n'eût tempéré son éclat par des châssis tendus de toile ou de parchemin.

Plus loin [1], il est fait mention des soins donnés aux chevaux revenant de longues courses et aux chiens revenant de la chasse. Les chevaux sont déferrés et couchés (mis au bas) ; « ils sont emmiellés, « ils ont foing trié et avoine criblée.... Aux chiens qui viennent des « bois et de la chasse fait-l'en lictière devant leur maistre, et luy « même leur faict lictière blanche devant son feu ; l'en leur oint de « sain doulx leurs piés au feu, l'en leur fait souppes, et sont aisiés « par pitié de leur travail..... »

Les bourgeois des villes n'avaient pas autour d'eux les ressources que possédait le châtelain pour se faire servir ; ils n'avaient pas de paysans corvéables et étaient obligés de prendre des valets à gage. Dans le *Roman du roi Guillaume d'Angleterre* [2], le héros, fugitif, se voit forcé de se mettre en service chez un bourgeois, auquel il se présente sous le nom de Gui :

« Or me dit (le bourgeois), Gui, que sès-tu faire ?
« Saras-tu l'eue del puc traire [3],
« Et mes anguilles escorcier ?
« Saras-tu mes cevax torcier [4] ?
« Saras-tu mes oisiax larder ?
« Saras-tu ma maison garder ?
« Se tu le sès bien faire nete
« Et tu sès mener me carete,
« Dont deserviras-tu molt bien
« Çou que jou donrai del mien. »
« – Sire, fait Gui, je ne refus
« Tout çou à faire et encor plus ;
« Jà de faire vostre servisse
« Ne troverés en moi faintise. »
« En liu de garçon sert li rois
« Molt volentiers chiés le borgois,
« Ne ja par lui n'iert refusée
« Cose qui lui soit commandée. »

Un valet chez un bourgeois, au XIIIe siècle, remplissait ainsi l'office de cuisinier, de palefrenier, de cocher, de majordome, de

[1] T. I, p. 175.
[2] *Chron. anglo-normandes ; Recueil d'extraits et d'écrits relat. à l'hist. de Norm. et d'Anglet.* Pub. par Francisque Michel. T. III, p. 79.
[3] Tirer l'eau du puits.
[4] Panser mes chevaux.

portier, d'homme de peine. Il faut dire qu'alors les maisons de ces bourgeois étaient petites et qu'elles ne contenaient que deux ou trois pièces à chaque étage, simplement meublées. D'ailleurs, les bourgeois étaient tous ou fabricants ou négociants, et, comme tels, ils avaient un ou plusieurs apprentis qui demeuraient chargés d'une partie du service intérieur de la maison.

Les seigneurs féodaux résidant sur leurs terres pouvaient facilement faire faire tout le service grossier de l'intérieur du château avec un intendant [1] et des corvées; mais les bourgeois, dès que les habitudes de luxe se furent introduites chez eux, ne pouvant avoir un nombre considérable de valets, en louaient, suivant le besoin, pour certains services. Les serviteurs, dit l'auteur du *Ménagier* [2], « sont de trois manières. Les uns qui sont prins comme aides pour « certaine heure, à un besoing hastif, comme porteurs à l'enfeutreure [3], brouetiers (voy. fig. 8) [4], lieurs de fardeaulx et les semblables; ou pour un jour ou deux, une sepmaine ou une saison, « en un cas nécessaire ou pénible ou de fort labour (travail), comme « soieurs, faucheurs, bateurs en granche ou vendengeurs, bottiers, « fouleurs, tonneliers et les semblables. Les autres à temps pour « un certain mistère (ministère), comme cousturiers, fourreurs, « boulengiers, bouchiers, cordonniers et les semblables qui œuvrent à la pièce ou à la tâche pour certain œuvre. Et les autres « sont pris pour estre serviteurs domestiques pour servir à l'année

[1] Au XIIIe siècle, nous voyons apparaître déjà cet intendant, dont les fonctions sont définies dans le *Lai d'Ignaurès* :

« Il vint por mi une autre rue
« Avoec lui avoit un *aufage*
« Ki li faisoit tout son message :
« Icil li assembloit sa rente.
« La dame Ki fu en atente
« Avoit le postic (la porte) entr'ouvert.
« Li bers i entre tout en apert ;
« (Ains k'il en isse aura anui)
« La dame vint encontre lui ;
« Son message à l'ostel renvoie,
« Il n'a cure ke il le voie. »

Ce nom d'*aufage*, pour intendant, n'est pas ordinaire, et nous ne l'avons vu employé que dans ce petit poëme.

[2] T. II, p. 53.

[3] Porteurs munis d'un bourrelet feutré ou d'un coussin pour placer sur la tête ou les épaules et faciliter ainsi le port de la charge, comme le font encore nos porte-faix.

[4] Ms. *Vita et Passio S. Dyonysii Areopagi*. Bib. imp., f. latin, nº 5286.

« et demourer à l'ostel. Et de tous les dessusdis aucun n'est qui « voulentiers ne quière besongne et maistre. » Pour les premiers, continue l'auteur, que l'on prend pour tous les travaux de peine, les transports, etc., ils sont « communément ennuyeux », grossiers,

8







arrogants, prêts à dire des injures lorsqu'il s'agit de les payer : aussi faut-il faire, avec eux, prix d'avance ; quant aux seconds, il est bon de régler clairement et souvent leur compte pour éviter toute discussion. Mais pour les serviteurs à gage, notre auteur veut qu'on s'informe de leurs précédents, « de quel pays et gens ils « sont », pourquoi ils ont quitté leurs premiers maîtres. Il entend qu'on doit tenir un livret de leur entrée, du lieu de naissance de leurs parents, de leurs répondants. « Et nonobstant tout, aiez en

« le temps lui manque absolument pour les étudier dans le « passé et hors de notre pays. Or le droit public, si l'on veut « qu'il se résolve en une sorte de Code général des droits et « des devoirs du citoyen, doit être considéré, non pas comme « un simple point de départ, comme une terre étrangère où « l'on ne stationne un instant que pour s'en éloigner bien « vite, mais comme un fonds riche qu'il faut habiter et ex- « ploiter, et ce n'est qu'à la condition d'être largement « éclairé par l'histoire et par la comparaison que cet ensei- « gnement peut nous donner tous ses fruits, c'est-à-dire, « après nous avoir fait connaître les principes essentiels sur « lesquels notre société repose, nous permettre d'en dis- « cerner les raisons d'être et de formuler des conclusions « sur leur valeur morale et sur les progrès possibles. Quant « à l'histoire des sources du droit, sans nul doute elle est ex- « posée dans le cours d'histoire du droit; mais ce cours, il « ne faut pas l'oublier, est réservé au doctorat: il vient donc « tard et n'est suivi que par un petit nombre. Or, si c'est « une vérité générale qu'il n'y a pas de législation pleine- « ment intelligible sans la connaissance du mécanisme qui « lui a donné la forme et la vie, comment veut-on que les « élèves de licence ignorant quelle a été dans le passé la « constitution de ce mécanisme et quelles variations il a « subies, suivent leurs divers professeurs dans les excursions « que l'explication des lois actuelles les oblige à multiplier « à travers le droit interne des époques antérieures? Cela est « tellement vrai que l'usage général des professeurs est de « placer au début de leur cours une introduction relative « aux sources et à la formation de la portion spéciale du « droit qu'ils sont chargés d'enseigner. Leur tâche serait « donc désormais simplifiée, l'histoire des sources du droit « n'étant qu'une introduction à tous les autres enseigne- « ments, mais une introduction faite avec une ampleur et un « ensemble qu'aucune spécialité ne comporte.

« *Création d'un cours d'économie politique.* — La sous-com- « mission n'a pas hésité à reconnaître que l'économie poli- « tique doit être enseignée dans toutes nos Facultés. Mais « elle s'est demandé s'il fallait la ranger parmi les matières « du doctorat ou parmi celles de la licence. Deux motifs l'ont « décidée en ce dernier sens. D'abord les notions économi-

« chandelle, et les aiez fait introduire (instruire) sagement de « l'estaindre à la bouche ou à la main avant qu'ils entrent en leur « lit, et non mie à la chemise [1]. » Il recommande à la maîtresse de faire coucher ses chambrières de quinze à vingt ans « pour ce que « en tel aage elles sont sottes et n'ont guère veu du siècle » près d'elle, en la garde-robe ou en chambre qui n'ait ni lucarne ni fenêtre basse. Cette instruction se termine par ces mots : « ... Si « est que se l'un de vos serviteurs chiet en maladie, toutes choses « communes mises arriere, vous mesmes pensez de luy très amou- « reusement et charitablement, et le revisetez et pensez de luy ou « d'elle très curieusement en avançant sa garison, et ainsi aurez « acompli cet article. »

Ces extraits font assez voir qu'à la fin du XIV[e] siècle la vie intérieure de la riche bourgeoisie ne différait guère de celle de la noblesse; mais si nous parcourons les parties de ce curieux livre qui traitent de la table, on sera surpris du luxe et des raffinements qui s'étaient introduits dans la manière de recevoir les hôtes et dans tout ce qui tenait à l'existence matérielle. Cependant les maisons habitées par la haute bourgeoisie, les gens de robe, ne contenaient pas de salles assez vastes pour permettre de recevoir un très-grand nombre de convives. A l'occasion de certaines fêtes de famille, comme les noces par exemple, on louait la salle meublée de quelque hôtel seigneurial. Nous trouvons la trace de cet usage dans le *Ménagier* [2]..... « Sur quoy est assavoir que l'ostel de Beauvais [3] « cousta à Jehan du Chesne quatre francs; tables, trestaulx, fourmes « *et similia*, cinq francs; et la chappellerie luy cousta quinze « francs [4]. » Le personnel loué en pareil cas était considérable. Il faut, dit l'auteur du *Ménagier* : 1° trouver un clerc ou un valet qui se chargera d'acheter « erbe vert, violette, chapeaulx, lait, fro- « mages, œufs, busche, charbon, sel, cuves et cuviers tant pour

[1] On se couchait nu ; il paraîtrait que les domestiques avaient l'habitude d'éteindre leur chandelle en jetant leur chemise dessus.

[2] T. II, p. 116.

[3] L'hôtel de l'évêque de Beauvais.

[4] *La chappellerie*, c'est-à-dire l'acquisition des couronnes ou chapels de fleurs que l'on donnait aux convives.

« Totes estoient desfublées,
« Ensi sans moelekins (coiffes) estoient,
« Mais capeäus de roses avoient
« En lor chiés mis, et d'aiglentier,
« Por le plus doucement flairier. »

Le Lai du Trot, XIII[e] s.

exacte de l'économie politique est moins nécessaire pour appliquer le droit que pour « en apprécier la valeur scien-« tifique et marquer les améliorations dont il a besoin. » (Rapport de 1872, p. 600.) Sur ce second point, la conférence du 3 août donna gain de cause à la troisième sous-commission.

En résumé donc, et conformément aux conclusions admises dans la conférence, deux propositions étaient soumises à la Commission : 1° création d'un cours d'introduction à l'étude du droit, comprenant *les principes du droit naturel, la classification et l'histoire abrégée du droit et les éléments de l'organisation des pouvoirs publics ;* 2° création d'un cours d'économie politique.

Ces deux propositions ont été acceptées sans aucune discussion. Il n'y avait pas non plus d'hésitation possible sur la place à donner aux deux nouveaux cours. Il fallait les comprendre dans le programme de la première année, et à cet égard la Commission ne pouvait que se référer aux motifs ainsi exposés au nom de la troisième sous-commission :

« Destinés par leur objet même à servir de complément « aux études philosophiques et d'introduction aux études « juridiques proprement dites; plus attrayants peut-être « que ces dernières, parce qu'ils développent des idées plus « générales ; à coup sûr moins fatigants, car ils n'exigent ni « la même application aux détails ni la même finesse de rai-« sonnement; en un mot, dépaysant moins le jeune homme « qui n'a encore vécu que dans le monde des lettres, ils ap-« partiennent naturellement à la première année. N'est-ce « pas, d'ailleurs, à son début que l'étudiant remplit le mieux « les conditions nécessaires pour suivre de tels cours avec ce « mélange de curiosité et de docilité qui seul rend l'ensei-« gnement profitable? Il est à l'âge où la soif des idées gé-« nérales s'allume, où les erreurs n'ont pas eu le temps d'oc-« cuper et de fausser l'intelligence, et où l'on n'a pas encore « la prétention de posséder des sciences dont on connaît à « peine le nom et dont on ignore absolument la langue. Il ne « faut donc pas attendre que le temps ait refroidi sa curio-« sité, ni surtout que des lectures malsaines ou mal com-« prises lui aient ôté le désir d'apprendre en lui persuadant « qu'il n'en a plus besoin. » (Rapport de 1872, p. 607 et 608.)

« de la vaisselle d'estain : c'est assavoir dix douzaines d'escuelles, « six douzaines de petits plas, deux douzaines et demie de grans « plas, huit quartes, deux douzaines de pintes, deux pos à « aumosne [1]. Et l'autre escuier de cuisine ou son aide ira avecques « le queux vers le bouchier, vers le poulaillier, l'espicier, etc., « marchander, choisir et faire apporter, et paier portages; et « auront une huche fermant à clef où seront les espices, etc., et « tout distribueront par raison et mesure. Et après ce, eulx ou « leurs aides retrairont et mettront en garde le surplus en corbeil- « lons et corbeilles, en huche fermant pour eschever le gast et « excès des mesnies; 7° deux autres escuiers convient pour le dres- « souer de sâle, qui livreront cuilliers et les recouvreront; livre- « ront hanaps, et verseront tel vin comme chascun leur demandera « pour ceulx qui seront à table, et recouvreront la vaisselle; « 8° deux autres escuiers pour l'eschançonnerie, lesquels livreront « bon vin pour porter au dressouer, aux tables et ailleurs ; et auront « un valet qui traiera le vin; 9° deux plus honnestes et mieulx « savans, qui compaigneront toujours le marié et avec luy yront « devant les mets; 10° deux maistres d'ostel pour faire lever et « ordener l'assiette des personnes, un asséeur et deux serviteurs « pour chascune table, qui serviront et desserviront; getteront le « relief ès corbeilles, les sausses et brouets ès seilles ou cuviers, et « retrairont et apporteront la desserte des mets aux escuiers de « cuisine ou autres qui seront ordonnés à la sauver, et ne porteront « rien ailleurs. L'office du maistre d'ostel est de pourveoir des « salières pour la grant table; hanaps, quatre douzaines; gobelets « couvers dorés, quatre; aiguières, six; cuilliers d'argent, quatre « douzaines; quartes d'argent, quatre; pos à aumosne, deux; « dragouers, deux. — Une chappelière qui livrera chappeaulx le « jour du regard [2] et le jour des nopces. L'office des femmes est de « faire provision de tapisseries, de ordonner à les tendre, et par « espécial, la chambre parer et le lit qui sera benoist (béni)

[1] Vases destinés à recevoir les reliefs que chaque convive voulait faire remettre aux pauvres. « Et après luy (le panetier) va le somellier qui porte en ses bras la nef d'ar- « gent qui sert aux ausmones, et dedans icelle nef d'argent sont les trenchoirs d'argent « et la petite sallière, et une autre petite nef, ensemble le baston d'argent et licorne, « dont on faict l'espreuve en la viande du prince..... » (*Estat de la maison de Charles le Hardy*; Olivier de la Marche.) Chez les grands, au lieu de reliefs du festin, on déposait des pièces de monnaie pour les pauvres, dans la grande nef d'argent, à la fin du repas.

[2] Repas de noce rendu par les parents des mariés.

« par la voie de la presse. » (Rapport de 1872, p. 605 et 606.)

Quant au droit administratif, la troisième sous-commission acceptait le maintien de l'état de choses actuel. Le Rapport de 1872 s'exprime ainsi : « On a dit, et cette critique n'a pas « été sans écho dans la sous-commission, que l'enseignement « du droit administratif est à l'étroit dans les limites d'une « seule année, et qu'il serait nécessaire d'en doubler la du- « rée. Mais ce vœu a paru d'autant moins acceptable que, « d'une part, la création d'un cours de droit public allégera « désormais la tâche du professeur de droit administratif, et « que, d'autre part, son enseignement doit être complété, « dans les vues de la sous-commission, par un cours de lé- « gislation financière, institué, il est vrai, pour le doctorat, « mais ouvert à tous. La sous-commission pense d'ailleurs « qu'il n'est pas nécessaire d'épuiser toutes les matières; il « suffit que les principes soient bien exposés, et l'élève qui « les possède sera en mesure d'étudier plus tard par lui- « même beaucoup de détails qui, pour le moment, surchar- « geraient sa mémoire au détriment d'autres études. » (P. 607.)

Ces questions, faute de temps, ne purent être abordées dans la conférence du 3 août. Reprises par la Commission, elles furent résolues en ce sens que le droit criminel et le droit administratif offrent l'un et l'autre assez d'importance pour occuper une durée de deux ans; en conséquence, il fut décidé que désormais l'enseignement du droit criminel se prolongerait pendant toute la troisième année, et que celui du droit administratif commencerait dès la seconde année.

Quant au droit criminel, cette innovation a été justifiée par deux motifs que la troisième sous-commission n'avait pas assez précisés : c'est d'abord que, les jeunes avocats débutant ordinairement devant les tribunaux de répression, la connaissance du droit criminel leur est d'une nécessité plus immédiate que celle du droit civil lui-même; c'est, en second lieu, que l'ignorance de la procédure criminelle présente un grave danger pour tout le monde, lorsqu'elle se rencontre chez de jeunes substituts exposés, cela se voit tous les jours, à être placés temporairement à la tête d'un parquet.

« commencié à tranchier, la dame entortille ses clefs ès franges de « la fin de la nappe, et quant elle sceut qu'elles y furent bien entor- « tillées, elle se liève à un coup et fait un grant pas arrière, ainsi « comme se elle eust chancelé en se levant; si tire la nappe, et « escuelles plaines de brouet, et hanaps pleins de vin, et sausses « versent et espandent tout quanque il y avoit sur la table. Quant « le seigneur vit ce, si ot honte et fut moult courroucié, et luy « remembra (se ressouvint) des choses précédens. Aussitost la dame « osta ses clefs qui estoient entortillées en la nappe. Dame, fit le « seigneur, mal avez exploictié! — Sire, fait la dame, je n'en puis « mais, je aloie querre vos cousteaulx à tranchier qui n'estoient « mie sur la table, si m'en pesoit. — Dame, fit le seigneur, or nous « apportez autres nappes. La dame fit apporter autres nappes, et « autres mès recommencent à venir..... [1] »

[1] *Le Ménagier*. Hist. de la Romaine, t. I, p, 158 et suiv.



CONCLUSION

Lorsque l'empire romain tomba en Occident sous l'épée des barbares, ceux-ci trouvèrent chez les populations conquises, et particulièrement dans les Gaules, les habitudes de luxe qui s'étaient développées sous les derniers empereurs. En s'appropriant le territoire, les propriétés publiques et privées, ces barbares cherchèrent bientôt à ressembler aux vaincus ; ils voulurent avoir des demeures abondamment pourvues de ce qui constitue le bien-être et le luxe. Mais en détruisant les sources de la richesse publique, les arts et le commerce, ils furent réduits à se servir longtemps des débris ramassés dans les villes et les campagnes ; le mobilier de leurs palais dut être ce qu'étaient ces palais eux-mêmes : un amas désordonné, produit du pillage et de la ruine. L'industrie, en Occident, fut anéantie à ce point que les Mérovingiens, et après eux les princes de la race carlovingienne, durent longtemps recevoir de l'Orient les meubles précieux, les étoffes et tous les objets de luxe dont ils voulaient s'entourer. Sous Justinien déjà, des fabriques de soieries s'établirent à Byzance, à Athènes, à Thèbes et à Corinthe. L'Occident acheta ces étoffes précieuses dans ces centres de fabrication, et aussi en Égypte, grand entrepôt des soieries de l'Asie, qui furent longtemps apportées par les marchands arabes trafiquant avec la Perse, l'Inde et même la Chine[1]. Plus tard les relations

[1] Voy. la *Relat. de deux voyag. arabes au IXe siècle*, trad. par Renaudot. — *Hist. du commerce entre le Levant et l'Europe*. Depping, 1830.

hautement du contraire. Néanmoins, la légère réduction que l'on propose de faire subir à cet enseignement n'a pas paru dangereuse ; elle était, au surplus, commandée par la nécessité une fois reconnue de développer l'étude du droit administratif.

De la méthode à suivre dans l'enseignement du Code civil. — D'après la loi du 22 ventôse an VII (art. 1er), le droit civil français devait être enseigné *dans l'ordre établi par le Code civil.* C'était ôter aux professeurs le choix de leur plan et de leur méthode. C'était presque les condamner à l'exégèse pure et simple. Aussi, en 1839, la Faculté de Paris, faisant droit aux réclamations de quelques-uns de ses membres, les autorisa-t-elle à suivre l'ordre qui leur paraîtrait le plus convenable. Mais en 1843, par un arrêté du 22 septembre, le Conseil royal de l'instruction publique régla obligatoirement la distribution des matières entre les trois années, telle qu'elle existe encore aujourd'hui. De cette réglementation il résulte que si le professeur est libre d'ordonner comme il l'entend les matières de chaque année, il n'est pas libre dans la construction de son plan général et ne peut pas avoir une méthode absolument sienne. La seconde sous-commission s'est vivement élevée contre ce système et a proposé de le remplacer comme il suit :

« Le programme actuel fait une division matérielle du « Code civil en trois parts approximativement égales, dont « une pour chaque année. Or, si c'est là un procédé est-ce « aussi une méthode? S'il est bon que le professeur soit fixé « sur ce qu'il doit enseigner et l'élève sur ce qu'il a à ap- « prendre, est-ce que la contrainte qu'on leur impose n'a « pas pour résultat de gêner l'un, d'ôter le jour à l'autre? « Dès les premières pages et même dès les premiers articles « du Code, on se heurte aux plus graves difficultés, on ren- « contre les matières les plus complexes, telles que la con- « dition civile des étrangers en France, l'incapacité des « femmes mariées, etc. Dès le début donc, et à chaque in- « stant, le professeur de première année, qui explique des « matières sur lesquelles il ne reviendra pas, est obligé, pour « être complet, d'anticiper sur d'autres matières non encore « expliquées; et l'étudiant, entendant parler une langue « qu'il ne connaît pas, le suit avec peine, souvent se rebute.

romaines occidentales. Depuis l'époque de l'invasion des barbares jusqu'à Charlemagne, l'architecture n'est plus un art, par le fait : c'est une imitation grossière ou plutôt un pillage des arts du Bas-Empire en Occident ; mais les types subsistaient et pouvaient encore servir de modèles. Il n'en est pas de même du mobilier antique, qui dut être promptement détruit, sa fabrication exigeant des ouvriers habiles, instruits par des traditions non interrompues, était tombée dans l'oubli. L'introduction d'un grand nombre de manuscrits byzantins, d'étoffes et d'objets fabriqués en Orient, fut le point de départ des nouveaux artisans occidentaux, qui s'efforcèrent, non sans succès, de reproduire ces types d'un art très-avancé, assez mal connu chez nous encore aujourd'hui, malgré les nombreux documents que nous avons entre les mains. C'est surtout dans les contrées formant le centre du gouvernement impérial de Charlemagne que l'on voit combien la renaissance byzantine des VIIIe et IXe siècles fut complète, et combien elle laissa des traces profondes et durables. Le manuscrit d'Herrade de Landsberg, souvent cité par nous [1] et qui date du XIIe siècle, nous laisse voir encore, dans ce qui touche au mobilier et aux étoffes, l'influence très-prononcée des manuscrits antérieurs de l'école byzantine. Les quelques débris de meubles carlovingiens qui existent sur les bords du Rhin sont également empreints des arts industriels de l'empire d'Orient. Mais les manuscrits grecs des VIe, VIIe, VIIIe et IXe siècles, bien qu'ils soient nombreux, particulièrement dans la Bibliothèque impériale, sont peu connus par les gens qui s'occupent d'art, ainsi que nous le disions tout à l'heure ; cependant c'est en examinant leurs précieux feuillets que l'on peut se former une idée de ce qu'était l'art byzantin : c'était un art très-puissant, beaucoup plus fort et vivace que ne l'était l'art romain sous les derniers empereurs de Rome. L'art romain s'était évidemment retrempé en s'établissant à Byzance, et quand on compare les manuscrits grecs des VIIe et VIIIe siècles avec les derniers débris des arts romains sous Constantin en Italie, on constate mieux qu'un progrès : on reconnaît une véritable renaissance, pleine de jeunesse et d'avenir, une verdeur sauvage, plutôt que la décrépitude des derniers artistes de Rome. Ces éléments, importés chez des nations barbares, devaient être beaucoup plus fertiles que ne l'eussent été les traditions affaiblies de l'art romain occidental. Aussi la renaissance carlovingienne a cela de particulier qu'étant le résultat d'une importation étrangère,

[1] Bib. de Strasbourg.

arrêtée. Il lui a paru, en effet, qu'une méthode quelconque ne vaut que par l'usage qu'on en fait et par les résultats qu'on en tire, et que, pour enseigner d'une manière véritablement fructueuse, il faut que le professeur déroule les diverses matières du programme selon l'enchaînement qu'elles ont dans son propre esprit. La méthode proposée par la seconde sous-commission peut, quoique supérieure au point de vue scientifique, ne pas convenir à toutes les intelligences, et réciproquement, s'il arrive que la division actuelle des matières s'accommode aux vues personnelles du professeur, pourquoi ne donnerait-elle pas alors d'excellents résultats? Cette division n'est mauvaise que parce qu'on l'impose; rendue obligatoire, la méthode de la seconde sous-commission serait mauvaise aussi. Contre la liberté laissée au professeur, une seule objection s'élève : elle créera, dit-on, des difficultés, en ce qui concerne les examens, parce que les interrogateurs, autres que le professeur lui-même, ne sauront pas exactemeut quelles ont été les matièrès enseignées dans le cours de l'année. Mais il est facile de lever l'objection en imposant à chaque professeur l'obligation de donner d'avance son programme. Cela admis, la liberté n'aura que des avantages : chaque professeur étant plus à l'aise, son enseignement gagnera en originalité; soit qu'on compare entre eux les cours d'une même Faculté ou ceux des diverses Facultés, on les trouvera moins uniformes, et cette variété, que le système actuel ne comporte pas au même degré, aura pour conséquence de développer chez les élèves une heureuse curiosité et de former en eux ce sens critique qui résulte de l'habitude de comparer et de juger par soi-même.

La question de méthode qui vient d'être examinée à propos de l'enseignement de notre droit civil, aurait pu l'être aussi à propos du droit romain et des autres enseignements dont la durée occupe deux années. Si elle ne l'a pas été, cela tient à ce qu'elle comportait évidemment la même solution, ainsi que cela résulte d'une observation faite dans le cours de la discussion.

particulier beaucoup mieux caractérisé qu'en Italie, qu'en Allemagne et en Angleterre. Les corps de métier réglementés à cette époque indiquent, d'ailleurs, une industrie locale, avancée, indépendante, possédant ses procédés et son goût propre. Aussi voit-on alors les autres contrées envoyer des artistes et des artisans étudier à Paris, centre de l'unité des arts pendant les XIIIe et XIVe siècles. Jusqu'à la fin du XIIe siècle, on ne peut dire qu'il y ait un mobilier français; il n'en est plus ainsi au XIIIe. Alors les artisans procèdent méthodiquement dans leur fabrication, tout comme les maîtres des œuvres d'architecture dans la construction; le mobilier suit une mode locale, il se transforme chez lui sans subir d'influences étrangères. Certaines villes sont renommées pour leurs tissus, pour les ouvrages de métal fondu ou repoussé. Les fabricants emploient de préférence les matières premières provenant du sol. Le bois, et le bois de chêne particulièrement, sculpté, peint ou doré, remplace ces ouvrages de marqueterie en faveur en Orient et même en Italie. Le fer forgé remplace le bronze coulé. Les étoffes de laine couvrent les murs et les pavés. L'ivoire, l'ébène, l'or et l'argent, les verroteries ne sont employés que pour de petits meubles très-portatifs, mais ne trouvent plus guère leur emploi pour les meubles d'un usage ordinaire. La main-d'œuvre, enfin, l'emporte sur la valeur de la matière employée, ce qui est le signe d'un art qui n'a plus rien de barbare, chez qui le goût s'est développé. La ligne de démarcation entre les arts industriels empruntés à l'Orient et ceux qui s'élèvent chez nous au XIIIe siècle est facile à tracer. Jusque vers le milieu du XIIe siècle, l'ornementation sculptée ou peinte est toute conventionnelle; on reconnaît parfaitement qu'elle subit une influence dont elle ne se rend pas compte; elle ne consiste même souvent qu'en un travail mécanique dans lequel la main, guidée par des traditions, suit certaines lois importées; tandis qu'à dater de la fin du XIIe siècle, dans l'architecture comme dans les meubles, la décoration peinte ou sculptée commence à rechercher l'imitation des végétaux de la contrée; plus tard elle arrive même à pousser cette imitation jusqu'au réalisme. Alors les dernières traces des arts byzantins sont complétement effacées et l'art industriel nous appartient : car si, dans l'ornementation, l'imitation des végétaux et animaux se fait sentir, dans la composition des meubles les traditions font place à l'observation des besoins auxquels il faut satisfaire et des propriétés particulières à la matière employée. C'est le *rationalisme* substitué à la tradition.

---

conformément aux vues de la troisième sous-commission, el
avait déjà classée dans les matières à exiger pour la licenc
Restaient donc en tout sept cours spéciaux.

Sur les quatre premiers, le Rapport de 1872 s'exprima
ainsi au nom de la seconde sous-commission :

« L'enseignement spécial du doctorat, tel qu'il est org
« nisé aujourd'hui dans la moins incomplète de nos Facu
« tés, dans celle de Paris, comprend les Pandectes, le dro
« des gens, l'histoire du droit romain et du droit françai
« le droit coutumier. La sous-commission demande que c
« quatre enseignements soient maintenus partout où ils exi
« tent et créés partout où ils n'existent pas. Seulement l'ét
« de choses actuel lui a paru comporter la nécessité de tro
« modifications : 1° Tandis que les Pandectes ne sont ens
« gnées aujourd'hui que dans une conférence gratuite qu'c
« abandonne à un agrégé ou dont on surcharge un profe
« seur de droit romain, la sous-commission pense qu'ell
« doivent faire l'objet d'un véritable cours et qu'elles exige
« la création d'une chaire spéciale. D'une part, en effet,
« nom même de conférence tend à rabaisser l'importan
« de cet enseignement; d'autre part, il offre assez de dif
« cultés et exige assez de travail pour n'être pas le simp
« accessoire d'autres occupations. Au surplus, la créati
« de cette chaire, qui existait autrefois à la Faculté de Pari
« serait une résurrection plutôt qu'une innovation. 2° l
« cours d'histoire du droit serait mieux intitulé *cours d'h*
« *toire externe* du droit, attendu que les développements r
« latifs à l'histoire interne trouvent leur place régulière da
« les autres cours, où ils fournissent à chaque matière s
« introduction naturelle. 3° Le cours de droit coutumie
« élargissant son objet, devrait être intitulé *cours de dr*
« *coutumier et canonique*. Si, en effet, nos anciennes cout
« mes françaises ne sont enseignées que comme source
« notre droit actuel, pourquoi négliger absolument le dr
« canonique qui, lui aussi, compte parmi les sources
« notre droit ? » (P. 598 et 599.)

Ces idées n'étaient pas toutes partagées par la troisièn
sous-commission. Elle avait bien admis l'enseignement
droit des gens et de l'histoire du droit, faisant remarqu
qu'en ce qui concerne ces deux cours, « il ne s'agit que

d'Henri Étienne : « .....Et toutesfois c'est aujourd'huy plus grant
« honneur d'avoir esté en telle escole (à Rome), que ce n'estoit
« anciennement d'avoir esté en celle d'Athènes, remplie de tant et
« de si grands philosophes ; voire tant plus un François sera roma-
« nizé, ou italianizé, tant plus tost il sera avancé par les grands
« seigneurs, comme ayant très bien estudié, et pour ceste raison es-
« tant homme de service, par le moyen de ceste messinge de deux
« naturels : comme si un François de soy-mesme ne pouvoit estre
« assez meschant pour estre employé en leurs bonnes affaires. »

Si la noblesse et la haute bourgeoisie vivaient dans des demeures bien pourvues de tout le nécessaire et même du superflu, les petits marchands, les artisans, et surtout les paysans, n'avaient qu'une existence fort précaire. Dans les villes, le menu peuple habitait des chambres louées dans lesquelles s'entassait une famille entière. Le même lit recevait le père, la mère et les enfants ; ou bien, dans un angle de l'unique pièce qui servait de chambre à coucher, de cuisine et de salle, des cases superposées, comme des tiroirs, recevaient les membres de toute une famille, depuis l'aïeul jusqu'au petit-fils ; de grands volets glissant sur galets fermaient ces lits posés les uns sur les autres. On peut se figurer ce que devaient être ces intérieurs, souvent exigus, donnant sur des rues étroites, dans lesquelles le soleil ne pénétrait jamais, et traversées par un ruisseau puant recouvert de planches ou de dalles disjointes. La peste, inconnue de nos jours dans les villes de l'Europe, faisait invasion parfois au milieu de ces demeures et enlevait en quelques jours un cinquième de la population. Les écoliers et les ouvriers qui ne demeuraient pas chez les patrons couchaient dans des maisons garnies, sur la paille ou sur des grabats fourmillant d'insectes. On peut encore prendre une idée de ce qu'étaient ces habitations, si l'on parcourt certains quartiers de Paris, comme le faubourg Saint-Marceau, les alentours de Sainte-Geneviève, la Cité, et quelques-unes de ces rues, heureusement devenues rares, qui se croisaient en tous sens dans le centre de Paris il y a quelques années. Nous avons vu encore, dans les rues des Gravilliers, des Ménétriers, Simon-le Franc, de la Grande-Truanderie, du Grand-Hurleur, du Mouton, etc., des maisons n'ayant que deux fenêtres de façade sur la voie, habitées par des familles nombreuses du rez-de-chaussée au cinquième étage, et dont tout le mobilier consistait en un lit, deux chaises, une table et un coffre, ne possédant qu'un escalier étroit, sombre, couvert de boue et d'ordures. Beaucoup de ménages n'avaient même pas une cheminée pour faire cuire leurs aliments et devaient

et c'est de quoi pourtant tout docteur doit être capable. Subsidiairement, on a ajouté que le cours de droit romain devant, dans la seconde année, perdre une leçon par semaine, il y avait là un motif de plus pour maintenir ou généraliser l'enseignement des Pandectes.

Reste à justifier l'introduction des trois autres enseignements spéciaux.

Le droit constitutionnel et le droit commercial comparé ont été admis sans difficulté. Sur le droit constitutionnel, on a fait remarquer que son utilité était depuis longtemps reconnue; qu'il possédait jadis une chaire à la Faculté de Paris, où il avait été enseigné avec le plus grand éclat, et que si plus tard on avait jugé à propos de le supprimer, c'était sous l'empire d'étroites et mesquines préoccupations politiques. Il faisait ombrage à un pouvoir qui redoutait la comparaison et la critique.

« Quant au droit commercial comparé, disait le Rapport « de 1872, il a paru doublement nécessaire : d'abord l'im« portance toujours croissante du commerce extérieur exige « que nous connaissions certaines lois commerciales étran« gères dont nous pouvons facilement avoir à invoquer ou à « subir l'application; en second lieu, s'il est vrai que les lois « commerciales, fondées sur des besoins qui à une époque « donnée se retrouvent à peu près partout, sont aussi celles « qu'un peuple emprunte le plus aisément à un autre sans « forcer ni altérer son propre génie, n'est-il pas de toute « évidence que, pour combler les lacunes ou corriger les « vices de notre législation commerciale, nous n'avons rien « de mieux à faire que d'étudier celle des pays dont la civi« lisation ressemble à la nôtre? » (P. 600.)

Le droit financier a rencontré plus de résistance. Ses adversaires craignaient que sous ce nom on ne voulût créer un enseignement professionnel et technique, ayant pour destination spéciale de préparer des candidats aux carrières administratives. Ses défenseurs ont reconnu qu'un enseignement ainsi conçu ne serait pas à sa place dans une Faculté de droit. Pour faire triompher leurs vues, ils se sont référés aux explications ainsi présentées dans le Rapport de 1872 :

« L'utilité d'un cours de droit financier a paru incontestable, « surtout dans un pays où l'ignorance des questions finan-

« cières est générale et où pourtant la vie publique est ou-
« verte à tous. Outre un exposé complet de l'histoire et de
« la théorie des impôts, ce cours donnerait des notions ap-
« profondies sur les budgets de l'État, des départements et
« des communes; plaçant les charges en regard des ressour-
« ces, il raconterait l'histoire de notre dette publique et de
« nos emprunts. Il étudierait l'administration du trésor, la
« liquidation et l'ordonnancement des dépenses publiques,
« l'inspection des finances, la Cour des comptes, la caisse
« des dépôts et consignations, les caisses d'épargne, la ban-
« que de France. Éclairé par de fréquentes comparaisons
« avec les institutions étrangères et dominé par de saines
« idées économiques, un tel enseignement ne pourrait man-
« quer de plaire aux esprits élevés, et à coup sûr il multi-
« plierait les hommes capables de gérer à un degré quelcon-
« que les intérêts du pays. » (P. 601.)

Les cours spéciaux une fois déterminés, il fallait se fixer sur ceux que l'on voulait rendre obligatoires. Ont été déclarés tels, à l'unanimité, le cours de Pandectes; à la majorité, les cours de droit des gens et de droit constitutionnel. Les quatre autres cours ont été, à la majorité, déclarés facultatifs. Mais voici comment ce caractère facultatif a été entendu : la Commission n'a pas voulu qu'aucun étudiant pût se dispenser absolument de suivre ces quatre cours. Prenant en considération l'affinité plus ou moins grande de leurs objets, elle les a répartis en deux groupes jusqu'à un certain point similaires : d'une part, l'histoire externe du droit et les droits coutumier et canonique; d'autre part, le droit commercial comparé et le droit financier. Puis elle a décidé que les deux cours compris dans un même groupe feraient l'objet d'une obligation alternative au choix de l'étudiant. L'option s'exercera donc, d'un côté entre l'histoire externe du droit et les droits coutumier et canonique, d'un autre côté entre le droit commercial comparé et la législation financière. Cette combinaison a paru propre à rendre l'instruction plus variée, partant plus complète.

TROISIÈME SECTION.

DE LA SANCTION DES ÉTUDES.

Les études de droit sont sanctionnées par des examens; subis avec succès, ces examens aboutissent à conférer les grades de licencié et de docteur. De là deux points à régler: 1° Quels seront la nature, le nombre et la distribution des examens? 2° Quelle sera l'autorité chargée de faire passer les examens, ou ce qui revient au même, à qui appartiendra la collation des grades?

La première question doit être examinée distinctement pour la licence et le doctorat; la seconde question ne comporte aucune distinction.

I. *Des examens de licence.*

Voici d'abord la réglementation actuelle de ces examens:

Première année. — Un seul examen embrassant toutes les matières expliquées dans les cours de l'année. Il peut être subi après la quatrième inscription; il doit l'être avant la sixième, en province; avant la septième, à Paris.

Deuxième année. — Un seul examen portant seulement sur les cours de droit français de l'année. Il peut être subi après la huitième inscription; il doit l'être avant la dixième, en province; avant la onzième, à Paris.

Troisième année. — Deux examens et une thèse. Le premier examen porte sur les matières expliquées dans les deux cours de droit romain; il peut être subi quand on veut, une fois la neuvième inscription prise. Le second examen porte sur tous les cours de l'année et peut être subi après la onzième inscription. Il est précédé d'une épreuve écrite sur un sujet de droit civil. La thèse consiste en un écrit imprimé, suivi d'une soutenance publique. L'écrit développe trois matières prises, l'une dans le droit romain, la seconde dans le Code civil, la troisième dans l'un des enseignements spéciaux. Le sujet de droit romain est traité en latin. La thèse ne peut être soutenue qu'après la douzième inscription.

Ce programme comprend, on le voit, deux natures d'é-

XVII[e] siècle. Nous trouvons, en ces temps, des gentilshommes, gens de bien et d'honneur, bons pères de famille, religieux, qui ne se font aucun scrupule de provoquer une guerre civile, de piller leur propre pays, de s'allier avec des souverains étrangers, parce qu'ils *sont* au prince de Condé ou au duc de Beaufort[1]. Nous avouons que lorsque nous voyons un notaire ou un négociant retirés vouloir aujourd'hui se meubler comme ces gens-là, c'est-à-dire vivre comme eux dans leur intérieur, le fou rire nous prend...... Il semble que, dans notre pays, le désordre et les contradictions doivent toujours exister quelque part. Jusqu'au commencement du dernier siècle, bien peu de citoyens possèdent le sentiment des devoirs publics ; mais, dans la vie privée, on trouve une grande unité, un respect général pour les traditions, des mœurs qui s'accordent avec l'entourage de la vie journalière. Depuis 1792, l'esprit public présente une certaine unité, il s'est développé ; mais la confusion est entrée dans la vie privée, et on peut citer comme des exceptions les hommes qui savent être ce que la fortune les a faits ou s'accommoder à leur temps. Au milieu du désordre qui règne dans les idées et malgré la passion intolérante que beaucoup mettent à soutenir les leurs, ceux-ci n'admettent que l'art des Grecs ou des Romains, et achètent des sofas en style Pompadour, des lustres *rococos* surmoulés et grossièrement ciselés ; ceux-là s'émerveillent sur les créations du moyen âge et remplissent leurs châteaux de mauvais meubles ornés de pâtes dorées bons pour figurer sur les théâtres des boulevards. D'autres (et ceux-ci au moins sont l'expression vivante de la confusion de nos principes en fait d'art) s'entourent des débris de tous les âges, de tous les styles, et ressemblent ainsi chez eux à des marchands de bric-à-brac. Beau-

[1] Une seule citation entre mille : Henri de Campion, bon gentilhomme, brave, excellent homme au fond, plein de droiture et d'honneur dit, dans ses Mémoires, lorsque le duc de Longueville, auquel il s'était donné, rompt avec les princes : « Il avoit « (le duc de Longueville) alors changé de projet, pour quelques mécontentements qu'il « eut des Princes, qui refusèrent de lui accorder des choses qu'il souhaitait d'eux pour « se déclarer » (c'est-à-dire pour concourir avec eux à faire entrer les troupes espagnoles sur le territoire français). « Il envoya à la cour le sieur de la Croisette, qui « négocia si bien que le duc (de Longueville) s'engagea entièrement dans les intérêts « du roi. J'ai toujours *eu une telle passion pour le maintien des lois*, que je ressentis « une extrême joie de cet arrangement, quoique je jugeasse que je ferois plutôt fortune « dans l'autre parti. » Il est difficile de se réjouir plus naïvement de ne pas être traître à son pays. Remarquons, en passant, que ce même Henri de Campion, bien qu'il trouvât le procédé vif, était un des gentilshommes du duc de Beaufort qui devaient assassiner le cardinal Mazarin dans sa voiture (voy. *Mém. de Campion*. Jannet, 1857). Cela ne se passe pas sous Philippe-Auguste, mais au milieu du XVII[e] siècle.

« men oral, la matière a été préparée, et l'élève répond suf-
« fisamment ; d'autres fois, la composition est bonne, mais
« l'interrogation vient montrer qu'il ne l'a pas comprise et
« qu'elle ne lui appartient pas. Dans l'un et l'autre cas,
« l'épreuve écrite n'est pas probante, et l'examen est affai-
« bli. » (P. 609.)

Ces motifs n'ont pas été trouvés concluants par la Commission. Il lui a semblé qu'au fond l'opinion de la troisième sous-commission n'avait été déterminée que par la difficulté qu'on éprouve dans la pratique à s'assurer si la composition est bien l'œuvre personnelle de celui qui la présente. Or cette difficulté ne se rencontre qu'à Paris, et là même il n'est pas bien prouvé qu'elle soit invincible. L'objection ainsi écartée, on a dit que la composition, ne troublant pas les natures même les plus timides, est par cela même exempte de l'aléa inséparable des examens oraux ; que pourvu que le sujet soit bien choisi et bien posé, elle ne peut pas embarrasser l'étudiant qui a travaillé ; qu'elle l'oblige à montrer s'il a de l'ordre dans les idées, s'il sait exposer avec clarté et dans un bon langage ; qu'en un mot elle donne, bien plus exactement qu'une interrogation, la mesure vraie des intelligences ; et de là la place si considérable que cette sorte d'épreuves occupe dans les Facultés des lettres et des sciences. Comme conclusion, quatre voix seulement se sont prononcées contre la composition écrite. Mais on n'a pas voulu, comme quelques-uns le demandaient, la rendre éliminatoire, et moins encore a-t-on songé à généraliser ce genre d'épreuves et à l'ajouter aux examens dans lesquels il ne figure pas déjà.

De la thèse. — La troisième sous-commission avait été saisie d'une proposition tendant à obtenir la suppression de la thèse. Elle l'avait rejetée. Vaincus sur ce point, les adversaires de la thèse avaient demandé qu'au moins le sujet de droit romain pût être désormais traité en français. Ici encore ils avaient succombé. Sur les deux points, la Commission a consacré les solutions et les motifs donnés par la troisième sous-commission et que le rapport de 1872 formulait dans les termes suivants :

« La sous-commission croit devoir s'expliquer ici sur les
« motifs qui l'ont déterminée à maintenir la thèse. Ceux qui
« en demandent la suppression allèguent que nombre d'étu-

TABLE DES MATIÈRES

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE.

« rait décisive s'il s'agissait d'une thèse de doctorat qui doit « être une étude critique ; mais elle est sans valeur pour une « thèse de licence où l'on demande une simple exposition de « principes telle que l'eût pu faire un étudiant romain. » (P. 611 à 613.)

Restait à régler ce qui concerne les examens oraux, et ici les décisions à donner dépendaient de deux questions générales que la troisième sous-commission avait soigneusement examinées. Sur la solution de ces deux questions, comme aussi sur les décisions spéciales qui s'y rattachent, la Commission a pleinement adopté les vues de la troisième sous-commission. Or, voici comment elles étaient exposées dans le Rapport de 1872 :

« Faut-il donner à chaque enseignement la sanction d'un « examen spécial, ou au contraire ne vaut-il pas mieux « comprendre dans un même examen toutes les matières « qui ont fait l'objet d'un enseignement parallèle? Le pre- « mier système a l'avantage évident de prévenir un calcul trop « familier aux mauvais étudiants, et qui consiste à sacrifier « absolument tel ou tel cours, dans la pensée que leur nul- « lité sur une des branches de l'examen sera compensée par « des réponses meilleures sur les autres matières. Mais, « d'autre part, cette division des examens ne présente-t-elle « pas un grave danger? Par exemple, un étudiant de seconde « année, trop ennemi de l'effort et trop discret dans le tra- « vail, attendra, pour aborder le droit criminel, d'être débar- « rassé de ses autres examens. Il séparera donc ce qui doit « être réuni ; il ne fera que successivement des études qui « doivent marcher de front. Pour prévenir ce résultat, vou- « drait-on que tous les examens d'une même année fussent « subis le même jour ou la même semaine? Mais on n'empê- « chera pas que tel ne se résigne à être refusé d'un côté « pour être plus sûrement reçu de l'autre. L'inconvénient « subsiste donc et le remède est vain. Aussi la sous-commis- « sion n'hésite-t-elle pas à préférer le système des examens « généraux. Quant au calcul précédemment signalé, elle « estime qu'il peut être déjoué par un bon règlement relatif « au mode de notation et aux conditions d'admission.

« Faut-il multiplier ou restreindre le nombre des exa- « mens, en déterminer les époques ou permettre à l'étudiant

les élèves de première et de seconde année abandonner les cours pour se consacrer plus entièrement à la préparation des examens du milieu de l'année. Mais à cela il a été répondu que la perspective d'un second examen à subir à la fin de l'année suffirait à les maintenir dans l'exactitude, tandis que si l'on se bornait, comme on le fait aujourd'hui, à leur imposer un seul examen placé à la fin de l'année, il était beaucoup plus à craindre qu'un grand nombre ne parussent jamais aux cours; 2° on a critiqué la multiplicité des examens et le fractionnement des matières qui en résulte. On a dit qu'un examen subi, l'étudiant passe aussitôt à la préparation d'un autre, et que ce qu'il avait appris antérieurement, il l'oublie vite et ne le revoit plus. D'où cette conséquence que nombre de licenciés, après avoir beaucoup vu et beaucoup appris, ne conservent rien de ce qu'ils ont su à un moment donné. Pour obvier à cet inconvénient, on a proposé de placer au terme des études un examen récapitulatif embrassant toutes les matières vues dans les trois années. Cet examen, a-t-on ajouté, serait conforme à l'esprit des règlements actuellement en vigueur. Il donnerait une réalité à cette phrase, aujourd'hui illusoire, qu'on lit imprimée sur la première page des thèses de licence : *Le candidat répondra en outre aux questions qui lui seront adressées sur les autres matières de l'enseignement.* La Commission n'a point admis cet examen récapitulatif qui, à moins de n'être pas sérieux, surchargerait les étudiants et deviendrait pour eux une sorte de doctorat inférieur et obligatoire.

En résumé, la réglementation des examens de licence, telle que la Commission propose de l'établir, s'écarte de la réglementation actuelle sur deux points essentiels : 1° on ajoute en première et en seconde année un examen placé à la fin du premier semestre; 2° on supprime l'examen spécial de droit romain.

II. *Des examens de doctorat.*

L'acquisition du grade de docteur suppose aujourd'hui deux examens et une thèse. Le premier examen porte sur le droit romain et le droit des gens; le second, sur le droit civil français, l'histoire du droit et le droit coutumier.

malité qu'on expédie au plus vite et avec le moins de travail possible. Or il faut, tout au contraire, encourager les étudiants à faire, comme c'est la tendance actuelle, des thèses étendues et approfondies qui soient de véritables monographies et qui puissent servir de point de départ à de nouvelles recherches et à des travaux plus importants.

La Commission s'est donc prononcée pour deux examens seulement. Le premier correspondra aux cours de droit romain, de Pandectes et de droit des gens. Le second embrassera avec le droit civil, qui en sera la partie essentielle, toutes les spécialités non comprises dans le précédent.

III. *De la collation des grades.*

Dans l'état de choses actuel, c'est le ministre de l'instruction publique qui délivre les diplômes ou, si l'on aime mieux, qui confère les grades. Mais cela suppose qu'un certificat d'aptitude a été donné par une Faculté de l'État à la suite d'examens passés devant elle et qu'elle a jugés suffisants. En délivrant un diplôme, le ministre ne fait donc que confirmer un jugement qui n'est pas le sien, et en ce sens on peut dire que c'est aux Facultés de l'État qu'appartient la collation des grades.

Il n'a pas été question d'enlever au ministre la délivrance des diplômes. Mais on s'est demandé si le droit de faire les examens et de donner les certificats d'aptitude doit être conservé aux Facultés de l'État et surtout si, leur étant conservé, il doit rester pour elles un droit exclusif. La question s'élève à l'occasion du projet de loi actuellement soumis à l'Assemblée nationale, qui proclame la liberté de l'enseignement supérieur. Cette liberté n'est que la consécration d'un droit aussi naturel que celui de parler ou d'écrire. Mais pour cela même il ne faut pas, l'ayant reconnue, s'arranger indirectement de manière à la rendre inutile. La vraie question est donc de savoir si cette liberté est compatible avec le système qui réserve aux Facultés officielles, à elles seules, le droit d'examiner, ou si au contraire elle implique la suppression de cette espèce de monopole.

Les adversaires du droit exclusif de l'État sont partagés entre les trois systèmes suivants :

1° Les examens seraient faits par un jury mixte, c'est-à-dire recruté en partie parmi les professeurs des Facultés de l'État, en partie parmi ceux des Facultés libres.

2° Ils seraient confiés à un jury supérieur également étranger et aux Facultés libres et aux Facultés de l'État.

3° Les Facultés de l'État continueraient d'examiner leurs élèves et même les élèves des Facultés libres qui consentiraient à se présenter devant elles. Mais les Facultés libres auraient, sous des conditions déterminées, le droit d'examiner leurs propres élèves.

Le système du jury mixte fonctionne depuis longtemps en Belgique, et l'expérience l'a condamné : on reconnait universellement qu'il a eu pour conséquence l'abaissement du niveau des études. Quant au jury supérieur, il est vrai qu'on n'en a pas fait l'essai; mais comme, d'une part, il faudrait nécessairement le composer de personnes étrangères à l'enseignement, et que, d'autre part, c'est chose assez généralement reconnue que, pour être bon examinateur, il faut être professeur, ce jury pècherait par incompétence : l'examen, cessant d'être adéquat à l'enseignement et d'en vérifier les résultats, perdrait la direction qui lui convient, et sa signification serait faussée.

Pour ces motifs, la Commission a immédiatement écarté l'idée du jury mixte et du jury supérieur, et la discussion s'est concentrée sur deux systèmes : celui qui tient pour la prérogative des Facultés de l'État, et celui qui veut au nom de l'égalité reconnaitre les mêmes droits aux Facultés libres. Ce dernier système a besoin d'être bien précisé. Ses partisans ne demandaient pas que la collation des grades fût accordée indistinctement à toute Faculté libre. Ils la subordonnaient à certaines conditions qui sont exigées par les articles 13 et 14 du projet de loi sur la liberté de l'enseignement supérieur. Ces articles sont ainsi conçus :

« Art. 13. Les Facultés libres pourront conférer des grades « et délivrer des certificats aux conditions suivantes :

« 1° Elles devront faire partie d'un établissement compre« nant au moins une Faculté de droit et une Faculté des « lettres, ou une Faculté de médecine et une Faculté des « sciences, ou une Faculté des sciences et une Faculté des « lettres.

« 2° Un règlement fait par le conseil de l'instruction pu-
« blique déterminera dans chaque Faculté le nombre des
« chaires et des professeurs, sans pouvoir dépasser le nombre
« existant dans les Facultés de l'État.

« 3° Ne pourront procéder aux examens tendant à la col-
« lation des grades ou à la délivrance des certificats que les
« professeurs titulaires ou suppléants de la Faculté pourvus
« du grade de docteur.

« Les dispositions du présent article ne s'appliquent pas à
« la collation des grades de bachelier ès lettres ou de bache-
« lier ès sciences.

« Art. 14. Les examens subis devant les Facultés libres
« sont soumis aux mêmes règles et dispositions que les exa-
« mens subis devant les Facultés de l'État, notamment en ce
« qui concerne les conditions préalables de grade, d'âge, de
« stage dans les hôpitaux, d'inscriptions ou autres conditions
« imposées aux candidats, les programmes, le nombre des
« épreuves nécessaires pour l'obtention de chaque grade ou
« certificat, les délais obligatoires entre chaque grade, et les
« droits à percevoir.

« Un règlement fait par le conseil supérieur de l'instruction
« publique déterminera les conditions auxquelles un étu-
« diant pourra changer de Faculté, soit pour prendre la suite
« de ces inscriptions, soit pour subir ses examens. »

C'est à peu près dans les mêmes termes que la question avait été posée et discutée au sein de la troisième sous-commission. Seulement, tandis que, d'après le projet de loi, les Facultés libres qui satisfont aux conditions déterminées sont par cela seul autorisées à examiner leurs élèves et ne peuvent être dépouillées de ce droit que par décision judiciaire et dans des cas prévus, la troisième sous-commission admettait que ces conditions remplies n'auraient d'autre effet que de rendre une autorisation possible, et que cette autorisation pourrait toujours être retirée; et la discussion de la Commission a prouvé que cette manière de voir y aurait rencontré des défenseurs, s'il y avait lieu d'examiner la question. Voici, au surplus, comment le Rapport de 1872 résumait la discusssion de la troisième sous-commission :

« Deux systèmes se sont tout d'abord partagé les voix :
« L'un conserve purement et simplement le droit exclusif

EXPLICATION

ET

CLASSEMENT DES PLANCHES

ORDRE DE CLASSEMENT[1]

N°s des planches

MEUBLES.

[1] Les chiffres romains ou arabes de la première colonne sont les numéros ordre gravés en tête des planches. Les chiffres romains après le mot PLANCHE rvent à classer ces planches à la fin du volume, et les numéros des pages posés la fin de chaque article donnent le classement de ces planches, si on préfère s intercaler dans le texte.

FIN DU CLASSEMENT DES PLANCHES.

PARIS.—IMPRIMÉ CHEZ BONAVENTURE ET DUCESSOIS, 55, QUAI DES AUGUSTINS

DICTIONNAIRE RAISONNÉ DU MOBILIER, de l'époque Carlovingienne à la Renaissance. En vente : La 1re partie, *Meubles*, de 438 pages in-8, illustrée de 211 bois intercalés dans le texte, 17 grands bois tirés à part, 4 vignettes gravées sur acier, et de 7 dessins en couleur reproduits par la chromolithographie. Prix de ce volume.. 45 »

Les matières traitées dans les parties suivantes comprendront : 1° Ustensiles, Outils, Instruments ; — 2° Orfévrerie ; — 3° Habits, Vêtements, Parure ; — 4° Armes, Équipements militaires, Harnais ; — 5° Bijoux. Des planches gravées sur acier, des chromolithographies et des dessins intercalés dans le texte accompagnent les explications données sur chaque mot.

Prix de chaque livraison 1 50

Édition grand format tirée à cent exemplaires numérotés de 1 à 100, sur papier jésus : 2 fr. 50 c. la livraison.

ESSAI SUR L'ARCHITECTURE MILITAIRE AU MOYEN AGE. 1 vol. grand in-8 de 250 pages environ, avec 153 gravures sur bois intercalées dans le texte. Prix.............................. 25 fr.

DESCRIPTION DU CHATEAU DE PIERREFONDS. Brochure in-8, illustrée de 5 vignettes sur bois. Prix 1 25

DESCRIPTION DU CHATEAU DE COUCY. Brochure in-8, illustrée de 5 vignettes sur bois. Prix.................................. 1 25

LETTRES ADRESSÉES D'ALLEMAGNE à M. A. Lance, architecte, par M. Viollet-le-Duc. — Opinions ou observations sur l'Architecture et les Monuments de ces diverses contrées. In-8 de 101 pages. Prix.. 2 fr.

WAGONS COMPOSANT LE TRAIN IMPÉRIAL offert à LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice, par la Compagnie du chemin de fer d'Orléans. — Construction par M. C. Polonceau. — Décoration par M. Viollet-le-Duc, architecte. — Édition de luxe tirée à 200 exemplaires, composée de 7 planches gravées sur acier, de 6 exemples de peinture reproduite par la chromolithographie, et d'un texte avec titre. Prix.................................... 30 fr.

EXTRAIT

DU

CATALOGUE DE LA MAISON BANCE

Paris, 13, rue Bonaparte.



OUVRAGES DE M. VIOLLET-LE-DUC

ARCHITECTE DU GOUVERNEMENT.

ENTRETIENS SUR L'ARCHITECTURE. Ce Cours, dont la publication est commencée, est divisé par chapitre, sous forme d'entretiens, et sera composé de 2 vol. grand in-8 de texte, illustré de gravures sur bois, et d'un Atlas in-4 d'environ 40 planches gravées sur acier. Il comprendra des aperçus généraux sur l'art, les développements de l'architecture chez les peuples de l'antiquité depuis les Grecs jusqu'au Bas-Empire, les modifications diverses de l'architecture chez les occidentaux depuis les Carlovingiens jusqu'à notre époque. De la pratique des diverses branches de l'architecture, des procédés de construction anciens comparés avec ceux usités aujourd'hui, de l'administration et de la conduite des travaux, des décorations, des fêtes et cérémonies publiques.

Il paraît une livraison, comprenant un *Entretien*, tous les mois. **Les quatre** premiers *Entretiens*, sont en vente.

Prix de l'Ouvrage complet pour les souscripteurs .... 60 fr.

DICTIONNAIRE RAISONNÉ DE L'ARCHITECTURE FRANÇAISE, du XI[e] au XVI[e] siècle. Cet ouvrage, complet, contiendra plus de 800 mots ou articles, et 4,500 gravures sur bois intercalées dans le texte. Toutes les gravures seront exécutées sur les dessins de M. Viollet-le-Duc.

EN VENTE : Le 1[er] volume, 21 fr.;— les 2[e] et 3[e] vol., 24 fr. chaque.— Les livraisons suivantes : 60 centimes.

ÉDITION GRAND FORMAT tirée à cent exemplaires numérotés de 1 à 100, sur papier jésus : 1 fr. 20 c. la livraison.

1869 avait institué un concours général entre les élèves de troisième année de toutes les Facultés de France. Cette institution n'a fonctionné qu'une fois; il ne faudrait pas la laisser périr [1].

Tels ont été, dans leur ensemble et en résumé, Monsieur le Ministre, les travaux de la Commission chargée de rechercher et de proposer les mesures propres à réorganiser l'enseignement du droit en France. Le rapporteur ne s'est pas cru obligé de calquer exactement son exposé sur l'ordre suivi dans la discussion, mais il s'est attaché à être exact dans la position des questions, fidèle dans l'énoncé des solutions, complet dans l'indication des motifs; et partout il s'est rigoureusement abstenu d'émettre aucune opinion à lui personnelle, comme aussi n'a t-il pas cherché à reproduire les vues isolées et tout à fait individuelles qui ont pu être exprimées à côté des questions discutées ou même sur ces questions.

[1] Un des derniers actes du ministère de M. Jules Simon a été de remettre ce concours en vigueur.

2465. Paris. — Imprimerie Arnous de Rivière et Cᵉ, 26, rue Racine.

